

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE

COLLOQUE NATIONAL

THEME

**"CONVERGENCE, CROISSANCE,
EMPLOI"**

Février 2014

SOMMAIRE

PANEL 1 : CONVERGENCE ET CROISSANCE	3
CONVERGENCE, CROISSANCE ET EMPLOIS : FONDEMENTS THEORIQUES ET ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR	Erreur ! Signet non défini.
DISPOSITIF DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DE L'UEMOA : FORCES, FAIBLESSES ET PERSPECTIVES.	Erreur ! Signet non défini.
EVALUATION DE LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE AU TOGO	Erreur ! Signet non défini.
PANEL 2 : CROISSANCE ET EMPLOI	84
SITUATION DE L'EMPLOI (FORMEL ET INFORMEL) ET DU CHOMAGE AU TOGO ---	Erreur ! Signet non défini.
LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROMOTION DE L'EMPLOI AU TOGO DEPUIS L'AN 2000 : LES PRINCIPAUX PROGRAMMES & QUELLE POLITIQUE POUR ASSURER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE CREATRICE D'EMPLOIS AU TOGO ?	Erreur ! Signet non défini.
LA PROBLEMATIQUE DE L'ADEQUATION DE LA FORMATION AUX BESOINS DE L'ECONOMIE TOGOLAISE	Erreur ! Signet non défini.
CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA CREATION D'EMPLOIS AU TOGO	Erreur ! Signet non défini.
LA CORRUPTION, CAUSE MAJEURE DU CHOMAGE DES JEUNES DIPLOMES EN AFRIQUE : ETUDE DE CAS DU TOGO	Erreur ! Signet non défini.
PANEL 3 : QUESTIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	250
CONVERGENCE MACROECONOMIQUE DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO : LE PROJET DE CREATION D'UNE MONNAIE COMMUNE	Erreur ! Signet non défini.
LES ENJEUX DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DANS UNE ZONE MONETAIRE INTEGREE : L'EXPERIENCE DE LA ZONE EURO ET LES ENSEIGNEMENTS POUR L'UEMOA	Erreur ! Signet non défini.
DETTE PUBLIQUE, CROISSANCE ET CONVERGENCE	Erreur ! Signet non défini.
MODIFICATION DES TAXATIONS DIRECTE ET INDIRECTE ET EFFETS SUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	Erreur ! Signet non défini.
EVALUATION DU PIB POTENTIEL DU TOGO	Erreur ! Signet non défini.

PANEL 1 : CONVERGENCE ET CROISSANCE

TABLE DES MATIERES

CONVERGENCE, CROISSANCE ET EMPLOIS : FONDEMENTS THEORIQUES ET ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR 6

INTRODUCTION -----	7
I. FONDEMENTS THEORIQUES ET EMPIRIQUES DE LA RELATION « CONVERGENCE-CROISSANCE » -----	9
I.1. CONVERGENCE NOMINALE -----	9
I.2. CONVERGENCE REELLE -----	11
I.3. CONVERGENCE STRUCTURELLE -----	12
II. ETAT DE LA CONVERGENCE DANS LA ZONE UEMOA DE 1994 A 2012 -----	13
II.1. PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT DES VARIABLES NOMINALES -----	13
II.2. CONVERGENCE NOMINALE ET STABILITE MACROECONOMIQUE -----	16
II.3. PROCESSUS DE RATTRAPAGE DES NIVEAUX DE VIE -----	17
II.4. PROCESSUS D'HOMOGENEISATION DES CONDITIONS DE PRODUCTION -----	18
CONCLUSION ET ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR -----	20
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	21
ANNEXES -----	23

DISPOSITIF DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DE L'UEMOA : FORCES, FAIBLESSES ET PERSPECTIVES

-----	27
LISTE DES ABREVIATIONS -----	28
INTRODUCTION -----	29
I. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE -----	30
I.1. LE PROCESSUS DE CONVERGENCE EN ZONE UEMOA -----	31
I.1.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL -----	31
I.1.2. LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONVERGENCE -----	31
I.1.3. IMPORTANCE DES INDICATEURS DE CONVERGENCE AU SEIN DE L'UEMOA -----	31
I.2. PRESENTATION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA -----	33
I.2.1. CRITERES DE PREMIER RANG -----	33
I.2.2. CRITERES DE SECOND RANG -----	34
II. BILAN DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE -----	34
II.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION -----	34
II.1.1. SITUATION ECONOMIQUE -----	35
II.1.2. SITUATION FINANCIERE -----	35
II.2. ANALYSE DESCRIPTIVE DES CRITERES DE CONVERGENCE SUR LA PERIODE 2000-2012 -----	36
II.2.1. LES CRITERES DE 1 ^{ER} RANG -----	36
II.2.2. LES CRITERES DE 2 ND RANG -----	38
II.3. DIAGNOSTIC DES PERFORMANCES DES ETATS MEMBRES RELATIVEMENT A RESPECT DES CRITERES : FORCES ET FAIBLESSES DU DSM -----	40
II.3.1. FORCES DU DSM -----	40

II.3.2.	FAIBLESSES DU DSM	41
II.3.3.	LES RAISONS DU NON-RESPECT DES CRITERES DE CONVERGENCE	42
III.	PERSPECTIVES DU DSM	42
	CONCLUSION GENERALE	43
	RECOMMANDATIONS	44
	BIBLIOGRAPHIE	46
	ANNEXES	47
	EVALUATION DE LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE AU TOGO	54
	SIGLES ET ACRONYMES	55
	INTRODUCTION	56
I.	ETAT DES LIEUX : EVOLUTION DES INDICATEURS DES CRITERES DE CONVERGENCE ET LE TAUX DE CROISSANCE AU TOGO DEPUIS 1994	58
II.	EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL	60
III.	ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE	61
III.1.	CRITERES DE PREMIER RANG	61
III.1.1.	EVOLUTION DU RATIO DE SOLDE BUDGETAIRE DE BASE AU PIB	61
III.1.2.	EVOLUTION DU TAUX D'INFLATION :	63
III.1.3.	RATIO DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE RAPPORTE AU PIB NOMINAL	64
III.1.4.	NON ACCUMULATION D'ARRIERES DE PAIEMENT INTERIEURS ET EXTERIEURS	65
III.2.	CRITERES DE SECOND RANG	65
III.2.1.	EVOLUTION DU RATIO MASSE SALARIALE SUR RECETTES FISCALES	65
III.2.2.	RATIO DES INVESTISSEMENTS FINANCES SUR RESSOURCES INTERNES EN POURCENTAGE DES RECETTES FISCALES (IFRI)	66
III.2.3.	EVOLUTION DU RATIO DE SOLDE EXTERIEUR COURANT HORS DONS RAPPORTE AU PIB	68
III.2.4.	EVOLUTION DU RATIO DU TAUX DE PRESSION FISCALE	70
IV.	EFFETS DES CRITERES DE CONVERGENCE SUR LE TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL PAR LE TEST DE CORRELATION PARTIELLE.	72
IV.1.	LA PERIODE DE 1985 A 1998	72
IV.2.	LA PERIODE DE 1999 A 2012	74
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	75
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
	ANNEXES	79

THEMATIQUE N° 1

**CONVERGENCE, CROISSANCE ET EMPLOIS :
FONDEMENTS THEORIQUES ET
ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR**

Par

Adama COMBEY (PROVONAT) et Kako NUBUKPO (CADERDT)

INTRODUCTION

Depuis 1962, les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) dont le Togo, ont une politique monétaire commune mais des politiques budgétaires nationales totalement autonomes. En conséquence, on a assisté, entre 1962 et 1993, à une divergence des politiques budgétaires, avec un impact négatif sur les performances économiques de l'Union. Dans le contexte de la dévaluation du Franc CFA, la monnaie commune de l'UMOA, les Etats membres ont adopté le 10 janvier 1994, le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue : i) de l'harmonisation des législations économiques et financières, ii) de l'organisation de la convergence macroéconomique, iii) de l'unification des espaces économiques et financiers, iv) de la conception de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques sectorielles communes. Ce traité a défini certains critères que les Etats membres doivent désormais respecter pour une meilleure convergence et stabilité de la zone. Pour renforcer les dispositions prises dans le traité, les Etats membres ont adopté, en décembre 1999, le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PCSCS) qui introduit de nouveaux critères de convergence, permettant une meilleure appréciation de la maîtrise des finances publiques, de la convergence des politiques budgétaires et garants d'une politique monétaire « prudente ».

A titre d'illustration, le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal « critère clé » doit désormais être supérieur ou égal à 0%. De même, le stock de la dette publique rapporté au PIB nominal doit être inférieur ou égal à 70% pour assurer la viabilité de la dette publique et la soutenabilité des finances publiques. Enfin, l'inflation est assortie d'une norme communautaire de 3% maximum. L'objectif visé est la stabilité des prix. Ce faisant, les modalités d'atteinte de la convergence favorisent-elles la croissance et l'emploi dans l'Union ? Quel type de convergence devrait requérir l'attention des décideurs ? Est-ce la convergence nominale, réelle ou plutôt structurelle ? Quelles orientations stratégiques peuvent être formulées en vue de mieux prendre en compte la dimension emploi dans les politiques et programmes d'intégration régionale de l'Union ? Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité que la nature de la relation « *convergence, croissance et emploi* », largement débattue ces dernières années dans la littérature sur les unions monétaires, ne semble pas aboutir à un consensus au sein de la communauté des chercheurs et des décideurs.

En effet, la théorie économique définit la convergence nominale comme étant le processus de rapprochement dans le temps ou tendance vers une valeur de référence, des variables nominales indicatives de la stabilité macroéconomique notamment les taux d'inflation, les ratios de dette ou de déficit public par rapport au produit intérieur brut, les taux d'intérêt, etc. Par contre, la convergence réelle est la relative amélioration des niveaux de vie au sein d'un groupe de pays. Elle y établit une homogénéisation des conditions de vie. La convergence structurelle est

l'homogénéisation des comportements individuels et des conditions de production. Elle se réfère spécifiquement aux comportements et mécanismes économiques eux-mêmes et requiert pour son analyse, des informations relatives à la productivité, au taux de chômage, à la compétitivité, à la technologie, etc. (Diop, 2002).

Cependant, les modalités de convergence retenues par le PCSCS ne recouvrent que partiellement le contenu du concept de convergence tel que défini par la théorie économique. Les aspects de convergence réelle ou encore de convergence structurelle retiennent moins l'attention des décideurs, alors qu'ils paraissent fondamentaux pour l'accélération de la croissance et la création d'emplois.

Pour Akanni-Honvo (2003), par exemple, la convergence d'un certain nombre d'indicateurs macroéconomiques (Convergence nominale) est très importante pour la viabilité d'une union. Dans le contexte de la zone UEMOA, l'hypothèse fondamentale sous-jacente de la fixation des critères de convergence est que leur respect permettra de renforcer les activités et la croissance économique, et la signature du Pacte est une réponse à la nécessité d'accélérer la croissance économique au niveau régional, de conforter la stabilité macroéconomique et d'approfondir la solidarité au sein de l'Union (BCEAO, 2003).

Pour leur part, Dollar et Kray (2002) estiment que la réalisation d'une convergence réelle vertueuse s'accompagne de la croissance économique réelle nécessaire à la réduction de la pauvreté. De même, pour Hanaut et Mouhoud (1998), il est important de tenir compte des convergences réelles et structurelles dans la construction et le fonctionnement des unions monétaires au regard des enseignements des théories néo-schumpétériennes de l'innovation ainsi que de certains modèles de croissance endogène. En effet, ces théories suggèrent que les pays disposant de structures différentes en termes de niveau technologique et de capital humain en particulier, risquent de voir leurs performances macro-économiques réelles diverger de façon cumulative dans le temps. De fait, les pays qui partent de conditions initiales technologiques moins favorables, n'étant plus en mesure d'utiliser le taux de change pour compenser des écarts cumulatifs de productivité ou de compétitivité éventuels, risquent d'être contraints d'emprunter des sentiers de faible croissance et de chômage élevé.

L'objectif principal de cette communication est de contribuer à la réflexion sur la relation « *convergence, croissance et emploi* » en effectuant d'une part, un point théorique sur la nature de cette relation et, d'autre part, un examen empirique de la relation, notamment dans le cas spécifique du Togo, dans une mise en perspective avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). De façon spécifique, il s'agit de : faire le bilan théorique et empirique de la relation « convergence-croissance », particulièrement sa contribution à la promotion de l'emploi, en appréciant l'apport des différentes réformes ; contribuer à une analyse critique des travaux du panel de haut niveau de l'UEMOA relatifs aux critères de convergence en lien avec la promotion de l'emploi ; et enfin définir des pistes d'action

et de recherche pour les programmes et politiques de promotion de l'emploi, dans un contexte de mise en œuvre de la SCAPE.

La communication est organisée comme ci-après : la section 1 donne un aperçu des fondements théoriques et empiriques de la relation « convergence-croissance » ; la section 2 dresse un bilan de 1994 à 2012 du dispositif de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de la zone UEMOA ; la section 3 discute des réformes en cours et tire des enseignements pour l'avenir.

I. FONDEMENTS THEORIQUES ET EMPIRIQUES DE LA RELATION « CONVERGENCE-CROISSANCE »

Dans cette section, nous présentons un aperçu théorique et empirique des enjeux de la convergence. Après avoir clarifié les différentes acceptions du concept (convergence nominale, réelle et structurelle), nous discutons la relation « convergence-croissance » et plus particulièrement, l'effet de la relation sur l'emploi.

I.1. Convergence nominale

Quelle est la meilleure structure économique qui convient à une union monétaire pour optimiser ses ressources ? Cette question a suscité des réflexions et débats qui ont fondé les stratégies et mécanismes de gestion des unions monétaires. En effet, en union monétaire, ce que décide un Etat membre a des conséquences pour les pays partenaires et inversement. Or les pays sont souvent soumis à des chocs d'origine économique, politique, naturelle ou sociale qui ont non seulement des répercussions sur leurs activités économiques mais se propagent sur les autres économies de l'union. En théorie, quatre solutions ont été proposées pour réduire ces externalités macroéconomiques ou budgétaires. Il s'agit de la fusion des gouvernements nationaux, de la coordination des politiques budgétaires nationales, du fédéralisme budgétaire et l'instauration des règles de stabilité supra nationales de type pacte de stabilité. Mais dans la pratique, ce sont les règles de type Pacte de stabilité qui sont souvent adoptées aussi bien pour des unions monétaires des pays développés que des pays en développement.

L'enjeu de ces règles pour une union monétaire est qu'elles limitent la fonction stabilisatrice des politiques budgétaires nationales et sont censées contribuer à une meilleure coordination entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires décentralisées. Le respect des règles conduit en théorie à une convergence nominale et une intégration économique qui à son tour stimule le commerce et favorise la croissance économique (Frankel et Rose, 2002). Le pacte de stabilité a pour rôle d'amener les gouvernements à cibler à moyen terme, un déficit proche de l'équilibre ou l'excédent budgétaire, en laissant aux stabilisateurs automatiques la charge de limiter les effets des fluctuations cycliques. Le mécanisme du contrôle monétaire suffirait à stimuler le développement dans le maintien des grands équilibres (Tanimoune et al, 2005).

Un déficit budgétaire élevé peut être le signe d'une forte pression fiscale à venir. Cette anticipation peut décourager l'investissement privé, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la croissance (Bertola et Drazen, 1993). Ce que Giavazzi et Pagano (1996), qualifient d'effet non keynésien du déficit budgétaire à partir d'un seuil. Un niveau de déficit élevé requiert un niveau général des prix élevé pour réduire le niveau d'endettement réel et permettre à l'autorité fiscale de respecter sa contrainte budgétaire à l'horizon (Woodford, 2001). Un rééquilibrage budgétaire de plus longue durée serait alors source de stabilité macroéconomique en rassurant les investisseurs sur le fait que les impôts et les taux d'intérêt n'augmenteront pas pour financer de futurs déséquilibres budgétaires.

En général, les autorités budgétaires ont une vision courte dans l'administration des politiques budgétaires donc la principale source du biais d'endettement est la distorsion politique des gouvernements des Etats membres (Beetsma et Uhlig (1999)). Chari et Kehoe (2007) ont montré que lorsque l'autorité monétaire peut s'engager à atteindre ses objectifs, alors les règles budgétaires imposées aux différents Etats membres ne conduiront pas à une augmentation de bien-être. Cependant, si elle ne peut pas s'engager, alors les contraintes augmentent le bien-être des Etats membres.

Combey et Mally (2012), partent de l'hypothèse que si l'objectif premier du PCSCS de la zone UEMOA, est d'établir un véritable espace économique intégré alors il devrait également contribuer à la dynamique de convergence réelle. Les auteurs mettent en évidence l'engagement des Etats à faire converger leurs principaux agrégats macroéconomiques, et ceci est illustré par le fait que les indicateurs de la stabilité macroéconomique ont contribué à faire tripler en 11 ans la vitesse de convergence réelle. Pourtant, le processus de rapprochement vers une valeur de référence des variables nominales retenu dans le pacte a des coûts et n'est pas toujours compatible avec les objectifs de rattrapage des économies dans une union monétaire. Celui-ci peut freiner la croissance et réduire les opportunités d'emploi au lieu de les accélérer. Par exemple, tout effort d'un gouvernement de rendre son solde budgétaire de base nul ou excédentaire peut se révéler contradictoire avec les besoins de financement et d'investissements publics importants qui caractérisent les économies en développement.

A titre illustratif, Buitier (2004), soutient que les indicateurs de convergence retenus sont trop nombreux et incompatibles avec la stabilité macroéconomique et la croissance. Seule, la viabilité budgétaire est déterminante pour une croissance économique et le plein emploi des facteurs de production. L'enjeu peut résider dans les cibles retenues pour les indicateurs macroéconomiques retenus plutôt qu'au nombre de ces indicateurs. Par exemple, Combey et Nubukpo (2010) estiment qu'une union économique et monétaire qui connaît un suivi strict de politiques dites de désinflation compétitive d'inspiration monétariste se retrouverait dans une situation de niveau d'inflation structurellement faible qui serait non seulement source

de distorsions dans l'activité économique, mais pourrait également accentuer le risque de déflation et, partant, de réduction de croissance et d'emploi. Ils suggèrent que, dans le cadre de l'UEMOA, le taux d'inflation optimal serait de 8%, largement supérieur à la cible de 3% retenue comme norme communautaire.

AryTanimoune et al, (2005) identifient à l'aide de la procédure de Hansen un seuil optimal d'endettement extérieur moyen de 83% du PIB. Les auteurs montrent que le déficit budgétaire exerce un effet keynésien sur l'activité économique lorsque le taux d'endettement public est en dessous de 83% du PIB. Au-delà de ce taux, l'effet du déficit budgétaire sur l'activité est non keynésien. Plus généralement, l'impératif de respect de l'équilibre budgétaire à court terme concentre en lui les germes de déséquilibres à long terme car l'absence de croissance pénalisera les budgets des Etats en termes de rentrées fiscales.

De Grauwe (1994) a montré que dans un modèle de crédibilité à la Barro-Gordon, des écarts de préférence affaiblissent d'autant plus la crédibilité d'un régime de change fixe que le taux de chômage moyen est élevé.

I.2. Convergence réelle

La convergence réelle suppose qu'il est potentiellement plus facile pour un pays pauvre caractérisé par un niveau de PIB par tête initialement faible d'avoir des taux de croissance du PIB par tête plus élevés. Plus on se rapproche des niveaux de vie des pays riches, plus ce potentiel de croissance aura tendance à se résorber. Il peut y avoir convergence au sens de Solow, du fait de l'existence des déficits de capitaux initiaux pour les économies considérées. La convergence représente alors la période durant laquelle les pays accumulent des capitaux pour atteindre le stock de capital par tête optimal que Solow a qualifié de capital d'équilibre stationnaire. Une autre explication est qu'on suppose qu'il existe un pays qui maîtrise la technologie optimale du moment et que les pays qui sont en retard peuvent tirer profit de cette avancée technologique par transfert notamment à travers les importations ou les investissements directs étrangers ou bien par imitation.

A la différence de la convergence nominale qui semble être un préalable à la création d'une union monétaire, il est généralement admis que la convergence réelle n'est pas une condition nécessaire pour l'adoption d'une monnaie unique. Toutefois, bien que des niveaux de revenus différents soient compatibles avec la participation à une union monétaire, la convergence réelle est également souhaitée, dans la mesure où elle favorise la cohésion économique au sein de l'union et permet de minimiser les effets négatifs de chocs asymétriques. Ceci conduit à réduire les besoins d'ajustement du taux de change et à améliorer la capacité des différents pays à observer la discipline qu'implique la mise en œuvre efficace d'une politique monétaire unique (Diop, 2002). Le degré d'intégration des économies conditionnant l'opportunité de constituer une union monétaire, la convergence réelle ou structurelle est alors essentielle pour juger de l'optimalité d'une zone monétaire d'après les travaux sur les zones monétaires optimales (Mundell, 1961 ; Mc Kinnon, 2002).

De nombreux travaux empiriques ont examiné la question relative aux enjeux de la convergence réelle. Ils ont, pour la plupart, exploré les deux concepts (σ -convergence et β -convergence) essentiels. La σ -convergence, fondée sur l'évolution de la dispersion des différents PIB par tête au cours du temps, implique que les écarts de richesse diminuent parmi un ensemble de pays au fil du temps. Cette approche permet de montrer que l'on peut observer des périodes de convergence ou de divergence à travers le temps. La β -convergence est encore appelée convergence vers un attracteur théoriquement défini. La β -convergence permet de déterminer la vitesse de convergence entre les économies. Pour Sala-i-Martin, (1996), ces deux approches sont complémentaires. La β -convergence est une condition nécessaire, mais pas une condition suffisante, pour que la σ -convergence se produise.

La prédiction de la convergence économique a suscité beaucoup d'analyses empiriques, dont une grande partie est ambiguë (Barro et al., 1992). Certains travaux s'accordent à reconnaître l'existence d'un processus de convergence nominale mais soulignent le décalage temporel existant entre convergences réelle et nominale (Jacquelain, 2005 ; Flageul, 2006 ; Diop, 2002 ; Ndiaye, 2007).

Dans la période récente, les études ont concerné le concept de convergence structurelle. L'hypothèse sous-jacente est que les pays vont converger tant que les marchés et l'économie fonctionnent bien et que les ressources et la technologie sont mobiles. Les différences persistantes dans les performances économiques des pays seraient attribuables à des défaillances du marché, ce qui limite à la fois la convergence et la croissance économique globale. Par exemple, Marelli et Signorelli, (2009) étudient dans le cadre de l'Union Européenne, la convergence structurelle à l'aide de l'approche σ -convergence et β -convergence en panel dynamique avec les variables comme le PIB par habitant, la productivité, l'indice de spécialisation, le chômage et les taux d'emploi. Ils trouvent des dynamiques conjointes complexes et rétroactions entre changement institutionnel/intégration, convergence nominale et la dynamique de la convergence réelle.

Arestis et al. (2001, 2002) ont confirmé une tendance vers une convergence nominale des taux d'inflation, taux d'intérêt et les ratios du déficit budgétaire dans le PIB potentiel des Etats membres de l'Union Européenne au cours des années 1990, mais les variables réelles n'ont pas convergé jusqu'en 1999. Le PIB réel des pays membres de l'Union Européenne différait largement sans tendance vers la convergence. Les écarts de production diffèrent aussi continuellement, indiquant une persistance des divergences conjoncturelles. Les taux de chômage sont restés à un niveau élevé et continuent de diverger.

I.3. Convergence structurelle

Contrairement aux deux concepts développés ci-dessus, la convergence structurelle considère la structure des marchés et leur organisation, les réglementations, le niveau d'infrastructure publique. Elle se définit comme une situation de référence qui

correspondrait, dans une situation limite, à l'homogénéité parfaite des mécanismes de régulation qui sont à l'œuvre dans deux ou plusieurs Etats d'une union économique et monétaire (Tavéra, 1999). Cette forme de convergence est quasi-absente dans les critères retenus dans le PCSCS. L'hypothèse sous-jacente de cette convergence est que des pays disposant de structures différentes en termes de production, de niveau technologique et de capital humain, risquent de voir leurs performances macroéconomiques réelles diverger de façon cumulative dans le temps. Les pays qui partent de conditions initiales technologiques moins favorables, n'étant plus en mesure d'utiliser le taux de change pour compenser des écarts cumulatifs de productivité ou de compétitivité éventuels, risquent d'être contraints d'emprunter des sentiers de faible croissance et de chômage élevé (Hanaut et Mouhoud, 2001).

II. ETAT DE LA CONVERGENCE DANS LA ZONE UEMOA DE 1994 A 2012

Dans cette section, nous analysons et discutons l'état des différentes formes de convergence (convergence nominale, réelle et structurelle) dans la zone UEMOA sur la période 1994 à 2012. Dans l'analyse, l'accent est mis sur le trilemme convergence, croissance et emploi. Pour ce faire, nous avons adopté une démarche méthodologique en trois (3) étapes.

Premièrement, nous analysons l'état de la convergence nominale à l'aide de la technique de σ -convergence et de convergence en distribution (Cf. encadré 1). Seuls les quatre indicateurs¹ retenus comme critères de premier rang dans le pacte ont fait l'objet d'analyse. Ceci parce qu'ils sont considérés comme indicateurs clés de stabilité macroéconomique de la zone. L'analyse a également porté sur la stabilité macroéconomique globale (stabilité interne et stabilité externe). L'idée est de faire ressortir la contribution des efforts de convergence nominale sur la stabilité macroéconomique.

Deuxièmement, l'état de la convergence réelle a été examiné à l'aide de la σ -convergence et de la β -convergence en panel spatio-dynamique. La variable d'intérêt utilisée est le PIB réel par tête.

Troisièmement, l'analyse a porté sur l'état de la convergence structurelle.

II.1. Processus de rapprochement des variables nominales

Que ce soit la technique de σ -convergence ou de convergence en distribution, les résultats des estimations démontrent que sur la période de 2000 à 2012, les trois premiers critères de convergence (Solde budgétaire de base rapporté au PIB ; taux

¹ Solde budgétaire de base rapporté au PIB, Taux d'inflation annuel moyen, Encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal et Accumulation des arriérés de paiement (intérieurs et extérieurs).

d'inflation annuel moyen ; et encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB) convergent globalement vers leurs normes respectives. Toutefois, il faut noter l'existence de deux clubs de convergence concernant le taux d'inflation annuel moyen. Les pays comme le Benin, le Burkina Faso et le Mali suivent un sentier de convergence généralement différent des autres Etats membres de l'Union. Par rapport au quatrième critère relatif à l'accumulation des arriérés de paiement, outre le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal qui ont toujours respecté la norme communautaire, les estimations suggèrent une divergence globale (Cf. figure 1)

ENCADRE 1 : APERÇU DE LA METHODOLOGIE D'ANALYSE DE LA CONVERGENCE NOMINALE

✓ Sigma-convergence

L'analyse de la sigma-convergence permet d'indiquer si l'indicateur des différents pays de l'UEMOA ont eu tendance à se rapprocher ou à s'écarter sur la période d'analyse. Cette analyse est basée sur le calcul de la dispersion σ de l'indicateur selon la formule suivante :

$$\sigma_t = \left[\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (y_{i,t} - \bar{y}_{\bullet,t})^2 \right]^{1/2}$$

où $y_{i,t}$ et $\bar{y}_{\bullet,t}$ désignent respectivement l'indicateur concerné du pays i à la date t et son niveau moyen, et n est le nombre de pays.

On conclut l'existence d'une convergence lorsque la dispersion baisse au cours du temps et une divergence dans l'inverse.

✓ Convergence en distribution

Le principe de la convergence en distribution est basé sur la comparaison dans le temps de la distribution de l'indicateur d'analyse retenu.

Contrairement à la sigma convergence, cette technique permet non seulement de détecter la convergence lorsque l'évolution de la distribution se resserre dans le temps mais aussi de détecter l'existence de clubs de convergence lorsque la distribution est multimodale.

L'hypothèse selon laquelle les pays membres ne convergeraient pas à un rythme identique, mais se distingueraient par une dynamique d'évolution différente est testée avec cette technique.

Sources : Auteurs

Figure 1 : Sigma convergence et convergence en distribution des 4 critères de premiers rang



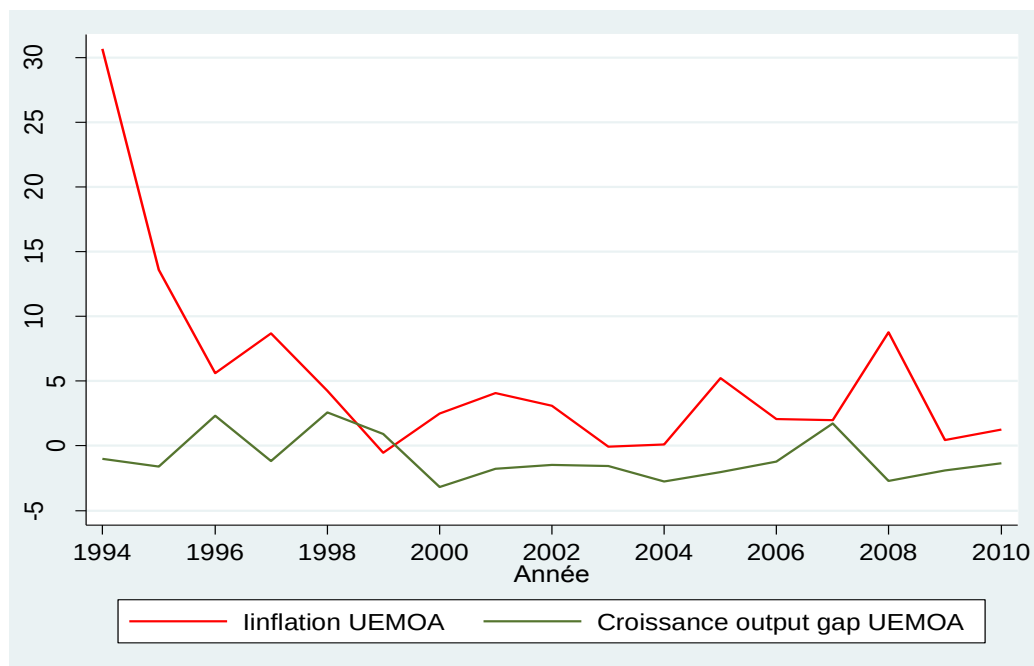
Sources : Auteurs

II.2. Convergence nominale et stabilité macroéconomique

Les faits stylisés ont montré que durant les deux dernières décennies, la convergence nominale observée n'est pas suffisante pour une stabilité macroéconomique nécessaire à une croissance économique saine et pourvoyeuse d'emplois.

En effet, concernant la stabilité interne, l'évolution conjointe de l'instabilité de la production (taux de croissance de l'output gap²) et du niveau d'inflation (Cf. figure 2) suggère que depuis 1998, le niveau général des prix a été relativement maîtrisé autour de la cible communautaire de 3%. Cependant, la production est restée instable sur toute la période de 1994 à 2010. Ce qui est surprenant est que l'on note sur cette période, une production effective qui est en deçà de son niveau potentiel (output gap négatif depuis 2000 sauf en 2007). Par ailleurs, on remarque également que les périodes de forte croissance économique de la zone étaient des périodes où le niveau d'inflation s'est établi entre 3 et 10% et que la production effective était au-dessus de la production potentielle.

FIGURE 2 : EVOLUTION DE L'OUTPUT GAP ET DE L'INFLATION

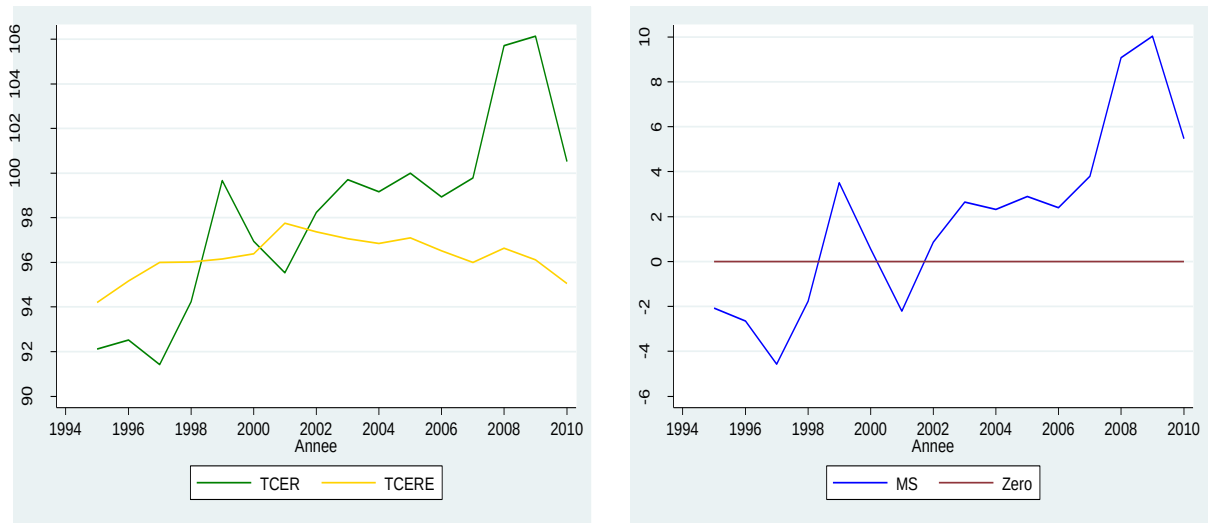


Sources : Auteurs

Par rapport à la stabilité externe, on note d'après la figure 3, une surévaluation du franc CFA de la zone UEMOA sur une longue période de 2002 à 2010 (pour atteindre environ 10 points en 2009) et une sous-évaluation sur la période 1995-1998 (avec un pic de sous-évaluation d'environ 4,5 points en 1997).

² Ecart de la production effective par rapport à son niveau potentiel

FIGURE 3 : TAUX DE CHANGE EFFECTIF REEL (COURANT ET D'EQUILIBRE) ET MESALIGNEMENT



Sources : Auteurs

II.3. Processus de rattrapage des niveaux de vie

La spécification retenue est celle de la formulation classique des modèles qui ont permis de tester les phénomènes de convergence conditionnelle ou de divergence entre région, conformément aux travaux de Caselli et Lefort (1996). Cependant, ce modèle a été complété pour permettre de tenir compte dans l'analyse, non seulement des corrélations sérielles mais aussi des corrélations spatiales (ayant pour but de contrôler les interactions géographiques des observations ainsi que les effets de voisinage des pays)³.

$$y_{i,t} = (1 + \alpha)y_{i,t-1} + \delta \sum_{j=1}^N w_{i,j} y_{j,t} + \beta' X_{i,t} + \mu_i + \vartheta_t + \varepsilon_{i,t}$$

où $y_{i,t}$ représente le PIB réel par tête d'un pays i à la période t , $w_{i,t}$ l'ensemble des autres déterminants de la croissance (la part de l'investissement dans le PIB ; la taille du gouvernement mesurée par la part des dépenses gouvernementales dans le PIB ; le taux d'ouverture économique mesuré par la somme des exportations et des importations dans le PIB ; l'inflation), μ_i l'effet spécifique pays qui permet de contrôler les différences de technologies et les autres déterminants de la croissance qui ne sont pas pris en compte dans $X_{i,t}$, ϑ_t , effet spécifique sur la période de l'étude et $\varepsilon_{i,t}$ est le terme d'erreur et $w_{i,j}$, la matrice d'interaction spatiale. Si $\beta = 0$ alors

³ Pour plus de détails lire (Baltagi (2006) ; Elhorst (2003) ; Kapoor et al (2007) ; Lee et Yu (2009)).

l'hypothèse de convergence conditionnelle est rejetée. Cependant si $\beta < 0$ alors il y a convergence conditionnelle entre les pays.

Les résultats des estimations à l'aide de la méthode de Han et Phillips (2010) démontrent que conditionnellement aux régresseurs retenus et aux autres paramètres, les pays de la zone ont divergé en termes réelles. L'estimateur $\hat{\beta} = 0,11 > 0$ est robuste (Cf. infra).

$$y_{i,t} - y_{i,t-1} = 0,11y_{i,t-1} + 0,086 \sum_{j=1}^N w_{i,j} y_{j,t} + 0,001TxINV + 0,0002TxOUV \\ + 0,0007GOUV + 0,0015INFL - 1,018$$

ENCADRE 2 : APERÇU DE LA METHODOLOGIE D'ESTIMATION

Dans l'analyse économétrique utilisant des modèles de panel dynamique à effets fixes, il est connu que l'administration des moindres carrés ordinaires sur les données transformées en premières différences conduit à des biais d'efficacité dans le paramètre de la variable retardée. Ainsi, l'utilisation des techniques de variables instrumentales ou de l'estimateur d'Arrelano et Bond (1991) permet de corriger ces types de biais. Arrelano et Bover (1995), Blundell et Bond (1998) ont démontré que ces techniques souffrent de problèmes d'instruments surtout lorsque le paramètre de la variable retardée est proche de l'unité. Les auteurs développent et proposent à cet effet un nouvel estimateur (GMM système).

Très récemment, Han et Phillips (2010) ont développé un nouvel estimateur qui est meilleur en termes d'efficacité et d'efficience dans l'estimation des modèles de panel spatiaux dynamiques. Les auteurs ont démontré également que cet estimateur permet d'éliminer les problèmes de faiblesse d'instruments même lorsque le paramètre de la variable retardée est proche de l'unité. Le rythme de convergence est le même pour des données non stationnaires que pour des données stationnaires. Par ailleurs, cet estimateur n'impose aucune restriction sur la dimension du panel.

Sources : Auteurs

II.4. Processus d'homogénéisation des conditions de production

Pour analyser la convergence structurelle, la σ -convergence et la convergence en distribution ont été mobilisées. L'indicateur d'analyse retenu est le résidu de Solow qui est un proxy pour la mesure du niveau de la technologie.

Les résultats des estimations indiquent que globalement, les pays de la zone UEMOA ont convergé structurellement mais à une faible vitesse de convergence démontrant qu'il existe des efforts à mener afin de renforcer cette forme de convergence (Cf. figure 4).

FIGURE 4 : SIGMA CONVERGENCE ET CONVERGENCE EN DISTRIBUTION DE LA TECHNOLOGIE DES PAYS DE L'UEMOA



Sources : Auteurs

CONCLUSION ET ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR

La présente communication a eu pour objet d'analyser les trois types de convergence afin d'en déduire leurs implications en termes de croissance économique et de création d'emploi. L'approche de β -convergence, de σ -convergence, complétée par celle de convergence en distribution, ont été mobilisées. Les conclusions des analyses suggèrent que les pays de la zone UEMOA ont enregistré des performances notables en matière de convergence nominale. Cependant, la convergence réelle est problématique. Des efforts restent à faire pour améliorer le rythme de convergence structurelle. La performance de convergence nominale ne s'est pas accompagnée de stabilité macroéconomique globale nécessaire à une croissance forte et durable pourvoyeuse d'emplois. De ce fait, le niveau de la croissance a été non seulement bas, mais aussi instable sur la période (Cf annexe figure 6 et 7).

Pour répondre aux besoins de millions de personnes qui sont au chômage dans la zone, il est nécessaire de prendre certaines mesures volontaristes. Parmi ces mesures, il conviendrait de :

- ✓ Revisiter les critères de convergence (indicateurs et normes) de façon à viser la stimulation de la croissance et l'emploi dans les pays. Ces critères devraient également mettre l'accent sur l'innovation, la qualité de l'environnement des affaires et l'efficacité administrative ;
- ✓ Renforcer la compétitivité et l'attrait de l'espace sous-régional en soutenant l'innovation, la société de l'information, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et la prévention des risques ;
- ✓ Favoriser l'emploi à travers le développement de la formation et l'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations.

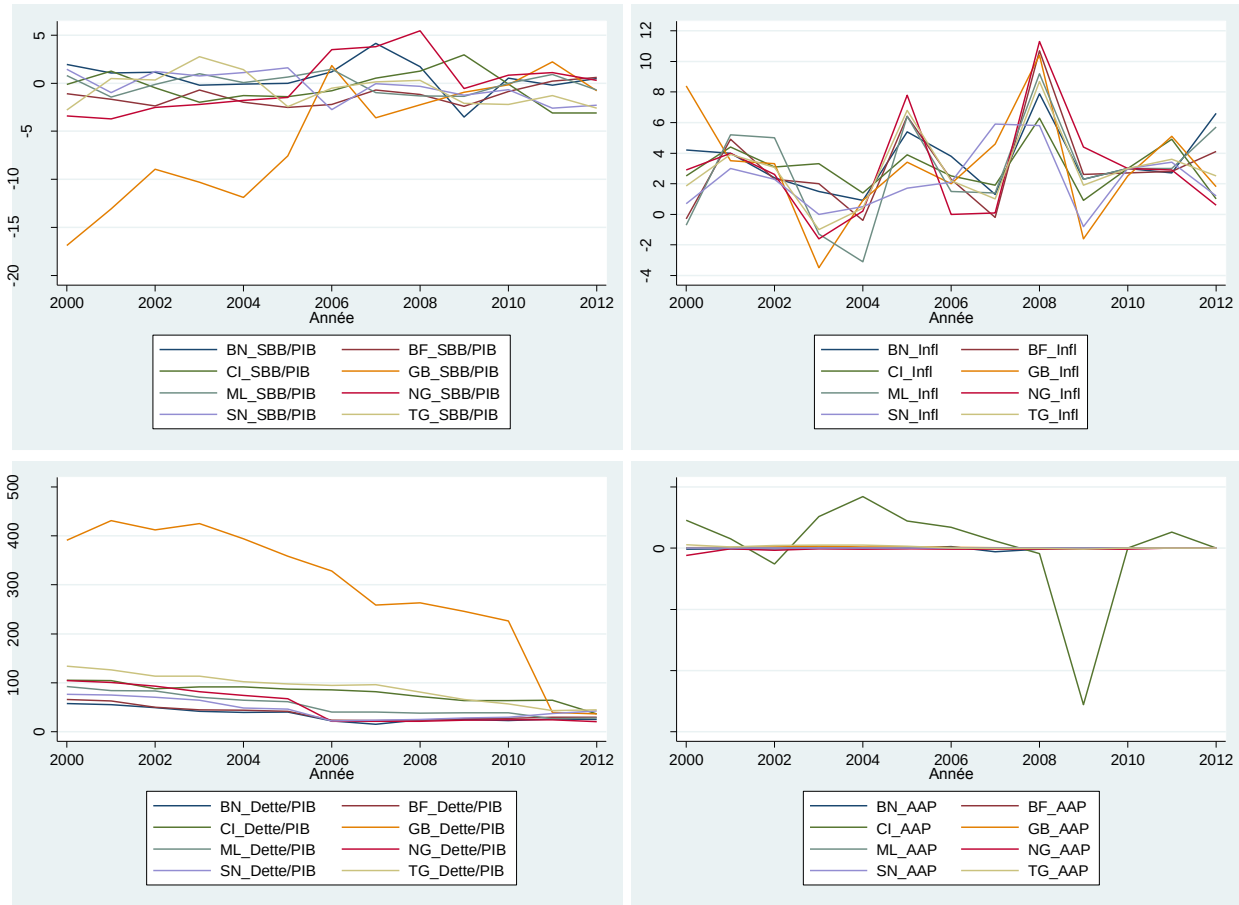
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AKANNI-HONVO A. (2003), « Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développements ». Revue Région et Développement n°17.
- BARRO R. & SALA-I-Martin X. (1990), "Economic Growth and Convergence across The United States", NBER Working Papers 3419, National Bureau of Economic Research.
- BARRO R. & SALA-i-Martin X. (1992), « Convergence », Journal of Political economy, 100, pp. 223-251. Vol. 119, N° 458, pp. 546-571.
- BEETSMA R. & UHLIG H. (1999), "An analysis of the Stability and Growth Pact", Economic
- BERTOLA G. & DRAZEN A. (1993), "Trigger Points and Budget Cuts: Explaining the Effects of Fiscal Austerity," American Economic Review, vol. 83 (1) (March), pages 11-26.
- CHARI V. & KEHOE P. (2007), « On the need for fiscal constraints in a monetary union », Journal of Monetary Economics, Vol. 54, pp 2399-2408
- COMBEY, A., & NUBUKPO, K. (2008), "Les effets non linéaires de l'inflation sur la croissance dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine", Document de travail, Centre d'Economie et de Gestion de l'Université de Lomé, Décembre
- DIOP P., (2002), « Convergence nominale et convergence réelle : une application des concepts de s-convergence et de b-convergence aux économies de la CEDEAO » UMOA, Notes d'informations statistiques de la BCEAO. Décembre
- DOLLAR D. & KRAY A. (2000), «Growth is good for poor », Journal of Economic Growth, Vol.7, n°3, Septembre, pp 187-212
- FRANKEL J. & ROSE A. (2002), "An Estimate of the Effect of Common Currencies on Trade and Income", Quarterly Journal of Economics, Vol. 117, N°2, pp 437-466.
- GHOSH A., & PHILLIPS S., (1998), Inflation May Be Harmful to Your Growth, IMF Staff Papers, December 1998, pp. 672-710.
- GHOSH A., & PHILLIPS S., (1998), Inflation May Be Harmful to Your Growth, IMF Staff Papers, December 1998, pp. 672-710.

- GIAVAZZI F. & PAGANO M. (1996), "Non-Keynesian Effects of Fiscal Policy Changes: International Evidence and the Swedish Experience," NBER Working Papers, N° 5332.
- HANAUT A., LOUFIR R. & MOUHOUD E.M., 2001, "La convergence structurelle européenne: rattrapage technologique et commerce intra-branche", *Economie Appliquée* n°1
- MUNDELL R.A. (1961), « A Theory of Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, n°4, Vol. 51, September 1961.
- NDIAYE M. (2006), «UEMOA: une intégration à deux vitesses à travers les clubs de convergence», Université Cheik Anta Diop de Dakar, Sénégal. Journées sur «Intégration, développement économique et transition », Paris, Septembre. AUF, PEP, et DIAL.
- PLANE P. & TANIMOUNE N. (2005), «Performance et convergence des politiques économiques en zone franc», *Revue française d'économie*, V.20, N°1, pp. 235 - 268
- TOBIN J. & BUITER W., (1974). "Long Run Effects of Fiscal and Monetary Policy on Aggregate Demand," Cowles Foundation Discussion Papers 384, Cowles Foundation for Research in Economics, Yale University.

ANNEXES

FIGURE 5 : EVOLUTION DES 4 CRITERES DE PREMIER RANG DES PAYS DE LA ZONE UEMOA DE 2000 A 2012



ENCADRE 3 : METHODE D'ESTIMATION DE L'OUTPUT GAP

L'instabilité de la production est mesurée par l'écart en pourcentage de la production actuelle et la production potentielle (output gap) soit :

$$GAP_{i,t} = \frac{Y_{i,t} - \bar{Y}_{i,t}}{\bar{Y}_{i,t}}$$

GAP représente l'output gap, *Y* représente la production actuelle en terme réel et $\bar{Y}$, la production potentielle. En effet, la production potentielle ne constitue pas une limite physique de capacité productive. Elle représente plutôt le niveau de production qui assure la meilleure rentabilité de l'entreprise. En conséquence, l'activité peut dépasser temporairement la production potentielle, cependant, au prix d'une accélération de salaires et des prix. De même, la production observée peut transitoirement s'établir en deçà du potentiel d'offre de l'économie. Elle n'est pas directement observable donc elle fait toujours l'objet d'une estimation. La méthode statistique a été utilisée pour estimer la production potentielle. Le filtre HP, qu'il soit bon ou pas, est le plus connu par la plupart des économistes. Mais nous avons retenu dans cette étude le filtre Butterworth. En effet, Pollock (2000) argumente que l'utilisation des filtres High-pass à l'instar de HP n'est pas suffisamment flexible pour tenir compte de certaines caractéristiques des données notamment, les changements de régimes ou les ruptures étant

intervenues dans l'évolution des séries. Ainsi, Pollock propose alors le filtre Butterworth qui est souvent utilisé en ingénierie comme une meilleure technique de lissage des données.

Sources : Auteurs

Résultat de l'estimation de la convergence réelle

```

=====
*** Binary (0/1) Weight Matrix: 144x144 - NC=8 NT=18 (Non Normalized)
=====
* Spatial Lag Han-Philips Linear Dynamic Panel Data Regression
=====
lpib_tet = wly_lpib_tet + txinv + tx_ouv + gouv + infl
-----
Sample Size      =      136      | Cross Sections Number =      8
Wald Test        =     88.5747   | P-Value >Chi2(6)      =     0.0000
F-Test           =     14.7625   | P-Value >F(6 , 130)   =     0.0000
(Buse 1973) R2    =     0.4052   | Raw Moments R2          =     1.0000
(Buse 1973) R2 Adj =     0.3824   | Raw Moments R2 Adj      =     1.0000
Root MSE (Sigma) =     3.5675   | Log Likelihood Function = 226.2733
-----
- R2h= 0.0246   R2h Adj=-0.0129   F-Test =    0.65   P-Value > F(6 , 130) 0.6612
- R2v= 5.2576   R2v Adj= 5.4214   F-Test =   -31.86   P-Value > F(6 , 130) 1.0000
-----
lpib_tet |      Coef.      Std. Err.      t      P>|t|      [95% Conf. Interval]
-----+-----
lpib_tet |
      L1. |    1.109916    .2427087      4.57    0.000    .6297455    1.590086
      |
wly_lpib_tet |    .0864894    .0451219      1.92    0.057    -.002779    .1757577
txinv |    .001008    .0007994      1.26    0.210    -.0005736    .0025896
tx_ouv |    .0002531    .0009174      0.28    0.783    -.0015619    .0020681
gouv |    .0007814    .0001432      5.46    0.000    .0004981    .0010647
infl |    .0014697    .0005831      2.52    0.013    .0003161    .0026234
_cons |   -1.018012    .1641599     -6.20    0.000   -1.342783   -.6932412
-----
Rho Value = 0.0865      Chi2 Test =    3.674      P-Value > Chi2(1) 0.0575
=====
* Panel Model Selection Diagnostic Criteria
=====
- Log Likelihood Function      LLF      = 226.2733
- Akaike Final Prediction Error AIC      = -432.5465
- Schwartz Criterion           SC      = -403.4200
- Akaike Information Criterion ln AIC    = -6.0184
- Schwarz Criterion            ln SC    = -5.8042
- Amemiya Prediction Criterion FPE      = 0.0024
- Hannan-Quinn Criterion       HQ      = 0.0027
- Rice Criterion               Rice     = 0.0025
- Shibata Criterion            Shibata  = 0.0024
- Craven-Wahba Generalized Cross Validation-GCV = 0.0024
-----

=====
*** Spatial Panel Autocorrelation Tests
=====
Ho: Error has No Spatial AutoCorrelation
Ha: Error has      Spatial AutoCorrelation

- GLOBAL Moran MI      = 0.4014      P-Value >Z( 5.887) 0.0000
- GLOBAL Geary GC      = 0.5302      P-Value >Z(-4.149) 0.0000
- GLOBAL Getis-Ords GO = -1.1039      P-Value > Z(-5.887) 0.0000
-----
- Moran MI Error Test   = 2.2692      P-Value >Z(32.780) 0.0233
-----
- LM Error (Burridge)   = 28.8458      P-Value > Chi2(1) 0.0000
- LM Error (Robust)     = 28.9197      P-Value > Chi2(1) 0.0000
-----
Ho: Spatial Lagged Dependent Variable has No Spatial AutoCorrelation
Ha: Spatial Lagged Dependent Variable has      Spatial AutoCorrelation

- LM Lag (Anselin)      = 0.0492      P-Value >Chi2(1) 0.8245
- LM Lag (Robust)       = 0.1231      P-Value >Chi2(1) 0.7257
-----

```



```

Ho: No General Spatial AutoCorrelation
Ha: General Spatial AutoCorrelation

- LM SAC (LMErr+LMLag_R) = 28.9689 P-Value > Chi2(2) 0.0000
- LM SAC (LMLag+LMErr_R) = 28.9689 P-Value > Chi2(2) 0.0000
-----

*** Panel Heteroscedasticity Tests
=====
Ho: Panel Homoscedasticity - Ha: Panel Heteroscedasticity

- Engle LM ARCH Test AR(1): E2 = E2_1 = 8.2988 P-Value > Chi2(1) 0.0040
-----
- Hall-Pagan LM Test: E2 = Yh = 1.5589 P-Value > Chi2(1) 0.2118
- Hall-Pagan LM Test: E2 = Yh2 = 1.3664 P-Value > Chi2(1) 0.2424
- Hall-Pagan LM Test: E2 = LYh2 = 1.7625 P-Value > Chi2(1) 0.1843
-----
- Harvey LM Test: LogE2 = X = 14.6112 P-Value > Chi2(2) 0.0007
- Wald Test: LogE2 = X = 36.0517 P-Value > Chi2(1) 0.0000
- Glejser LM Test: |E| = X = 48.7711 P-Value > Chi2(2) 0.0000
- Breusch-Godfrey Test: E = E_1 X = 72.4988 P-Value > Chi2(1) 0.0000
-----
- White Test - Koenker(R2): E2 = X = 71.5823 P-Value > Chi2(5) 0.0000
- White Test - B-P-G (SSR): E2 = X = 193.6888 P-Value > Chi2(5) 0.0000
-----
- White Test - Koenker(R2): E2 = X X2 = 93.5475 P-Value > Chi2(10) 0.0000
- White Test - B-P-G (SSR): E2 = X X2 = 253.1227 P-Value > Chi2(10) 0.0000
-----
- White Test - Koenker(R2): E2 = X X2 XX= 97.2118 P-Value > Chi2(20) 0.0000
- White Test - B-P-G (SSR): E2 = X X2 XX= 263.0378 P-Value > Chi2(20) 0.0000
-----
- Cook-Weisberg LM Test: E2/S2n = Yh = 4.2181 P-Value > Chi2(1) 0.0400
- Cook-Weisberg LM Test: E2/S2n = X = 193.6888 P-Value > Chi2(5) 0.0000
-----

*** Single Variable Tests (E2/Sig2):
- Cook-Weisberg LM Test: wly_lpib_tet = 1.2816 P-Value > Chi2(1) 0.2576
- Cook-Weisberg LM Test: txinv = 5.1103 P-Value > Chi2(1) 0.0238
- Cook-Weisberg LM Test: tx_ouv= 17.4573 P-Value > Chi2(1) 0.0000
- Cook-Weisberg LM Test: gouv = 179.7380 P-Value > Chi2(1) 0.0000
- Cook-Weisberg LM Test: infl = 1.5793 P-Value > Chi2(1) 0.2089
-----

*** Single Variable Tests:
- King LM Test: wly_lpib_tet = 2.8604 P-Value > Chi2(1) 0.0908
- King LM Test: txinv = 7.0234 P-Value > Chi2(1) 0.0080
- King LM Test: tx_ouv= 14.1597 P-Value > Chi2(1) 0.0002
- King LM Test: gouv = 6.1758 P-Value > Chi2(1) 0.0130
- King LM Test: infl = 9.2103 P-Value > Chi2(1) 0.0024
-----

* Panel Non Normality Tests
=====
Ho: Normality - Ha: Non Normality

*** Non Normality Tests:
- Jarque-Bera LM Test = 70.7180 P-Value > Chi2(2) 0.0000
- White IM Test = 122.2328 P-Value > Chi2(2) 0.0000
- Doornik-Hansen LM Test = 37.6974 P-Value > Chi2(2) 0.0000
- Geary LM Test = -3.9441 P-Value > Chi2(2) 0.1392
- Anderson-Darling Z Test = 0.9767 P > Z( 2.202) 0.9862
- D'Agostino-Pearson LM Test = 21.3452 P-Value > Chi2(2) 0.0000
-----

*** Skewness Tests:
- Srivastava LM Skewness Test = 4.7620 P-Value > Chi2(1) 0.0291
- Small LM Skewness Test = 4.8280 P-Value > Chi2(1) 0.0280
- Skewness Z Test = -2.1973 P-Value > Chi2(1) 0.0280
-----

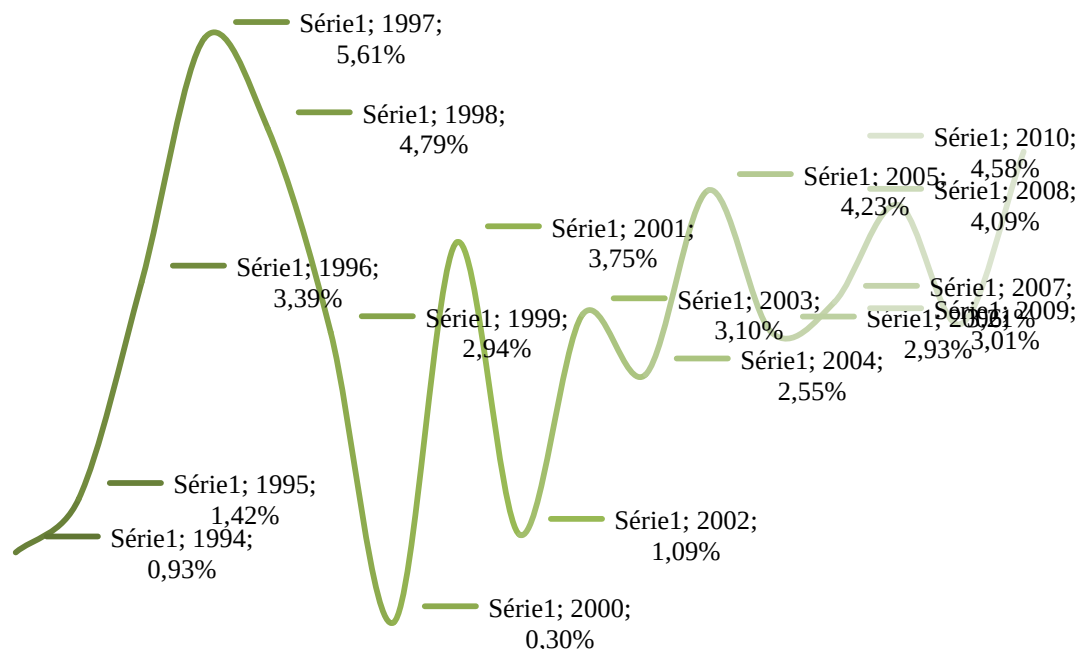
*** Kurtosis Tests:
- Srivastava Z Kurtosis Test = 8.1213 P-Value > Z(0,1) 0.0000
- Small LM Kurtosis Test = 16.5173 P-Value > Chi2(1) 0.0000
- Kurtosis Z Test = 4.0641 P-Value > Chi2(1) 0.0000
-----

Skewness Coefficient = -0.4584 - Standard Deviation = 0.2078
Kurtosis Coefficient = 6.4116 - Standard Deviation = 0.4127
-----

```

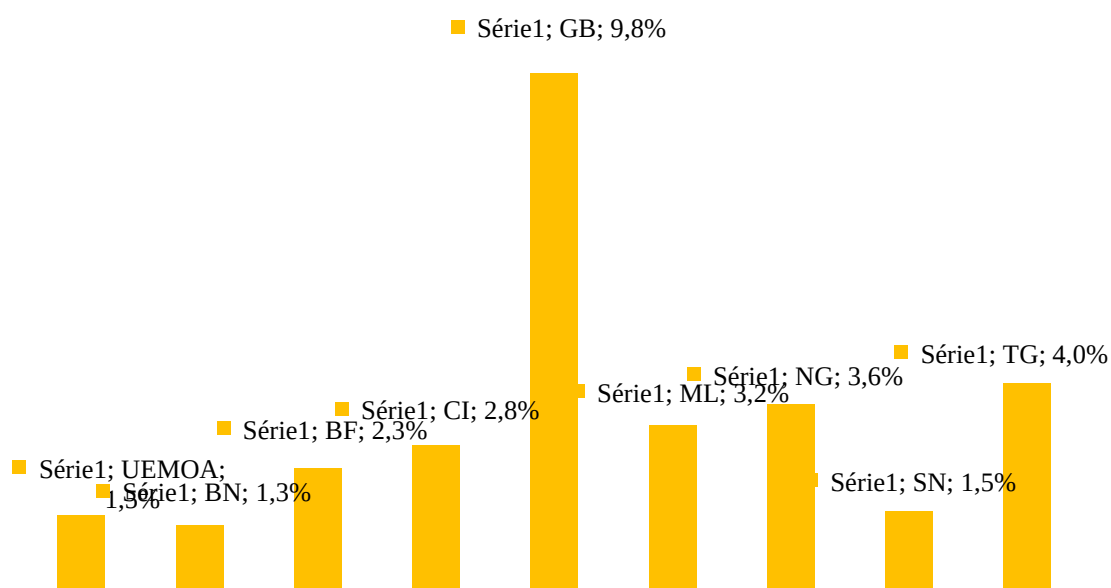
Runs Test: (46) Runs - (71) Positives - (65) Negatives
 Standard Deviation Runs Sig(k) = 5.7979 , Mean Runs E(k) = 68.8676
 95% Conf. Interval [E(k) +/- 1.96* Sig(k)] = (57.5037 , 80.2316)

FIGURE 6 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE DE LA ZONE UEMOA



Sources : Auteurs

FIGURE 7 : EVOLUTION DE L'INSTABILITE DU TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE



Source: Auteurs

THEMATIQUE N° 2

**DISPOSITIF DE LA SURVEILLANCE
MULTILATERALE DE L'UEMOA : FORCES,
FAIBLESSES ET PERSPECTIVES**

PAR

LA DIRECTION DE L'ECONOMIE

LISTE DES ABREVIATIONS

BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEAO	: Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de L'Ouest
CNPE	: Comité National de Politique Economique
CIMA	: Conférence Interministérielle du Marché des Assurances
CIPRES	: Conférence Interministérielle de la Prévoyance Sociale
DSM	: Dispositif de la Surveillance Multilatérale
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
IADM	: Initiative pour l'Allègement de la Dette Multilatérale
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SM	: Surveillance Multilatérale
TCA	: Taxe uniforme sur le Chiffre d'Affaires
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDEAC	: Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZMO	: Zone Monétaire Optimale

INTRODUCTION

L'idée de coopération, voire d'intégration des économies n'est pas nouvelle en Afrique et particulièrement dans la Zone Franc. Les sigles tels que CEAO, CEDEAO, UDEAC, UMOA, etc., sont évocateurs de multiples tentatives d'intégration économique régionale en Afrique, abandonnées pour les unes et en cours pour les autres. Les traités portant création de l'UEMOA⁴ et de la CEMAC⁵ ne sont rien d'autre qu'une étape supplémentaire de processus entamés depuis les indépendances. Dans cette étape, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, la Guinée Bissau et le Togo, qui constituent l'UMOA, ont voulu adjoindre à l'Union Monétaire qu'ils pratiquent depuis l'époque coloniale pour la majorité, une véritable intégration de leurs économies.

Ce nouvel intérêt exprimé pour le regroupement régional à la suite de l'échec de la CEAO et de l'apathie de la CEDEAO, est apparu comme une réaction au marasme économique qui frappe ces pays depuis le début des années quatre-vingt. En outre, aujourd'hui, avec le phénomène de la mondialisation, l'intégration apparaît aussi comme un facteur essentiel de développement. En effet, ne pouvant se soustraire de l'hégémonie de « l'économie mondialisée » pour utiliser l'expression de Robert Reich, l'intégration est une réaction légitime pour les pays en développement.

La nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA ***comporte un mécanisme de surveillance multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies.*** La convergence est la baisse progressive des écarts d'indicateurs économiques entre plusieurs pays. Elle vise à rapprocher le comportement des États en matière de politiques économiques et structurelles. La convergence recouvre généralement deux schémas distincts non exclusifs : la convergence nominale, qui porte sur l'évolution des variables coûts et prix, ainsi que leurs déterminants sous-jacents (taux d'intérêt, taux de change et ratios des finances publiques) et la convergence réelle dont le champ d'expression est le rapprochement des niveaux de vie et/ou l'atténuation entre les différences structurelles. Cette dernière s'analyse généralement sous l'angle du rattrapage économique.

Dans la littérature spécialisée, il existe toute une controverse sur le schéma séquentiel à suivre pendant le processus de convergence. Pour les théoriciens de la Zone Monétaire Optimale (ZMO), l'accent devrait plutôt être mis sur la convergence

4 Le Traité de l'UEMOA, outre la monnaie commune qu'est le franc CFA, repose sur cinq piliers à savoir: (i) la réalisation d'une union douanière; (ii) la création d'un marché commun; (iii) l'harmonisation des politiques sectorielles; (iv) la création d'un système institutionnel supranational ; et (v) la mise en place d'un dispositif de surveillance multilatérale pour assurer la convergence des politiques macro-économiques.

5 Le traité portant création de la CEMAC a été signé le 16 Mars 1994 à N'Djamena au Tchad, les parlementaires devant le ratifier pour sa mise en place effective.

réelle qui induira, par la suite, la convergence nominale. A l’opposé, l’UEMOA, imitant l’Union Européenne a opté pour une convergence nominale en espérant que celle-ci induira la convergence réelle. Or, Loufir et Reichlin (1993) étudiant le processus de convergence ont révélé que la recherche d’une convergence nominale est coûteuse pour les pays les plus « pauvres » du groupe, ce qui peut, par conséquent, susciter des comportements de resquilleurs face à des chocs asymétriques.

Conscients que de tels comportements seraient dommageables pour le processus d’intégration économique et monétaire, les pays de l’UEMOA ont conclu un Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, sous la forme d’un Acte additionnel au Traité. Le respect des critères de convergence retenus dans ce pacte, est censé assainir la situation économique et les politiques macroéconomiques des pays de l’Union et assurer une évolution harmonieuse et sans « cavalier solitaire » des pays membres.

Dans son application, l’UEMOA s’était fixée comme horizon de convergence le 31 décembre 2002 mais, à cette échéance, l’horizon a été reporté à nouveau en 2005. Plusieurs études ont analysé les difficultés pour les pays de l’UEMOA à respecter les critères de convergence retenus, certaines plus pessimistes considérant improbable cette convergence. Aussi, une analyse de l’état du processus de convergence dans l’Union s’impose-t-elle, à la suite du report de l’horizon.

La présente étude s’inscrit dans cette optique. Elle tente de faire un bilan du dispositif de la surveillance multilatérale (DSM) et proposer de nouvelles pistes d’orientations pour la réalisation de l’intégration économique souhaitée par les États membres de l’Union, assurant la convergence de leurs économies.

Cette étude s’articule autour de trois (03) grandes parties. Dans la première partie est présenté le dispositif de la surveillance multilatérale. La deuxième partie dresse un bilan afin de mettre en relief, les forces et faiblesses du DSM sur la période 2000-2012. La troisième et dernière partie, présente des perspectives pour l’amélioration de ce dispositif.

I. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE

D’après les textes du Traité de l’UEMOA, la surveillance multilatérale se présente comme un mécanisme communautaire de définition et de contrôle des politiques économiques entre les États membres, prévu par l’article 63 et régi par les articles 64 à 75 du traité.

Elle a pour objectif principal l’orientation générale des politiques économiques et la recherche de la convergence des politiques budgétaires des États membres.

I.1. Le processus de convergence en zone UEMOA

I.1.1. Le cadre institutionnel

Les pays membres de l'UEMOA sont engagés depuis 1994 dans un processus d'intégration économique et monétaire. À côté de la coordination de la politique monétaire, assurée depuis 1973 dans le cadre de l'UMOA, les pays signataires du traité de l'UEMOA ont mis en place un dispositif de surveillance multilatérale afin de coordonner leurs politiques économiques conformément aux articles 64 à 75 du traité. Cette coordination doit assurer la compatibilité entre le maintien de politiques économiques décentralisées et les exigences nées de la politique monétaire commune.

L'organisation institutionnelle de la convergence s'appuie sur la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, le Conseil des ministres et enfin sur la Commission de l'UEMOA sur laquelle repose la mise en œuvre de la surveillance multilatérale.

I.1.2. Le renforcement du dispositif de **convergence**

Il faut noter que le renforcement de la convergence s'est opéré à travers l'adoption le 8 décembre 1999 d'un acte additionnel au traité de l'UEMOA, portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA et d'un règlement communautaire en date du 21 décembre 1999 portant mise en œuvre du pacte de convergence. Cette constitutionnalité de la convergence place cette dernière au cœur du processus d'union économique, au même titre que la conduite de la politique monétaire ou l'édification d'un marché commun.

L'acte additionnel institue un mécanisme de sanctions à l'égard des États qui ne respecteraient pas le critère clé de convergence qui est relatif au solde budgétaire de base. Ces sanctions, qui résultent de l'application de l'article 74 du traité de l'UEMOA sont de nature déclarative et financière (exclusion de l'État considéré des mécanismes de solidarité communautaire). Des circonstances exceptionnelles (cas de force majeure ou choc économique d'ampleur) peuvent exonérer un État du respect du critère clé.

Sur le plan opérationnel, le renforcement de la convergence a donné lieu à une refonte des critères de convergence et à l'adoption de programmes de convergence.

I.1.3. Importance des indicateurs de convergence au sein de l'UEMOA

Ce paragraphe sera consacré aux raisons économiques ainsi qu'aux facteurs institutionnels ayant conduit à la mise en place du DSM.

I.1.3.1. Les raisons économiques

Au terme de l'article 4(b) de son traité constitutif, l'UEMOA doit rechercher la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale. La mise en place d'un mécanisme de surveillance est devenue un élément déterminant du processus d'intégration économique. Ce mécanisme permettra d'établir une cohérence entre les politiques budgétaires des États et la politique monétaire de la BCEAO.

I.1.3.2. Les facteurs institutionnels

Les objectifs et les organes de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques se présentent comme suit :

- ***Les objectifs***

La surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques a pour objectif principal l'orientation générale des politiques économiques et la recherche de la convergence des politiques budgétaires des États membres. A ce titre, elle doit assurer à la fois la cohérence des rythmes de croissance économique, un niveau soutenable des soldes extérieurs (balance des paiements), et l'amélioration de la compétitivité internationale des différentes économies.

- ***Les organes***

Le dispositif de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques a pour organes de mise en œuvre :

- le Conseil des Ministres de l'UEMOA ;
- la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ;
- la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- les Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE).

Comme souligné plus haut, le but de la construction des blocs régionaux s'analyse en terme de convergence. Dans cette perspective, l'UEMOA a défini ces principaux critères ainsi que les instruments de leur surveillance à travers le mécanisme de surveillance multilatérale. Alors, le processus de convergence dans lequel se sont engagés les pays de l'UEMOA reste un atout majeur à leur développement. La convergence, si elle est réalisée et respectée devrait permettre une homogénéisation du système économique et financier des différents pays et la création d'un espace économique très dynamique et performant.

I.2. Présentation des critères de convergence de l'UEMOA

Le succès d'une intégration politique et économique dépend du degré de convergence des économies concernées. Aussi, l'UEMOA s'est-elle définie un sentier d'évolution des indicateurs de convergence.

L'objet de cette section est de présenter ces critères de convergence ainsi que leur évolution sur la période sous-revue. Elle est subdivisée en deux (02) paragraphes, à savoir la présentation des critères de convergence et l'analyse descriptive des critères de convergence.

Avant de procéder à la présentation de ces critères de convergence, on peut souligner au passage que l'UEMOA, créée en janvier 1994, comptait jusqu'au 02 mai 1997, date à laquelle la Guinée Bissau a fait son entrée, sept (07) pays qui sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La convergence en zone UEMOA s'est initialement appuyée sur une directive de 1996, modifiée en 1997, adoptée par le Conseil des ministres de l'Union, établissant cinq indicateurs de convergence budgétaires. La mise en place de ces critères a ainsi accompagné le processus d'ajustement structurel engagé depuis 1994 en zone franc.

Lors de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, tenue le 28 janvier 1999 à Lomé, les pays membres de l'UEMOA ont convenu de la nécessité de procéder à un renforcement de la convergence des politiques et des performances macro-économiques. Et, selon l'Acte additionnel N°04/99 du 8 décembre 1999 modifié par l'Acte additionnel N°03/2003 du 29 janvier 2003, deux types de critères de convergence sont retenus : les critères dits de premier rang et les critères dits de second rang⁶. Les critères de premier rang sont ceux dont le non-respect entraîne la formulation de mesures correctives et parfois même de sanctions⁷. Les critères de second rang sont considérés comme des repères structurels indicatifs faisant l'objet d'un suivi rigoureux à cause du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation des équilibres internes et externes des économies. Leur non-respect n'entraîne pas la formulation de mesures correctives ou rectificatives. Toutefois, cette situation peut donner lieu à des recommandations de politique économique.

I.2.1. Critères de premier rang

Les critères de premier rang sont au nombre de quatre. Ils sont libellés comme suit :

1. ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (critère clé) : il devrait être supérieur ou égal à 0% à la fin de l'échéance. Le non-respect du

⁶ Cf. article 18 de l'Acte additionnel N° 3/2003.

⁷ Le mécanisme de sanctions prévu à l'article 74 du traité de l'UEMOA s'applique de droit en phase de convergence comme en phase de stabilité. L'article 15 de l'Acte additionnel N° 3/2003 distingue, une gradation des sanctions selon la phase, selon l'ampleur de la dégradation et selon le critère.

- critère clé donne lieu à des sanctions ;
2. taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3% au maximum par an ;
 3. ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70% ;
 4. arriérés de paiement :
 - arriérés de paiement intérieurs : non accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante ;
 - arriérés de paiement extérieurs : non accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante.

I.2.2. Critères de second rang

Ils sont aussi au nombre de quatre :

1. ratio de la masse salariale sur recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35% ;
2. ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales : il devrait atteindre au moins 20% ;
3. ratio du solde extérieur courant hors transferts publics par rapport au PIB nominal : il devrait être supérieur ou égal à -5% ;
4. taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 17%.

II. BILAN DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE

Le Pacte de convergence est entré en application il y a plus d'une décennie avec pour premier horizon le 31 décembre 2002. A cette date, tous les pays devaient satisfaire aux critères de convergence. Mais certaines raisons ont conduit les autorités communautaires à différer ce premier horizon de convergence. Ce report d'horizon s'est renouvelé en 2005 puis en 2008 où les Etats ont décidé de faire passer les horizons de convergence de trois (3) à cinq (5) ans désormais. Ainsi, après l'échéance manquée de 2008, le nouvel horizon de convergence a été fixé au 31 décembre 2013. L'analyse de la situation économique et financière des Etats membres se fera à partir des programmes pluriannuels de convergence 2013-2017. Quel peut donc être l'état de convergence des Etats membres sur la période ? Pour connaître cet état, il convient avant tout de jeter un regard sur la situation économique et financière récente des différents Etats membres.

II.1. Situation économique et financière de l'Union

Dans l'Union, la situation économique et financière s'améliore après une forte décélération en 2011 en rapport avec la crise post-électorale en Côte d'Ivoire et de mauvaises conditions climatiques qui ont entraîné la baisse de la production agricole dans les Etats sahéliens. Le taux de croissance ressortirait à 5,8% en 2012 contre

0,8% en 2011. En 2013, la tendance à la reprise se poursuivrait avec un taux de croissance de 6,3%.

Du côté des comptes extérieurs, le déficit du compte courant représenterait 6,5% du PIB en 2012 contre 3,0% en 2011, en relation avec la baisse de l'excédent commercial due à une forte progression des importations. La situation monétaire serait marquée par une baisse des avoirs extérieurs nets et une hausse du crédit intérieur. La hausse du crédit intérieur, plus forte que le recul des avoirs extérieurs nets induirait une augmentation de la masse monétaire de 8,3% pour atteindre 14.810,6 milliards à fin décembre 2012.

II.1.1. Situation économique

II.1.1.1. Production

En 2012, sous l'effet de la normalisation de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire, ainsi que de la reprise plus rapide que prévue de l'activité dans ce pays, de l'accroissement des investissements et de bonnes conditions climatiques, l'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 5,8% contre 0,8% en 2011. Les taux les plus élevés seraient enregistrés au Niger, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Toutefois, au Mali, l'activité économique restera affectée par la crise politique et la crise sécuritaire au nord de ce pays. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (3,5%), Burkina Faso (8,0%), Côte d'Ivoire (8,6%), Guinée-Bissau (2,5%), Mali (-3,1%), Niger (11,6%), Sénégal (3,7%) et Togo (5,0%).

II.1.1.2. Inflation

En 2012, l'activité économique se déroulerait dans un contexte de baisse de tensions inflationnistes après les niveaux élevés enregistrés en 2011. Le taux d'inflation annuel moyen est projeté à 2,3% contre 3,9% en 2011. Toutefois, la tension persisterait dans certains Etats membres.

II.1.2. Situation financière

II.1.2.1. Finances publiques

En 2012, la situation des finances publiques se caractériserait par une aggravation des déficits budgétaires due à la progression importante des dépenses en relation notamment avec l'effet de rattrapage en Côte d'Ivoire et l'ambition des Etats membres de maintenir la tendance à la hausse des dépenses publiques d'infrastructures. En effet, les recettes budgétaires progresseraient de 21,7% pour représenter 18,7% du PIB. Il en résulterait pour l'Union, un taux de pression fiscale de 16,6% contre 15,2% en 2011. Il en serait de même des dons avec une hausse de 33,6% pour représenter 3,2% du PIB contre 2,6% en 2011. Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 3,0% pour représenter 24,6% du PIB. Cet accroissement serait porté principalement par les dépenses en capital qui seraient en

hausse de 10,2%. Quant aux dépenses courantes, elles augmenteraient de 1,0% en dépit de l'accroissement attendu de la masse salariale de 8,4%.

En somme, les finances publiques se caractériseraient par une aggravation des principaux soldes, en liaison avec la forte progression des dépenses. Le déficit global ressortirait à 3,8% du PIB contre 3,6% en 2011. Au total, le déficit global hors dons et le déficit global se réduiraient pour représenter respectivement 5,8% et 2,6%.

II.1.2.2. Dette publique

A fin 2011, l'encours de la dette publique a représenté 40,2% du PIB. En 2012, le ratio se situerait à 33,1% en rapport avec le bénéfice de l'initiative PPTE et de l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) par la Côte d'Ivoire.

II.2. Analyse descriptive des critères de convergence sur la période 2000-2012

L'état de la convergence se présente comme suit :

II.2.1. Les critères de 1^{er} rang

Ils sont au nombre de quatre (04), de 1^{er} rang et selon le mécanisme de surveillance multilatérale leur non-respect par un pays fait l'objet d'une sanction ou d'un avertissement.

II.2.1.1. Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal supérieur ou égal à 0

Par définition, le solde budgétaire de base est égal à la différence entre les recettes totales et l'ensemble des dépenses courantes et des dépenses en capital sur ressources propres.

Ce critère est un critère clé, parce qu'il démontre la capacité d'un État à faire face à ses charges primaires uniquement avec les recettes fiscales hors dons. Il s'est établi à 1,1% en moyenne annuelle sur la période d'étude. Il a été respecté 9 fois sur cette période par le Bénin, 8 fois par le Mali, 5 fois par la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo et 3 fois par le Burkina Faso. Quatre (04) pays l'ont respecté en 2012, contre un seul pays (la Côte d'Ivoire) en 2009 et 4 en 2011. On constate que le Mali l'a respecté de façon continue de 2001 à 2007, avec une moyenne de 0,7% annuellement, respectant ainsi la norme communautaire. Le non-respect de ce critère peut s'expliquer, par une faiblesse de la pression fiscale et la hausse des dépenses courantes, en particulier les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement, qui ne cessent d'augmenter d'année en année. Par ailleurs, six (06) États membres sur les huit (08) l'ont respecté en 2010. La Guinée Bissau vient en dernière position avec un ratio de -6,3% très éloigné de la norme communautaire. Pour ce critère, en moyenne trois (03) États membres l'ont respecté par an (cf. annexe tableau 2).

II.2.1.2. Le taux d'inflation annuel moyen de 3% maximum par an

Ce taux est mesuré par la variation en pourcentage de la moyenne arithmétique des douze indices mensuels globaux de la période courante par rapport à la moyenne arithmétique des douze indices mensuels globaux de la période précédente. Le respect de ce critère vise essentiellement à réduire les différentiels d'inflation entre les pays membres de l'Union et les pays de la zone euro en raison de l'arrimage du franc CFA à l'euro afin d'éviter les désalignements des taux de change réels. C'est également cet ancrage à l'euro qui justifie en partie la norme de 3% d'inflation par an. Au plan opérationnel, cet indicateur présente l'avantage d'être mieux connu par le public. Il est en outre habituellement calculé mensuellement et diffusé.

S'agissant du critère relatif au taux d'inflation, il a été pratiquement respecté par tous les États membres respectivement en 2004 et 2010 ; il a été respecté par sept (07) pays respectivement en 2003, 2006 et 2009. Mais par contre en 2008, aucun pays n'a respecté ce critère en raison principalement de la hausse des prix des produits alimentaires et des produits énergétiques. En moyenne cinq (05) États membres respectent ce critère par an. Pour ce critère, la Guinée Bissau tire la queue du groupe avec un taux d'inflation annuel moyen de 3,8%. L'analyse montre que ce critère est souvent respecté par les États membres.

II.2.1.3. Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70%

Deux (02) États membres, à savoir le Bénin et le Burkina Faso ont respecté ce critère sur toute la période de l'étude, soit 13 fois. Le Sénégal, le Mali et le Niger, l'ont respecté 10, 9 et 8 fois respectivement. Par contre, la Guinée Bissau n'a atteint ce critère qu'en 2012. Normalement, elle devrait respecter ce critère en 2009 en relation avec l'atteinte du point d'achèvement. La Côte d'Ivoire, sur toute la période n'a respecté ce critère que cinq fois, de 2008 à 2012 ; l'encours de sa dette publique est passé de 103,4% en 2000 à 35,8% de son PIB en 2012 (soit une régression de 65,4%). Le Togo n'a respecté ce critère qu'après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Il faut noter que ce ratio se situe à 44,7% en 2012 contre 130,3% en 2000. La Guinée Bissau reste le pays qui a l'encours de la dette le plus énorme, de 391,4% en 2000, il est estimé à près de 38,7% du PIB en 2012 (soit une diminution de 90,1%).

On observe que dans l'ensemble, des efforts sont en train d'être faits par chaque État membre, pour diminuer le poids de sa dette publique. En moyenne cinq (05) États membres respectent ce critère par an (cf. annexe tableau 4).

II.2.1.4. Arriérés de paiement extérieurs et intérieurs en milliards de FCFA

Pour ce critère, on remarque que trois (03) pays, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal l'ont respecté sur toute la période. Le Bénin et le Niger l'ont respecté 11

et 8 fois respectivement. Le reste des États membres (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau et Togo), l'ont tous respecté quatre (04) fois. Si la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Togo, ont tous respecté ce critère en 2009 et 2012, cela peut s'expliquer par le fait que c'est au cours de cette période que ces États membres ont atteint le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le tableau 6 en annexe montre que la Côte d'Ivoire avait des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs estimés à 456,3 milliards FCFA et 399,8 milliards FCFA respectivement en 2000 et 2008. Ils passent subitement à zéro, ceci grâce aux efforts de remboursements des autorités ivoiriennes et à l'initiative PPTE. En moyenne cinq (05) États membres respectent ce critère par an (cf. annexe tableau 5).

II.2.2. Les critères de 2nd rang

II.2.2.1. *Masse salariale rapportée aux recettes fiscales, inférieur ou égal à 35%*

Ce critère est relatif à la structure de la dépense publique. C'est un indicateur d'orientation de la dépense; son suivi permet de disposer d'informations infra annuelles et de savoir si la politique budgétaire a été redistributive, pro-cyclique ou contra-cyclique.

Deux (02) États membres, à savoir la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau n'ont pas respecté ce critère sur toute la période, avec respectivement une moyenne annuelle de 43,0% et 84,8%. Pour la Guinée Bissau, la masse salariale a représenté 139,0% des recettes fiscales en 2004. Par contre, le Sénégal et le Mali l'ont respecté 13 et 10 fois respectivement. Le Togo et le Niger l'ont respecté 5 et 7 fois respectivement sur la période.

Pour l'ensemble de l'Union, ce critère est de 38,0% en moyenne annuelle sur toute la période, toujours au-dessus de la norme communautaire. En moyenne trois (03) pays ont respecté ce critère par an sur la période sous revue (cf. annexe tableau 6).

II.2.2.2. *Ratio investissements financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales, supérieur ou égal à 20%*

Ce critère est également relatif à la structure et à la qualité de la dépense publique. Le ratio de 20% vise à contraindre les États à consacrer une part substantielle de leurs ressources à la réalisation des investissements pour accroître l'offre des services sociaux et la capacité de production qui constitue le moteur de la croissance.

Le Burkina-Faso a respecté ce critère sur toute la période (soit 13 fois). Par exemple le Burkina Faso, a financé ses investissements sur ressources intérieures avec plus de 53,4% des recettes fiscales en moyenne de 2009 à 2010. Par contre, la Côte

d'Ivoire, n'a respecté ce critère qu'en 2012, avec une moyenne annuelle de 13,0%. La Guinée Bissau ne l'a respecté qu'une seule fois (en 2010 pour 24,6%) sur toute la période. Quant au Bénin, il a respecté ce critère huit fois sur la période, avec un pic estimé à 47,4% en 2009, en relation avec les grands travaux entrepris par les autorités béninoises ces dernières années. Le Togo a respecté ce critère deux fois, en 2010 et en 2011.

En moyenne cinq (05) États membres respectent ce critère par an. Pour ce critère, le Togo vient en dernière position avec un taux moyen annuel d'investissements financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales de 11,6%, largement en deçà de la norme communautaire qui est d'au moins 20% (cf. annexe tableau 7).

II.2.2.3. Solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal, supérieur ou égal à -5%

Sur toute la période de l'étude 2000-2012, quatre (04) États membres sur les huit (08), à savoir le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo n'ont pas respecté ce critère. Seule la Côte d'Ivoire l'a respecté sur toute la période de l'étude, avec un pic de 10,2% du PIB en 2011. Le Bénin a respecté ce critère deux (02) fois sur toute la période, en 2000 (avec un taux de 4,6%) et en 2002 (avec un taux de 4,7%). En moyenne un (01) État membre respecte ce critère par an.

Par ailleurs, si la Côte d'Ivoire demeure le leader dans le respect de ce critère, cela s'explique par sa balance commerciale qui est toujours excédentaire. Cet excédent régulier est imputable, au binôme café-cacao, qui soutient constamment et solidement l'exportation ivoirienne. Ceci n'est pas le cas pour les autres pays de l'Union. La Guinée Bissau et le Mali ne l'ont respecté qu'en 2012. (cf. annexe tableau 9).

II.2.2.4. Taux de pression fiscale, supérieur à 17%

Cet indicateur vise à amener les États à mettre davantage l'accent sur la mobilisation des recettes intérieures. Il permet d'évaluer l'effort de mobilisation des ressources fiscales nécessaires pour porter une partie de l'effort d'ajustement budgétaire sur la mobilisation des recettes. En effet, le rôle important que les États continuent de jouer dans l'économie et les besoins de la lutte contre la pauvreté inscrivent les dépenses publiques dans une tendance à la hausse avec pour conséquence une aggravation des déficits budgétaires que l'on a généralement cherché à réduire à travers la maîtrise des dépenses.

Sur toute la période de l'étude, cinq (05) États membres, à savoir le Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger et le Togo n'ont pas respecté ce critère. Par contre, le Sénégal l'a respecté sur toute cette période avec un taux de 18,5% en moyenne et un pic de 19,4% en 2007 et 2008. Le Bénin et la Côte d'Ivoire, l'ont respecté respectivement 2 et 3 fois. Pour ce critère, la Guinée Bissau est moins performante

avec un taux de pression fiscale de 10,0% en moyenne annuelle. En moyenne un (01) État membre respecte ce critère par an.

Par ailleurs, on remarque une faible mobilisation des recettes fiscales pour la plupart des États membres. Seul le Sénégal est considéré comme le bon élève pour ce critère. On peut tenter d'expliquer cette situation par le fait que le secteur informel se développe dans ces États mais échappe à la fiscalité (cf. annexe tableau 10).

En définitive, les résultats sont très discordants, non uniformes et mitigés. On constate que pour un même pays, d'une année à l'autre les résultats ne sont pas les mêmes. Autrement dit, les performances en matière de réalisation des critères sont disparates et instables dans le temps et dans l'espace. Les États sont nettement moins performants dans le respect des critères du second rang. Par exemple, le critère du solde courant extérieur hors dons n'a été respecté que par deux (02) pays en moyenne par an.

Sur toute la période de l'étude, le Sénégal, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger ont enregistré de meilleures performances en matière de respect des normes de convergence de l'UEMOA. Par contre, le Togo, la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau éprouvent d'énormes difficultés pour respecter ces critères de convergence.

La Côte d'Ivoire, locomotive de l'Union, occupe le 6^{ème} rang en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA. Cette situation s'explique par la longue crise socio-politique que ce pays a connue entre 2000 et 2011. En moyenne, elle a respecté deux (02) critères par an sur les huit (08).

Le Sénégal a été plus performant avec une moyenne annuelle de six (06) critères respectés sur la période. Il a toujours occupé la première place, sauf en 2000 et 2008.

Par ailleurs, on constate que la quasi-totalité des États membres ont toujours des difficultés à respecter les critères dits de 2nd rang. Seuls le Sénégal et la Côte d'Ivoire respectent de manière constante, les critères relatifs à la pression fiscale et au solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal respectivement.

II.3. Diagnostic des performances des États membres relativement au respect des critères : Forces et Faiblesses du DSM

II.3.1. Forces du DSM

L'analyse de l'évolution des critères de convergence montre que les États membres pris individuellement, ont enregistré des performances plus ou moins importantes. En d'autres termes, des efforts considérables ont été faits de part et d'autre, dans le sens du respect des critères de convergence des économies retenus comme fondements majeurs de l'intégration économique dans l'espace UEMOA.

Le taux d'inflation annuel moyen et le solde budgétaire de base ont été les critères les plus respectés sur la période sous revue. Plus spécifiquement, les critères de premier rang ont été plus respectés que ceux de second rang avec des évolutions assez différenciées.

Les atouts suivants sont à relever dans le DSM :

- le rappel des États membres à l'ordre par rapport aux valeurs fixées ;
- le DSM constitue un baromètre, à travers lequel on mesure les performances économiques des États membres ;
- la mise en exergue «des bons élèves et mauvais élèves» en matière du respect des critères afin de susciter l'esprit de concurrence ;
- les États membres sont contraints d'élaborer leur cadrage macroéconomique en tenant compte du DSM.

II.3.2. Faiblesses du DSM

Les faiblesses relevées sont susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs que les États membres se sont fixés.

Parmi ces faiblesses, on peut noter :

- l'enregistrement de plusieurs reports (5) de l'horizon de convergence depuis la mise en place du DSM ;
- la non application des sanctions prévues par le DSM ;
- la non prise en compte des réalités économiques de chaque État membre dans la fixation des valeurs seuils ;
- la non uniformisation des composantes entrant dans le calcul de certains critères (masse salariale sur recettes fiscales) ;
- le nombre pléthorique des rapports d'exécution par an ;
- la subjectivité de certains critères, malgré leur caractère quantitatif ;
- la non existence d'un programme d'amélioration de la SM décliné en plan d'actions.

II.3.3. Les raisons du non-respect des critères de convergence

Après l'analyse de la performance des Etats en matière de respect des critères de convergence, on note que les Etats membres pris individuellement ont fait des efforts même si beaucoup reste à faire.

Les raisons du non-respect de ces critères après plus d'une décennie de mise en œuvre du DSM sont multiples et variées. Le Togo, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire qui ont été moins performants sur la période ont connu des situations particulières qui peuvent justifier en partie leur contre-performance.

Ces raisons sont liées aux contextes nationaux (politique, économique et social) et à la pertinence de ces critères.

❖ Les raisons liées aux contextes nationaux

Des pays ont connu sur la période des situations socio-politique et économique (instabilité politique, suspension de la coopération, calamités naturelles, mauvaise gouvernance, ...) qui n'ont pas favorisé une bonne performance sur le plan économique et le respect des critères de convergence.

D'autres pays ayant connu des contextes beaucoup plus favorables n'ont pas pour autant respecté ces critères d'où la nécessité de s'interroger sur la pertinence de ces critères.

❖ Les raisons liées à la pertinence des critères de convergence

L'analyse de ces critères montre l'existence d'une relation entre certains critères (ratio du solde budgétaire de base et ratio de l'investissement financé sur ressources propres). Un pays qui fait des efforts d'investissements financés sur ressources propres aura des difficultés pour respecter le critère clé.

De même un pays qui fait des efforts pour respecter le critère clé ne pourra pas atteindre les objectifs de croissance par les investissements financés sur ressources propres.

S'agissant du critère relatif au solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal, un pays qui est dans la reconstruction des infrastructures aura tendance à importer davantage les biens d'équipement et les biens de consommation intermédiaire qui pourrait aggraver son solde courant.

III. PERSPECTIVES DU DSM

Le contexte qui a conduit à la fixation des critères dans le temps a évolué, d'où la nécessité d'adapter ces critères en tenant compte des réalités actuelles des pays. En se référant aux raisons du non-respect de ces critères évoquées précédemment, une analyse plus poussée des critères s'avère nécessaire.

Certains critères de convergence doivent être revus, en l'occurrence le solde budgétaire de base sur le PIB, le solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB, l'investissement financé sur ressources propres rapporté aux recettes fiscales et le taux de pression fiscale.

Dans le cadre de ce travail, les propositions d'amélioration seront faites sans fixation de seuils précis de manière à ce qu'une autre étude plus complète le fasse en tenant compte de tous les paramètres nécessaires.

❖ Le solde budgétaire de base rapporté au PIB :

Ce solde incorporant les investissements pose problème au pays qui se fixe un objectif de croissance par les investissements financés sur ressources propres. Il est donc important de penser à un critère qui donne plus de marge de manœuvre au pays. A cet effet, nous proposons comme nouveau critère « le solde budgétaire hors compris rapporté au PIB » avec un niveau raisonnable de déficit.

❖ Taux de pression fiscale et l'investissement financé sur les ressources propres :

Si l'objectif des critères est de promouvoir la croissance, nous proposons que ces critères soient plus orientés vers une forte mobilisation des ressources internes. En effet, le taux de pression fiscale et l'investissement financé sur ressources propres devraient être revus à la hausse.

❖ Solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB :

Ce critère pose problème aux pays qui importent beaucoup de matériels d'équipement pour la reconstruction de leurs infrastructures. Par conséquent, la revue à la hausse de ce critère est nécessaire ou son remplacement par un autre critère comme « taux de change effectif réel » qui permet d'apprécier le niveau de compétitivité des pays.

CONCLUSION GENERALE

La convergence des politiques économiques voulue par les Etats signataires du Traité du 10 janvier 1994 instituant l'UEMOA, a nécessité la mise en place d'une procédure de surveillance multilatérale. Présentée comme un mécanisme communautaire de définition et de contrôle des politiques et performances économiques des Etats membres, elle se veut en même temps une réponse à l'exigence de mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune.

L'exercice de cette surveillance multilatérale repose précisément sur la définition de critères normatifs de convergence. Plus d'une décennie après son application, les résultats escomptés se sont révélés insuffisants. Devant cette situation et prenant

conscience de la nécessité de poursuivre les efforts déjà entrepris en vue de la réalisation des objectifs de convergence, les Etats membres vont signer le 8 décembre 1999 un engagement formel donnant naissance à un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

L'analyse de ce Pacte a permis de révéler son originalité en raison notamment de la spécificité de l'Acte additionnel qui le contient. En effet, de par son caractère d'applicabilité directe et immédiate, le Pacte de convergence s'applique de façon autonome dans l'ordre juridique interne de chaque Etat membre sans avoir à recourir à un instrument interne de réception. En outre, tout citoyen membre de l'Union peut revendiquer son application devant les juridictions communautaires. Par ailleurs, le Pacte a adopté de nouveaux critères de convergence élargissant ainsi les critères en vigueur avant son adoption.

S'agissant du bilan, on peut retenir que globalement les objectifs de convergence n'ont pas été atteints. Deux (2) Etats membres, le Sénégal et le Bénin, enregistrent des performances encourageantes. Trois (3) autres Etats, le Togo la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau ont été les moins performants.

Cette contre-performance réside non seulement dans l'insuffisance des réformes nécessaires à la réalisation des objectifs de convergence mais aussi dans les faiblesses du dispositif de la surveillance multilatérale.

Une étude réalisée par **Florence Huart**, Université Lille 1, en 2011 sur « **Les politiques budgétaires sont-elles contra-cycliques dans la zone euro ?** » a fait ressortir que pour que l'objectif de stabilisation conjoncturelle et de discipline budgétaire soient compatibles, l'orientation de ces politiques devrait être contra-cyclique quelles que soient les conditions cycliques. Suite aux efforts de convergence sans succès dans l'UEMOA, il est important de se poser la question suivante : « **les conditions de pro cyclicité sont-elles réunies avant la mise en place du dispositif de surveillance multilatérale renforcé par le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au sein de l'UEMOA?** »

RECOMMANDATIONS

En dépit de l'amélioration de la situation macroéconomique de l'Union en 2012, les résultats en matière de convergence ne sont pas satisfaisants. Un seul Etat membre respecte les quatre critères de premier rang. Il importe de souligner que le Mali qui réalisait l'une des meilleures performances n'a pu soutenir ses performances en raison des crises auxquelles il est confronté. Les performances révèlent également la vulnérabilité des économies aux chocs climatiques qui empêchent certains Etats membres de respecter le critère relatif à l'inflation.

Au regard des données contenues dans les programmes pluriannuels des Etats membres, les conditions de convergence en 2013 ne seraient pas réunies. Pour

replacer les économies sur un sentier de convergence, il est impératif de créer les conditions d'un climat socio politique apaisé dans tous les Etats membres de l'Union.

En outre, des actions doivent être prises pour :

- ✓ Mettre un accent particulier sur la stabilité socio-politique et la bonne gouvernance, qui demeurent des axes stratégiques que chaque État membre doit impérativement explorer ;
- ✓ Revoir profondément la structure des économies de l'Union, car on constate qu'elles sont pour la plupart tirées par l'agriculture qui est à son tour, dépendante de la pluviométrie ;
- ✓ Poursuivre radicalement l'assainissement des finances publiques déjà amorcé au sein de l'Union ;
- ✓ Mettre en place des stratégies pour formaliser le secteur informel qui contribue sensiblement aux économies de l'Union ;
- ✓ Procéder pour chaque État membre, à un recensement exhaustif des facteurs qui sont liés au respect des critères de convergence de l'Union ;
- ✓ Mettre en place des plans d'actions spécifiques à chaque État membre, pour la simple raison que les économies n'ont pas le même comportement et la même structure ;
- ✓ Mettre en place les stratégies d'accélération de la croissance économique ;
- ✓ Mettre en place les programmes et projets d'accroissement de l'offre agricole pour pallier l'insécurité alimentaire et maîtriser les tensions inflationnistes ;
- ✓ Mettre en place les politiques budgétaires qui assurent la soutenabilité des déficits et la viabilité de la dette publique ;
- ✓ Mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires dans l'Union.

BIBLIOGRAPHIE

Bamba, N. Lambert, Analyse des Processus de Convergence dans la zone UEMOA”, Research Paper N° 2004/18, 2004.

Bamba, N. Lambert, Y a-t-il convergence économique des pays de l'UEMOA, Revue Économique et Gestion du Laboratoire d'Économie Appliquée (LEA), Libreville, Gabon, 2000.

Barro, R. J. and X. Sala-i-Martin, Economic growth and convergence across the United States , National Bureau of Economic Research working paper, N° 3491, 1990

Jonas A. GBIAN, Mise en place du système de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques en zone CEMAC : les écueils à éviter, 2001.

AFFO Kossi, Facteurs liés au respect des critères de convergence de l'UEMOA : cas de la Côte d'Ivoire, Mémoire Professionnel-GPE, sous la supervision du Docteur Doté COULIBALY, Enseignant-chercheur à l'Université de Cocody et de M. Kobena TANO, Secrétaire Permanent du CNPE-CI au Ministère de l'Économie et des Finances, 2011.

Mohamed Ben Omar N'diaye, Respect des critères de convergence vs harmonisation des critères de convergence : étude comparative des performances des indicateurs de convergence économique dans la zone Franc en Afrique (UEMOA et CEMAC), Revue africaine de l'intégration, Vol 1, N° 2, 2007.

La Commission de l'UEMOA, Rapport Semestriel d'Exécution de la Surveillance Multilatérale, Ouagadougou, 2010.

UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la Surveillance Multilatérale, juin 2013.

UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la Surveillance Multilatérale, décembre 2012.

UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2010.

UEMOA, Annexes statistiques de la Surveillance Multilatérale de 2001 à 2007.

Direction de l'Économie, Perspectives économiques à moyen terme 2013-2017, août 2013.

ANNEXES

Tableau 1 : Critères de convergence de l'UEMOA/ Définition / Normes

	Critères de convergence de l'UEMOA	Définition	Normes
	Critères de premier rang		
01	Solde budgétaire de base sur PIB nominal	(Solde budgétaire de base/PIB nominal)*100 avec solde budgétaire de base = Recettes totales hors dons - Dépenses courantes (y compris prêts moins recouvrements)- - Dépenses en capital sur ressources propres	≥ 0%
02	Taux d'inflation annuel moyen	Glissement des indices moyens annuels de janvier à décembre d'une année par rapport à ceux de l'année précédente. L'indice des prix à la consommation considéré est l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)	≤ 3%
03	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal	Encours dette publique totale en valeur nominale (intérieure et extérieure) rapporté au PIB nominal	≤ 70%
04	Non accumulation des arriérés de paiement	Somme des arriérés sur intérêt et amortissement extérieurs	0
	Critères de second rang		
01	Masse salariale sur recettes fiscales	La part des dépenses du personnel dans les recettes fiscales	≤ 35%
02	Investissements financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales	La part des dépenses d'investissements publics financés par les ressources internes dans les recettes fiscales	≥ 20%
03	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	Balance courante hors dons en % du PIB nominal	≥ -5%
04	Taux de pression fiscale	Recettes fiscales totales en % du PIB nominal	≥ 17%

Annexe1 : Approche méthodologique

Pour atteindre les objectifs fixés dans cette étude, il est utilisé principalement des données secondaires provenant de diverses sources. Ces données nous ont permis de procéder à un certain nombre d'analyses.

Les principales sources suivantes seront exploitées :

- les rapports sur la surveillance multilatérale de la Commission de l'UEMOA ;
- les études réalisées dans le domaine.

L'étude va porter sur la période de 2000 à 2010 et est basée sur un certain nombre d'analyses descriptives.

Annexe 2 : Récapitulatif du nombre de pays ayant respecté le critère

Critères primaires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Déficit budgétaire de base</i>	2	4	4	3	4	3	3	3	4	1	6		
<i>Taux d'inflation annuel moyen</i>	6	1	5	7	8	1	7	5	0	7	8		
<i>Encours de la dette publique</i>	2	2	2	3	4	5	5	5	6	7	6		
<i>Arriérés de paiements</i>	4	4	4	5	4	3	4	5	5	8	8		

Critères secondaires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Recettes fiscales/PIB</i>	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	2		
<i>Masse salariale/Recettes fiscales</i>	3	3	3	4	3	3	4	5	4	2	3		
<i>Dépenses en capital/Recettes fiscales</i>	2	4	4	5	5	5	4	5	5	5	6		
<i>Solde extérieur courant/PIB</i>	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1		

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012 et nos calculs

Annexe 3 : Tableaux récapitulatifs des performances des pays en terme de critère de convergence sur la période de 2000 à 2010

Tableau 2 : Ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal en %

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	1,7	1,0	1,1	-0,2	0,5	-1,1	1,2	1,5	1,1	-3,5	1,0	-0,1	5	9
Burkina Faso	-1,0	-2,1	-2,7	-0,7	-1,6	-0,5	-2,3	-1,1	-1,1	-2,4	0,4	1,3	0,8	3
Côte d'Ivoire	-0,1	1,3	-0,4	-2,0	-1,1	-1,4	-0,8	0,1	1,7	2,9	0,3	-3,2	-3,1	5
Guinée Bissau	-16,8	-13,1	-8,7	-5,1	-9,4	-8,0	-4,3	-7,8	3,9	-1,0	0,9	1,3	1,1	4
Mali	-0,7	0,2	0,0	1,0	0,1	2,1	1,8	0,0	-0,1	-1,4	0,7	-0,9	-0,7	8
Niger	-3,5	-3,1	-1,3	-2,2	-2,2	1,1	5,2	-0,3	2,0	-0,6	1,0	0	0,3	6
Sénégal	1,4	-1,0	1,1	1,5	1,5	1,0	-2,8	-0,1	-1,8	-1,2	-0,6	-4,2	-2,3	5
Togo	-2,7	1,2	0,1	2,6	2,6	-2,0	-0,5	-0,2	-1,6	-2,1	-1,9	0,1	-2,6	5
UEMOA	-0,2	0,4	0,1	-0,5	-0,3	-0,2	-0,4	0,6	0,6	-0,2	-2,2			4
NDP	2	4	4	3	4	3	3	3	4	1	6	4	4	

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012..

Tableau 3 : Taux d'inflation annuel moyen (en %)

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	4,2	4,0	2,4	1,5	0,9	5,4	3,8	2,0	8,1	2,3	2,1	2,7	6,6	8
Burkina Faso	-0,3	4,9	2,3	2,0	-0,4	6,4	2,3	-0,2	10,8	2,6	-0,6	2,8	4,1	9
Côte d'Ivoire	2,5	4,4	3,1	3,3	1,4	3,9	2,5	1,9	6,5	0,9	1,8	4,9	1	7
Guinée Bissau	8,6	3,3	3,9	-3,5	0,9	3,4	2,0	4,6	10,6	-1,6	2,2	2,2	5,3	6
Mali	-0,7	5,2	5,0	-1,3	-3,1	6,4	1,5	1,4	9,6	2,3	1,2	3	5,7	8
Niger	2,9	4,0	2,6	-1,6	0,2	7,8	0,0	0,1	11,1	4,4	0,9	2,9	0,6	9
Sénégal	0,7	3,0	2,3	0,0	0,5	1,7	2,1	5,9	6,3	-0,8	1,2	3,4	1,2	10
Togo	1,9	3,9	3,1	-1,0	0,4	6,8	2,2	1,0	8,4	1,9	1,4	3,6	2,5	8
UEMOA	1,8	4,1	2,9	1,3	0,5	4,3	2,3	2,4	7,4	1,1	3,0			8
NDP	6	1	5	7	8	1	7	5	0	7	8	5	4	

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2010

Tableau 4 : Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal en %

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	57,5	56,1	49,3	41,1	41,1	41,3	22,3	22,8	19,1	25,1	21,9	26	25,1	13
Burkina Faso	69,9	67,4	53,8	48,7	47,1	44,4	22,7	22,1	26,4	26,2	26,5	29,3	29,4	13
Côte d'Ivoire	103,4	102,2	86,7	82,7	84,1	87,2	85,9	78,5	66,7	63,1	64,8	64	35,8	5
Guinée Bissau	391,4	431,7	412,7	404,4	331,3	371,5	352,2	368,7	219,3	245,9	134,4	145	38,7	1
Mali	92,3	84,3	79,0	71,4	66,5	61,3	23,7	24,3	18,5	38,2	26,0	29,1	27,8	9
Niger	106,2	97,7	94,9	86,7	75,5	66,5	28,2	22,0	16,8	23,1	24,9	19,5	20,3	8
Sénégal	78,0	83,5	76,0	63,9	50,3	46,1	40,9	19,7	17,2	27,7	34,8	37,3	39,7	10
Togo	130,3	125,8	112,6	108,1	96,5	98,7	94,3	92,1	70,8	65,6	85,9	46,4	44,7	3
UEMOA	94,5	92,6	81,2	73,6	69,1	67,9	54,1	48,8	45,9	43,4	56,3			7
NDP	2	2	2	3	4	5	5	5	6	7	6	7	8	

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012

Tableau 5 : Arriérés de paiement (intérieurs et extérieurs) en milliards de FCFA

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,6	44,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11
Burkina Faso	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13
Côte d'Ivoire	456,3	157,6	143,3	614,9	521,5	435,1	365,9	293,7	399,8	0,0	0,0	0,0	0,0	4
Guinée Bissau	7,6	4,7	22,5	24,7	13,0	21,4	19,8	10,7	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0	4
Mali	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13
Niger	3,6	7,3	2,6	0,0	3,2	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8
Sénégal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13
Togo	72,6	56,6	62,5	66,5	72,0	61,1	42,2	45,2	58,4	0,0	0,0	0,0	0,0	4
UEMOA	540,1	226,2	228,3	706,1	609,7	526,4	472,6	349,6	469,7	0,0	0,0	0,0	0,0	2
NDP	4	4	4	5	4	3	4	5	5	8	8	8	8	

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012.

Tableau 6 : Masse salariale rapportée aux recettes fiscales en %

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	31,0	32,0	31,9	33,5	38,0	39,0	35,6	32,7	32,7	39,4	44,7	46,6	45	6
Burkina Faso	43,7	46,1	42,7	41,6	37,3	42,0	44,1	39,0	36,8	49,6	44,1	33,3	31,8	2
Côte d'Ivoire	42,1	41,4	41,5	45,3	44,0	45,0	42,9	43,1	42,1	39,7	41,1	48	43,4	0
Guinée Bissau	59,8	74,3	88,5	85,8	139,0	116,2	111,0	92,4	60,6	78,3	63,5	77,2	55,5	0
Mali	31,3	29,1	27,7	30,4	30,9	30,9	31,4	25,2	32,2	38,5	34,8	35,5	39	10
Niger	50,4	40,1	38,3	37,5	35,2	34,7	33,4	27,4	30,8	29,4	28,9	32,4	33	7
Sénégal	32,7	30,7	31,7	30,1	29,5	30,0	31,0	30,7	30,3	33,2	32,3	33,3	32,9	13
Togo	53,9	45,1	44,7	34,8	32,0	30,4	33,1	30,2	36,9	36,2	39,1	35,9	35,7	5
UEMOA	39,2	37,7	37,2	38,1	37,4	38,0	37,5	37,5	38,6	38,4	38,3			0
NDP	3	3	3	4	3	3	4	5	4	2	3	3	3	

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012

Tableau 7 : Investissements financés sur ressources intérieures rapportés aux RF en %

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	12,4	18,9	16,5	23,2	21,5	22,8	14,7	24,3	21,8	47,4	19,8	22,3	25,4	8
Burkina Faso	23,4	27,5	36	33,1	46,2	43,4	42,7	29,8	31,1	55,8	51,1	40,6	46,6	13
Côte d'Ivoire	9,5	7,2	11,6	10,5	9,8	10,7	15,4	12,6	13,2	12,6	13,4	16,3	25,2	1
Guinée Bissau	19,8	16,7	5,7	0,8	15,2	9,3	10,8	9,3	6	3,9	24,6	1,5	3,4	1
Mali	25,7	22	24	22,4	22,7	22	22,4	28,1	24,2	26,1	27,8	24,7	17,4	12
Niger	7,9	26,2	25,5	26,6	35	40,4	32,9	27,5	38,4	35,6	26,9	23,9	48,5	12
Sénégal	19,8	20,5	23,5	24,1	30	33,7	36,6	34,2	24,8	34,8	35,8	39,5	36,6	12
Togo	8,4	6,5	7,4	7,6	7,4	8,4	3,7	6,8	13,6	17,1	21,7	18,7	23,4	2
UEMOA	14,6	14,7	18,6	19,2	21,5	23,2	24,1	24,1	24,5	28,2	22,8			7
NDP	2	4	4	5	5	5	4	5	5	5	6	5	6	

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012

Tableau 8 : Ratio solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal en %

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	-4,6	-6,3	-4,7	-9,7	-6,3	-6,2	-6,9	-7,6	-10,3	-11,6	-10,6	-10	-10,1	2
Burkina Faso	-16,2	-14,4	-12,8	-12,9	-12,0	-15,0	-12,6	-12,2	-13,0	-12,6	-11,4	-5	-7,5	1
Côte d'Ivoire	-2,5	-0,9	6,4	1,8	2,4	0,4	3,0	-1,5	0,3	0,3	1,6	10,2	-1,9	13
Guinée Bissau	-6,1	-12,1	-22,1	-8,7	-10,4	-10,6	-19,3	-16,9	-19,9	-26,0	-10,1	-10,1	-4,2	1
Mali	-12,0	-12,5	-5,5	-9,3	-7,0	-10,1	-6,3	-9,2	-8,7	-8,6	-11,3	-11,5	-4,3	1
Niger	-9,0	-8,3	-10,3	-11,6	-11,0	-12,7	-11,2	-10,2	-15,3	-18,1	-26,6	-24,6	-25,5	0
Sénégal	-9,3	-6,7	-6,6	-8,6	-8,6	-9,1	-10,0	-11,9	-11,1	-9,9	-8,7	-8,2	-8,7	0
Togo	-12,7	-14,2	-11,7	-9,8	-6,1	-22,8	-16,6	-18,4	-10,7	-9,0	-9,8	-10,6	-10,7	0
UEMOA	-7,1	-6,3	-2,4	-5,5	-4,8	-7,2	-5,4	-7,6	-4,0	-3,4	-9,0			3
NDP	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012

Tableau 9 : Taux de pression fiscale en %

<i>Pays/Année</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	NDF
Bénin	13,9	13,5	14,4	14,9	14,6	14,5	15,4	16,8	17,2	17,9	16,6	15,5	15,9	2
Burkina Faso	11,8	11	11,5	11	12	11,8	11,9	12,6	12,6	12,0	12,3	14,5	15,7	0
Côte d'Ivoire	14,3	14,8	15,5	14,9	15,2	14,5	15,1	15,5	15,6	17,3	17,4	13,1	17,3	3
Guinée Bissau	11,4	10,1	8,5	9,3	7,9	11,6	11,5	11,5	10,8	12,1	7,7	8	8,7	0
Mali	12,3	12,8	13,8	14,2	15,4	15	14,7	14,9	13,1	13,3	14,9	14,7	15,1	0
Niger	8,7	9,5	10,7	11	11,6	10,3	11	11,3	11	12,5	13,7	16,2	14,4	0
Sénégal	17,3	17,1	17,9	18,2	18,4	18,6	19,2	19,4	19,4	19,1	19,3	19	19,1	13
Togo	11,0	12,6	11,2	14,6	14,9	14,6	15,4	16,5	15,6	14,4	15,0	16,7	16,2	0
UEMOA	13,8	14,0	14,6	14,6	15,1	14,8	15,2	15,1	15,2	16,0	14,3			0
NDP	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	2			

Source : UEMOA, Rapports semestriels de 2003 à 2012

Tableau 10 : Classement des pays par rapport au respect des critères

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénin	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	3 ^{ème}	6 ^{ème}
Burkina Faso	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}
Côte d'Ivoire	5 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	5 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Guinée Biseau	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}	7 ^{ème}
Mali	3 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	2 ^{ème}
Niger	7 ^{ème}	7 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}	4 ^{ème}
Sénégal	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}
Togo	6 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}

Source : UEMOA, Rapports semestriels et nos calculs

THEMATIQUE N° 4

EVALUATION DE LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE AU TOGO

PAR

Dr Tanko Sofianou DIASSO

**Enseignant –Chercheur à l’Université Catholique de l’Afrique
de l’Ouest – Unité Universitaire du Togo (UCAO-UUT)**

ET

Dr K. N. Mawussé OKEY

Mr Sélom A. KOUEVI

SIGLES ET ACRONYMES

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP-C	Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDEI	Encours de la Dette Extérieure et Intérieure
FCFA	Franco de la Communauté Financière Africaine
IFRI	Investissement Financé par des Ressources Internes
OTP	Office Togolais des Phosphates
PIB	Produit Intérieur Brut
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
SBB	Solde Budgétaire de Base
TOF	Tableaux des Opérations Financières
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

Dans un contexte international caractérisé par l'éclosion de grands ensembles économiques ainsi que par une crise économique et financière sans précédent, marquée par la dévaluation du FCFA en 1994, les pays de la zone franc ont créé des unions économiques et monétaires, l'une en Afrique de l'Ouest, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'autre en Afrique Centrale, la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). A l'image des critères de convergence instaurés par le Traité de Maastricht en 1991, les pays de la zone franc ont, eux aussi, mis en place un mécanisme de surveillance multilatérale renforcé en 1999 par le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité qui repose sur un suivi rigoureux d'un ensemble de critères de convergence touchant le secteur réel, la balance des paiements, les finances publiques et la monnaie. Ces critères de convergence sont classés en critères de premier et de second rang et destinés à garantir la conformité des politiques économiques nationales avec les objectifs préalablement fixés.

La convergence des politiques économiques a lieu lorsque plusieurs pays pratiquent des politiques coopératives fondées sur la poursuite d'objectifs communs et contrôlées par l'existence de mécanismes de surveillance multilatérale (Fouda Owoundi, 2009).

Sala-i-Martin (1999) définit la convergence comme la réduction de la dispersion de la répartition des PIB par tête et comme le rattrapage des pays riches par les pays pauvres sous forme d'égénéralisation à long terme de PIB par tête (Abramovitz, 1986).

Les critères de premier rang s'énoncent comme suit:

1. solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal supérieur ou égal à zéro ;
2. taux d'inflation annuel moyen inférieur à 3%;
3. encours de la dette publique (intérieure et extérieure) rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70%;
4. non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion courante.

Les quatre critères de second rang s'énoncent comme suit :

1. ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales inférieur ou égal à 35% ;
2. ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales supérieur ou égal à 20% ;
3. ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal inférieur ou égal à 5% ;
4. taux de pression fiscale supérieur ou égal à 17%.

Les finances publiques saines sont la condition nécessaire et indispensable à la stabilité des prix (donc une monnaie stable) et à « une croissance forte et durable génératrice d'emplois ». Pour Guidice et Montanimo (2002), quatre raisons peuvent ici être évoquées :

1 des finances publiques saines facilitent la tâche de la politique monétaire, qui est de maintenir la stabilité des prix, et favorisent la baisse des taux d'intérêt. La discipline budgétaire contribue à modérer les anticipations d'inflation, ce qui réduit les incertitudes et améliore les prévisions de long terme pour les épargnants et les investisseurs. La baisse des taux d'intérêt est susceptible de stimuler l'investissement privé, d'où une accélération du stock de capital.

2 des finances publiques assainies permettent aux Etats de laisser jouer à plein les stabilisateurs automatiques en cas de récession économique, ce qui leur permettrait de lisser le cycle conjoncturel. Cette possibilité pourrait être particulièrement importante car, avec la perte de l'autonomie monétaire, la politique budgétaire devrait devenir un instrument majeur dans le lissage du cycle conjoncturel.

3 une réduction de la dette publique allège le service de la dette, fournissant ainsi une marge qui peut être utilisée pour réduire les impôts à effets de distorsions et/ou accroître les dépenses publiques productives. Cette dernière fait référence aux théories de la croissance endogène qui insistent sur le fait que les investissements publics en capital physique (infrastructures), humain (éducation et formation), intellectuel (recherche & développement, innovations), ainsi que les dépenses sociales exercent à long terme une influence positive sur la production et la croissance.

4 les pays parvenant dès aujourd'hui à équilibrer leurs finances publiques pourront plus facilement faire face aux conséquences budgétaires du vieillissement de leur population (retraite et soins de santé).

Plus d'une décennie après l'application des dispositions de ce Pacte, l'on est à se demander si les objectifs attendus ont été atteints. En d'autres termes, le Togo a-t-il réussi à réaliser de meilleures performances économiques et budgétaires depuis l'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2000) du Pacte ? L'économie togolaise converge-t-elle ou tout au moins est-elle en voie de l'être ? Les contraintes des critères de convergence affectent-elles les performances de la croissance du PIB réel au Togo ?

L'objectif de cette étude est d'analyser l'effet des contraintes des critères de convergence de l'UEMOA sur la croissance économique au Togo avant et à partir de l'année de l'instauration (1999) de ces critères. Spécifiquement, il s'agit de voir l'évolution du PIB et des indicateurs liés aux critères de convergence puis d'examiner la relation entre l'évolution de ces indicateurs et le PIB.

Pour atteindre ces objectifs, il sera procédé à une analyse statistique des séries de critères de convergence (l'analyse de critères respectés et non respectés par le Togo) et l'évolution du taux de croissance sur les deux grandes périodes 1985-1998 et 1999-2012. Les données secondaires seront utilisées et proviendront du Ministère de l'Economie et des Finances, de la BCEAO et de la DGSCN. Dans un premier temps l'étude graphique sera faite sur la période 1999-2012. Dans un deuxième temps l'application des tests de corrélation partielle permettra d'apprécier les effets des critères de convergence sur le taux de croissance du PIB réel sur la période 1985-1998 et 1999-2012.

I. ETAT DES LIEUX : EVOLUTION DES INDICATEURS DES CRITERES DE CONVERGENCE ET LE TAUX DE CROISSANCE AU TOGO DEPUIS 1994

La surveillance multilatérale a effectivement démarré en 1994 et fut renforcée en 1999 par le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité qui distingue deux phases dans sa mise en œuvre :

- la phase de convergence allant du 1^{er} janvier de l'an 2000 au 31 décembre 2002 ;
- la phase de stabilité commençant le 1^{er} janvier de l'an 2003.

C'est une des innovations majeures introduites dans le Traité de l'UEMOA. En effet, la crise vécue dans les zones FCFA a obligé les pays membres à respecter la stabilité monétaire et les règles définies dans le traité. Ces règles sont organisées autour des critères de convergence préalablement établies dont l'inobservation peut donner des résultats négatifs. Le respect de ces règles communes aux Etats membres permet la réalisation des objectifs communs, socle de l'Union. La surveillance multilatérale permet donc de rendre compatible la politique monétaire commune avec les politiques budgétaires nationales.

Cette méthode désigne donc l'ensemble des moyens dont l'Union doit se doter lorsque les Etats membres veulent conserver une partie importante de leur souveraineté en matière de politique économique. Ces moyens constituent des contraintes permettant soit de protéger les Etats membres contre eux-mêmes en les empêchant de commettre des erreurs graves et en les aidant dans leurs options politiques, soit de coordonner leurs actions dans l'Union.

Les critères de convergence ont pour but de :

- contenir les déficits publics globaux à des niveaux compatibles avec un endettement extérieur et intérieur viables ;

- dégager une épargne propre des administrations publiques surtout la maîtrise de la masse salariale ;
- réaliser un excédent du solde primaire de base ;
- promouvoir le financement des investissements sur ressources internes propres;
- maîtriser l'évolution de la dette publique intérieure et extérieure de manière à l'adapter aux capacités de remboursement du pays.

En résumé, la mission de la convergence est d'assurer d'une part la cohérence entre la politique budgétaire et la politique monétaire dans chaque Etat et d'autre part, de servir de cadre d'échange d'informations sur les politiques économiques et financières des Etats membres.

On distingue trois types de convergence (Combey et Nubukpo, 2013) :

- La convergence nominale définie comme « une tendance vers une valeur de référence des variables nominales indicatives de la stabilité macroéconomique. »
- la convergence réelle est relative à l'amélioration du niveau de vie au sein d'un groupe de pays ;
- la convergence structurelle est l'homogénéisation des comportements individuels et des conditions de production. Elle s'intéresse aux informations relatives à la productivité, au taux de chômage, la compétitivité, etc.

De ces définitions, on peut déduire que la convergence nominale n'est qu'une norme à respecter pas nécessairement liée à la croissance mais les deux autres sont liées obligatoirement au niveau de vie, à la productivité, au chômage, etc. Il est donc difficile de déceler l'emploi à partir de la convergence nominale.

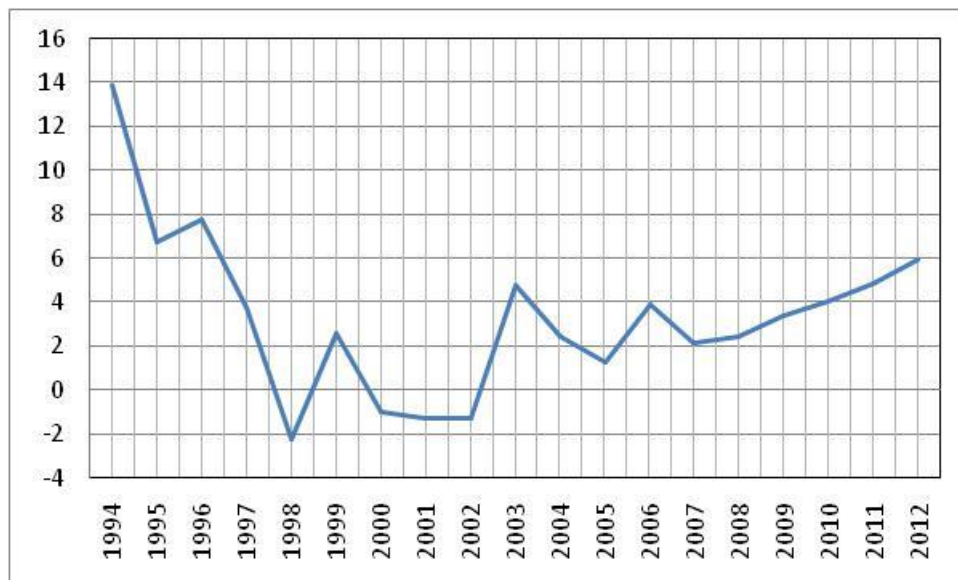
Ainsi, les analyses qui seront effectuées dans la suite du travail seront basées sur les critères de convergence nominale sur les deux grandes phases suivantes: la première phase allant de 1985 à 1998 permettant d'analyser la situation économique du Togo avant l'avènement des critères et la seconde période qui va de 1999 à 2012 est celle au cours de laquelle l'économie togolaise doit satisfaire les critères de convergence.

Avant d'entamer la présentation et l'analyse des critères, nous allons étudier l'évolution de taux de croissance du PIB réel.

II. EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL

Avec les troubles sociopolitiques débutés en octobre 1990, le niveau d'activité du Togo a fortement chuté de 15,7% de 1991 à 1993. L'économie n'a connu une phase de reprise qu'à partir de 1994 avec un taux de croissance de 13,93%. Cette reprise est aussi due à la baisse de 50% de la valeur du FCFA donc à la diminution des prix des produits à l'exportation dont la valeur a cru de 8,8%. De 13,93% en 1994 le taux de croissance du PIB baisse régulièrement jusqu'en 1998 où il a atteint son niveau le plus bas de -2,25%. La rupture de la coopération du Togo avec les principaux partenaires techniques ajoutée aux conséquences des crises socio-politiques en sont des facteurs explicatifs. Il a ensuite subi une légère hausse en 1999 avant de stagner autour de -1% durant trois ans (2000 à 2003) pour ensuite remonter. Après cette année (1994), ce taux a évolué en dents de scie jusqu'en 2007. Au cours des cinq dernières années de l'étude (2008-2012), il présente des signes de régularité. Le redressement de l'économie en 2006 avec un taux de croissance du PIB réel de 3,9% a été ralenti par la croissance démographique et la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires au niveau mondial ainsi que la crise énergétique et les inondations subies par le pays. A partir de 2007, le taux de croissance du PIB a amorcé une hausse régulière en passant de 2,12% à 5,92% en 2012 depuis la mise en œuvre du DSRP-C et la reprise de la coopération en 2008. Après analyse de l'évolution de taux de croissance, nous allons étudier les critères afin de voir s'il y a un lien entre ces derniers et la croissance du PIB réel.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel



III. ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE

On distingue les critères de premier rang et ceux du second rang.

III.1. Critères de premier rang

III.1.1. Evolution du ratio de solde budgétaire de base au PIB

En général, le solde budgétaire de base rapporté au PIB (SBB/PIB) qui devrait être supérieur ou égal à 0 a souvent été négatif au Togo. Durant la période d'étude, il est passé de -8,46% en 1994 à 2,74% en 2003. Pendant 19 ans (1994-2012) ce ratio n'a été respecté que 5 fois sur 19 soit 26,31%. A partir de 1998, il enregistre une légère baisse avant de remonter pour atteindre son niveau le plus élevé de +2,74% en 2003. A partir de 2004, il a baissé avant de stagner autour de -1% jusqu'en 2009. En 2010, il a atteint un niveau de +1,26% avant de redescendre sous le seuil recommandé en s'établissant à -2,95% en 2012. La négativité de ce ratio indique que les SBB est déficitaire. On constate généralement que plus le solde est bas plus le taux de croissance du PIB réel est élevé. Cela donne l'impression que c'est la baisse de ce déficit du solde budgétaire qui permet de financer la production.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution du SBB/PIB sur la première sous période (1994-2002) est marquée par une amélioration de cet indicateur qui passe de -8,46% en 1994 à 0,33% en 2002. Toutefois, cette amélioration n'a pas été linéaire car entre 1997 et 2000, on observe une évolution en dents de scie. En 2001 et 2002 ce solde est positif. La réduction de moitié en 1995 du déficit observé en 1994, juste un an après la signature du traité de l'UEMOA est due à l'augmentation plus que proportionnelle des recettes totales par rapport aux dépenses courantes.

L'inversion de la tendance de la courbe des dépenses courantes à partir de 1998 va jouer un rôle très important dans l'amélioration de l'indicateur en question. Alors que les années 1996, 1998 et 2000 sont marquées par une atonie dans la mobilisation des ressources de l'Etat qui sont restées quasiment égales à leur niveau de 1995, les années 1997 et 1999 ont connu des hausses des recettes de l'Etat.

Avec les privatisations observées au début des années 2000, les dépenses courantes atteignent leur niveau le plus bas rendant le ratio de solde budgétaire de base au PIB positif en 2001 et 2002. On remarque également que sur la même sous période, l'évolution du taux de croissance du PIB réel est analogue à celui du solde budgétaire de base de 1997 à 2002, ce qui laisse croire à une relation entre ces deux variables. De 1997 à 1998, le taux de croissance du PIB réel est passé de 3,78% à -2,25%. Ce taux de croissance va rester négatif de 2000 à 2002. Ces périodes d'ajustement pour la conformité à la discipline budgétaire mise en place ont semblé peser négativement sur les performances économiques du Togo.

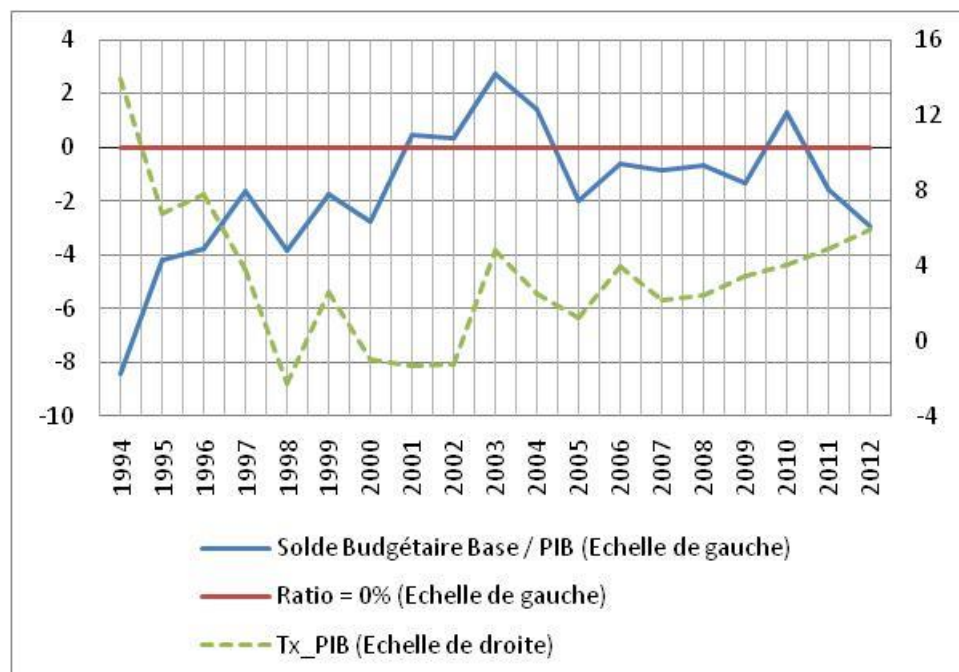
Dans la phase de stabilité commençant à partir de 2003, où le ratio de solde budgétaire de base se situe à 4,78%, le Togo ne restera pas durablement dans cette phase de stabilité car deux ans après, ce solde sera négatif malgré les efforts effectués. A partir de 2004, il a baissé avant de stagner autour de -1% jusqu'en 2009. En 2010, le Togo a encore respecté ce critère mais en 2012, ce solde a atteint son niveau de l'année 2000.

Le non-respect du critère à partir de 2005 est dû au fait que les dépenses courantes ont repris de l'ascendance sur les recettes totales. Cet accroissement des dépenses courantes, s'explique par la hausse des "autres dépenses courantes" tirées par les dépenses de matériel et les subventions accordées par l'Etat aux entreprises. Malgré cela, le taux de croissance n'a pas cessé d'augmenter à partir de 2007 atteignant pratiquement 6% en 2012.

Le solde budgétaire de base a présenté des évolutions comparables à celles du taux de croissance du PIB sur la période 1997-2007 sauf entre 2010 et 2012 où le solde a baissé au moment où le taux de croissance a poursuivi sa hausse régulière.

Avec ces évolutions, le Togo semble être en marge par rapport au pacte de convergence de l'UEMOA. Au Togo, ce seuil n'a été atteint que pendant deux courtes périodes, soit 2001-2004 et 2010. Il a donc évolué sous le seuil recommandé de 1994 à 2000 puis de 2005 à 2012 excepté l'année 2010.

Graphique 2 : Evolution du ratio de solde budgétaire de base au PIB



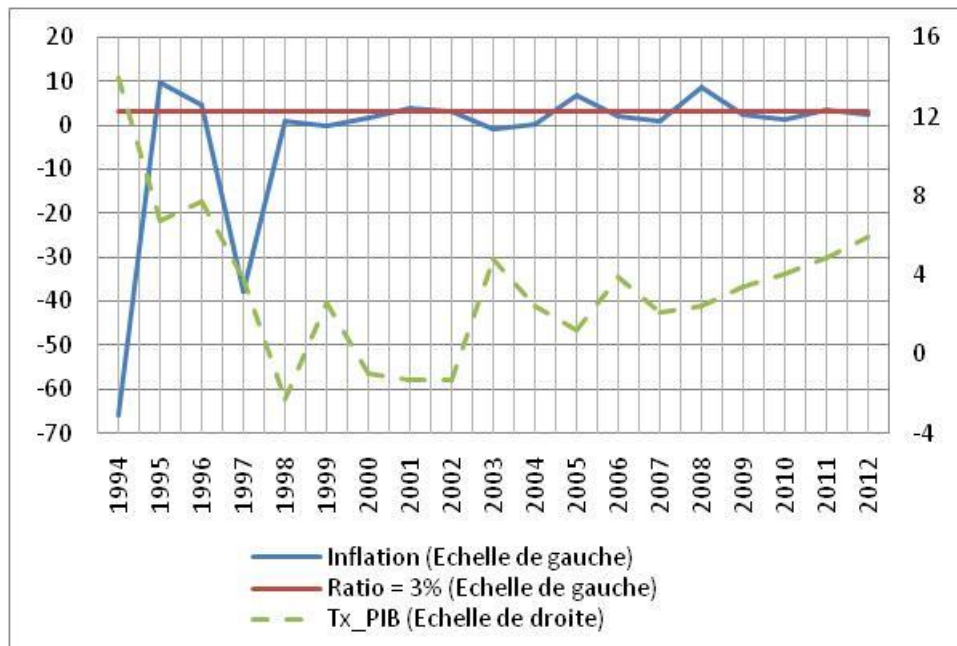
III.1.2. Evolution du taux d'inflation :

Dans le cadre d'une union économique et monétaire, la politique monétaire échappe à la souveraineté nationale au profit de la banque centrale commune. L'objectif prioritaire est le contrôle du taux d'inflation pour maintenir stables les prix. En effet, toute augmentation des prix dégrade la compétitivité de l'économie et par conséquent, le solde de la balance des transactions courantes des Etats membres. Une politique monétaire unique rend les marchés plus transparents et stimule la concurrence. Dans l'UEMOA le taux d'inflation ne doit pas dépasser 3%. Cet objectif est difficilement respecté par la plupart des pays membre de l'union. Au Togo, entre 1994 et 2012, c'est le taux qui a été le plus respecté de tous les ratios (12 fois sur 19), soit 63,16%. Il varie entre -65,93% en 1994 et 9,71% en 1995. Pendant la même période la moyenne des taux est de -2,69%. Une telle maîtrise de stabilité des prix devrait être un atout pour l'économie nationale.

En effet, un taux d'inflation élevé révèle la présence de déséquilibres qu'il est indispensable de corriger. Par contre, un faible taux d'inflation est un indicateur de bon comportement économique. Il entraîne l'accroissement de l'épargne, de l'investissement et donc une forte croissance économique. Le succès des politiques de la lutte contre l'inflation est lié à la maîtrise du ratio masse salariale sur recettes fiscales car l'augmentation des salaires peut entraîner une hausse de la demande et face à la rigidité de l'offre à court terme, c'est le prix qui flambe.

En considérant la période de la convergence (1994-2002), le taux d'inflation moyen est négatif (-8,84%). La dévaluation de 1994 peut avoir contribué à cette baisse de prix. Celle-ci a permis une croissance du PIB réel de 13,93%. Pendant cette période de convergence, ce taux d'inflation moyen de -8,84% a occasionné un taux moyen de croissance du PIB réel de 3,21%.

Pendant la période de la stabilité (2003-2012), le taux d'inflation moyen est de 2,83% respectant ainsi le seuil de 3% avec un taux de croissance moyen du PIB réel de 3,52%. Le taux d'inflation est compris entre -0,93% et 8,69%. On constate que plus il croît plus le taux de croissance du PIB réel décroît répondant à la théorie selon laquelle l'augmentation des prix provoque la baisse de la demande donc de la production.

Graphique 3 : Evolution du taux d'inflation

III.1.3. Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal

C'est le montant total des emprunts restant à rembourser par un pays à une date donnée rapporté au PIB nominal. De 120,77% en 1994, le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure est resté au-delà de 90% et a atteint le niveau le plus élevé de 133,75% en 2000. Ce ratio a amorcé une baisse à partir de 2001 pour s'établir à 83,3% en 2009. A la faveur de la diminution du niveau d'endettement extérieur suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE et du plan d'apurement d'une partie des arriérés de la dette intérieure, le Togo a vu la solvabilité de sa dette s'améliorer car à partir de 2010, ce ratio est descendu en dessous de la norme. En effet, sa valeur est de 46,66% en 2010 ; 47,06% en 2011 et 45,40% en 2012 respectant ainsi la norme (inférieur ou égal à 70%). Celle-ci n'est respectée que trois fois durant la période 1994-2012.

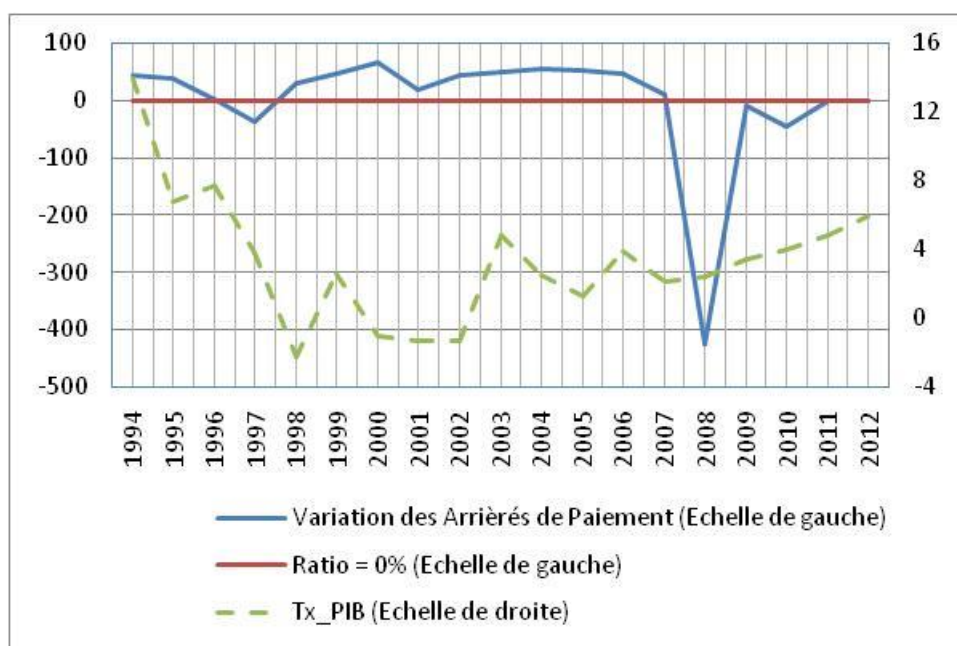
Sur la période 1994-2002, la moyenne des ratios est de 114,21% largement au-delà de la norme (70%) avec une croissance moyenne du PIB de 3,21%.

C'est seulement sur la période 2003-2012 (période de stabilité) que les critères de convergence de l'UEMOA sont respectés au cours des trois dernières années (2010, 2011 et 2012) en tournant autour d'une moyenne de 46%. Par rapport à l'évolution du taux de croissance du PIB, la tendance à la baisse du ratio à partir de 2008 coïncide avec celle à la hausse du taux de croissance du PIB dont la moyenne est de 4,13%.

III.1.4. Non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs

Le critère de convergence relatif aux arriérés de paiement a révélé une accumulation sur la période 1998-2007 mais avec un pic de -424,5 milliards de FCFA en 2008. Ceci est dû à l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et des programmes d'apurement de la dette intérieure initiée à partir de 2008. Ainsi, c'est seulement en 1997 et à partir de 2008 que le Togo respecte le critère de l'UEMOA qui fixe le ratio à 0%. Par ailleurs, aucune évolution similaire n'apparaît entre ce ratio et le taux de croissance du PIB. La diminution d'arriérés suppose celle de la dette et donc l'amélioration de la solvabilité du pays.

Graphique 4 : Non accumulation d'arriérés de paiement



III.2. Critères de second rang

III.2.1. Evolution du ratio masse salariale sur recettes fiscales

La norme exigée pour ce ratio est de 35% maximum. Au Togo, entre 1994 et 2012 (période de l'étude), le ratio a régulièrement baissé. En effet, partant de 94,97% en 1994, il est descendu à son niveau le plus bas 30,38% en 2005. À partir de 2006, il a connu une légère hausse pour s'établir à 41,18% en 2009 avant de stagner autour de 35% à partir de 2010. Les récentes évolutions montrent que beaucoup d'efforts doivent être faits pour respecter le critère fixé par l'UEMOA.

En faisant une analyse par période on constate que:

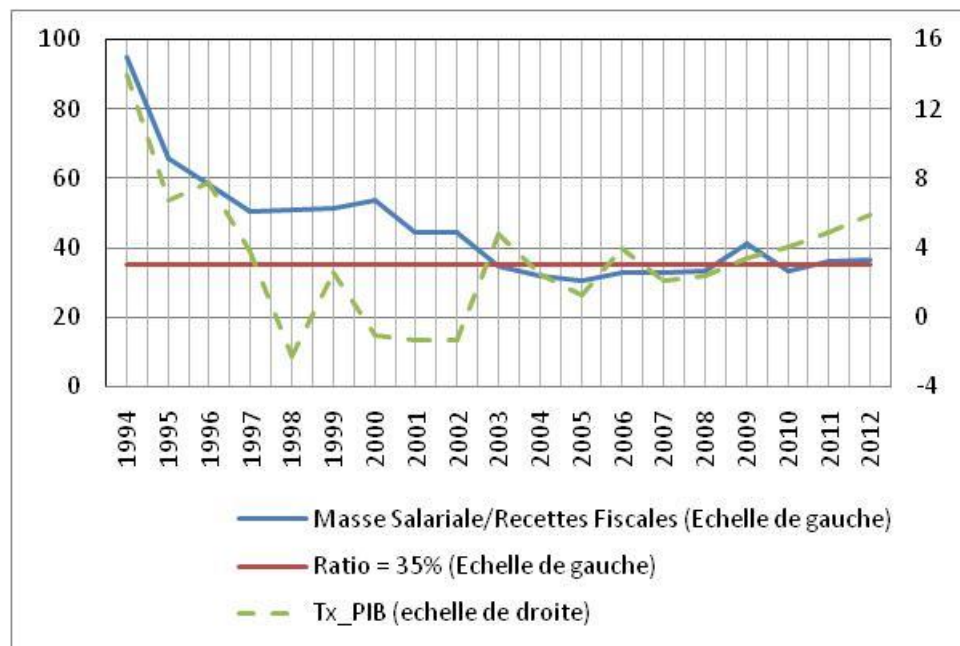
- 1- au cours de la période 1994-2002 ce ratio est passé de 94,97% à 44,663% soit une chute moyenne annuelle de 3,21%. En 1999, année de signature du Pacte de convergence, le ratio a continué de chuter (51,17%) pour

s'approcher de la norme en 2002 (44,66%). Cette chute peut s'expliquer par la limitation de recrutements dans la fonction publique due à la prolongation en 2006 de l'âge de départ à la retraite.

En 1994 presque la totalité des recettes fiscales (94,97%) est utilisée pour payer les salaires et plus de la moitié en 1999. Comme les recettes fiscales représentent plus de 80% des revenus de l'Etat, elles ont agi négativement sur le taux de croissance économique qui varie de 14% en 1994 à -2,25% en 1998. Ainsi une bonne partie des recettes fiscales est consacrée à la masse salariale. Mais paradoxalement, en 1994 au moment où 95% des recettes fiscales ont servi à payer le salaire, l'activité économique a été florissante avec un taux de croissance à 2 chiffres (14%). Théoriquement, ceci peut s'expliquer par le fait que l'accroissement des salaires entraîne l'augmentation de la demande des ménages qui encourage les entreprises à investir donc à produire davantage.

- 2- à partir de 2003, le ratio est plus ou moins respecté sauf en 2009, 2011 et 2012 et les taux de croissance sont positifs variant de 1 à 6%. On peut conclure que le respect de la norme a permis peut-être d'accroître l'investissement public donc de promouvoir la croissance.

Graphique 5 : Evolution du ratio de la masse salariale aux recettes fiscales



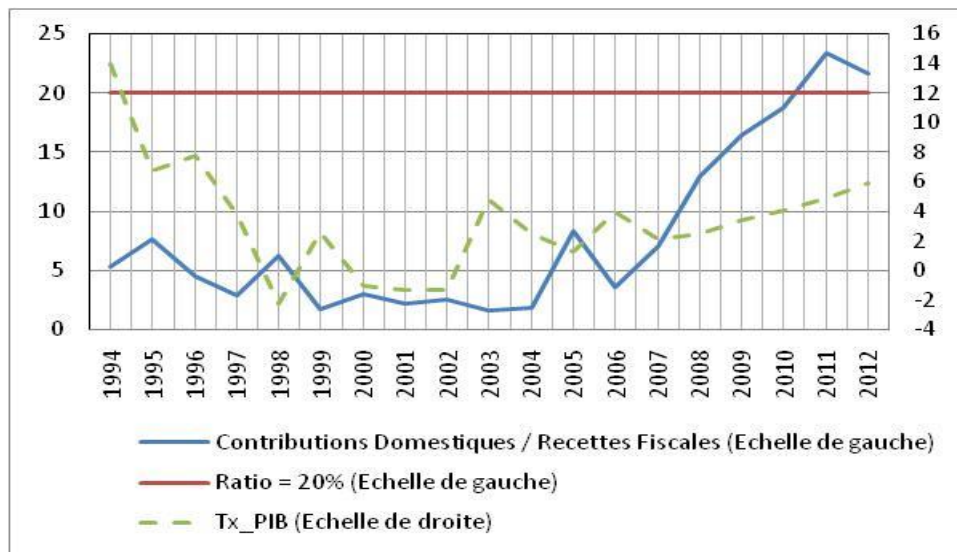
III.2.2. Ratio des investissements financés sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales (IFRI)

Les recettes fiscales représentant plus de 80% des ressources de l'Etat, l'investissement financé sur ressources internes provient en grande partie des impôts. Le ratio dont la norme est supérieure ou égale à 20%, n'est respectée qu'en

2011 (23,40%) et 2012 (21,63%). De 5,33% en 1994, il a amorcé une hausse régulière à partir de 2007 pour s'établir à 21,63% en 2012. C'est donc à partir de 2011 que le Togo a commencé à respecter cette norme. Son évolution est également similaire à celle du taux de croissance du PIB. En se référant au graphique, on remarque qu'entre 1994-2002 le ratio est en dessous de la norme. Ceci a pour conséquence la faiblesse de l'activité économique. En effet pendant la même période, le taux de croissance du PIB réel est passé de 13,93% à -1,30% avec une moyenne annuelle de 3,21% sur les neuf (9) ans dont quatre (4) négatifs. La part des recettes fiscales réservée à l'investissement est très faible représentant en moyenne 4,03% par an de la norme. Cette moyenne représente un cinquième de la norme.

Dans la zone de stabilité allant de 2003 à 2012, le critère de convergence n'est satisfait qu'en 2011 (23,40%) et 2012 (21,63%) dont la moyenne est 11,58% avec un taux de croissance moyen du PIB réel de 3,52%. Bien qu'entre 2008 et 2012 le ratio «investissements financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales» ait tendance à augmenter, le taux de croissance n'a suivi que lentement. On peut affirmer que les autorités togolaises consacrent une très faible part des recettes fiscales à l'investissement. Par exemple entre 1994 et 2012, tandis que les recettes fiscales varient entre 58,6 milliards en 1994 et 115,5 milliards en 2002, l'investissement financé sur ressources propres va de 00 milliard en 2000 (cf. TOF) à 3 milliards en 2002. Tout ceci confirme la faiblesse de l'épargne interne propre de l'Etat togolais et l'obligation pour lui de recourir aux ressources externes pour financer les investissements.

Graphique 6 : Evolution des investissements financés sur ressources internes sur recettes fiscales



III.2.3. Evolution du ratio de solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB

Le solde extérieur courant qui devrait être supérieur ou égal à -5% est resté toujours négatif et inférieur à la norme au Togo ; la moyenne étant -12,65%. Il est plus ou moins stable entre 1994 et 2004 avec des évolutions contrastées mais en 2005 on observe un niveau de déficit très élevé sur la période d'étude avant de se stabiliser entre -9,89% en 2007 et -12,78% en 2012.

L'économie togolaise est très peu diversifiée mais largement ouverte sur l'extérieur donc exposée aux chocs exogènes. Parmi les produits miniers exportés figure en première position le phosphate dont la production joue un rôle important dans les exportations nationales. A la suite de la dévaluation, le solde extérieur courant extérieur hors dons en 1994 est resté négatif à cause des effets conjugués de la balance commerciale, du solde des services et du solde des revenus dont les déficits l'emportent sur l'excédent et du solde des transferts courants hors administrations publiques. Malgré la hausse des exportations du phosphate qui sont passées de 37,7 milliards en 1994 à 55,8 milliards en 1998 portant la part relative de la production du phosphate à 6,7% du PIB en 1998, la balance commerciale du Togo est restée déficitaire. Cela n'est pas du tout surprenant car les exportations du Togo sont composées essentiellement de produits miniers, des réexportations et de quelques produits agricoles très faibles en valeur ajoutée tels que le café, le cacao alors qu'il importe des biens d'équipement, et d'autres produits alimentaires très riches en valeur ajoutée.

Malheureusement, au-delà de 1998, la production de phosphate va connaître une chute vertigineuse due à l'absence d'une politique de renouvellement du capital productif et d'une mauvaise gestion de l'OTP. Les périodes de hausse et de baisse

du solde extérieur courant hors dons vont s'alterner jusqu'à 2002 avec une légère tendance à l'amélioration du déficit se situant à 10,17% alors qu'il était à 14,22% un an plus tôt.

Le budget de l'Etat étant dépendant des recettes à l'exportation, un faible niveau des exportations associé à la nature peu diversifiée des produits exportés ne peut avoir que des conséquences néfastes sur le budget national. Il est à noter qu'on observe sur le graphique une évolution conjointe entre le solde extérieur courant hors dons en pourcentage du PIB et le taux de croissance économique entre 1998 et 2002, ce qui confirme l'idée de l'existence d'une relation entre dépense publique et croissance économique au Togo. Somme toute, durant la période de l'étude, le Togo n'a jamais respecté ce critère.

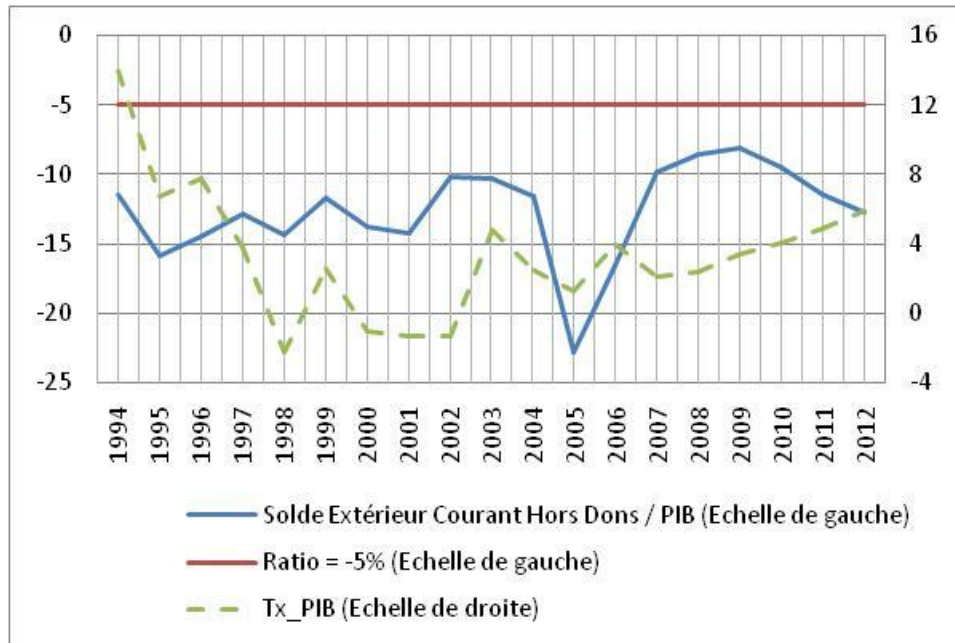
D'un déficit commercial de 105,5 milliards de FCFA en 2002, le Togo passe à 270,2 milliards de déficit trois (3) ans plus tard. Quant au solde extérieur courant hors dons en pourcentage du PIB, il passe de -10,17% en 2002 à -22,80% en 2005. Alors que les exportations de biens ont toujours du mal à décoller et passent de 295,7 milliards de FCFA en 2002 à 348,3 milliards de FCFA à 2005, les importations ont augmenté de moitié atteignant un niveau de 618,5 milliards de FCFA en 2005 contre 401,2 milliards en 2002.

Les services nets et les revenus nets ont également progressé entre 2002 et 2005 mais dans une faible proportion contrairement au transfert courant hors administration publique. En 2005, les importations des services ont contribué de façon significative à la dégradation du solde extérieur courant hors dons. L'amélioration de la situation économique en 2006 avec un taux de croissance de 3,9% et le ralentissement qui s'ensuivit s'explique par les crises énergétiques, les inondations et la hausse des prix des produits pétroliers qu'a connue le Togo. De 22,8% du PIB en 2005, le déficit extérieur courant hors dons passe à 16,57% en 2006 puis à 8,59% en 2008 malgré la reprise des cours mondiaux du phosphate et du coton. Ensuite, interviennent la hausse des prix des produits pétroliers, des produits alimentaires et une légère appréciation du taux de change effectif réel ayant contribué à maintenir ce solde négatif. Avec la mise en œuvre du DSRP, la reprise de la coopération du Togo avec ses principaux partenaires, et les efforts en matière de la bonne gouvernance, la croissance amorcée dès 2009 avec un taux de croissance de 3,42% s'est poursuivie jusqu'en 2012 pour s'établir à 5,9%. Le déficit quant à lui continue de s'aggraver pour se chiffrer à -12,78% en 2012, niveau non loin de celui observé en 1997.

La balance commerciale s'est dégradée durant ces quatre (4) dernières années malgré la hausse en valeur des produits agricoles exportés et des réexportations. Les produits importés jouent toujours un contrepoids pour l'amélioration de cet indicateur, et à cela s'ajoute le doublement du déficit observé au niveau des services et des revenus.

Les mauvaises performances du secteur des exportations, et la forte dépendance du Togo vis-à-vis de l'étranger constitue le grand handicap dans l'amélioration de cet indicateur. Le Togo n'est pas parvenu à respecter ce critère sur la période de l'étude, ce qui montre qu'il reste encore du chemin à parcourir.

Graphique 7 : Evolution du ratio de solde extérieur courant hors dons/PIB



III.2.4. Evolution du ratio du taux de pression fiscale

Ces dernières années, le taux de pression fiscale a connu une amélioration due à la mise en œuvre de réformes au niveau des régies financières. Ainsi, de 8,9% en 1994, le Togo a atteint un taux de 11,25% en 2002 puis 16,38% en 2012. Mais la norme de 17% n'a jamais été atteinte durant la période d'étude.

Les recettes fiscales étant sensibles à l'évolution de l'activité, sur presque toute la période d'étude et plus précisément de 1998 à 2012, on remarque que les périodes de hausse du niveau d'activité coïncident avec la hausse des recettes fiscales, ce qui suppose une corrélation positive entre les recettes fiscales et le taux de croissance du PIB.

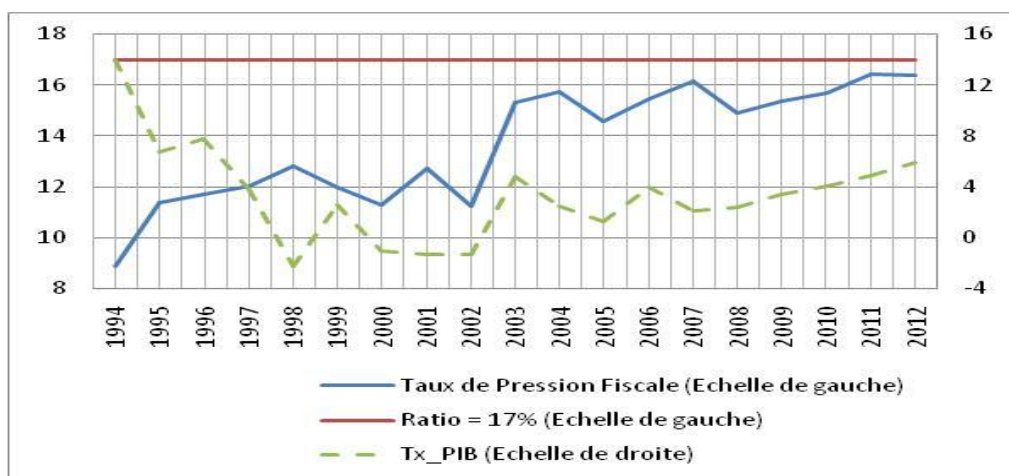
Sur la première sous période, 1994-2002, le taux de pression fiscale a augmenté de 1994 à 1998 avec respectivement un taux de 8,9% et 12,79% avant d'osciller pour atteindre un niveau de 11,25% en 2002. Entre 1994 et 1998, les recettes liquidées par les douanes ont représenté la part relative la plus importante dans les recettes fiscales. Elles sont suivies des contributions directes et des autres recettes liquidées par l'Administration des impôts. Cette configuration n'est pas une particularité du Togo car, pour la plupart des pays de l'UEMOA, la contribution des recettes douanières est plus forte que celle des recettes fiscales.

De 1998 à 2002, les évolutions contrastées observées dans la mobilisation des recettes fiscales sont liées notamment à l'évolution en dents de scie des recettes douanières et au non paiement des impôts par la Société Togolaise de Coton et l'Office Togolais de Phosphates. La structure plus ou moins étatique et la mauvaise gestion constatée au niveau de ces sociétés semblent justifier leur exonération entre 2000 et 2002 afin de ne pas paralyser les activités. Cette question d'efficacité des entreprises publiques a justifié les vagues de privatisations qu'a connues le Togo. Pendant la phase de convergence, le Togo n'a pas pu respecter la norme de 17%.

D'un taux de pression fiscale de 11,26 % en 2002, le Togo passe à un taux de 15,29% en 2003 dans la phase de stabilité. Ce bond en un an est dû à la hausse du recouvrement des "autres contributions directes" notamment les "recettes des exercices antérieurs". Trois années plus tard, le taux de pression fiscale va redescendre à un niveau de 14,89% en 2008 avec des niveaux relativement faibles en 2005 à cause des crises post électorales qu'a connues le Togo. Grâce aux réformes mises en œuvre par les autorités, le taux de pression n'a pas cessé d'augmenter pour atteindre un niveau de 16,38% en 2012.

La taille du secteur informel et la corruption peuvent être des indicateurs qui jouent en défaveur de la mobilisation des recettes fiscales au Togo. Sur la période sous-revue, le taux de pression fiscale n'a jamais atteint la norme communautaire. De nouvelles pistes doivent être explorées pour une meilleure mobilisation des recettes fiscales.

Graphique 8 : Evolution du taux de pression fiscale



A travers les graphiques, il est difficile de détecter les effets réels que les critères de convergence ont sur le taux de croissance du PIB réel. Pour cela on essaie de déceler ces effets à travers les coefficients de corrélation partielle. La surveillance multilatérale a pris effet en 1994, les critères de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité n'ont réellement démarré qu'en 1999. Les effets que

pourront avoir ces critères sur la croissance économique ne peuvent être mesurés qu'à partir de leur date de signature (1999). On va essayer de voir comment l'économie nationale est gérée avant l'avènement des critères. C'est pour cette raison qu'en plus de période précédente (1999-2012) on va étudier celle allant de 1985 à 2012. L'étude graphique ne donnant pas de bons résultats, nous allons nous contenter de l'étude sur les deux périodes (1985-1998 et 1999-2012) à travers le test de corrélation partielle.

IV. EFFETS DES CRITERES DE CONVERGENCE SUR LE TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL PAR LE TEST DE CORRELATION PARTIELLE

Comme dans la littérature économique, il n'existe aucune technique économétrique permettant d'analyser l'effet de tous les critères de convergence sur la croissance économique, l'approche utilisée dans ce travail ne consiste à effectuer le test de corrélation partielle entre les indicateurs de convergence nominale de l'UEMOA et la croissance économique sur les deux grandes périodes 1985-1998 et 1999-2012. L'inconvénient de cette méthode est qu'elle ne permet pas d'identifier le sens de la causalité. Pour ce faire, lorsqu'on cherche par exemple la corrélation entre le taux de croissance économique et le solde budgétaire de base rapporté au PIB (critère-clé), l'influence des autres indicateurs étant retirée, on calcule le coefficient de corrélation simple entre le résidu issu de la régression entre le taux de croissance du PIB et les indicateurs de critères de convergence hormis le solde budgétaire de base rapporté au PIB d'une part et celui issu de la régression entre le solde budgétaire de base rapporté au PIB et les autres indicateurs de convergence nominale d'autre part.

Cette statistique suit une loi de Student avec $t = \frac{r}{\sqrt{\frac{1-r^2}{n-k-1}}}$.

Comme souligné plus haut, l'étude se fera sur deux grandes périodes :

- 1985-1998 correspondant à la période d'avant l'avènement des critères de convergence ;
- 1999-2012 correspondant à celle de l'application des critères de convergence.

Ces années ont été choisies compte tenu de la disponibilité des données. L'étude sur les deux périodes permet de comparer les résultats et de voir si l'instauration des critères de convergence est plus avantageuse pour le pays.

IV.1. La période de 1985 à 1998

Il nous a été demandé de faire l'étude à partir de 1983 mais malheureusement les données ne sont disponibles qu'à partir de 1985 sauf celles de «solde extérieur

courant hors transferts publics» qui commencent à partir de 1993. Ne sont pris en compte que les variables dont les données partent de 1985.

En considérant cette période, on constate que :

- 1- Le taux de pression fiscale (TPF) qui doit être supérieur ou égal à 17%, est de 14,88% en moyenne entre 1985 et 1998. Il est significatif et négativement corrélé au taux de croissance du PIB réel (-0,71). En d'autres termes, toute augmentation ou diminution de la pression fiscale a un effet négatif ou positif sur la croissance du PIB. Ce résultat est théoriquement justifié car une augmentation de pression fiscale peut entraîner une baisse de la consommation donc de la demande ayant pour conséquence la baisse de la production et partant des recettes fiscales. Ceci semble conforme à la théorie de Laffer selon laquelle «trop d'impôt tue l'impôt». En effet, un accroissement de la pression fiscale (t) va diminuer les revenus disponibles (Y_d).

$Y_d = Y - T = Y - tY = (1-t)Y$ (revenu brut) donc la baisse de la demande des ménages, donc de la consommation finale entraînant ainsi la diminution de la production, du revenu donc des recettes fiscales ($T = tY$) d'où la justification du principe de «Trop d'impôt tue l'impôt». Toute baisse de la pression fiscale peut donner des résultats contraires.

- 2- L'inflation (0,30) et les arriérés de paiement (AP) (0,32) ne sont pas significatifs.
- 3- Le solde budgétaire de base rapporté au PIB réel (SBB), le critère-clé, est significatif (0,76) et positif. Il signifie que toute variation du SBB doit entraîner dans le même sens celle de PIB réel. En d'autres termes, le PIB réel est une fonction croissante du SBB et inversement. Le SBB qui devrait être positif ou nul est souvent négatif. Il permet de dégager une épargne publique ou indique la capacité de l'Etat à financer les activités économiques sur ses propres ressources. De 1985 à 1990, le SBB étant positif, doit avoir un effet positif sur le PIB réel. Par contre de 1991 à 1998 le SBB étant négatif, le PIB réel devrait baisser, mais on constate une fluctuation. En moyenne, sur la période d'étude, (1985-1998) le SBB est de -2,35 et doit contribuer à diminuer le PIB réel donc la croissance économique.
- 4- Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales (MSF) devrait être inférieur ou égal à 35%. Il indique comment les ressources publiques ont été allouées. Ce ratio est significatif et positivement corrélé à la croissance économique (0,69). De 1985 à 1998, en moyenne, 63% des recettes fiscales sont consacrés au paiement de salaires. On peut théoriquement conclure que plus les recettes fiscales sont élevées plus le salaire est élevé et plus le revenu des ménages croît plus la demande croît, plus les entreprises sont motivées à profiter du marché en augmentant leur production. Mais cette

augmentation des masses salariales peut limiter les moyens financiers de l'Etat à investir.

- 5- L'investissement financé par les ressources internes (IFRI) doit être supérieur ou égal à 20%. L'IFRI est significatif, négativement et fortement corrélé (-0,8) à la croissance économique. La relation entre cet indicateur et la croissance économique montre que l'un est une fonction décroissante de l'autre. Le sens de la causalité est difficile à déterminer. Le taux moyen durant la période est de 6,47% au lieu de 20% au moins, recommandé dans l'UEMOA. Pendant les 14 ans, il n'a été respecté qu'une seule fois (1993). Il paraît paradoxal de constater que l'IFRI est fonction décroissante du taux de croissance économique, à moins que les fonds alloués pour financer ces activités soient détournés. La corruption étant verbalement combattue au Togo mais encouragée dans la pratique, l'investissement ne pourra donc pas jouer son rôle.
- 6- L'encours de la dette extérieure et intérieure rapporté au PIB (EDEI) qui ne doit pas excéder 70% en l'an 2013, est significatif et positivement corrélé (0,73) au taux de croissance économique. La moyenne pendant les 14 ans est de 95,74%. La baisse de cet indicateur montre que le poids de la dette diminue. La situation de la dette au Togo pendant cette période est très préoccupante car son montant varie entre 71,3% et 134,57% du PIB réel.

Durant cette période cinq critères sur huit ont été respectés. La situation économique du Togo est-elle meilleure avec l'instauration des critères de convergence?

IV.2. La période de 1999 à 2012

Sur la période 1999-2012, seuls deux critères de convergence (inflation et encours de la dette extérieure et intérieure) sont significatifs et négativement corrélés à la croissance économique.

- 1- L'inflation dont le montant ne doit pas dépasser 3% est négativement corrélée (-0,5926) au PIB réel. En d'autres termes, toute augmentation de l'inflation doit provoquer une baisse de la production. En effet, la hausse des prix doit décourager la consommation finale donc la demande. La baisse de celle-ci va faire chuter la production.

Entre 1999-2012 la moyenne du taux d'inflation est de 2,65%. C'est le critère le plus respecté par le Togo et devrait en principe inciter les ménages à consommer.

- 2- L'encours de la dette extérieure et intérieure (EDEI) qui ne doit pas excéder 70% est significatif et est négativement corrélé (-0,6326) à l'activité économique. Ce critère n'est respecté par le Togo qu'au cours des trois

dernières années 2010 (46,82%); 2011 (47,86%) et 2012 (44,725%). Mais la moyenne annuelle sur la période est de 94,87%. Ceci justifie le montant excessif de l'endettement du Togo qui a des effets nocifs sur le PIB réel.

3- Aucun des critères restants n'est significatif.

Sur les deux périodes, seul EDEI est à la fois significatif positivement entre 1985 et 1998 et négativement entre 1999 et 2012. Au cours de la période d'avant l'instauration officielle des critères, sur les sept qui ont fait l'objet de la présente étude, cinq sont significatifs contre deux seulement avec l'instauration des critères. Ceci suppose que les critères et leurs contraintes n'ont pas permis au Togo d'avoir de bons résultats. Ceci confirme la conclusion de Tavera (1999) selon laquelle l'efficacité de ces critères nominaux est limitée ou faible. Mais ces critères demeurent nécessaires selon Barthe (2000) parce qu'ils permettent d'apprécier la qualité de la combinaison des politiques monétaire et budgétaire des Etats (Policy-mix).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de notre étude, on peut dire que le Togo, avant comme à partir de 1999, n'a pas pu respecter les critères. Dans la première période, seuls SBB, EDEI, MSF, TPF et IFRI sont significativement corrélés d'une part, et d'autre part, dans la deuxième, l'inflation et EDEI sont le plus respectés. Le solde extérieur courant hors transferts publics et les arriérés de paiement ne l'ont jamais été.

Au vu de tout ceci, on se demande sur quelle base ces ratios ont été déterminés. A-t-on tenu compte de la situation particulière des pays de l'UEMOA ou de leurs réalités pour fixer ces taux ? Ou a-t-on seulement transposé dans ces pays ce qui est fait ailleurs et dans un autre contexte? Il est urgent de réfléchir sur la situation particulière des pays avant de prendre des décisions pour le développement économique et social des pays membres de l'UEMOA en général et du Togo en particulier.

Par ailleurs, l'histoire des unions monétaires viables montre qu'il faut suivre des étapes et surtout le commerce intercommunautaire doit être plus élevé que les échanges extracommunautaires. Ceci suppose que ces pays produisent des biens qu'ils échangent entre eux. C'est l'exemple de l'Union Européenne, des pays d'Asie, etc. Les échanges dans les pays de l'UEMOA sont très faibles. Ils échangent plus avec les pays occidentaux qu'avec eux-mêmes. Pour que l'UEMOA soit viable il faut:

- 1- Revoir, dans chaque Etat, les structures économiques en profondeur. Il faut refuser d'être uniquement fournisseurs de matières premières et consommateurs des produits finis venant de l'étranger, ceci afin d'encourager la production nationale à forte valeur ajoutée et les échanges intra communautaires.
- 2- Remettre en cause le système socio-politique qui prévaut dans ces pays car un système économique est le reflet d'un système politique mis en place

après les indécences factices. Ceci suppose l'avènement d'une indépendance politique réelle, des prises de décisions sur la base des intérêts des nations concernées. (Exemple des pays européens, asiatiques et autres).

- 3- Eviter et refuser de transposer dans les pays de l'UEMOA des décisions prises dans d'autres réalités. Les critères doivent être fixés sur la base des réalités des pays membres. En d'autres termes, ces pays doivent définir leurs politiques économiques de façon autonome et non accepter tout ce qu'on leur propose.
- 4- Combattre la corruption, instituer la bonne gouvernance et l'application scrupuleuse de la loi de la République quel que soit le rang du citoyen.
- 5- Accepter de se soumettre aux décisions autonomes prises démocratiquement au sein de la communauté. Cela suppose que les pays membres doivent accepter de déléguer une partie de leur souveraineté pour une union économique et monétaire vitale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- M. ABRAMOVITZ (1986); « Catching Up, Forging Ahead, and Falling Behind », *Journal of Economic History*, 46:385-406
- 2- M. A. BARTHE (2000); *Economie de l'Union européenne*, Paris, Economica
Burdekin D. et al. (2004), "When Does Inflation Hurt Economic Growth? Different nonlinearities for different economies", *Journal of Macroeconomics*, 26, pp. 519-32.
- 3- A. COMBEY et K. NUBUKPO (2013) ; *Convergence, Croissance et Emplois: Fondements Théoriques et Enseignements Pour Avenir* ; Document de travail.
- 4- Fischer, S. (1993) The role of macroeconomic factors in growth. NBER Working Paper, No : 4565.
- 5- Jean Pierre FOUDA OWOUNDI (2009) ; La convergence des politiques économiques dans la zone franc : Où en est-on 15 ans après? L'actualité économique, *Revue d'analyse économique*, vol. 858 n°3 Septembre 2009 p.319-354. URI : <http://id.erudit.org/iderudit/044880ar>.
- 6- De Gregorio, J. (1993) "Inflation, taxation and long-run growth". *Journal of Monetary Economics*, 31 (3) June, pp. 271-298.
- 7- Grimes, A (1991), "The effects of Inflation on Growth : Some International Evidence", *Weltwirtschaftliches Archiv*, 127, 631-644.
- 8- Judson et Orphanides (1999), "Inflation, Volatility and Growth", *International Finance*, Blackwel Publishing, Vol 2 (1), pp. 117-38.
- 9- Kormandi, R.C., Meguire, P.G (1985) Macroeconomic determinants of growth : cross country evidence. *Journal of monetary Economics*. 16 (2) September, pp. 141-163.
- 10- Ministère de l'Economie et des Finances (2012). Secrétariat Général de CNPE ; *L'Economie togolaise en perspective*. Document du travail. Mars 2012.
- 11- Rapport de la Direction de la Politique Economique Générale (2003) : « La masse salariale et ses impacts sur les équilibres économiques et financiers »

- 12- Reinhart C. et K. Rogoff, 2009(a), *This Time is Different: Eight Centuries of Financial Folly*, Princeton University Press. En français : *Cette fois, c'est différent : huit siècles de folies financières*, Pearson.
- 13- Reinhart C. et K. Rogoff, 2009(b), « Growth in a Time of Debt », *American Economic Review Papers and Proceedings*, décembre.
- 14- Ricco RAKOTOMALALA (2012) ; Analyse de corrélation. Etudes des dépendances. Variables quantitatives (Version 0.1) Université Lumière de Lyon2 <http://www.ebsia.umontreal.ca>
- 15- X. SALA-I-MARTIN (1996) ; « Regional cohesion: Evidence and Theories of *Regional Growth and Convergence European. Economic Development* New York ; Oxford University Press.
- 16- C.TAVERA (1999), *La convergence des économies européennes*, Paris, Economica
- 17- Valdovinoz, C.G.F (2003) "Inflation and economic growth in the long run", *Economic Letters* 80, pp. 167-173

ANNEXES

10.1- Revue de littérature

1- Le niveau de la masse salariale de l'Etat influe sur la croissance économique et sur la compétitivité de l'économie nationale. Partant de ce constat, il est primordial selon la Direction de la politique économique générale du Maroc (2003) de ramener à terme la masse salariale sous la barre de 10% du PIB en vue de s'approcher des standards internationaux pour les pays à développement économique comparable et pour élargir les marges de manœuvres des pouvoirs publics en terme de développement de l'investissement. La maîtrise de la masse salariale publique est nécessaire dans un contexte d'ouverture croissante de l'économie marocaine. Elle devrait être intégrée à une stratégie globale de modernisation et de mise à niveau de l'administration publique.

Pour réduire le poids de la masse salariale en pourcentage du PIB, il faut réunir les conditions d'une croissance économique forte et durable. Il est opportun également de réformer le système de rémunération dans la fonction publique et de mettre en œuvre une véritable gestion des ressources humaines

2- (dette/PIB)-L'ouvrage de Reinhart et de Rogoff (2009a) comme « le livre de sciences économiques le plus important de 2009 » (Hilsenrath, 2010). Le livre et son article d'accompagnement (2009b) ont suscité une large attention des médias et ont été utilisés à la fois par les faucons et les colombes des déficits pour affirmer que la hausse de la dette publique des États-Unis n'était pas soutenable. La conclusion principale de l'article est que quand la dette publique franchit le seuil de 90 % du PIB, la croissance ralentit de manière significative – la médiane des taux de croissance médians chute de 1% et la moyenne tombe encore davantage. Cette limite est la même pour les pays développés et ceux en voie de développement, cependant, en ce qui concerne la dette externe (qui est définie dans leur livre comme les dettes publiques et privées émises dans une juridiction étrangère, et habituellement mais pas toujours, libellées en devises étrangères), le seuil est très inférieur, à peine 60 % du PIB. Dès qu'un pays franchit ce seuil de dette extérieure, la croissance annuelle diminue d'environ 2 % et lorsqu'elle atteint des niveaux élevés, le taux de croissance est réduit de presque la moitié. Beaucoup citent ces chiffres en référence à la situation des États-Unis, puisqu'environ la moitié de la dette fédérale est détenue par l'extérieur. Bien que la dette publique japonaise soit beaucoup plus élevée, la quasi-totalité est interne et beaucoup de commentateurs pensent que c'est une distinction importante. Dans le cas des États-Unis, sur 216 observations du ratio dette/PIB, seuls 5 (2,3 % de l'échantillon) concernent des niveaux de dette supérieurs à 90 %. Les cinq observations correspondent à la période juste après la Seconde Guerre mondiale quand la croissance avait ralenti significativement alors que l'État réduisait ses dépenses. Ceci est insuffisant pour conclure que les hauts niveaux de dette sont corrélés à une croissance lente.

3- (Inflation) Les études qui ont examiné la relation entre l'inflation et la croissance économique se sont multipliées dans les années 90. Ces études commencent par Kormandi et Meguire (1985) et Grimes (1991), Fischer (1993), DeGregorio (1993), Gylfason et Herbertsson (2001), Valdovinoz (2003), et Guerrero (2004) qui ont montré que l'inflation exerce des effets négatifs sur la croissance économique. Dans une étude entreprise par Kormandi et Meguire utilisant des données sur un échantillon de 47 pays couvrant la période 1950-1977, il a été observé qu'une augmentation de l'inflation de 1% réduit la croissance économique de 0.57%. Une étude entreprise par Fischer (1993), a montré qu'une relation négative existait entre la croissance économique et l'inflation et les déficits budgétaires. Il a trouvé que la direction de la causalité est orientée des politiques macro-économiques (telles que l'inflation et les déficits budgétaires) vers la croissance économique. Selon l'étude de Fischer (1993), l'inflation réduit la croissance, les investissements et la productivité ; les déficits publics réduisent l'accumulation du capital et l'augmentation de productivité.

L'étude de Judson et Orphanides (1999) a révélé que le niveau de l'inflation est significativement et négativement associé à la croissance, seulement pour les pays classés dans les régions de forte inflation ou modérée, mais ce n'est pas le cas pour les pays à faible inflation. Gylfason et Tryggvi (2001) ainsi que Burdekin et al. (2004) ont également montré que l'effet négatif de l'inflation sur la croissance se révèle seulement lorsque le taux d'inflation excède 10 à 20%.

4- (Pression fiscale) La relation « pression fiscale - croissance économique » n'est pas simple à effectuer, car elle mobilise de nombreuses variables économiques, au premier rang desquelles on peut citer la consommation, l'investissement, l'épargne, le déficit public, la dette publique. Ainsi, il convient d'analyser cette relation dans les deux sens de causalité qu'elle sous-entend, à savoir, dans un premier temps le lien entre la pression fiscale et la croissance économique, et dans un second temps le lien entre la croissance économique et la pression fiscale. Un niveau élevé de prélèvements obligatoires peut exercer des effets négatifs sur l'activité économique: des effets sur les comportements des ménages, des effets sur les coûts du travail des entreprises, des effets sur la rentabilité des investissements des entreprises. A ce sujet, M. Friedman écrit : « il apparaît à l'évidence que si l'on accroît la fiscalité, il en résulte incontestablement une réduction du revenu disponible de ceux qui sont frappés par cet impôt, une baisse des ressources qu'ils peuvent affecter à leur dépense, et par voie de conséquence, une diminution de la demande globale ».

5- (Système fiscal et croissance) Toutefois, l'impact sur la croissance dépend de l'affectation des prélèvements obligatoires. En fait, il faut avoir de bons prélèvements. Or, « le prélèvement est bon si l'Etat en fait un meilleur emploi que les particuliers ; il est mauvais dans le cas contraire ». Selon BELTRAME, le système fiscal dépend étroitement du système économique en vigueur dans la société considérée. A ce propos, Maurice LAURE a formulé une loi selon laquelle la contribution globale d'une nation varie en fonction de la productivité économique.

Exposant cette loi, MEHL et BELTRAME écrivent ce qui suit : « cette loi s'explique par le fait que lorsque le revenu national s'élève, le nombre de contribuables imposables ainsi que la fraction des ressources susceptibles d'être atteinte par l'impôt sur le revenu à des taux de plus en plus élevés augmentent. En outre, une partie des ressources supplémentaires non atteinte par l'impôt sur le revenu, est consommée et atteinte par l'impôt sur la dépense.

Tableau n°3 Critères de convergence de 1985 à 1998

Années	SBB/PIB	Tinfl	EDEI/PIB	AP	MS/RF	IFRI/RF	TPF	Tx_Réel
1985	5,30772135	-	100,461327	-2,37	36,5308804	4,07412275	22,21477	-
1986	4,86110753	4,13487571	89,492282	2,89	36,6399593	5,31603714	21,4013933	1,5865043
1987	0,11187929	0,04727015	84,0959352	11,12	48,7867542	3,28290037	18,6625316	0,51016218
1988	1,42920645	0,23623907	83,9810444	-34,67	49,0911614	3,92673789	17,4877604	6,64236977
1989	0,63716771	1,22554796	71,4786326	5,9	48,2753975	4,10940447	17,1965773	4,06002169
1990	0,4926191	1,14531138	71,3393809	-0,83	50,5844846	4,43676939	17,011177	0,24365614
1991	3,49556982	0,40103798	73,0911947	15,8	70,1014329	3,71920786	13,7150879	-0,5183726
1992	3,73884072	1,59774436	76,738691	22,46	83,7024655	14,3752612	10,7925764	3,22975658
1993	14,5717895	0	103,200286	47,55	137,245971	20,0770848	8,10048446	15,6759547
1994	9,35002334	65,9343201	134,577282	45,29	94,9711306	5,32687651	9,84126157	14,5601771
1995	4,66280861	9,70807875	112,519793	37,72	65,9606038	7,63190599	12,5701317	5,3666081
1996	4,11646998	4,7029703	111,700319	1	58,3887657	4,54017527	12,6499309	7,66627894
1997	1,73903346	37,7659574	102,620089	-35,54	50,4234788	2,93871366	12,914308	3,80537236
1998	4,12524726	0,97533838	125,121195	29,72	51,0259085	6,22500435	13,7891874	2,30163417

Tableau n°4 Coefficients de corrélation

Carre	1985-1998	1999-2012
txreel-tpf	0,51322837	0,06592405
txreel-tinfl	0,09422893	0,35122814
txreel-sbb	0,57960522	0,27263947
txreel-msrf	0,47782269	0,00352132
txreel-ifri	0,64876585	0,15782197
txreel-edei	0,53215383	0,40022257
txreel-ap	0,107621	0,22549851

r en niveau	1985-1998	1999-2012
txreel-tpf	0,71639959	0,25675679
txreel-tinfl	0,3069673	0,59264504
txreel-sbb	0,76131808	-0,5221489
txreel-msrf	0,6912472	-

		0,05934074
	-	-
txreel-ifri	0,80546002	0,39726814
	-	-
txreel-edei	0,72948875	0,63263146
	-	-
txreel-ap	0,32805639	0,47486683

	14	14		14	14
	1985-1998	1999-2012	seuil de 10%	1985-1998	1999-2012
	-	-			
txreel-tpf	2,90427469	0,75140804	txreel-tpf	2,90427469	0,75140804
	-	-			
txreel-tinfl	0,91227945	2,08110332	txreel-tinfl	0,91227945	2,08110332
	-	-			
txreel-sbb	3,32110404	1,73166745	txreel-sbb	3,32110404	1,73166745
	-	-			
txreel-msrf	2,70563605	0,16813725	txreel-msrf	2,70563605	0,16813725
	-	-			
txreel-ifri	3,84406404	1,22440974	txreel-ifri	3,84406404	1,22440974
	-	-			
txreel-edei	3,0165606	2,31047205	txreel-edei	3,0165606	2,31047205
	-	-			
txreel-ap	0,98224273	1,52617979	txreel-ap	0,98224273	1,52617979

PANEL 2 : CROISSANCE ET EMPLOI

TABLE DES MATIERES

SITUATION DE L'EMPLOI (FORMEL ET INFORMEL) ET DU CHOMAGE AU TOGO	89
LISTE DES SIGLES	90
INTRODUCTION	91
I. EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AU TOGO	92
I.1. VOLUME GLOBAL DE LA POPULATION ACTIVE (15-64 ANS)	92
I.2. POPULATION ACTIVE (15-64 ANS) SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE	93
I.3. POPULATION ACTIVE (15-64 ANS) SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	94
I.4. POPULATION ACTIVE OCCUPEE (15-64 ANS) SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE	95
I.5. POPULATION ACTIVE OCCUPEE (15 ANS OU PLUS) SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE	96
I.6. EMPLOI FORMEL ET INFORMEL PAR BRANCHE D'ACTIVITE (15 ANS OU PLUS)	97
II. VOLUME DE LA POPULATION ACTIVE AU CHOMAGE (15-64 ANS)	98
II.1. TAUX DE CHOMAGE NATIONAL SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	99
II.2. TAUX DE CHOMAGE PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE	99
II.3. TAUX DE CHOMAGE PAR GROUPES D'AGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (15-64 ANS)	100
II.4. TAUX DE CHOMAGE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE SEXE (15-64 ANS)	101
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	102
BIBLIOGRAPHIE	104
ANNEXES	105
LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROMOTION DE L'EMPLOI AU TOGO DEPUIS L'AN 2000 :LES PRINCIPAUX PROGRAMMES & QUELLE POLITIQUE POUR ASSURER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE CREATRICE D'EMPLOIS AU TOGO ?	108
REPERTOIRE DES SIGLES UTILISES	109
1 ^{ERE} PARTIE : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROMOTION DE L'EMPLOI AU TOGO DEPUIS L'AN 2000 :LES PRINCIPAUX PROGRAMMES	111
INTRODUCTION	111
I. RAPPELS THEORIQUES SUR LES CONCEPTS DE CHOMAGE ET D'EMPLOI	111
II. UNE DEFINITION INTERNATIONALE DU CHOMAGE	113
III. LA SOURCE DES DONNEES DU CHOMAGE ET DU SOUS-EMPLOI AU TOGO	115
IV. LES PROGRAMMES PARTICIPANT A LA PROMOTION DE L'EMPLOI	118
IV.1. LE PROGRAMME DE PROMOTION DE VOLONTARIAT NATIONAL AU TOGO (PROVONAT)	119
IV.2. LE PROGRAMME D'APPUI A L'INSERTION ET AU DEVELOPPEMENT DE L'EMBAUCHE (AIDE)	121
IV.3. LE PROJET D'APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ARTISANS (PAIPJA)	123
IV.4. LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DES PLANTES A RACINES ET A TUBERCULES (PRT) ET LE PROJET DE SOUTIEN AUX ACTIVITES ECONOMIQUES DE GROUPEMENTS(PSAEG)	123
IV.5. DIVERS AUTRES PROJETS	124
IV.5.1. LA FACILITATION DE L'ACCES DES JEUNES ET GROUPES VULNERABLES AU FINANCEMENT.	124
IV.5.2. LE FONDS D'INSERTION POUR LES JEUNES (FIJ/CONFES)	124
IV.5.3. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PDC)	124
IV.5.4. LE PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA BASE (PRADEB)	125

IV.5.5. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LES QUARTIERS VULNERABLES DE LA VILLE DE LOME (PDC-L) -----	125
IV.5.6. LE PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNIASA) -----	125
CONCLUSION -----	126
RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS -----	127
2 ^{EME} PARTIE : QUELLE POLITIQUE POUR ASSURER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE CREATRICE D'EMPLOIS AU TOGO ? ----	128
INTRODUCTION -----	128
I. CHOMAGE « VOLONTAIRE » ET CHOMAGE « INVOLONTAIRE » -----	129
II. AU COMMENCEMENT DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI ETAIT LA PRODUCTION -----	131
II.1. LES FACTEURS DE PRODUCTION -----	131
II.2. QUI DOIT PRODUIRE ? -----	132
II.3. QUE FAUT-IL PRODUIRE ? -----	134
II.4. OU ET QUAND PRODUIRE ? -----	137
III. LA DECENTRALISATION, CONDITION IDEALE POUR ETRE PRAGMATIQUE -----	137
CONCLUSION -----	139
RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS -----	140
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	141
LA PROBLEMATIQUE DE L'ADEQUATION DE LA FORMATION AUX BESOINS DE L'ECONOMIE TOGOLAISE -	144
SIGLES ET ABREVIATIONS -----	145
INTRODUCTION -----	147
I. LA SITUATION ACTUELLE DU MARCHE DU TRAVAIL AU TOGO ET LES SECTEURS PORTEURS -----	149
I.1. POPULATION ACTIVE ET SITUATION DE L'EMPLOI -----	150
I.2. LES SECTEURS PORTEURS DE L'ECONOMIE TOGOLAISE -----	151
I.2.1. LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE -----	151
I.2.2. LE SECTEUR INDUSTRIEL -----	152
I.2.3. SECTEUR DES MINES -----	154
I.2.4. SECTEUR DE L'ARTISANAT -----	154
I.2.5. SECTEURS DU COMMERCE ET DES SERVICES -----	156
I.2.6. SECTEUR DU TOURISME -----	158
I.2.7. SECTEUR DU SPORT ET DE LA CULTURE -----	159
I.3. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DU SECTEUR FORMEL -----	160
I.3.1. LES PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES -----	160
I.3.2. LES ORGANES EN CHARGE DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI -----	162
I.4. LES PROBLEMES LIES A LA REGLEMENTATION ACTUELLE -----	163
I.4.1. RIGIDITES MICROECONOMIQUES -----	163
I.4.2. LES RESTRICTIONS A L'EMBAUCHE -----	163
I.4.3. LES COUTS POTENTIELLEMENT ELEVES DU LICENCIEMENT -----	164
I.4.4. LES ROLES DES TRIBUNAUX DU TRAVAIL DANS LES COUTS DE LICENCIEMENT -----	165
I.4.5. DEFICIENCES INFORMATIONNELLES -----	165

II.	LES BESOINS DES ENTREPRISES ET DE L'ADMINISTRATION DANS L'APPAREIL PRODUCTIF -----	166
II.1.	LES DEMANDES DE COMPETENCES DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS-----	167
II.2.	CAPACITES EXIGEEES PAR LES EMPLOYEURS DU SECTEUR FORMEL POUR L'EMPLOYABILITE DES DIPLOMES 168	
III.	OFFRE DE FORMATION -----	172
III.1.	LE SYSTEME DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE -----	173
III.1.1.	PRESENTATION GENERALE-----	173
III.1.2.	L'INADEQUATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A L'EMPLOI -----	174
III.2.	L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR-----	175
III.2.1.	PRESENTATION GENERALE-----	175
III.2.2.	ATOUTS ET CONTRAINTES DU SYSTEME LMD-----	177
III.2.3.	L'INADEQUATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A L'EMPLOI -----	178
IV.	PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE LA FORMATION AUX BESOINS DE L'ECONOMIE-----	179
IV.1.	LES PERSPECTIVES DU COTE DE L'OFFRE DE FORMATION-----	179
IV.1.1.	AMELIORATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -----	179
IV.1.2.	AMELIORATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE -----	182
IV.2.	LES PERSPECTIVES DU COTE DE LA DEMANDE DE COMPETENCES -----	182
	CONCLUSION -----	185
	BIBLIOGRAPHIE -----	186
	ANNEXES -----	188
	CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA CREATION D'EMPLOIS AU TOGO-----	194
	LES ACCRONYMES OU SIGLES -----	195
	INTRODUCTION -----	196
I.	ETAT DES LIEUX -----	198
I.1.	CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE TOGOLAISE-----	198
I.2.	PRESENTATION DU SECTEUR PRIVE TOGOLAIS -----	198
I.3.	SITUATION ACTUELLE DU MARCHE DU TRAVAIL -----	199
I.4.	CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA CREATION D'EMPLOI -----	202
I.4.1.	GRANDES ENTREPRISES ET CREATION D'EMPLOIS-----	205
I.4.2.	ZONE FRANCHE ET CREATION D'EMPLOI-----	206
I.4.3.	PME/PMI ET CREATION D'EMPLOIS AU TOGO-----	208
I.4.4.	SECTEUR INFORMEL ET CREATION D'EMPLOIS -----	209
II.	LES OBSTACLES A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES-----	211
II.1.	COUT DES FACTEURS DE PRODUCTION-----	212
II.2.	COUT DU FINANCEMENT ET ACCES AUX CAPITAUX -----	212
II.3.	CORRUPTION, CONTREFAÇON ET FRAUDE-----	213
II.4.	OBSTACLES A L'ACCES AUX MARCHES INTERNATIONAUX -----	213
II.5.	GESTION MEDIOCRE DES ACTIFS INTELLECTUELS -----	214
II.6.	INSUFFISANCE DE CAPITAL HUMAIN ENTREPRENEURIAL -----	214

II.7.	EXPLOITATION INSUFFISANTE DES DEBOUCHES OFFERTS PAR LA RECHERCHE PUBLIQUE ET LES MARCHES PUBLICS -----	214
II.8.	CONCERTATION ENTRE SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVE-----	215
III.	RECOMMANDATIONS-----	215
III.1.	A L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT -----	215
III.1.1.	PROTECTION DU TISSU INDUSTRIEL EXISTANT AU TOGO -----	215
III.1.2.	REDUCTION DES COUTS DES FACTEURS DE PRODUCTION -----	215
III.1.3.	FACILITATION DE L'ACCES AUX MARCHES MONDIAUX ET SOUS-REGIONAUX -----	216
III.1.4.	GARANTIE D'UN CADRE MACROECONOMIQUE STABLE -----	216
III.1.5.	RENFORCEMENT DES COMPETENCES ENTREPRENEURIALES -----	216
III.1.6.	RENFORCEMENT DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVE -----	216
III.1.7.	AUTRES RECOMMANDATIONS -----	217
III.2.	A L'ENDROIT DU SECTEUR PRIVE -----	218
	CONCLUSION -----	219
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	220
	ANNEXES -----	221
	LA CORRUPTION, CAUSE MAJEURE DU CHÔMAGE DES JEUNES DIPLOMES EN AFRIQUE : ETUDE DE CAS DU TOGO -----	229
	INTRODUCTION GENERALE -----	230
I.	LES TROIS FORMES DE CORRUPTION QUI HANDICAPENT L'AFRIQUE ET LE TOGO -----	231
II.	COMMENT LES OBSERVATEURS EXTERIEURS PERÇOIVENT-ILS LA CORRUPTION? -----	233
III.	LE POUVOIR TOGOLAIS DENONCE CE FLEAU DESTRUCTEUR -----	236
IV.	QU'EN PENSENT NOS BAILLEURS DE FONDS ? -----	238
V.	DES PERTES BUDGETAIRES CAUSEES PAR LA CORRUPTION -----	241
	CONCLUSION -----	243
	ANNEXES -----	246

THEMATIQUE N° 5

SITUATION DE L'EMPLOI (FORMEL ET INFORMEL) ET DU CHOMAGE AU TOGO

PAR

OBOSSOU Kwami

**Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
(DGSCN)**

E-mail : kwami74@yahoo.fr

LISTE DES SIGLES

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AIDE	Programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
PDC	Programme de Développement Communautaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PROVONAT	Programme de Promotion du Volontariat National
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi

INTRODUCTION

L'importance du facteur travail pour la croissance économique n'est plus à démontrer. Selon certaines théories économiques, la production résulte de la combinaison de deux facteurs de production (le travail et le capital). La quantité de travail disponible, la qualité et la productivité du travail sont des éléments essentiels de l'activité économique à travers les revenus qu'elles génèrent. La quantité du facteur travail d'un pays est généralement mesurée par la population active (occupée et inoccupée).

Au cours de la période 2000-2010, le Togo a enregistré une croissance économique de 2,4% en moyenne avec des taux de croissance relativement élevés de l'ordre de 4% en moyenne au cours des cinq dernières années⁸. Cette performance économique est due, entre autres, à l'accroissement des investissements publics, à une meilleure performance du secteur primaire portée par l'agriculture vivrière (avec les excédents céréaliers) et à la bonne tenue de certaines branches (transport, entrepôts et communications) du secteur tertiaire marchand.

Au niveau social, l'incidence de la pauvreté a légèrement baissé entre 2006 et 2011 où elle passe de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011. Ces taux de pauvreté ont été calculés sur la base d'un seuil de pauvreté exprimé en termes réels de 323.388 FCFA aux prix de Lomé en 2011. Dans l'ensemble, le chômage⁹ touche 6,5% de la population active en 2011 avec un taux de sous-emploi¹⁰ de 22,8%. Selon le milieu de résidence, le taux de chômage en milieu urbain est plus élevé (9,7%) que celui du milieu rural (2,8%). Quant au sous-emploi, il est de 22,8% en 2011 contre 19,7% en 2006¹¹.

Face au niveau élevé de l'incidence de la pauvreté, il est indispensable que le Togo enregistre une croissance économique forte et durable (de l'ordre de 7% au moins par an selon la SCAPE¹²) afin de renverser la tendance et améliorer le bien-être de la population. Un autre défi serait la création d'emploi aux jeunes qui constituent la frange la plus touchée par le chômage. C'est pour ce faire qu'au cours de ces dernières années, on assiste à l'assainissement du cadre macroéconomique et à la mise en place de plusieurs programmes en faveur de l'emploi des jeunes. C'est le cas notamment du programme de promotion du volontariat national (PROVONAT), du programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE), du programme de développement communautaire (PDC), du projet d'appui à l'insertion

⁸ Direction de l'Economie, avril 2013

⁹ Selon l'enquête QUIBB, est considérée comme chômeur, toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans qui n'a pas travaillé pendant les sept derniers jours qui ont précédé l'enquête, qui a recherché un travail pendant les sept derniers jours et qui est prête à travailler durant les quatre semaines suivant l'enquête.

¹⁰ Le sous-emploi est défini pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. Sont considérées comme étant en situation de sous-emploi les personnes qui ont travaillé au cours des sept jours qui ont précédé l'enquête et qui sont prêtes à prendre un travail supplémentaire au cours des quatre semaines suivant l'enquête.

¹¹ DGSCN, Rapports du QUIBB 2006 et 2011

¹² SCAPE, P. 58, 127 et 134

professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA), etc. L'élaboration de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) est l'illustration de la volonté du gouvernement d'inverser les tendances dans la recherche de l'amélioration du bien-être des populations.

Mais en dépit de ces efforts, la mesure de la contribution réelle de la population active à la création de la richesse reste une préoccupation majeure et les indicateurs sur l'emploi (formel et informel) et le chômage sont presque inexistants. D'où la nécessité de présenter la situation de l'emploi et du chômage pour la planification de meilleures stratégies de croissance accélérée au Togo.

I. EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AU TOGO

I.1. Volume global de la population active (15-64 ans)

La population active est la principale composante de la population d'un pays. Elle est composée de la population active occupée (ceux qui travaillent) et celle inoccupée (chômeurs en quête du premier emploi et ceux ayant déjà travaillé). Selon les résultats du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat de novembre 2010, la population active totale est de 2.545.182. Elle est composée de 52,4% de femmes et 47,6% d'hommes contrairement aux résultats des recensements précédents où on a enregistré une prédominance des actifs du sexe masculin.

Tableau 1 : Evolution de la population active de 1960 à 2010

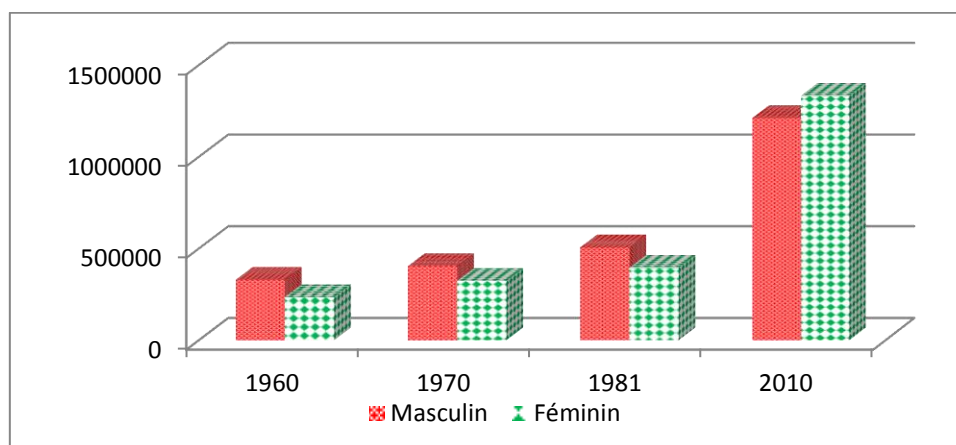
Sexe	1960		1970		1981		2010 ¹³	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	329 670	58,3	404 356	55,6	506 349	56,2	1 211 945	47,6
Féminin	235 775	41,7	322 954	44,4	395 194	43,8	1 333 237	52,4
Total	565 445	100,0	727 310	100,0	901 543	100,0	2 545 182	100,0

Source : DGSCN

Sur 565.445 actifs recensés en 1960, on dénombre 58,3% d'hommes et 41,7% de femmes alors qu'en 1970, la proportion est de 55,6% d'actifs de sexe masculin contre 44,4% pour leurs homologues de sexe féminin. Au troisième recensement de 1981, les actifs étaient de 901.543 avec 56,2% d'hommes et 43,8% de femmes. En 2010, on assiste à un renversement de tendance où les actifs de sexe féminin prédominent (52,4% contre 47,6% pour les hommes).

¹³ Il s'agit des actifs du groupe d'âge 15-64 ans alors qu'en 1981, ce sont les actifs de 12 ans ou plus.

Graphique 1 : Evolution de la population active selon le sexe de 1960 à 2010



Source : Auteur à partir des données de la DGSCN

I.2. Population active (15-64 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

L'analyse des caractéristiques socioéconomiques et démographiques de chacune des catégories d'actifs, montre que, sur les 2.545.182 personnes de la population active (15-64 ans) recensée en 2010, 89,1% sont occupés, 0,7% sont composés de chômeurs ayant déjà travaillé et 10,2% de chômeurs en quête de leur 1^{er} emploi ou n'ayant jamais travaillé.

Tableau 2 : Répartition de la population active (15-64 ans) par milieu de résidence et sexe selon les catégories d'actifs en 2010

Milieu de résidence	Catégorie d'actifs	Effectif	Sexe		Total
		%	Masculin	Féminin	
Urbain	Occupés	Effectif	447 754	462 568	910 322
		%	36,9	34,7	35,8
	Chômeurs ayant déjà travaillé	Effectif	9 753	4 863	14 616
		%	0,8	0,4	0,6
	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Effectif	60 315	71 466	131 781
		%	5,0	5,4	5,2
Rural	Occupés	Effectif	636 863	719 349	1 356 212
		%	52,5	54,0	53,3
	Chômeurs ayant déjà travaillé	Effectif	3 047	1 395	4 441
		%	0,3	0,1	0,2
	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Effectif	54 214	73 597	127 810
		%	4,5	5,5	5,0
Total	Occupés	Effectif	1 084 617	1 181 917	2 266 533
		%	89,5	88,7	89,1
	Chômeurs ayant déjà travaillé	Effectif	12 800	6 257	19 057
		%	1,1	0,5	0,7
	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Effectif	114 528	145 064	259 592
		%	9,4	10,9	10,2
	Total	Effectif	1 211 945	1 333 237	2 545 182
		%	47,6	52,4	100,0

Source : DGSCN

En milieu rural, la proportion des actifs occupés est de 53,3% ; celle des chômeurs ayant déjà travaillé est de 0,2% et les primo-demandeurs représentent 5%. Parmi les actifs ruraux, le pourcentage des femmes est supérieur à celui enregistré au niveau national soit 53,4% contre 46,6% pour leurs homologues de sexe masculin.

Dans le milieu urbain, on dénombre 35,8% d'actifs occupés ; 0,6% de chômeurs ayant déjà travaillé et 5,2% de chômeurs en quête de leur premier emploi avec toujours une part plus importante des actifs féminins (51,0%) contre 49,0% pour les hommes.

I.3. Population active (15-64 ans) selon le niveau d'instruction

La répartition de la population active selon le niveau d'instruction montre qu'au cours des deux périodes de recensement (1981 et 2010), la population active est composée en majorité des actifs qui n'ont aucun niveau d'instruction. Ces derniers

représentent 75,1% en 1981 contre 36,4% en 2010. Ils sont suivis par les actifs qui ont le niveau primaire avec une proportion de 16,5% et 30,0% respectivement en 1981 et en 2010 ainsi que ceux du secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycle). Les actifs ayant le niveau supérieur ne représentent qu'une faible proportion (1,2% en 1981 et 3,4% en 2010) de même que ceux de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Tableau 3 : Evolution de la population active (15-64 ans) selon le niveau d'instruction en 1981 et en 2010

Niveau d'instruction	1981 ¹⁴				2010			
	Masculin	Féminin	Total	%	Masculin	Féminin	Total	%
Jamais été à l'école	321 766	333 708	655 474	75,1	296 872	629 934	926 806	36,4
Ecole maternelle			-	-	1 008	1 179	2 187	0,1
Primaire	106 584	37 188	143 772	16,5	365 028	399 683	764 711	30,0
Secondaire 1 ^{er} cycle	42 078	12 290	54 368	6,2	309 269	208 162	517 431	20,3
Secondaire 2 ^{ème} cycle			-	-	139 003	56 667	195 670	7,7
Formation professionnelle cycle court			-	-	5 837	1 844	7 681	0,3
Enseignement technique cycle long	2 805	858	3 663	0,4	3 893	1 444	5 337	0,2
Enseignement supérieur	8 694	2 189	10 883	1,2	69 766	15 582	85 348	3,4
Ecole professionnelle			-	-	2 526	912	3 438	0,1
Autre			-	-	3 037	1 984	5 021	0,2
ND	2 756	1 373	4 129	0,5	15 706	15 846	31 552	1,2
Total	484 683	387 606	872 289	100,0	1 211 945	1 333 237	2 545 182	100,0

Source : DGSCN

I.4. Population active occupée (15-64 ans) selon la branche d'activité

En 2010, le nombre d'actifs occupés est de 2.266.533 contre 872.294 en 1981. Parmi cette population active, la branche d'activité « Agriculture, pêche, chasse et sylviculture » est dominante avec une proportion de 40,3%. Elle est suivie des branches « commerce, réparation, hôtels et restaurants » et « activités de fabrication » qui représentent respectivement 25,4% et 12,8%.

Les mêmes tendances ont été observées en 1981 mais avec une plus forte proportion de la branche « agriculture, pêche, chasse et sylviculture » (66,4%). Au vu des résultats du tableau 4, on note une migration des actifs de la branche dominante vers essentiellement les activités de fabrication, le commerce et les services entre les deux périodes de recensement.

¹⁴ Les chiffres de 1981 concernent la tranche d'âge de 12 ans et plus

Tableau 4 : Evolution de la population active occupée (15-64 ans) selon la branche d'activité en 1981 et en 2010

Branche d'activité	1981		2010 ¹⁵	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture, Pêche, chasse et sylviculture	579 361	66,4	913 311	40,3
Activités extractives	2 872	0,3	3 767	0,2
Activités de fabrication	54 377	6,2	291 223	12,8
Electricité, gaz et eau	2 203	0,3	3 295	0,1
Construction	21 148	2,4	77 127	3,4
Commerce, réparation, hôtels et restaurants	104 842	12	574 609	25,4
Services de transports et communications	20 866	2,4	103 716	4,6
Services financiers et immobiliers	2 063	0,2	35 098	1,5
Autres services	63 609	7,3	225 079	9,9
Activités des organisations extraterritoriales		0	1 930	0,1
ND	20 953	2,4	37378	1,6
Total	872 294	100	2 266 533	100,0

Source : DGSCN

I.5. Population active occupée (15 ans ou plus) selon le secteur d'activité

Selon le secteur d'activité, le secteur primaire concentre 42,5% d'actifs contre 41,2% pour le secteur tertiaire et 16,3% pour le secteur secondaire en 2010. Au 3^{ème} recensement de 1981, on dénombre 66,4% d'actifs du secteur primaire, 9,3% et 21,9% respectivement des secteurs secondaire et tertiaire.

Il faut mentionner qu'au cours de la période 1950 à 2010, on observe une baisse de la proportion des actifs dans le secteur primaire au profit des secteurs tertiaire et secondaire. De 82,3% d'actifs dans les années 50 et 73,3% dans les années 70, le secteur primaire n'absorbe que 42,5% de la population active en 2010 alors que le secteur tertiaire concentre de plus en plus une part importante de la population active avec une proportion allant de 11,0% en 1950 à 41,2% en 2010.

¹⁵ Il s'agit des actifs occupés (sans les chômeurs) du groupe d'âge 15-64 ans

Tableau 5 : Evolution de la population active 15 ans ou plus de 1950 à 2010 (en millier)

Secteur	1950		1960		1970		1981		2010	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Secteur primaire	464	82,3	529	79,4	630	73,3	579	66,4	1 008	42,5
Secteur secondaire	38	6,7	54	8,1	93	10,8	81	9,3	386	16,3
Secteur tertiaire	62	11,0	83	12,5	136	15,8	191	21,9	978	41,2
ND		-		-		-	21	2,4		-
Total	564	100,0	666	100,0	859	100,0	872	100,0	2 372	100,0

Source : DGSCN

I.6. Emploi formel et informel par branche d'activité (15 ans ou plus)¹⁶

Un des objectifs de la présente étude est de présenter la situation de l'emploi formel et informel¹⁷ par branche d'activité. Selon les résultats du 4^{ème} RGPH et les données de la CNSS, au niveau national, l'emploi informel représente près de 95% de la population active occupée en 2010 avec une prédominance dans les branches du secteur primaire qui concentrent 99,7% des actifs.

Les actifs formels ou déclarés dans le secteur primaire et dans les activités manufacturières sont négligeables (0,3% et 2,1% respectivement) alors que dans les activités extractives, ils représentent 41,4% contre 55,4% dans la branche « Electricité, gaz, eau et services de santé » ; 35,8% dans les services d'administration publique et d'éducation et 31,2% dans les autres services.

L'emploi informel dans la branche « services d'administration publique et d'éducation » provient essentiellement des services d'éducation (et non d'administration publique) et serait composé des enseignants de maison (communément appelés répétiteurs), des enseignants des écoles d'initiatives locales (enseignants volontaires ou temporaires) et ceux des écoles privées laïcs et confessionnelles qui ne sont pas déclarés à la CNSS.

Dans la branche « Transports et communications », on enregistre 4,6% d'actifs déclarés et 4,3% dans la branche « construction ». Au niveau des industries extractives, l'emploi informel serait principalement constitué des travailleurs dans les carrières (sable, gravier, latérite, etc.).

¹⁶ Il s'agit des actifs occupés (sans les chômeurs) du groupe d'âge 15 ans ou plus. Ce groupe d'âge est considéré dans cette partie de l'analyse compte tenu du fait que nous n'avons pas l'âge des actifs formels déclarés par la CNSS et par l'administration publique où il peut y avoir des actifs déclarés de plus de 65 ans surtout dans le secteur privé.

¹⁷ Le secteur informel est constitué de l'ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de numéro de code fiscal ou de carte d'opérateur économique et/ou ne tiennent pas de comptabilité ayant une valeur administrative.

Tableau 6 : Evolution de l'emploi formel et informel par branche d'activité en 2010 (actifs occupés âgés de 15 ans ou plus)

Branche d'activité	Population active occupée 15 ans ou plus (i)	Population active occupée déclarée (Emploi formel) (ii)	Part de l'emploi formel dans la population active occupée (%)	Population active occupée non déclarés (Emploi informel) (iv)	Part de l'emploi informel dans la population active occupée (%)
Agriculture, Pêche, chasse et sylviculture	1 008 338	2 837	0,3	1 005 501	99,7
Activités extractives	3 980	1 648	41,4	2 332	58,6
Activités de fabrication	298 348	6 410	2,1	291 938	97,9
Electricité, gaz, eau, services de santé	29 780	16 493	55,4	13 287	44,6
Construction	79 482	3 427	4,3	76 055	95,7
Commerce, hôtels et restaurants, services financiers et immobilier	638 128	14 490	2,3	623 638	97,7
Transports et communications	107 099	4 926	4,6	102 173	95,4
Services d'administration publique et d'éducation (iii)	94 442	33 774 ¹⁸	35,8	60 668	64,2
Autres services	112 192	34 990	31,2	77 202	68,8
Total	2 371 789	118 995	5,0	2 252 794	95,0

Sources : (i) DGSCN ; (ii) CNSS ; (iii) Direction des Finances ; (iv) Auteur

II. VOLUME DE LA POPULATION ACTIVE AU CHOMAGE (15-64 ANS)

Le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) comptabilise les personnes en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui :

- n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- sont disponibles pour travailler dans les deux (02) semaines sans qu'une tierce obligation soit une entrave au retour à l'activité ;
- ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois (03) mois.

Taux de chômage = Chômeurs au sens du BIT / Population active * 100

Pour le cas du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat du Togo, les chômeurs sont constitués des personnes des deux sexes ayant un âge requis, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine (07 jours) qui a précédé la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage ou qui ont travaillé moins de trois (03) jours durant

¹⁸ Selon la Direction des Finances, l'effectif du personnel de l'administration publique est de 47 163 en 2010. Il a été réduit de 13 389 qui correspond à l'effectif du personnel de la santé en 2010 selon le rapport de la santé 2010. Les 13 389 sont ajoutés à l'effectif de la branche « Electricité, gaz, eau et services de santé » qui était de 3. 104 selon les données de la CNSS.

cette semaine de référence, mais qui recherchent un emploi. De ce fait, on distingue les deux (02) catégories de chômeurs suivantes :

- ✓ les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche de leur premier emploi désignées par « population en quête du 1^{er} emploi » ;
- ✓ les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et qui en recherchent pendant la période de référence, notées « chômeurs ».

II.1. Taux de chômage national selon le milieu de résidence

Le 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat a enregistré pour la tranche d'âge 15-64 ans un effectif total de 2.545.182 actifs dont 2.266.534 actifs occupés et 278.648 chômeurs. Parmi les chômeurs, on dénombre 19.057 chômeurs ayant travaillé (ou anciens occupés ayant perdu leur emploi) et 259.592 chômeurs en quête de leur premier emploi. La répartition de la population au chômage selon le milieu de résidence est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Répartition des actifs au chômage et taux de chômage par milieu de résidence en 1981 et en 2010

Libellé	1981			2010		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Population active au chômage	12 795	20 715	33 510	146 397	132 251	278 648
Taux de chômage	5,9	3,0	3,7	13,8	8,9	10,9

Source : DGSCN

Le taux de chômage pour l'ensemble du pays est de 10,9% avec une disparité par milieu de résidence. La population urbaine est beaucoup plus touchée par le phénomène de chômage (13,8%) que la population rurale (8,9%).

En 1981, le taux de chômage au niveau national est de 3,7% dont 5,9% en milieu urbain contre 3,0% en milieu rural. Il a presque triplé en 2010 avec toujours une prédominance du chômage urbain. Cette forte proportion des actifs au chômage pourrait se justifier par l'accroissement démographique (le taux d'accroissement naturel est de 2,84% en 2010) d'une part et aux difficultés liées à l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail d'autre part.

II.2. Taux de chômage par milieu de résidence selon le sexe

La répartition des actifs au chômage par milieu de résidence selon le sexe montre que, parmi les 10,9% des actifs au chômage en 2010, les femmes sont plus touchées (11,4%) que les hommes (10,5%). Le taux de chômage est beaucoup plus élevé en milieu urbain (13,8%) qu'en milieu rural (8,9%). Ainsi, quel que soit le milieu de résidence, la population féminine est la plus concernée par le phénomène de chômage avec une proportion de 14,2% en milieu urbain (contre 13,5% pour les hommes) et 9,5% en milieu rural (contre 8,2% pour les hommes).

Tableau 8 : Taux de chômage par milieu de résidence selon le sexe

Année	Milieu de résidence						Ensemble des deux milieux		
	Urbain			Rural					
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
1981	7,5	3,5	5,9	5,4	1,9	3,0	4,9	2,2	3,7
2010	13,5	14,2	13,8	8,2	9,5	8,9	10,5	11,4	10,9

Source : DGSCN

En 1981, le taux de chômage au niveau national est de 3,7% dont 4,9% pour les actifs du sexe masculin et 2,2% pour ceux du sexe féminin. Par rapport au milieu de résidence, il est de 5,9% en milieu urbain contre 3,0% en milieu rural.

II.3. Taux de chômage par groupes d'âges selon le milieu de résidence (15-64 ans)

Dans l'ensemble, le niveau élevé des taux de chômage afférents aux groupes d'âges 15-19 ans (23,0%), 20-24 ans (14,2%) et 25-29 ans (10,0%), traduit le fait que le chômage touche particulièrement les jeunes actifs avec une proportion de 47,2% de chômeurs pour la tranche d'âge 15-29 ans. Les actifs de la tranche d'âge 15-39 ans qui sont au chômage représentent 62,2%.

Tableau 9 : Taux de chômage par groupes d'âges (15-64 ans) selon le milieu de résidence en 2010

Tranche d'âge	Milieu de résidence		Ensemble des deux milieux
	Urbain	Rural	
15 – 19 ans	27,7	20,2	23,0
20 – 24 ans	17,8	11,3	14,2
25 – 29 ans	13,9	6,8	10,0
30 – 34 ans	10,4	5,5	7,7
35 – 39 ans	9,5	5,5	7,2
40 – 44 ans	9,4	6,1	7,4
45 – 49 ans	9,5	6,6	7,7
50 – 54 ans	11,5	7,8	9,2
55 – 59 ans	16,7	11,3	13,2
60 – 64 ans	23,2	14,2	16,5
Total	13,8	8,9	10,9

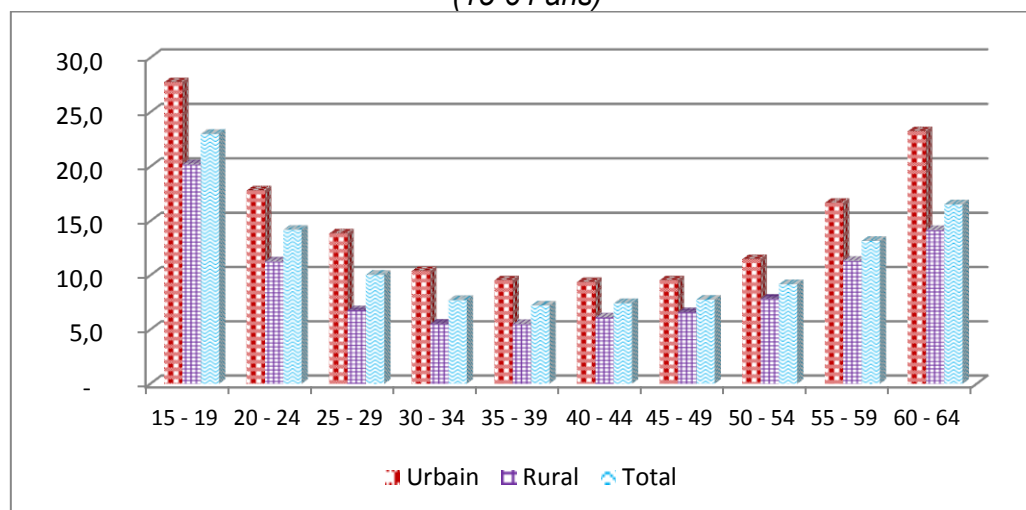
Source : DGSCN

En dépit de la baisse des taux de chômage en fonction de l'âge, le niveau des taux relatifs aux dernières tranches d'âges demeure supérieur au taux national en milieu

urbain soit 16,7% et 23,2% respectivement pour les tranches d'âge 55-59 ans et 60-64 ans.

En milieu rural ces taux sont de 11,3% pour les actifs âgés de 55-59 ans et 14,2% pour ceux dont l'âge est compris entre 60-64 ans. Pour ces derniers, la hausse du taux de chômage (au-dessus du taux national) pourrait être due aux retraités qui se sentent encore aptes à travailler et qui recherchent activement un travail.

Graphique 2 : Taux de chômage par groupes d'âges selon le milieu de résidence en 2010 (15-64 ans)



Source : Auteur à partir des données du 4^{ème} RGPH

II.4. Taux de chômage par niveau d'instruction selon le sexe (15-64 ans)

Selon le niveau d'instruction, le taux de chômage est plus élevé chez les actifs sans aucun niveau d'instruction ou n'ayant jamais été à l'école (35,6%) suivi de ceux qui ont le niveau primaire (20,2%) et du secondaire 1^{er} cycle (17,8%). Parmi les chômeurs n'ayant jamais été à l'école, 43,6% sont des hommes et 26,1%, des femmes. En milieu rural, 56,3% des femmes sont au chômage contre 37,8% pour les hommes. Dans l'ensemble, le chômage touche 48,3% des actifs n'ayant aucun niveau d'instruction en milieu rural contre 24,1% pour ceux du milieu urbain dont 31,0% de femmes et 16,6% d'hommes.

En ce qui concerne les actifs ayant le niveau primaire, 21,2% résident en milieu rural et 19,2% en milieu urbain. De plus, dans ce milieu rural, le taux de chômage est de 21,9% pour les hommes et 20,8% pour les femmes contre respectivement 17,9% et 20,4% en milieu urbain. De plus, le chômage touche beaucoup plus les actifs du secondaire 1^{er} cycle (17,8%) que ceux du 2^{ème} cycle du secondaire avec un taux de 8,7%. Les citoyens du secondaire 1^{er} cycle sont plus frappés par le chômage (21,4%) que leurs homologues résidant en milieu rural (13,9%). Pour ce niveau d'instruction, les hommes en milieu urbain représentent 22,6% contre 20,3% pour les actifs du

sexe féminin. En milieu rural, le taux de chômage au niveau des actifs de sexe masculin est de 18,4% et celui des femmes est de 10,5%.

Par ailleurs, le chômage touche 8,7% des actifs du secondaire 2^{ème} cycle dont 12,9% en milieu urbain et 4,1% en milieu rural. Selon le sexe, on enregistre 12,3% de chômeurs masculins contre 5,7% pour leurs homologues féminins. Le taux de chômage est de 6,2% pour les chômeurs ayant le niveau universitaire dont 10,6% pour les actifs en milieu urbain et 1,3% pour ceux du milieu rural. Parmi les chômeurs de ce niveau d'instruction, on enregistre 9,6% d'hommes et 3,3% de femmes. Le chômage est relativement faible au niveau des actifs ayant une formation professionnelle de cycle court, de l'enseignement technique cycle long et ceux issus des écoles professionnelles avec des taux respectifs de 0,9% ; 0,4% et 0,3%.

*Tableau 10 : Taux de chômage par niveau d'instruction selon le sexe en 2010
(15-64 ans)*

Niveau d'instruction	Sexe		Ensemble des deux sexes
	Masculin	Féminin	
Jamais été à l'école	26,1	43,6	35,6
Ecole maternelle	0,7	0,7	0,7
Primaire	19,7	20,6	20,2
Secondaire 1 ^{er} cycle	20,7	15,4	17,8
Secondaire 2 ^{ème} cycle	12,3	5,7	8,7
Formation professionnelle cycle court	1,3	0,5	0,9
Enseignement technique cycle long	0,5	0,2	0,4
Enseignement supérieur	9,6	3,3	6,2
Ecole professionnelle	0,4	0,2	0,3
Autre	0,2	0,2	0,2
ND	9,5	8,4	8,9
Total	10,5	11,4	10,9

Source : DGSCN

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La population active au Togo a évolué considérablement depuis le premier recensement de 1960 jusqu'au 4^{ème} recensement de 2010. De 565.445 actifs dans les années 60, la population active est passée à 727.310 en 1970, puis à 901.543 en 1981 pour atteindre 2.545.182 actifs en 2010. Cette évolution est marquée depuis les trois premiers recensements par la forte proportion des actifs de sexe masculin contrairement aux résultats de 2010 où on a enregistré 52,4% d'actifs de sexe féminin.

La population active occupée ou économiquement active se répartit inégalement entre les trois secteurs d'activité. Avec une proportion de 42,5% en 2010 ; 66,4% en 1981 et 73,3% en 1970, le secteur primaire concentre le plus grand nombre d'actifs qui sont presque entièrement dans l'emploi informel (99,7%).

Par rapport au taux de chômage, il est de 10,9% en 2010 contre 3,7% en 1981 avec une dominance du sexe féminin en 2010 (11,4%). De plus, le chômage est beaucoup plus élevé chez les actifs n'ayant aucun niveau d'instruction et ceux du primaire.

Bien que la présente étude donne une photographie de la situation de l'emploi et du chômage au Togo, une étude plus exhaustive sur le sous-emploi et la productivité réelle du facteur travail permettrait d'apprécier de manière concrète, la contribution de la population active à la croissance économique.

Ainsi, les recommandations formulées à l'issue de cette étude sont les suivantes :

- La réalisation régulière des enquêtes et du recensement général de la population et l'habitat au Togo ;
- L'opérationnalisation du dispositif d'informations fiables et régulières sur le marché du travail au Togo. L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) avait élaboré un projet de mise en place du dispositif en collaboration avec la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale avec l'appui technique de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) et l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). La réalisation de ce projet permettra d'avoir une visibilité de la situation de l'emploi formel et informel ainsi que du chômage au Togo ;
- L'application effective de la loi N° 2011-006 portant code de sécurité sociale au Togo. Les articles 7, 8 et 9 de cette loi obligent les employeurs à immatriculer leurs entreprises et leurs travailleurs à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. L'article 95 prévoit les sanctions en cas du non-respect des articles relatifs à l'immatriculation. L'application stricte de cette loi permettra de réduire le nombre d'entreprises et d'actifs informels.

BIBLIOGRAPHIE

1. Artus P., Cette G. (2004), Productivité et croissance, la Documentation Française.
2. Cette G. (2004), «Productivité et croissance, quelles relations ?», Futuribles n°299, juillet-août 2004.
3. Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (2013), Publication des résultats définitifs du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat, novembre 2010, Volume I : résultats prioritaires
4. Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (2013), QUIBB 2011, Rapport final
5. Direction de la Statistique (1989), Analyse des données du recensement général de la population et de l'habitat, novembre 1981, activités économiques de la population, document d'analyse N°9
6. Direction Générale de la Santé, Ministère de la Santé (2011), Principaux indicateurs de santé au Togo, année 2010
7. Journal Officiel de la République Togolaise (2011) ; 56^{ème} année N°6, numéro spécial du 21 février 2011
8. Meda D. (2008), Au-delà du PIB, pour une autre mesure de la richesse, Editions Gallimard
9. Montousse M. (2005). Théories économiques, 3^{ème} éd. Bréal, Paris
10. République Togolaise (2012) : Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), 2013-2017, version provisoire, août 2012.

ANNEXES

Objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude est d'analyser la situation de l'emploi (formel et informel) et du chômage au Togo à partir des résultats du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat. Les objectifs spécifiques sont :

- Analyser l'évolution de la population active occupée et inoccupée au Togo ;
- Faire une analyse statistique sur l'emploi (formel et informel) par branche et par secteur d'activité ;
- Analyser la situation du chômage par tranche d'âge, par niveau d'instruction et par milieu de résidence au Togo.

Résultats attendus

Les résultats attendus au terme de l'étude sont les suivants :

- L'évolution de la population active occupée et inoccupée au Togo est analysée ;
- Une analyse statistique sur l'emploi (formel et informel) est faite par branche et par secteur d'activité ;
- La situation du chômage par tranche d'âge, par niveau d'instruction et par milieu de résidence au Togo est analysée.

Méthodologie

Pour atteindre les objectifs de l'étude, la méthodologie est basée sur la recherche documentaire et l'exploitation des données secondaires. Les principales sources exploitées sont les suivantes :

- Les enquêtes et les recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) pour les données relatives à la population active et au chômage ;
- Les données de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les données concernant les emplois formels ;
- Les données de la Direction des Finances en ce qui concerne les effectifs de la fonction publique.

Pour les données du recensement, une référence est faite par rapport aux résultats des recensements des années précédentes selon la disponibilité des informations. Les analyses sont basées sur des tableaux et des graphiques avec le calcul des caractéristiques de tendance centrale (moyenne, fréquence, mode, etc.).

REVUE DE LA LITTERATURE

Le travail, en tant que facteur de production, ne cesse d'évoluer aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. C'est, en premier lieu, par son accroissement quantitatif que le travail contribue à la croissance économique. Mais, sa contribution dépend aussi de sa production et s'explique donc de plus en plus en considérant son aspect qualitatif. Enfin, le travail permet d'améliorer des performances économiques à travers les revenus qu'il génère.

Les économistes classiques (Adam Smith, David Ricardo, Stuart Mill), à la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècle et Karl Marx (1818-1883) considèrent que seul le travail est productif de richesses, en particulier le travail dans l'industrie. Marx va distinguer :

- Le travail qui correspond aux quantités d'heures passées dans l'entreprise pour produire en sachant que la durée du travail est déterminée par les propriétaires des moyens de production et que, depuis le début du XXe siècle, elle est encadrée par la loi (durée légale du travail) ;
- La force de travail, c'est-à-dire les capacités physiques et intellectuelles que le travailleur mobilise au moment de son travail. Le salarié loue sa force de travail contre un salaire qui tend à être égal à la valeur des biens de consommation nécessaires à la reproduction du

travailleur et de sa famille. Autrement dit, le salaire est proche du minimum vital dans une société donnée.

Selon Karl Marx, le capitaliste de son côté loue la force de travail pour en extraire une valeur supérieure à son coût. Il va donc faire travailler le salarié le temps nécessaire pour que ce dernier crée une valeur supérieure à la valeur de sa force de travail (le salaire). La plus-value est donc égale à la différence entre la valeur créée par le travailleur et sa propre valeur (son salaire). Lorsque le capitaliste vend les biens qu'il a fait produire, il transforme la plus-value en un profit qui va servir à accumuler du capital et des richesses. Le travail est donc au cœur de la dynamique du capitalisme¹⁹.

Au niveau macroéconomique, le facteur travail correspond principalement à la quantité de travail qui prend en compte le nombre de travailleurs mobilisés dans une activité rémunérée (la population active occupée) et la durée annuelle effective du travail [Quantité de travail = Nombre d'actifs occupés (nombre d'emploi) * Durée annuelle moyenne effective du travail].

Quant à la population active occupée, elle correspond à l'emploi global et dans les analyses, les économistes ne retiennent que le travail rémunéré excluant de ce fait le travail des bénévoles ou le travail des hommes et des femmes au foyer. L'importance et la croissance de la population active occupée dépendent de plusieurs facteurs : les facteurs démographiques qui agissent sur la population totale (le solde naturel et le solde migratoire), les facteurs institutionnels qui influent sur la population en âge de travailler 15-64 ans (la scolarité obligatoire et l'âge légal de la retraite) ainsi que les facteurs socio-économiques qui ont des effets sur la population active occupée c'est-à-dire les emplois (le taux d'emploi par sexe et par âge et le taux de chômage).

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la contribution de la population active à la croissance économique. Il s'agit, entre autres, du taux d'emploi de la population en âge de travailler (Population active occupée/Population en âge de travailler * 100) qui dépend de l'âge d'entrée (emploi des juniors), de l'âge de sortie de la vie active (emploi des seniors) et du taux d'emploi féminin. Plus le taux d'emploi est élevé, plus la production sera importante. Dans tous les pays, le taux d'emploi des juniors diminue car la durée des études augmente. En revanche, le taux d'emploi des seniors augmente à la suite des réformes de la retraite qui repoussent à plus tard l'âge de sortie. De même, la mobilisation de la main-d'œuvre s'est accrue au cours du temps avec l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi (CETTE G., 2004).

En ce qui concerne la durée annuelle effective du travail, elle prend en compte les heures réellement effectuées au travail et dépend de la durée légale du travail, de la durée conventionnelle du travail et de l'absentéisme des travailleurs (maladie, maternité, etc.). Toute hausse de la durée du travail doit se traduire par une augmentation de la production toutes choses étant égales par ailleurs.

L'augmentation de la quantité de travail (population active occupée et durée annuelle du travail) explique, toutes choses égales par ailleurs, la croissance économique, c'est-à-dire l'augmentation durable de la production au cours du temps, car la force de travail est plus nombreuse et plus qualifiée pour participer à la production qu'auparavant. Dans un rapport intitulé « Productivité et Croissance », Patrick Artus et Gilbert CETTE (2004) ont signalé que l'articulation économique entre la croissance de la productivité et celle de ses deux composantes comptables (PIB et emploi) est complexe.

Sur le court terme, les inerties de l'ajustement dynamique de l'emploi à la production induisent une relation négative entre emploi et productivité, cet effet étant parfois appelé « cycle de productivité ». Sur le moyen terme, des déséquilibres persistants peuvent exister sur le marché du travail, le taux de chômage effectif s'écartant durablement de son niveau d'équilibre (le NAIRU). Le chômage peut par exemple durablement comprendre une composante keynésienne plus ou moins importante (insuffisance de la demande globale)²⁰.

Par ailleurs, il existe une opposition entre les théories libérales traditionnelles, qui considèrent que le chômage est volontaire et celles keynésiennes qui affirment qu'il résulte d'une insuffisance de la production. Selon les libéraux, lorsque le marché fonctionne correctement, le salaire est parfaitement flexible et permet d'égaliser l'offre et la demande de travail d'où l'existence d'un chômage volontaire

¹⁹MEDA D. (2008)

²⁰MEDA D. (2008)

qui s'explique par le refus individuel ou collectif de travailler au salaire d'équilibre. Par contre, Keynes soutient que le chômage n'est pas un phénomène microéconomique et volontaire, mais un phénomène macroéconomique et involontaire car les salariés n'ajustent pas leurs comportements aux variations du salaire réel comme l'affirment les néoclassiques. Ces derniers sont victimes de l'illusion monétaire²¹.

Quant aux nouvelles théories notamment celles de la croissance endogène, elles mettent beaucoup plus l'accent sur le capital humain qui comprend, entre autres, l'état de santé général, le niveau d'éducation qu'il s'agisse de formation initiale ou continue, l'apprentissage par la pratique (learning by doing) qui traduit le processus d'apprentissage qui naît de la pratique régulière d'une activité. Le débat sur la contribution réelle du facteur travail et les mesures de sa productivité est loin d'être clos.

Définition de quelques concepts

Ces définitions sont celles adoptées au cours de certaines enquêtes ou études statistiques réalisées par la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN).

Sous-emploi

Le sous-emploi est défini pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. Sont considérées comme étant en situation de sous-emploi les personnes qui ont travaillé au cours des sept jours qui ont précédé l'enquête et qui sont prêtes à prendre un travail supplémentaire au cours des quatre semaines suivant l'enquête.

Chômeur

Est considérée comme chômeur, toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans qui n'a pas travaillé pendant les sept derniers jours qui ont précédé l'enquête, qui a recherché un travail pendant les sept derniers jours et qui est prête à travailler durant les quatre semaines suivant l'enquête.

Secteur informel

Le secteur informel l'ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de numéro de code fiscal ou de carte d'opérateur économique et/ou ne tiennent pas de comptabilité ayant une valeur administrative.

²¹Montoussé M., 2005

THEMATIQUE N° 6

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROMOTION
DE L'EMPLOI AU TOGO DEPUIS L'AN 2000 :LES
PRINCIPAUX PROGRAMMES & QUELLE
POLITIQUE POUR ASSURER UNE CROISSANCE
ECONOMIQUE CREATRICE D'EMPLOIS AU
TOGO ?**

PAR

William Ayaovi BOLOUVI
Enseignant-chercheur

REPERTOIRE DES SIGLES UTILISES

BM	Banque mondiale
ONUDI	Organisation des nations unies pour le développement industriel
BIT	Bureau international du travail
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
BLS	Bureau of Labor Statistics
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
OIT	Organisation internationale du travail
ANPGF	Agence nationale de promotion et de garantie de financement
DOSI	Délégation à l'organisation du secteur informel
PROVONAT	Programme de promotion de volontariat national au Togo
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
CRV	Centres régionaux de volontariat
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
AIDE	Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
PRSP	Projet de revitalisation du secteur privé
PAIPJA	Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans
PRT	Projet de développement des filières des plantes à racines et à tubercules
PSAEG	Projet de soutien aux activités économiques de groupements
FIJ	Fonds d'insertion pour les jeunes
PDC	Programme de développement communautaire

HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
PRADEB	Programme d'appui au développement à la base
PDC-L	Programme de développement communautaire dans les quartiers vulnérables de la ville de Lomé
PNIASA	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
BOAD	Banque ouest africaine de développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
PADAT	Projet d'appui au développement agricole au Togo
PASA	Projet d'appui au secteur agricole

1^{ère} PARTIE : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROMOTION DE L'EMPLOI AU TOGO DEPUIS L'AN 2000 :LES PRINCIPAUX PROGRAMMES

INTRODUCTION

Le développement d'une nation est l'évolution au cours de laquelle les besoins fondamentaux de l'homme sont progressivement satisfaits. On ne le dira jamais assez aux pouvoirs publics en Afrique subsaharienne. L'agent économique, après avoir accédé au minimum vital, cherchera naturellement à « satisfaire plus de besoins ». Sur ce plan normatif, le processus suppose que " les coûts de l'homme" soient sans cesse de mieux en mieux couverts.

L'individu ne peut trouver sa dignité que dans sa participation à l'œuvre de production, source de croissance et seul acte qui permet la consommation. Le travail, non seulement nourrit l'homme, mais aussi l'ennoblit. Dans ce sens, le phénomène de chômage devrait être résiduel dans une économie nationale. La question a préoccupé les économistes de tous les temps, depuis Adam Smith ; et l'Occident, au cours de son développement, a veillé tant bien que mal à maintenir le chômage à un niveau acceptable pour la société industrielle, du moins jusqu'à la fin de la première moitié du 20^{ème} siècle.

En Afrique noire, et particulièrement au Togo, la proportion d'individus tenus hors du droit au travail dans la nation a fini par atteindre des limites alarmantes ; et la situation laisse présager de grands bouleversements sociaux. Qu'a fait le Togo dans ces conditions ?

Pour des raisons pratiques, nous nous limiterons dans la présente étude à l'examen des politiques menées par le Togo pour endiguer le chômage depuis le début de ce millénaire. Mais au préalable, il importe que les acteurs, en commençant par les économistes, s'accordent sur la compréhension du phénomène chômage et sa quantification. A défaut, les politiques risquent de se fourvoyer et de s'éloigner longtemps des voies et moyens les plus appropriés pour réduire le chômage et la pauvreté.

Après avoir rappelé les données statistiques du chômage et de l'emploi sur lesquelles se fondent les décideurs togolais dans l'élaboration de leurs politiques dans le domaine, nous tenterons d'apprécier l'efficacité des programmes qui ont été initiés au cours de la période.

I. RAPPELS THEORIQUES SUR LES CONCEPTS DE CHOMAGE ET D'EMPLOI

Selon l'acception universellement connue du public, est considérée être au chômage

"toute personne au-dessus d'un âge déterminé (généralement 15 ans) n'exerçant pas d'emploi rémunéré ou n'étant pas travailleur indépendant, disponible pour travailler, et qui s'efforce de trouver un emploi rémunéré ou de devenir travailleur indépendant".

Mais dans le monde économique moderne, des difficultés de compréhension, dues à des réalités particulières, sont apparues compte tenu de la multiplication des formes atypiques d'emplois. Une espèce de « zone floue » subsiste, en effet, entre emploi et chômage. La science économique, se saisissant de la question, a distingué plusieurs formes et types de chômages. Cette diversité s'explique par le fait que les diverses définitions visent à mettre en exergue des caractéristiques spécifiques : elles en arrivent ainsi à se recouvrir éventuellement. Deux types, particulièrement, ont donné lieu à de grands débats : le « chômage apparent » ou « chômage déguisé » et le « sous-emploi ».

Le chômage apparent ou chômage déguisé désigne des situations de sous-optimisation de l'emploi, masquant en réalité un chômage potentiel et correspondant, soit à une situation de sur-effectif dans les entreprises ou administrations, soit à des paiements de salaires plus élevés que la productivité moyenne des travailleurs.

Tout en évitant à dessein d'entrer dans les controverses longtemps entretenues sur les formes et justifications du chômage par des économistes tels que William Philips (depuis son étude empirique sur le chômage et la variation des salaires en Grande-Bretagne), Paul Samuelson, Robert Solow et plus récemment Milton Friedman, la présente étude a choisi de s'attarder plutôt sur des concepts de base dont l'universitaire Patrick Guillaumont a fait une excellente analyse.

Selon Guillaumont, l'expression « chômage déguisé » désigne en économie politique *« une situation dans laquelle des personnes apparemment employées ou occupées à travailler effectuent un travail moindre ou moins productif qu'elles ne le pourraient et voudraient »*.

La notion a été utilisée pour la première fois par Joan Robinson dans *Essais sur la théorie de l'emploi* à propos des travailleurs de l'industrie qui, en période de dépression, ne trouvaient que des emplois de qualification et rémunération inférieures et de productivité marginale inférieure.

Du contexte de société industrielle, la notion fut par la suite transposée dans le cas des pays en développement (notamment par l'économiste A. Navarette, puis par R. Nurkse et d'autres) pour désigner l'existence de travailleurs dont la productivité marginale est quasiment nulle.

Plus tard, Seers (qui inspirera et orientera le Bureau international du travail, BIT), en examinant le cas de la Colombie, utilisa les termes de « chômage déguisé » et de « sous-emploi déguisé » pour désigner la population qui, sans être occupée, ne cherche pas d'emploi ou ne cherche pas à travailler plus, mais qui chercherait à

travailler si les circonstances changeaient. Patrick Guillaumont qualifie de «latent » ce type de chômage ou de sous-emploi qui n'est pas immédiatement visible. Il propose une définition plus globale et plus générale selon laquelle le chômage déguisé s'applique à « *l'ensemble des personnes qui, sans chercher officiellement un emploi (ou une plus longue durée de travail), effectuent un travail moindre ou moins productif qu'elles le pourraient ou voudraient* ».

En définitive, les économistes, se concentrant sur le phénomène de sous-emploi, retiennent la nomenclature suivante des formes de sous-emploi afin de bien faire apparaître ce qui est « déguisé ». L'on distingue ainsi en économie politique :

- 1) Sous-emploi total (ou travail nul) = chômage, somme de chômage déclaré et de chômage latent ;
- 2) Sous-emploi partiel = durée de travail inférieure à la durée désirée = sous-emploi déclaré + sous-emploi latent ;
- 3) Sous-emploi déguisé *stricto sensu* = intensité ou productivité du travail inférieure à ce qui est possible et désiré ;
- 4) Sous-emploi déguisé *lato sensu* = productivité du travailleur inférieure à la productivité potentielle et désirée.

Sans entrer non plus dans le détail du grand lexique qui traduit la multiplicité des formes, de l'origine et de la durée du chômage ou du sous-emploi, i.e. la série des types structurel, conjoncturel (ou keynésien), saisonnier, naturel (ou frictionnel), technique, partiel, etc., il convient de souligner que l'acception ci-dessus retenue repose sur la dimension structurelle de la définition du chômage. En effet, il n'y a en fait de « chômage déguisé » que si ceux qui semblent travailler moins, ou moins intensément que la normale, sont aussi désireux et capables de travailler plus.

II. UNE DEFINITION INTERNATIONALE DU CHOMAGE

A partir de 1954, le Bureau international du travail (BIT) a adopté une définition du chômage qu'il précisera plus tard en 1982. Elle a été reprise dans la plupart des pays du monde, en particulier dans l'Union européenne. Cette définition donne trois conditions pour qu'une personne sans emploi soit considérée comme chômeur :

- Rechercher activement un emploi, c'est-à-dire avoir pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou non salarié ;
- Etre disponible pour travailler ;
- Etre en âge de travailler (entre 15 et 65 ans).

Ces conditions signifient que, au sens du BIT, il ne suffit pas d'être sans emploi et de vouloir travailler pour être considéré comme chômeur. Ainsi, une personne qui souhaite travailler mais ne peut le faire pour des raisons familiales ou de santé, où même parce qu'elle n'ose pas (un retraité par exemple) rechercher un emploi est juste considérée comme inactive.

En définitive, pour le BIT, est chômeur toute personne (de 15 ans ou plus) qui remplit les critères suivants :

- « être sans travail », c'est-à-dire ne pas avoir d'activité, même minimale, pendant la semaine de référence ;
- « être disponible pour travailler », c'est-à-dire être en mesure d'accepter toute opportunité d'emploi qui se présente dans les quinze jours, sans qu'une tierce obligation soit une entrave au retour à l'activité ;
- « rechercher activement un emploi, ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement » (au plus dans 3 mois).

La conception « BIT » de l'emploi, et partant du chômage, présuppose que toute personne ayant contribué à la production nationale est considérée comme ayant un emploi, même si elle ne travaille qu'à temps très partiel. Elle précise bien : « *ne serait-ce qu'une heure pendant une semaine de référence* ». Il est évident qu'une telle approche conduit à une définition très restrictive du chômage.

Pour améliorer la définition du BIT, Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, en accord avec les États-membres, a apporté des aménagements afin de parvenir à des taux de chômage comparables au sein de l'Union. Eurostat considère que :

- la personne censée rechercher activement un emploi doit avoir entrepris au cours des quatre dernières semaines des démarches spécifiques en vue d'en trouver un. A défaut, il doit en avoir trouvé un qui commence dans les trois mois à venir ;
- la personne censée disponible pour travailler doit être en mesure de commencer une activité qu'on lui propose dans un délai de deux semaines ;
- l'on doit pouvoir vérifier l'effectivité des « démarches spécifiques » entreprises par le demandeur à partir d'une liste de référence (par exemple, avoir répondu à une annonce, s'être inscrit comme demandeur d'emploi auprès d'un bureau public de placement, etc.).

En résumé, selon le système statistique européen Eurostat, pour être chômeur, il faut avoir été sans travail durant la semaine de référence (soit moins d'une heure hebdomadaire d'activité) et avoir fait des démarches spécifiques en vue de retrouver un emploi, sans forcément s'être déclaré comme chômeur auprès de l'Administration. Longtemps en France, pays où l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a été créée en 1967, c'est le chômage au sens du BIT qui a été adopté ; il est estimé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à partir de « l'Enquête emploi » qui détermine officiellement l'emploi, le sous-emploi et l'activité.

Depuis 2007, l'INSEE s'est rapproché de l'interprétation Eurostat de la définition du chômage au sens du BIT. En particulier, le simple renouvellement de l'inscription à un pôle-emploi n'est plus considéré comme une démarche active. Toutefois, un contact avec un conseiller du service public de l'emploi au cours du mois précédant l'enquête est admis comme une démarche active de recherche d'emploi.

Enfin, il convient de souligner qu'une différence subsiste entre chômage au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits à un pôle-emploi.

En réalité, la notion de demandeurs d'emploi inscrits à un pôle-emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT, et inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à un pôle-emploi.

Aux États-Unis, le *Bureau of Labor Statistics* (BLS) compte comme chômeurs les personnes n'ayant pas d'emploi et qui en ont activement cherché un durant les 4 semaines passées, et restent disponibles pour travailler.

En conclusion, il faut retenir que l'univers statistique du chômage est marqué par la cohabitation de la définition internationale proposée par le Bureau international du travail (BIT) et de celles propres aux Etats et Organismes statistiques nationaux.

Il faut donc bien se garder d'interpréter sans précaution les chiffres du chômage. En effet, la définition du chômage repose sur la distinction fragile entre non-emploi d'un actif potentiel d'une part et l'inactivité d'autre part. Malgré les efforts de définition et de normalisation, cette mesure reste extrêmement subjective et donc facilement influençable par des options politiques plus portées à soigner des images de marque plutôt qu'à améliorer véritablement la situation du marché du travail.

III. LA SOURCE DES DONNEES DU CHOMAGE ET DU SOUS-EMPLOI AU TOGO

La principale source que nous retrouvons dans les milieux économiques au Togo est l'enquête par Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être (QUIBB).

Après la première enquête réalisée en 2006 avec l'aide extérieure pour les besoins du premier Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 1), le Gouvernement togolais en réédita en 2011 une version que l'on considère comme un complément nécessaire au Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2010. Cette édition servira à soutenir le DSRP 2.

Il s'agit donc d'enquêtes de type sociologique (sur échantillonnage très réduit) réalisées à partir de questionnaires touchant à la situation générale de pauvreté et particulièrement aux domaines de l'éducation, de l'**alphabétisation, de la santé, de l'emploi et de l'habitat**.

Tout en reconnaissant à cette technique le mérite de fournir d'abondantes informations sur le niveau de participation de la population en âge de travailler à l'activité économique d'un pays et de dessiner la "carte de pauvreté" du pays, l'on est en droit de lui dénier la qualité d'être un bon outil pouvant cerner les réalités et la mesure de l'emploi, du sous-emploi et du chômage.

Par ailleurs, comme montré plus haut, la mesure du chômage dans une économie moderne doit être dévolue à un organe national spécialisé. Aucune raison ne justifie que les pays comme le Burundi, la Guinée, le Bénin et le Togo

confient périodiquement cette responsabilité à des consultants utilisant des méthodes les plus discutables²².

L'enquête QUIBB du Togo de 2006 annonce un taux de chômage pour l'ensemble du pays de 6,8% contre un taux de sous-emploi de 27%. La version de 2011 établit ces taux respectivement à 6,5% et 22,8%. Alors que ces chiffres heurtent tout observateur averti, tous les services de l'Etat et tous les décideurs les arborent avec une insouciance déconcertante.

Or, c'est sur la base des données de 2006 que sera parachevée en 2009 la politique cadre de l'emploi initiée en 2004 ainsi que le plan d'action opérationnel en vue de promouvoir l'emploi et de lutter contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté. Il convient de rappeler ici que c'est en 2008 que le Gouvernement togolais a mis en œuvre sa Stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, puis une Stratégie complète de réduction de la pauvreté à partir de 2009.

La Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN), se fondant sur les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), fixe la population totale du Togo au 31 décembre 2012 à 6.523.903. Si l'on se réfère aux données de 2010 qui ont dû servir de base de calcul à l'enquête QUIBB de 2011, la population togolaise était estimée à 6.191.155 habitants en 2010. Ces chiffres sont fiables et paraissent crédibles à tout observateur.

Tandis que les moins de 15 ans représentent 5% de cette population, et que les plus de 65 ans atteignent 5,5%, la population totale en âge de travailler au Togo, soit la tranche de 15 ans à 64 ans, s'élève à 89,5%, soit une masse d'environ 5.541.000 personnes.

Dans le même temps, selon les estimations effectuées sur la base des résultats des enquêtes QUIBB de 2006 et 2011, la population jeune en âge d'activité (15 à 34 ans) est estimée à 2.210.588. Si l'on distrait des 5.541.000 personnes la somme des jeunes estimée comme ci-dessus (étudiants compris), la population en âge de travailler (hors jeunes) se situe à environ 3.330.000 personnes.

Comment l'enquête QUIBB décompose-t-elle cette masse de 3.330.000 Togolais "non-jeunes", sachant que l'emploi formel total au Togo ne représente que 72.800 personnes, que les emplois totaux du secteur formel privé ne représentent que 17.900 personnes, et que la Fonction publique togolaise, compte tenu des 4.750 agents recrutés en 2008, n'emploie jusqu'à ce jour que 50.400 agents ?

Par ailleurs, à quoi sont occupés les 67,7% de jeunes, soit les 1.498.136 considérés en activité, alors que l'enquête QUIBB évalue à peine à 118.000 le nombre de chômeurs jeunes ?

Quelles activités occupent les 273.000 jeunes identifiés par le système QUIBB comme étant en situation de sous-emploi ?

²²Au Burundi, en 2006, alors que l'enquête QUIBB évalue le chômage dans la ville de Bujumbura à 5,5% de la population active, un rapport de la Confédération des syndicats libres du Burundi (CSLB), l'établit à au moins 19,5% (chiffre largement admis par les experts). L'écart est loin d'être négligeable.

Selon les termes du Rapport final QUIBB Togo de 2011, la personne en situation de sous-emploi est expressément définie comme « *la personne de la tranche d'âge 15-64 ans qui a travaillé au cours des sept (7) jours qui ont précédé l'enquête et qui est prête à prendre un travail supplémentaire au cours des quatre semaines suivant l'enquête* ». Qu'est-ce à dire dans le cas réel de la société togolaise actuelle ?

Pour revenir à la population jeune (15-34 ans), il est de notoriété publique que l'enquête QUIBB (sans jamais le dire expressément) range les conducteurs de « taxi-moto » ("*zémidjan*") dans la catégorie des actifs du secteur des Transports. Une telle option soulève une interrogation jusqu'ici minimisée par les pouvoirs publics. En effet, ce nouveau type de travail apparu en Afrique de l'Ouest dans la décennie 90 du siècle dernier, qui consiste à effectuer les transports publics par moto, répond-il au critère de « décence » implicitement exigé par l'Organisation internationale du travail (OIT) ?

L'on ne doit pas oublier que le travail au sens international doit être « décent ». En effet, un travail rémunérateur n'est pas nécessairement décent. L'activité de conduite de moto au titre de transport professionnel, tout en rapportant des revenus et en participant à la réduction de la pauvreté, entraîne des coûts considérables pour l'économie nationale. Le cadre de la présente étude ne permet pas, hélas, d'ouvrir ce débat.

Selon des statistiques confirmées, le nombre de motos mises en circulation de façon légale aux fins professionnelles, de janvier 2007 à août 2013, s'élève à plus de 261.500. A ce parc récent, il convient d'ajouter l'ensemble des engins en circulation avant 2007 d'une part, et le nombre de motos exerçant de façon clandestine (non immatriculés légalement) l'activité de taxi d'autre part.

Certains observateurs estiment que le parc ancien (antérieur à l'année 2007) et les "clandestins" représentent environ 50% de la « flotte nationale », ce qui porterait le parc total actuel à plus de 400.000 taxi-motos. Si l'on considère, par ailleurs, que 50% des motos sont souvent conduits par deux chauffeurs dans les 24 heures de la journée, l'on est fondé à croire que le "nouveau métier" pourvoit à lui seul à l'emploi de 600.000 jeunes Togolais. Est-ce la meilleure solution pour notre économie ?

Selon le Document de politique nationale de l'emploi de septembre 2012 pour la période 2013-2017, préfacé par le Ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, le secteur privé informel constitue le plus gros employeur au Togo. Il absorbe à lui seul près de 90% des emplois. Mais de quel type d'emploi s'agit-il ?

Le même document précise que le secteur de l'agriculture au Togo est un grand pourvoyeur d'emplois avec une proportion de 60% d'actifs potentiels et un taux d'activité de 83,6%. Bien qu'insuffisamment productif, poursuit le document de politique nationale, ce secteur constitue l'une des sources majeures de la croissance économique pour réduire le chômage et la pauvreté, étant entendu qu'il contribue à la formation du PIB à hauteur de 40%.

C'est le lieu de poser la question de savoir quel genre d'emploi crée précisément cette agriculture de subsistance, très peu mécanisée, fortement soumise aux aléas climatiques, incapable de s'équiper de dispositifs de maîtrise de l'eau et pratiquant majoritairement des techniques culturelles traditionnelles et archaïques ?

Que signifie en réalité le sous-emploi tel que défini par l'enquête QUIBB dans le contexte de cette activité agricole ?

En conclusion, les données de base relatives au chômage et au sous-emploi qui sous-tendent les politiques de promotion de l'emploi ne semblent pas suffisamment fiables. Même si ces données statistiques utilisées par les pouvoirs publics ne remettent pas en cause l'esprit et la finalité des politiques de promotion actuellement en cours, il faut reconnaître qu'elles ne mettent pas du tout en lumière l'ampleur des véritables enjeux de la lutte contre le chômage et le sous-emploi au Togo.

Il revient à l'Etat de pourvoir de façon urgente à la vraisemblance des statistiques nationales. En effet, pour éviter de « naviguer à vue », les pouvoirs publics doivent mettre en place un système fiable et des organes de mesure du chômage crédibles.

Sans nécessairement attendre de l'aide extérieure pour financer cet objectif, le Gouvernement pourrait mettre à contribution les Universités togolaises (à travers leurs départements d'économie, de sociologie, de psychologie, de démographie, de statistiques, d'informatique). Les études et recherches des enseignants et étudiants peuvent largement concourir, à un coût raisonnable, à la mise en place d'un organe approprié. On pourrait imaginer que ces Universités soient associées à la mise en place d'un cadre de collecte et de traitement d'informations allant dans le sens d'un institut national d'études et de statistiques économiques et sociales.

Ce n'est que la connaissance de la demande qui justifie l'offre, fût-ce en matière de création d'emplois.

Si l'homme politique peut se contenter de « camoufler le chômage dans une population » à des fins de recherche de paix et de stabilité sociale, l'économiste, quant à lui, a le devoir d'aller à la recherche des voies et moyens pour aider à créer des emplois décents pour les populations.

IV. LES PROGRAMMES PARTICIPANT A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Avant d'aborder la question des programmes, il convient de rappeler brièvement le cadre institutionnel où évolue actuellement la politique de l'emploi au Togo. Ce cadre comporte principalement les éléments suivants :

1. Un ministère en charge de l'emploi et un autre, en charge de l'emploi des jeunes, mis en place en même temps que l'opérationnalisation de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) en 2011 ;
2. La ratification de la Convention N° 122 de l'OIT sur la politique de l'emploi en

novembre 2011 ;

3. La ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées en mars 2010 ;
4. La restructuration de l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME-PMI (ANPGF) ;
5. La Délégation à l'organisation du secteur informel (DOSI).

C'est dans ce contexte que, depuis 2010, plusieurs initiatives sont entreprises particulièrement en faveur des jeunes. Nous allons en examiner les plus marquantes.

IV.1. Le Programme de promotion de volontariat national au Togo (PROVONAT)

Il s'agit d'un programme-pilote de 3 ans en faveur des jeunes de 18 à 35 ans. Il est conjointement financé par le PNUD et l'Etat togolais. Le programme consiste dans l'insertion des jeunes dans des structures d'intérêt public telles que : collectivités locales, ONG, associations, administration publique et parapublique, etc. L'objectif est de donner aux jeunes des compétences professionnelles sur une période allant de 1 à 5 ans. La phase-pilote prévoit l'insertion de 3.000 personnes.

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Mettre en place un mécanisme de mobilisation et de valorisation sociale des ressources humaines disponibles dans le pays ;
2. promouvoir et valoriser l'engagement volontaire à travers la participation aux solutions de développement du pays ;
3. initier une amélioration des conditions de vie des populations pauvres en créant une meilleure capacité aussi bien au niveau des communautés que des structures d'appui.

A cet effet, des Centres régionaux de volontariat (CRV) ont été installés dans les cinq (5) régions du pays.

Mis en œuvre par le Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, le Programme de promotion de volontariat national au Togo (PROVONAT) a été élaboré et lancé en 2004 pour répertorier les compétences locales et promouvoir leur utilisation en tant que volontaires nationaux dans le cadre des actions visant la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La mise en œuvre du projet a été interrompue en juin 2007 sans produire les résultats escomptés.

Or, les dispositifs similaires sous-régionaux, à savoir le Programme de promotion de volontariat national du Niger (PROVONI) et le Programme national de volontariat au

Burkina Faso (PNVB) qui s'étaient inspirés de celui du Togo, ont obtenu des résultats remarquables en termes de mobilisation et de valorisation de ressources humaines pour la réalisation des OMD. Ils ont en effet permis la création de capacités pour les couches les plus vulnérables à travers l'augmentation de leur employabilité. Le Togo a dû alors reprendre l'expérience dans sa première phase.

Au cours de cette phase expérimentale, il s'agit spécifiquement de :

1. actualiser et faire adopter les différents textes juridiques relatifs à la réglementation du volontariat national au Togo ;
2. mettre en place le comité de gestion qui contribuera à la mise en place du dispositif de l'affectation des premiers volontaires nationaux ;
3. communiquer, informer et sensibiliser les groupes-cibles du programme ;
4. mettre en place le dispositif institutionnel de pilotage et de gestion opérationnelle ;
5. définir les modalités pratiques de mise en œuvre du programme ;
6. concevoir et élaborer la base de données des volontaires nationaux à partir des critères qui seront définis et des objectifs visés par le programme ;
7. identifier et évaluer les premières structures d'accueil de volontaires ;
8. recruter, former et affecter les premiers volontaires.

La fin du cycle est sanctionnée par un entretien final qui a pour objectifs de :

- a) évaluer le niveau de réalisation de la mission et son impact ;
- b) envisager les actions dans une perspective de pérennisation des acquis de la mission ;
- c) évaluer le niveau de satisfaction du volontaire ;
- d) entreprendre des actions pour soutenir le volontaire national dans la recherche d'un emploi.

Une allocation forfaitaire mensuelle est versée directement par le financier du comité de gestion sur les comptes bancaires des volontaires nationaux. Le Comité régional de volontariat (CRV) doit se tenir informé du versement régulier de cette allocation et signaler toute difficulté rencontrée par les volontaires nationaux pour percevoir leur allocation.

Ce programme a déjà bénéficié de plus de 4 milliards de FCFA de décaissements de l'Etat, de 2011 à 2013, et de plus de 247 millions de FCFA du PNUD. Les volontaires nationaux sont généralement des jeunes sans grande qualification, des diplômés demandeurs d'un premier emploi. Depuis son lancement jusqu'en avril

2013, il a permis la mobilisation d'environ 3.000 jeunes.

Le PROVONAT a, en effet, l'avantage de pouvoir renforcer l'employabilité des jeunes, de corriger quelques défaillances du système éducatif et de la formation technique et professionnelle. Il permettra, à coup sûr, de réduire l'arrivée sur le marché du travail de jeunes diplômés ayant des niveaux de connaissances caducs ou trop théoriques ne répondant pas aux besoins du marché de l'emploi. Il contribuera à réduire les effets de l'inadéquation formation-emploi en offrant aux jeunes des possibilités d'acquisition de compétences techniques et professionnelles à travers la formation par apprentissage et des stages professionnels.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'employabilité et non d'embauche.

IV.2. Le programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE)

Le programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE) a été mis en œuvre en 2011 par l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) en vue de l'insertion de 3.000 jeunes chômeurs de 18 à 40 ans dans les entreprises privées.

L'objectif est d'accroître l'employabilité des jeunes diplômés sans emploi par l'acquisition de compétences techniques, des habiletés et des savoir-être, notamment à travers une première expérience en entreprise.

Ce programme qui est à sa phase-pilote veut essentiellement permettre aux jeunes primo-demandeurs bénéficiaires de faire six (6) mois de stage renouvelables une fois. Ses objectifs spécifiques sont de quatre ordres :

1. permettre aux primo-demandeurs d'emploi d'acquérir une expérience professionnelle ;
2. aider les employeurs à disposer à terme d'une main d'œuvre qualifiée ;
3. permettre aux entreprises d'identifier des jeunes talents ;
4. faciliter l'entrée sur le marché du travail des jeunes talents.

Il s'agit donc de permettre aux jeunes demandeurs d'emploi qui arrivent pour la première fois sur le marché du travail, d'acquérir des compétences additionnelles auprès des entreprises privées.

De 2011 à 2013, l'Etat a dégagé une somme de près de 2 milliards de FCFA et a subventionné les indemnités de stage de 1.065 jeunes. Le programme AIDE bénéficie de l'accompagnement de la Banque Mondiale pour la mise en place d'un dispositif de formations complémentaires en faveur des stagiaires placés dans des entreprises.

Le programme souffre des difficultés de compréhension de la population. La plupart des jeunes placés en stage ne comprennent pas qu'il s'agit d'un processus destiné à

la formation professionnelle et à l'amélioration de l'employabilité. Majoritairement, les bénéficiaires l'entendent comme une forme de distribution des emplois disponibles dans l'économie togolaise.

De leur côté, la plupart des entreprises considèrent qu'il s'agit d'un accompagnement de l'Etat aux activités économiques en difficulté. En effet, la main-d'œuvre fournie par le stagiaire, ayant un coût direct extrêmement réduit, permet à l'entrepreneur d'améliorer sensiblement sa compétitivité.

Par ailleurs, nombreuses sont les entreprises qui ne disposent pas encore du personnel minimum ayant la capacité de procéder à la formation des stagiaires. Cela explique l'extrême faiblesse des taux d'embauche à l'issue de la période probatoire.

A la date du 31 décembre 2012, l'Agence nationale pour l'emploi qui assure le pilotage de ce programme a placé 1.063 stagiaires dans 107 entreprises.

Au cours de cette phase de placement, 141 jeunes ont été définitivement recrutés par 40 entreprises d'accueil, soit 13,26%.

Le rapport d'évaluation du programme AIDE, au titre du premier semestre 2013, fournit d'abondantes informations sur le fonctionnement du projet. Pour la seconde phase-pilote en cours, le département s'est donné comme objectif le placement de 1.937 demandeurs de stage. Cet objectif a mobilisé tous les conseillers en emploi de Lomé à Dapaong.

Pour permettre la souscription des demandeurs d'emploi et des entreprises pour le compte de la deuxième phase-pilote de ce programme, les inscriptions en ligne sur le système d'information de l'ANPE (SIANPE) ont été ouvertes le 15 octobre 2012 et ont été formellement clôturées à fin février 2013. Ainsi, 7.570 postulants ont été enregistrés parmi lesquels 4.930 sont éligibles au programme.

De leur côté, 277 entreprises ont souscrit au programme pour 1.300 offres de stage. Afin de donner plus de chance aux stagiaires d'être embauchés par les entreprises d'accueil, 500 stagiaires, parmi ceux qui vont être placés, bénéficieront chacun d'un « bon de formation ». Ce « bon » permettra aux entreprises d'organiser à leur intention une action de formation additionnelle selon les besoins de renforcement qu'elles auront préalablement identifiés.

Par ailleurs, 700 jeunes qui n'auront pas pu bénéficier du stage vont pouvoir suivre une formation dont le contenu sera axé sur les compétences transversales telles que la communication professionnelle, la culture d'entreprise, le respect de la hiérarchie, la conduite de réunions, le concept de citoyenneté et la gestion du temps.

Pour le recrutement des cabinets chargés d'organiser et d'animer ces formations, des termes de référence ont été proposés par l'ANPE en vue de permettre à la Banque mondiale de lancer des appels à manifestation d'intérêt. L'étude des dossiers de candidature a été faite conjointement avec la Banque mondiale et le Projet de revitalisation du secteur privé (PRSP). A l'issue du processus, ont été sélectionnés un cabinet et un consultant qui auront en charge l'organisation et la

gestion de la formation sur les modules transversaux ainsi que le suivi et la gestion des « bons de formation ».

L'une des plus grandes difficultés de cette deuxième phase a été la mise en pratique du système informatisé d'inscription, aussi bien du côté des demandeurs que de celui des offreurs de stages.

Les tâches liées à cette activité consistent essentiellement en l'accueil, la vérification et le "scannage" des documents à fournir par les postulants, le remplissage du formulaire d'inscription en ligne. Cet accompagnement a concerné 99% des demandeurs d'emploi inscrits, soit au total 7.495 personnes.

Il est significatif de noter qu'à l'occasion, la charge de travail par inscription est d'une heure trente en moyenne, soit au total 11.243 heures et 1.405 journées de travail ouvrées de 8 heures pour toutes les inscriptions effectuées, soit 71 journées œuvrées par conseiller en emploi.

D'août à septembre 2013, l'ANPE a franchi la barre de 1.000 stagiaires placés. Le nombre des 937 stagiaires restant pour atteindre l'objectif initial de 3.000 stagiaires en phase-pilote aurait été placé au cours de la période allant de septembre à décembre 2013.

En conclusion, le Programme AIDE, tout comme PROVONAT, a l'avantage d'avoir fait des avancées significatives dans le domaine de l'employabilité. Mais le taux d'embauche demeure très faible, soit une moyenne de 15%. Ce programme est généralement reconnu comme le mieux géré de tous.

IV.3. Le Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans (PAIPJA)

Lancé en mars 2011, le PAIPJA vise la promotion et l'encouragement de l'auto-emploi de 5.000 jeunes du secteur artisanal, notamment des jeunes diplômés de la formation professionnelle par l'appui et l'accompagnement en vue de consolider leurs compétences et faciliter leur insertion sur le marché du travail. Le projet prévu sur 5 ans est estimé en coût à 2,5 milliards de FCFA et financé en grande partie par les ressources de l'Etat, l'aide de l'UEMOA et du Secteur privé.

Entre 2011 et fin avril 2013, il a touché 2.050 jeunes qui ont bénéficié de kits d'installation et d'une formation en technique de création et de gestion de la micro-entreprise.

Pour cette étude, les informations devant nous permettre d'apprécier les résultats concrets obtenus par les initiatives des 2.050 bénéficiaires font cruellement défaut. Il est regrettable de ne pouvoir apprécier l'efficacité de ce projet.

IV.4. Le Projet de développement des filières des plantes à racines et à tubercules (PRT) et le Projet de soutien aux activités économiques de groupements (PSAEG)

Ces deux projets sont des initiatives de promotion de l'emploi rural par le

renforcement des capacités et la mise en place de fonds de garantie, respectivement en faveur d'environ 500 groupements de jeunes, soit près de 5.000 bénéficiaires, et de 2.250 groupements, soit plus de 24.020 bénéficiaires.

A ce niveau également, les informations nous manquent pour apprécier l'efficacité des projets. Le Gouvernement devrait, comme recommandé plus haut, faire procéder à une évaluation.

IV.5. Divers autres projets

Il existe d'autres programmes qui ne méritent pas que nous nous y attardions, bien que certains d'entre eux mobilisent des fonds colossaux de la part des Institutions financières internationales. Il s'agit, en effet, de déblocages de fonds d'appui ou de facilitation dont l'impact sur la création d'emplois n'est pratiquement pas mesurable. Toutefois, nous en rappelons les plus importants au plan financier.

IV.5.1. La facilitation de l'accès des jeunes et groupes vulnérables au financement.

Depuis 2009, des fonds de garantie ont été mobilisés pour octroyer des crédits à un taux d'intérêt de 9% contre 14 à 18% appliqués à l'époque à la clientèle par les institutions financières et monétaires de la place²³. A travers le Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) et le Projet de développement des filières des plantes à racines et tubercules (PRT), environ 5 milliards de FCFA de micro-crédit, soit plus de 5 fois le montant des fonds de garantie de l'Etat, auraient été accordés à près de 2.500 groupements rassemblant au moins 30.000 bénéficiaires dont plus de 22.000 jeunes.

IV.5.2. Le fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ/CONFESJES)

Ce dispositif mis en place depuis 1994 était censé contribuer à résorber le chômage et le sous-emploi des jeunes diplômés, déscolarisés et non scolarisés, de 15 à 30ans. Jusqu'en 2012, ce programme aurait permis la formation d'environ 1.500 jeunes en techniques de création et de gestion de la micro-entreprise dont plus de 300 auraient reçu des subventions pour la mise en œuvre de leurs projets de création d'entreprises.

IV.5.3. Le Programme de Développement Communautaire (PDC)

Mis en œuvre avec l'appui financier de la Banque mondiale, il aurait permis de créer près de 1.000 emplois temporaires entre 2011 et 2013 dans le cadre du volet "Haute intensité de main-d'œuvre" (HIMO) consacré à la production de pépinières de plants et au reboisement en milieu rural. Il devrait, selon ses concepteurs, permettre la création en 2011 de plus de 8.800 emplois temporaires et, à terme, au bout des 3 ans, près de 25.000 emplois.

²³ La fourchette des taux appliqués aujourd'hui sur le marché se situe entre 7,5 et 14%.

IV.5.4. Le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB)

Lancé récemment pour une période de 5 ans avec un coût total de plus de 6 milliards de FCFA, ce programme vise aussi la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Sa mise en œuvre devrait, contribuer à créer environ 3.500 emplois.

IV.5.5. Le Programme de Développement Communautaire dans les quartiers vulnérables de la ville de Lomé (PDC-L)

Ce projet d'un coût global estimé à 5,175 milliards de FCFA, a été lancé en 2012. Il devrait quant à lui permettre la création d'au moins 1.060 emplois permanents pour les jeunes et les femmes dans 53 quartiers de Lomé.

IV.5.6. Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)

Rappelons que le PNIASA est un vaste programme national de plus de 600 milliards, lancé avec plusieurs projets allant de l'appui aux petits producteurs jusqu'au développement de l'agrobusiness, à la promotion de l'entrepreneuriat rural et à la promotion d'autres filières porteuses de création d'emplois. La durée prévue est de 6 ans.

Financé par plusieurs bailleurs de fonds, dont le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Mondiale (BM) et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), il vise à accroître le revenu des exploitants agricoles et à améliorer de façon durable les conditions de vie des ruraux, particulièrement les plus vulnérables (les femmes et les jeunes) à travers des projets tels que le Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) et le Projet d'appui au secteur agricole (PASA).

Des évaluations très partielles existent qui ne permettent pas de se prononcer sur l'efficacité globale du PNIASA. La dernière a été effectuée par la 3^{ème} Mission conjointe de supervision des projets du PNIASA, conduite par le Gouvernement togolais, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale, du 07 au 18 octobre 2013, tandis que la précédente date d'avril 2013. La revue à mi-parcours est prévue pour avril 2014.

Selon la dernière mission, il y a eu des avancées significatives dans l'exécution du PADAT et du PASA, notamment en ce qui touche à la mise à disposition des paysans de kits divers (intrants et semences). Mais, il est déplorable que rien n'ait été fait dans le sens de la petite mécanisation ni de la culture attelée.

Il apparaît que les principales actions restent axées sur le renforcement des capacités et sont encore loin de déboucher sur un essor de création d'emplois. Un flou subsiste dans la transparence de la gestion de ce vaste projet.

Enfin, il existe au Togo bien d'autres programmes et projets tels que le Programme des plates-formes multifonctionnelles (PTFM) en cours d'expérimentation, le

Programme d'insertion professionnelle par le biais des stages d'adaptation à la vie professionnelle, le Projet des communes du millénaire à Naki-Est et Koutouaré, etc.

CONCLUSION

Nonobstant les grands espoirs qu'ont suscités les programmes et projets ci-dessus, le secteur de l'emploi reste toujours confronté à de très nombreux défis. Le déséquilibre entre la demande et l'offre d'emplois reste alarmant.

Les informations statistiques que détiennent les pouvoirs publics ne sont ni fiables ni crédibles. Les taux de chômage et de sous-emploi sont largement sous-estimés au Togo. Le pays gagnerait à mettre en place un organe spécialisé pour étudier et mesurer ces variables dont la maîtrise est une condition de réussite de toute politique de création d'emplois. Il n'y a aucune raison à ce que l'on ne prenne pas l'initiative d'innover par rapport aux autres pays de l'Afrique subsaharienne.

Sans devoir nécessairement copier les modèles utilisés par les pays de l'U.E ou de l'OCDE, il faudrait intégrer les acceptions internationales de ces variables et les adapter de façon judicieuse à notre pays en tenant bien compte de nos particularités sociales et économiques.

A cet effet, nous proposons au Gouvernement de mettre à contribution, sous certaines conditions restant à définir, les Universités nationales.

La stratégie de lutte contre le chômage choisie par les pouvoirs publics togolais est celle d'initier des programmes de promotion de l'emploi essentiellement axés sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes urbains et ruraux. Certes, il existe désormais au Togo une vision très explicite de l'avenir de l'emploi, mais une chose est d'avoir la "vision", obtenir des résultats en est une autre.

Depuis une décennie, le Togo expérimente une série de plus de dix(10) programmes. Deux d'entre eux, le PROVONAT et l'AIDE ont l'avantage et le mérite d'être assez connus du public et de pouvoir fournir régulièrement des informations permettant de les évaluer et d'apprécier leur impact sur l'emploi. Même si l'espoir de création d'emplois suscitée par ces projets en cours a été quelque peu déçu, l'on peut se féliciter d'avoir fait un pas important dans le sens de l'employabilité des jeunes de 15 à 35 ans.

A l'inverse, une opacité surprenante entoure les autres programmes, notamment ceux ayant pour objectif le renforcement des capacités des artisans et agriculteurs, la constitution de groupements professionnels ruraux, l'appui financier à l'initiative privée et à l'auto-emploi. Il y a donc lieu de s'inquiéter de l'efficacité de ces projets qui ont mobilisé des fonds considérables et partant aggravé la dette extérieure du Togo. Les pouvoirs publics devraient, sans plus tarder, procéder à une évaluation de ces divers programmes et projets (hors mis le PROVONAT et l'AIDE qui bénéficient d'une bonne gestion). Le Comité national de politique économique (CNPE) devrait recommander avec insistance aux pouvoirs publics un audit stratégique et opérationnel pouvant permettre de mesurer leur efficacité.

Ne pouvant assimiler à des emplois créés les 3.000 volontaires de PROVONAT, les

2.050 artisans équipés par le PAIPJA, les 30.000 "regroupés" difficilement repérables du PRT et du PSAEG, les 300 "subventionnés" du Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) , l'on doit reconnaître que le nombre d'emplois créés depuis le début du millénaire est dérisoire.

Les programmes sont exécutés dans une ambiance de bureaucratisation excessive qui, loin de garantir la transparence de la gestion, nous éloigne considérablement du pragmatisme qui devrait être la règle, du moins dans le secteur agricole.

En définitive, si l'on se réfère au niveau d'impact imprimé à la création d'emplois, l'on peut dire que les politiques publiques mises en œuvre au Togo depuis le début du millénaire, bien qu'appuyées par des études cohérentes et crédibles, et financées avec enthousiasme par des Institutions financières réputées sérieuses, sont loin d'être axées sur ce qui est essentiel pour la création d'emplois dans l'économie nationale.

Tout observateur attentif à la situation de l'emploi et du chômage du Togo aurait des raisons de croire que les pouvoirs publics n'ont pas pris la juste mesure des enjeux. L'on peine à oublier qu'en 2008, rien que pour 4.750 postes à pourvoir dans la Fonction publique, les services compétents ont eu à enregistrer plus de 50.000 candidatures. L'on peine à admettre que le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les jeunes Togolais soit l'activité de taxi-moto, une activité non réglementée qui, chaque jour un peu plus, voue la vie d'une grande partie de la population à la précarité et à l'insécurité. L'on peine à accepter la quasi-totale absence de visibilité du marché du travail pour aider à la prise de décision, du fait notamment de l'insuffisance du système d'informations sur l'emploi.

L'on a de la peine surtout à admettre que le Togo ne soit pas encore décidé à créer un tissu industriel, une agriculture qui serait la mère nourricière de l'économie nationale, à faire de la production de biens et services une priorité, seule source de croissance et partant de développement.

Que faire ? Nous tenterons dans la deuxième partie de cette étude proposer une réponse à la question.

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

1. Il revient à l'Etat de pourvoir de façon urgente à la vraisemblance des statistiques nationales sur le chômage et l'emploi. Nous recommandons la mise en place d'un système fiable et des organes de mesure du chômage crédibles.

A cet effet, nous proposons au Gouvernement de mettre à contribution les Universités togolaises (à travers leurs départements d'économie, de sociologie, de psychologie, de démographie, de statistiques, d'informatique).

Les études et recherches des enseignants et étudiants peuvent largement concourir, à un coût très raisonnable, à la mise en place d'un organe approprié. Nos Universités nationales pourront valablement être associées à la mise en place d'un cadre de collecte et de traitement d'informations allant dans le sens d'un institut national d'études et de statistiques économiques et sociales.

Il s'agira pour cette institution d'intégrer les acceptions internationales des variables chômage et emploi et de les adapter de façon judicieuse à notre pays, en tenant bien compte de nos particularités sociales et économiques.

2. Bien que les programmes AIDE et PROVONAT aient fait des avancées significatives dans le domaine de l' "employabilité", nous recommandons au Gouvernement d'en faire à l'issue des trois (3) premières années d'expérience une « analyse coûts et avantages » approfondie, car le taux d'embauche obtenu à ce jour apparaît trop faible eu égard aux engagements financiers contractés à cet effet.

3. Pour tous les autres programmes, les informations devant permettre d'apprécier les résultats concrets obtenus font cruellement défaut. Il est regrettable de ne pouvoir apprécier l'efficacité de ces projets qui semblent cacher des occasions de corruption et de gaspillage de ressources. Les revues et évaluations périodiques menées conjointement par le Gouvernement et quelques bailleurs de fonds ne suffisent pas pour rendre compte des réalités.

Sans tarder, des audits stratégiques et opérationnels pouvant permettre de mesurer l'efficacité de ces divers programmes devront être menés. Il est souhaitable que ces missions soient confiées à des experts autonomes.

4. Enfin, nous recommandons avec insistance l'orientation de la recherche de la réduction du chômage vers la voie de la reprise de la **production nationale**, sans négliger la stratégie de l'amélioration de l' "employabilité", car la production est le meilleur gage de croissance et d'emploi.

Etant donné l'ampleur d'un tel chantier, il conviendra de faire appel à toutes les compétences et à toutes les expériences dont dispose le Togo.

2^{ème} PARTIE : QUELLE POLITIQUE POUR ASSURER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE CREATRICE D'EMPLOIS AU TOGO ?

INTRODUCTION

Cette partie de notre étude va tenter au cours de son développement de proposer une réponse à la question de savoir comment endiguer le fléau du chômage par la relance de la production, étant donné que la problématique a été déjà suffisamment exposée à l'occasion du débat sur les politiques de promotion de l'emploi au Togo.

L'examen du chômage et de l'emploi au Togo nous a conduits à la conclusion que pour préserver la stabilité de l'économie nationale, il y a urgence à créer des emplois. Certes, les dirigeants togolais ont déjà pris conscience que l'enjeu de la croissance économique créatrice d'emplois requiert un saut qualitatif dans la réflexion et un grand effort de formation des capacités.

Certes, au cours des dix dernières années, il y a eu des avancées significatives dans la recherche des voies et moyens pour promouvoir l'emploi. De plus, le démarrage de certains programmes mis au point de commun accord entre le Gouvernement et certains bailleurs de fonds étrangers est devenu effectif. Mais, le pays demeure très éloigné de l'optimum de situation souhaitable.

Les taux de croissance supérieurs à 5% enregistrés depuis quelques années ne sauraient, loin s'en faut, suffire à amorcer le développement du Togo. En effet, en matière économique, « *le développement est un processus par lequel une nation est capable de croître, d'une façon durable, autonome et convenablement répartie entre groupes sociaux* ».

Il a été démontré qu'au Togo, depuis le début du millénaire, le nombre d'emplois créés reste dérisoire, bien qu'une "vision" (ce que certains économistes appellent la "finalité"), ait été abondamment définie par les dirigeants.

Faut-il se résigner à penser qu'aucun remède ne peut plus répondre à la pathologie du chômage au Togo ? S'est-on trompé sur la compréhension des enseignements de la théorie économique ? Est-ce l'imagination ou le génie qui ont fait défaut ?

Certainement non. Il y a encore lieu d'observer avec discernement les réalités et données économiques du pays tout en jetant un regard rétrospectif sur l'histoire du développement économique des nations.

L'économie doit être pragmatique. C'est cette réalité qui devrait être le guide des orientations et des politiques que doivent adopter les dirigeants togolais pour amorcer une réelle croissance accélérée qui puisse pourvoir aux besoins d'emplois des populations.

N'est-ce pas là, en vérité, une condition préalable au bon respect du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité qui lie les pays de l'UEMOA, dont le Togo ? Cet engagement nous commande d'aller au-delà de la querelle d'école qui pose la question de la rivalité entre Convergence réelle et Convergence nominale. Il faut créer des emplois au travers d'une croissance forte tout en respectant les dispositions du Pacte. Comment faire dans le cas du Togo ?

I. CHOMAGE « VOLONTAIRE » ET CHOMAGE « INVOLONTAIRE »

Il faut reconnaître que la lutte contre le chômage relève de thérapies qui, somme toute, constituent une nouveauté dans la science économique. En effet, les théories libérales classique et néoclassique, en étudiant le fonctionnement du marché du

travail, ont longtemps enseigné que le chômage ne peut être que « volontaire » (expression de Pigou).

Selon ces théories, dans une économie qui fonctionne convenablement, le salaire est flexible et permet d'obtenir l'égalité de l'offre et de la demande de travail et par conséquent le plein-emploi. Dans ce sens, le chômage frictionnel ou chômage d'équilibre (expression de Beveridge) n'est qu'une simple variable d'ajustement.

A l'inverse, Keynes va montrer à partir de 1930 que le chômage, loin d'être un phénomène microéconomique et volontaire, est involontaire et de nature macro-économique. En effet, le niveau de l'emploi dans une économie n'est pas déterminé par le marché du travail mais par le « niveau global de la production » qui, à son tour, résulte du niveau de la « demande effective ». La différence entre l'effectif de la population active et le niveau de l'emploi représente incontestablement un chômage involontaire qui peut persister indéfiniment si l'Etat n'intervenait pour faire porter la production à un niveau pouvant assurer le plein-emploi. Ainsi, contrairement aux néoclassiques et à certains néolibéraux, Keynes considère qu'il peut exister, même en dehors de toute crise, un « équilibre de sous-emploi ».

D'autres économistes s'acharneront à démontrer que ce sont les interventions étatiques telles que la fixation d'un salaire minimum et le paiement des allocations de chômage qui déséquilibrent le jeu du marché de l'emploi (Hayek, Rueff, Becker, Stigler, Friedman, etc.).

Ce n'est donc qu'à partir des "poussées de chômage" apparues au début de la décennie 70 du 20^{ème} siècle que les néolibéraux vont tenter de montrer que le chômage résulte de diverses rigidités et que certains individus sont exclus du marché du travail et donc contraints au chômage. Le plein-emploi est devenu un paradis perdu.

Faisons une petite digression en racontant une anecdote généralement connue des keynésiens. A l'occasion d'une conférence à Copenhague en 1983, l'on pose à l'économiste J.E. Meade (post-keynésien) cette question précise : « *Pouvons-nous rétablir le plein-emploi keynésien ?* ». Et Meade de répondre : « *Oui, sans doute, mais seulement à deux conditions : une réforme adéquate des institutions nationales de fixation des salaires, et une réforme appropriée des institutions financières internationales, réformes essentielles du point de vue économique, mais extrêmement difficiles sinon impossibles à réaliser au niveau politique. Ce sont les hommes politiques, et non les économistes, qui auront la tâche la plus difficile* ». En effet, en matière de politique économique, la tâche la plus ardue revient avant tout au pouvoir politique.

Pour conclure sur les questions de théorie économique, l'on peut à juste titre recommander aux conseillers des dirigeants des pays sous-développés d'éviter de se laisser fourvoyer par les vieilles controverses sur l'explication du chômage, le rôle de la flexibilité ou la rigidité des prix et des salaires. Le contexte de ces anciens

débats est loin d'être similaire à celui de l'Afrique subsaharienne des 20^{ème} et 21^{ème} siècles. Le chômage auquel sont confrontés les pays de l'UEMOA n'est ni de la catégorie "volontaire" ni "naturel" comme le prétendent les nouveaux libéraux. Force nous est de reconnaître que le chômage dont souffrent nos économies est de nature macroéconomique, comme l'a montré Keynes, et qu'il est intimement lié au niveau global de la production, elle-même fonction de la combinaison de trois facteurs : la terre, le capital et le travail.

L'importance de l'enjeu de la lutte contre le chômage au Togo nous contraint à un changement de "tactique de combat". Ce n'est point sous-estimer la théorie économique que de recourir au « pragmatisme », de s'adapter aux réalités de l'économie nationale et de s'orienter vers l'efficacité ? Ce pragmatisme recouvre certaines des dimensions que nous allons tenter d'examiner.

II. AU COMMENCEMENT DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI ETAIT LA PRODUCTION

II.1. Les facteurs de production

Charles Gide (1919) estime que les premiers économistes ont commis l'erreur de vouloir mettre sur le même pied d'égalité les trois facteurs *terre*, *capital* et *travail* qui, en réalité, jouent des rôles très inégaux. En effet, des trois, seul le travail peut prétendre être un *agent* de la production dans le sens exact de *facteur*. L'homme seul joue un rôle actif ; lui seul prend l'initiative de toute opération productive.

Selon les néoclassiques, le niveau de la production est fonction de la quantité et de la productivité des facteurs de production que sont le capital et le travail ; et la fonction se caractérise essentiellement par la substituabilité des facteurs. En d'autres termes, pensent-ils, il sera toujours possible de remplacer une certaine quantité d'un facteur par une certaine quantité de l'autre facteur sans modifier le niveau de la production. C'est là une des explications de la fausse croyance selon laquelle l'économie sera toujours nécessairement en situation de plein-emploi. Laissons les économistes s'enliser dans la logomachie engagée à propos des déterminants de la croissance depuis les premiers modèles établis par James Cobb et Paul Douglas et améliorés tant bien que mal par Robert Solow, Paul Dubois, Edmond Malinvaud et Schumpeter.

Pour faire court, disons que le plus important est de pouvoir comprendre la façon dont les facteurs de production (progrès technique compris) contribuent à la croissance d'une part, et de pouvoir identifier avec discernement les facteurs qui favorisent cette croissance (rôle de la demande globale et rôle de l'entrepreneur) d'autre part.

A première vue, dit C. Gide, il semble que l'homme ne puisse rien changer au milieu où la nature l'a placé. Mais ce qui caractérise le degré de supériorité d'un organisme quelconque, c'est la faculté qu'il possède d'adapter le milieu à lui-même au lieu de

s'adapter au milieu. N'est-ce pas là la clé de la croissance et partant du développement économique ? Il ne s'agit pas de recréer la nature, mais plutôt de réussir, par des amendements, à la modifier, à supprimer des barrières.

Il faut produire nécessairement si l'on veut avoir la croissance. Le Togo ne produit pas assez.

Et puisque, le terrain, les matières premières et même les forces naturelles disponibles et utilisables n'existent qu'en quantité limitée, la production, dont ils constituent les facteurs nécessaires, se trouvera forcément limitée. C'est pourquoi les dirigeants doivent s'efforcer d'offrir aux populations en quête d'emplois la possibilité de disposer de terres cultivables et de moyens de financement de la production agricole. Dans le passé récent, l'on ne connaît pas de pays ayant réussi une forte croissance agricole sans avoir réglé au préalable ses problèmes fonciers.

Pour le cas particulier du capital, l'on peut dire, à raison, que dans le monde moderne, tout projet raisonnable, socialement justifié et économiquement défendable trouve toujours son financement. Le principe du pragmatisme indiquera toujours aux dirigeants les voies à explorer en même temps que les limites à respecter.

II.2. Qui doit produire ?

Il revient à l'agent économique de produire. Le "producteur" a été majoritairement identifié à l'entrepreneur privé dans l'histoire des faits économiques. Mais une attitude pragmatique serait d'accepter, n'en déplaise aux ultra-libéraux, que l'État peut intervenir dans la production à deux titres très différents :

1. en qualité de législateur pour réglementer (réglementation, interdiction de faire, encouragement), ou dans le but de stimuler l'entreprise privée ;
2. en qualité d'entrepreneur pour se substituer à l'entreprise privée (entreprises organisées par les municipalités, les établissements publics, etc.).

Le cadre de cette étude ne suffit pas pour réengager le débat récurrent sur les arguments généralement opposés à l'étatisation et la municipalisation de l'activité de production. Selon le professeur d'économie politique et sociale Charles Gide : « *Le fait de conférer aux entreprises d'État ou municipales une organisation autonome, un budget spécial, une personnalité morale distincte, un conseil d'administration recruté en dehors du Conseil municipal (ou du moins dans lequel les conseillers municipaux ne seront qu'en minorité et avec interdiction pour ceux-ci et pour leurs proches parents d'occuper un emploi dans les entreprises municipales), et leur imposer les mêmes règles de comptabilité qu'aux entreprises privées a donné en Italie des résultats prodigieux...* ».

L'Italie a expérimenté, en effet, des corps autonomes composés de délégués élus à la fois par la municipalité, les établissements d'utilité publique et d'assistance, parfois

aussi par les consommateurs eux-mêmes, chacun de ces intervenants étant représenté dans le capital proportionnellement à son apport. Il s'agit là d'une organisation relevant à la fois de l'économie publique et de l'économie privée, organisation apte à réunir les avantages de l'une et de l'autre.

Charles Gide considère que l'on peut faire une place dans un conseil d'administration aux représentants des consommateurs d'une part, à ceux des employés d'autre part, afin de donner à ces entreprises d'État le caractère de véritables coopératives, à la fois de production et de consommation, ce qui, très souvent, peut suffire pour leur éviter de « *s'encroûter dans le fonctionnarisme* ».

On peut également soumettre ces entreprises, qu'elles soient d'État ou municipales, à une responsabilité de droit commun identique à celle des simples particuliers. C'est une condition *sine qua non* et sans laquelle l'extension des attributions économiques de l'État deviendrait une intolérable tyrannie. Pour preuve, « *cette responsabilité a été généralement reconnue quand il s'agit des chemins de fer de l'État...* ».

L'Etat peut, en cas de création d'entreprise, avoir recours à la forme *régie*, à la *concession*, à la *régie intéressée* ou à la *ferme*.

L'idée défendue par cette thèse n'est pas de vouloir privilégier l'Etat entrepreneur par rapport à l'entrepreneur privé. Elle rappelle plutôt que, vu l'urgence de l'action, chaque fois que les particuliers seront dans l'incapacité de produire, il reviendra à l'Etat et ses démembrements de se substituer rapidement à eux. C'est en définitive à l'Etat que revient la responsabilité de la croissance économique dans la nation. L'exemple du décollage de l'économie japonaise aurait pu orienter les pays africains au sud du Sahara.

En ce qui concerne l'entrepreneur privé, il importe de rappeler que l'histoire de la genèse du développement a montré que la croissance auto-entretenu de l'Occident n'a été possible que grâce à l'activité d' « hommes industriels et astucieux ». Dans son ouvrage « *Un regard inquiet sur l'Afrique noire* », publié en 2012, l'auteur a tenté de le montrer en se référant à l'écrivain français Honoré de Balzac, l'un de ces grands économistes du développement et pédagogues ignorés au 19^{ème} siècle et méconnus jusqu'à nos jours.

L'homme par excellence qui sait donner de l'impulsion à la production dans le développement, est un homme de talents, amoureux de l'innovation, de l'invention, de l'initiative, de l'amélioration permanente des outils et conditions de travail.

Ceux-là sont des hommes doués pour la création de biens et services utiles aux consommateurs.

Certes, ces hommes industriels et astucieux ne sont pas légion dans une population, mais il en existe toujours quelques-uns dans toute communauté ou civilisation. Comme dit l'économiste Daniel Cohen, en vertu de la Loi statistique des

grands nombres, chaque peuple a toutes les chances d'avoir son Mozart, son Einstein ou son Bill Gates. Il appartient donc à ceux qui ont la responsabilité du bien-être et du progrès des populations de faciliter sinon leur émergence du moins leur épanouissement.

De nos jours, l'on s'acharne à promouvoir l'auto-emploi et l'entrepreneuriat privé des jeunes, mais on oublie que tout le monde n'a pas la capacité, le talent ni les dispositions naturelles pour « créer ». Il faudrait pouvoir repérer dans les localités ces jeunes hommes et femmes astucieux ou industriels. Ce sont eux qui, discrètement, constitueront à la fois le " ferment dans la pâte" et la " tête de la force motrice".

II.3. Que faut-il produire ?

Là est le point crucial. Qu'est-ce le Togo doit produire ? On devrait plutôt poser la question de la façon la plus pragmatique : Quels biens et services le Togo peut-il produire, pour la consommation nationale et pour l'échange international ?

1. Des réponses à ces questions ont été données à travers une multitude d'études faites par le Togo, la plupart avec le financement des bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et la BOAD.

A ce propos, il importe de se référer au moins à la première série d'études intervenue après la longue crise socio-politique des années 90. En effet, comme pour inaugurer le nouveau millénaire, le Gouvernement togolais avait initié le projet d'organiser une Table ronde des bailleurs de fonds pour la relance du secteur privé.

Au prime abord, un rapport commandé au cabinet *Performances Management Consulting* par le Togo avec l'appui de la Banque mondiale, intitulé « *Diagnostic, plans d'actions et programmes pour les administrations économiques et les institutions d'appui au secteur privé* » (135 pages) a été remis au Gouvernement en mars 1999, afin de mieux orienter les travaux préparatoires de la Table ronde sur le secteur privé. A la suite de ce rapport, un Plan-cadre de relance du secteur privé a été élaboré par le Gouvernement.

Fort de ces documents de base, le Ministère chargé de piloter le projet de la Table ronde a confié à des cabinets et consultants de renommée internationale des études sur *L'environnement juridique et judiciaire du Togo* (par exemple le Cabinet Ghelber, Paris 16^{ème}) sur *Le régime foncier du Togo*, sur chaque secteur économique, sur les filières porteuses d'avenir pour le Togo (agriculture, agro-industrie, manufactures, tourisme et loisirs, habitat, infrastructures et BTP, secteur minier, nouvelles technologies de l'information, transports maritimes, etc.). Les secteurs sociaux tels que l'Education et la Santé ne furent pas de reste.

Tous les rapports d'études rendus par les experts furent assortis de propositions de politique, de stratégies ou de plans d'actions.

Les experts togolais qui ont eu l'opportunité de participer activement à la validation de ces rapports, s'accordent pour affirmer que depuis lors, le Togo n'avait plus à se poser la question de savoir « que produire ? ».

Quoi qu'il en soit, il est apparu à l'issue des diverses études évoquées ci-dessus que l'avenir économique du pays était prioritairement dans **l'agriculture, le tourisme et l'exploitation portuaire**, domaines où les avantages comparatifs pour le Togo étaient confirmés.

2. Des domaines prioritaires de production transparaissent aussi dans les nombreuses études récentes qui ont permis de déterminer la « vision économique du Togo » pour la période triennale à venir.

Selon le document de « Politique nationale de l'emploi » de septembre 2012, les principaux *secteurs porteurs d'emplois sont l'industrie, les mines, l'artisanat (à la suite de l'adoption d'un document de référence et d'orientation pour une politique nationale, la PNDA) et le tourisme.*

- *En ce qui concerne la branche tourisme, il convient de noter que les recettes hôtelières sont passées de 5 milliards en 1999 à 11 milliards en 2008 (le nombre de touristes étrangers en 2011 étant supérieur à 300.000). Pour la filière, ont été recommandés : la réhabilitation des sites touristiques et des hôtels, notamment à l'intérieur du pays ; l'aménagement de la plage de Lomé.*
- *Dans le même document de stratégie, le secteur agricole (agriculture, élevage) est retenu comme prioritaire. En effet, précise le document, le secteur de l'agriculture au Togo est un grand pourvoyeur d'emploi avec une proportion de 60% d'actifs potentiels et un taux d'activité de 83,6%, tenant une part de 40% dans la formation du PIB. Il bénéficie déjà d'un « vaste programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) de plus de 600 milliards, lancé avec plusieurs projets allant de l'appui aux petits producteurs au développement de l'agrobusiness, à la promotion de l'entrepreneuriat rural et à la promotion d'autres filières porteuses de potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois ».*

Ce programme devrait pouvoir contribuer non seulement à l'augmentation de la production agricole, mais aussi, à accroître les potentialités d'emplois. C'est pourquoi, parlant de politiques de promotion de l'emploi au Togo, nous nous sommes inquiétés de son efficience et avons fortement recommandé son évaluation à l'étape actuelle.

- *Quant au Plan stratégique pour l'emploi des jeunes de juin 2013, les filières élues par le Gouvernement sont :* les industries manufacturières, les bâtiments et travaux publics. Elles viennent avant ce que l'on désigne depuis les enquêtes QUIBB par « Transports, Entrepôts et Communications », suivi de « Agriculture et Elevage ».
- La SCAPE 2013-2017 de janvier 2013

Selon son scénario dit alternatif ou scénario de croissance accélérée, « le Togo, pour se situer sur une trajectoire de développement pouvant lui permettre de réaliser son ambition d'émergence économique à l'horizon 2030, aura une croissance forte et durable de 7,1% par an en moyenne entre 2013 et 2017, soutenue par des politiques de modernisation agricole, de mise en valeur plus intense des potentialités minières, de promotion de l'industrie manufacturière... Les filières agricoles, commerciales, les services d'artisanat et de tourisme, les industries extractives et manufacturières" seront les principaux générateurs de la croissance forte et durable ».

Très belle vision, il faut le reconnaître !

- Dans le domaine des infrastructures, « le Gouvernement a misé fortement sur les avantages comparatifs du pays pour faire du Togo un corridor de développement dans la sous-région. Le corridor se réaliserait à travers des infrastructures modernes de transport « multimodal » entre la zone méridionale (Lomé) et la zone septentrionale (Cinkassé). Il comprendra le Port autonome de Lomé, le Port de Kpémé pour le chargement du phosphate, le réseau routier, un réseau ferroviaire et les aéroports de Lomé et de Niamtougou pour le transport aérien.
Pour concrétiser le concept de « corridor de développement », le Gouvernement mettra en place une société holding d'Etat qui assurera le pilotage des projets d'investissement d'envergure y relatifs, la création d'entreprises, les prises de participation et la mobilisation des moyens financiers nécessaires en faisant recours aux " financements innovants", notamment via un partenariat public-privé ».
- A l'étape actuelle, il est malaisé pour l'économiste de se prononcer sur la faisabilité et l'efficacité de ce projet.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement semble avoir identifié des filières et des métiers où il faut produire. C'est dire que la question de la finalité ou de la "vision " au Togo ne devrait plus faire débat. Reste à régler la question du passage à la pratique. Pourvu que la règle du pragmatisme ne soit pas perdue de vue !

II.4. Où et quand produire ?

Dans une logique pragmatiste, la production commence à partir du moment où sont déterminés sa localisation, sa main d'œuvre et ses marchés. Autant le capital peut jouir d'une très grande mobilité, autant la terre et le travail peuvent présenter des rigidités considérables.

Comme dans toute action d'intérêt public, la réussite est fonction de l'adhésion des populations si elle n'est pas plutôt leur initiative. Dans la préparation de la Table ronde « avortée » du début du millénaire que nous avons évoquée ci-dessus, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires en développement, a dû mener une vaste campagne d'information et de sensibilisation des agents et opérateurs économiques dans toutes les Préfectures du Togo durant l'année 2001.

Les groupes ciblés comme interlocuteurs étaient les Préfets ou Secrétaires généraux de Préfecture, les Maires, les Industriels, les Agriculteurs, les Commerçants, les Artisans, les Hôteliers, les ONG, les Associations professionnelles, les responsables d'écoles et de centres de formation, les Chefs des Services publics.

Les cadres de l'Administration et les personnes-ressources issues du Secteur privé qui ont participé aux groupes d'information et de sensibilisation, attestent que l'engouement des agriculteurs (hommes et femmes) et des artisans pour une relance de la production a été remarquable. L'occasion était donnée à ces opérateurs d'exprimer leurs talents, leurs ambitions, leurs besoins et surtout leur volonté de produire plus et mieux. Mais hélas, le pouvoir n'a jamais pu passer à la pratique.

Toutefois, une grande leçon a été confirmée à travers ces péripéties : il faut que les populations soient au départ impliquées à la fois comme acteurs et consommateurs. On ne rappellera jamais assez que le marché de l'exportation requiert les mêmes exigences.

L'importance des communautés locales que nous venons d'évoquer nous conduit à la question cruciale de la « décentralisation ».

III. LA DECENTRALISATION, CONDITION IDEALE POUR ETRE PRAGMATIQUE

Il est de notoriété publique que le Togo est l'un des pays sous-développés les plus pauvres du 21^{ème} siècle et qu'elle possède une très grande diversité de mœurs, de cultures et d'usages. Pour y créer la dynamique du développement, ne faudrait-il pas avant tout y distinguer et délimiter les zones géographiques ayant leurs identités culturelles et économiques propres ?

Dans une telle économie, il importe de soumettre ces entités identifiées à un pouvoir local à qui le pouvoir central devra donner des moyens d'action. Il est temps de cesser de faire en Afrique subsaharienne des simulacres de décentralisation reposant uniquement sur des critères politiques. Le pouvoir central doit confier la

gestion des territoires exclusivement à des autorités locales ayant la capacité de comprendre les exigences du développement.

La responsabilité des mutations économiques doit être dévolue à des pouvoirs locaux. Certes, la responsabilité ultime du développement d'un pays se pose essentiellement en terme national, mais ne peut pas ne pas passer par une distribution des rôles, des tâches et des devoirs. Mais, hélas, cette conception de la décentralisation économique n'est pas acceptée par la plupart des Etats africains. Ces Etats réduisent en général l'exercice du pouvoir à la seule sphère politique.

La lutte pour le pouvoir comme une fin en soi est devenue la règle en politique dans les pays sous-développés en Afrique subsaharienne. L'échelle des priorités établie par les dirigeants ne laisse pas assez de place pour une véritable administration du territoire national. Le pouvoir central, presque partout, exprime de la méfiance vis-à-vis de toute forme de pouvoir local.

Sur ce plan, l'on devrait prendre exemple sur les économies européennes du 20^{ème} siècle. A certaines étapes d'évolution du développement de leurs pays, certains grands hommes politiques, conscients de la nécessité et de l'urgence de réformes administratives profondes, ont su donner à la question de la décentralisation toute l'importance nécessaire. L'on connaît bien l'exemple de la France des années 60 avec le Général de Gaulle.

La décentralisation que requiert le développement économique doit être entendue comme un transfert de pouvoirs de l'Etat et de certaines de ses attributions aux collectivités. Dans le système d'administration ainsi créé, le pouvoir de décision doit être exercé par des autorités autonomes soumises à un contrôle de l'Etat.

C'est la dimension "autonomie" qui, de tout temps, sur la base de préjugés divers, a embarrassé le pouvoir central. Ce qui est en cause, c'est l'autonomie matérielle ouvrant droit à la possession d'un patrimoine propre, une autonomie au sens que l'on a affaire à une structure gérée par des organes propres, c'est-à-dire une autonomie de libre fonctionnement.

Il est regrettable que certains pays d'Afrique subsaharienne n'aient pas compris que la décentralisation pouvait être le chemin qui conduit vers l'adhésion de leurs peuples à la finalité du développement.

Le Ghana, en 2006, a réussi à le faire avec l'aide de la Coopération française. Cela reste manifestement à son avantage. Fier et satisfait, le Gouvernement ghanéen déclara en 2008 que « *la décentralisation est l'axe prioritaire de sa stratégie de lutte contre la pauvreté* ». Dans une moindre mesure, certes, le Mali avait mis en œuvre dès 1996, en même temps que le Sénégal, une décentralisation administrative.

Comme l'écrit l'auteur de « *Un regard inquiet sur l'Afrique noire* », dans la plupart des pays, le Gouvernement central résiste au transfert de pouvoirs en faveur des autorités locales par peur de perdre certains profits tels que les rentes tirées du

contrôle exercé sur les ressources naturelles ; par peur également de perdre les pouvoirs qui définissent et soutiennent les rôles politiques et administratifs de l'autorité suprême. Dans ce contexte, les dégâts de la corruption rivalisent avec ceux causés par les conflits sociaux.

CONCLUSION

Les politiques menées par le Togo depuis le début du millénaire sont loin d'être à la hauteur de l'enjeu actuel de la lutte contre la pauvreté et le chômage. Bien que les résultats obtenus nous confortent dans l'espoir d'une grande amélioration de l'employabilité des jeunes de 15 à 34 ans, l'on ne peut se contenter de la "vision" définie par le Gouvernement ni des deux programmes qui semblent promettre du succès. Des sommes importantes sont investies dans d'autres projets tels que le PNIASA qui demandent à être suivies avec grande précaution avant qu'il ne soit trop tard.

Il y a lieu également d'apprécier les avancées qui ont été faites dans l'instauration d'un environnement propice aux affaires, à la croissance et à l'emploi. L'amélioration des cadres institutionnels est remarquable, mais l'on se retrouve comme dans la situation énigmatique d'un jeune couple de mariés stériles qui aménage sans cesse une magnifique chambre pour un bébé dont la venue reste hypothétique.

Aucune des thérapies de création d'emplois n'ayant donné suffisamment d'espoir, il faut se résoudre à changer de voie, à aller à la production de biens et services, point de départ de la croissance économique.

Dans un cas comme celui auquel nous sommes confrontés, on est tenté de donner raison aux partisans de la primauté de la convergence réelle sur la convergence nominale. Il faut aller au pragmatisme et créer de la croissance en produisant beaucoup plus de biens et de services. Le Togo doit satisfaire aux besoins fondamentaux de ses populations et retrouver le lieu de ses avantages comparatifs afin d'enclencher une véritable croissance capable de créer des emplois, d'entrer résolument sur le marché international et de réduire la pauvreté. Il doit produire.

Les filières à la fois porteuses et prioritaires sont l'agriculture, le tourisme et les transports. Pour produire dans ces branches, il faut naturellement enlever l'adhésion des populations et des acteurs économiques : eux savent mieux que quiconque ce qu'il faut produire, contrairement aux préjugés de certains intellectuels.

Ce sont d'ailleurs ces mêmes intellectuels qui font obstruction à une réforme foncière audacieuse et radicale au Togo. A ce propos, il est instructif d'observer les avantages engrangés par les pays de l'Union qui ont pu lever l'obstacle des conflits fonciers qui freinent sans cesse les projets agricoles et industriels. Comment ne pas comprendre que la terre, sans revendiquer d'être le facteur le plus important dans le processus de production, reste tout de même un facteur incontournable.

Le rôle de production revient au premier chef au secteur privé national. Tout en gardant cette option économique libérale qui est celle de tous les pays de l'UEMOA,

nous réaffirmons qu'en cas de nécessité et pour des raisons d'efficacité, l'Etat et ses démembrements peuvent être amenés à produire. Dans de très grands pays capitalistes industrialisés, l'Etat continue à produire quand besoin est. Les critiques que l'on a faites à l'Etat entrepreneur sont aujourd'hui suffisamment battues en brèche pour ne plus nous divertir de l'essentiel. L'histoire de l'économie japonaise nous a déjà suffisamment montré que l'Etat entrepreneur peut créer les bases d'un excellent décollage économique dans un contexte capitaliste.

L'importance, l'urgence et les particularités locales du Togo nous font croire que la réussite de la production ne peut être sérieusement garantie que par des pouvoirs locaux. En effet, le pouvoir central n'a sûrement ni la disponibilité ni l'approche adéquate pour régler le problème du déficit de production. Or, la décentralisation a donné des résultats prodigieux dans certains pays de la sous-région qui devraient nous inspirer.

Il faut avoir le courage d'entrer dans la décentralisation, car elle a, en d'autres pays, donné aussi des moyens inespérés pour résoudre les épineux problèmes de réforme foncière. Pourquoi le Togo n'essaierait-il pas de s'y engager sans plus tarder ?

Cette voie pragmatique que nous proposons exclut la logomachie, l'autosatisfaction et le développement de la corruption. Elle est aussi la résultante d'un attachement profond au sort de la patrie ; elle repose sur certaines valeurs morales dont, hélas, l'évanescence explique chaque jour le cercle vicieux du sous-développement. L'espoir que nourrissent les demandeurs d'emplois togolais, l'état des besoins fondamentaux des populations et les engagements que le Togo a pris envers nos partenaires de l'UEMOA devraient nous inviter à nous engager avec détermination dans une plus grande production de biens et de services, seule voie pour une croissance accélérée ?

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

1. La pratique ayant toujours précédé la théorie dans l'histoire du développement économique, le Togo doit se tourner vers la voie pragmatique, s'adapter aux réalités de l'économie nationale et viser l'efficacité : là est la clé d'une croissance forte capable de créer des emplois au Togo.

2. Le Gouvernement devrait s'efforcer d'offrir aux populations en quête d'emplois la possibilité de disposer de terres cultivables et de moyens de financement de la production agricole. Une réforme foncière audacieuse et radicale s'avère indispensable au Togo.

3. Vu la nécessité et l'urgence de « produire », il reviendra à l'Etat et ses démembrements de se substituer rapidement au secteur privé chaque fois que celui-ci sera dans l'incapacité de créer une activité de production favorable pour le pays. L'exemple du décollage de l'économie japonaise devrait nous inspirer, car c'est à

l'Etat que revient la responsabilité première du développement.

4. Les grandes initiatives de production de biens et services ayant été de tout temps l'œuvre d' « hommes industriels et astucieux » (terme de H. de Balzac), les dirigeants devraient faciliter sinon leur émergence du moins leur épanouissement. Il faudrait repérer dans les localités ces jeunes hommes et femmes astucieux et industriels. Ce sont eux qui mettent au point des projets d'activité économique.

Nous recommandons la réhabilitation des centres de soutien et d'aide à la création d'entreprise, de même que la promotion et l'encouragement des concours de « meilleurs projets ».

Le Togo est l'un des pays les plus démunis de projets dans la sous-région. En effet, il est de notoriété publique que l'on ne rencontre pratiquement pas de projets privés togolais dans les portefeuilles des Institutions financières internationales ou inter-régionales de haut niveau.

5. Pour répondre à la question de ce que doit produire le Togo, nous recommandons au Gouvernement de "ressortir" le dossier de la préparation de la Table ronde des bailleurs de fonds pour la relance du secteur privé initiée au début du millénaire. Les constats en ce qui concerne les secteurs, branches et filières porteurs de croissance n'ont guère varié jusqu'à ce jour. Les diverses études validées confirment que l'avenir économique du pays se situe prioritairement dans l'agriculture, le tourisme, les transports et particulièrement dans l'exploitation portuaire, domaines où les avantages comparatifs pour le Togo restent incontestables.

6. Nous recommandons une décentralisation effective et réelle. Il y a urgence à confier la gestion économique des territoires à des autorités locales ayant la capacité de faire face aux exigences du développement. A ces autorités locales, le pouvoir central devra donner des moyens d'action et une réelle autonomie. La décentralisation que requiert le développement économique doit être entendue comme un transfert de pouvoirs de l'Etat et de certaines de ses attributions aux collectivités. Dans le système d'administration ainsi créé, le pouvoir de décision doit être exercé par des autorités autonomes soumises à un contrôle de l'Etat.

7. Des sommes colossales étant déjà engagées au profit de projets de production tels que le PNIASA, nous recommandons vivement que ces projets soient suivis avec la plus grande précaution et évalués de façon objective avant qu'il ne soit trop tard.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. GUILLAUMONT Patrick, *Economie du développement*, (3 tomes), PUF, Paris, 1985.

2. PERROUX François, *L'économie des jeunes nations*, PUF, Paris, 1962.
3. Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, *Politique nationale de l'emploi (PNE)*, septembre 2012.
4. Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, *Projet du plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi 2013-2017*, février 2013.
5. Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire, *Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi 2013-2017 (SCAPE)*, janvier 2013.
6. Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, *Manuel des centres régionaux de volontariat*, novembre 2012.
7. Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Rapport d'étape de la deuxième phase pilote du programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE), juillet 2013.
8. Banque mondiale et Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, *3^e Mission conjointe de supervision des Projets du Programme national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire (PNIASA)*, octobre 2013.
9. AUSTRUY Jacques, *Le scandale du développement*, avec les commentaires de G. Leduc et L.J. Lebreton, Editions Marcel Rivière et Cie, Paris, 1968.
10. BASLE Maurice, en collectif avec C. Baulant, F. Benhamou, J. J. Boillot, C. Chalaye-Fenet, B. Chavance, A. Gélédan, *Histoire des pensées économiques : les contemporains*, Editions Sirey, Paris, 1988.
11. LEWIS Arthur, *La théorie de la croissance*, Editions Payot, Paris, 1967.
12. HUGON Philippe, *Economie de l'Afrique*, La Découverte, Paris, 2001.
13. GIDE Charles, *Cours d'économie politique et sociale*, Paris Sorbonne, 1919.
14. COHEN Daniel, *La prospérité du vice. Une introduction inquiète à l'économie*, Editions Albin Michel, Paris, 2009.
15. BOLOUVI William, * *Un regard inquiet sur l'Afrique noire*, Editions L'Harmattan, Paris, 2012.
* *Quel développement pour l'Afrique subsaharienne ?* L'Harmattan, Paris, 2007.
16. BERGERON Richard, *L'Anti-développement*, Editions L'Harmattan, Paris, 1992.

17. Ministère du commerce, des transports et de la Zone Franche, *Dossier de préparation de la Table ronde des bailleurs de fonds pour la relance du secteur privé*, situation 2002.

THEMATIQUE N° 7

LA PROBLEMATIQUE DE L'ADEQUATION DE LA FORMATION AUX BESOINS DE L'ECONOMIE TOGOLAISE

PAR

EDORH T. Biova et KOUMAGNANOU Komivi – UCAO-UUT²⁴

²⁴ Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest – Unité Universitaire du Togo

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	:	Agence Française de Développement
ANPE	:	Agence Nationale Pour l'Emploi
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEP	:	Brevet d'Etude Professionnelle
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	:	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	:	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDD	:	Contrat à Durée Déterminée
CDI	:	Contrat à Durée Indéterminée
CNP	:	Conseil National du Patronat
CNSPE	:	Centre Régional d'Enseignement Technique et de la Professionnelle Formation
CODESRIA	:	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
DPP	:	Direction de la Pédagogie et des Programmes
CRETFP	:	Centre Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
DEA	:	Diplôme d'Etudes Approfondies
DESS	:	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DPNE	:	Direction de la Politique Nationale de l'Emploi
DUT	:	Diplôme Universitaire de Technologie
EAM	:	Ecole des Assistants Médicaux
ENSI	:	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs
ESA	:	Ecole Supérieure d'Agronomie
ESSD	:	Ecole Supérieure de Secrétariat de Direction
ESTBA	:	Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires
ETFP	:	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
GIPATO	:	Groupements Interprofessionnels des Artisans du Togo
GIE	:	Groupes d'Intérêt Economique
GTS	:	Groupe de Travail Sectoriel
IUT	:	Institut Universitaire de Technologie
LETFP	:	Lycée d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
LMD	:	Licence Master Doctorat
MDBJEJ	:	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
METFP	:	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MTESS	:	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
OAP	:	Organisations d'Autopromotion
OSC	:	Organisation de la Société Civile

PAL	:	Port Autonome de Lomé
PAO	:	Programme d'Action Opérationnelle
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNIASA	:	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PROVONAT:		Promotion du Volontariat National au Togo
QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
REESAO	:	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
SCAPE	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SGGG	:	Société Générale du Golfe de Guinée
SNPT	:	Société Nouvelle des Phosphates du Togo
SOTOTOLES :		Société Togolaise de Tôles
SIM	:	Système d'Information Marketing
TIC	:	Technologie de l'Information et de la Communication
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INTRODUCTION

La problématique de l'adéquation entre emploi et formation a toujours été au cœur des débats sur les politiques de l'emploi. Aujourd'hui, elle est toujours d'actualité, aussi bien sur le plan international que national.

Si généralement les formations professionnelles (initiales et continues) conduisant aux diplômes du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Brevet d'Etude Professionnelle (BEP), Baccalauréat Professionnel (BAC pro) ou encore du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) sont construites en référence à des cibles professionnelles souvent précises, au Togo, les spécialités de formations, définies il y a longtemps, n'ont pas suffisamment fait objet d'ajustement pour correspondre au mieux aux demandes et exigences du marché du travail. Certaines spécialités sont devenues obsolètes ou correspondent à des effectifs trop élevés eu égard aux possibilités effectives d'absorption par le marché du travail, alors que d'autres spécialités qui auraient pu être mises en place ou développées ne l'ont pas été. On note cependant des projets pilotes de formations de type dual en phase expérimentale dans certains Centres Régionaux de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CRETFP) et des efforts pour actualiser les curricula de formation.

Le lien entre formation et emploi est sans nul doute complexe. L'appréhension des rapports entre système productif et système éducatif date des années 90²⁵. Avant les années 80, on avait la conviction que les prévisions macroéconomiques pouvaient indiquer les besoins futurs en qualification. En effet, avant la mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), l'Administration publique recrutait une bonne partie des "produits" issus du système de formation. De plus, le niveau de chômage relativement bas de l'époque n'amenait pas à poser le problème d'adéquation entre formation et emploi. La tentation de mettre en adéquation les flux de formation avec les besoins de la nation, s'inspirant d'une logique "adéquationniste", dans certains pays comme la France²⁶, a rapidement révélé des lacunes. D'une part, le contenu même des emplois change ; d'autre part, les individus ne se plient pas forcément aux orientations conseillées par les rapports. Enfin, le déroulement des carrières amène de nombreux actifs dans des milieux professionnels parfois très éloignés de leur domaine de formation initiale.

La vocation du système de formation d'un pays est d'assurer à tous les apprenants la formation générale et technologique préalable à l'acquisition d'un métier, en se limitant à un nombre raisonnable de grands référentiels. L'entreprise aura la

²⁵ Guy St-Aubin (1996), *Etude de faisabilité pour l'adaptation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle aux besoins des milieux socio-économiques*, rapport de fin de mission;

²⁶ Dumartin Sylvie. Formation-emploi : quelle adéquation ? In: Economie et statistique, N°303, Mars 1997. pp. 59-80.

responsabilité de compléter cette formation de base par une vraie spécialisation professionnelle ajustée aux réalités du moment.

Au Togo, comme précisé dans le document cadre de Politique Nationale de l'Emploi et de Lutte contre la Pauvreté, l'éducation et la formation professionnelle constituent un des quatre secteurs mis en exergue comme capables de générer des emplois nouveaux et de dynamiser le marché de l'emploi²⁷.

Cependant, des études antérieures ont révélé que :

1. le système actuel de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) au Togo est caractérisé par une inefficience sur plusieurs plans :
 - une mauvaise identification du système et une offre d'enseignement de faible qualité,
 - une absence de connexion entre la formation et le marché du travail ;
 - des enseignements de plus en plus théoriques et des sortants ne maîtrisant plus les rudiments techniques des métiers pour lesquels ils sont censés être formés, en raison de la vétusté des équipements pédagogiques et techniques, de la faiblesse du budget de fonctionnement qui ne permet pas l'acquisition des matières d'œuvres, et le recyclage des enseignants ;
 - des programmes et moyens de formation inadaptés ;
 - une absence de données sur les propres réalités et performances du système de formation...
2. de nombreux opérateurs économiques intervenant surtout dans les domaines industriels sont contraints de mobiliser des compétences issues de la sous-région ou d'origine internationale, faute de disposer d'une main d'œuvre locale qualifiée,
3. les entreprises industrielles togolaises éprouvent des difficultés à faire évoluer leur personnel et leurs organisations, ce qui réduit leur compétitivité, etc.

L'absence de connexion entre la formation et le marché du travail peut être imputable au manque de vision et d'une définition claire de l'orientation de l'économie du pays et au "pilotage à vue" du système éducatif. De plus, on note une mauvaise coordination entre les structures publiques (Ministères et Directions...) en charge de la formation dans leur fonctionnement.

²⁷ Rapport final de mi-parcours du Plan d'Action Opérationnel, 2012

Dans un contexte national caractérisé par une reprise de l'économie, une croissance démographique forte, notamment de la population jeune, un environnement international marqué par un ralentissement économique et de profondes mutations sur plusieurs plans (social, économique, financier, scientifique et technologique), le secteur de l'éducation dans son ensemble est astreint aujourd'hui à un effort de modernisation et à répondre efficacement aux besoins de l'économie.

Dans ces conditions, toute réflexion passe par la compréhension du fonctionnement du marché de travail qui s'avère nécessaire afin de mesurer la part du système éducatif dans le renouvellement des professions et sa contribution à la satisfaction des besoins de l'économie.

Dans le cas du Togo, il y a tellement de défis à relever dans tous les secteurs de l'économie qu'il est impératif que les investissements dans le système éducatif soient rentables, compte tenu de la rareté des ressources. Ces investissements sont rentables lorsque les formés du système éducatif sont correctement employés par le système productif du pays. Le marché du travail étant dynamique, quelles en sont les caractéristiques ? Quelles sont les compétences exigées par les employeurs pour l'employabilité des jeunes diplômés ? Le système éducatif répond-t-il à ces exigences ? Quelles pistes pour une meilleure adéquation entre la formation et les besoins de l'économie ?

Pour répondre à ces questions et contribuer à alimenter le processus de mise en œuvre de la politique nationale de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle d'une part, et de l'enseignement supérieur, d'autre part, tout en mettant l'accent sur les secteurs porteurs de croissance économique, ce travail sera organisé en trois parties. Il s'agit précisément, après un état des lieux du marché du travail, d'identifier les besoins en main d'œuvre et les compétences que les employeurs du secteur formel exigent pour l'employabilité des jeunes diplômés. Il s'agira également d'examiner les offres de formation et d'indiquer si le système éducatif dote ces derniers de ces compétences. Enfin, nous formulerons des recommandations et des actions précises ciblées pour développer une offre en plus grande adéquation avec les attentes des acteurs économiques et en cohérence avec la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle.

I. LA SITUATION ACTUELLE DU MARCHE DU TRAVAIL AU TOGO ET LES SECTEURS PORTEURS

Avant de présenter la situation actuelle du marché du travail, il convient de donner quelques précisions sur la population active et sur les secteurs porteurs de l'économie togolaise.

I.1. Population active et situation de l'emploi²⁸

Au Togo, la population totale croît à un rythme moyen de 2,4%²⁹ par an et est estimée à 6.199.155 habitants selon les résultats du dernier recensement³⁰.

Le taux d'activité pour l'ensemble du pays s'établit à 78,8% dont 54,9% sont pleinement occupés, 21,7% sont sous-employés et 2,2% sont chômeurs. Selon le milieu de résidence, le taux d'activité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain: 87,5% contre 72,4%.

Dans l'ensemble, le chômage touche 6,5% de la population active. Selon le milieu de résidence, le taux de chômage en milieu urbain (9,7%) est plus que le triple de celui du milieu rural (2,8%). L'analyse par rapport aux régions montre que le taux de chômage est plus élevé à Lomé que dans les autres régions. Ce taux est de 10,0% contre 1,5% pour les Savanes. En ce qui concerne le sexe, la proportion de chômeurs est deux fois supérieure chez les femmes (9%) que chez les hommes (4,3%).

En matière de sous-emploi, 22,8% d'actifs sont sous employés. Les femmes sont beaucoup plus en situation de sous-emploi (25,5%) que les hommes (20,2%). Il en est de même quel que soit le milieu de résidence. Globalement, le sous-emploi reste plus important en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les entreprises privées (formelles et informelles) sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois avec une proportion de 64,6%. Elles sont suivies par les ménages et entreprises individuelles (25,5%) et la fonction publique (4,2%). Les sociétés d'Etat (1,2%), les associations, les groupements et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), (0,9%) n'emploient qu'une proportion marginale de la population active occupée.

Par rapport aux secteurs d'activités, les résultats de l'enquête révèlent que la branche "agriculture, élevage et sylviculture" (40,2%) emploie plus que les autres branches suivie de la branche commerce (22,1%). En milieu rural, 63,0% de la population occupée exercent dans l'agriculture, l'élevage et la sylviculture, 13,7% dans le commerce/réparation et 11,9% dans la fabrication. En milieu urbain, le commerce est l'activité dominante avec 28,8%, suivi de l'activité de fabrication avec 15,9%.

A l'exception de la région Maritime et Lomé, l'activité agricole prédomine dans toutes les régions. Dans les régions des Savanes (71,6%) et des Plateaux (67,1%), plus de la moitié de la population occupée exerce dans l'agriculture. En ce qui concerne les

²⁸ Enquête QUIBB Togo – 2011, Rapport final

²⁹ Source : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

³⁰ DGSCN, résultats définitifs du 4ème RGPH, décembre 2011

régions Centrale et de la Kara où l'agriculture occupe 40%, le commerce et l'activité de fabrication sont également des branches pourvoyeuses d'emplois.

Dans la région Maritime et Lomé, le commerce occupe respectivement 27,3% et 38,7%. Les femmes sont essentiellement occupées dans l'agriculture (36,2%), le commerce (33,8%), et la fabrication (19,1%). Quant aux hommes, ils se retrouvent dans plusieurs branches d'activités dont principalement l'agriculture (44,4%), le commerce (10,2%) et la branche "transport, entreposage et communication" (9,2%). Les branches d'activité telles que la pêche, la construction et le transport semblent être réservées aux hommes.

Le phénomène de chômage touche moins les personnes actives n'ayant aucun niveau d'instruction (1,5%) ou ayant le niveau primaire (1,6%) que ceux qui ont le niveau secondaire (2,8%) ou supérieur (7,1%).

Ce constat semble indiquer que le marché du travail au Togo est inefficace, car incapable d'absorber la tranche de la population à la recherche d'emploi salarié, notamment les jeunes diplômés.

I.2. Les secteurs porteurs de l'économie togolaise³¹

Une brève description de la situation dans les principaux secteurs créateurs d'emploi, à savoir, l'agriculture, l'industrie, les mines, l'artisanat, le commerce et les services, le tourisme, le sport et la culture, fournit des éléments pertinents pour mieux orienter la réflexion.

I.2.1. Le secteur de l'agriculture

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise et constitue un des principaux secteurs porteurs de croissance du pays. Il occupe plus de 40% de la population active selon les résultats du dernier Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB). L'exploitation de type familial, prépondérante dans la production agricole au Togo, orientée plus vers l'autoconsommation que vers le marché, limite la modernisation de l'agriculture togolaise et l'amélioration de sa compétitivité sur le marché intérieur et à l'exportation.

Face aux difficultés et contraintes du secteur, des efforts ont été entrepris depuis 2009 pour relancer ce secteur, moteur de croissance économique. L'accroissement de la part du budget national accordé à l'agriculture depuis 2009 a permis de renforcer la politique de facilitation et de mise à disposition des paysans, des intrants agricoles, d'appuyer les petits exploitants en vue de l'amélioration de la productivité

³¹Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire : Rapport final portant sur la Contribution spécifique du secteur privé à l'élaboration du second document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II), 2012

des productions végétales et animales et de renforcer le cadre institutionnel. L'atteinte de la sécurité alimentaire a vu la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

En dépit de ces efforts, les actions doivent se poursuivre dans le secteur en vue de surmonter certaines contraintes qui perdurent, telles que :

- i. un taux d'absorption des crédits assez faible malgré quelques progrès amorcés, résultat de l'inscription au budget de certains projets non entièrement structurés et planifiés mais aussi et en grande partie de procédures des partenaires qui dans leur majorité sont complexes et non harmonisées ;
- ii. le faible niveau d'organisation des producteurs à la base qui demeure une pierre d'achoppement à la réussite et à la durabilité des actions entreprises pour relancer la production ;
- iii. l'insuffisante promotion des équipements de base incontournables pour l'amélioration de l'efficacité et de la productivité du travail agricole ;
- iv. l'insuffisance et le manque de diffusion de variétés améliorées (de base et de pré-base) ;
- v. les faibles pratiques des techniques agropastorales ;
- vi. la faible fertilité des sols et de préservation de la matière organique ;
- vii. l'insuffisance d'intrants agricoles et des infrastructures spécifiquement agricoles ainsi que l'insécurité foncière rendant les producteurs vulnérables ;
- viii. l'insuffisance des infrastructures commerciales (stockage, export, places de marchés, etc.) ;
- ix. l'insuffisance des réhabilitations et de l'extension des grands systèmes irrigués ;
- x. l'insuffisance de centres de formation agricole ;

I.2.2. Le secteur industriel

Le diagnostic du secteur industriel permet de ressortir les points saillants suivants:

- i. une industrie embryonnaire composée de petites unités concentrées dans quatre branches d'activités (industries des articles en papier, l'imprimerie et l'édition ; d'industries agroalimentaires et des boissons ; d'industries du bois et des ouvrages en bois et d'industries chimiques) ;
- ii. une industrie fortement concentrée en un seul lieu, plus de 80 % des unités industrielles installées à Lomé et ses environs ;
- iii. une industrie d'import/substitution et orientée sur le marché intérieur caractérisée par une politique d'import/substitution mise à mal par :
 - a. l'étroitesse du marché intérieur (6.191.155 d'habitants en 2010),
 - b. le faible pouvoir d'achat des Togolais ;
 - c. la porosité des frontières et la forte concurrence des produits étrangers surtout asiatiques;

- iv. une industrie surdimensionnée caractérisée par la sous-utilisation des capacités installées (pour certaines unités, le taux d'utilisation des équipements ne dépassant guère 40 %), en raison des difficultés inhérentes à l'écoulement des produits manufacturés tant sur le marché local qu'à l'exportation ;
- v. une industrie faiblement intégrée au reste de l'économie. Les unités industrielles créées dans les différentes branches sont un essaimage d'installations plutôt qu'un système organisé autour de la transformation des ressources locales;
- vi. une industrie participant fortement à la dégradation du cadre de vie caractérisée par le rejet sans contrôle et sans traitement préalable dans l'environnement des effluents industriels ;
- vii. une industrie ne prenant pas en compte les inégalités de genre et les besoins croissants des jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail.

Ce bref aperçu du secteur industriel permet de faire un diagnostic de l'environnement interne et externe de l'industrie togolaise en mettant en exergue les forces et les contraintes.

Les atouts et forces du pays en matière industrielle

Le Togo dispose d'énormes potentialités pour développer son secteur industriel. Il s'agit, entre autres, de :

- i. l'existence de ressources agricoles et agropastorales, le Togo étant un pays essentiellement agricole avec un climat tropical chaud propice à l'exploitation d'importantes cultures vivrières pouvant faire l'objet de transformation industrielle ;
- ii. l'existence de ressources du sous-sol, regorgeant d'importants gisements de mines (phosphate, calcaire, fer, barytine, dolomites cristallines, argiles industrielles, sable à verre, manganèse, bauxite et pierres ornementales) ;
- iii. l'implantation d'une Zone Franche togolaise offrant d'énormes atouts pour le secteur industriel ;
- iv. le Port Autonome de Lomé (PAL), le seul port en eau profonde sur la côte ouest africaine, constitue non seulement un atout non négligeable à la fois pour l'importation des équipements et matières premières et consommables pour la jeune industrie mais aussi pour l'exportation des produits industriels d'origine togolaise ;
- v. la disponibilité en main d'œuvre, la population togolaise étant jeune, un atout privilège du pays en matière de développement, si cette jeunesse est bien formée et encadrée.

Les contraintes du pays en matière industrielle

Elles portent sur :

- i. le climat des affaires peu propice à l'attraction des investissements ;
- ii. l'étroitesse du marché intérieur (6.191.155 d'habitants en 2010) ;
- iii. la corruption, la contrefaçon et la fraude ;
- iv. le faible pouvoir d'achat des Togolais ;
- v. la porosité des frontières ;
- vi. l'accès difficile récurrent des opérateurs économiques au financement bancaire ;
- vii. la forte concurrence des produits étrangers (surtout asiatiques) ;
- viii. le coût élevé des facteurs de production (l'approvisionnement en matières premières, énergie, eau, téléphone, etc.) ;
- ix. le manque de domaines et parcs industriels aménagés et viabilisés.

I.2.3. Secteur des mines

Le sous-sol togolais renferme des minéraux fort intéressants commercialement dont les phosphates, le calcaire, le marbre, le fer, la bauxite, la dolomite, l'attapulgite, etc. Ces ressources constituent des produits d'exploitation à l'échelle industrielle. Malgré l'existence de divers atouts, le secteur des mines subit des contraintes liées :

- i. aux coûts élevés des recherches minières, des sources d'énergies et de divers équipements de prospection justifiant la méconnaissance de certains gisements pourtant présents dans le sous-sol du pays,
- ii. la vétusté des outils de production,
- iii. l'insuffisance et l'état de dégradation des infrastructures routières et ferroviaires,
- iv. les rejets de certains déchets de la production dans la mer constituant des sources de pollution de l'environnement et l'interruption des chargements due à l'inexistence d'une digue de protection du Wharf.

I.2.4. Secteur de l'artisanat

L'artisanat est un des maillons importants de l'économie togolaise qui contribue à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) national (18 % en moyenne)³², à la réduction des déséquilibres de la balance des paiements dus à une économie d'importations en fournissant des produits correspondants aux habitudes de consommation locale et par la vente des produits artisanaux permettant des rentrées de devises pour le pays et à la baisse sensible du chômage au sein des populations.

Enraciné dans le secteur informel, l'artisanat appuie également l'agriculture et le tourisme et possède d'importants atouts en ressources matérielles très variées.

Aussi, le pays dispose-t-il d'un potentiel en ressources humaines non négligeable d'hommes et de femmes, surtout de jeunes qui exercent essentiellement dans huit (8) branches d'activités notamment :

³²Ministère du Plan : Document de stratégie du secteur, 1996

- i. la petite restauration ;
- ii. les mines et les carrières, la construction et le bâtiment ;
- iii. la fabrication métallique, la mécanique, l'électromécanique ;
- iv. le bois et assimilés, le mobilier et l'ameublement ;
- v. le textile, l'habillement, le cuir et les peaux ;
- vi. l'audiovisuel et la communication ;
- vii. l'hygiène et les soins corporels ;
- viii. l'artisanat d'art et traditionnel.

Par ailleurs, il convient de noter que plusieurs opportunités existent pour le développement de ce secteur. Il s'agit, entre autres de:

- i. l'existence d'une politique pour le développement de l'artisanat, assortie de plan d'actions,
- ii. l'existence d'un code de l'artisanat ;
- iii. l'existence de certaines institutions d'appui et de promotion ;
- iv. l'organisation des artisans en associations, groupements, syndicats, fédérations et ouvrant à la création des Groupes d'Intérêt Economique (GIE) ;
- v. l'existence d'Organisations d'Autopromotion (OAP) tels que, les groupements privés d'intérêt public (les Chambres Régionales et Préfectorales de Métiers), les Groupements Interprofessionnels des Artisans du Togo (GIPATO) et les Centres Artisanaux dans les régions et préfectures.

Malgré ces atouts majeurs, le secteur de l'artisanat est confronté à des difficultés et contraintes, à savoir :

- i. l'existence d'une multitude de départements ministériels et d'institutions impliqués dans la promotion du secteur de l'artisanat, agissant de façon non concertée et rendant difficile la coordination des actions ;
- ii. l'existence de quelques rares textes, souvent caducs, régissant les activités du secteur et engendrant de fréquents conflits d'intérêts et entravent parfois les résultats escomptés ;
- iii. la faible capacité technique en matière de formation ;
- iv. l'inexistence d'un mécanisme de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur les métiers constituant un blocage au développement réel du secteur ;
- v. l'accès difficile des artisans aux crédits ;
- vi. l'absence de structures de solidarité et de création de synergie ;
- vii. l'absence d'un répertoire des partenaires intervenant dans le secteur ;
- viii. l'absence de cadre de concertation entre les partenaires et les acteurs du secteur freinant la mise en œuvre des priorités du secteur de l'artisanat ;
- ix. la faiblesse du cadre de protection sociale se traduisant par :

- a. les difficultés liées à l'environnement de travail caractérisé par la fréquence de cas d'accidents de travail et/ou les diverses maladies professionnelles inhérentes à l'exercice du métier ;
- b. l'inexistence de couverture sociale adaptée aux acteurs de ce secteur.

I.2.5. Secteurs du commerce et des services

Le secteur tertiaire au Togo est très diversifié mais malheureusement pas toujours assez réglementé. Ce secteur est dominé par le commerce de gros et de détail.

La paupérisation de la population togolaise et les troubles sociopolitiques récurrents ont tué le dynamisme du commerce togolais qui avait un avantage comparatif dans la sous-région avec le savoir-faire et le dynamisme des acteurs sans oublier l'existence d'un port en eau profonde.

Le secteur a basculé graduellement dans l'informel et certains leaders comme la Société Générale du Golfe de Guinée (SGGG) et les "Nanas Benz" ont disparu, privant le Togo de son leadership dans le commerce du tissu et des produits de grande consommation au profit des pays voisins.

L'analyse du commerce national fait ressortir des forces et des faiblesses inhérentes au pays d'une part et des opportunités et menaces plutôt liées à des facteurs externes d'autre part.

Malgré de multiples efforts pour la promotion des activités commerciales, le secteur du commerce togolais est confronté à certaines difficultés qui fragilisent la portée de ses actions. Il s'agit, notamment de :

- i. la faible capacité des directions techniques du secteur en ressources humaines qualifiées et en matériels de travail adéquats ;
- ii. le manque d'un système efficace de gestion de l'information au sein du secteur ;
- iii. l'absence d'un centre unique de réglementation du commerce (intérieur et extérieur) ;
- iv. l'inexistence d'un Système d'Information Marketing (SIM) tourné vers le marché intérieur et extérieur ;
- v. la faible capacité des services statistiques ;
- vi. l'absence d'un système de communication performant sur le secteur notamment le site web ;
- vii. la qualité relativement faible de certains produits et l'absence d'une agence de promotion du commerce extérieur ;
- viii. le faible niveau d'instruction d'un grand nombre de commerçant(e)s, limitant leurs accès au crédit, à l'information et à la formation.

Pour ce qui concerne les atouts et opportunités recensés dans le secteur, ils portent sur :

- i. l'existence des politiques de développement et de promotion des différents secteurs concourant au renforcement et à la diversification des activités du commerce intérieur et extérieur au Togo;
- ii. l'existence d'un potentiel d'exportation de biens sur certaines filières (karité, acajou, palmiste...);
- iii. l'existence d'un fort potentiel d'exportation de services sur certains secteurs comme les secteurs maritime, touristique et de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC);
- iv. la tradition de pays de transit et de réexportation;
- v. les programmes d'extension et de modernisation du Port Autonome de Lomé (PAL) et de l'aéroport de Lomé;
- vi. les grandes possibilités de réduire la bureaucratie et d'améliorer la performance des circuits commerciaux et
- vii. l'appartenance du Togo à des ensembles sous-régionaux etc.

Toutes ces dispositions et facteurs constituent de réelles opportunités à saisir pour impulser le développement du secteur commercial.

Au titre des menaces, on note que malgré le fort potentiel dont dispose le Togo en matière de commerce, ce secteur continue à faire face à la forte concurrence des pays environnants, en matière de transit des marchandises destinées aux pays de l'hinterland et en matière de promotion du commerce extérieur.

En plus, la mise en œuvre efficace et efficiente de la politique de développement du commerce nécessite de relever un certain nombre de défis, à savoir :

- i. le renforcement des capacités des directions techniques en vue d'une prestation de services de qualité;
- ii. la rationalisation des interventions des nombreux services d'appui en vue de les rendre plus efficaces et efficientes;
- iii. l'amélioration de l'environnement des affaires liées aux activités commerciales.

S'agissant du secteur des services, il est en expansion surtout celui des télécommunications qui néanmoins n'a pas d'effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, celui-ci ayant raté le virage de la fibre optique, rendant le Togo dépendant des pays voisins dans un domaine très stratégique qu'est celui des TIC.

Quant aux services bancaires, s'ils sont en évolution rapide avec les nombreuses réformes mises en place en matière de systèmes et moyens de paiement par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ont une efficacité limitée avec des délais de transfert longs associés à des coûts onéreux. Dans le secteur des assurances, il est noté une évolution malgré l'environnement difficile caractérisé par un marché restreint, une population peu imprégnée de la culture d'assurance avec un faible pouvoir d'achat, le non-respect des obligations d'assurance, etc.

I.2.6. Secteur du tourisme

Créateur d'emplois et générateur de devises étrangères, le tourisme togolais dispose d'un important patrimoine qui intègre les composantes naturelles, culturelles, historiques et une tradition hospitalière. Le secteur du tourisme offre beaucoup d'opportunités d'affaires et d'investissement. Ceci est perçu à travers l'installation de plusieurs groupes hôteliers dans le secteur.

Au titre des atouts/opportunités pour le développement touristique, on note :

- i. la diversité des potentialités liées, à la nature (faune et flore), à la situation géographique (littoral, sites lacustres et lagunaires), à l'histoire et à la culture (monuments, musées, artisanat, musique, folklore, ...). En effet, le pays dispose de sites culturels, esclavagistes et des sites naturels ;
- ii. l'existence des institutions étatiques et privées en matière touristique et l'engagement des intervenants à relever le secteur ;
- iii. le regroupement associatif des opérateurs privés ;
- iv. la concertation entre les responsables publics du tourisme et les opérateurs privés ;
- v. la fidélité observée dans la clientèle touristique diversifiée ;
- vi. l'accueil et l'hospitalité des populations togolaises ;
- vii. la privatisation en cours de nombreux hôtels d'Etat offrant aux investisseurs des opportunités d'affaires ;
- viii. l'existence d'une stratégie de promotion des espaces verts et de monuments notamment dans la ville de Lomé ;

Malgré ces atouts non négligeables, le secteur du tourisme est confronté à un certain nombre de problèmes dont les plus importants sont :

- i. la méconnaissance de la destination due au déficit d'image sur les marchés émetteurs ;
- ii. la dégradation de la quasi-totalité des sites touristiques et les difficultés inhérentes à leur accès ;
- iii. la faiblesse de la desserte aérienne et le coût élevé du transport aérien ;
- iv. le mauvais état du réseau routier auquel s'ajoutent les tracasseries policières aux frontières ;
- v. l'absence du réseau ferroviaire et fluvial ;
- vi. la faible qualité des produits et des services touristiques proposés, due notamment à l'insuffisante qualité de la plupart des établissements d'hébergement, au faible niveau de qualification du personnel hôtelier et touristique en place et à l'insuffisance quantitative et qualitative des centres de formation hôtelière malgré un regain de dynamisme constaté ces dernières années ;
- vii. l'environnement peu favorable à l'éclosion du tourisme dû en partie, au conflit de compétence pour la délivrance des agréments d'ouverture et d'exploitation

des établissements d'hébergement, aux tracasseries foncières et à l'absence de dispositif financier pour encourager les investissements dans le secteur touristique ;

- viii. l'insuffisance des infrastructures et équipements sanitaires ;
- ix. le faible pouvoir d'achat des Togolais et le peu d'intérêt manifesté par la population au fait touristique entravant la promotion du tourisme local de masse ;
- x. l'absence de la prise en compte de la dimension genre dans ce secteur se traduisant par leur faible représentativité dans le secteur tourisme ;
- xi. une insuffisance voire absence de statistiques détaillées des activités touristiques et hôtelière entraînant un manque d'informations fiables sur le secteur.

1.2.7. Secteur du sport et de la culture

La culture togolaise est caractérisée par une diversité de groupes ethniques. Chaque ethnie ou groupe ethnique dispose, dans l'année, d'une fête traditionnelle qui constitue des occasions de se ressourcer. Ces fêtes traditionnelles aux relents folkloriques attrayants se distinguent par leur dynamisme et leur diversité. En effet, ce sont des fêtes agraires, initiatiques, religieuses, commémoratives, etc. dont les rythmes folkloriques du terroir ("Akpossè", "Agbadja", "Adifo", "Kamou", etc.) s'interfèrent dans les compositions modernes des artistes. Par ailleurs, l'art culinaire de la femme togolaise est également à relever.

Aussi, la population togolaise est jeune et constitue une pépinière de talents sur le plan sportif.

Malgré l'existence de ces opportunités et atouts le secteur éprouve des difficultés pour les mettre en valeur. Il s'agit, entre autres, de :

- i. l'inexistence d'une politique culturelle, du sport et des loisirs ;
- ii. l'insuffisance des infrastructures culturelles et sportives ;
- iii. la dégradation des infrastructures existantes ;
- iv. le manque de professionnalisme ;
- v. le règne de l'informel ;
- vi. la non structuration des filières de production, de diffusion et de commercialisation ;
- vii. le manque de compétitions interscolaires ouvertes à tous pour détecter les jeunes talents ;
- viii. le piratage des œuvres culturelles ;
- ix. l'absence d'infrastructures, d'équipements et d'espaces de production, de diffusion cinématographique et théâtrale constituant non seulement de véritables moyens d'expression esthétiques, mais aussi des canaux d'information, de sensibilisation, de mobilisation et de réjouissance pour les populations ;

- x. la non motivation et le non renforcement des capacités des acteurs et opérateurs évoluant dans le secteur culturel ;
- xi. l'absence d'un système adapté de financement du secteur.

Chercher des solutions aux différents problèmes soulevés dans les différents secteurs revient à former des compétences en la matière. C'est autant de possibilité de création d'emploi. Des programmes de formations spécifiques doivent être établis dans ce sens en dotant les centres de formations existants en infrastructures adéquates et en ouvrir de nouveaux spécialisés.

Le marché du travail peut être scindé en trois compartiments:

- le marché du travail formel ;
- le marché du travail rural ;
- le marché du travail informel urbain.

Ces trois strates sont encadrées différemment au plan réglementaire. Ainsi, le marché du travail rural est assez peu réglementé et le marché informel pas du tout (à notre connaissance). Seul le marché du travail formel bénéficie d'une réglementation précise.

I.3. Le cadre réglementaire et institutionnel du secteur formel

Au Togo, les Ministères qui sont en charge de l'emploi sont principalement :

- le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS) ;
- le Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBJEJ).

L'institutionnalisation poussée du marché formel togolais l'a rendu rigide. Il a un fonctionnement éloigné de ce qui est généralement admis par la théorie économique et pratiqué par les pays à croissance élevée (Chine, Inde, Amérique latine...).

Les conditions du travail et les compromis dans le secteur privé sont régis par un nouveau Code du Travail³³ que le Togo a adopté en 2006 et une Convention Collective de portée générale – La Convention Collective interprofessionnelle du Togo – autour de laquelle gravitent un ensemble de Conventions Collectives spécifiques à certains domaines d'activités. Les agents de l'Etat ont un statut précis défini par une loi portant statut général de la fonction publique³⁴. Aussi, un nouveau Code de sécurité sociale fut adopté en janvier 2011.

I.3.1. Les principaux textes réglementaires

Le code de travail

³³Loi n° 2006 – 10 portant Code du Travail, publiée au Journal Officiel le 13 décembre 2006

³⁴ Loi portant Statut de la Fonction Publique togolaise, délibérée et adoptée le 20 janvier 2013

Le code du travail organise le fonctionnement général du marché du travail.

- L'article 1^{er} présente le Code du travail comme régissant les relations de travail entre les travailleurs et les employeurs exerçant leurs activités professionnelles sur le territoire de la République Togolaise, ainsi qu'entre ces derniers et les apprentis placés sous leur autorité.
- L'article 2 précise, en outre, que les personnes nommées dans un emploi permanent d'un cadre d'une administration publique ou relevant du statut général de la Fonction Publique, ne sont pas soumises aux dispositions du présent code.
- Les clauses relatives au contrat de travail sont précisées. Les contrats à durée indéterminée et déterminée sont possibles. Il traite de l'embauche et la réembauche des employés, des périodes d'essai, du contrat et des modifications de ses clauses;
- Le code interdit le travail forcé ou obligatoire et précise les cas qui ne sont pas concernés.
- Il indique que les dispositions du code priment sur les clauses des contrats et conventions, sauf si celles-ci sont plus favorables au travailleur.
- Le code précise l'objet, la constitution, et la dissolution des syndicats professionnels.

Les Conventions Collectives (CC)

Depuis la signature de la nouvelle Convention Collective Interprofessionnelle en décembre 2011 et son entrée en vigueur en janvier 2012, seule la CC des Banques, des Etablissements Financiers et des Assurances du Togo et celle de la zone franche du Togo ont été révisées et rendues conformes aux nouvelles dispositions.

Globalement, une convention collective fixe, au sein d'une profession représentée par les syndicats professionnels correspondants :

- les conditions sectorielles relatives au Contrat de Travail. Celles-ci sont proches des mentions du Code du Travail mais octroient des avantages additionnels ;
- les rémunérations et classifications professionnelles. Cette partie est spécifique à chaque profession et sont définis les catégories professionnelles et les modes de rémunération ;
- les conditions de travail relatives aux congés, aux jours fériés, au travail des femmes et des jeunes, etc. ;
- les conditions de conciliation en cas de conflit.

Ces conventions sont plus ou moins identiques, parfois à la lettre près. Les principales différences portent sur certaines primes et leurs modalités d'attribution, des classifications professionnelles propres, des barèmes de salaire minimum par fonction.

La nouvelle CC Interprofessionnelle (signée par six centrales syndicales) vient abroger l'ancienne CC adoptée en 1978 (signée par une centrale syndicale) et apporte des innovations qui touchent la rémunération, les heures supplémentaires, l'indemnisation des travailleurs, l'indemnisation des licenciés, le départ à la retraite, etc.

Plus concrètement, la convention paraît reconduire des dispositions anciennes, mais contient également certaines nouveautés et originalités³⁵.

1.3.2. Les organes en charge de la promotion de l'emploi

Pour promouvoir l'emploi décent au Togo, le Plan d'Action Opérationnelle (PAO) de la politique de l'emploi et de la réduction de la pauvreté au Togo est élaboré pour décliner et mettre en actions la mise en œuvre de la politique de l'emploi et de lutte contre la Pauvreté au Togo. Plus concrètement le PAO est un répertoire des stratégies sectorielles de promotion de l'emploi et un instrument de suivi et d'évaluation de toutes les activités prévues en la matière. Il a analysé l'évolution de l'environnement socioéconomique du pays de 2000 à 2007 et a retenu deux objectifs principaux :

- la mise en place des conditions institutionnelles, financières et techniques capables d'inciter à la création des emplois sectoriels ;
- la création immédiate d'emplois pour répondre à des besoins urgents.

Sur la base de ces objectifs, le PAO s'articule autour des cinq axes prioritaires suivants :

- la dynamisation du marché national de l'emploi ;
- la réforme de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- la réforme du secteur de la santé ;
- la réforme du secteur rural et de l'informel (non structuré) ;
- la réforme du secteur des TIC.

Deux organes principaux sont chargés de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des activités inscrites dans le PAO :

- la Commission Nationale de Suivi de la Politique de l'Emploi (CNSPE) ;
- la Direction de la Politique Nationale de l'Emploi (DPNE).

Ensuite d'autres institutions publiques impliquées dans les activités sectorielles de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'informel et des TIC interviennent aux côtés des institutions privées et des Organisations de la Société Civile (OSC) en

³⁵ Pour plus de précision, confère Elise PANIER, Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, page 158 et 159, 2012

charge d'activités spécifiques. Ces différents acteurs sont constitués en Groupes de Travail Sectoriels (GTS) dans le cadre du partenariat Public-privé-OSC. Pour la vulgarisation et le suivi permanent du PAO, des points focaux sont désignés dans les départements ministériels.

Gagner le pari de l'emploi et renforcer les mécanismes d'inclusion constituent une des orientations (la deuxième) retenues par le Gouvernement, compte tenu des liens forts entre la croissance économique et le développement des inégalités d'une part, et la croissance économique et le marché du travail d'autre part. Mais, malgré les récentes réformes pour rendre le marché de l'emploi plus dynamique, la structure réglementaire demeure pesante et induit des inefficiences économiques, causant des nombreuses rigidités qui empêchent le bon fonctionnement du marché. Plus concrètement, la structure réglementaire actuelle :

- rend les coûts de licenciement très élevés,
- restreint la concurrence pour les positions à pourvoir,
- déconnecte légalement les salaires de la productivité réelle en attribuant des augmentations de rémunérations,
- crée une rigidité à la baisse des rémunérations nominales...

I.4. Les problèmes liés à la réglementation actuelle

I.4.1. Rigidités microéconomiques

Plusieurs difficultés du marché du travail sont dues aux Conventions Collectives, entre autres :

- La faiblesse des interventions syndicales ;
- La fixation des niveaux des salaires au-dessus de celui d'équilibre. Ceci empêche l'équilibre entre niveau de rémunération et la productivité ;
- L'application des Conventions Collectives entraîne un niveau de chômage structurel élevé ;
- Certaines Conventions Collectives sont à durée indéterminée et d'autres peuvent être renégociables au bout de trois ans. Ceci pose un problème quant à l'évolution des salaires conventionnels qui ne peuvent ainsi suivre aisément les contraintes d'ajustement du marché du travail ;
- Au final, les CC sont utilisées comme un outil de paix sociale.

I.4.2. Les restrictions à l'embauche

Les conventions collectives influent aussi sur les transactions sur le marché du travail, i.e. les embauches et les licenciements :

- Les CC restreignent la concurrence sur les postes à pourvoir car, elles imposent de proposer prioritairement au personnel déjà employé les postes vacants au sein de l'entreprise. En outre, elles imposent aussi en cas de

licenciement collectif une priorité à la réembauche des anciens employés qui conservent ce droit pendant une ou deux années. Ces dispositions empêchent les firmes d'embaucher les employés les plus efficaces/appropriés pour leur activité (qui ne sont pas forcément les anciens/actuels employés) ;

- En outre, elles restreignent la flexibilité des salaires qui est le mécanisme usuel d'équilibrage du marché du travail. En effet, il est assez peu probable dans le contexte togolais que d'anciens employés réintégrés acceptent des diminutions de rémunération que seraient tenté d'accepter des personnes sans emploi. Ces dispositions conduisent aussi à une restriction de l'information disponible sur le marché du travail qui ne facilite pas l'obtention d'un équilibre. L'asymétrie d'information entre les employés (ou ex-employés) et les chercheurs d'emploi réside dans le fait que (de par ces dispositions) les premiers connaissent les opportunités d'emploi avant les seconds. Ils sont donc mieux à même d'en profiter.

I.4.3. Les coûts potentiellement élevés du licenciement

Le cadre institutionnel imposé par le *Code du Travail* et les *Conventions Collectives* régit les procédures de licenciement. Celles-ci semblent très coûteuses pour les firmes ce qui a un effet négatif sur l'emploi. L'analyse économique montre que des coûts anticipés de licenciement forts sont un facteur qui empêche les firmes d'embaucher. Or, le cadre réglementaire actuel au Togo implique des procédures qui accroissent la possibilité pour les firmes d'avoir des coûts de licenciement élevés. Il semble que les employeurs deviennent très précautionneux quant à d'éventuelles embauches, car celles-ci peuvent s'apparenter à un investissement irréversible. Il est plus rationnel pour les firmes d'attendre et de voir ce que réserve l'avenir (l'information obtenue dans le futur peut réduire l'incertitude attachée aux coûts de licenciement) que d'embaucher au risque de faire un investissement irréversible. Cette situation est possible car en cas de licenciement il est prévu d'une part, le versement d'une indemnité qui suit une croissance forte selon l'ancienneté de l'employé, et d'autre part la possibilité de dommages et intérêts en cas de licenciement jugé abusif par le Tribunal du Travail. Il faut préciser que le coût de licenciement augmente avec l'âge des employés car les taux d'indemnisation augmentent et la base de calcul, le salaire global, croît (au minimum du fait des primes d'ancienneté). Ainsi, l'incitation est forte pour les firmes de licencier les derniers embauchés car les coûts seront en théorie moindre.

I.4.4. Les rôles des tribunaux du travail³⁶ dans les coûts de licenciement

Le gros problème ici n'est pas l'existence de dommages et intérêts liés à la protection des travailleurs en cas de licenciement abusif, mais dans la pratique, leur caractère aléatoire, leur valeur élevée et sans limite définie.

Dans une situation de crise qui peut provoquer des licenciements pour raison économique, il semble que de plus en plus d'employés soient incités à porter les licenciements subis devant les Tribunaux du Travail. Ils espèrent obtenir un gain sous forme de dommages et intérêts. Or, les Tribunaux du Travail ne semblent pas neutres. Ils biaisent très souvent les jugements en faveur des employés plaignants. Les raisons d'un tel comportement sont multiples. Il provient de la collusion implicite qui existe entre la partie plaignante et certains membres du Tribunal du Travail, éventuellement sous la pression de certains avocats pour partager la quasi-rente que constituent les dommages et intérêts. Ainsi, il est impossible d'écarter la possibilité de corruption dans le fonctionnement actuel des Tribunaux du Travail.

I.4.5. Déficiences informationnelles

Le cadre réglementaire actuel restreint la concurrence à l'embauche, notamment en induisant des asymétries d'information. Le marché du travail togolais est caractérisé par une mauvaise circulation de l'information, qui dépend pour une part du cadre réglementaire et pour une autre part des comportements des employeurs.

Selon l'enquête réalisée en 1998 sur le marché du travail³⁷, presque 71% des entreprises formelles n'annoncent jamais leurs vacances de poste à l'extérieur de l'entreprise. Seul un quart d'entre elles font des annonces, souvent dans les quotidiens locaux, parfois à la radio mais guère plus. Souvent, les firmes n'ont que l'embarras du choix pour recruter car les personnes se présentent spontanément.

A ces difficultés dues aux textes réglementaires, on peut également ajouter que les mesures fiscales actuelles n'encouragent pas les entreprises à embaucher. En effet, une entreprise formelle supporte des charges patronales représentant environ 21,5% du salaire brut (5% de taxe sur salaire et 17,5% de charges sociales) depuis la loi des finances 2013, sans parler de la série d'impôts et taxes qui n'encouragent pas nécessairement les entreprises à embaucher.

³⁶En ce qui concerne les juridictions du travail, l'article 47 de l'ordonnance de 1978 énonce que leur création, leur composition et leur fonctionnement sont réglementés conformément aux dispositions du code du travail. En écho à cette dévolution de compétence, l'article 234 du code du travail (Loi n° 2006-010 du 13 décembre 2006 portant code du travail) énonce que : « Les tribunaux du travail sont créés par la loi ». Le seul tribunal du travail fonctionnel est celui de Lomé.

³⁷Jean-Michel MARCHAT : Projet de développement du secteur privé, Le marché du travail au Togo, version finale, 1999

Comme indiqué dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), le Gouvernement togolais entend relever des défis majeurs pour assurer le décollage de son économie et progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le premier défi est celui de l'accélération de la croissance économique, de l'emploi et d'une meilleure insertion régionale et internationale de l'économie togolaise. Il faut relever que la croissance économique retrouvée reste en effet fragile par ses sources, insuffisante par son rythme et très peu créatrice d'emplois. Elle est handicapée structurellement par une faible productivité globale des facteurs, des coûts des facteurs de production élevés, une insuffisante diversification du tissu économique, une industrialisation encore embryonnaire, reflet fidèle d'un secteur privé peu dynamique, et l'étroitesse du marché. Aussi, la diaspora togolaise regorge de compétences dans plusieurs domaines (techniques, technologiques, des services...). Cependant, à notre connaissance, il n'y a pas de mesure réelle pour les inciter à venir mettre ces compétences au service de la nation. Pour encourager les togolais de la diaspora à revenir au pays après leurs formations à l'étranger, il faut que les autorités mettent en place des conditions qui leur garantissent un emploi décent.

Avec tous les problèmes soulevés plus haut, le défi est, à court et moyen termes, d'améliorer la productivité globale des facteurs et réduire les coûts des facteurs pour accélérer sensiblement le rythme de la croissance économique et assurer une distribution plus équitable de ses fruits par la création d'emplois productifs et décents, notamment pour les jeunes et les femmes (les statistiques montrent que cette frange de la population est plus touchée par le phénomène de chômage)³⁸. Ceci suppose que les besoins de l'appareil productif (secteurs publique et privé) en compétences soient ciblés et que le système de formation réponde efficacement à cette demande en main d'œuvre.

II. LES BESOINS DES ENTREPRISES ET DE L'ADMINISTRATION DANS L'APPAREIL PRODUCTIF

Depuis plus de deux ans, le Togo est en chantier dans presque tous les secteurs de l'économie. Aussi bien dans l'agriculture que dans l'administration, des réformes sont actuellement en cours d'exécution. C'est autant de possibilité de création d'emploi pour absorber une partie des diplômés du système de formation. Cependant, la majorité des formés du système se retrouvent sans emploi ou en situation de sous-emploi, alors qu'il y a des demandes en main d'œuvre émanant des entreprises et des administrations.

³⁸ DGSCN : Enquête QUIBB Togo – 2011, Rapport final

II.1. Les demandes de compétences des entreprises et des administrations

Toute la question est de savoir si l'offre de travail du système de formation répond correctement à la demande de compétences émanant des entreprises et des administrations.

De façon non exhaustive, il s'agit ici d'identifier les postes et profils (spécialités et diplômes) des emplois demandés. Il est question aussi bien des postes à responsabilité que des postes d'agent d'appui. Les besoins sont résumés dans le tableau ci-après de Programme de Volontariat National (PROVONAT) :

Tableau : Les postes demandés par domaine

Domaines	Postes demandés
Santé	Médecin, assistant médical, infirmier d'Etat, sage-femme, assistant d'hygiène d'Etat, spécialiste de santé, spécialiste de laboratoire, médecin vétérinaire, etc.
Agriculture et Géographie	Ingénieur agronome, agroéconomiste, technicien supérieur agricole, technicien agricole, technicien en élevage, géographe et spécialiste en décentralisation/aménagiste, spécialiste en zootechnique, spécialiste en travaux agricoles, etc.
Social	Animateur/assistant social, conseiller en emploi, psychologue, sociologue, technicien du développement, spécialiste en communication, agent de promotion sociale, assistant social, assistant humanitaire, etc.
Sciences techniques et informatiques	Informaticien, infographiste, gestionnaire de base de données, développeur d'application, technicien en eau et environnement, technicien en génie civile, spécialiste en génie rural, spécialiste en ponts et chaussée, etc.
Economie, gestion, droit	Economiste, gestionnaire comptable, assistant comptable, gestionnaire des ressources humaines, juriste, comptable, spécialiste en microfinance, gestionnaire de ressources humaines,...
Techniques administratives	Secrétaire, assistant de direction, secrétaire comptable, opératrice de saisie, chargé de communication, archiviste, ...
Projets	Chargé de suivi & évaluation, chargé de programme/projet, assistant programme/projet, coordonnateur, assistant coordonnateur, etc.
Education	Enseignant, formateur, administrateur scolaire, conseiller d'orientation scolaire, spécialiste en alphabétisation, etc.
Autres domaines	chauffeur, entretien, vaguesmestre, sécurité

Source : PROVONAT : Rapport d'évaluation et d'identification des postes/profils des structures d'accueil des volontaires nationaux, 2010

II.2. Capacités exigées par les employeurs du secteur formel pour l'employabilité des diplômés

Au Togo, aucune enquête formelle n'a été menée récemment, auprès des entreprises, pour évaluer les attentes et la perception de celles-ci, par rapport aux critères d'employabilité des jeunes diplômés. Par contre, des études passées ont révélé que des sociétés, surtout dans le secteur industriel, ont du mal à trouver sur le terrain, les compétences nécessaires à leurs activités et font plutôt appel à de la main d'œuvre étrangère. Si les diplômés issus du système de formation togolais ne sont pas aussi facilement embauchés, c'est parce que, non seulement, l'économie togolaise n'a pas la capacité de créer suffisamment des emplois nouveaux, mais de

plus, les entreprises (employeurs) ont une certaine exigence quant aux critères d'employabilité.

Les sondages menés par le Conseil National du Patronat ont révélé l'importance de la professionnalisation des étudiants en formation technique. Le principe de professionnalisation des étudiants consiste à les préparer efficacement pour le monde du travail pendant leur formation en institut. En effet, il a été relevé que les techniciens en formation ignorent parfois les appareils et outils sur lesquels ils sont appelés à travailler au terme de leur formation. Il convient donc de les familiariser avec le monde de l'entreprise, les appareils et machines techniques, le mode d'organisation du travail et surtout la coordination de la production qui permet d'assurer une synergie des interventions des ouvriers et techniciens dans le processus de production. Pour ce faire, le CNP insiste sur :

➤ La formation de type «dual» à l'institut et en entreprise

La formule technique pratique sur les machines et autres outils en entreprise fait déjà partie de la préoccupation de certains centres et instituts de formation, sous forme d'apprentissage alterné en entreprise et en instituts selon un programme bien précis généralement convenu préalablement avec les entreprises ciblées. C'est le principe de la formation dite de type «dual».

➤ Le stage spécifique en entreprise

Le stage spécifique en entreprise fait partie des conditionnalités d'obtention du diplôme de BTS ou des diplômes techniques supérieurs (licence et master). C'est donc un stage diplômant, généralement non rémunéré, qui consiste pour le postulant, à solliciter une place dans une entreprise donnée et à un poste correspondant au diplôme en préparation. Cette catégorie de stage pose de plus en plus de problèmes qui peuvent se résumer comme suit :

- libre choix des entreprises sollicitées par les apprenants eux-mêmes ;
- multiplicité des demandes avant de voir aboutir une d'entre elles ou demandes sans résultats positifs ;
- position difficile des apprenants n'ayant pas pu décrocher de stages ;
- réclamation de rémunération par les stagiaires ;
- réticence parfois des entreprises à encadrer les stagiaires, pour diverses raisons (suspicion de concurrence, protection de secret de fabrication, etc.) ;
- suivi aléatoire des stages par les instituts de formation d'origine du stagiaire ;
- etc.

Une étude a été menée sur plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne en 2012³⁹ pour déterminer les capacités nécessaires pour l'accès à l'emploi. Le comportement des firmes togolaises n'étant pas très éloigné de celui de leurs consœurs de la sous-région (Benin, Burkina Faso, Sénégal), nous nous sommes inspirés de cette étude pour ressortir la perception et les attentes des entreprises dans le secteur formel. Cette perception et ces attentes peuvent être mesurées à travers :

- i. les compétences minimales exigibles en entreprise ;
- ii. l'éligibilité ou les critères de recrutement des candidats employés ; et
- iii. la comparaison entre les compétences minimales exigibles en entreprise et celles préconisées par curricula.

L'étude a d'abord cherché à savoir quelles sont les compétences qui sont exigibles aux candidats en quête d'un emploi dans une entreprise, une administration, ou ailleurs. Une série de compétences relevant de plusieurs domaines taxonomiques, a été soumise aux entreprises et il leur a été demandé d'indiquer celles qu'elles aimeraient voir portées par leurs employés. Ces compétences sont les suivantes :

- Décrire une activité spécifique à l'entreprise
- Expliquer une situation liée à l'activité de l'entreprise
- Manipuler un outil, un instrument ou mettre en œuvre une procédure dans le cadre des activités de l'entreprise.
- Analyser un contexte intéressant l'entreprise ;
- Concevoir une procédure de production, de vulgarisation ou de contrôle ;
- Apprécier un produit ou une procédure de production, de contrôle ou de vulgarisation d'un produit ;
- Choisir un outil, une procédure ou une méthode dans le cadre des activités de l'entreprise ;
- Rapporter une situation ou une activité spécifique à l'entreprise ;
- Partager un produit, une procédure, une activité, etc ;
- Organiser une activité dans le cadre de l'entreprise ;
- Vérifier la conformité d'un produit à une norme ou d'une activité à une procédure ;
- Corriger une démarche, une procédure ;
- Répéter une procédure, une méthode, etc. adaptés à une activité donnée ;
- Combiner des outils, des procédures, des méthodes... adaptées à une démarche donnée ;
- Créer des outils, des procédures, des méthodes adéquats à une démarche ou à une stratégie.

³⁹Bernard Mumpasi Lututala : Capacités nécessaires pour l'accès à l'emploi en Afrique subsaharienne, document du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) Dakar, Sénégal, 2012

Des critères de recrutement ou d'éligibilité, il ressort que :

- Les employeurs semblent privilégier une formation théorique de base solide pour ouvrir les portes de leurs entreprises aux jeunes bacheliers, plutôt que les compétences pratiques ;
- Et c'est le diplôme qui demeure le parchemin qui permet d'attester la possession de ces connaissances.

Dans la majorité des cas, les entreprises enquêtées privilégient les connaissances générales théoriques avant les aspects pratiques ou psychomoteurs. Si on considère le type d'entreprises, on constate que les PME/PMI mettent l'accent sur les savoirs uniquement, autrement dit sur les compétences cognitives ; tandis que pour les grandes entreprises, l'accent est mis aussi bien sur les compétences cognitives que sur les aspects pratiques. Tout se passe comme si les entreprises se satisfont d'un bon niveau général et ne se font pas d'illusions sur l'opérationnalité des jeunes recrues, ou si l'on veut sur les capacités de l'école secondaire à mettre sur le marché des bacheliers prêts à être employés.

Aussi, l'enquête révèle que c'est le diplôme qui demeure le critère de base pour établir une relation théorique entre les connaissances théoriques du postulant et les responsabilités qu'il est appelé à assumer. Le diplôme apparaît ici comme un outil utilisé par les demandeurs d'emploi et par les employeurs. Pour les premiers, il joue le rôle de signal pouvant révéler les aptitudes et pour les seconds, il agit comme un filtre permettant d'identifier les individus les plus aptes à recruter pour les emplois disponibles.

En matière de compétences minimales exigées par les employeurs en cours d'emplois, les enquêtes ont montré qu'au Bénin les compétences ci-après y sont les plus recherchées : 1) les expériences acquises pendant les emplois exercés précédemment ; 2) la volonté de travailler dans l'entreprise ; 3) la personnalité ; 4) le sens de responsabilité ou la capacité à prendre des initiatives ; 4) les capacités à communiquer ; et 5) les capacités à s'adapter à la culture de l'entreprise.

Au Sénégal, six compétences sont les plus valorisées par les employeurs, à savoir 1) décrire une activité spécifique à l'entreprise ; 2) manipuler un outil, un instrument ou mettre en œuvre une procédure dans le cadre des activités de l'entreprise ; 3) vérifier la conformité d'un produit à une norme ou d'une activité à une procédure ; 4)- Apprécier un produit ou une procédure ou une méthode dans le cadre des activités de l'entreprise ; 5) Concevoir une procédure de production, de vulgarisation, ou de contrôle ; 6) Corriger une démarche, une procédure.

Au Burkina Faso, pour la plupart des grandes entreprises, la première capacité exigée est la motivation du demandeur d'emploi. En plus de la motivation il faut que la personne sache lire et écrire même s'il s'agit d'un ouvrier. La motivation rentre dans le domaine affectif. Mais il y a aussi une grande place qui est accordée aux

compétences cognitives, notamment à travers les capacités de lecture et d'écriture qui sont exigées.

En résumé, du côté de la demande de compétences :

- Les entreprises sont exigeantes sur les capacités pour l'employabilité des diplômés ;
- Les entreprises recrutent plus facilement les diplômés issus de l'enseignement technique et de la formation que ceux sortis de l'enseignement général ;
- Les candidats au recrutement ont des exigences de rémunérations supérieures aux attentes des entreprises ;
- Plusieurs problèmes sont liés à la réglementation actuelle...

L'analyse de l'offre de formation va permettre d'en relever les caractéristiques et de souligner les faiblesses et les raisons pour lesquelles le système de formation ne réponde pas aussi efficacement aux besoins des entreprises et des administrations publiques.

III. OFFRE DE FORMATION

Ce qui frappe dans l'analyse des besoins c'est leur grande diversité, liée au fait à l'activité et au dynamisme de l'économie et de la société. Mais pour améliorer et développer cette richesse, il faut pouvoir fournir à l'appareil productif togolais les talents et les compétences dont il a besoin. Ainsi le système de formation togolais est confronté à un triple défi :

- Tout d'abord, offrir une palette complète de formations qui puisse répondre à la demande des divers secteurs professionnels et des administrations publiques. Ce défi est d'autant plus difficile à relever que les fonctions demandées par l'économie et plus largement la société sont en forte transformation.
- Ensuite, s'adapter à des publics très divers, dont la formation a suivi depuis la fin du collège des chemins différents. Il s'agit pour les universités, les instituts de formation supérieurs d'accueillir autant les bacheliers techniques, marqués par un enseignement ancré dans la réalité et le concret, que les bacheliers généraux dont la formation est plus centrée sur les concepts et l'abstraction.
- Enfin, la formation doit répondre à une demande sociale forte. Pour la majorité des apprenants, il s'agit d'une étape obligée pour mener une vie réussie.

Pour les besoins de l'analyse nous limitons le travail au système d'enseignement supérieur et à l'enseignement technique et à la formation professionnelle.

III.1. Le système de l'enseignement techniques de la formation professionnelle

III.1.1. Présentation générale

Plusieurs organes administratifs sont en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Des lycées publics, privés laïcs et confessionnels, des centres de formations et des instituts ou écoles assurent, entre autres, la dispense des cours de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et viennent compléter la liste des organes administratifs opérant dans ce système.

De 1960, année de l'indépendance du Togo, à 1984, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) se résumaient en une direction logée successivement au Ministère du Travail et de la Fonction Publique et au Ministère de l'Education Nationale. Il a fallu attendre le 13 Septembre 1984, pour voir naître le METFP par décret N°84/165/PR183.

Il a pour mission de coordonner et de promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle à travers :

- la formation technique initiale,
- l'apprentissage, la formation et le perfectionnement professionnels,
- l'orientation et la promotion dans les entreprises publiques, parapubliques et privées de la main d'œuvre qualifiée et des cadres nationaux,
- la formation des formateurs.

Son organisation actuelle relève du décret N°2008/090/PR du 29 Juillet 2008 portant organisation des départements ministériels.

La formation classique et la formation duale constituent les deux branches de la formation dispensée. La formation classique est classée selon un cycle long, le baccalauréat technique certifiant les connaissances acquises dans ce cycle et un cycle court sanctionné par les diplômes du CAP, du BEP et du CFA. Elle porte principalement sur les secteurs économique et industriel. Quant à la formation duale, elle offre des formations répondant aux critères du cycle court.

Le moindre coût de la formation commerciale et dans les services explique la forte prédominance du secteur privé dans ce secteur de l'enseignement technique, tandis que la formation industrielle, beaucoup plus coûteuse en structure, est demeurée en quasi-totalité entre les mains du secteur public (CRETFP, LETFP...).

III.1.2. L'inadéquation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à l'emploi

Dans l'ensemble, la situation des programmes de formations professionnelles des niveaux CFA et CAP est déplorable, selon plusieurs études réalisées par le passé⁴⁰. Les programmes semblent obsolètes, car rédigés, il y a plus de trente ans. Aussi bien les enseignants que le personnel de direction considèrent que les programmes sont dépassés et non adaptés.

Néanmoins, une direction de la pédagogie et des programmes est mise en place pour améliorer les programmes existants et en élaborer d'autres suivant une approche par compétence, afin d'adapter les programmes de formation de l'enseignement technique et professionnel à la réalité du monde du travail. A fin 2010, 20% des filières CAP, 17% des filières BT, et 10% des filières CFA disposent d'un curriculum de formation adapté aux besoins du marché du travail selon la DPP. Aucun changement n'a été opéré dans les filières BAC G depuis 1996.

L'enseignement technique au Togo est peu développé, peu efficient et peu performant. Il enregistre 26.571 élèves en 2009, représentant environ 6% des effectifs totaux scolarisés dans le secondaire, avec une prédominance de l'enseignement privé qui compte pour presque 70% des effectifs totaux. Il y a en outre une grande proportion des effectifs scolarisés dans les formations tertiaires et de services.

L'enquête de ménages 2006⁴¹ révèle que dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans, environ 28% de personnes se déclarant au chômage sont issues des formés de l'enseignement technique. Deux causes principales sont alors relevées :

- La première cause tient au fait que les spécialités de formation, définies il y a longtemps, n'ont pas suffisamment fait objet d'ajustement pour correspondre au mieux aux demandes et exigences du marché du travail, quoi aux CRETFP Lomé Maritime et Kara, un projet-pilote de formation professionnelle de type dual est en phase expérimentale. Certaines spécialités sont devenues obsolètes (exemple le secrétariat dactylographe correspondancier) ou correspondent à des effectifs trop élevés eu égard aux possibilités effectives d'absorption par le marché du travail, alors que d'autres spécialités qui auraient pu être mises en place ou développées ne l'ont pas été (différentes filières du secteur industriel). Cette situation tient notamment à l'absence d'une définition claire des secteurs d'activité pouvant servir de piliers de croissance et d'un dispositif d'information sur le devenir des formés sur le marché du travail. La preuve est que les entreprises font aujourd'hui appel à de la main d'œuvre étrangère (sous-région et international, notamment

⁴⁰La DSRP : Note pour la définition du cadre de développement de l'ETFP au Togo d'ici 2020, Lomé, 2008

⁴¹Programme Sectoriel de l'Education 2010-2020

Europe) pour exercer les métiers la plus qualifiés. A titre d'exemple le groupe SOTOTOLES⁴² fait venir ses soudeurs qualifiés du Ghana⁴³.

- La seconde cause est liée à l'incohérence dans l'organisation des structures publiques en charge de la formation dans leur fonctionnement. En effet, plusieurs dimensions ont été identifiées : la première est que la composante générale apparaît, en termes relatifs, trop développée par rapport à la composante technique et aux exercices pratiques ; la seconde dimension, liée à la première, est que les contenus techniques sont de qualité insuffisante d'une part parce que le personnel employé n'a pas la qualification nécessaire et d'autre part parce que les dépenses de fonctionnement sont insuffisantes pour faire fonctionner ces structures de manière satisfaisante. A titre d'exemple, les entreprises envoient leur personnel se former à l'étranger. C'est le cas de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT), dont les techniciens (mécaniciens, chaudronniers, électriciens, soudeurs) sont formés au Maroc et en Europe. De la même façon, Fan Milk dispense des formations au Danemark, pour ses techniciens frigoristes.

On faut noter également, que l'implantation de certains centres de formation et la création de certaines filières de formation ne prenant pas en compte l'environnement socio-économique, le faible niveau d'équipement des établissements, la vétusté des équipements existants, le manque de manuel approprié, le manque de matière d'œuvre pour les travaux pratiques, et l'absence de structure d'orientation professionnelle.

Il est donc nécessaire d'intervenir en priorité dans le renforcement des compétences techniques des salariés exerçant des métiers transversaux à ces différentes activités, tels que les mécaniciens d'entretiens, les électromécaniciens de maintenance, les soudeurs qualifiés, les frigoristes et les mécaniciens diésélistes si nous ne prenons que le secteur industriel.

La conclusion qui s'impose alors consiste à chercher à offrir des appuis nouveaux à ce système dans la perspective de son amélioration.

III.2. L'offre d'enseignement supérieur

III.2.1. Présentation générale

Le souci d'intégrer la compétition universitaire du REESAO et du monde, a contraint l'enseignement supérieur togolais à une réforme de son système. Cette réforme a consisté en la refonte ou la construction de trois piliers principaux du système :

⁴² La nouvelle SOTOTOLES est appelée : Société Togolaise de Tôles et Produits Métalo-Sidérurgique

⁴³ METFP et AFD (2011), « *Etude de faisabilité d'un projet d'appui à la modernisation de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé* », rapport final, Lomé

- une réorganisation pédagogique pour converger vers le système licence, master, doctorat (LMD) tout en renforçant les partenariats avec les acteurs socioéconomiques locaux ;
- la réforme de la gouvernance pour une plus grande autonomie des universités ;
- une diversification de l'offre de formation par le développement de l'enseignement privé.

Le grade de base (la licence) s'organise autour de deux blocs principaux : la licence professionnelle et la licence fondamentale. Le premier bloc comprend les filières dites professionnelles qui comprennent généralement trois années d'études et qui aboutissent à des diplômes comparables aux « Associate Degrees⁴⁴ » du modèle international. Il est développé à la suite de la disparition des DUT. C'est ainsi qu'une large majorité des diplômés DUT complètent leur cursus par une licence professionnelle. Il permet également aux titulaires du BTS de l'obtenir après un an de formation. La licence professionnelle est donnée par les écoles au sein des universités (notamment l'IUT de Gestion, l'ESSD, l'ENSI, l'ESA, l'EAM, l'ESTEBA, ...) et les instituts (écoles) privés d'enseignement supérieur agréés par l'Etat. Il s'agit essentiellement des écoles de BTS.

Le second bloc est constitué par les formations de Licence fondamentale (délivrées dans les universités) qui durent trois ans et ont une ambition plus généraliste. Le diplôme de Licence fondamentale est de niveau équivalent au « Bachelor Degree ». La licence fondamentale, quant à elle, est loin de s'être encore imposé sur le marché du travail. Une négociation s'impose sur sa reconnaissance dans les négociations collectives.

Le grade supérieur s'inscrit dans la continuité du grade de base mais forme des étudiants à exercer des tâches plus conceptuelles. Il conduit aux diplômes qui donnent le grade de master (cinq ans d'études après le baccalauréat) et au Doctorat (au moins huit ans d'études supérieures). Ces filières sont représentées par trois blocs : les masters professionnels, les masters recherches et le doctorat unique.

La mise en place du système LMD a considérablement simplifié le système des diplômes, en sanctionnant par le même grade (celui de Master) tous les cursus de formation de niveau bac+5 habilités par l'Etat. Ces cursus sont pour l'essentiel dans les champs disciplinaires des sciences, lettres, droit, sciences économiques, sciences de gestion, sciences sociales. Le diplôme de master est obtenu au terme de deux années après la licence. Le master pouvant être soit un Master

⁴⁴ Le Associate Degree (Diplôme d'associé) est un diplôme américain ou canadien attribué aux étudiants qui ont validé avec succès un cursus d'études supérieures d'une durée de deux ans. L'Associate Degree est l'équivalent d'un Diplôme d'Etude Universitaire Générale (DEUG), d'un BTS ou encore d'un DUT.

professionnel (les anciens DESS, les anciens diplômés d'ingénieurs), soit un Master Recherche (les anciens DEA). Chaque master est identifié par une triple étiquette : le domaine, la mention et la spécialité.

III.2.2. Atouts et contraintes du système LMD

❖ Atouts

A cause de la semestrialisation, de la capitalisation et de la présentation des offres de formation en parcours diversifiés le système LMD offre un certain nombre d'avantages aux apprenants. L'apprenant devient responsable de sa propre formation : avec l'aide d'un conseiller académique, il choisit le parcours qui lui convient. L'apprenant capitalise les UE, c'est-à-dire qu'il conserve les UE acquises, même après abandon de son parcours. L'apprenant ne s'enferme plus dans une discipline ou un département ; il peut même changer d'orientation au sein d'une famille de formations sans recommencer à zéro (parcours pluri et transdisciplinaire à l'intérieur de l'université). L'apprenant suit des formations qui correspondent à des parcours à objectifs professionnalisant. L'apprenant jouit d'une mobilité à travers les espaces universitaires dans le monde.

Avec le LMD l'étudiant devient un apprenant actif grâce à :

- l'importance accordée au travail personnel,
- un tutorat et une orientation individualisés,
- une initiation effective et continue à la recherche documentaire et à l'investigation scientifique,
- la mise à sa disposition de supports de cours,
- la multiplication des opportunités d'acquérir de l'expérience professionnelle avant la sortie de l'université.

L'ensemble de la formation est axé sur les projets professionnels des apprenants par la définition :

- des objectifs et des activités d'apprentissage en termes de compétences ;
- des contenus de la formation en adéquation avec le marché de l'emploi ;
- de la professionnalisation en lien étroit avec l'autocréation d'emploi
- d'un schéma de professionnalisation prenant en compte la logique des projets tutoriaux, l'alternance entreprise-université, l'évaluation des stages en crédits capitalisables.

❖ Contraintes

Aucun système ne présente que des avantages, la présentation ci-dessus a donc mis l'accent sur les avantages que les établissements d'enseignement supérieur pourraient en tirer. Il est clair cependant que former dans le système LMD comporte

des contraintes qui sont contenus dans : étudier autrement, enseigner autrement, évaluer autrement, gérer autrement, professionnaliser. Pour favoriser la réussite des étudiants, le système LMD exige de :

- multiplier les structures d'information et d'orientation à leur intention,
- leur proposer un cheminement avec l'aide de conseillers académiques,
- systématiser l'accueil des étudiants par les enseignants,
- prévoir des enseignements de remise à niveau pour ceux qui seraient en difficulté dans tel ou tel domaine.

Mais aussi le système LMD invite les enseignants à enseigner autrement et évaluer autrement. Il s'agit d'enseigner en se fondant sur l'usage des techniques pédagogiques modernes utilisant les ressources technologiques actuelles et en prenant les apprenants comme des acteurs adultes, responsables de leur formation. En outre, il est question d'évaluer primordialement pour valoriser et non pour sanctionner ou sélectionner ; ce qui signifie revoir tout le système d'évaluation et particulièrement multiplier la palette des outils d'évaluation et donc former les enseignants.

Au plan gouvernance universitaire, il faut procéder à une réorganisation de la gestion et de l'administration universitaire par :

- le traitement en amont des problèmes de gestion et de logistique des universités,
- la prise en considération des coûts de la mise en place du LMD,
- la réorganisation des services d'information, d'accueil et d'orientation des étudiants,
- l'organisation d'un service de suivi du parcours individuel des étudiants,
- la mise en place de structures de gestion au niveau du département mais aussi du domaine de formation,
- la formation du personnel de gestion et d'administration.

III.2.3. L'inadéquation de l'enseignement supérieur à l'emploi

Marginale il y a quelques décennies, la formation supérieure fait l'objet d'une forte demande sociale. Pour une majorité de jeunes, le passage par l'enseignement supérieur est vu comme la garantie d'une vie professionnelle et personnelle réussie. On assiste aujourd'hui à un changement spectaculaire de l'attitude des étudiants : le diplôme est considéré comme une étape vers un emploi de qualité. Certes, pour une partie d'entre eux, l'obtention du diplôme occulte leur future recherche d'emploi. Pourtant, la plupart savent que le chemin du diplôme à l'emploi peut être plus ardu que la course au diplôme. Ils attendent donc que leurs études les placent dans la meilleure position possible pour entrer sur le marché de l'emploi.

Face à cette pression quantitative et qualitative, les filières de l'enseignement supérieur sont inégalement armées : les filières professionnalisantes se sont organisées dès leur création pour déboucher sur des métiers définis ; elles régulent leurs effectifs (sélection à l'entrée) en fonction des perspectives d'embauche. Si on allait au bout de cette logique, il en serait de même pour les formations données à l'université, qui seraient vouées à la seule préparation des carrières académiques correspondant à chaque discipline. C'est intuitivement absurde mais encore faut-il que les formations centrées sur une discipline montrent leur capacité à préparer à des emplois autres que d'enseignement et de recherche sans pour autant perdre leur identité et donc sans imiter les autres filières.

IV. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE LA FORMATION AUX BESOINS DE L'ECONOMIE

Les perspectives pour une meilleure adéquation entre la formation et les besoins de l'économie sont multiples aussi bien du côté de l'offre que de la demande de travail.

IV.1. Les perspectives du côté de l'offre de formation

IV.1.1. Amélioration de l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, la réforme des programmes a pour but de rendre le système cohérent et réactif par rapport aux besoins de l'environnement socioprofessionnel.

Tout diplômé devra avoir une bonne connaissance de l'environnement professionnel en rapport ou non avec son champ disciplinaire et être capable de créer et gérer une PME. Aussi, un accent doit être mis sur la formation des apprenants à l'auto emploi. Jusqu'aujourd'hui, beaucoup d'apprenants sont dans la logique de se former et de se faire embaucher, sans penser qu'ils peuvent devenir leur propre patron. Par rapport aux opportunités offertes par les secteurs porteurs, les apprenants, à la fin de leur formation, peuvent créer leur propre entreprise et devenir employeur. Par ailleurs, le système d'enseignement supérieur doit préparer l'étudiant à tirer avantage des opportunités offertes par l'intégration régionale et la mondialisation, en lui procurant des aptitudes à communiquer et à travailler dans un environnement multiculturel, dans un esprit de tolérance et d'acceptation de la diversité. Par conséquent, le Gouvernement s'engage à assurer que l'enseignement des humanités, qu'il convient d'amplifier, servira à accompagner la stratégie nationale de coopération culturelle, économique et technique avec toutes les sphères de développement contemporain.

A cet effet, il s'agira de :

- i. restructurer les programmes de formation dans toutes les filières de l'enseignement supérieur pour renforcer leur cohérence avec les objectifs de

développement national ; chaque filière de formation devra comporter des unités d'enseignement professionnalisantes. Il s'agit d'abord de permettre à l'établissement de définir et de mettre en œuvre graduellement les offres de formation en se basant sur l'approche par compétence. Il sera question de partir de l'analyse de situation de travail pour définir les contenus des unités d'enseignement. L'analyse de situation permet d'élaborer les objectifs opérationnels de comportement et les objectifs pédagogiques.

- ii. poursuivre et achever la réforme LMD pour faciliter les mobilités physiques et virtuelles, le transfert des étudiants entre les établissements et établir l'assurance que les cours et les diplômes sont de valeur comparable dans différents établissements. A ce niveau, il faut que la nouvelle réforme précise pour chaque diplôme un document mentionnant la finalité, les compétences ou les métiers concernés par la formation.
- iii. généraliser la formation en création d'entreprise à toutes les filières des établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit non seulement de mieux organiser le système de la formation professionnelle par une meilleure mise en synergie des intervenants, d'exercer une coordination efficiente et de mettre en place un mécanisme de régulation qui garantisse la qualité de la formation, mais aussi de mieux connaître les besoins de main d'œuvre du marché du travail afin de formuler une offre de formation en entrepreneuriat adaptée. Cela se fera grâce à une bonne appropriation de l'information sur les secteurs économiques porteurs de croissance et à une meilleure exploitation des filières porteuses pour offrir des bassins d'emploi aussi bien au niveau national que local. Les besoins de main d'œuvre du marché du travail sous-régional et international seront pris en compte dans la formulation des offres de formation professionnelle, pour contribuer à une meilleure régulation du phénomène de la migration qui est une constante sociale et économique importante de notre pays.
- iv. généraliser la pratique des stages en milieu professionnel pour les enseignants et pour les étudiants. Il s'agit de faciliter l'accès à la formation et l'acquisition de qualifications professionnelles adaptées aux besoins de l'économie pour le plus grand nombre de personnes, par la diversification des dispositifs de stage de formation professionnelle. Ces dispositifs devront tenir compte des réalités locales. Le développement de stage permettra d'offrir une alternative crédible d'accès à une qualification professionnelle pour un public diversifié (jeunes non scolarisés ou précocement déscolarisés, néo alphabètes, jeunes en situation de chômage etc.).
- v. renforcer la coopération entre les ministères du secteur de l'éducation en vue d'une meilleure articulation entre le secondaire et le supérieur. Conformément aux stratégies dégagées par le PSE, il s'agira d'articuler de manière efficace la formation secondaire générale et technique, l'enseignement supérieur et les

autres moyens de développer des compétences. La redynamisation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur passera par l'analyse préalable des besoins réels du secteur productif de l'économie et par la mise en œuvre de la nouvelle politique du sous-secteur. Cette dernière sera basée sur des stratégies nouvelles orientées vers la demande en vue d'assurer le lien avec les besoins du marché de l'emploi.

- vi. systématiser la révision périodique des programmes d'enseignement et le renouvellement des équipements de formation. La révision des programmes de formation, selon l'approche par compétence, doit donc être accélérée car chaque année qui passe voit la reconduction d'enseignements et de programme inadaptés, ainsi que la perte des ressources publiques affectées à un dispositif qui ne prépare pas les jeunes à un emploi ou à un métier. Trois orientations peuvent permettre de progresser pour réviser les programmes de formation selon l'approche par les compétences au Togo :
 - l'utilisation des référentiels métiers/emplois, référentiels de formation et de certification déjà élaborés pour les filières dans des pays aux situations économiques proches de celle du Togo ;
 - la privatisation de la conception des référentiels et le recentrage des missions de l'Etat sur la définition des cahiers des charges et la validation des référentiels élaborés ;
 - des incitations destinées au secteur privé pour investir dans l'ingénierie de la formation professionnelle (dégrèvement fiscaux, subventions, contrats de prestation pluriannuels sécurisant les revenus de l'entreprise ou du bureau d'étude).
- vii. créer des centres de formation et de perfectionnement en langues étrangères dans les établissements d'enseignement supérieur pour assurer la maîtrise du français et de l'anglais par l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur. La question des langues d'enseignement pose un problème non négligeable. En réalité, le niveau en français pose un problème majeur reconnu par tous les acteurs et responsables du système d'enseignement supérieur. Les différents employeurs, recruteurs ou agences ont tous signalé l'importance d'une bonne maîtrise des langues étrangères pour obtenir des métiers qualifiés après l'obtention d'un diplôme généraliste de l'enseignement supérieur. Ainsi les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en place des cours intensifs pour faire progresser leurs élèves en français, voire en anglais.
- viii. étendre à toutes les filières les enseignements humanistes et éthiques. Il s'agit de redorer le blason du travailleur togolais, connu comme étant un travailleur modèle et sérieux. Les enseignements humanistes et éthiques permettront d'inculquer à l'apprenant (responsable de demain) les principes de la bonne gouvernance.

IV.1.2. Amélioration de l'enseignement technique

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'amélioration de la qualité passe par la formulation d'une nouvelle politique orientée vers la demande et le développement d'une synergie réelle avec les milieux socioprofessionnels (secteur privé). Cette synergie sera réalisée à travers :

- un processus partenarial avec le secteur privé dans la définition des priorités et de la politique générale du secteur ;
- le renforcement de l'orientation dans le cadre de la formation professionnelle ;
- la création d'un fonds d'appui à la formation professionnelle organisé autour d'un conseil d'administration tripartite (Etat, employeurs, employés), d'un secrétariat exécutif et d'un manuel de procédures qui servira à gérer les flux financiers, à fournir aux candidats des instruments pour soumettre des projets de financement, à évaluer les propositions de projets sur la base des critères prédéfinis, à suivre et à évaluer l'exécution des projets.

IV.2. Les perspectives du côté de la demande de compétences

Dans le cadre de la recherche d'une meilleure adéquation entre la formation et les besoins des entreprises, il y a des préalables à faire. La toute première des choses est de réaliser une enquête nationale dont le but principal serait de cerner les besoins réels des entreprises et des administrations et leurs perspectives d'avenir quant à leur développement. Un autre point important est de comprendre, véritablement, l'économie togolaise (ses atouts, forces et faiblesses) et faire une anticipation de son évolution. Sans ces deux éléments clés, il serait difficile d'avoir une définition claire de l'évolution de l'économie, en cohérence avec celle du système de formation.

Dans ce souci de recherche d'adéquation entre la formation et l'emploi, secteur privé représenté par le Conseil National du Patronat, insiste sur la conditionnalité d'un stage efficace en entreprise.

L'objectif principal visé pour un stage de la formation professionnelle réside dans l'application en situation réelle des apprentissages suivis théoriquement par le stagiaire.

Le but visé n'est autre que de faire travailler l'apprenant en grandeur nature et en situation pratique par rapport aux enseignements suivis.

Pour réaliser un stage efficace en entreprise, il faudrait :

- disposer d'un protocole clair et précis de stage, élaboré avec l'aval du Conseil des Etablissements d'Enseignement Technique Supérieur du Togo ;

- associer les organisations professionnelles et les entreprises à l'élaboration des curricula de formation technique dont devront découler les stages ;
- impliquer les banques et le secteur privé dans la formation professionnelle ;
- restructurer et règlementer la formation professionnelle au Togo, en précisant les modalités de financement ou de prise en charge des coûts de stage.

A ce propos, il faudra organiser des séances de rencontres et d'échanges entre les instituts de formation, les Ministères en charge de la formation et le secteur privé, pour élaborer les dispositions pratiques à prendre dans ce secteur d'activités.

Les prochaines grandes assises du secteur de l'éducation, annoncées par le Gouvernement, pourraient se pencher sur cet aspect de la formation des jeunes.

Le Conseil National du Patronat suggère également que pour une amélioration de la conception des stages en entreprise, il faudrait :

- Réaliser un audit de la situation actuelle et relever toutes les faiblesses existantes afin d'y apporter les solutions adéquates.
- Mettre en place un partenariat fort entre le Gouvernement et le Patronat du Togo sur le développement des compétences.
- Elaborer un programme d'apprentissage de haut niveau, en accord avec les partenaires au développement ainsi qu'avec le Patronat du Togo, programme qui sera basé sur un cadre légal établi et sur un réseautage entreprise-centre de formation...

Les connaissances évoluent et il est important que les employés soient constamment et de temps en temps soumis à une formation en cours d'emploi. Aussi, la technologie utilisée dans les entreprises évoluent sans cesse, et souvent plus vite que l'adaptation des programmes de formation. A ce sujet, plusieurs recommandations peuvent être retenues.

- i. Il est impératif que les baccalauréats s'adaptent aux exigences du marché de l'emploi, tout au moins dans un certain nombre de filières. Il s'agit ici de définir les grandes orientations en termes de formation technique et professionnelle depuis le lycée. En effet, la connaissance des besoins réels de l'économie sur les dix ou vingt prochaines années, doit amener les autorités compétentes à revoir la nomenclature actuelle des formations et l'adapter aux exigences actuelles et futures de l'économie togolaise. Les domaines de l'agriculture, des BTP et des mines peuvent être cités en exemple.
- ii. Le partenariat entre les écoles et universités et les entreprises doit être renforcé pour, non seulement harmoniser les besoins de ces dernières avec les curricula de formation, mais aussi permettre aux nouveaux diplômés

d'effectuer leurs premiers pas dans le monde du travail en leur facilitant l'accès aux stages. Il est observé une déconnection entre le monde de la formation et celui du travail. La charte de partenariat public/privé en matière de développement de compétences techniques et professionnelles signé entre le METFP et le secteur privé depuis décembre 2010, pour répondre en partie à cette inquiétude, a du mal à être exécutée. Il faut des mesures véritablement incitatives et une meilleure coordination des organes en charges de l'éducation pour amorcer un processus de transformation de tout le système éducatif. Pour cela, il faut que les ministères de l'éducation s'associent avec d'autres ministères techniques pour procéder à la révision des programmes de formation qui prenne en compte les besoins des entreprises et de la société, tout ceci, suivant une orientation et une vision définie au plus haut niveau;

- iii. Les écoles et les universités doivent disposer des infrastructures nécessaires pour que la formation ne se limite pas aux aspects théoriques, notamment en ce qui est de la formation technique. En effet, le manque ou la vétusté des équipements pouvant permettre aux apprenants de maîtriser les outils qu'ils auront à utiliser, renforce l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Pour que les formés soient opérationnels dès la fin de leur formation, les infrastructures nécessaires doivent être mises à leurs dispositions. D'où le renforcement du partenariat entre les centres de formations, les entreprises et l'Etat ;
- iv. Toutes les entreprises peuvent instaurer des programmes de formation en cours d'emploi permanents pour leurs employés ; Il s'agira de prendre des dispositions pour amplifier et améliorer les actions de formations et de perfectionnement à l'endroit des actifs exerçant dans les secteurs prioritaires de développement économique et à forte potentialité d'emplois comme le secteur rural, le bâtiment et travaux publics, les mines, l'industrie, l'artisanat, l'énergie et l'eau, les transports.
- v. Les acteurs doivent tout mettre en œuvre pour créer des synergies entre l'école et les entreprises en organisant des stages dans les entreprises à l'intention des élèves. Ceci leur permettrait d'acquérir une première expérience « professionnelle » ;
- vi. Que des modules de préparation à la vie professionnelle soient intégrées dans les programmes de formation. Ceci permettra à l'apprenant, à la suite de sa formation, de ne pas se retrouver complètement dépaysé dans le monde du travail. Il aura déjà un aperçu de la vie réelle dans une entreprise avant de l'intégrer.

CONCLUSION

Dans le souci de doter notre pays d'un cadre adéquat de formation technique, professionnelle et universitaire, visant la préparation des jeunes pour un marché du travail en constante évolution, il s'avère utile, voire urgent, de procéder à une réflexion d'ensemble sur le système national de formation.

Le système de l'enseignement au Togo est caractérisé par une inefficience sur plusieurs plans, mais actuellement en mutation. Il est mal identifié et offre un enseignement de qualité contestable. Il y a une absence de connexion de la formation avec le marché du travail. Les programmes et moyens de formation des centres et établissements semblent inadaptés et le système souffre d'une absence de données sur ses propres réalités et performances. Ces maux empêchent ce secteur d'apporter sa pleine contribution à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté. Il est à rappeler que plusieurs études ont été réalisées dans le passé et que les recommandations de celles-ci n'ont jamais été, sinon, très peu mises en application. Il s'agit donc de reconsidérer ces recommandations en tenant compte du contexte actuel et de développer en collaboration avec toutes les parties prenantes des stratégies claires pouvant permettre leur mise en application.

Toute réflexion sur l'adéquation entre la formation et l'emploi nécessite donc une réelle connaissance du marché de l'emploi. Mais la méconnaissance de l'économie nationale, fait que les recommandations formulées pourraient être en porte en faux par rapport aux besoins réels de l'économie. Il est donc important de rechercher les voies et moyens pour faire de bonnes anticipations en matière de politique d'emploi. Ceci doit passer par une enquête nationale dont le but principal serait de recenser les entreprises et leurs besoins en matière de mains d'œuvre tout en définissant leur profil et leur capacité d'absorption à court, moyen et long terme.

Cette réflexion d'ensemble devra se pencher sur l'évaluation globale de la situation actuelle de la formation par rapport aux meilleures pratiques conduites dans d'autres pays, l'évaluation des filières par rapport aux besoins du marché du travail, les propositions de restructuration et de refonte de l'enseignement privé, la définition d'un cadre global national dans lequel devront s'inscrire les initiatives privées en matière d'enseignement supérieur, technique et de formation professionnelle.

Ces dispositions préalables pourront contribuer à asseoir une bonne organisation du secteur et à favoriser une facilitation des stages en entreprise pour les étudiants.

Aussi, l'insuffisance des moyens mis à la disposition du Ministère de la formation Technique et la Formation Professionnelle est à déplorer, alors que la formation professionnelle doit être une priorité. Les autorités togolaises gagneront en mettant en place des mesures incitatives (mesures fiscales par exemple) afin d'encourager les entreprises privées à s'investir plus pleinement dans la résolution de cette problématique entre formation et besoin de l'économie.

BIBLIOGRAPHIE

BROSSARD M., LEDOUX B. et NDEM F. (2006), *Eléments d'analyse du secteur éducatif au Togo*, Pôle de Dakar, juillet, Lomé.

CHARLIER J.E. (2006) Savants et sorciers. Les universités africaines francophones face à la prétendue universalité des critères de qualité, *Education et Sociétés*, N° 18.

Cellule d'Information sur le LMD (2006), *Tout savoir sur le LMD*, dépliant pour les étudiants, Université de Lomé.

Commission LMD-UL, (2007) *La mise en œuvre de la semestrialisation*, Document de travail Séminaire de formation des enseignants, Lomé.

DERP (1996), *Portrait des besoins en formation et des opportunités d'emploi*, par l'approche méthodologie de la recherche – action, rapport final.

DGSCN (2007), *Profil de la pauvreté et de la vulnérabilité au Togo*, version 1, Lomé.

DGSCN (2011), *Quatrième recensement Générale de la Population et de l'Habitat (RGPH4)*, résultats provisoires.

DIAKITE S. (2007), *Comprendre le LMD*, document en PowerPoint, Université de Bamako, 2007 ; *Trente-cinq questions et réponses à l'intention des étudiants*, Bamako.

Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté – Complet, 2009-2011 ;

DSRP Plan Sectoriel de l'éducation 2010-2020,

DUMARTIN S. (1997), Formation-Emploi : quelle adéquation ? In: Economie et statistique, N°303, pp. 59-80, *PERSEE*.

EHILE E. (dir.) (2006), *Aperçu de la réforme LMD*, Universités d'Abobo-Adjamé, de Bouaké et de Cocody.

Ensemble pour moderniser les offres de formation, Actes du séminaire interuniversitaire de pilotage du système LMD, Lomé 2005.

IDIATA D.F. (2006), *L'Afrique dans le système LMD*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Journal Officiel (1978), Convention Collective Interprofessionnelle du Togo.

Journal Officiel (2006), Loi portant Code du Travail du Togo.

Journal Officiel (2012), Convention Collective Interprofessionnelle du Togo.

La DSRP (2008), *Note pour la définition du cadre de développement de l'ETFP au Togo d'ici 2020*, Lomé.

Les filières porteuses dans l'espace REESAO, *Professionnaliser*, Séminaire interuniversitaire, Bamako, 28-29 juin 2006.

MARCHATJ-M. (1999), *Projet de développement du secteur privé, Le marché du travail au Togo*, version finale.

METFP (2010), *Formation professionnelle pour l'emploi*, Lomé.

METFP (2010), *Charte de partenariat public/privé en matière de développement de compétences techniques et professionnelles (DCTP)*, Lomé.

METFP et AFD (2011), *Etude de faisabilité d'un projet d'appui à la modernisation*

de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé, rapport final, Lomé.

Ministère de l'économie et des finances (2011), *Budget de l'Etat, gestion 2012* (projet), Lomé.

Ministère en charge du développement à la base, PROVONAT (2010), *Rapport d'évaluation et d'identification Des postes/profils des structures d'accueil des volontaires nationaux*, Lomé.

MTESS et OIT (2010), Programme pays de promotion du travail décent au Togo (2010-2015).

MUMPASI L. B. (2012), Capacités nécessaires pour l'accès à l'emploi en Afrique subsaharienne, document du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) Dakar, Sénégal

NDOYE A.K. (2004), *La réforme LMD en soixante questions*, Université Cheikh Anta Diop.

PANIER E.(2012), *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, Université Montesquieu Bordeaux IV.

POUGOUE P. G. (2007), *Passage au LMD, Petit guide-âne pour les équipes pédagogiques et les porteurs de projet*, Université de Yaoundé II.

PNUD – Togo, *Plan de travail annuel 2010* ;

Présidence de la République, Loi N° 2002-016 du 30 avril 2002 portant orientation de l'ETFP.

QUASHIE A. M. (2006), Pour une nouvelle identité de l'université en Afrique, *Revue du CAMES*, Nouvelle Série B, Vol. 007 N° 2.

SALL M. M. (2007), l'Enseignement Supérieur d'Afrique francophone et le processus de Bologne, *AIU Horizons*, Vol. 13, N° 4.

St-Aubin G.(1996), *Etude faisabilité pour l'adaptation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle aux besoins des milieux socio-économiques*, rapport de fin de mission (partie B).

Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2013-201 (2013), version semi définitive.

UNESCO (2010), *Données mondiales de l'éducation – Togo*, 7^{ème} édition, Lomé.

ANNEXES

Objectifs de l'étude

Objectif général :

L'étude a pour objectif général de contribuer à alimenter le processus de mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels, en mettant l'accent sur le fonctionnement du marché du travail au Togo. Il s'agit précisément d'identifier les compétences que les employeurs du secteur formel exigent pour l'employabilité des jeunes diplômés, et d'examiner si le système éducatif dote ces derniers des compétences exigées.

Objectifs spécifiques :

- Analyser situation actuelle du marché du travail au Togo,
- Faire ressortir les problèmes liés à la réglementation actuelle du marché du travail,
- Proposer un diagnostic sur les besoins en main-d'œuvre en identifiant les critères exigés par les entreprises pour l'employabilité des jeunes diplômés,
- Analyser le système d'offre de formation, dans le cadre de la stratégie en matière d'adéquation entre la formation et l'emploi,
- Formuler des recommandations et cibler des actions précises pour développer une offre en plus grande adéquation avec les attentes des acteurs économiques et en cohérence avec la politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

Méthodologie

Pour atteindre les objectifs de l'étude, la méthodologie est basée sur la recherche documentaire et l'exploitation des données secondaires. Les principales sources exploitées sont les suivantes :

- Les études relatives au marché de l'emploi au Togo ;
- Le Code du travail et la Convention Collective Interprofessionnelle du Togo (CCIT) pour les éléments relatifs à la réglementation qui régit le marché de l'emploi ;
- Les enquêtes et recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) pour les données relatives à la population active et au chômage ;

Définitions

Population active effective : La population active effective est l'ensemble de la force de travail disponible dans une économie pour la production de biens et services. IL s'agit de toutes les personnes dont le profil correspond à la définition de la population active économiquement acceptée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette définition inclut les gens qui sont en activité (les actifs occupés) et les chômeurs.

Les domaines de formations dans l'enseignement supérieur

Domaines	Mentions	Spécialité
Sciences et Technologies (ST)	Génie de l'environnement	Génie de l'environnement
	Sciences de la Vie	Biologie et physiologie animale
		Biologie et physiologie végétale
	Géosciences	Géologie
	Sciences de la Matière	Physique
		Chimie
	Sciences de l'Ingénierie	Génie Electrique
		Génie Civil
		Génie Mécanique
	Informatique	Maintenance et Réseaux Informatiques
		Génie Logiciel
Sciences Agronomiques (SA)	Sciences et Technologie des Aliments	Sciences et Technologie des Aliments
	Phytotechnique	Phytotechnique
	Socio-économie rurale	Socio-économie rurale
	Zootchnique	Zootchnique
Sciences de la Santé (SS)	Pharmacie – Officine	Pharmacie – Officine
	Médecine	Médecine
	Analyse biomédicale	Analyse biomédicale
Sciences Economiques et de Gestion (SEG)	Economie	Analyse et Politique Economique
		Economie Internationale
		Economie du Développement
	Gestion	Comptabilité-Contrôle-Audit
		Marketing et Stratégie
		Organisation et Gestion des Ressources
		Finance et Comptabilité
		Gestion Commerciale
Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)	Communication	Journalisme
		Communication des Organisations
		Publicité et Arts Graphiques
	Anthropologie	Anthropologie
	Sociologie	Espaces et Groupes Sociaux
		Politique et Communication
		Société, Education et Culture
		Pratiques sociales, santé et développement
	Histoire	Histoire contemporaine
		Histoire et civilisation des peuples africains
	Philosophie générale	Philosophie générale
Lettres, Langues et Arts (LLA)	Allemand	Psychologie de la Santé
		Psychologie de l'Education
	Anglais	Psychologie du Travail
		Littérature Allemande
		Civilisation Allemande
		Littérature Africaine
		Littérature Anglaise
		Littérature Américaine
		Linguistique Anglaise
	Etudes ibériques	Littérature Hispanique
		Civilisation Hispanique
	Français	Littérature Africaine et du Monde
	Linguistique	Linguistique Générale

		Linguistique et Médias
		Linguistique et Alphabétisation
Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration (SJPA)	<i>Droit public</i>	Administration générale
		Recherche
		Professions judiciaires
	<i>Droit privé</i>	Droit des affaires
		Recherche
		Entreprise et Administration
	<i>Assistant administratif</i>	Juridique
		Médicale
Sciences de l'Education et de la Formation (SEF)	<i>Science de l'Education et de la Formation</i>	Science de l'Education et de la Formation
	<i>Formation des enseignants du secondaire</i>	Français
		Anglais
		Histoire-Géographie
		Sciences de la Vie
		Mathématiques
		Sciences Physiques

Formation professionnelle statutaires par type et par diplômes

Type de formation professionnelle	Cours de formation	Aperçu de la formation (filières)	Durée	Diplôme
Formation classique	Secondaire Tertiaire	Secrétaire	3 ans	BT
		Commerce		
		Comptabilité		
		Finance Banque		
		Micro finance et systèmes financiers décentralisés		
		Gestion des collectivités locales		
		Transport logistique et transit		
		Restauration		
	Secondaire Industriel	Génie civil		
		Electrotechnique		
		Electronique		
		Maintenance informatique		
		Mécanique automobile		
		Fabrication mécanique		
		Froid et climatisation		
		Réalisation		
		Agriculture		
		Génie rural		
		Elevage		
		Foresterie		
	Secondaire industriel Cycle long	F1 Construction mécanique	3 ans	BAC
		F2 Electronique		
		F3 Electrotechnique		
		F4 Génie civil		
		E Mathématique et techniques		
		Ti/1 Tuyauterie industrielle		
	Industriel cycle court	Batik	3 ans	CAP
		Carrosserie automobile		
		Céramique		
		Chaudronnerie		
		Dessin bâtiment		
		Electricité auto		
		Mécanique d'entretien		
		Electricité d'équipement		
		Macramé		
		Maçonnerie		
		Mécanique générale		
		Menuiserie		
		Plomberie sanitaire		
		Sculpture		
	Sécondaire Tertiaire cycle long	G1 Techniques administratives	3 ans	BAC
		G2 Techniques quantitatives de gestion		
		G3 Techniques commerciales		
	Tertiaire cycle court	Comptable mécanographe (CM)	2 ans	BEP
		Secrétaire dactylographe correspondancier (SDC)		
	Secondaire industriel	Froid/climatisation	2 ans	DEP
		Mécanique Auto		
		Maçonnerie		

Source : la DSRP

Type de formation professionnelle	Cours de formation	Aperçu de la formation (filières)	Durée	Diplôme
Formation classique	Supérieur tertiaire	Action commerciale et force de vente	2 ans	BTS
		Administration et gestion		
		Agriculture		
		Assistant de gestion PME/PMI		
		Assurances		
		Bureautique et secrétariat		
		Commerce international		
		Communication des entreprises		
		Comptabilité et gestion des entreprises		
		Développement local		
		Economie sociale et familiale		
		Elevage		
		Environnement		
		Finance Banque		
		Finance et comptabilité		
		Forêt et chasse		
		Gestion des collectivités		
		Hôtellerie et restauration		
		Information de gestion		
		Journalisme		
		Micro finance et système financier décentralier		
		Tourisme et loisirs		
		Transport logistique		
	Supérieur industriel	BTS/DUT Industriel		
		Administrateur de réseaux locaux d'entreprises		
		Architecture		
		Audio visuel		
		Développeur d'application		
		Electromécanique		
		Electronique		
		Génie civil		
		Génie électrique		
		Génie mécanique		
		Génie thermique et énergie		
		Géomètre topographe		
		Industrie agro alimentaire		
		Informatique industrielle		
		Maintenance informatique		
		Télécommunication		
		Urbanisme		

Source : la DSRP

Type de formation professionnelle	Cours de formation	Aperçu de la formation (filières)	Durée	Diplôme
Formation "dual"/ Apprentissage	Tertiaire	Couture	3 ans au plus	CFA
		Tresse		
		Cuisine		
		Tricotage		
		Coiffure		
		Tissage		
		Arts ménages		
		Pâtisserie		
		Broderie		
		Dactylographie		
		Photographie		
	Industriel	Batik		
		Calligraphie		
		Carrelage		
		Carrosserie Auto/Tôlerie		
		Electricité bâtiment		
		Electricité industrielle		
		Electronique (réparation radio/TV)		
		Fabrication chaussures		
		Fabrication de pains		
		Ferraillage		
		Fondeur marmitier		
		Forge		
		Froid domestique et climatisation		
		Maçonnerie		
		Méca - moto		
		Méca - auto (Diesel)		
		Méca - auto (Ess.)		
		Menuiserie		
		Peinture d'art		
		Peinture Auto		
		Peinture bâtiment		
		Plomberie sanitaire		
		Production agro pastorale		
		Rebobinage		
		Reportage photo vidéo		
		Soudure à l'arc		
		Tapisserie		
		Vannerie		
		Vulcanisation		

Source : la DSRP

THEMATIQUE N° 10

CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA CREATION D'EMPLOIS AU TOGO

PAR

M. SOEDJEDE D. Adjémida

Mme WILSON – KPETEMEY Akolé

M. MONDEDJI K. Jacob

LES ACCRONYMES OU SIGLES

AF CET	:	Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Togo
AG ET	:	Association des Grandes Entreprises du Togo
B TP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CC IT	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNP	:	Conseil National du Patronat
DGSCN	:	Direction Générale des Statistiques et de la Comptabilité Nationale
GTPME/PMI	:	Groupement Togolais des Petites et Moyennes Entreprises/Industries
NIOTO	:	Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo
ONAT	:	Ordre National des Architectes du Togo
ONECCA	:	Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés
SAZOF	:	Société d'Administration de la Zone Franche
SCAPE	:	Stratégie de Croissance Accélérée et Promotion de l'Emploi
UPI	:	Unité de Production Informelle

INTRODUCTION

Dans toute économie ouverte ou de marché à l'instar du Togo, le secteur privé et le secteur public ont toujours cohabité, l'un ne pouvant exister sans l'autre. Ces deux secteurs ont des missions et fonctions bien distinctes, mais qui se complètent et concourent au développement économique national.

Le secteur public qui regroupe les administrations publiques et les collectivités locales, offre des services non marchands, mais vit aux dépens des contributions du secteur privé au titre des paiements des impôts et taxes. Son rôle essentiel est de réglementer l'environnement légal, juridique des affaires et de créer les conditions incitatives pour la promotion des affaires.

Quant au secteur privé, un rôle stratégique important dans la relance de l'économie, la création de richesses et d'emplois lui est assigné. En effet, après l'indépendance du Togo en 1960, priorité fut donnée à la création et au développement d'entreprises publiques et parapubliques. Par la suite, à la faveur d'options économiques réaffirmées et sous la double poussée des programmes d'ajustement structurel et de la mondialisation, le Gouvernement togolais s'est lancé dans une stratégie de désengagement de l'Etat de la sphère productive au profit d'une approche stratégique de développement faites de politiques économiques fondées sur la promotion du Secteur privé. Il s'est agi de favoriser la création de richesses et de l'emploi par le Secteur privé, celui-ci étant dès lors considéré comme le moteur du développement et de la lutte contre la pauvreté.

Ce secteur privé jouait convenablement son rôle jusqu'à l'avènement de la longue crise sociopolitique des années 1990, qui a complètement anéanti sa capacité d'autofinancement. La reprise se caractérise par une croissance économique peu vigoureuse et par la persistance de taux de chômage et de sous-emploi élevés.

Tous ces problèmes génèrent beaucoup d'incertitudes malgré les efforts énormes consentis, ce qui se traduit par un manque de confiance du marché du travail, dont témoigne la persistance de faibles niveaux d'investissements du secteur privé dans l'économie, ainsi que le relatif faible taux d'emplois créés depuis lors.

Au Togo, le déficit en emploi, qu'il s'exprime en termes quantitatifs ou qualitatifs, est particulièrement préoccupant. Les jeunes constituent la frange la plus touchée par le phénomène du chômage. Ainsi, le chômage des jeunes est un sujet de préoccupation nationale. Il constitue un défi majeur à relever pour compléter les progrès accomplis depuis 2006 sur les réformes politiques et économiques, la refondation des institutions, la reconstruction des infrastructures et la lutte contre la pauvreté.

Il est, à cet effet, attendu du secteur privé une contribution déterminante à la relance de l'économie, compte tenu de son potentiel, et des atouts dont il dispose. Le développement du secteur privé à tous les niveaux est une source première tant de croissance économique que d'emploi. En créant des emplois, le secteur privé contribue à l'effort de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, la création d'emploi constitue pour le secteur privé un cercle vertueux qui contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat des populations avec comme impact une augmentation de la demande en biens et services donc une opportunité pour les entreprises d'augmenter leur offre. Aussi, les politiques de l'emploi ont souvent pris une place importante dans les politiques économiques des Etats. On utilise souvent les termes de « politique de la demande » et « politique de l'offre ».

Il est à noter que depuis ces quinze dernières années, le secteur public a montré des signes d'essoufflement et semble avoir atteint la limite de création d'emploi et le secteur privé a pris la relève en devenant le grand pourvoyeur d'emplois.

La question principale de cette étude est de savoir quelle est la contribution du secteur privé national à la création d'emplois au Togo. Nos analyses prendront en compte le secteur moderne et le secteur informel.

Notre démarche méthodologique va consister en une recherche documentaire et une analyse des différents documents existant sur la question de l'emploi dans le secteur privé aux niveaux national et international.

L'étude se penchera dans une première partie, sur l'état des lieux (la situation actuelle du marché du travail, la contribution du secteur privé togolais à la création d'emplois avec un accent particulier sur les grandes entreprises, les entreprises de la Zone Franche, les PME/PMI, et le secteur informel). Une deuxième partie sera consacrée à l'analyse des obstacles et des difficultés, et enfin des propositions et des recommandations seront formulées à l'endroit des principaux acteurs, dans une troisième partie.

I. ETAT DES LIEUX

I.1. Caractéristiques de l'économie togolaise

Selon le document de synthèse des études réalisées dans le cadre des préparatifs de la table ronde sur le secteur privé en 2001, l'économie togolaise conserve, depuis toujours, la structure caractéristique des économies primaires, à savoir la prédominance de l'agriculture (42%) et des services (36%) par rapport au secteur secondaire (22%).

Malgré son importance de premier plan dans l'économie nationale, le secteur primaire reste dominé par une agriculture paysanne. L'agriculture vivrière présente des caractéristiques fondamentales d'une agriculture de subsistance. C'est un secteur essentiellement informel, non organisé caractérisé par l'auto-emploi.

Le secteur secondaire est déconnecté du reste de l'économie, parce que fortement polarisé autour d'un nombre limité de produits d'import-substitution. Quatre branches regroupent près de 85% du nombre des entreprises industrielles à savoir :

- papier, imprimerie, édition ;
- industries alimentaires et des boissons ;
- industries de bois et d'ouvrages en bois ;
- industries chimiques.

On retrouve dans ce secteur les grandes entreprises employant entre 100 à 1000 salariés.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il est dominé par des services peu liés à la production nationale. Ce secteur, qui domine le paysage économique togolais, puisqu'il compte pour plus du tiers du PIB, est florissant tant dans le secteur moderne (51%) que dans le secteur informel (60 à 70%). La branche "commerce, bars et restaurants" y occupe une place prépondérante. Les services contribuant à la performance des entreprises existantes, tels que la réparation/maintenance, le marketing/distribution/logistique et le conseil/formation, sont peu développés. Il en va de même des télé-services et des services délocalisés.

I.2. Présentation du secteur privé togolais

De nos jours, le secteur privé togolais est animé par différentes structures, qu'il convient de renforcer et de dynamiser. Il s'agit notamment de :

- Le Conseil National du Patronat (CNP-Togo) qui regroupe en son sein 16 associations professionnelles par secteur d'activité telles que l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF), l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises (AFCET), l'Association Professionnelle des Revendeuses de Tissus (APRT) le Groupement

Professionnel des Pétroliers (GPP), le Groupement Togolais des Petites et Moyennes Entreprises/Industries (GTPME/PMI), le Groupement des Entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics (GNEBTP), l'Association des Navigateurs et Consignataires de Navires du Togo (NAVITOGO), le Syndicat des Importateurs, Exportateurs et Industriels du Togo (SCIMPEXTO), l'Union Togolaise des Agences de Voyages et de Tourisme (UTAVOT), l'Union Nationale des Transporteurs Routiers du Togo (UNATROT), l'Union Professionnelle des Sociétés Agréées en Douane du Togo (UPRAD-TOGO), l'Association Nationale des Sociétés Privés de Gardiennage et de Sécurité (ANSPGS) ;

- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIT) ;
- Les Chambres Régionales d'Agriculture ;
- La Chambre des Métiers ;
- Le Conseil National des Chargeurs Togolais (CNCT) ;
- L'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) ;
- L'Association des Entreprises Agréées à la Zone Franche (ASOZOF).

Les autres acteurs sont les Organisations non Gouvernementales (ONG) de développement. En raison de leur capacité non négligeable de mobilisation de financement, mais aussi d'encadrement et de formation des communautés de base, les ONG constituent un créneau de premier choix pour la promotion de la micro-entreprise, notamment de la frange majoritaire constituée par le secteur informel, à condition de les associer à la formulation du dispositif et à sa mise en œuvre.

Le Secteur privé togolais s'organise progressivement en se dotant d'organisations professionnelles à même de représenter valablement ses intérêts, de dynamiser et de canaliser les énergies vers une participation efficace à la croissance et au développement du pays.

1.3. Situation actuelle du marché du travail

Au Togo, l'économie formelle est appelée secteur moderne par opposition au secteur informel. Depuis les années 2000 le secteur formel (moderne) est en crise à cause de la restriction de l'administration publique et de la réduction des investissements (étrangers) du fait des mesures d'ajustement structurel qui ont entraîné des suppressions d'emplois massifs. L'emploi dans l'administration publique est passé de 38.000 en 1982 à 23.500 en 2005, pour finalement monter à 48.273 en 2011. Pour ce qui concerne le secteur privé, le nombre total d'emplois créé s'élève à 75.352 en 2011⁴⁵. (cf graphique 2)

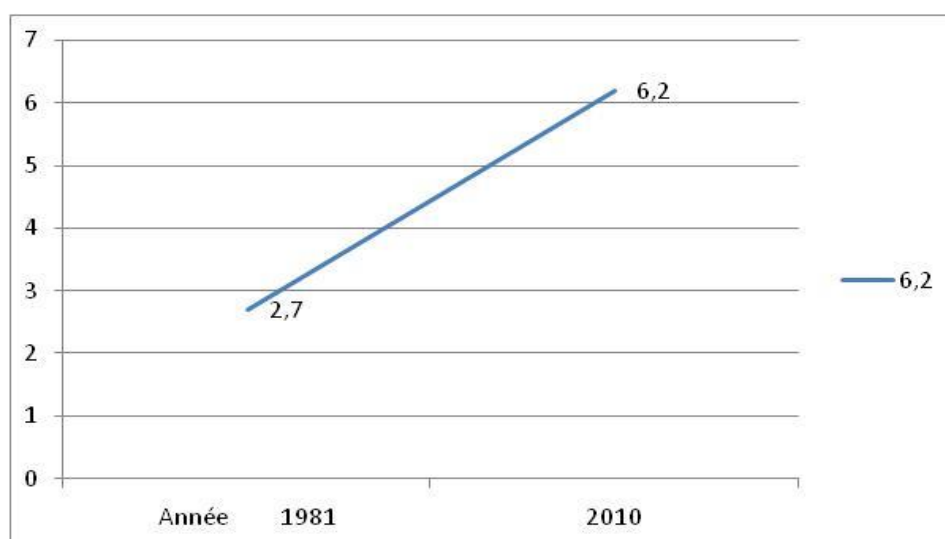
La majeure partie des emplois se trouve dans l'agriculture de subsistance en zone rurale ou dans le secteur informel en zone urbaine, où les services prédominent. L'agriculture fournit presque 60% des emplois au niveau national. Dans les zones

⁴⁵ Source : CNSS

urbaines, le commerce est la plus importante source d'emplois (22% des emplois à l'échelle nationale). Le pourcentage élevé de personnes travaillant pour leur propre compte et pour leur famille (91%) suggère une forte incidence d'emplois peu qualifiés et à faible productivité dans le secteur informel. Les emplois salariés prédominent essentiellement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'administration publique et se situent, dans une moindre mesure, dans les industries extractives, le secteur du bâtiment et celui des transports. Ces secteurs ne contribuent toutefois que très peu à l'emploi total. Ainsi, environ 24% des travailleurs urbains reçoivent un salaire ou sont payés à la pièce. Les autres sont des apprentis, des membres de la famille non rémunérés ou des personnes travaillant pour leur compte propre.⁴⁶

Sur le plan démographique, le Togo dispose d'un potentiel d'accroissement important. En effet, composée de 51,4% de femmes et de 48,6% d'hommes, la population togolaise a plus que doublé en 30 ans s'établissant à environ 6,2 millions d'habitants en 2010 (soit une densité de 109 hab/km²) contre 2,7 millions en 1981 (soit une densité de 48 hab/km²). 60% de la population sont âgés de moins de 25 ans et 42% ont moins de 15 ans. La population potentiellement active (15 – 64 ans) représente une proportion de 54%.⁴⁷

Graphique 1 : Evolution de la population du Togo (en millions d'habitants)



Source : Réalisé à partir des données du recensement général de la population de 1981 et 2010

La population togolaise est également très mobile, notamment la migration des jeunes qui prend de l'ampleur. Elle migre en fonction des opportunités économiques, des campagnes rurales vers les villes.

⁴⁶ Etude de la Banque Mondiale : Mémoire économique du pays et étude diagnostique pour l'intégration du commerce, réalisée en septembre 2010.

⁴⁷ Données du recensement général de la population de 2010

Comme dans la plupart des pays dont l'économie est essentiellement agricole, la population du Togo est encore en majorité rurale, dans une proportion toutefois en régression, qui est passée de 74,8% en 1981 à 62,3% en 2010. Le phénomène d'urbanisation a surtout profité à la « Grande Agglomération de Lomé » où vivent 23,9% de la population du pays.

Comme conséquence directe de l'exode rural, on constate un vieillissement de la population rurale. Les personnes âgées représentent aujourd'hui 7,3 % de la population togolaise, mais 2,2 % vivent en milieu urbain contre 5,2 % en milieu rural. En d'autres termes, ce sont les jeunes qui, confrontés à l'importance de la pauvreté en milieu rural, notamment à la faiblesse des revenus monétaires, à la pénurie des terres fertiles, et à l'insuffisance de l'accès aux infrastructures sociales de base, quittent la campagne pour s'exiler en ville⁴⁸. Ainsi, du fait d'un exode rural important, le marché du travail doit absorber chaque année un nombre croissant de personnes à la recherche d'emploi salarié.

Population : 6,19 millions d'habitants dont 51,4% de femmes et 48,6% d'hommes

Une jeunesse dynamique : 75,5% des habitants ont moins de 35 ans et 33,5% ont un âge compris entre 15 et 35 ans.

Taux de chômage : 6,5% selon les données de l'enquête auprès des ménages de 2011, mais ce taux ne reflète que partiellement le manque de travail décent. La plupart des personnes actives n'ayant pas un emploi formel et régulier sont occupées dans les activités de survie, à faible productivité dans le secteur informel. En 2011, ces personnes sous employées représentent 29,3% de la population active.

Source : PNUD

Le tableau ci-dessous résume la comparaison du taux de chômage de l'année 2006 et 2011.

⁴⁸ Données des recensements généraux de la population de 1981 et de 2010.

Tableau 1 : Quelques indicateurs sur le chômage et le sous-emploi : comparaison des données de 2006 et 2011

	2006			2011		
	Taux de chômage	Taux de sous-emploi	Ensemble	Taux de chômage	Taux de sous-emploi	Ensemble
Urbain	14,3%	24,2%	38,5%	9,7%	19,2%	28,9%
Rural	2,9%	27,0%	29,9%	2,8%	26,9%	29,7%
15-35 ans	9,0%	25,5%	34,5%	8,1%	20,5%	28,6%
Total	6,8%	26,1%	32,9%	6,5%	22,8%	29,3%

Sources PNUD : chiffres tirés des enquêtes QUIB de 2006 et de 2011

Au regard des données de ce tableau, l'on pourra dire que ceux qui sont à la recherche d'emploi dans les villes représentent 28,9% de la population en 2011 contre 38,5% en 2006. Par contre en milieu rural, le nombre des demandeurs d'emplois n'a pratiquement pas varié sur les deux périodes (29,9% en 2006 et 29,7% en 2011). Des enquêtes devraient nous indiquer les causes de cette stagnation, malgré la politique de développement agricole mis en place par le gouvernement.

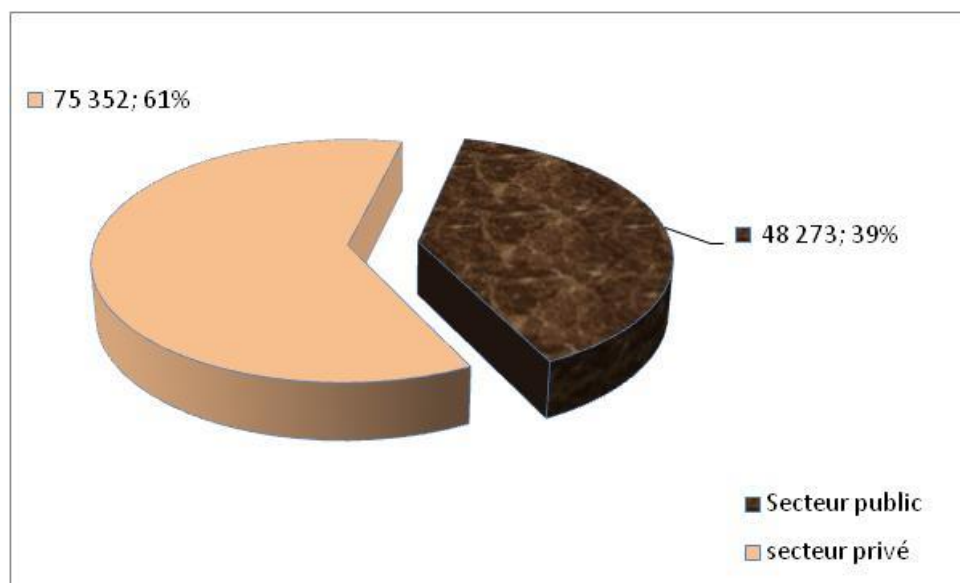
La tranche d'âge de 15 à 35 ans est le plus grand demandeur d'emplois et représente 28,6% de la population en 2011. Il faut toutefois observer qu'en raison de la longue crise économique qu'a connue notre pays, le chômage touche les personnes âgées de 40 ans, surtout ceux ayant fait les études supérieures.

I.4. Contribution du secteur privé a la création d'emploi

Avant la politique de désengagement de l'Etat du secteur productif, ce dernier était marqué par la prédominance des entreprises publiques ou d'économie mixte. Il se caractérise par le nombre et la taille réduits des entreprises et leur concentration dans la région maritime, notamment dans la commune de Lomé.

De nos jours, on constate que le secteur privé, est le plus grand pourvoyeur d'emplois. En 2011, les emplois créés par le secteur privé représentent 61% de l'emploi total créé, tout secteur confondu, comme le montre le camembert ci-dessous.

Graphique 2 : comparaison des emplois créés par le secteur privé et l'administration publique en 2011



Les tableaux ci-dessous retracent respectivement, le nombre d'emplois créé par le secteur privé et par l'administration publique.

**Tableau 2 : Répartition des employeurs et des salariés par branches d'activités:
de 2005 à 2011**

Employeurs, Salariés, Années	2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011	
Branche d'activités économique	Empl	Salariés	Empl	Salariés	Empl	Salariés	Empl	Sal	Empl	Sal	Empl	Sal	Empl	Sal
Agriculture, Sylviculture, Chasse et Pêche	102	3 377	110	1 886	116	3 675	131	3 688	139	3 185	101	2 837		2 370
Industries extractives	4	2 012	5	2 518	4	2 659	8	3 029	11	1 666	17	1 648	26	1 810
Industries manufacturières	205	3 931	218	3 816	227	4 423	328	5 039	346	6 654	269	6 410	295	7 726
Bâtiments et travaux publics	922	2 907	1 010	3 158	1 148	2 710	1 194	3 077	1 337	3 655	973	3 427	1 127	4 185
Electricité, Gaz, Eau et Sces sanitaires	53	6 252	54	9 428	66	9 532	79	2 616	89	2 456	75	3 104	78	3 086
Commerce., Bques, Ass., et Aff. Immo.	1 609	10 051	1 844	10 435	2 187	10 981	2 605	15 224	2 848	15 833	2 118	14 490	2 366	15 490
Transport, Entrepôts et Communic.	137	4 891	152	4 462	176	4 697	243	4 532	267	4 452	209	4 926	246	5 069
Services	2 532	27 482	2 666	25 512	2 648	27 090	4 249	30 858	4 645	31 582	3 984	34 990	4 139	35 616
Total	5 564	60 903	6 059	61 215	6 572	65 767	8 837	68 063	9 682	69 483	7 746	71 832	8 376	75 352

Source : CNSS

De 60.903 en 2005, les emplois créés par les entreprises du secteur privé moderne ont atteint 75.352 en 2011, soit un taux moyen de 9%. Les branches d'activités qui ont le plus contribué à la création d'emploi sont « les commerces, banques, assurances et affaires immobilières », « les transports, entrepôts et communication » « industries extractives, manufacturières » et la branche « électricité, gaz, eau et services sanitaires ».

Tableau 3 : Emplois créés par l'administration publique centrale

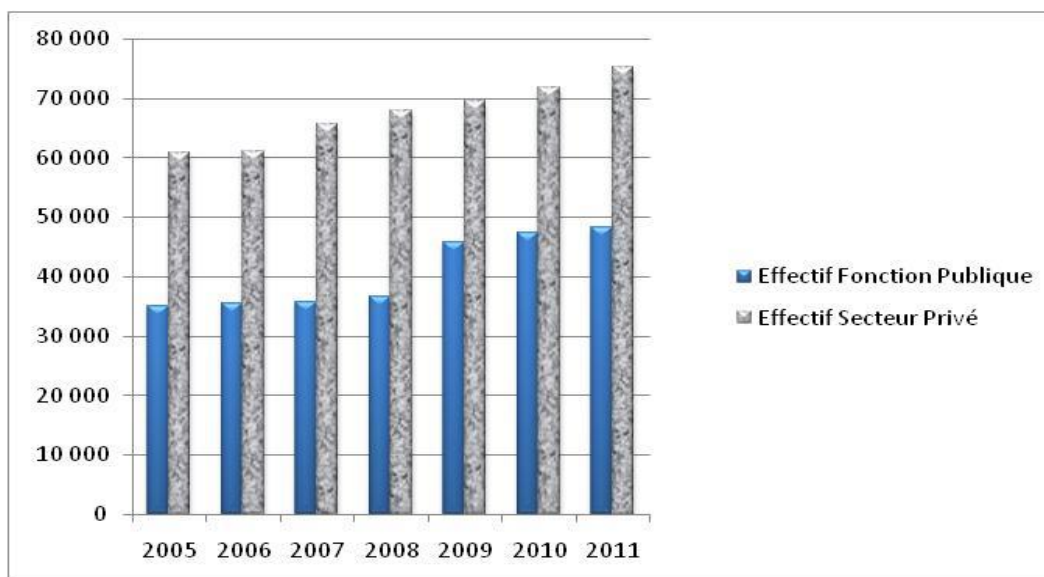
ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Effectif de la fonction publique	35 011	35 456	35 603	36 650	45 686	47 318	48 273

Source : Direction des Finances

NB : Selon le Conseil des Ministres du 30 octobre 2013, cet effectif est de 47.023.

D'une manière générale, la situation de l'emploi au Togo s'explique par la baisse des investissements, la restructuration, la liquidation ou la privatisation des entreprises publiques.

Graphique 3 : Evolution des emplois créés par le secteur privé et l'administration publique de 2005 à 2011



Source : réalisé à partir des données de la CNSS et de la Direction des Finances

Au regard de ce graphique, l'emploi créé dans le secteur public croît pratiquement dans la même proportion que dans le secteur privé, bien que ce dernier en soit le plus grand pourvoyeur.

Les emplois créés dans le secteur privé proviennent entre autres des grandes entreprises, de la Zone Franche, des PME/PMI et du secteur informel.

I.4.1. Grandes entreprises et création d'emplois

Est considérée comme grande entreprise au Togo, au sens de la charte des PME/PMI, toute entreprise ayant rempli les critères suivants, en fonction du secteur d'activité :

- Dans le secteur industriel : une entreprise ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions et qui emploie plus de 100 salariés ;
- Dans le secteur du commerce et des services: une entreprise ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions et qui emploie au moins 50 salariés.

Les grandes entreprises au Togo sont constituées, pour la plupart, des succursales de grands groupes internationaux, à l'instar des entreprises du secteur pétrolier, du secteur de manutention portuaire et des BTP. Le nombre total d'emplois créés par ces grandes entreprises représente environ 20% des emplois totaux créés.

Au titre de ces grandes entreprises, nous citerons entre autres :

- COLAS AFRIQUE SUCCURSALE DU TOGO, 120 salariés ;

- SAMEX-TOGO, 350 salariés ;
- UNIPORT TOGO, 139 salariés ;
- UMECTO, 111 salariés ;
- MOOV TOGO, 183 salariés ;
- AFRIC INDUSTRY SA , 378 salariés (zone franche) ;
- AMINA SARL, 784 salariés (Zone franche) ;
- SOCIETE TOGOLAISE DE HANDLING, 205 salariés ;
- UNIFOOD SARL 147 salariés ;
- GETMA, 120 salariés ;
- NIOTO, 133 salariés ;
- SOTRAPLAST SARL, 168 salariés (zone franche).

Certaines grandes entreprises publiques telles que TOGO CELLULAIRE (408 salariés), TOGO TELECOM (1.000 salariés), grands pourvoyeurs d'emplois, peuvent être considérées comme relevant du secteur privé, en raison de leur mode de gestion.

Il est malheureux de constater que les industries de transformation des matières premières locales n'existent pratiquement pas, alors que la création de la valeur ajoutée (VA) et donc de la richesse dépend grandement de ces types d'unités de production.

I.4.2. Zone Franche et création d'emploi

Tout en visant le développement des activités industrielles orientées vers l'exportation, ayant une forte intensité de main-d'œuvre, la Zone Franche constitue un instrument de promotion du développement économique et social, pour autant qu'elle offre des possibilités de création d'emplois aux togolais et permet au secteur industriel du pays d'accéder à de nouvelles formes de technologies et de connaissances techniques.

Elle intervient dans un contexte de désengagement de l'Etat du secteur productif et de promotion du secteur privé. En effet, face à la montée du chômage, la Zone Franche, grâce aux avantages fiscaux et douaniers qu'elle offre aux entreprises, contribue à la résorption de ce problème.

Depuis les années 1990, la zone franche a été le secteur le plus pourvoyeur d'emplois au Togo, à part le secteur de l'agriculture, avec comme particularité la hausse quasi continue du volume de main d'œuvre employée. Depuis son implantation, le nombre d'emplois dans la zone franche a connu régulièrement des hausses, notamment après 1994. Sur la même période, l'emploi dans les entreprises manufacturières en régime douanier a fortement régressé

Le nombre total d'emplois créés par les entreprises de la zone franche, qui à fin 2012 sont au nombre de 62, s'élève à 12.987, soit plus du quart du nombre total d'emplois créés par l'administration publique.

Tableau 4: Données sur les emplois nationaux créés par les sociétés de la zone franche

Années	Nombre de sociétés en activité	Nombre d'emplois nationaux créés
2006	55	7 434
2007	58	8 220
2008	59	9 044
2009	57	9 087
2010	62	10 516
2011	64	11 116
2012	62	12 987

Source : DST-SAZOF –Novembre 2013

La moyenne des emplois créés en Zone Franche est de 210 contre 9 pour l'ensemble du secteur privé. Ceci signifie que la Zone Franche crée plus d'emplois que le secteur privé sous régime douanier.

Le coût par emploi créé en Zone Franche pour les sociétés en activité à fin 2008 peut être estimé à environ 17 millions FCFA (US\$38.000), ce qui semble relativement élevé.⁴⁹

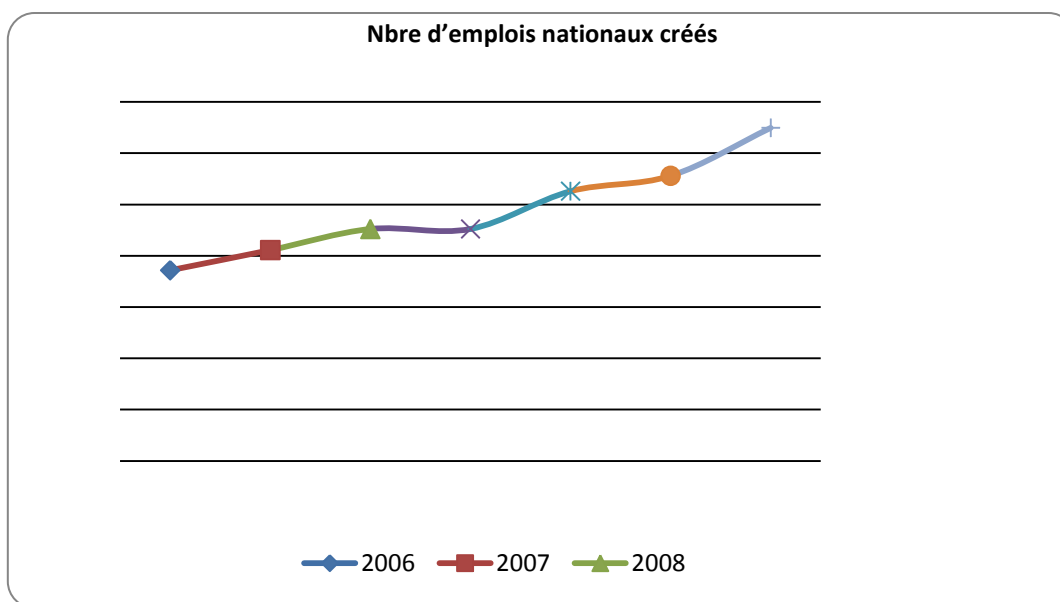
Par ailleurs, les conditions de travail dans ce secteur d'activité au Togo demeurent difficiles : longues heures de travail (avec des heures supplémentaires mal pointées et mal payées) ; conditions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail précaires ; absence de sécurité sociale pour la majorité des travailleurs⁵⁰ ; l'entrave à la liberté syndicale pourtant consacrée par les Conventions 87 et 98 de l'OIT, etc.⁵¹

Graphique N°4 : Nombre d'emplois créés par les entreprises de zone franche

⁴⁹ Coût de l'emploi créé = montant cumulé des investissements actualisés/effectifs. (Estimation de la BM est 10 mille à 15 mille dollars en moyenne).

⁵⁰ D'après des statistiques 2009 de la CNSS, sur 9.087 travailleurs recensés, seuls 2.387 sont déclarés, ce qui représente à peine 26% et sur les 2.387, seulement 1.331 ont leurs cotisations à jour, soit à peine 14,64% des travailleurs pouvant bénéficier de l'ensemble des prestations offertes par la CNSS

⁵¹ www.togoenvogue.com



La typologie des entreprises agréées est variée ; les secteurs d'activité sont :

- l'habillement, le textile, le cuir ;
- la construction et le bois ;
- les phonogrammes ;
- l'industrie alimentaire et l'agro industrie ;
- l'emballage ;
- la pêche ;
- l'industrie mécanique et métallique ;
- les sociétés de services ;
- le transport de marchandises ;
- la papeterie ;
- le matériel et produits médicaux, etc.

I.4.3. PME/PMI et création d'emplois au Togo

Les PME/PMI sont regroupées au sein du GTPME/PMI. Ce dernier est une association professionnelle dont les membres sont des personnes morales et physiques. Il s'agit d'entreprises individuelles, familiales ou de sociétés, régulièrement établies au Togo et inscrites au registre du commerce. Il a pour but d'améliorer la productivité, le revenu et le bien-être des petites et moyennes entreprises, en les aidant pour leur croissance et leur développement. Il oriente sa stratégie et sa politique sur la baisse du coût de création et d'exploitation d'une petite structure par le biais d'un cadre législatif, et réglementaire incitatif. En outre, le GTPME/PMI encourage les PME à se lancer, à se développer et à passer du statut informel au secteur structuré. Le GTPME/PMI aurait mieux réussi cette mission si le projet de mise en place d'un fonds de garantie pour les PME/PMI, initié dans les années 1989 avait pu être concrétisé.

En dehors du GTPME/PMI, plusieurs autres associations professionnelles regroupent des PME. Il s'agit entre autres, de l'AFCET, de l'ONECCA, de l'ONAT, de l'ordre des médecins privés, de l'ordre des pharmaciens, de l'ordre des avocats, de l'ordre des notaires.

Tous les secteurs d'activités regorgent de PME et de PMI, dont le nombre exact d'emplois créés est difficile à cerner, faute d'enquête sur le terrain. Néanmoins, les PME/PMI occupent une grande partie du tissu économique togolais.

Notons que lors de l'enquête réalisée en juin 2007 dans le cadre de la mise en place d'une base de donnée pour le Patronat, sur 112 entreprises enquêtées, 70,5% constituent des micros et petites entreprises (qui emploient de 1 à 30 salariés) et 29,5% des moyennes et grandes entreprises (qui emploient de 30 à plus de 100 salariés).⁵²

Ce n'est pas tant le type de PME/PMI qui pose problème, mais, leur croissance. De nos jours, avec une croissance économique du produit intérieur brut estimée entre 4,5 et 5,3% pour 2013, le Gouvernement n'a pas encore pris de dispositions pour changer son paradigme libéral. C'est ainsi que les PME/PMI qui constituent l'épine dorsale de la création de richesses, d'emplois et de distribution de pouvoir d'achat sont en panne structurelle.

Actuellement, il n'existe pas de données statistiques sur le nombre d'emplois créés par les PME/PMI et leurs caractéristiques, d'où la nécessité de réaliser une enquête dans ce sens.

I.4.4. Secteur informel et création d'emplois

L'emploi dans le secteur informel compte pour plus de 80% du total des emplois créés. Dans les agglomérations urbaines, l'emploi dans le secteur informel compte pour 87% du total des emplois en 2010. En effet, l'emploi dans le secteur informel croît de plus de 3,3% par an et est attendu maintenir sa forte augmentation à cause de l'afflux continu de la main-d'œuvre rurale. Pour l'instant plus de 90% des emplois récemment créés sont du secteur informel⁵³.

La récession économique telle qu'elle est vécue aujourd'hui dans le monde entier en général et dans les pays africains en particulier, ne permet pas à l'Etat de créer des emplois. Cette situation conduit bon nombre de personnes en âge de travailler, à se verser dans le secteur informel de façon provisoire pour certains, et définitive pour d'autres.

⁵² Document « Consultation pour la collecte et la mise en place d'une base de données économiques » réalisée par MM. ABOKI Comlan et BANINGANTI Kokou et KOUASSI Koame

⁵³ Source : Etude « Marché du travail au Togo » réalisée par Jean Michel MARSHAT, en avril 1999

Sur le plan géographique, le secteur informel au Togo est fortement urbain ; il représente 84% du secteur privé et occupe 84% de la population active (hors agriculture). Sa croissance annuelle est évaluée à 5% environ⁵⁴. Concentré à Lomé (83% des unités), le secteur informel n'est pas moins important dans les villes secondaires (25% des emplois).

Il est évident actuellement que le secteur informel togolais pallie aux déficiences du secteur formel puisqu'il parvient à résorber certains problèmes conjoncturels d'emploi/revenus et procure à la population des biens et services essentiels.

Par ailleurs, selon la définition retenue par les études réalisées au Togo ces derniers temps, le secteur informel est composé d'unités économiques dont les activités se déroulent hors des structures officielles d'encadrement et de contrôle, et qui sont donc peu (ou pas) prises en compte dans la comptabilité nationale.

Dans le cadre de ladite étude, les entreprises du secteur informel sont contextuellement appelées Unité de Production Informelle (UPI). Le nombre total d'unités de production informelles à Lomé est estimé à 210.000 en 2001, dont 44% dans le commerce et 33% dans les services. Il en résulte un faible tissu industriel dans le secteur informel.

Les branches « confection, cuir et chaussures » et « l'agroalimentaire et autres industries » forment l'essentiel de ce tissu industriel. Elles représentent 20% de l'ensemble des UPI.

Par rapport à la création d'emplois, on note que les 210.000 unités de productions informelles de la ville de Lomé ont généré 306.300 emplois en 2001. Ce résultat confirme d'une part que le secteur informel est le premier pourvoyeur d'emploi dans la ville de Lomé. D'autre part, il apparaît que le secteur informel est massivement constitué de micro-unités. La taille moyenne des unités informelles est de 1,46 personne par établissement.⁵⁵

En outre, d'après les résultats de l'étude commandée par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, intitulée « Le secteur informel dans la ville de Lomé en 2001, performances, insertion et perspectives », les emplois du secteur informel urbain sont essentiellement créés dans le tertiaire (77%) composé surtout

⁵⁴ Source : Etude sur le secteur informel et l'entrepreneuriat féminin réalisée en 2000 par le Ministère en charge de l'Industrie.

⁵⁵ Cette étude est la deuxième de la série des résultats d'une enquête en trois phases dite 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel urbain et la consommation des ménages réalisée dans l'ensemble des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à l'exception de la Guinée Bissau, grâce au "Programme d'Appui Régional Statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT)".

du commerce et des services. Le secteur secondaire suit de très loin avec 20% d'emplois.⁵⁶

Précarité des conditions de travail dans le secteur informel

Le secteur informel est caractérisé par des conditions d'activités précaires. Près de 8 UPI sur 10 ne disposent pas d'un local professionnel. Le lieu de travail est soit un poste improvisé sur la voie publique (15,7%), soit un poste fixe sur le marché public (16,2%) ou le domicile (24,3%). Une autre proportion importante (25,2%) est celle des ambulants.

Dans ces conditions où la majorité des actifs du secteur exerce sans un local professionnel, il résulte un manque de confort. Ainsi, à peine 12% des UPI possèdent de l'électricité et moins de 5% disposent de l'eau ou du téléphone.

Autant prolifèrent rapidement les activités dans le secteur informel, autant est courte leur durée de vie. L'âge moyen des unités de production informelles est de 6 ans. C'est donc un secteur où la carrière professionnelle est encore rare. Toutefois, on dénote l'existence des UPI relativement anciennes. En effet, 12,4% des UPI créées ont plus de 10 ans d'existence.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête ont démontré que la durée hebdomadaire de travail informel est de 48 heures en moyenne. On remarque que 26% des actifs travaillent moins de 35 heures par semaine. De même, la proportion des actifs du secteur informel qui travaillent en temps plein variant entre 35 et 48 heures par semaine représente 26%. Ainsi, au-delà de 48 heures par semaine, on observe 48% des travailleurs.

En allant un peu plus en détail, on remarque que les femmes actives dans le secteur informel excèdent légèrement en volume horaire hebdomadaire (48 heures) que les hommes (47 heures). Les femmes sont bien plus nombreuses à exercer le commerce informel, une branche qui occupe excessivement les actifs dans la semaine (en moyenne 51 heures).

II. LES OBSTACLES A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La création d'emplois est tributaire de la croissance des entreprises existantes et de la création de nouvelles. Cependant beaucoup de goulots d'étranglement entravent la création et le développement des entreprises.

⁵⁶ Idem que référence 10.

II.1. Coût des facteurs de production

La plupart des facteurs de production ont un coût très élevé au Togo par rapport à la sous-région et constituent ainsi un obstacle majeur en matière de compétitivité pour les entreprises. A l'exception du coût des salaires peu élevé au Togo, les coûts des terrains, de l'électricité, de l'eau, du carburant, du téléphone, du transport, des assurances, surtout de la fiscalité et des douanes sont déterminants dans la compétitivité des entreprises, tant sur le marché local que sur le marché international. Il en va de même pour le coût des télécommunications et celui de la prospection des marchés. A tout ceci s'ajoute aujourd'hui le problème énergétique dont la résolution reste précaire et coûteuse.

Tableau 5 : Comparaison des tarifs mensuels Internet «entreprise» (en FCFA TTC)

	Togo (Togo Télécom)	BurkinaFaso (Onatel)	Côte d'Ivoire (Aviso)	Sénégal (Sonatel)
ADSL 128 K	63 200	19 900	19 500	-
ADSL 256 K	82 600	34 900	20 000	-
ADSL 512 K	116 820	59 900	42 000	12 500
ADSL 1 M	212 400	114 900	85 000	17 000
ADSL 2 M	1 062 000	219 900	169 000	39 200

Source : Togo Télécom et recherches internet sur les tarifs des autres opérateurs, 2008

En ce qui concerne les obstacles liés à la fiscalité, la création de la valeur ajoutée (VA) est réalisée par les agents économiques, à savoir, l'Etat, les entreprises et les ménages (salariés). La grande partie de cette VA provient des entreprises. Mais, lors de sa répartition, la majorité va dans les caisses de l'Etat à travers les impôts et taxes et les cotisations. Cette répartition, à un impact notoire sur le réinvestissement par la FBCF. Par conséquent, la création de la richesse est impactée et diminue au fil des années. Ce faisant, l'Etat est en contradiction avec lui-même en donnant peu de moyen aux entreprises pour créer davantage de richesses. Les impôts et taxes constituent dans ce cadre un obstacle à la création d'emplois.

II.2. Coût du financement et accès aux capitaux

L'insuffisante diversité des produits offerts par le système au regard des besoins réels du secteur privé constitue l'un des handicaps les plus sérieux au développement du secteur privé. En effet, les banques financent très peu le haut du bilan des entreprises. Cette insuffisance est accentuée par l'inexistence d'institutions de crédit-bail, ce qui contraint les entreprises qui désirent étendre leurs activités à immobiliser leurs propres ressources restreignant par la même occasion leurs fonds de roulement. Par ailleurs, l'inexistence d'un marché hypothécaire empêche les

banques de réaliser les garanties immobilières obtenues par les établissements de crédits en cas de défaillance de leurs clients, ce qui limite davantage les interventions de ce genre⁵⁷.

II.3. Corruption, contrefaçon et fraude

La contrefaçon est monnaie courante sur le marché de Lomé. Ce problème qui fait l'objet de préoccupation dans les grandes instances de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont le Togo est membre, doit être traité avec plus de rigueur au risque de détruire l'industrie et le commerce.

Quant à la fraude, il n'est un secret pour personne que bon nombre de produits arrivent sur le marché sans avoir payé toutes les redevances douanières, et que certains produits destinés à la réexportation sont purement et simplement déversés et vendus sur le marché togolais.

Les opérateurs industriels membres de l'Association des Industriels Africains (AIA), estiment à 30% les pertes de chiffres d'affaires liés au secteur informel sans toutefois pouvoir faire la différence entre contrefaçon et contrebande⁵⁸.

Il est reconnu que si rien n'est fait contre la fraude et la contrefaçon, ce sont des pans entiers de l'économie et surtout les emplois de millions de citoyens qui seront menacés.

La fraude et la contrefaçon sont imputables à un cadre juridique incomplet, une faiblesse des moyens techniques et une collaboration insuffisante entre les autorités publiques et le secteur privé. Elles entraînent un manque à gagner fiscal très important. En effet, en achetant les produits contrefaits, le grand banditisme est favorisé et de surcroît toute la politique industrielle des entreprises bâtie sur la recherche et le développement est foulée au pied. Le Togo est le seul pays de la sous région où les commerçants chinois ont mis la clé sous le paillason pour aller trouver fortune ailleurs.

II.4. Obstacles à l'accès aux marchés internationaux

Les entreprises du secteur privé togolais sont sous-représentées dans l'économie internationale.

Les obstacles entravant l'accès des entreprises du secteur privé au marché international sont multiples. Nombre d'entre eux leur sont internes:

- information limitée sur les marchés étrangers et sur les partenaires logistiques et technologiques ;

⁵⁷ Rapport Préparation de la table ronde du secteur privé - Plan cadre de relance du secteur privé

⁵⁸ Livre blanc de l'AGET

- insuffisance de compétences et de connaissances au niveau du personnel pour accéder aux marchés internationaux ;
- insuffisance de fonds de roulement et de capitaux d'investissement pour financer les exportations ;
- Insuffisances qualitatives des produits et des services face aux exigences de la clientèle.

Les obstacles non tarifaires et des conditions générales défavorables constituent des problèmes supplémentaires pour les entreprises, en termes notamment, de difficultés administratives et techniques, de fluctuations des taux de change, de documentation et de difficultés de règlement.

II.5. Gestion médiocre des actifs intellectuels

La gestion des actifs intellectuels et immatériels est essentielle pour transformer l'innovation en moteur de la compétitivité et de la croissance des entreprises, notamment pour les nouvelles entreprises dont le modèle économique dépend étroitement de l'exploitation du capital intellectuel, à l'instar d'entreprises nées de projets de recherches universitaires et d'entités appartenant au secteur de la création (design, médias, etc.). L'utilisation des droits de propriété intellectuelle (DPI) – brevets, droits d'auteur et marques – peut s'avérer importante pour protéger et gérer les actifs intellectuels, en aidant les entreprises à ouvrir de nouveaux marchés, à augmenter la valeur de l'entreprise et à créer des emplois.

II.6. Insuffisance de capital humain entrepreneurial

Des compétences entrepreneuriales sont nécessaires pour organiser, exploiter et gérer les ressources nécessaires à la création d'une nouvelle entreprise ou au développement d'une entreprise existante. Evaluation des risques, réflexion stratégique, confiance en soi, capacité de constitution de réseaux, motivation et bien d'autres qualités sont ainsi requises.

II.7. Exploitation insuffisante des débouchés offerts par la recherche publique et les marchés publics

La recherche publique génère d'énormes quantités de connaissances qui sont exploitables, potentiellement, à travers la création d'entreprise et les transferts cognitifs aux entreprises. Ce potentiel est incomplètement exploité. Cette situation est due en partie au fait que certaines entreprises ne peuvent pas, ou ignorent comment, communiquer et coopérer avec les universités et les laboratoires de recherche, tandis que les organismes de recherche sont souvent dépourvus des incitations et des structures nécessaires à une coopération avec les entreprises.

II.8. Concertation entre secteur public et secteur privé

L'insuffisance de concertation entre le secteur public et le secteur privé reste une contrainte au développement de l'initiative privée car à l'occasion de ces rencontres périodiques au niveau élevé de l'Etat, des solutions peuvent être trouvées aux problèmes du secteur privé.

Au regard des obstacles sus mentionnés, des recommandations sont faites à l'endroit des différents acteurs.

III. RECOMMANDATIONS

III.1. A l'endroit du Gouvernement

Pour promouvoir l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois, les pouvoirs publics doivent chercher à prendre en compte les insuffisances de l'environnement et du climat des affaires qui freinent la création d'entreprises, et entravent leur développement et leur forte croissance.

III.1.1. Protection du tissu industriel existant au TOGO

La mise en place de pôles de compétitivité impose à l'Etat de développer une politique de protection des entreprises exportant vers la sous-région. Il faudra donc mettre l'accent :

- Sur un dispositif de surveillance de la fraude et de la contrefaçon ;
- Sur l'instauration d'une autorité de mise à la consommation sur le marché togolais ;
- Sur la protection des industries et des services existants par ;
 - une non-prolifération des acteurs dans ces mêmes secteurs ;
 - une politique de développement de la qualité et de la norme ;
 - la création d'un observatoire de la compétitivité ;
 - une administration au service de ces industries et de ces entreprises ;
 - une politique douanière et fiscale ad hoc favorisant notamment l'exportation et les investissements.

III.1.2. Réduction des coûts des facteurs de production

L'Etat doit prendre des mesures pour réduire les coûts des facteurs de productions, notamment, la télécommunication, l'électricité, les produits pétroliers et l'eau. Il faut diminuer la charge liée au respect des obligations relatives à la fiscalité et à la sécurité sociale (diminution de la pression fiscale par l'élargissement de la base imposable). Il faut également s'assurer que les taux effectifs d'imposition ne faussent pas le marché en désavantageant les nouvelles entreprises.

III.1.3. Facilitation de l'accès aux marchés mondiaux et sous-régionaux

Le TOGO est membre de l'OMC, de la CEDEAO et de l'UEMOA. Sa politique d'ouverture sur les marchés internationaux se définit dans ces cadres. Cependant, le Togo devra se doter d'agences de promotion de son industrie et de ses services, et devra être vigilant sur les importations de produits illicites en provenance de la sous-région ou de l'extérieur. Pour cela, il faudra veiller particulièrement au contrôle des produits à l'importation qui doivent respecter les nouvelles normes de qualité et de sécurité nouvellement en vigueur au Togo. Concernant l'accès de ces produits aux marchés extérieurs, le Togo devra faciliter, par le biais de la CCIT et des Ministères concernés, la promotion et la distribution des produits « made in Togo ».

L'Etat doit doter les Ministère concernés afin que ceux-ci puissent mettre à la disposition des opérateurs économiques les informations indispensables à l'accès des marchés internationaux.

III.1.4. Garantie d'un cadre macroéconomique stable

Pour permettre aux entreprises d'avoir des activités saines, l'Etat doit pratiquer la bonne gouvernance et prendre en compte les quatre objectifs de la politique économique, à savoir :

- **la croissance économique** : favoriser une croissance forte et durable ;
- **le plein emploi** : soutenir, directement ou indirectement, les entreprises dans leurs efforts de création d'emplois ;
- **la stabilité des prix** : augmenter le pouvoir d'achat des ménages ;
- **l'équilibre des comptes extérieurs** : mettre en place une politique agressive de promotion des exportations.

Ces quatre objectifs de la politique économique sont souvent représentés dans un graphique appelé le Carré magique de l'économiste Nicholas Kaldor (confère annexe)

III.1.5. Renforcement des compétences entrepreneuriales

Pour un entrepreneuriat tourné vers la croissance, un accent particulier doit être mis aussi bien sur les compétences stratégiques que sur les compétences de gestion des entreprises. Les instituts de formation doivent instaurer des méthodes interactives d'enseignement intégrant des expériences pratiques.

Les structures de formation doivent proposer des modules de formation en entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement supérieur, professionnel et secondaire.

III.1.6. Renforcement du dialogue public-privé

Une administration compétente et consciente de ses responsabilités et un secteur privé actif sont deux piliers du partenariat indispensable à une économie de marché

orientée vers le développement. Le renforcement de la concertation, du dialogue, de la communication permet aux parties impliquées de se comprendre, d'identifier ensemble les contraintes majeures qui gênent le développement du secteur privé et de rapprocher leurs points de vue quant aux solutions à appliquer pour éliminer les contraintes.

III.1.7. Autres recommandations

- Réaliser un recensement systématique de toutes les entreprises sur toutes l'étendue du territoire et dans tous les secteurs d'activité (secteur informel, PME et grandes entreprises) ;
- Réviser le code du travail dans le cadre d'une concertation tripartite renforcée de manière à introduire la flexibilité du travail (contrat à durée déterminée (CDD), annualisation du temps de travail, liberté d'embauche), perçue comme un facteur positif du climat d'investissement et qui contribue à la création d'emplois par l'augmentation de l'investissement ;
- Créer un ministère spécialement dédié à la promotion du secteur privé ;
- Prendre des mesures incitatives pour la création d'emplois, à l'endroit des entreprises (par exemple revoir à la baisse les taux d'imposition).

III.2. A l'endroit du secteur privé

Les structures animant le secteur privé doivent :

- renforcer l'échange international d'expériences relatives aux succès des pratiques entrepreneuriales ;
- Améliorer la gestion des actifs intellectuels : mieux sensibiliser les entreprises aux possibilités de protection de leurs actifs intellectuels ; mieux faire connaître la palette des possibilités de protection de la propriété intellectuelle : brevets, marques, dessins ou modèles industriels, modèles d'utilité, secrets de fabrique, droits d'auteur et droits voisins, variétés végétales et bases de données non originales ;
- Traiter le problème de l'identification des débouchés commerciaux et coopératifs à l'étranger ;
- Fournir des services de courtage et d'information pour aider les entreprises à localiser et analyser les débouchés, et à prendre contact avec des clients et des partenaires potentiels à l'étranger ;
- Soutenir la participation des entreprises togolaises aux chaînes de valeur mondiales. Il s'agit de faire savoir comment faciliter de manière efficiente la participation des entreprises à des chaînes mondiales d'innovation et de promotion des exportations, en facilitant l'établissement entre les investisseurs directs étrangers et les fournisseurs locaux de liens permettant de moderniser les entreprises ;
- Encourager les banques commerciales à revoir à la baisse leur taux d'accès aux crédits. En outre il faut diversifier les institutions, mécanismes et instruments financiers (dont les banques spécialisées dans des secteurs comme l'habitat, les PME/PMI, les institutions financières non bancaires, notamment la bourse des valeurs, le crédit-bail, les sociétés fiduciaires, les sociétés de placement, etc.) afin de favoriser la concurrence et d'améliorer l'efficacité du système ; réformer les procédures de protection et de recouvrement des créances afin d'offrir des garanties supplémentaires aux investisseurs actuels et potentiels ;
- Sensibiliser les entreprises de la zone franche à respecter les dispositions du nouveau statut qui a été adopté en juin 2011.

CONCLUSION

L'objectif d'émergence économique et de création d'emplois impose une augmentation significative du taux de transformation de nos matières premières. Le secteur privé doit prendre des initiatives hardies en vue de redynamiser l'investissement et contribuer activement à la croissance économique et à la création d'emplois. Un environnement des affaires assaini devrait alors permettre aux entreprises:

- le renouvellement et la remise à niveau de leurs outils de productions détruits pendant la crise sociopolitique ;
- la participation aux projets d'infrastructures dans le cadre du partenariat public-privé;
- le renforcement des secteurs de production, de commerce et des services.

Le Togo est entrain de s'offrir de nouvelles opportunités avec les grands travaux au Port Autonome de Lomé, à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema et le secteur privé togolais se doit d'y participer. Il en est de même pour le secteur des mines où le secteur privé doit solidement s'implanter.

Le secteur privé doit être un catalyseur de croissance dans l'agriculture, l'industrie, et les services. Il y a lieu de renforcer le partenariat public-privé de manière à désenclaver de nombreuses régions, créer des emplois et offrir un avenir meilleur aux jeunes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMOUZOU Essè A. (2012), « Etude diagnostique de référence sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo ».

MARSHAT Jean Michel, (avril 1999), « Marché du travail au Togo ».

BANQUE MONDIALE (sept 2010), « Mémoire économique du pays et étude diagnostique pour l'intégration du commerce ».

PNUD (2012), « Le PNUD et la promotion de l'emploi des jeunes au Togo ».

CNP-Togo (2011), « Togo, vision 2011-2030 ».

AGET(2008), « Livre Blanc, l'Economie Togolaise vue par l'AGET ».

ABOKI C, BANINGANTI K., KOUASSI K. (juin 2007), « Consultation pour la collecte et la mise en place d'une base de données économiques ».

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (2001), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Lomé en 2001 ».

Direction de l'Industrie (2000), « Le secteur informel et l'entrepreneuriat féminin ».

« Stratégie pour la Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi » (SCAPE) (décembre 2012).

Direction de l'Industrie (2000), « Document synthèse des études relatives à la préparation de la table ronde du secteur privé ».

ANNEXES

ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Un élément central de la politique de développement durable d'un pays est la création des possibilités d'emplois. Elle requiert entre autres, l'adoption de mesures sages et actives visant à promouvoir le plein emploi pour éliminer les phénomènes inacceptables dans une société moderne que sont : la montée du chômage, l'envahissement du sous-emploi et la pauvreté.

Nul ne doute du rôle important que joue le secteur privé dans les économies africaines. Les entreprises se sont imposées dans toutes les économies modernes comme un des principaux vecteurs de la croissance et de la création d'emplois et par ricochet de lutte contre la pauvreté. Elles ont une place importante dans la création et le maintien de l'emploi.

C'est pourquoi une politique conséquente de lutte contre la pauvreté et le chômage doit avoir pour base le développement du secteur privé, seul moyen d'élever le niveau de vie, de répondre aux besoins de la main d'œuvre et d'enrayer définitivement la misère qui accable les populations.

Dans le cadre de la tenue du colloque sur l'économie togolaise, il est important d'étudier le rôle que le secteur privé doit jouer dans la réduction de la pauvreté à travers la création d'emplois et d'indiquer les réformes appropriées à y introduire.

OBJECTIF GENERAL

En menant cette étude, l'objectif poursuivi est de mettre réellement le secteur privé togolais au service de la réduction de la pauvreté, par la création des emplois décents.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Dans le but de créer plus d'emplois et réduire substantiellement la pauvreté, le consultant doit analyser les enjeux et la vision d'avenir du développement du secteur privé, notamment :

- ❖ Quel est l'état actuel du secteur privé togolais et quel genre de contribution apporte-t-il à la création d'emplois ;
- ❖ Quels sont les goulots d'étranglement qui minent ce secteur
- ❖ Quel environnement incitatif faut-il mettre en place pour les entreprises togolaises afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle.

RESULTATS ATTENDUS

- Les caractéristiques de l'économie togolaise et la contribution du secteur privé à la création d'emplois sont étudiées ;
- Les obstacles qui entravent le développement du secteur privé sont analysés ;
- Les causes de blocage de la création d'emplois par le secteur privé sont identifiées et des recommandations formulées à l'endroit des principaux acteurs.

METHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs de l'étude, la méthodologie sera basée sur la recherche documentaire et l'exploitation des données secondaires.

Les principales sources à exploiter sont :

- Les données de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- Les données de la Direction de l'Economie ;
- Les données de la Direction des Finances ;
- Les données de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) ;
- Les données du CNP-Togo

L'étude va porter sur la période de 2006-2011.

RAPPORT DES TRAVAUX

Le consultant remettra une ébauche du rapport (rapport provisoire) deux exemplaires.

Ce rapport sera présenté à la fois au CNPE et au colloque.

Une version finale du rapport sera établie dans les mêmes formes que ci-dessus après la prise en compte des commentaires des différentes parties concernées.

PROFIL DU CONSULTANT

Economiste ayant l'expérience en consultation nationale ou internationale;

ANNEXE 2

RESUME EXECUTIF

Au Togo, le déficit en emploi, qu'il s'exprime en termes quantitatifs ou qualitatifs, est particulièrement préoccupant. Les jeunes constituent la frange la plus touchée par le phénomène du chômage. Ainsi, le chômage des jeunes est un sujet de préoccupation nationale. Il constitue un défi majeur à relever pour compléter les progrès accomplis depuis 2006 sur les réformes politiques et économiques, la refondation des institutions, la reconstruction des infrastructures et la lutte contre la pauvreté.

Il est attendu du secteur privé une contribution déterminante à la relance de l'économie, et par ricochet à la création d'emplois.

Par ailleurs, les politiques de l'emploi en concertation avec le secteur privé doivent prendre une place importante dans les politiques économiques des Etats.

ETAT DES LIEUX

Caractéristiques de l'économie togolaise

Selon le document de synthèse des études réalisées dans le cadre des préparatifs de la table ronde sur le secteur privé en 2001, l'économie togolaise conserve, depuis toujours, la structure caractéristique des économies primaires, à savoir la prédominance de l'agriculture (42%) et des services (36%) par rapport au secteur secondaire (22%).

Situation actuelle du marché du travail

La population togolaise est estimée, selon le dernier recensement à 6,19 millions d'habitants dont 51,4% de femmes et 48,6% d'hommes. Elle est caractérisée par une jeunesse dynamique (75,5% des habitants ont moins de 35 ans et 33,5% ont un âge compris entre 15 et 35 ans). Le taux de chômage est estimé à 6,5% selon les données de l'enquête auprès des ménages de 2011, mais ce taux ne reflète que partiellement le manque de travail décent. La plupart des personnes actives n'ayant pas un emploi formel et régulier sont occupées dans les activités de survie, à faible productivité dans le secteur informel. En 2011, ces personnes sous employées représentent 29,3% de la population active.

Contribution du secteur privé à la création de l'emploi

De nos jours, on constate que le secteur privé, est le plus grand pourvoyeur d'emplois. En 2011, les emplois créés par le secteur privé (75 352) représentent 61% de l'emploi total créé, tout secteur confondu. La majeure partie se trouve dans le secteur informel qui compte pour plus de 80% du total des emplois. L'emploi dans l'administration publique quant à lui, est passé de 38.000 en 1982 à 23.500 en 2005, pour finalement monter à 48 273 en 2011.

Grandes entreprises et création d'emplois

Les grandes entreprises au Togo sont constituées, pour la plupart, des succursales de grands groupes internationaux, à l'instar des entreprises du secteur pétrolier, du secteur de manutention portuaire et du BTP. Le nombre total d'emplois créé par ces grandes entreprises représente environ 20% des emplois totaux créés

Zone franche et création d'emploi

Le nombre total d'emploi créés par les entreprises de la zone franche, qui à fin 2012 sont au nombre de 62, s'élève à 12 987, soit plus du quart du nombre total d'emplois créés par l'administration publique.

PME/PMI et création d'emplois au Togo

Les PME/PMI constituent la majeure partie du secteur moderne et emploient entre 1 et 30 salariés. Faute de disponibilité de statistique le nombre PME/PMI n'est pas connu ainsi que le nombre d'emplois créé par ces dernières.

Secteur informel et création d'emplois

Sur le plan géographique, le secteur informel au Togo est fortement urbain ; il représente 84% du secteur privé et occupe 84% de la population active (hors agriculture). Sa croissance annuelle est évaluée à 5% environ. Concentré à Lomé (83% des unités), le secteur informel n'est pas moins important dans les villes secondaires (25% des emplois). Les emplois du secteur informel urbain sont essentiellement créés dans le tertiaire (77%) composé surtout du commerce et des services. Le secteur secondaire suit de très loin avec 20% d'emplois.

LES OBSTACLES

Beaucoup de goulots d'étranglement entravent la création et le développement des entreprises. Ces obstacles sont souvent liés au niveau élevé des coûts de production, au Coût du financement et accès aux capitaux, à la corruption, la contrefaçon et la fraude, à l'accès aux marchés internationaux, une gestion médiocre des actifs intellectuels, une insuffisance de capital humain entrepreneurial, à une exploitation insuffisante des débouchés offerts par la recherche publique et les marchés publics et l'insuffisance de concertation entre Secteur Public- Secteur Privé.

RECOMMANDATIONS

Au niveau de l'Etat

Les actions doivent être axées sur la protection du tissu industriel existant au TOGO, la réduction des coûts des facteurs de production, la facilitation de l'accès aux marchés mondiaux et sous-régionaux, la garantie des conditions macroéconomiques et générales stables, le renforcement des compétences entrepreneuriales le renforcement du dialogue public-privé. Par ailleurs, un recensement systématique de toutes les entreprises sur toutes l'étendue du territoire et dans tous les secteurs d'activité (secteur informel, PME et grandes entreprises), doit être réalisé et le code du travail doit être révisé de manière à introduire la flexibilité du travail (contrat à durée déterminée (CDD), annualisation du temps de travail, liberté d'embauche), perçue comme un facteur positif du climat d'investissement et qui contribue à la création d'emplois par l'augmentation de l'investissement ;

Au niveau du secteur privé

Les structures animant le secteur privé, de leur côté doivent renforcer l'échange international d'expériences relatives aux succès des pratiques entrepreneuriales, sensibiliser à l'amélioration de la gestion des actifs intellectuels, traiter le problème de l'identification des débouchés commerciaux et coopératifs à l'étranger. Ils doivent également fournir des services de courtage et d'information pour aider les entreprises à localiser et analyser les débouchés, et à prendre contact avec des clients et des partenaires potentiels à l'étranger, soutenir la participation des entreprises togolaises aux chaînes de valeur mondiales. Encourager les banques commerciales à revoir à la baisse leur taux d'accès aux crédits.

ANNEXE 3 : les différents tableaux

Ces tableaux sont tirés de l'étude « la deuxième série des résultats de l'enquête en trois phases dite 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel urbain et la consommation des ménages réalisée dans l'ensemble des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à l'exception de la Guinée Bissau, grâce au "Programme d'Appui Régional Statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) »

Tableau 1 : Structure par branche des unités de production informelles

BRANCHES	UNITES DE PRODUCTION		EMPLOIS	
	Effectifs	%	Secteur informel	Secteur formel
Industrie	48243	23,0	23,0	13,4
Confection, cuir, chaussures	18999	9,0	9,1	3,0
Agroalimentaire et autres industries	21370	10,2	9,2	8,5
BTP	7875	3,8	4,6	1,9
Commerce	101658	48,4	43,9	8,8
Commerce de gros ou de détail dans magasin	24982	11,9	5,2	5,4
Commerce de détail hors magasin et vente de carburant en détail	76676	36,5	38,7	3,4
Service	59889	28,6	33,0	77,8
Restauration	14762	7,0	2,1	4,4
Réparation	11070	5,3	5,4	3,5
Transport	9297	4,4	7,4	13,2
Autres services	24760	11,9	18,1	56,7
Total	209790	100,0	100,0	100,0

Tableau 2 : Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel (distribution en pourcentage)

	Eau courante	Electricité	Téléphone	Type de local			
				Sans local	Domicile	Avec local	Total
Industrie	4,7	13,8	3,3	36,3	43,4	20,2	100,0
Confection, cuir, chaussures		16,8	2,8	10,3	62,3	27,5	100,0
Agro-alimentaire et autres industries	10,7	14,5	3,3	49,5	32,3	18,3	100,0
BTP		4,9	4,5	63,5	28,3	8,1	100,0
Commerce	1,6	7,3	2,0	60,9	19,9	19,2	100,0
Commerce de gros ou de détail dans magasin	0,5	11,6	6,3	--	21,8	78,2	100,0
Commerce de détail hors magasin et vente de carburant en détail	2,0	5,9	0,6	80,8	19,2		100,0
Services	6,2	18,7	9,9	58,1	16,3	25,6	100,0
Restauration	11,6	5,1	1,6	87,0	7,5	5,5	100,0
Réparation	1,9	22,8	14,5	39,6	2,7	57,7	100,0
Transport		9,7	16,4	98,0		2,0	100,0
Autres services	7,2	28,4	10,2	34,1	33,8	32,1	100,0
Ensemble	3,6	12,1	4,6	54,4	24,3	21,3	100,0

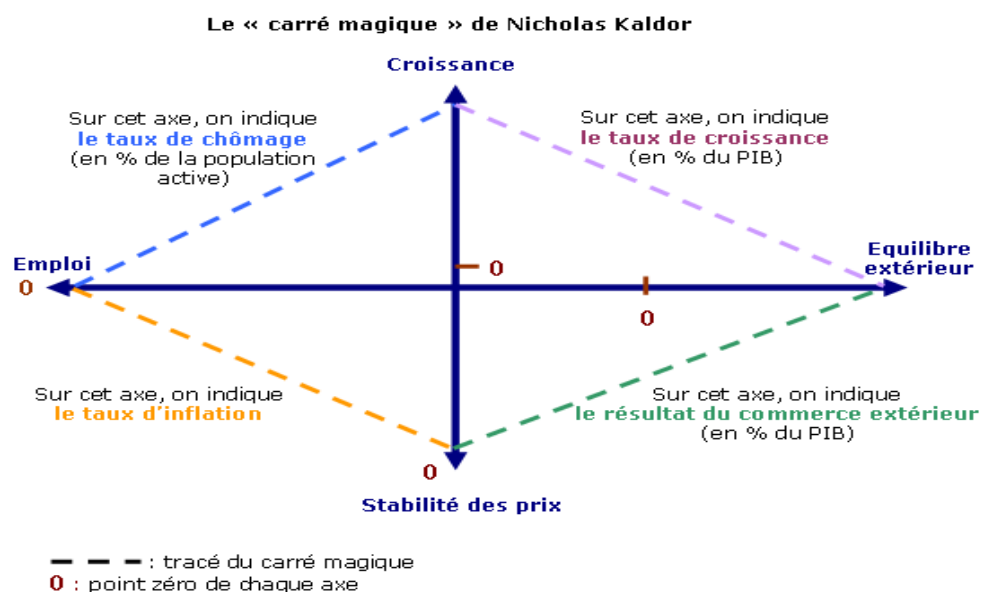
Tableau 3 : Organisation du travail dans le secteur informel

	Type de combinaison de travail (en % des UPI)					Taille	Taux de salarisation
	Auto-emploi	Non salariale	Salariale	Mixte	Total		
Industrie	72,7	19,7	6,8	0,8	100,0	1,7	13,2
Confection, cuir, chaussures	78,8	16,7	4,5	0,0	100,0	1,6	7,6
Agro-alimentaire et autres industries	67,0	26,5	5,4	1,1	100,0	1,6	5,9
BTP	73,1	8,3	16,5	2,1	100,0	2,0	40,9
Commerce	86,8	10,3	2,2	0,7	100,0	1,2	4,2
Commerce de gros ou de détail dans magasin	87,4	8,4	2,9	1,3	100,0	1,2	6,6
Commerce de détail hors magasin et vente de carburant en détail	86,6	11,0	1,9	0,5	100,0	1,2	3,4
Service	68,2	20,1	9,9	1,8	100,0	1,7	14,8
Restauration	65,6	19,3	12,6	2,5	100,0	1,5	16,1
Réparation	49,5	43,5	4,7	2,3	100,0	2,1	8,0
Transport	76,2	8,6	13,9	1,3	100,0	1,6	26,6
Autres services	74,8	14,9	8,9	1,4	100,0	1,7	13,3
Ensemble	78,3	15,2	5,4	1,0	100,0	1,4	10,1

Tableau 4 : Rémunération et horaire de travail dans le secteur informel

	Revenu mensuel moyen (1000Fcf a)	Revenu mensuel médian (1000Fcfa)	Horaire hebdo moyen (Heure)	revenu horaire moyen (Fcfa)		Revenu mensuel moyen (1000Fcf a)	Revenu mensuel médian (1000Fcfa)	Horaire hebdo moyen (Heure)	Revenu horaire moyen (Fcfa)
<u>Branches</u>					<u>Statut</u>				
Industrie	20,5	9,0	42,3	115,0	Patron/Associé	54,7	16,0	47,7	274,5
Confection, chaussure	14,9	7,0	43,8	80,7	Travailleur compte propre	24,3	13,0	46,8	122,7
Agro-alimentaires et autres industries	22,8	6,0	42,7	127,3	Salarié/apprenti payé	15,2	12,0	48,3	73,9
BTP	25,7	19,0	38,6	156,5	Apprenti non payé	0,5	0,0	53,3	2,1
Commerce	19,1	7,0	50,5	89,3	Aide familiale	1,1	0,0	46,3	5,4
Commerce de gros et commerce de détail dans magasin	26,0	9,0	49,8	123,0	<u>Scolarité</u>				
Commerce détail hors magasin et vente de carburant	16,7	7,0	50,7	77,9	Non scolarisé	15,9	6,0	47,4	79,5
Service	22,4	9,1	48,6	108,3	Primaire	16,0	7,0	48,8	77,3
Restauration	20,1	10,0	49,2	96,3	Secondaire	29,6	14,0	46,4	151,5
Réparation	14,6	4,0	53,4	64,3	Université	56,9	29,0	38,4	348,3
Transport	46,5	30,0	53,3	205,4	<u>Apprentissage</u>				
Autres services	19,4	8,4	44,2	103,3	Ecole technique	27,8	20,0	36,4	179,4
Ensemble	20,6	8,0	47,7	101,9	Grande entreprise	25,1	20,0	44,0	146,5
<u>Enregistrement</u>					Petite entreprise	22,4	9,0	48,3	109,6
UPI avec NCF	28,9	8,0	52,8	128,8	tout seul, par la pratique	19,7	7,4	47,9	97,1
UPI sans NCF	19,4	8,0	46,9	97,7	Autre	15,9	5,0	47,0	79,7
<u>Sexe</u>									
Masculin	30,6	15,0	47,3	153,2					
Féminin	13,7	6,0	47,9	67,4					

Le Carré magique de Nicholas KALDOR



Le carré magique de Nicholas KALDOR est un instrument pour expliquer l'interrelation qui existe entre les différents objectifs de la politique économique.

La politique économique se définit comme un ensemble de décisions cohérentes prises par les pouvoirs publics et visant, à l'aide de divers instruments, à atteindre des objectifs afin d'orienter l'économie dans un sens souhaitable.

Les mesures ont des objectifs à court (conjoncturel) ou long (structurel) terme et dans tous les cas elles croient agir sur la situation économique du pays.

« Nicolas Kaldor » avec son « carré magique » de 1971, a synthétisé les tendances actuelles d'un pays à partir de 4 agrégats : l'Emploi, la Croissance, la Stabilité des prix et le Commerce Extérieur. Ces objectifs sont impossibles à atteindre simultanément car ils peuvent être contradictoires.

Par exemple, une décision peut redonner de l'emploi, améliorer la croissance mais peut faire augmenter le pouvoir d'achat et donc faire augmenter l'inflation.

LA CORRUPTION, CAUSE MAJEURE DU CHÔMAGE DES JEUNES DIPLOMES EN AFRIQUE : ETUDE DE CAS DU TOGO

PAR

***Nadim Michel KALIFE, Expert en Politique économique togolaise,
1^{er} Doyen (en 1975/1976) de l'ESTEG devenue FASEG (Faculté des
Sciences Economiques et de Gestion) à l'Université de Lomé***

INTRODUCTION GENERALE

L'étymologie du mot corrompre vient du latin « *corrumpere* » qui signifie « *briser complètement, détériorer physiquement ou moralement* ». Dans sa définition, la Banque Mondiale (BM) rattache la corruption à l'exploitation directe ou indirecte par une autorité publique de ses privilèges pour s'enrichir ou obtenir des avantages. Il s'agit de :

- des « dessous de table », consistant en des versements ou des avantages en nature reçus par des responsables officiels en échange de services rendus ;
- la « fraude », sous forme de fausses déclarations douanières ou fiscales ou bien de surfacturations des fournitures à l'Administration, au détriment du budget de l'Etat ;
- l' « extorsion de fonds » par la coercition, la force ou autre abus de droit ;
- le « favoritisme » sous forme de népotisme ou de collusion favorisant des proches ;
- le « détournement de fonds publics » par des serviteurs de l'Etat.

Quant à l'O.N.U, son ancien Secrétaire Général, Kofi Annan, avait défini le fléau de la corruption minant les pays pauvres, au cours de sa visite au Mexique le 9/12/2003, en ces termes:« *La corruption sape la démocratie, entraînant la violation des Droits de l'Homme, faussant le jeu des marchés, nuisant à la qualité de vie et créant un terrain propice à la criminalité organisée ... Et, bien que ce mal sévisse dans de nombreux pays, riches comme pauvres, il se trouve que c'est dans les pays en développement qu'il est le plus destructeur, parce que ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus. En effet, là où sévit la corruption, les ressources détournées sont ponctionnées sur celles qui devraient être consacrées au développement, ce qui prive les gouvernements des moyens pour assurer les services de base du développement, tandis que l'inégalité et l'injustice gagnent du terrain. Tout cela décourage les investisseurs et les donateurs étrangers. La corruption se révèle ainsi comme la grande cause des mauvais résultats économiques des pays pauvres, et donc un obstacle majeur au développement et au recul de la pauvreté* ».

Cet environnement corrompu hypothèque lourdement le devenir des pays africains. C'est pourquoi les bailleurs de fonds (*dans leur ardente obligation d'assainir la gestion des finances publiques de certains pays, pour les rendre transparentes en vue du meilleur rendement de leurs recettes budgétaires et de faire reculer la pauvreté*) devraient intégrer fermement la lutte anti-corruption dans leur stratégie d'aide aux pays à déficit démocratique. Ce serait le seul moyen de les faire accéder à l'Etat de droit, tout en les amenant à valoriser leurs richesses naturelles dans une juste répartition des revenus et dans la voie de l'émergence économique pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

En effet, après un demi-siècle d'Indépendance errante, dénaturée par la corruption de l'élite dirigeante et par la prévarication des serviteurs de l'Etat, qui ont ensemble favorisé la fraude douanière et fiscale dans le secteur privé en privant le Budget

national d'une grande partie de ses ressources, il faudrait que nos bailleurs de fonds et donateurs extérieurs prennent à bras le corps ce problème structurel.

Et ils devraient en outre soutenir les actions de la société civile et des O.N.G dans leurs efforts de moralisation de la vie publique. Il faut une conduite rigoureuse des bailleurs de fonds, exigeant le respect des conventions conclues avec nos gouvernements. Sinon ils ne feraient qu'aggraver la grande corruption, sans espérance d'une « Renaissance Africaine ».

I. LES TROIS FORMES DE CORRUPTION QUI HANDICAPENT L'AFRIQUE ET LE TOGO

L'on peut y discerner trois grands champs d'application de la corruption :

1-La grande corruption englobe les grands prédateurs qui pillent directement les fonds publics en se servant dans la caisse du Trésor public ou dans des recettes fiscales non reversées au Trésor ; elle englobe aussi des opérateurs économiques qui usent de leurs liens privilégiés avec le pouvoir pour frauder à la douane (*fausses déclarations d'importation*) et à l'impôt (*non déclaration de TVA ni d'impôt sur le revenu*), ou surfacturer leurs fournitures de biens et services à l'Administration au secteur public.

Ces pillages des ressources publiques portent un grave préjudice aux populations, puisque des dizaines et centaines milliards FCFA sont soustraits du Budget social de la Nation, privant ainsi le peuple de la couverture de ses besoins en éducation, en santé publique et autres infrastructures servant à faire reculer la pauvreté.

Pour couvrir leurs crimes économiques, ces prédateurs font taire ou fermer les yeux de leurs subordonnés publics ou de leurs complices privés, par des moyens appropriés :

a) dans l'Administration, en gratifiant leurs subordonnés hiérarchiques avec des promotions diverses, pots-de-vin, jetons de présence aux conseils d'administration, bons d'essence et de téléphonie mobile, voyages divers et frais de mission, ces faveurs démultipliant leur revenu, et ce, d'autant plus que la toute puissance du parti unique, au pouvoir depuis si longtemps, fait régner l'omerta (loi du silence), sous peine d'affectation géographique ou de mise au placard et de privation de tous ces avantages cachés;

b) dans le secteur privé, les gros fraudeurs en douanes et à la TVA font profiter leurs distributeurs, devenus complices, d'un bas prix d'achat leur permettant de réaliser des gains juteux en éliminant leurs concurrents honnêtes : ils ne déclarent pas leurs chiffres d'affaires ni n'acquittent la TVA et l'impôt sur le revenu, ces ventes illicites se faisant impunément, tant dans le secteur informel que dans le secteur moderne dont certains revendeurs complices s'en accommodent en ne déclarant pas ces achats/ventes.

2- La petite corruption sévit dans la bureaucratie de l'administration publique. Elle englobe la multitude de fonctionnaires qui abusent de leur fonction pour s'octroyer un complément de revenu occulte venant compléter leur rémunération officielle devenue insuffisante du fait du pillage des ressources publiques par les grands prédateurs.

3- Le favoritisme est une autre forme de corruption pernicieuse et voilée, qui viole les droits de l'homme en favorisant les membres du groupe ethnique ou du clan au pouvoir, au détriment des autres citoyens et opérateurs économiques. Elle se pratique dans des pays pluriethniques à fort déficit démocratique, où elle se manifeste dans :

a) les recrutements de la fonction publique, des juges et magistrats, des forces de sécurité, des postes de direction de l'Administration centrale, des administrations financières, des entreprises publiques et parapubliques lucratives ou stratégiques ;

b) l'attribution des marchés publics ;

c) les paiements des droits de douanes, TVA, IR, IS et autres impôts ;

d) la délivrance des documents administratifs et d'état civil.

Toutes ces discriminations alimentent le renforcement matériel, organisationnel et financier du pouvoir à fort déficit démocratique qui s'entoure de cette ceinture de sécurité.

Et il faut savoir que cette forme de corruption dissimulée et sinieuse est douloureusement ressentie par les citoyens discriminés et les opérateurs économiques exclus qui en subissent les effets par concurrence déloyale. Cela engendre un esprit de division sociale et un mécontentement populaire doublé d'un ressentiment de discrimination ethnique porteuse d'instabilité politique future aux yeux des observateurs.

L'effet négatif de cette forme de corruption par favoritisme est de semer la défiance dans l'esprit des investisseurs étrangers et des entrepreneurs nationaux exclus, qui se tournent alors vers d'autres horizons du fait qu'ils sont exclus des possibilités d'accès loyal aux marchés et au partage des richesses du pays. De la sorte, les opérateurs économiques non proches du pouvoir ressentent une injustice dans le climat des affaires et refusent de venir créer des affaires. De la sorte, notre jeunesse se trouve privée de dizaines de milliers d'emplois directs pour les diplômés et de centaines de milliers d'autres emplois indirects, du fait que cette ségrégation viole l'égalité devant la loi, notamment l'Art.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ou l'Art.2 de la Constitution de la IV^e République togolaise : *«La République Togolaise assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe, de condition sociale ou de religion »*.

Et c'est bien ce double ressentiment d'exclusion et de discrimination qui explique pourquoi le Togo est classé 156^{ème} sur 156 pays dans l'enquête de l'ONU « *World Happiness Report 2013* » portant sur l'état du bonheur dans les divers pays du monde.

Une grave conséquence néfaste de la corruption se trouve dans l'état défectueux des finances publiques, plombées, entre autres calamités, par le poids des « **dettes odieuses** », contractées dans l'opacité de gestion de la mauvaise gouvernance. Or, déjà en 1927, ce phénomène destructeur avait été dénoncé par Alexander Sack en ces termes: « *Si un pouvoir despotique contracte une dette qui n'est pas dans l'intérêt du peuple, mais qui sert à fortifier son régime ou à réprimer la population qui le combat, tout en enrichissant ses dirigeants, cette dette-là est « odieuse » dont la nation ne peut pas être redevable ; et cette dette tombera avec la chute de ce pouvoir. Quant aux créanciers de ces dettes odieuses, ils ne doivent pas compter sur leur remboursement* ». Ainsi, est qualifiée de « dette odieuse » toute dette contractée :

- a) par un régime anti-démocratique dans le seul but de se consolider au pouvoir ;
- b) dans le seul intérêt privé des dirigeants;
- c) et si les créanciers ont connaissance de l'usage odieux des fonds prêtés.

Dans ces conditions, le peuple est en droit de refuser le remboursement des dettes odieuses qui hypothèquent son développement. C'est d'ailleurs pourquoi la communauté internationale des bailleurs de fonds a dû imaginer et mettre en oeuvre en faveur des PPTe (pays pauvres très endettés), et après plusieurs décennies de cercle vicieux de leurs vains efforts de remboursement de leurs dettes odieuses, l'initiative de leur effacer la partie handicapante de ces dettes odieuses en vue de leur permettre de reprendre un nouvel envol économique.

Cependant, cette remise gracieuse des dettes par les institutions internationales n'a pas été accompagnée de contrôle et de suivi des nouveaux endettements en vue de mettre au pas la bonne gouvernance chez le pouvoir bénéficiaire de ces avantages, en lui évitant de retomber dans les mêmes travers antérieurs de l'endettement odieux et criminel envers le peuple, qui est le seul à en pâtir par manque des budgets sociaux pour la santé publique, l'éducation nationale, les infrastructures de communication en routes, chemins de fer et les nouvelles technologies de l'information, sans oublier l'épanouissement culturel... Et c'est là une grave erreur de nos bailleurs de fonds, car ce manque de conditionnalité stricte de la bonne gouvernance ne sert qu'à aiguïser l'appétit de l'élite dirigeante à poursuivre ses pratiques de corruption et de prévarication, faisant retomber le pays, en quelques années, dans l'abîme du pillage des richesses et de la pauvreté de ses populations.

II. COMMENT LES OBSERVATEURS EXTERIEURS PERÇOIVENT-ILS LA CORRUPTION?

Dans son N° 04 du 3 avril 2010, le journal « Echos des Afriques & du Monde » traite du thème : « *Etats Africains & Corruption sur le Continent : impact sur le développement* ». Il y est dit que l'approche classique du développement africain est à bout de souffle, et qu'il faut désormais l'articuler autour de la lutte contre la pauvreté avec les objectifs du millénaire du développement (OMD), en l'associant à la lutte contre la corruption et à

l'engagement pour une bonne gouvernance qui assure une bonne gestion des richesses publiques et une bonne redistribution des revenus dans la population.

Cet article des « Echos des Afriques » dénonce le cynisme politique des dirigeants les plus corrompus qui s'emparent des slogans anticorruption pour se faire passer pour des dirigeants politiquement corrects. En effet, leurs discours dénoncent le fléau de la corruption, mais l'on sait que les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Aussi, pour illustrer la duplicité de leur lutte officielle contre la corruption, « Echos des Afriques » précise qu'au Cameroun, au Bénin, au Togo ou en Côte d'Ivoire, quelques lampistes sont jetés en prison pour sacrifier au rituel du faire semblant. De la sorte, les dirigeants de ces pays réussissent-ils à toujours obtenir des agences de coopération, bilatérales et multilatérales, leurs financements conditionnels, sans rien changer au fond.

Or, tout esprit averti sait que la lutte contre la corruption ne peut être effective tant que règnent l'impunité, une justice aux ordres, des juges iniques, la ségrégation dans l'attribution des marchés publics, l'absence de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et tant que prospèrent impunément de grands fraudeurs en douanes et au fisc, tandis que l'incivisme s'accroît à côté de l'extrême pauvreté dans la société.

Pire encore, dans cette atmosphère de corruption courante et impénitente, l'impunité finit par inciter les honnêtes gens (*réticentes jusqu'à là...*) à s'y adonner, faute de pouvoir s'expatrier pour trouver un emploi rémunérateur et digne de leur mérite. Ces pervers agissent ainsi par dépit, pour éviter à leur foyer de déchoir dans la misère. C'est ainsi que l'on constate des citoyens vertueux rejoindre les rangs du tout-puissant Parti au pouvoir, seul distributeur d'emploi et de l'aisance matérielle.

Face à cette situation de survie matérielle verrouillée par le pouvoir, le journal conclut à l'extrême difficulté de voir émerger une volonté morale et politique qui soit collective, seule capable de combattre la corruption et la prévarication (*manquement à ses devoirs civiques*). Et, à force de pratique et d'habitude, ce vice moral devient une seconde nature de l'élite du pays, la tolérance de la corruption devenant culturelle, puisque partagée par tous, de façon courante, impénitente et sans coercition. Et c'est là que se trouve le plus grand drame social de ces pays africains dont l'avenir est ainsi hypothéqué.

Cette ambiance culturelle expliquerait pourquoi l'Etat togolais vient de consentir à rembourser les 376 millions FCFA du détournement de moustiquaires imprégnées, sans en punir publiquement les auteurs. Bien sûr que ce remboursement lui permettra de bénéficier à nouveau, en 2014/2015, des 15 milliards FCFA budgétisés par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (*Source : L'UNION N°658 du 22/11/2013*).

Enfin, le rapport 2012 de la société américaine « Trend Micro Inc », confirmé par le F.B.I américain, déclare que la cybercriminalité a fait de nombreux adeptes en Afrique de l'Ouest, notamment au Nigéria, au Ghana, au Cameroun, au Bénin et au Togo, où des cyber-escrocs arnaquent à grande échelle des esprits crédules à la recherche de gains faciles.

Ces quelques faits isolés illustrent à loisir ce qu'écrit le N° 04 du 3/04/2010 des «Echos des Afriques et du Monde » :

« Dans certaines de nos contrées d'Afrique, la corruption s'est infiltrée à tous les niveaux du système sanitaire, éducatif (notamment dans l'absentéisme des agents dans les Administrations publiques),..., menaçant d'irradier durablement le corps social. Tout ou presque s'achète ! Les diplômés ont leurs prix, les documents officiels aussi (pièce d'identité, permis de conduire, ...etc.), de même que l'entrée dans certains corps de l'administration publique, même si c'est officiellement sur concours ! Tout cela est un secret de Polichinelle, connu de tous ».

Et cet article conclut en ces termes très alarmants pour l'avenir de l'Afrique:

« La corruption des élites est la pire qui soit pour un pays, puisqu'elle fécondera dans l'avenir les anti-modèles sociaux qui se transformeront en systèmes de références. »

Dans la foulée de cette conclusion, le Rapport 2013 de « GLOBAL FINANCIAL INTEGRITY » (GFI) repérant les flux de capitaux sales sortis illégalement, à travers de sociétés écran anonymes et autres techniques de blanchiment d'argent sale, confirme que mille milliards de dollars ont été ainsi drainés hors des pays pauvres de la planète en 2011, alors que ces capitaux devraient servir à stimuler leur croissance et mieux répartir les richesses. Ce bilan odieux devrait servir de sonnette d'alarme aux bailleurs de fonds des pays pauvres...

Cette étude montre que, par le biais de ces sorties illégales de capitaux, l'Afrique se révèle être en situation potentielle de créancier net du reste du monde, puisque ces sorties illicites dépassent de beaucoup l'ensemble des flux d'aide extérieure !

Or, ces pertes de substance auraient pu être investies dans des entreprises locales, et notamment dans la santé publique, dans l'éducation nationale et dans les infrastructures porteuses de développement accéléré permettant au pays d'émerger de son sous-développement.

Et, pour GFI, cet état des choses révèle une mauvaise gouvernance et un mauvais climat des affaires qui entrave la croissance économique. Aussi, ce rapport de GFI recommande-t-il de réformer les services douaniers et des impôts en vue de détecter et empêcher les falsifications des transactions commerciales.

Pire encore, GFI établit que le Togo figure parmi les 10 pays africains qui ont effectué le plus de flux financiers entre 2002 et 2011, notamment 1,8 milliards \$ soit 900 milliards FCFA.

Ce triste constat sociopolitique montre combien nous sommes plongés dans une corruption systémique, qui mine tous les rouages de la société dont elle vicie l'échelle des valeurs et l'espérance du futur.

A ce niveau de corruption, le pays corrompu devient alors un corps très malade, condamné à survivre dans la pauvreté, la délinquance, la prostitution et le trafic des drogues.

Aussi, un tel pays, rongé par la corruption systémique, sera très difficilement guérissable...

III. LE POUVOIR TOGOLAIS DENONCE CE FLEAU DESTRUCTEUR

Visant à accompagner la paix civile retrouvée grâce aux accords de l'APG de 2006 (*qui avaient abouti à un gouvernement de coalition de tous les partis politiques pour organiser des élections législatives apaisées en 2007*), les Nations Unies avaient financé et organisé un Atelier spécial pour la mise en œuvre de la « *Convention des Nations Unies contre la corruption* », qui se tint à Lomé le 9 juin 2008.

Cela devait servir à poser les jalons d'une nouvelle gouvernance servant à remédier à l'état alarmant de pauvreté des populations togolaises, dont 62% étaient reconnues comme extrêmement pauvres, avec un revenu par tête mensuel inférieur à 13.000 FCFA dans les régions septentrionales et rurales ou à 20.000 FCFA dans la capitale.

A l'inauguration de cet Atelier, le Premier Ministre donna lecture du message du Président de la République (Faure Gnassingbé), dénonçant la corruption comme la cause majeure de la détérioration du niveau de vie des Africains, la rendant responsable de « *la dissipation des deniers publics, de l'aggravation de la précarité et de la dégradation des mœurs* », et comme « *un facteur dissuasif pour les investissements étrangers* », « *un frein au développement* », « *un obstacle à la démocratie et à la cohésion sociale* ».

Ce message présidentiel à grand retentissement national, concluait en ces termes évocateurs : « *la corruption contient les germes d'autodestruction de notre société* ».

Ce discours interpella tous les Togolais, leur donnant un nouvel espoir de renaissance morale et, à travers cela, l'espérance d'une nouvelle donne économique et sociale. Mais la plupart furent déçus au cours des années suivantes, comme le prouve l'enquête des Nations Unies sur l'état de bonheur des nations, classant le Togo à la dernière place !

Aujourd'hui, un nouvel espoir pourrait jaillir de la mise en œuvre sérieuse de la loi N°2012-016 portant création de l'O.T.R (Office Togolais des Recettes). En effet, cet Office a pour objet de « *contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers un meilleur*

service aux contribuables et qui soit dépouillé de multitudes pratiques de corruption », et ce, grâce à son « département dédié aux enquêtes et à la lutte contre la fraude et la corruption » qui doit servir à « accroître les recettes fiscales et douanières d'un supplément de 200 milliards FCFA en 4 ans » !

En effet, cette création de l'O.T.R révèle les difficultés actuelles du ministre des finances face aux puissants foyers de fraudes en douanes, à la TVA, à l'impôt sur le revenu et à d'autres impôts & taxes, ainsi que face aux auteurs d'importants détournements de recettes publiques non reversées au Trésor public.

Et c'est pour suppléer à la peur des cadres nationaux capables de poursuivre ces puissants prédateurs sans vergogne des recettes budgétaires, qu'il est question de faire appel à des cadres techniques étrangers, qui n'aient pas d'attaches familiales ni de biens privés au Togo pour leur confier la gestion de cet Office, dans le souci d'une meilleure efficacité dans le recouvrement des recettes douanières et fiscales manquantes, estimées à 200 milliards FCFA par an.

Aussi, le ministre des finances espère-t-il pouvoir recouvrer ce manquant de 200 milliards par an en l'espace de 4 ans d'activité de l'OTR, ce délai étant probablement calculé en fonction de la mise en œuvre graduelle de l'élimination des poches de fraude grâce à la formation progressive des nouveaux inspecteurs chargés de la vérification des comptes des services douaniers et fiscaux ainsi que des investigations chez les commerçants-revendeurs complices des gros prédateurs des douanes togolaises.

Il faut savoir que cette nouvelle volonté officielle de lutter contre la corruption, est aussi engagée par la Cour des Comptes dans son rapport de contrôle de la gouvernance d'une entreprise publique en 2007, la Togolaise des Eaux (TdE), la société d'Etat la moins « dangereuse » à épingle.

Ce contrôle s'est déroulé de 12/2011 à mai 2012. Il a révélé l'illégalité de son Conseil d'Administration dont le mandat avait expiré, l'inexistence d'un règlement intérieur, la détention illicite de chéquiers par le président du conseil d'administration (PCA), ainsi qu'un système non sécurisant de signature unique sur les comptes bancaires de cette entreprise publique.

Il y est aussi constaté une concentration abusive des pouvoirs entre les mains du directeur général qui se fait rembourser des frais de mission non appuyées par des pièces justificatives, alors même qu'il a déjà perçu ses frais de mission forfaitaires.

Ce rapport dénonce notamment des factures sans bon de commande ni indication de l'agent qui a engagé la dépense, de même que des chèques falsifiés à l'insu du PCA, qui n'était autre que le ministre de tutelle de la TdE. Et tout cela était opéré sans contrôle interne ! Et l'on peut supposer qu'il se pourrait bien qu'il en soit de même dans les autres sociétés d'Etat, de bien plus grande importance, surtout au niveau des recettes et des produits financiers...

Ce 1^{er} rapport de la Cour des Comptes porté à la connaissance du public, illustre la corruption systémique qui sévit dans le secteur des entreprises publiques, alors même que la TdE est mineure parmi elles! Et il ressort que les créances de la TdE s'élèvent en 2007 à 7,85 milliards FCFA, correspondant à 1 milliard FCFA de frais bancaires.

De même, ses dettes impayées de 2 milliards FCFA handicapent ses activités d'extension du réseau d'eau potable et courante, pourtant essentiel pour le bien-être de la population.

Il faut espérer que cette publication annonce un tournant dans la supervision de la gestion des entreprises publiques. En effet, c'est bien la première fois que le rapport de la Cour des Comptes sur une entreprise publique est publié, alors que tous ses rapports antérieurs étaient remis au Président de la République.

Aussi, ne pouvons-nous, dans la structure actuelle du pouvoir togolais, que souhaiter connaître bientôt les autres rapports de la Cour des Comptes portant sur les autres entreprises publiques qui engrangent beaucoup plus de recettes, tel TOGOCEL, TOGOTELECOM, SNPT (phosphates), de NSCT (coton), ...etc, et dont une bien plus grande contribution aux recettes budgétaires (compte tenu de leurs bénéfices potentiels) permettrait au gouvernement de mieux lutter contre la pauvreté au Togo, car la pauvreté n'a pas évolué si favorablement ces dernières années puisqu'elle a augmenté en milieu rural et que la distribution des revenus s'est aggravée en inégalités, malgré les forts taux de croissance enregistrés ces dernières années.

Ce 1^{er} rapport de la Cour des Comptes publié sur une entreprise publique mineure (*la TdE générant beaucoup moins de recettes que TOGOCEL ou SNPT*), est publié par L'UNION N°664 du 13/12/2013. Ceci semble refléter une nouvelle orientation du pouvoir.

S'agirait-il là d'un nouveau tournant dans la gestion des finances publiques, visant à discipliner les entreprises publiques, en même temps que l'O.T.R, dans le souci de rendre nos finances publiques crédibles aux yeux de nos bailleurs de fonds?

La suite des mesures à l'encontre des mauvais gestionnaires publics nous en dira plus.

IV. QU'EN PENSENT NOS BAILLEURS DE FONDS ?

Il est remarquable que la publication de ce rapport de la Cour des Comptes sur une grande entreprise publique, coïncide avec la décision de la Banque Mondiale d'accorder au gouvernement togolais un crédit de 7 milliards FCFA pour l'accompagner dans ses efforts d'améliorer la gestion de ses finances publiques et de renforcer sa gouvernance économique.

Aussi, Madani Tall, directeur des opérations de la Banque Mondiale pour le Togo, avait-il déclaré lors de son passage à Lomé le 5/12/2013 : « *Le Togo doit pouvoir réaliser une croissance soutenue puisqu'il dispose d'abondantes réserves de phosphate, d'un bon potentiel agricole, d'un port en eau profonde et d'un secteur commercial dynamique* », tout en insistant

sur la nécessité d'améliorer sa gouvernance économique et aussi la supervision de ses entreprises publiques.

Tout ce langage feutré, concluant à la nécessité d'améliorer la gouvernance économique et de superviser la gestion des entreprises publiques, signifie concrètement que la corruption est profonde au Togo, et qu'elle ne se limite pas seulement à la gestion directe des finances publiques, mais qu'elle est étendue à l'ensemble du secteur public.

Cela veut simplement dire que la corruption et la prévarication minent l'économie togolaise en handicapant le développement social.

Et c'est dommage que ce ne soit pas dit plus crûment et plus fermement, avec menaces à l'appui, par nos bailleurs de fonds qui semblent pourtant se soucier de la nécessité de transparence des finances publiques : elles devraient être beaucoup plus éloquentes, dans le but bien compris de forcer l'élite dirigeante à mieux gouverner au lieu de la laisser se complaire dans son aisance à nous gouverner en abusant de sa position politique dominante.

C'est d'ailleurs ce que confirme, toujours en termes feutrés et donc sans répercussion sur le comportement futur des dirigeants, le rapport « Doing Business 2012 » de la Banque mondiale qui classe le Togo 162^e sur 183 pays, concluant que l'environnement des affaires y demeure très difficile.

Cela explique pourquoi l'économie togolaise n'attire pas d'investisseurs privés sérieux ni d'I.D.E : ils estiment qu'ils seraient exclus des retombées de la croissance (*pourtant élevée, de l'ordre de 6% en termes de PIB réel*) s'ils venaient exercer leurs talents dans l'espace togolais.

Or, il faut bien prendre conscience de ce que, de nos jours, seuls des investissements privés sont capables de résorber le chômage de plus de cent mille jeunes diplômés sans emploi qui vivent dans la capitale et autres villes du pays.

En effet, l'Etat n'est plus en mesure d'embaucher de nouveaux fonctionnaires en raison de la limite de ses dépenses en salaires, fixée par l'UEMOA à 35% des recettes budgétaires internes. Il faudrait donc, au préalable, que le Budget puisse récolter d'importantes recettes supplémentaires.

Et ceci serait possible si l'OTR fonctionnait bien (*estimant récolter 200 milliards FCFA manquants dans les 4 prochaines années*). Dans ce cas, le budget pourrait créer quelque 10.000 emplois de plus dans la fonction publique, tout en relevant les salaires de la fonction publique, gelés depuis si longtemps, et particulièrement des professions dont l'Administration a cruellement besoin pour mieux remplir ses tâches et ses engagements envers les objectifs du millénaire (les OMD).

Outre ce handicap de manque d'attractivité des investisseurs privés (*indispensables pour offrir des emplois qualifiés à notre jeunesse diplômée, désœuvrée ou sous-*

employée), la Banque Mondiale, dans son rapport d'avril 2013 sur le Togo, déclare que la gestion de la dette n'est pas en conformité avec les bonnes pratiques, ce qui rend impossible une évaluation fiable du service de la dette.

Compte tenu de ces défaillances dans l'évaluation précise de la dette publique (problème capital pour la bonne gestion des finances publiques...!), la dette est estimée par le ministère des finances à 41,4% du PIB en 2012, soit plus de 900 milliards FCFA, et ce, après l'effacement des 900 milliards FCFA au titre du PPTE en 2010. Il y a de quoi alarmer les citoyens togolais, d'autant plus que la Banque Mondiale reproche à l'Etat togolais des défaillances dans sa gouvernance économique et dans la gestion de ses entreprises publiques.

Outre le mauvais environnement des affaires et la gestion non fiable de la dette publique, la mission de suivi du projet conjoint UE-FMI de novembre 2013 (*visant à améliorer la gestion des finances publiques*) a relevé au cours de sa réunion du 20/11/2013, que « *le défi majeur du budget togolais est sa crédibilité dans le pilotage des finances publiques* » ainsi que « *le manque de sincérité du budget* », tel que relaté dans le N°658 de L'UNION du 22/11/2013, pourtant proche du pouvoir.

Cette réunion a bien relevé que la loi de finances ne répond pas aux normes communautaires de l'UEMOA édictées en 2011. Elle a aussi constaté des insuffisances dans la préparation et l'exécution du budget, ainsi que dans la clôture des comptes et dans la gestion de la trésorerie publique, tout en déplorant que les annexes au projet de loi de finances sont incomplètes et que les règles de dépôt et discussion du budget au Parlement ne sont guère respectées... etc.

LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI PEUVENT REVELER COMMENT LA CORRUPTION EMPECHE LA CREATION D'EMPLOIS PRODUCTIFS DECLARES

Tableau QUIBB 2006: Distribution des actifs de 25-34 ans selon leur niveau d'éducation et leur statut dans l'emploi (en % du total)

Secteur d'emploi	Aucune scolarisation	Niveau Primaire	Niveau Secondaire	Niveau Secondaire 2	Niveau technique & Professionnel	Niveau Supérieur
Public	0,1%	0,6%	3,6%	16,5%	14,6%	25,4%
Privé	2,3%	5,4%	10,3%	17,8%	27,1%	19,6%
Informel	95,1%	88,4%	76,9%	53,4%	31,5%	26,2%

Chômage	2,5%	5,5%	9,2%	12,3%	26,8%	28,8%

Source : enquête QUIBB 2006

Ce tableau montre bien que :

- la majorité des jeunes diplômés (dont 26,8% de diplômés du Technique & Professionnel et 28,8% de diplômés du Supérieur) sont chômeurs, et ne peuvent trouver d'emploi faute de débouchés dans les secteurs public et privé ;
- 31,5% des diplômés techniques & professionnels et 26,2% des diplômés du supérieur se retrouvent travaillant dans le secteur informel non déclaré, c.à.dire qu'ils ont un emploi non déclaré dans la partie frauduleuse du secteur informel, celle qui s'enrichit abondamment au détriment du reste de la population, du fait qu'elle prive le Budget de l'Etat de 40% de ses recettes douanières et fiscales potentielles, soit environ 200 milliards FCFA encore en 2012/13, sur les 300 milliards FCFA annuels de manque à gagner que l'étude du CNPT (*Centre National du Patronat Togolais*) avait estimés en 2006/2007 ; et cela signifie que 100 milliards FCFA ont été recouvrés annuellement depuis 2009, date où l'un des gros réseaux de fraude a été démantelé.

En outre, il faut aussi savoir que, faute d'incitation fiscale, de transparence des marchés publics et d'égalité de tous les opérateurs économiques devant l'impôt, devant la douane et devant les juges/magistrats, les investisseurs et hommes d'affaires ne se bousculeront jamais pour venir créer des affaires au Togo en raison de cet environnement malsain des affaires.

Et c'est bien ce qui explique ces taux respectifs de chômage de 26,8% et 28,8% des diplômés du technique et du supérieur, qui ne trouvent pas moyen d'intégrer le secteur formel déclaré que ces investisseurs pourraient développer si le climat des affaires était sain. C'est pourquoi ces jeunes diplômés sont réduits à gagner des salaires au rabais et non déclarés pour leur retraite ni pour l'assurance maladie ni pour les allocations familiales, du fait que leur emploi est accepté par dépit dans le secteur informel à dominante frauduleuse qu'ils n'avaient guère envisagée au cours de leurs études.

Pire encore, cette ambiance, de dépit et de désespérance pour son avenir au pays, vide la jeunesse de sa fierté d'appartenir à une nation solidaire : et cette sensation brise l'amour patriotique qui est alors noyé sous les flots du fléau ravageur de la corruption.

V. DES PERTES BUDGETAIRES CAUSEES PAR LA CORRUPTION

C'est dans l'intention de lutter contre la corruption et les discriminations sociopolitiques qui l'accompagnent que l'ONU avait lancé en 2008 deux Ateliers d'étude, l'un consacré à l'analyse des mécanismes de la corruption qui ravageait le pays, et l'autre aux moyens de réaliser la réconciliation nationale à l'image de Desmond Tutu en Afrique du

Sud. Ce double objectif visait à mettre fin à l'état de léthargie et de désespérance dans lequel baignait le moral de la population togolaise, plongée dans la résignation depuis les élections nationales de 1998. Ainsi, l'ONU visait ainsi à recréer les conditions optimales pour reconstruire notre pays, dévasté par 17 années de chaos sociopolitique.

Malheureusement, cette situation de désespoir populaire n'a pas beaucoup évolué depuis lors, puisque la misère frappe encore plus de 6 Togolais sur 10 qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, alors qu'une infime minorité proche de l'élite gouvernante prospère dans l'illégalité, la fraude et la corruption, au détriment des autres opérateurs économiques sérieux qui finissent par se ruiner et s'expatrier pour trouver fortune ailleurs qu'au Togo.

Dans ce cadre de fuite des opérateurs économiques exclus des avantages illicites, il suffit de constater comment les grandes sociétés commerciales CFAO, UAC, SGGG, CICA, John Holt, etc, ont quitté le marché togolais, et ce jusqu'aux commerçants chinois, pourtant réputés pour leurs sous-facturations à l'importation et dans l'évasion fiscale, ont fini par fermer boutique au Togo pour s'installer ailleurs, dans d'autres pays africains dont les marchés sont beaucoup moins verrouillés que chez nous.

En outre, malheureusement pour nos chômeurs, il se révèle que ceux qui s'enrichissent dans l'illégalité ne créent pas beaucoup d'emplois pour sauvegarder leurs secrets d'affaires illicites, et le peu d'emplois qu'ils créent ne sont pas bien rémunérés ni déclarés à la CNSS ni aux Impôts, alors qu'ils ne paient déjà pas de droits douanes, ni d'impôts et autres taxes, en dehors des pots-de-vins versés aux déclarants en douanes.

Compte tenu du fait que la population du Bénin est 4/3 celle du Togo, les recettes budgétaires internes du Togo devraient normalement être $\frac{3}{4}$ celles du Bénin. Or, nous pouvons constater qu'après cette correction de $\frac{3}{4}$ par rapport aux recettes du Bénin, nos recettes demeurent largement en dessous de celles du Bénin.

Il suffit de le voir dans le tableau ci-dessous :

RECETTES FISCALES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOGO (en milliards FCFA)	196	211	229	247	291	328	364
BENIN (en milliards FCFA)	447	512	500	576	648	718	796

Les écarts des recettes du Togo sont bien en deçà des $\frac{3}{4}$ des recettes du Bénin (*ces $\frac{3}{4}$ tiennent compte du rapport de population des 2 pays*). Elles montrent bien que plus de 200 milliards FCFA manquent chaque année au Budget du Togo.

Cet écart prive la population togolaise de ressources vitales pour sa santé publique, son éducation nationale et autres infrastructures utiles à son développement. De même ce manque de ressources manquant au Budget font que les fonctionnaires, les enseignants et le corps médical togolais soient trop mal payés relativement à leurs homologues béninois.

Et c'est bien ce qui explique pourquoi beaucoup de médecins, infirmiers et enseignants togolais exercent au Bénin voisin.

Enfin, ce faible niveau des recettes budgétaires du Togo confirme objectivement pourquoi le climat des affaires au Togo offre peu d'emplois aux jeunes diplômés qui n'ont plus d'autre choix que de s'expatrier pour trouver du travail à l'étranger.

En effet, il se trouve que nos jeunes diplômés trouvent plutôt à se faire sous-employer au Togo, notamment dans des métiers dévalorisés de taxi-moto en tant que « zémidjans », sinon comme complices de fraudeurs en douanes et à la TVA dans le secteur informel frauduleux non déclaré avec des salaires de misère et non déclarés à la Caisse de Sécurité Sociale, tous ces emplois diminuant de beaucoup leur capacité potentielle de contribuer à la valeur ajoutée nationale.

En outre, il faut être conscient de ce que, en adoptant le métier de « zémidjan » le jeune diplômé prive d'emploi les jeunes non diplômés qui se retrouvent, par dépit et par défaut d'emploi à la hauteur de leur compétence, dans la délinquance et le trafic des drogues.

Ce dysfonctionnement professionnel contribue ainsi à limiter les débouchés d'emploi moderne pour nos jeunes diplômés, alors même que le Togo connaît depuis plusieurs années, une croissance relativement forte de plus de 5%.

Mais il faut savoir que cette croissance du PIB n'est imputable qu'à la bonne tenue des cours mondiaux de ses matières premières exportées (*grâce à la forte croissance de la demande des pays émergents en café, cacao, palmistes, coton, phosphates,...*).

Certes, la production industrielle de ciment togolais contribue-t-elle aussi à l'accroissement des exportations industrielles togolaises de ciment à destination des pays voisins qui connaissent une très forte croissance des BTP dans leur composition immobilière.

Malheureusement, ces performances de croissance du PIB ne se répercutent pas beaucoup sur l'emploi de nos jeunes diplômés.

Pourquoi donc cela ?

C'est qu'il y a une cause majeure qui empêche de creuser de nouveaux gisements d'emploi pour la jeunesse diplômée et non diplômée par ricochet. Nous allons la redécouvrir ci-après.

CONCLUSION

LA CORRUPTION EST BIEN LA PRINCIPALE CAUSE DU CHOMAGE

Notre fonction publique ayant fait son plein d'emplois du fait que la masse de ses salaires absorbe déjà 35% des recettes fiscales (*limite fixée par les critères de*

convergence de l'UEMOA), elle ne peut que remplacer les fonctionnaires qui partent chaque année à la retraite. Elle ne peut créer de nouveaux emplois que dans la mesure où elle arrive à augmenter ses recettes budgétaires : dans ce cas-là, l'augmentation pourrait servir à financer des emplois nouveaux dans l'Administration publique tout en respectant la norme communautaire.

De la sorte, les gisements d'emplois ne peuvent se trouver librement que dans le secteur privé. Pour cela, il faudrait pouvoir y attirer de nombreux investisseurs, tant nationaux qu'étrangers et surtout en provenance de la diaspora togolaise qui voudrait bien rentrer au pays et faire valoir ses mérites reconnus à l'étranger. Et ce flux d'investisseurs pourraient offrir des dizaines de milliers d'emplois directs à notre jeunesse diplômée, lui permettant alors de travailler à la hauteur de ses compétences et donc dans la dignité, sans plus avoir à se tourner honteusement vers le secteur des fraudeurs qui exercent impunément dans le secteur non déclaré et maffieux, que l'on assimile maladroitement au secteur informel alors que celui-ci était auparavant innocent en ne regroupant que les analphabètes incapables de tenir une comptabilité régulière.

Aussi, faut-il être conscient politiquement qu'à défaut de mettre de l'ordre dans les activités commerciales, des tensions sociales à répétition auront lieu, avec le risque de déboucher sur une explosion politique comme celle du 5/10/1990.

Que pouvons-nous donc faire pour attirer de nombreux nouveaux investisseurs privés, dont une grande partie pourrait provenir de la nombreuse diaspora togolaise vivant à l'étranger (*NB=1,5 million de Togolais vivent à l'étranger*) ?

Il faudrait tout d'abord lever l'obstacle du mauvais climat des affaires sévissant au Togo parce qu'il dissuade les hommes d'affaires sérieux de venir s'y risquer. Cette défiance a pour raison d'être la corruption sous ses diverses formes, cette corruption étant accompagnée de son corollaire « la mauvaise gouvernance », qui se traduit notamment dans une justice inique qui n'inspire pas confiance aux justiciables, dans l'inégalité devant l'impôt et la douane ainsi que dans les vices d'attribution des marchés publics. Il s'agit bien du fléau des « 2 poids 2 mesures » qui effraye tous les opérateurs économiques sérieux qui n'aiment pas brouter dans les champs du pouvoir parce que ça ne fait pas partie de leur culture ni de leur moralité.

Donc, pour regagner la confiance des investisseurs qui risquent leurs capitaux et leur vie en venant s'installer au Togo, il faut d'abord instaurer une ambiance saine dans le monde des affaires, c.à.dire que les opérateurs économiques doivent pouvoir se sentir en sécurité morale et physique, notamment dans l'égalité de tous devant la loi, sans subir des discriminations de toutes sortes, tant au niveau de la Douane qu'à celui des Impôts et celui des Tribunaux.

En effet, toute inégalité de traitement en ces domaines leur fait ressentir un sentiment d'injustice, et c'est ce qui les révolte et les détourne du Togo.

C'est ce qui nous classifie mal dans les références internationales du monde des affaires (Cf. « *doing business* » publié par la Banque Mondiale), privant notre pays, à la fois, de centaines de milliers d'emplois (directs et indirects) et d'importantes recettes fiscales et douanières additionnelles (200 milliards dans un premier temps de l'assainissement, puis des centaines d'autres milliards du fait des milliers de nouveaux investisseurs qui afflueraient...).

De la sorte, il existe un important potentiel d'accroissement du revenu par tête du togolais moyen, qui pourrait permettre à notre population de retrouver son bonheur perdu depuis les années 1980 où les échéances de remboursement des dettes odieuses de la politique des « grands travaux » de 1975/1981 ont plongé le Togo dans le chaos d'insolvabilité qui perdura jusqu'à l'Initiative PPTE qui nous a effacé 900 milliards FCFA pour nous permettre de nous relever.

Et c'est durant cette période de 30 ans d'insolvabilité financière (1981-2010) du remboursement de notre dette extérieure odieuse, que l'Etat avait dû (*pour éviter d'être déclaré en cessation de paiement et mis au ban des nations*) recourir au soutien logistique et financier du FMI et de la BM. Ceux-ci ont dû alors placer les finances publiques du Togo sous perfusion des P.A.S à répétition, durant 30 ans, une sorte de cure de désintoxication de la grande corruption.

Et c'est bien ce qui a mis à plat l'économie et le peuple togolais, faute de bonne gouvernance économique qui aurait pu permettre à nos finances publiques de recouvrer leur bonne santé d'avant 1980... Aussi, cette léthargie économique durera-t-elle 30 ans, jusqu'à l'Initiative PPTE de fin 2010, qui nous a désendettés et nous a permis d'obtenir à nouveau des lignes de crédit international (notamment au niveau de l'UEMOA) pour financer nos investissements publics indispensables pour nos impératifs de croissance économique et de développement social.

Cependant, il faut désormais faire très attention à l'usage de ces lignes de crédit, pour ne plus céder au risque de dérapage de notre endettement, en veiller à ce que le pouvoir ne cède plus à la tentation des chemins sinueux de la « dette odieuse » dont il est fait état au début, traitant des « 3 formes de corruption qui handicapent l'Afrique et le Togo ».

Notons d'ailleurs que la réalisation concomitante des 3 conditions préalables d'assainissement des douanes, d'égalité devant l'impôt et d'objectivité de la justice pour créer un climat rassurant des affaires, suppose aussi la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire, cette séparation permettant l'exercice d'une justice indépendante par des magistrats compétents et non soumis aux ordres ni à la corruption.

A défaut de ces préalables dans l'environnement des affaires, les investisseurs n'auront pas confiance et continueront à éviter ou fuir notre pays en raison des diverses discriminations courantes dans le traitement des opérations douanières et fiscales, dans les coulisses des attributions des marchés publics et dans les couloirs des juges et magistrats.

En effet, il faut bien comprendre que toutes ces distorsions contrecarrent la pratique de la libre concurrence, qui est indispensable pour les activités des opérateurs économiques non maffieux, les seuls grands pourvoyeurs potentiels d'emplois au Togo.

Et c'est bien ces pratiques visibles et invisibles de la corruption qui expliquent le niveau très élevé du chômage des jeunes diplômés au Togo et, par ricochet, celui des jeunes ruraux ou des non diplômés dont l'emploi pourrait être induit en amont et en aval par les revenus distribués par les investisseurs privés et autres opérateurs économiques du secteur moderne et déclaré.

Il faut donc bien comprendre que, sans avoir regagné la confiance du monde des affaires, le problème du chômage des jeunes ne pourra jamais être résolu au Togo.

Outre cette moralisation de la vie économique, il faudra considérer notre compétitivité au sein de la « Mondialisation » où sévit la concurrence inégale de pays émergents. Mais cette question est du ressort de l'UEMOA qui n'a pas encore réussi à trouver sa voie à travers des pouvoirs adéquats que les chefs d'Etat devraient attribuer à la Commission de l'UEMOA pour bien faire son travail et agir pour le bien de l'Union en négociant directement avec l'OMC et autres organisations internationales.

ANNEXES

PROTOCOLE D'INTERVIEW de Nadim Michel KALIFE, Expert en Politique Economique Togolaise, ancien Doyen (1975 & 1976) de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Lomé.

1- **Liberté** : Alors que beaucoup de voix s'élèvent contre la mise en place de l'Office togolais des recettes (OTR), vous, vous semblez soutenir ce projet. Qu'est-ce qui sous-tend votre prise de position ?

NMK- En 1994 déjà, J'avais moi-même proposé le rapprochement de la Douane et des Impôts, quand j'étais chargé de mission économique auprès du Premier Ministre Edem Kodjo. J'avais proposé au DG des Douanes d'alors de mettre en place un logiciel reliant les opérations en douanes et les déclarations fiscales des opérateurs économiques, dans le but de centraliser le contrôle de leurs affaires. De la sorte, les fraudeurs en douanes et aux impôts auraient peur

d'être dépistés à travers l'une ou l'autre des saisies sur ordinateur, ce qui permettrait aux inspecteurs de repérer par l'informatique la plupart des malversations douanières et fiscales. De la sorte, je pensais qu'en un an, l'on aurait pu juguler les fraudes douanières aux importations et les fausses déclarations de TVA et de chiffres d'affaires, qui privaient le Budget d'importantes recettes.

Malheureusement, je m'étais heurté à un mur du refus de la Direction des Douanes : elle m'avait d'abord dit qu'elle n'avait pas budgété ces coûts d'informatique, puis, quand je lui ai proposé de fournir personnellement cet ordinateur en matériel d'occasion en attendant le prochain budget, je n'ai plus été autorisé à participer à ses discussions avec la Banque Mondiale de passage alors à Lomé.

J'ai alors compris qu'il y avait de gros intérêts en jeu... à ne pas toucher ! Et cela me fut confirmé, quelques années plus tard, par un jeune inspecteur des douanes qui m'avait en grande estime et qui m'avoua que certaines pratiques en douane le choquaient moralement sans rien pouvoir y redire sous peine de mort... Il me dit aussi que ces privilèges font la puissance et la richesse des douaniers. J'en fus stupéfait !

Aussi, si ses confidences sont encore véridiques, je vous déclare que s'il m'arrivait malheur, vous comprendrez alors pourquoi... !

2- **Liberté** : Quels sont les avantages de l'OTR pour l'économie togolaise ?

NMK- En 2007, une étude commandée par le Conseil National du Patronat Togo, organe de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, avait révélé que la fraude douanière et fiscale était d'environ 25 milliards FCFA par mois, soit 300 milliards FCFA par an ! Je l'avais dévoilé à l'époque sur TV7, dans un débat avec AtutsèAgboblì, MocktarSow et William Bolouvi. Ces montants incluent le manque de recettes douanières et de TVA et d'Impôts sur les sociétés et sur les revenus qui ne sont pas versées par suite des fraudes en douanes et aux Impôts. D'ailleurs, en 2008/2009, il y eut une avalanche de redressements fiscaux de sociétés commerciales étrangères atteignant un cumul de 40 milliards FCFA, puis, à la suite de ces redressements touchant une partie du commerce, les recettes douanières et fiscales augmentèrent d'une centaine de milliards FCFA en 2009/2010.

Mais il reste encore à redresser les recettes potentielles d'environ 200 milliards FCFA pour boucler la boucle d'égalité fiscale de tous les opérateurs économiques... car il demeure encore des gens puissants qui ne paient pas régulièrement leurs droits de douanes ni leurs impôts. Et c'est ceux-là que le ministre des finances, impuissant, n'ose pas redresser directement, l'amenant ainsi à créer cet OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES (OTR), qui devrait être dirigé par un expert étranger compétent, courageux et incorruptible, pour résister aux menaces de ces puissants prédateurs qui font très peur aux Togolais...

Dans ces conditions, si l'action du Commissaire Général de l'OTR et de ses 2 adjoints aux Douanes et aux Impôts n'est pas entravée par les inspecteurs des douanes et des impôts ni par les grands prédateurs des recettes budgétaires de l'Etat, notre Budget pourrait récupérer 200 milliards FCFA dans un premier temps (ce montant couvrant la fraude existante aujourd'hui), puis, dans un deuxième temps, plusieurs autres centaines de milliards FCFA parce que le meilleur environnement des affaires, résultant de l'égalité des opérateurs économiques devant la douane et le fisc, devrait attirer au Togo des milliers d'investisseurs, commerçants, ingénieurs et entrepreneurs, tant étrangers qu'en provenance de la diaspora togolaise, et qui

paieront normalement leurs impôts et taxes douanières chiffrables par centaines de milliards FCFA.

Par conséquent, le bénéfice du Budget togolais serait d'abord de 200 milliards FCFA au cours des 2 premières années, puis de 300 à 600 milliards FCFA de plus dans les 5 années suivantes, en fonction de la grande réforme fiscale qu'il faudra réaliser pour attirer les hommes et femmes d'affaires au Togo, qui pourra alors regagner son ancienne place de plaque tournante commerciale de notre sous-région.

3- **Liberté** : Souvent les promoteurs de l'OTR citent en exemple le cas du Rwanda et du Ghana sans rentrer dans les détails. Pouvez-vous nous décliner les preuves qu'a faites l'OTR dans ces pays ?

NMK- Je ne les connais pas. Mais si ces exemples sont donnés par le gouvernement, c'est que les nombreux conseillers de la Présidence ont pu les vérifier, et notamment FAURE a pu vérifier l'exemple du GHANA auprès de son collègue, qui a dû le lui confirmer avant de soutenir ce projet de son ministre des finances.

4- **Liberté** : Plusieurs observateurs trouvent anormal que l'on fusionne les administrations fiscale et douanière qui auraient enregistré au cours des trois dernières années les meilleures performances. Que leur répondez-vous ?

NMK- Il faut vivre dans le marché de Lomé et pratiquer les affaires d'importation pour comprendre l'utilité urgente d'un tel projet. Car l'on y voit comment des importations frauduleuses sont déversées sur le marché et causent une concurrence déloyale envers les honnêtes commerçants qui se ruinent, ce qui décourage la venue au Togo des investisseurs privés qui n'aiment pas subir la loi des « deux poids, deux mesures », les uns payant les impôts et taxes tandis que d'autres ne les paient pas ! Dîtes-vous bien, par exemple, que le Togo est le seul pays au monde d'où les nombreux commerçants chinois ont fui pour trouver meilleure fortune ailleurs, car, malgré leur réputation de se « débrouiller » pour vendre moins cher que leurs concurrents, ils ont trouvé plus forts qu'eux au Togo ... Humm ! Et cela est inédit !!!

5- **Liberté** : Dans une interview qu'il nous a récemment accordée, l'ancien ministre d'Etat, ministre des Finances, Emile ElomDadzie exposait les préoccupations suivantes : « S'agissant du statut de l'OTR, on comprend difficilement que l'argent des contribuables, les deniers publics autrement dit des recettes de l'Etat soient recouvrées et gérées par un Office ayant un statut d'Etablissement public à caractère administratif et jouissant d'une autonomie administrative et financière au mépris des règles élémentaires de l'orthodoxie des finances publiques en vigueur dans la tradition francophone. Cette réforme pose un réel problème à mon sens car les structures créées pour gérer l'Office, n'étant pas publiques, en quoi seront-elles responsables devant les bailleurs de fonds en cas de contre-performance de l'OTR ? ». En tant qu'économiste, que vous inspire cette réflexion ?

NMK- M. Dadzie est un ancien inspecteur des douanes et un ancien serviteur de l'Etat. Il défend l'indépendance de la régie financière des douanes, ce qui est normal et classique selon la tradition administrative française depuis les Rois de France ! Il ne semble guère connaître pas les méandres frauduleux du marché d'importation !

De plus, il faut savoir que les inspecteurs des douanes constituent un corps administratif puissant, tout comme celui des magistrats, donc jaloux de leur pouvoir. Mais il faut aussi savoir que, suite à la mauvaise gouvernance qui a ruiné notre Togo depuis la politique des grands

travaux des années 1975/1980, notre magistrature et notre justice ont besoin d'être revues et corrigées pour regagner la confiance du public, et selon des modalités propres à cette structure judiciaire. Il en est de même pour notre besoin urgent de redresser nos finances publiques : il faut agir très vite et très fermement pour pouvoir accroître nos recettes douanières et fiscales qui constituent l'essentiel du Budget de l'Etat, sous peine de graves troubles futurs.

En effet, il faut mieux payer nos fonctionnaires et créer des emplois pour nos jeunes diplômés chômeurs, en vue d'éviter les troubles sociaux à répétition, qui finiraient par déboucher sur une grande explosion sociale comme en octobre 1990. Et pour y arriver, il faudrait commencer par abolir les privilèges fiscaux et douaniers d'une infime minorité de grands prédateurs des ressources de l'Etat, qui n'ont cessé de s'enrichir immensément au détriment du peuple démuní, toutes ces dernières années.

Il faut donc mettre en place au plus vite cet OTR, et de façon efficace, pour relancer l'économie togolaise et pouvoir entraîner la création de dizaines et de centaines de milliers d'emplois, afin de pouvoir enfin faire le bonheur du peuple togolais qui ne demande que du travail pour gagner sa vie dans la dignité, sans prévarication ni prostitution.

6- **Liberté :** Dans la mise en place de l'OTR, il est prévu la déflation du personnel des deux régies financières. On parle de licenciement de plus 500 agents. Quel est votre avis sur cette question ?

NMK- Je ne le pense pas du tout ! Bien au contraire, il y aurait besoin de plus de deux milliers d'emplois nouveaux spécialisés, pour mieux cerner les fraudes fiscales et douanières et pouvoir ainsi rapporter les centaines de milliards FCFA de recettes nouvelles au Budget de l'Etat.

7- **Liberté :** Vous qui soutenez l'OTR, quelles sont les propositions que vous faites pour améliorer la mise en place de cet office ?

NMK- L'important c'est la nomination d'une équipe compétente qui découvre toutes les méandres de la fraude douanière et fiscale au Togo. Sinon, nos recettes budgétaires resteraient très en deçà de notre potentiel, empêchant alors le gouvernement de réaliser les réformes nécessaires pour rebâtir un TOGO NOUVEAU, digne de respect dans le concert des nations où il est classé, en 2013, comme le peuple le moins heureux du monde, classé 158^{ème} sur 158 pays sondés par l'ONU.

NMK, Nadim Michel KALIFE, Expert en Politique Economique Togolaise

PANEL 3 : QUESTIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

TABLE DES MATIERES

CONVERGENCE MACROECONOMIQUE DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO : LE PROJET DE CREATION D'UNE MONNAIE COMMUNE	254
SIGLES ET ACRONYMES	255
INTRODUCTION	256
REVUE DE LITTERATURE	261
METHODOLOGIE	263
I. DE L'OPPORTUNITE DE LA CREATION D'UNE MONNAIE COMMUNE	264
I.1. LA MOBILITE DES PERSONNES	264
I.2. LES TRANSACTIONS INTRA-COMMUNAUTAIRES	265
I.3. LA ZONE MONETAIRE UNIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST SERA-T-ELLE UNE ZONE MONETAIRE OPTIMALE ?	273
I.4. LA STRATEGIE POUR L'INTRODUCTION DE LA MONNAIE UNIQUE: APPROCHE UNIFIEE ? DOUBLE APPROCHE ?	273
II. LES CRITERES DE CONVERGENCE	274
II.1. CRITERES DE PREMIER RANG	274
II.2. CRITERES DE DEUXIEME RANG	275
III. LE DISPOSITIF DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE	275
III.1. LE CONSEIL DE CONVERGENCE	275
III.2. LE COMITE TECHNIQUE DE SUIVI	275
III.3. L'AGENCE MONETAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (AMAO)	275
III.4. LES COMITES NATIONAUX DE COORDINATION (CNC)	276
IV. LES RESULTATS OBTENUS EN MATIERE DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUE	278
IV.1. CRITERES DE PREMIER RANG.	278
IV.1.1. DEFICIT BUDGETAIRE/PIB (NORME: ≤ 4 OU 3%)	278
IV.1.2. TAUX D'INFLATION (NORME: ≤ 10 OU 5%)	279
IV.1.3. FINANCEMENT DE LA BANQUE CENTRALE (NORME : $\leq 10\%$ DES RECETTES FISCALES DE L'ANNEE N-1)	280
IV.1.4. RESERVES BRUTES DE CHANGE (NORME : ≥ 6 MOIS D'IMPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES)	281
IV.2. CRITERES DE SECOND RANG	282
IV.2.1. ARRIERES INTERIEURS (NORME : ≤ 0)	282
IV.2.2. RECETTES FISCALES/PIB (NORME : $\geq 20\%$)	283
IV.2.3. MASSE SALARIALE/RECETTES FISCALES (NORME : $\leq 35\%$)	284
IV.2.4. INVESTISSEMENTS INTERNES/RECETTES FISCALES (NORME: $\geq 20\%$)	285
IV.2.5. TAUX D'INTERET REEL (NORME : > 0)	286
IV.2.6. STABILITE DU TAUX DE CHANGE REEL (NORME : $\pm 5\%$)	287
IV.2.7. RATIO DETTE PUBLIQUE SUR PIB NOMINAL (%) (NORME: $\leq 70\%$)	288
IV.3. CONSEQUENCES POUR LE PROJET DE CREATION DE LA MONNAIE COMMUNE	288
V. LA FEUILLE DE ROUTE (ANNEXE 1)	288
VI. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI	290
VII. RECOMMANDATIONS	292
CONCLUSION	293
BIBLIOGRAPHIE	294

ANNEXES	295
LES ENJEUX DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DANS UNE ZONE MONETAIRE INTEGREE : L'EXPERIENCE DE LA ZONE EURO ET LES ENSEIGNEMENTS POUR L'UEMOA	304
INTRODUCTION	305
I. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL EUROPEEN ET L'EVOLUTION STRUCTURELLE DES ECONOMIES	306
I.1. UNE BREVE HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE	306
I.2. ENJEUX ET DEFIS DE L'EURO-ZONE	307
II. L'EVOLUTION DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE AU SEIN DE LA ZONE EURO : VERS UNE COERCITION RENFORCEE ?	316
III. ENSEIGNEMENTS POUR LA CONVERGENCE ECONOMIQUE ET LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DES POLITIQUES ECONOMIQUES AU SEIN DE LA ZONE UEMOA	321
III.1. AU NIVEAU DE LA COMMISSION DE L'UEMOA	323
III.2. AU NIVEAU DU TOGO	325
CONCLUSION	327
DETTE PUBLIQUE, CROISSANCE ET CONVERGENCE	329
LISTE DES SIGLES	330
INTRODUCTION	331
I. DETTE PUBLIQUE ET CROISSANCE	332
I.1. EVOLUTION DES AGREGATS MACROECONOMIQUES EN LIAISON AVEC L'ENDETTEMENT	332
I.1.1. LA BALANCE DES PAIEMENTS	332
I.1.2. LE SOLDE BUDGETAIRE	334
I.2. EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE	335
I.2.1. EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE	335
I.2.2. EVOLUTION DE LA DETTE INTERIEURE	337
I.3. ENGAGEMENTS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	337
II. CONVERGENCE ET DETTE PUBLIQUE	337
II.1. EVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT	337
II.2. DYNAMIQUE DE L'ENDETTEMENT PUBLIC	338
III. CORRELATION ET RELATION EMPIRIQUE ENTRE DETTE EXTERIEURE ET PIB	340
III.1. CORRELATION ENTRE DETTE EXTERIEURE ET PIB	340
III.2. RELATION EMPIRIQUE ENTRE CROISSANCE ECONOMIQUE ET TAUX D'ENDETTEMENT	341
III.2.1. DEFINITION DES VARIABLES	341
III.2.2. SPECIFICATION DU MODELE	342
III.2.3. INTERPRETATION DES RESULTATS	343
CONCLUSION	344
RECOMMANDATIONS	346
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	347
ANNEXES	348
MODIFICATION DES TAXATIONS DIRECTE ET INDIRECTE ET EFFETS SUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	359
SIGLES ET ABREVIATIONS	360
INTRODUCTION	361
I. LE SYSTEME FISCAL TOGOLAIS	362

I.1.	LE SYSTEME D'IMPOSITION AU TOGO-----	362
I.2.	LA LEGISLATION FISCALE-----	364
I.3.	COMPOSITION DES RECETTES PUBLIQUES DU TOGO-----	365
I.4.	PRESSION FISCALE-----	366
II.	RELATION ENTRE FISCALITE, CROISSANCE ET EMPLOI -----	367
II.1.	APPROCHE METHODOLOGIQUE -----	367
II.2.	PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DES SIMULATIONS -----	368
II.2.1.	IMPACT SUR LE REVENU ET L'EPARGNE DES AGENTS-----	368
II.2.2.	IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT TOTAL -----	371
II.2.3.	IMPACT SUR LES PRIX -----	371
II.2.4.	IMPACT SUR LA VAB-----	372
II.2.5.	IMPACT SUR LA PRODUCTION ET LA DEMANDE DE TRAVAIL -----	373
	CONCLUSION -----	374
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	375
	ANNEXES -----	376
	EVALUATION DU PIB POTENTIEL DU TOGO -----	393
	SIGLES ET ABREVIATIONS-----	394
	INTRODUCTION -----	395
I.	LES METHODES D'EVALUATIONS STATISTIQUES OU ECONOMIQUES DU PIB POTENTIEL -----	396
I.1.	LES DIFFERENTES METHODES D'EVALUATION DU PIB POTENTIEL -----	396
I.2.	LES AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES METHODES-----	397
I.3.	LE FILTRE HP ET LA FONCTION DE PRODUCTION -----	397
II.	ESTIMATION DE LA PRODUCTION POTENTIELLE DU TOGO -----	399
II.1.	EVOLUTION DE LA PRODUCTION EFFECTIVE-----	399
II.2.	ESTIMATION PAR LE FILTRE DE HODRICK-PRESCOTT -----	400
II.3.	ESTIMATION PAR LA FONCTION DE PRODUCTION -----	402
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS-----	405
	BIBLIOGRAPHIE -----	406
	ANNEXES -----	407

THEMATIQUE N° 3

**CONVERGENCE MACROECONOMIQUE DANS
LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO : LE
PROJET DE CREATION D'UNE MONNAIE
COMMUNE**

PAR

Anumu Edem KETOGLO

benketo@yahoo.com

benketo@gmail.com

SIGLES ET ACRONYMES

ABAO	Association des Banques de l'Afrique de l'Ouest
AELE	Association Européenne de Libre Echange
AMAO	Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations
ASky	African Sky
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté Economique Européenne
CNC	Comité National de Coordination
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
IMAO	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
PCMC	Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO
PIB	Produit Intérieur Brut
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZMAO	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

INTRODUCTION

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée à la fin de l'année 1975 grâce à l'implication des présidents Yakubu Gowon du Nigéria et Eyadema Gnassingbé du Togo, aboutissement d'un long processus impulsé notamment par William Tubman (Liberia) dès la première moitié des années 1960.

La prise en compte des questions monétaires qui apparaissent en filigrane dans l'article 2 du traité de 1975 s'est traduite par la mise en place du Programme de Coopération Monétaire de la Communauté (PCMC) le 09 juillet 1987 avec l'ambition de réaliser un système monétaire harmonisé et mettre en place des institutions communes de gestion.

L'objectif à court terme du PCMC consiste à améliorer et renforcer le mécanisme de la Chambre Ouest Africaine de Compensation en vue de faciliter le commerce intra régional et les paiements intra régionaux à travers une plus grande utilisation des monnaies nationales.

Les objectifs à moyen terme sont plus variés et se présentent comme suit :

1. La réalisation d'une convertibilité limitée ;
2. La création d'une seule zone monétaire dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Une autorité monétaire commune ;
 - L'émission d'une monnaie commune convertible ;
 - La mise en commun et la gestion de toutes les réserves ;
 - La formulation d'une politique commune sur les engagements à court terme provenant du financement du commerce et de la balance des paiements. La politique de gestion de la dette à moyen et long terme demeurera cependant de la responsabilité de chaque Etat membre ;
 - L'adoption d'une politique monétaire commune ;
 - Un accord sur la garantie de convertibilité.

Les résultats de la mise en œuvre du PCMC ont été en-deçà des attentes. Ce constat est pris en compte dans le Traité révisé de Cotonou (24 juillet 1993) qui constitue le tournant décisif. En effet, le projet de création d'une monnaie commune y est annoncé sans ambiguïté. L'article 3 stipule : " Les objectifs de la Communauté consistent à promouvoir la coopération et l'intégration, conduisant à la mise en place d'une union économique en Afrique de l'Ouest en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et de maintenir, voire renforcer la stabilité économique, entretenir les relations entre les Etats membres, contribuant ainsi au progrès et au développement du continent africain". Les différentes étapes devant conduire à la réalisation de cet objectif ultime sont précisées dans l'alinéa 2 de cet article 3. Il est

notamment question de la création d'un marché commun, la mise en place d'un tarif extérieur commun et la création d'une union économique.

La mise en œuvre du Traité révisé de Cotonou sur la période 1994-1999 est marquée par l'instabilité sociopolitique et des guerres dans la sous-région ouest africaine, situations qui ont contribué à détourner les préoccupations de la CEDEAO du processus d'approfondissement de l'intégration régionale. Elle a cependant vu la création de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) en 1996. Le mandat de l'AMAO consiste à surveiller, coordonner et mettre en œuvre le PCMC, encourager l'application de taux de change déterminés par le marché pour le commerce intra régional, initier des politiques et des programmes en vue de l'intégration monétaire et économique et assurer l'établissement d'une zone monétaire unique en Afrique de l'Ouest.

Les objectifs du PCMC étaient d'adopter des politiques collectives en vue de réaliser un système monétaire harmonisé et de mettre en place des institutions communes au sein des Etats membres en l'an 2000. Ces objectifs devaient être atteints en trois phases :

- l'objectif de court terme consistait à renforcer le mécanisme de paiement au niveau de l'AMAO par l'introduction du chèque de voyage de la CEDEAO et un fonds de garantie des crédits ;
- l'objectif de moyen terme était de réaliser une convertibilité limitée des monnaies ;
- l'objectif de long terme était de réaliser une zone monétaire unique dans la sous-région caractérisée par l'utilisation d'une monnaie commune et la création d'une banque centrale commune.

Les résultats de la mise en œuvre du PCMC sous le leadership de l'AMAO sont modestes.

Les objectifs de court terme rencontrèrent des difficultés dans la mise en œuvre, notamment l'accumulation d'arriérés de paiements dans le mécanisme de compensation. Par ailleurs, le fonds de garantie des crédits pour prendre en charge le risque de défauts de paiement, ne fut pas mis en place dans les délais. Plus grave, le chèque de voyage CEDEAO, après moult reports, fut finalement lancé en 1998. Son utilisation fut toutefois handicapée par des problèmes multiples.

L'objectif de moyen terme, c'est-à-dire la convertibilité limitée des monnaies, ne fut pas non plus réalisé.

Il en est de même de l'objectif de long terme dont la non réalisation s'explique par l'incapacité des Etats membres à créer l'environnement stable requis pour l'introduction de la monnaie commune en Afrique de l'Ouest.

Partant de ce constat, les Chefs d'Etat et de Gouvernement adoptent le dispositif de surveillance multilatérale et les critères de convergence à Lomé le 10 décembre 1999 lors du 22^{ème} sommet. Ils préconisent la stratégie dite de la double approche. Eu égard aux progrès réalisés sur le plan institutionnel par les pays membres de l'UEMOA depuis la création de cette institution en 1994 après la dévaluation du franc CFA, il a été décidé que les pays ouest africains non membres de l'UEMOA se regroupent au sein de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), (décembre 2000 Sommet de Bamako) et mettent en place un processus de convergence des politiques macroéconomiques devant aboutir à la création d'une monnaie commune dans ce sous-ensemble. Ce processus devait s'étaler sur la période 1999-2003. Dans une phase ultérieure, la monnaie de la ZMAO fusionnerait avec le franc CFA de l'UEMOA en vue de créer la monnaie commune de la CEDEAO. Le 1^{er} janvier 2004 a été retenu pour le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO. Ce premier rendez-vous a été manqué, tout comme la deuxième échéance fixée à fin décembre 2005.

La stratégie de la double approche a échoué en raison principalement de la lenteur des progrès en matière de respect et de durabilité dans le respect des critères de convergence par les Etats membres de la ZMAO.

Après ce nouvel échec, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se réunissent à Abuja le 15 juin 2007 et conviennent de la nécessité de revoir l'approche dite à deux vitesses de l'intégration monétaire dans la région et d'œuvrer à l'adoption d'une approche unique pour l'établissement d'une monnaie unique pour l'Afrique de l'Ouest. Les Chefs d'Etat ont instruit le Conseil des ministres de la CEDEAO de lui faire des propositions sur les perspectives à ce sujet.

Au cours de l'année 2008, les institutions régionales (Commission de la CEDEAO, Commission de l'UEMOA, AMAO, IMAO, BCEAO) réunies en groupe de travail, se sont organisées pour faire des propositions au Conseil de convergence des ministres chargés des finances puis à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui fixent l'échéance à 2015 pour la réalisation de l'union monétaire dans la ZMAO, et à 2020 la fusion ZMAO-UEMOA pour la création de la monnaie unique de la CEDEAO.

Il ressort de leurs discussions ***"qu'il est nécessaire de fonder la mise en œuvre de l'initiative de la monnaie unique sur la réalisation de fondamentaux macroéconomiques solides, l'harmonisation des politiques économiques et financières, la mise en place graduelle des Institutions et des cadres juridiques de l'union monétaire et enfin la promotion d'un marché commun communautaire."***

Les recommandations du Groupe de travail se présentent donc comme suit :

- i) L'option viable pour la monnaie unique de la CEDEAO est celle qui met l'accent sur une harmonisation robuste des politiques d'achèvement du marché commun, la mise en œuvre graduelle des "arrangements" institutionnels et juridiques tels que ressortant des Décisions prises par les Hautes Autorités de la CEDEAO ;
- ii) La Commission de la CEDEAO devrait s'approprier l'initiative de la monnaie unique. Elle doit prescrire des principes minimum au titre de la stratégie commune à adopter qui implique l'harmonisation au niveau sous-régional dans plusieurs domaines. Les institutions chargées d'exécuter le programme, devraient être mandatées pour élaborer des plans d'action en vue d'atteindre les objectifs de leurs programmes respectifs ;
- iii) Les domaines à harmoniser pourraient être regroupés en des activités sur une feuille de route indiquant le point final de réalisation du programme de monnaie unique. Un chronogramme détaillé identifiant les tâches et les responsables de leur réalisation a été arrêté. Il est joint en annexe du présent rapport. Dans ses grandes lignes la Commission de la CEDEAO doit viser la finalisation du processus de monnaie unique en 2020. ***L'allongement de la période s'explique par l'immensité des questions en suspens, notamment la maîtrise d'harmonisation des politiques, de mise en place effective du marché commun et par la sensibilité et la complexité des tâches portant sur l'élaboration du cadre institutionnel.*** La période allant de 2009 à 2020 sera divisée en plusieurs phases pour faciliter l'évaluation périodique ;
- iv) Le Secrétariat conjoint Commission CEDEAO/AMAO, en collaboration avec les autres Agences d'exécution, devrait, sur une base semestrielle et par étape, élaborer des rapports complets sur la mise en œuvre du programme. Ces rapports devraient être présentés aux autorités compétentes ;
- v) Au titre du programme d'activités prévu dans le cadre de la feuille de route, l'Union monétaire de la ZMAO devrait être lancée en 2015 avec la mise en place de la Banque Centrale et l'introduction de sa monnaie unique (ECO⁵⁹). De même, l'Union monétaire de la CEDEAO devrait être lancée en 2020 avec la mise en place de la Banque Centrale de la CEDEAO et l'introduction d'une monnaie commune ;

⁵⁹ Acronyme de la monnaie de la ZMAO

- vi) Le Liberia et le Cap-Vert devraient être encouragés à adhérer au Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO le plus tôt possible. Le Secrétariat conjoint Commission CEDEAO/AMAO devrait entreprendre les démarches dans ce sens le plus tôt possible.

Ces recommandations ont été dans l'ensemble validées par le Conseil de convergence des ministres des finances réuni à Abuja en mai 2009 puis endossées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie le 22 juin 2009 à Abuja.

La Conférence a adopté une feuille de route dotée d'un chronogramme et de cibles précises qui devrait conduire en principe à l'avènement d'une monnaie commune dans la zone CEDEAO en l'an 2020 avec l'étape intermédiaire de l'adoption de la monnaie de la ZMAO en 2015.

Le dispositif et l'approche mis en place par le Sommet de mai 2009 permettent-ils de mettre en place la monnaie unique de la CEDEAO en 2020 ?

Eu égard aux multiples échéances manquées pour ce même programme depuis plus de dix ans, et à un an de l'étape intérimaire que constitue la création de l'ECO, il est utile de procéder à une analyse approfondie de tout le dispositif.

L'objectif de cette étude est de répondre à la question de l'efficacité du dispositif mis en place, c'est-à-dire de sa capacité à conduire la CEDEAO à la création de l'ECO en 2015 puis à celle d'une monnaie commune en 2020.

De manière spécifique, l'étude s'interrogera sur l'opportunité de création d'une monnaie commune au regard des performances en matière de commerce intra régional et de respect des critères de convergence. L'étude analysera également la pertinence des activités inscrites sur la feuille de route par rapport aux dates butoir qui leur sont attachées.

Dans une première partie, après une brève revue de la littérature, nous passerons en revue les progrès réalisés par les pays membres de la CEDEAO d'abord en matière de transactions intra-communautaires sur les marchandises, puis en matière de convergence macroéconomique. Cette analyse des fondamentaux sera suivie par celle du dispositif institutionnel en rapport avec la feuille de route. Au vu des résultats de l'analyse rétrospective, nous nous emploierons à mettre la région en perspective. Nous conclurons puis formulerons des recommandations à l'endroit des autorités de la Communauté.

REVUE DE LITTÉRATURE

Les étapes de l'intégration économique sont résumées comme suit :

Dans l'ordre ascendant (si l'on peut dire), on trouve, après la zone de libre-échange et l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'intégration économique complète. D'après les définitions courantes, un marché commun va au-delà d'une union douanière, qui porte sur les marchandises, en ce qu'il supprime toutes les restrictions à la mobilité des facteurs de production, la main-d'œuvre et le capital. L'union économique va encore plus loin et suppose une harmonisation des politiques économiques nationales. L'intégration économique exige une imbrication encore plus poussée et nécessite des politiques communes dans le domaine macroéconomique, notamment des politiques monétaire et budgétaire communes.

Charles P. Kindleberger et Peter H. Lindert (1978) évoquent le rôle du partage de frontières communes dans le processus de l'intégration. Ils citent la mise en place de la Communauté Economique Européenne (CEE) comme une étape bien plus sérieuse (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas), que la création de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) composée de la Grande-Bretagne, des trois pays scandinaves, de l'Autriche, de la Suisse et du Portugal. Ce deuxième groupe de pays a, en effet, très peu, ou pas du tout de frontières communes, ce qui constitue des coûts additionnels en matière de transport. Le partage de frontières favorise l'égalisation des prix des facteurs.

Toutefois, selon ces deux auteurs, la proximité géographique ne suffit pas pour accélérer l'intégration économique dans les pays en développement qui ne sont pas unifiés au plan économique. Ils sont plus concurrents que complémentaires et ces intérêts concurrents font qu'il leur est plus difficile de former une communauté.

Ils posent ensuite la question de la zone monétaire optimale et citent Robert Mundel (1961) qui estime que la mobilité des facteurs est essentielle pour conférer le caractère optimal à une zone, ce que conteste Ronald Mc Kinnon qui préconise plutôt une économie fermée où le volume de transactions internes est important par rapport au volume de transactions externes de telle sorte que lorsqu'intervient une variation du taux de change, l'effet du changement des prix étrangers sur le niveau de vie de la communauté ne soit pas sensible.

Selon Philippe Hugon (1999), les critères anciens permettant de tester une zone monétaire optimale étaient : la mobilité du travail et du capital, l'existence de chocs synchrones et symétriques, les convergences des déficits budgétaires et de la fiscalité, les taux d'inflation proches, la diversification des économies, le taux d'ouverture des économies (part des échangeables/non échangeables), l'interdépendance entre les économies.

Kindleberger et Lindert rappellent les fonctions de la monnaie comme suit :

La monnaie sert de moyen d'échange, d'unité de compte, de réserve de valeur et d'étalon pour les paiements futurs. (...). La monnaie est un bien public qui permet d'éviter le troc. Quand on ne dispose pas de monnaie, le commerce et l'investissement extérieurs n'en sont pas supprimés, mais il faut remplir à titre privé les fonctions qu'assure la monnaie, à ses propres dépens, si bien que le commerce et l'investissement diminuent nécessairement (à long terme). Les avantages économiques d'une monnaie internationale sont substantiels.

Pour Joseph E. Stiglitz (2000), l'argument principal en faveur d'une monnaie unique en Europe est d'ordre microéconomique. Il est fondé sur la reconnaissance du rôle économique fondamental de la monnaie comme moyen d'échange. La monnaie est le bien que tout le monde accepte en échange de tous les autres, ce qui élimine le problème du troc (...) quand les individus d'un même pays commercent beaucoup entre eux mais peu avec l'étranger, le fait d'avoir des monnaies différentes n'est pas une source supplémentaire de coûts de transaction. En revanche, si les individus voyagent beaucoup à l'étranger, il en résulte un important commerce entre les différents pays et les avantages liés à la monnaie unique ont des chances d'être plus élevés. Celle-ci permet d'éliminer les coûts de transaction dus aux opérations de change lors d'échanges commerciaux ou de voyages à l'étranger.

Avoir beaucoup de monnaies différentes est aussi une source de coûts du fait des incertitudes et des risques supportés par les entreprises engagées dans le commerce international. Si les taux de change ne sont pas fixés, ces entreprises ne connaissent pas avec certitude leurs coûts et leurs recettes, car elles achètent et vendent des biens dans des monnaies dont les valeurs relatives fluctuent (...). Tous ces facteurs d'incertitude augmentent les coûts effectifs du commerce international et sont susceptibles de freiner les échanges internationaux.

Les arguments microéconomiques en faveur d'une devise unique mettent en avant l'abaissement des coûts de transaction et la disparition du risque de change, du moins pour toutes les personnes et les entreprises qui font du commerce dans plusieurs pays européens (...). L'ampleur des avantages que procure la monnaie unique dépend de l'importance des déplacements et des échanges commerciaux entre les pays européens (...). Des chercheurs ont estimé qu'en 1990, ces gains étaient compris entre 13 et 19 milliards d'Ecus par an, soit entre 0,3% et 0,4% du PIB annuel de la Communauté Européenne.

En contrepartie de ces gains, il existe également divers coûts. Le principal est d'ordre macroéconomique. Les pays qui adoptent la monnaie unique perdent la liberté d'utiliser le taux de change comme instrument de politique économique (faire varier le taux de change permet de modifier à peu de frais les prix relatifs entre deux pays). (Joseph E. Stiglitz, 2000).

L'exemple d'intégration la plus étendue à ce jour est celle de l'Union Européenne. La littérature est peu abondante sur les expériences des pays en développement en

matière d'intégration régionale, et sur celle des pays d'Afrique de l'Ouest en particulier. Il est vrai que la CEDEAO aura quarante ans en 2015. Cependant, le projet de création d'une monnaie commune est devenu un chantier majeur pour les autorités de la Communauté à partir des années 2000. Par rapport à l'approche graduelle indiquée par Kindleberger et Lindert (voir supra), quelle analyse pouvons-nous faire de l'approche préconisée par les autorités de la Communauté (décisions 1999 et 2000) ? Des accords de libre-échange étaient-ils en vigueur entre les pays membres de la CEDEAO au moment du démarrage du projet ? L'union douanière était-elle effective ?

Si l'on considère les raisons qui peuvent justifier la création d'une monnaie unique selon Stiglitz (voir supra), il se pose la question de savoir si l'importance des transactions et des flux de voyageurs entre les Etats membres de la CEDEAO au démarrage du projet peut justifier la création d'une monnaie commune pour tous les Etats membres ?

Il est clair que les raisons historiques, les besoins de la reconstruction post deuxième guerre mondiale et surtout l'impérieuse nécessité d'éviter un nouveau conflit d'une telle magnitude ont été les moteurs de la construction européenne au cours des cinquante dernières années. L'Afrique de l'Ouest a un contexte différent de celui de l'Europe. Ceci implique-t-il que la CEDEAO ait une approche différente de celle de l'Europe ? La zone monétaire unique de la CEDEAO sera-t-elle une zone monétaire optimale ou réunira-t-elle au moins les caractéristiques qui s'en rapprochent ?

Telles sont quelques questions auxquelles nous nous attacherons à répondre au cours des prochains développements. La méthodologie consistera à analyser les performances des Etats membres en matière de commerce intra régional, de convergence macroéconomique ainsi que le dispositif institutionnel mis en place pour le monitoring de la feuille de route afin de se prononcer non seulement sur l'opportunité du projet de création de la monnaie unique, mais également sur le caractère réaliste des échéances prévues dans la feuille de route.

METHODOLOGIE

La méthodologie retenue pour ce travail est descriptive. Elle repose sur l'analyse des statistiques et de la documentation disponibles en vue d'apprécier la faisabilité du programme de création d'une monnaie commune dans la CEDEAO par rapport à la feuille de route mise en place à cet effet.

I. DE L'OPPORTUNITE DE LA CREATION D'UNE MONNAIE COMMUNE

Citant l'exemple de l'Union Européenne, Stiglitz⁶⁰ estime que l'ampleur des avantages que procure la monnaie unique dépend de l'importance des déplacements et des échanges commerciaux entre les pays européens. Ces conditions sont-elles remplies pour l'Afrique de l'Ouest ?

I.1. La mobilité des personnes

Dans l'Afrique de l'Ouest pré coloniale, il existait des royaumes plus ou moins étendus avec des populations se déplaçant soit à la recherche de terres fertiles, de sécurité et de paix, ou pour le commerce. La population des Etats membres de la CEDEAO dans leur configuration post coloniale est constituée par des vagues successives d'immigration. Tous les pays de la Communauté ont, dans leur population résidente, une proportion plus ou moins importante de populations venues des autres pays membres et parfois installées dans le pays d'accueil depuis plusieurs générations. Ces populations "émigrées" dans les différents pays membres de la CEDEAO maintiennent parfois des relations avec leurs familles dans le pays d'origine et peuvent se déplacer pour rendre visite aux parents. Les populations ouest africaines se déplacent dans la communauté. Ici comme ailleurs, les statistiques sont rares, voire inexistantes. Toutefois, il suffit de visiter les postes frontières de Sèmè (Nigeria-Bénin), Sanvee Condji (Bénin-Togo), Aflao (Togo-Ghana) pour constater de visu que les populations des pays concernés se déplacent pour diverses raisons.

On peut faire l'hypothèse que la situation est similaire aux postes frontières des autres pays de la Communauté, d'autant plus que les frontières coloniales sont souvent arbitraires et ont éclaté certains groupes ethniques de la sous-région sur plusieurs pays. Le développement du transport aérien⁶¹ entre les pays de la Communauté est également un indicateur allant dans le sens d'une forte mobilité des populations ouest africaines. Il se pose alors la question de la monnaie qu'utilisent ces populations en déplacement. Pour ceux qui voyagent par avion, les difficultés sont moins importantes : il suffit d'avoir de la monnaie du pays de résidence et de la monnaie du pays à visiter et le problème est réglé. Par contre, en cas de voyage terrestre, le voyageur est obligé d'avoir sur lui la monnaie des différents pays traversés, ne serait-ce que pour payer de menues dépenses. La détention de ces différentes monnaies constitue un coût pour le voyageur (et un gain pour les agents de change). Pour ces populations en déplacement dans la sous-région, la création d'une monnaie constituera un progrès important en leur offrant la possibilité d'utiliser

⁶⁰Voir supra

⁶¹Cas de la compagnie Asky lancée en janvier 2010

les mêmes signes monétaires dans tous les pays membres de la CEDEAO⁶² qui compte aujourd'hui huit monnaies pour environ trois cents millions d'habitants.

Toutefois, cette mobilité des populations de la sous-région ne saurait à elle seule justifier la nécessité de créer une monnaie unique pour la CEDEAO. D'autres critères, notamment l'importance des transactions commerciales doivent être pris en compte.

I.2. Les transactions intra-communautaires

L'autre paramètre important considéré par Stiglitz pour justifier l'introduction d'une monnaie unique en Europe est l'importance des transactions entre les Etats membres. L'indicateur le plus souvent utilisé pour cerner l'importance de ces transactions, c'est le commerce intra-communautaire. Au moment de l'introduction de l'euro en 2000, le commerce intra-européen représentait plus de 50% du commerce de l'Union avec l'ensemble de ses partenaires. Qu'en est-il des Etats membres de la CEDEAO ?

Ici comme ailleurs, la non disponibilité ou le caractère peu fiable des statistiques du commerce intra CEDEAO constitue une gêne que nous avons contournée en utilisant les publications des institutions du système des Nations Unies.

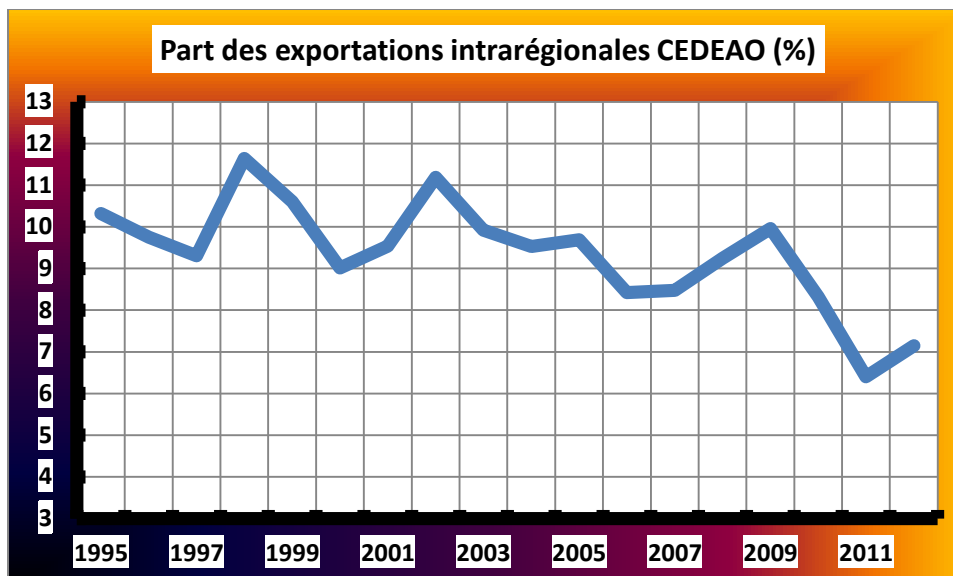
Selon la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)⁶³, le commerce des marchandises de l'Afrique est en train de progresser plus rapidement que celui des pays développés et des autres régions en développement dans le monde. La CNUCED reconnaît toutefois que la part du commerce africain dans le commerce mondial demeure très faible. Le commerce intra-africain s'est situé à 130,1 milliards de dollars en 2011. Il représente 11,3% du total du commerce africain avec l'ensemble des partenaires. La CNUCED constate également que les pays africains non exportateurs de pétrole commercent davantage entre eux (16,3%) que les pays exportateurs (5,7%). Ceci confirme le caractère profondément extraverti de l'exploitation pétrolière en Afrique. L'étroitesse de la base productive et l'inefficacité des structures chargées de la promotion des exportations ainsi que la relative dépendance vis-à-vis des matières premières sont quelques-uns des facteurs qui freinent le développement du commerce intra-africain. Selon la CNUCED, le Togo est le deuxième pays africain qui réalise le plus fort ratio de ses exportations en commerce intra africain sur la période 2007-2012 (53,1%) précédé par le Mali (54,2%) et suivi du Zimbabwe (51,3%).

⁶²Les monnaies actuellement utilisées dans la CEDEAO sont : le naira (Nigeria), le cedi (Ghana), le dalasi (Gambie), le leone (Sierra Leone), le dollar libérien (Liberia), le franc guinéen (Guinée), l'escudo (Cap Vert) et le franc CFA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) soit huit monnaies dont sept nationales..

⁶³United Nations Conference on Trade and Development Economic Development in Africa Report 2013 Intra African Trade: Unlocking Private Sector Dynamism July 2013

La part du commerce intra régional de la CEDEAO a suivi un trend baissier entre 1995 et 2012. Elle s'établit en effet à 7% environ après avoir frôlé les 12% vers la fin des années 1990.

Graph 1 : **Part des exportations intra-régionales CEDEAO (%)**

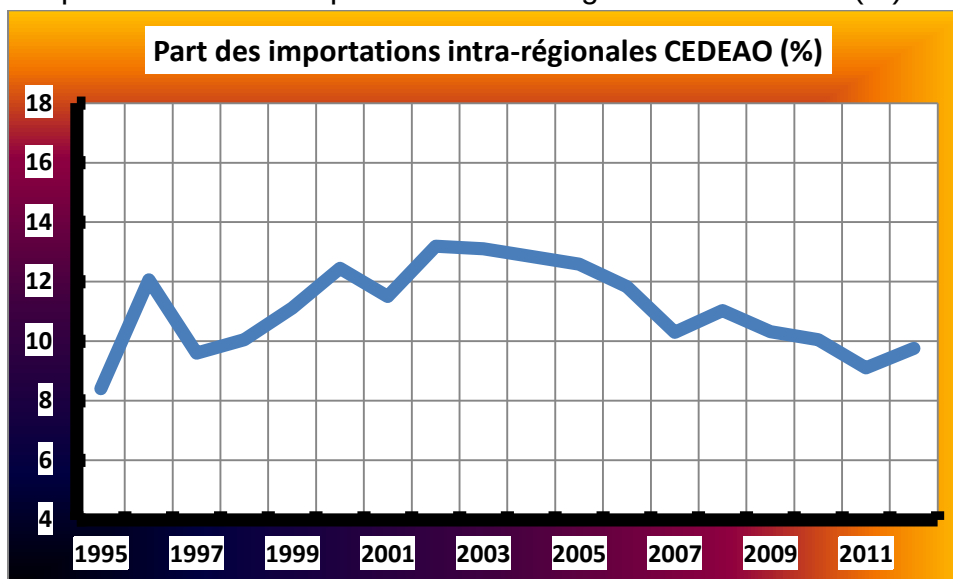


Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

Comme signalé supra dans le rapport de la CNUCED⁶⁴, ce trend s'explique par l'insuffisante diversification des économies de l'Afrique de l'Ouest. La structure de la production comporte encore une part substantielle de produits primaires agricoles et miniers qui sont en priorité ou exclusivement exportés vers des partenaires extérieurs à la région. L'extraversion historique des économies ouest africaines héritée de la période coloniale, loin de s'atténuer avec le temps aurait plutôt tendance à s'amplifier.

⁶⁴ UNCTAD Economic Development in Africa Report 2013 Intra-African Trade Unlocking Private Sector Dynamism

Graph 2 : Part des importations intra-régionales CEDEAO (%)



Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

Les importations intra régionales sont en principe le miroir des exportations intra régionales⁶⁵. Elles présentent grossièrement les mêmes tendances que les exportations. Leur part relative se situe autour de 10% après avoir atteint un peu plus de 13% en 2002. Les pays de la sous-région adressent une part croissante de leur demande d'importation à des partenaires extérieurs à l'Afrique de l'Ouest. Il est vrai que les Africains dépendent encore et pour quelques temps encore des biens d'équipement importés. Toutefois, le comportement de la part relative des importations intra régionales confirmerait le fait que l'Afrique, d'une manière générale, produit ce qu'elle ne consomme pas et consomme ce qu'elle ne produit pas, créant ainsi les conditions objectives d'une extraversion des économies qui durerait quelques années encore si rien n'est fait.

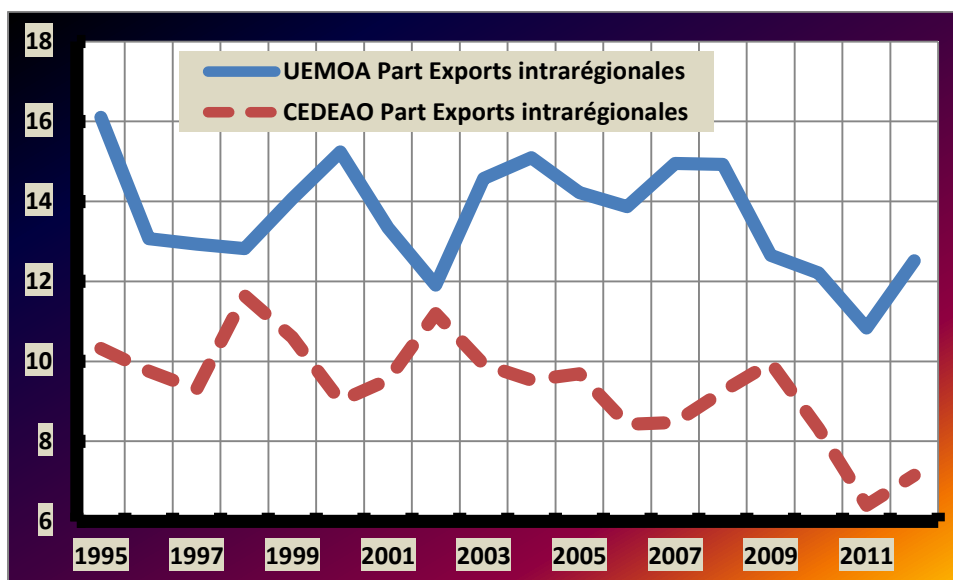
Sur la période 1996-2007, la part du commerce intracommunautaire de la CEDEAO est passée de 10,4% (1996-2000) à 10,9% (2001-2006) puis à 9,4% (2007-2011). Pour l'ASEAN⁶⁶, la part du commerce intra régional sur la même période est passée de 21,6% à 24,0% puis à 25,0%. La tendance révélée pour la CEDEAO est préoccupante eu égard au fait que, sur la période 1996-2011, le PIB de la Communauté est passé de 77.693 millions de dollars à 311.739 millions de dollars : plus la richesse produite dans la Communauté augmente, et moins les pays membres échangent entre eux. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la croissance du PIB est tirée par le développement de produits primaires, notamment agricoles (café, cacao, coton, etc.) et de l'extraction minière (or, phosphate, fer, pétrole, etc.) qui sont échangés en majeure partie avec le reste du monde, hors CEDEAO.

⁶⁵ En Afrique, la réconciliation des statistiques miroir est difficile en raison des faibles capacités des Offices Nationaux de Statistique.

⁶⁶ Association of Southern and Eastern Asian Nations

Il est intéressant de constater que la zone UEMOA "s'en tire" légèrement mieux que la CEDEAO. En effet, la part relative des exportations intra régionales UEMOA a certes fluctué sur la période, mais elle a atteint des maxima situés entre 15 et 16% avant de décliner au cours des trois dernières années et de se fixer autour de 12% en 2012 contre environ 7% pour la CEDEAO.

Graph 3 : Parts des exportations intra-régionales UEMOA et CEDEAO

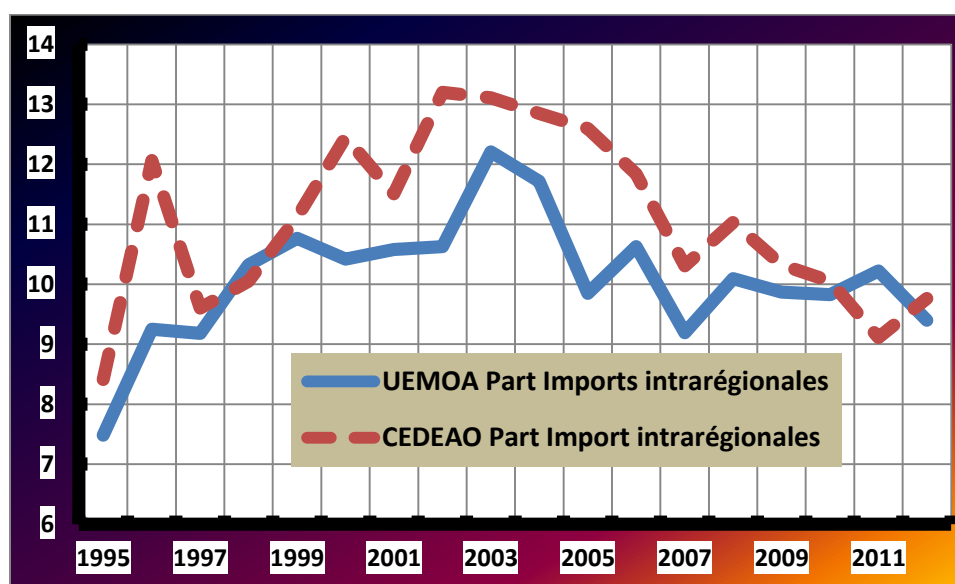


Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

L'usage de la monnaie commune, le franc CFA a-t-il joué un rôle dans cette évolution des exportations intra UEMOA ? Il est clair que l'absence de risque de change a aidé tant soit peu le développement du commerce intra UEMOA qui reste cependant désespérément faible en comparaison avec l'ASEAN par exemple.

Par contre, pour ce qui concerne les importations intra régionales, la CEDEAO a réalisé un maximum d'un peu plus de 13% sur la période contre un peu plus de 12% pour l'UEMOA.

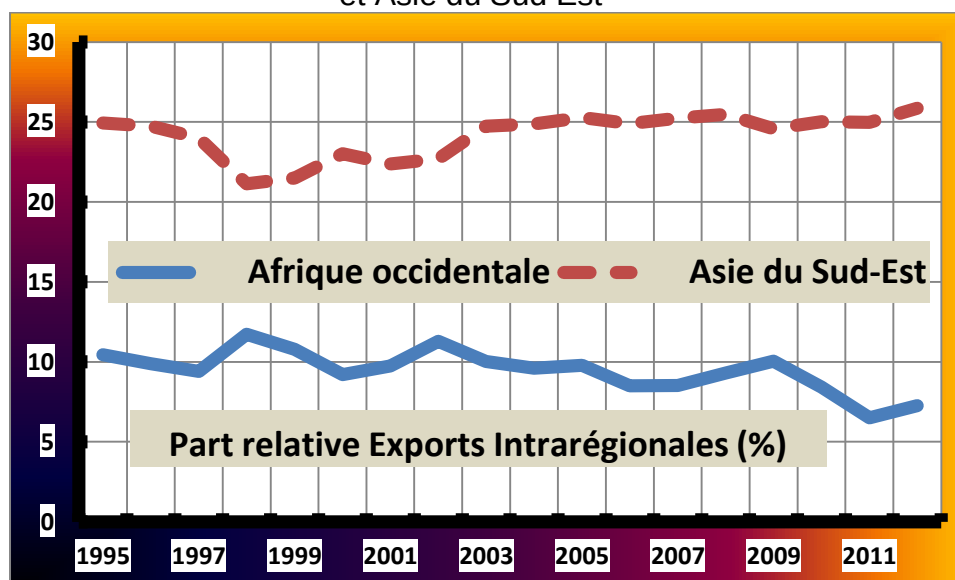
Graphe 4 : Parts des importations intra-régionales UEMOA et CEDEAO



Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

Par comparaison, les pays d'Asie du Sud Est échangent une part plus importante de leurs produits entre eux. Contrairement à l'Afrique de l'Ouest, cette part des exportations intra régionales s'est stabilisée autour de 25% dans la deuxième moitié des années 2000.

Graphe 5 : Parts des exportations intra-régionales Afrique de l'Ouest et Asie du Sud Est

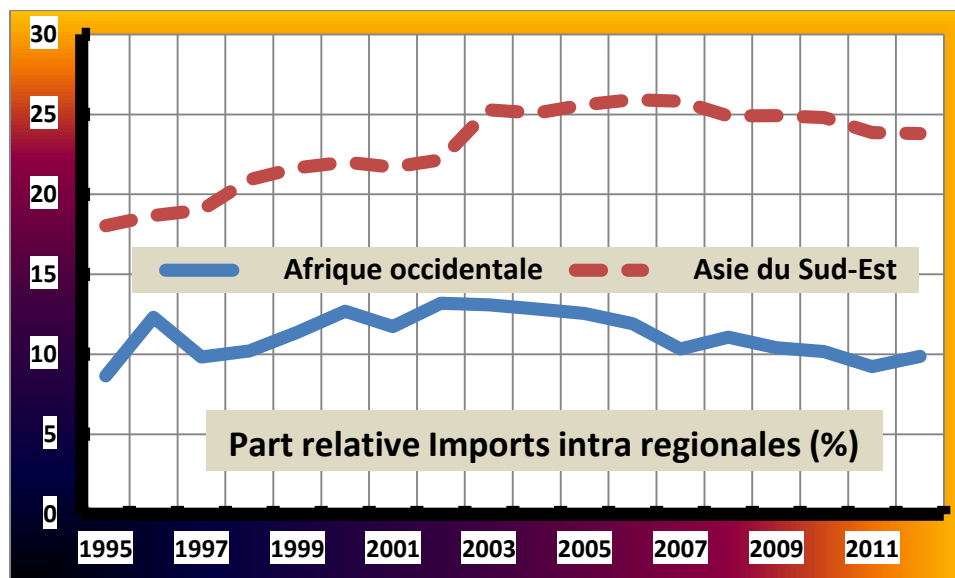


Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

Cette situation s'explique par le caractère plus diversifié de la production de ce groupe de pays qui par ailleurs a résolument choisi un mode de croissance basé sur les exportations. Ils ont ainsi pu éviter le piège de la monoculture et atteint un niveau

d'industrialisation appréciable qui leur permet d'écouler vers les autres pays de la région des produits manufacturés entrant dans la consommation finale des ménages.

Graph 6 : Parts des importations intra-régionales Afrique de l'Ouest et Asie du Sud Est

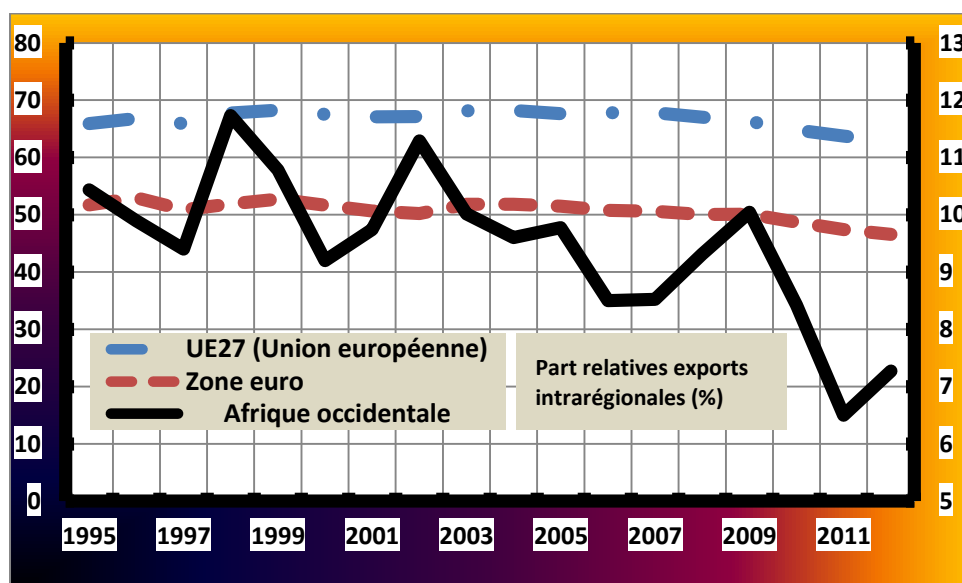


Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

La part relative des importations intra-régionales d'Asie du Sud Est suit la même tendance que les exportations intra-régionales et se situe autour de 25%. Visiblement, cette région a fait des progrès en matière de libéralisation du commerce intra régional, politiques favorisées par une industrialisation allant dans le sens de la diversification de la base productive privilégiant la production manufacturière, notamment les textiles et l'électronique.

L'expérience de l'Union Européenne tranche nettement avec celle des autres régions du monde.

Graph 7 : Parts des exportations intra-régionales Afrique de l'Ouest, Zone euro et Union Européenne



Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

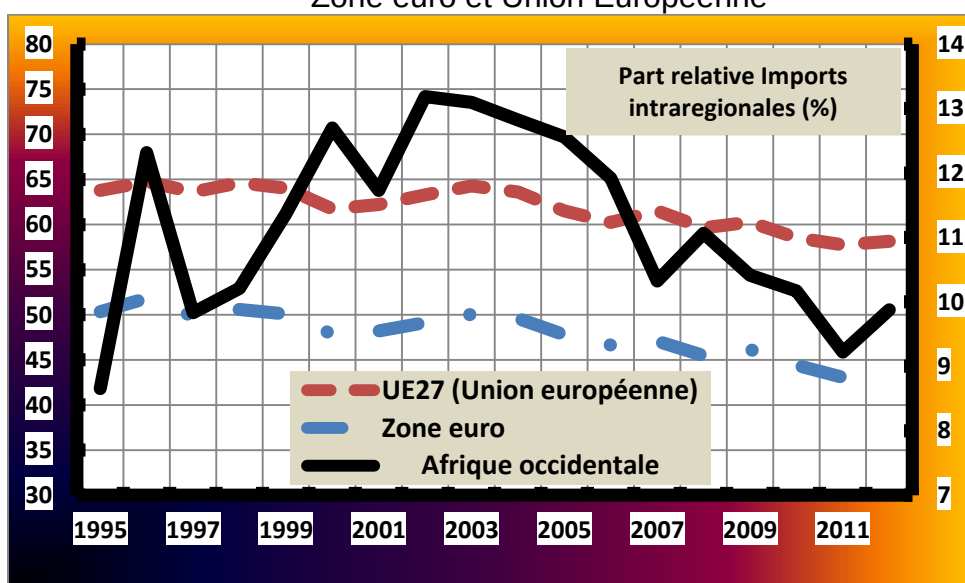
L'Union Européenne (UE) est considérée comme l'expérience d'intégration régionale la plus réussie du monde à l'heure actuelle. Le processus a commencé avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951. En 2012, l'UE compte 27 membres (UE27) tandis que la Zone euro compte 12 membres dont l'Allemagne, la France et l'Italie. La part des exportations intra UE27 a frôlé les 70% avant de se situer légèrement au-dessus de 60% en 2012, contre un peu plus de 7% pour l'Afrique de l'Ouest (échelle de droite). Au niveau de la Zone euro, la part des exportations intra-régionales se situe autour de 50%.

La baisse légère observée en fin de période s'expliquerait par la délocalisation d'une partie de la production manufacturière vers des pays non membres notamment en Afrique du nord. Cette évolution traduirait également la hausse des exportations vers l'Asie dans les exportations de la communauté⁶⁷. Toujours est-il que ces résultats suscitent l'admiration de différents groupes de pays tentés par l'expérience de l'intégration régionale. L'Europe a plus de 60 ans d'expérience en matière d'intégration régionale.

Ces résultats comparés à ceux de l'Afrique de l'Ouest nous interpellent. Bien que le contexte historique et sociologique des deux régions soit différent, il y a lieu de jeter un regard critique sur les performances de la CEDEAO en matière d'intégration régionale eu égard au fait que la CEDEAO créée en 1975 aura 40 ans en 2015.

⁶⁷ Hypothèse à vérifier par l'analyse des statistiques du commerce extérieur de la Communauté.

Graph 8 : Parts des importations intra-régionales Afrique de l'Ouest, Zone euro et Union Européenne



Source : UNCTADstat (données) et auteur (graphe)

Le trend baissier de la part relative des importations intra régionales européennes est encore plus prononcé en fin de la période d'analyse et traduirait la part croissante d'importation en provenance de pays non membres de la Communauté. Cette part relative se situe tout de même légèrement en deçà de 65% pour l'UE27 et autour de 45% pour la Zone Euro, contre un peu plus de 10% pour l'Afrique de l'Ouest (échelle de droite).

Si l'on considère les deux critères exposés par Stiglitz⁶⁸ pour maximiser les avantages d'une monnaie unique, l'Afrique de l'Ouest respecte peu ou prou le critère relatif à la fréquence des déplacements des populations dans la sous-région. Pour ce qui est de l'importance des transactions intra régionales toutefois, l'Afrique de l'Ouest possède un des ratios les plus faibles au monde et la situation semble régresser sur la période 2008-2011. Dans un tel contexte, le projet de la monnaie unique de la CEDEAO est-il opportun ? Si oui, la stratégie adoptée est elle pertinente ? Est-elle efficace ?

La CEDEAO a encore d'importantes marges de manœuvres en matière de libéralisation des échanges intracommunautaires. La région devrait mobiliser ses énergies dans ce sens, secteurs public et privé agissant en synergie pour produire et mettre à la disposition des populations de la Communauté des biens et services de qualité et pouvant conquérir de substantielles parts de marché face à la concurrence du reste du monde, particulièrement celle venant d'Asie. Le secteur public prendrait la responsabilité de mettre en place des infrastructures de qualité (routes, ports, aéroports) susceptibles de faciliter la circulation des marchandises dans la sous-région, et de fournir aux utilisateurs des services publics de bonne qualité à des prix

⁶⁸Voir supra

compétitifs (eau, électricité, téléphone). Le secteur privé devrait plus tirer avantage du schéma de libéralisation des échanges lancé par la CEDEAO, et s'organiser pour saisir les opportunités offertes par un marché potentiel de plus de trois cents millions d'habitants dont la demande de consommation finale est en majorité satisfaite par des importations en provenance du reste du monde hors CEDEAO. La Communauté devrait se donner comme objectif de doubler la part du commerce intra régional en dix ans sur la période 2015-2025. La Commission de la CEDEAO devrait créer un département spécifique dédié au développement du secteur privé, et s'attacher à informer le secteur privé ouest africain des opportunités qu'il peut tirer du schéma de libéralisation des échanges. Cette intensification des échanges intracommunautaires pourrait crédibiliser davantage le projet de création de la monnaie commune CEDEAO. L'union douanière réussie devrait donc précéder l'union économique et monétaire.

I.3. La zone monétaire unique de l'Afrique de l'Ouest sera-t-elle une zone monétaire optimale ?

Selon les critères caractéristiques d'une zone monétaire optimale énoncés par Philippe Hugon, l'Afrique de l'Ouest a fait des progrès limités en matière de mobilité des facteurs de production et possède des marges considérables de progression. Ce processus pourrait donc atteindre un stade déterminant à l'Horizon 2020, date prévue pour l'entrée en vigueur de la monnaie unique. Sur les autres aspects cependant, des efforts beaucoup plus intenses doivent être déployés : qu'il s'agisse de l'élimination des chocs asynchrones et asymétriques, d'assurer la convergence des déficits budgétaires et de la fiscalité, des taux d'inflation, etc. A quelques années des dates butoir de 2015 et de 2020, les économies d'Afrique de l'Ouest ont des défis importants à relever en matière d'harmonisation et de convergence des politiques macroéconomiques pour faire progresser la zone vers les caractéristiques d'une zone monétaire optimale.

Pour le moment, la CEDEAO ne réunit pas les caractéristiques d'une zone monétaire optimale.

I.4. La stratégie pour l'introduction de la monnaie unique: approche unifiée ? double approche ?

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors du Sommet du 15 juin 2007 à Abuja, a instruit la Commission de la CEDEAO, de revoir l'approche à deux vitesses ⁶⁹utilisée jusqu'à présent au titre de l'intégration monétaire dans la région et, partant, d'examiner la possibilité d'adopter une approche commune pour la création d'une monnaie unique dans l'espace ouest-africain.

⁶⁹Elle consiste à créer d'abord la monnaie de la ZMAO puis à fusionner cette monnaie avec le franc CFA de la zone UEMOA.

Toutefois, le rapport final du Groupe de travail inter institutionnel⁷⁰ réuni à Abuja du 16 au 18 février 2009 recommande sans ambiguïté que, l'Union monétaire de la ZMAO soit lancée en 2015 avec la mise en place de la Banque Centrale et l'introduction de sa monnaie unique (ECO). De même, l'Union monétaire de la CEDEAO devrait être lancée en 2020 avec la mise en place de la Banque Centrale de la CEDEAO et l'introduction d'une monnaie commune. Le groupe de travail inter institutionnel prend ainsi à contrepied la Conférence des Chefs d'Etat en maintenant l'approche à double vitesse. Il a tout simplement rallongé les délais pour l'avènement de la monnaie unique de la CEDEAO. Un consensus a été obtenu sur le fait ***qu'il est nécessaire de fonder la mise en œuvre de l'initiative de la monnaie unique sur la réalisation de fondamentaux macroéconomiques solides, l'harmonisation des politiques économiques et financières, la mise en place graduelle des Institutions et des cadres juridiques de l'union monétaire et enfin la promotion d'un marché commun communautaire.*** Il y a donc nécessité de redynamiser le dispositif de surveillance multilatérale destiné à assurer la convergence des politiques macroéconomiques.

Le traité révisé de Cotonou adopté en juillet 1993 a fait des références sans équivoque au projet de création d'une monnaie unique dans la zone CEDEAO. Cependant, en raison notamment de conflits militaires et de troubles sociopolitiques que la région a connus au cours des années 90, ces projets ont été mis en veilleuse.

Ainsi donc, c'est en décembre 1999 que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie à Lomé a adopté la décision A/DEC.7/12/99 relative à l'adoption de critères de convergence dans le cadre du programme de coopération monétaire de la CEDEAO. La même décision a mis en place le dispositif de la surveillance multilatérale de la Communauté.

II. LES CRITERES DE CONVERGENCE

La décision A/DEC.7/12/99 définit les critères de convergence en deux catégories comme suit :

II.1. Critères de premier rang

Les Etats membres respecteront impérativement les quatre critères opérationnels ci-après :

- Ratio déficit budgétaire hors dons / PIB (base engagements) inférieur ou égal à 4% d'ici l'an 2002 ;
- Taux d'inflation : 5% d'ici l'an 2003 ;
- Financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale : 10% des recettes fiscales de l'année antérieure. Les Etats membres devront satisfaire ce critère d'ici l'an 2003 ;

⁷⁰Commission de la CEDEAO, Commission de l'UEMOA, BCEAO, AMAO, IMAO, ABAO

- Réserves brutes : supérieur ou égal à six mois d'importations d'ici 2003.

II.2. Critères de deuxième rang

Afin de faciliter le respect et la viabilité des critères de premier rang ci-dessus énumérés, les Etats membres respecteront en outre les six critères intermédiaires de second rang suivants :

- Arriérés : interdiction de nouveaux arriérés intérieurs et apurement de tous les anciens arriérés ;
- Ratio recettes fiscales / PIB : supérieur ou égal à 20% ;
- Ratio masse salariale / recettes fiscales : inférieur ou égal à 35% ;
- Ratio investissements publics financés sur ressources intérieures / recettes fiscales égal ou supérieur à 20%
- Stabilité du taux de change réel : à maintenir par chaque pays. Toutefois, le taux exact sera déterminé dans le cadre du mécanisme de change de la CEDEAO ;
- Taux d'intérêt : le taux d'intérêt réel doit être positif.

Une incohérence semble s'être glissée dans le texte. En effet, la période de convergence s'achève en 2003 pour tous les critères de premier rang à l'exception du critère relatif au déficit budgétaire pour lequel la norme doit être respectée en 2002.

III. LE DISPOSITIF DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE

Le dispositif de la surveillance multilatérale apparaît dans l'article 4 de la décision relative à l'adoption des critères de convergence. Quatre organes composent le dispositif de la surveillance multilatérale comme suit :

III.1. Le Conseil de Convergence

Il est composé des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays membres et exerce la surveillance des politiques et les performances macroéconomiques.

III.2. Le Comité Technique de Suivi

Il regroupe les directeurs des études des banques centrales et des représentants des ministères des finances. Ce Comité est notamment chargé d'élaborer les rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale à soumettre au Conseil de Convergence.

III.3. L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)

L'AMAO doit veiller, en relation avec le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, à la compatibilité d'ensemble des programmes pluriannuels élaborés par les Etats.

III.4. Les Comités Nationaux de Coordination (CNC)

Les CNC sont chargés d'appuyer l'AMAO dans la collecte et le traitement des données de base fournies par les Etats membres.

Deux années plus tard, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement adopte la décision A/DEC.17/12/01 portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des Etats membres de la CEDEAO. Cette décision précise l'attribution des organes de la surveillance multilatérale énumérés dans l'article 4 de la décision de décembre 1999.

L'article 5 précise les attributions de l'AMAO et du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO⁷¹ dans un secrétariat conjoint en mettant les deux institutions sur un pied d'égalité.

Pour l'efficacité du dispositif de la surveillance multilatérale eu égard au caractère pressant des délais retenus et compte tenu de l'importance des enjeux, les deux textes auraient dû affirmer sans ambiguïté le rôle dirigeant du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO dans le dispositif de la surveillance multilatérale et son corollaire, la subordination de l'AMAO au Secrétariat Exécutif. En effet, le Secrétariat Exécutif est responsable de la mise en œuvre des décisions communautaires et rend compte aux différents organes de la CEDEAO (Conseils des ministres et Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement).

Tel n'est pas le cas de l'AMAO qui rend compte uniquement au Comité des Gouverneurs des Banques centrales des pays membres de la CEDEAO. Aucun texte n'exige que le Comité des Gouverneurs des banques centrales rende compte au Conseil de Convergence des activités de l'AMAO au titre du mécanisme de la surveillance multilatérale. Le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO a le devoir de provoquer les réunions des organes de la Communauté lorsque les circonstances l'exigent. Il aurait donc dû s'approprier totalement tout le dispositif de la surveillance multilatérale et faciliter ainsi le caractère pro actif des décisions. L'AMAO resterait dans son rôle d'institution spécialisée de la CEDEAO ayant une obligation de rendre compte aux organes de la Communauté (Conseils des ministres, Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement).

Le texte de 1999 passe également sous silence les institutions qui sont responsables de la mise en application de la décision qui précise dans son article 3 que le lancement de la zone monétaire unique interviendra le 1^{er} janvier 2004 après la période d'approfondissement de la convergence. Celle-ci sera organisée durant la période allant de 1999 à 2003, alors que la décision est adoptée en décembre 1999.

Ces imprécisions, omissions et incohérences ont eu comme conséquences l'inefficacité dans la mise en œuvre du dispositif avec des redondances dans les activités de l'AMAO et de la CEDEAO. La situation s'est compliquée avec la création de la ZMAO devant œuvrer à la création d'une monnaie commune pour les Etats non membres de l'UEMOA. La ZMAO a en effet créé l'Institut Monétaire de l'Afrique de

⁷¹Qui deviendra plus tard la Commission de la CEDEAO

l'Ouest (IMAO) qui est la forme réduite de l'AMAO, mis en place ses propres critères de convergence et créé son Conseil de Convergence. La ZMAO a également sa Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Il se trouve que les organes dirigeants de la ZMAO n'ont pas l'obligation formellement de rendre compte ni à la Commission de la CEDEAO, ni au Conseil de Convergence de la CEDEAO encore moins à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Il est vrai que la Commission de la CEDEAO est invitée aux réunions de la ZMAO. Cependant, pour la cohérence générale du processus de convergence des politiques macroéconomiques en vue de la création de la monnaie commune, il est indispensable de mettre en place un dispositif efficace de monitoring permettant aux organes de la CEDEAO d'être dûment informés de l'état d'avancement des activités de la ZMAO afin que les décisions requises puissent être prises au plus haut niveau et de manière diligente.

Consciente de ces insuffisances, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement adopte, le 29 juin 2012, l'Acte additionnel A/SA.3/06/12 portant modification de la décision A/DEC.17/12/01 portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des Etats membres de la CEDEAO. L'Acte additionnel introduit d'importantes modifications notamment :

- L'élargissement du secrétariat conjoint à la Commission de l'UEMOA, à l'IMAO et à la BIDC ;
- La Commission de la CEDEAO devient un organe à part entière du dispositif de la surveillance multilatérale avec un rôle dirigeant notamment par rapport à l'AMAO qui appuierait la Commission de la CEDEAO sur les questions monétaires en plus de son rôle de membre du secrétariat conjoint ;
- La Commission de la CEDEAO se voit confier toutes les activités notamment les relations avec les Comités nationaux de Coordination et la gestion de la base de données de la surveillance multilatérale.

Théoriquement, le nouveau dispositif permettrait à la Commission de la CEDEAO de s'approprier le dispositif de la surveillance multilatérale et de prendre toutes les initiatives en vue de l'atteinte des objectifs. Dans les faits cependant, il n'en est rien. Les attributions de l'AMAO sont demeurées intactes ainsi que celles de l'IMAO. Ces deux institutions n'ont aucune obligation de rendre compte à la Commission de la CEDEAO de leurs activités. L'AMAO rend compte au Comité des Gouverneurs des banques Centrales qui n'a pas juridiquement l'obligation de rendre compte au Conseil de Convergence de la CEDEAO. L'IMAO rend compte à son Comité des Gouverneurs des Banques Centrales, puis au Conseil de Convergence de la ZMAO. Le Conseil de Convergence de la ZMAO n'a pas juridiquement l'obligation de rendre compte au Conseil de Convergence de la CEDEAO.

Il en résulte une mauvaise circulation des informations et une coordination inefficace des activités relatives à la création de la monnaie unique de la CEDEAO.

En conséquence, la Commission de la CEDEAO découvre la situation des activités de ces deux Institutions parfois de manière fortuite lors des réunions du Secrétariat conjoint. Elle est en retard par rapport à l'actualité, surtout dans la ZMAO. Ceci réduit considérablement dans les faits la portée des nouvelles prérogatives qui sont les siennes dans le cadre de l'acte additionnel ci-avant mentionné. L'absence de l'obligation de rendre compte pour l'AMAO et l'IMAO à la Commission de la CEDEAO est un handicap certain pour la célérité de la prise de décisions cruciales pour les activités devant conduire à la création de la monnaie unique de la CEDEAO.

Il en est de même du Conseil de Convergence de la ZMAO qui devrait formellement rendre compte au Conseil de Convergence de la CEDEAO du déroulement des activités dans cette deuxième zone de la Communauté.

Dans sa configuration actuelle, le dispositif institutionnel de monitoring de la surveillance multilatérale, étape incontournable devant conduire à la monnaie unique, comporte de graves dysfonctionnements qui pourraient compromettre tout le projet.

IV. LES RESULTATS OBTENUS EN MATIERE DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUE⁷²

IV.1. Critères de premier rang.

IV.1.1. Déficit Budgétaire/PIB (Norme: ≤ 4 ou 3%)

Sur les quinze Etats membres de la CEDEAO, seul le Liberia a respecté la norme attachée à ce critère sur la période 2005-2012. A contrario, le Ghana et le Sénégal n'ont jamais respecté ce critère. Sur les quatre pays dominants de la CEDEAO (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal)⁷³, le Nigeria réalise la meilleure performance, respectant le critère sur toute la période à l'exception de l'année 2010. La Côte d'Ivoire a respecté le critère sur la période à l'exception des années 2011 et 2012, années de crise post électorale et de début du processus de reconstruction du pays. L'ancienne norme, qui excluait les dons, était de 4% contre 3% dans la nouvelle définition qui inclut les dons.

Tableau n°1⁷⁴ : Déficit Budgétaire/PIB (Norme: ≤ 4 ou 3%)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012

⁷²Pour des contraintes de données, les critères de convergence ont été analysés sur la période 2005-2012. Ces mêmes raisons rendent difficile la recherche des informations relatives aux raisons sous jacentes à l'évolution constatée des critères de convergence par pays.

⁷³Ces pays pourraient constituer la "masse critique" requise pour lancer la monnaie unique en cas d'abandon de l'approche actuelle.

⁷⁴Les cases sans formatage colorié représentent les années pour les quelles le critère n'a pas été respecté. Les cases vertes représentent les années pour lesquelles le critère a été respecté, le vert foncé indiquant la norme du critère jusqu'à l'adoption du pacte de convergence et le vert clair la situation du critère telle qu'elle figure dans le pacte de convergence.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	4.6%	2.5%	1.4%	3.4%	7.4%	3.1%	0.0%	0.0%
Burkina Faso	9.1%	11.3%	9.3%	11.5%	10.7%	10.1%	2.5%	3.3%
Cap Vert	11.4%	10.4%	3.6%	6.5%	13.3%	19.0%	7.7%	9.9%
Côte d'Ivoire	2.7%	1.5%	1.4%	2.2%	2.2%	2.3%	4.3%	3.4%
Gambie	8.4%	2.7%	1.1%	3.8%	4.6%	5.0%	4.6%	4.7%
Ghana	6.9%	12.9%	14.5%	19.5%	9.0%	9.1%	0.9%	6.0%
Guinée	1.6%	2.0%	0.9%	1.5%	8.3%	11.7%	0.7%	1.2%
Guinée Bissau	24.2%	19.9%	13.7%	11.3%	13.3%	1.4%	0.6%	1.9%
Libéria	0.9%	-3.0%	3.4%	2.0%	2.0%	4.5%	1.1%	0.3%
Mali	7.3%	7.6%	7.9%	5.6%	1.6%	5.7%	3.6%	0.2%
Niger	9.6%	6.8%	6.7%	5.4%	9.7%	6.9%	1.9%	2.5%
Nigéria	1.3%	0.5%	0.6%	0.2%	3.3%	5.8%	2.9%	2.5%
Sénégal	4.7%	7.3%	7.1%	7.2%	7.9%	7.1%	6.7%	5.9%
Sierra Leone	9.5%	8.5%	5.0%	0.0%	0.0%	6.7%	4.6%	5.2%
Togo	4.1%	4.2%	2.3%	2.3%	4.9%	3.6%	1.1%	5.8%

Source : Commission de la CEDEAO

Le Togo a respecté ce critère quatre années sur huit. Cette situation mitigée s'explique entre autres par le fait que le pays sort de quinze ans de crise sociopolitique caractérisée par une suspension de la coopération avec les partenaires techniques et financiers.

IV.1.2. Taux d'inflation (Norme: ≤ 10 ou 5%)

Dans sa définition initiale, le taux d'inflation était calculé en glissement annuel⁷⁵. La méthodologie actuelle repose sur le calcul de la variation des indices moyens de l'année en cours par rapport à l'année précédente. La norme initiale était d'avoir un taux d'inflation inférieur à 10%. Elle est désormais de 5%.

⁷⁵Variation de l'indice du mois m de l'année n par rapport à l'indice du mois m de l'année n-1.

Tableau n°2 : Taux d'inflation (Norme : ≤ 10 ou 5%)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	3.8%	5.2%	0.3%	9.9%	2.2%	2.1%	2.7%	6.7%
Burkina Faso	4.5%	1.5%	2.3%	9.9%	-0.3%	-0.4%	2.8%	3.8%
Cap Vert	1.7%	4.7%	4.4%	6.8%	1.0%	2.1%	4.5%	2.5%
Côte d'Ivoire	2.6%	2.0%	1.5%	8.9%	1.0%	1.8%	4.9%	1.3%
Gambie	1.8%	1.4%	6.0%	6.8%	6.6%	7.4%	4.8%	4.3%
Ghana	13.9%	10.9%	12.8%	18.1%	16.0%	8.6%	8.7%	9.2%
Guinée	29.7%	39.1%	12.8%	13.5%	7.9%	20.8%	21.4%	15.2%
Guinée Bissau	0.3%	3.2%	9.3%	8.7%	-1.6%	2.3%	5.1%	2.1%
Libéria	7.0%	8.9%	11.7%	9.4%	9.7%	6.6%	8.5%	6.9%
Mali	3.4%	3.6%	2.2%	7.8%	2.2%	1.2%	3.0%	5.3%
Niger	4.2%	0.3%	4.7%	10.2%	-3.1%	2.7%	2.9%	0.5%
Nigéria	11.6%	8.5%	6.6%	15.1%	12.0%	11.8%	10.3%	12.0%
Sénégal	1.4%	4.0%	6.1%	5.0%	-2.2%	4.3%	3.4%	1.4%
Sierra Leone	13.1%	7.3%	13.8%	12.3%	12.0%	17.8%	16.1%	12.8%
Togo	5.5%	1.5%	3.4%	10.2%	1.9%	2.1%	3.6%	2.6%

Source: Commission de la CEDEAO

Le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone ont eu des difficultés à respecter la norme attachée à ce critère. A contrario, tous les pays membres de l'UEMOA et le Cap Vert ont respecté le critère sur la majeure partie de la période. Dans la zone UEMOA, il a été montré que l'inflation dépend de l'offre de produits vivriers locaux et des prix internationaux du pétrole et des produits alimentaires. Dans les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA, il y a lieu de rechercher l'influence de la politique monétaire sur l'inflation étant donné que l'exposition aux prix internationaux et à l'offre de produits vivriers locaux est la même pour les pays membres de la CEDEAO.

IV.1.3. Financement de la Banque Centrale (Norme : $\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année n-1)

Ce critère est destiné à prévenir le financement permanent des déficits budgétaires par l'impression de billets par la Banque Centrale. C'est le critère presque universellement respecté par les pays de la CEDEAO.

Tableau n°3 : Financement BC (Norme : $\leq 10\%$ RF n-1)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Burkina Faso	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Cap Vert	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Côte d'Ivoire	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Gambie	0.0%	0.0%	0.0%	35.9%	11.8%	27.3%	-0.3%	0.4%
Ghana	0.0%	0.0%	0.0%	17.3%	-2.2%	-3.8%	0.0%	12.5%
Guinée	-8.8%	54.0%	0.0%	5.8%	38.7%	84.1%	0.0%	0.0%
Guinée Bissau	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Libéria	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Mali	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Niger	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Nigéria	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Sénégal	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Sierra Leone	0.0%	13.3%	0.8%	0.3%	18.6%	33.7%	0.0%	-0.1%
Togo	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

Source : Commission de la CEDEAO

Le Nigeria est le seul pays de la Communauté, non membre de l'UEMOA, à avoir réalisé des performances similaires à celles des pays membres de l'UEMOA.⁷⁶ Globalement cependant, la situation s'est nettement améliorée pour tous les pays membres de la CEDEAO au cours des deux dernières années, à l'exception notable du Ghana en 2012.

IV.1.4. Réserves brutes de change (Norme : ≥ 6 mois d'importations de biens et services)

En dehors du Nigeria, aucun pays membre de la CEDEAO ne respecte la norme de six mois d'importations de biens et services attachée à ce critère. Le Nigeria est suivi de la Gambie.

⁷⁶Au Nigeria, la loi fait obligation au Gouvernement Fédéral de rembourser les avances reçues de la Central Bank of Nigeria (CBN) avant la fin de l'année. En cas de défaillance, la CBN est autorisée à retirer les montants dus des dividendes à payer au Gouvernement Fédéral au titre de l'année considérée. Dans ce pays, les banques commerciales font massivement recours au refinancement de la CBN qui réalise des marges importantes en plus du produit du placement des réserves de change sur le marché international.

Tableau n°4 : Réserves brutes de change (Norme : ≥ 6 mois import BS)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7
Burkina Faso	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7
Cap Vert	3.4	3.6	4.1	4.0	4.2	4.2	3.2	3.8
Côte d'Ivoire	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7
Gambie	5.2	4.9	4.4	4.3	7.2	4.7	6.5	6.3
Ghana	4.0	3.7	3.9	1.8	4.1	3.7	3.2	3
Guinée	1.1	0.8	0.4	1.1	3.4	1.6	4.3	3.1
Guinée Bissau	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7
Libéria	0.1	0.1	0.7	0.7	3.7	4.3	3.3	2.3
Mali	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7
Niger	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7
Nigéria	11.8	15.1	17.4	15.3	17.0	7.8	6.8	8.4
Sénégal	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7
Sierra Leone	4.8	4.9	5.1	4.2	6.2	5.2	2.8	3.1
Togo	5.7	5.6	6.0	5.7	5.4	5.4	7.1	5.7

Source : Commission de la CEDEAO

Le Cap Vert, le Ghana, la Guinée et le Libéria n'ont jamais respecté ce critère. Les pays de l'UEMOA les "plus performants" ont respecté ce critère deux années sur huit.

IV.2. Critères de second rang

Le respect des critères de deuxième rang n'est pas requis pour la mise en place de la monnaie unique. Ces critères de deuxième rang sont des repères structurels dont le respect contribue à la réalisation des critères de premier rang. Ces critères permettent également de réaliser une structure plus saine des dépenses publiques, mettant davantage l'accent sur les dépenses d'investissement.

IV.2.1. Arriérés intérieurs (Norme : ≤ 0)

Le critère de non accumulation d'arriérés de paiement est difficile à apprécier quant à son respect en raison de l'absence ou du caractère incomplet et peu fiable des informations communiquées par les Etats membres.

Tableau n°5 : Arriérés intérieurs (Norme : ≤ 0)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0	0.0
Cap Vert	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0	0.0
Côte d'Ivoire	17.5	29.7	43.8	107.9	nd	nd	0.0	0.0
Gambie	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0.0	0.0
Ghana	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0.0	0.0
Guinée	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Guinée Bissau	4.2	5.5	2.6	4.8	0.0%	0.0%	0.0	1.4
Libéria	nd	nd	nd	nd	nd	0.0%	0.0	0.0
Mali	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0	0.0
Niger	2.0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0	62.7
Nigéria	nd	nd	nd	nd	0.0%	0.0%	0.0	0.0
Sénégal	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0	0.0
Sierra Leone	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0.0	88,6 mds
Togo	22.0	20.6	0.7	0.0%	0.0%	0.0%	0.0	0.0

Source : Commission de la CEDEAO

IV.2.2. Recettes fiscales/PIB (Norme : $\geq 20\%$)

Aucun pays membre de la Communauté ne respecte le critère relatif au taux de pression fiscale sur toute la période.

La situation atypique des données relatives au Ghana s'explique par le fait que ce pays a procédé à une réévaluation de son PIB qui a abouti à une hausse importante de cet agrégat qui sert de dénominateur dans le calcul de ce ratio, les autres variables macroéconomiques restant inchangées. Ceci a conduit à une baisse mécanique du taux de pression fiscale du Ghana à partir de 2009.

Tableau n°6 : Recettes fiscales/PIB (Norme : $\geq 20\%$)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	14.5%	15.4%	16.9%	17.2%	16.1%	16.4%	15.5%	15.5%
Burkina Faso	11.8%	12.0%	12.0%	12.2%	12.6%	13.0%	14.5%	16.4%
Cap Vert	21.5%	23.4%	24.4%	25.7%	22.2%	21.3%	20.0%	17.7%
Côte d'Ivoire	13.9%	14.4%	15.5%	15.6%	0.0%	0.0%	13.1%	17.6%
Gambie	17.2%	18.8%	15.2%	14.5%	17.5%	12.1%	14.0%	14.1%
Ghana	21.9%	22.3%	26.1%	27.9%	12.8%	14.2%	17.4%	17.2%
Guinée	12.2%	14.8%	13.5%	14.7%	15.1%	15.4%	15.4%	19.2%
Guinée Bissau	11.3%	11.3%	5.7%	5.5%	6.7%	7.9%	8.7%	8.3%
Libéria	14.7%	13.2%	12.6%	12.5%	23.2%	24.7%	5.1%	5.4%
Mali	15.4%	14.9%	14.2%	13.3%	14.7%	14.8%	14.6%	14.7%
Niger	10.3%	10.7%	11.3%	11.6%	13.7%	13.2%	16.1%	14.3%
Nigéria	17.2%	15.1%	13.3%	17.1%	12.0%	10.0%	17.5%	13.1%
Sénégal	18.6%	19.0%	19.5%	18.3%	18.0%	18.9%	18.9%	18.4%
Sierra Leone	8.1%	8.5%	7.8%	10.4%	10.6%	6.9%	10.8%	10.7%
Togo	14.6%	15.4%	16.2%	14.9%	15.3%	15.7%	16.4%	16.4%

Source : Commission de la CEDEAO

Le Cap vert a respecté la norme des 20% sur toute la période sauf en 2012. Le Sénégal a flirté avec la norme, se situant régulièrement à plus ou moins 19% sans jamais atteindre les 20% requis. Le Libéria présente la situation la plus préoccupante avec un peu plus de 5% en 2011 et 2012.

IV.2.3. Masse Salariale/Recettes fiscales (Norme : $\leq 35\%$)

Seuls le Sénégal et le Niger respectent la norme de 35% attachée à ce critère sur toute la période, suivis de la Guinée, de la Gambie, du Mali, du Nigeria et du Togo.

Tableau n°7 : Masse Salariale/Recettes fiscales (Norme : ≤ 35%)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	39.0%	35.6%	31.0%	35.6%	45.1%	45.4%	47.4%	46.8%
Burkina Faso	42.0%	44.1%	42.0%	44.7%	46.2%	43.5%	40.5%	37.3%
Cap Vert	47.1%	46.0%	41.6%	38.3%	48.8%	50.1%	47.2%	52.2%
Côte d'Ivoire	45.0%	43.2%	43.6%	43.8%	41.5%	41.1%	48.2%	42.2%
Gambie	24.3%	24.2%	22.3%	31.2%	33.9%	43.6%	45.5%	43.3%
Ghana	44.8%	55.7%	51.5%	53.8%	51.6%	50.6%	46.3%	53.8%
Guinée	23.2%	18.4%	25.9%	28.0%	33.6%	37.3%	34.1%	23.1%
Guinée Bissau	116.1%	110.8%	116.5%	96.2%	71.8%	57.7%	58.6%	64.6%
Libéria	59.2%	34.5%	32.9%	28.7%	39.9%	37.0%	59.5%	56.9%
Mali	31.0%	30.9%	33.4%	35.8%	34.2%	34.9%	35.9%	37.8%
Niger	34.7%	33.3%	31.0%	29.8%	27.3%	27.0%	32.4%	34.6%
Nigéria	17.9%	18.8%	27.6%	22.7%	38.0%	47.3%	38.6%	34.7%
Sénégal	30.0%	31.0%	31.0%	32.0%	33.6%	32.7%	33.2%	35.0%
Sierra Leone	65.5%	61.6%	60.9%	55.3%	55.3%	55.8%	49.2%	53.0%
Togo	30.4%	33.1%	32.8%	32.7%	41.2%	33.5%	35.9%	36.7%

Source : Commission de la CEDEAO

Les revendications sociales multiformes des salariés du secteur public dans les Etats membres alliées aux performances moyennes en matière de recouvrement des recettes fiscales expliquent ce comportement du critère. La situation du Ghana ⁷⁷ sort un peu de l'ordinaire : en 2012, ce pays a consacré 54% de ses recettes fiscales au paiement des salaires.

IV.2.4. Investissements internes/Recettes fiscales (Norme: ≥ 20%)

Il s'agit de s'assurer à travers le respect de ce critère, que les Etats membres mettent en place aujourd'hui les conditions objectives de la croissance future.

Le Burkina Faso ⁷⁸, le Niger et le Sénégal respectent ce critère sur l'ensemble de la période. Le Bénin présente un profil en amélioration sur les six dernières années de la période 2005-2012.

⁷⁷La Guinée Bissau présente la situation la plus mauvaise en raison de la situation extrêmement fragile de ce pays qui consacre parfois toutes ses recettes fiscales au paiement des salaires.

⁷⁸Il y a une incohérence dans les données du Liberia : les ratios "masse salariale / recettes fiscales" et "Investissements internes / recettes fiscales" présentent exactement les mêmes chiffres.

Tableau n°8 : Investissements internes/Recettes fiscales (Norme : $\geq 20\%$)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	22.8%	12.8%	19.1%	20.6%	44.3%	21.7%	22.3%	22.9%
Burkina Faso	40.8%	43.4%	40.8%	43.4%	47.6%	57.2%	40.6%	45.4%
Cap Vert	2.9%	2.9%	2.0%	1.9%	24.0%	1.9%	nd	nd
Côte d'Ivoire	10.7%	15.5%	12.8%	13.6%	12.9%	13.4%	16.3%	23.1%
Gambie	4.8%	3.1%	6.3%	16.3%	16.7%	10.6%	8.3%	7.3%
Ghana	18.8%	25.0%	27.3%	35.8%	15.1%	18.0%	20.1%	15.2%
Guinée	12.6%	12.0%	11.9%	12.9%	38.5%	59.6%	16.1%	35.4%
Guinée Bissau	6.0%	2.2%	6.4%	12.4%	5.3%	1.4%	4.7%	1.5%
Libéria	59.2%	34.5%	32.9%	28.7%	39.9%	37.0%	59.5%	56.9%
Mali	21.8%	23.4%	33.1%	23.5%	24.4%	26.7%	24.9%	13.6%
Niger	28.1%	25.3%	31.6%	38.3%	44.1%	27.7%	23.9%	44.2%
Nigéria	20.6%	19.6%	27.6%	23.2%	39.6%	21.0%	21.8%	14.3%
Sénégal	33.7%	36.6%	37.1%	28.9%	34.0%	36.4%	36.9%	38.0%
Sierra Leone	7.9%	10.6%	9.1%	12.4%	12.4%	35.0%	26.2%	26.3%
Togo	8.4%	3.6%	4.1%	12.9%	16.5%	18.6%	23.4%	21.6%

Source : Commission de la CEDEAO

Le Nigeria a raté la norme en 2006 et en 2012. Le Togo revient de loin (3,6% en 2006) et respecte le critère en 2011 et en 2012. Sur les quatre pays dominants de la CEDEAO, le Nigeria et le Sénégal ont réalisé les meilleures performances. La Côte d'Ivoire revient après la décennie de crise sociopolitique des années 2000. Vu la proportion des recettes fiscales qu'il consacre à la masse salariale, la situation du Ghana est fragile.

IV.2.5. Taux d'intérêt réel (Norme : > 0)

Il s'agit ici de veiller à ce que les conditions soient créées en vue d'inciter les détenteurs d'épargne à confier leurs avoirs au système bancaire.

Les pays membres de la CEDEAO non membres de l'UEMOA ont des difficultés pour avoir des taux d'intérêt réels positifs en raison essentiellement de taux d'inflation relativement élevés dans ces pays. Le Ghana et la Gambie ont respecté le critère à trois reprises, la Guinée deux fois, le Nigeria une fois, le Libéria et la Sierra Leone, jamais.

Tableau n°9 : Taux d'intérêt réel (Norme : > 0)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	-0.3%	-1.7%	3.2%	-6.4%	6.4%	1.3%	0.8%	-3.2%
Burkina Faso	2.7%	2.0%	1.2%	-8.1%	0.0%	3.8%	0.7%	-0.3%
Cap Vert	1.5%	-1.5%	-1.2%	-3.6%	2.2%	1.0%	-1.1%	1.6%
Côte d'Ivoire	0.9%	1.5%	2.0%	-5.4%	3.6%	-1.6%	-1.4%	2.2%
Gambie	3.2%	3.6%	-1.0%	-1.8%	1.3%	-1.0%	-0.9%	-1.4%
Ghana	-7.5%	-9.4%	-11.3%	-15.9%	-6.0%	2.9%	-0.9%	3.3%
Guinée	-23.0%	-20.0%	1.8%	-0.5%	8.1%	-7.3%	-15.1%	-11.7%
Guinée Bissau	3.2%	0.3%	-5.8%	-5.2%	9.9%	0.2%	-1.6%	1.4%
Libéria	-3.9%	-6.2%	-9.1%	-7.2%	-7.7%	-4.6%	-6.5%	-4.9%
Mali	0.1%	-0.1%	1.3%	-4.3%	2.0%	1.4%	0.5%	-1.8%
Niger	-0.7%	3.2%	-1.2%	-6.7%	4.8%	0.9%	0.6%	3.0%
Nigéria	-10.1%	-6.5%	-3.0%	-12.0%	-10.0%	-8.6%	-8.9%	11.0%
Sénégal	2.1%	-0.5%	-2.6%	-1.5%	5.2%	3.1%	0.1%	2.1%
Sierra Leone	-7.2%	-1.8%	-8.3%	-8.3%	-8.5%	-11.7%	-9.7%	-6.4%
Togo	-2.0%	2.0%	0.1%	-6.7%	5.9%	0.9%	-0.1%	0.9%

Source : Commission de la CEDEAO

IV.2.6. Stabilité du Taux de change réel (Norme : $\pm 5\%$)

Ici également et sans surprise, les pays non membres de l'UEMOA réalisent les moins bonnes performances dans le respect de ce critère à l'exception du Libéria⁷⁹.

Tableau n°10 : Stabilité du Taux de change réel (Norme : $\pm 5\%$)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénin	2.3%	1.1%	0.9%	4.7%	4.3%	4.4%	1.4%	-4.8%
Burkina Faso	3.4%	0.1%	-0.6%	6.6%	0.6%	3.5%	1.4%	-4.8%
Cap Vert	-2.8%	2.8%	2.5%	4.3%	-2.6%	3.9%	1.4%	-4.8%
Côte d'Ivoire	0.0%	-0.3%	1.6%	4.5%	-0.1%	3.9%	1.4%	-4.8%
Gambie	6.3%	-0.3%	9.6%	7.5%	-5.1%	-3.2%	-6.9%	-12.2%
Ghana	10.5%	6.0%	-0.5%	-3.7%	-7.4%	3.6%	-8.7%	-14.4%
Guinée	-22.4%	-7.0%	32.6%	-6.5%	4.5%	19.1%	-16.7%	-2.4%
Guinée Bissau	-1.8%	1.0%	3.1%	9.8%	0.5%	2.3%	1.4%	-4.8%
Libéria	-3.1%	-4.6%	2.5%	2.7%	2.5%	2.6%	-4.4%	1.3%
Mali	3.1%	-1.3%	0.5%	8.0%	1.8%	2.5%	1.4%	-4.8%
Niger	4.4%	-3.1%	0.9%	9.5%	1.4%	2.5%	1.4%	-4.8%
Nigéria	15.3%	7.3%	-1.9%	10.8%	-6.1%	-9.8%	-5.2%	-9.8%
Sénégal	-2.7%	0.7%	4.3%	3.6%	-0.9%	-5.1%	1.4%	-4.8%
Sierra Leone	1.2%	1.3%	-1.0%	9.2%	9.3%	5.2%	-11.8%	3.3%
Togo	2.6%	-1.1%	0.9%	7.3%	1.1%	3.0%	1.4%	-4.8%

Source : Commission de la CEDEAO

⁷⁹Le dollar américain et le dollar libérien ont cours légal au Libéria. Ceci a pu constituer une contribution positive à la stabilisation du taux de change réel dans ce pays.

Il s'agit de la Sierra Leone (quatre fois), de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, et du Nigeria (deux fois).

IV.2.7. Ratio dette publique sur PIB nominal (%) (Norme: $\leq 70\%$)

Ce critère a été introduit en 2012 lors de l'adoption du pacte de convergence de la CEDEAO et les informations manquent actuellement pour son analyse.

IV.3. Conséquences pour le projet de création de la monnaie commune

Les Etats membres ont fait des efforts en vue de respecter le critère relatif au financement des déficits publics par la Banque Centrale. C'est le critère le plus respecté du dispositif. Sur le critère relatif au déficit budgétaire cependant, seul le Nigéria présente un profil marqué par une amélioration permanente contrairement pour les autres pays dominants de la Communauté (Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal). Il en est de même pour le critère relatif aux réserves brutes de change exprimées en mois d'importation.

Pour le critère relatif au taux d'inflation, la Côte d'Ivoire et le Sénégal réalisent des performances meilleures que le Ghana et le Nigeria. Les autres pays membres réalisent des performances un peu aléatoires, tantôt en amélioration, tantôt en dégradation par rapport aux normes attachées aux critères de convergence. Les conditions de la convergence ne sont pas remplies. Il est important de signaler que l'Acte additionnel n°A/SA.3/06/12 du 29 juin 2012 portant modification de la décision A/DEC.17/12/01 portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des Etats membres de la CEDEAO ne fixe pas d'horizon pour le respect des critères de convergence des économies des Etats membres. Il stipule en son article 8 nouveau que "le Conseil de Convergence veille au respect des critères de convergence et à la bonne exécution de son programme de convergence ...".

Il y a donc lieu de faire la jonction entre les performances en matière de convergence et les engagements pris dans le cadre de la feuille de route établie pour le programme de monnaie unique de la CEDEAO 2009-2020. La déconnexion entre ces deux processus pourrait entacher la crédibilité du projet de création de la monnaie unique. L'Acte additionnel du 29 juin 2012 n'a cité ni cette feuille de route, et encore moins le projet de création de la monnaie commune dans ses visés.

V. LA FEUILLE DE ROUTE (ANNEXE 1)

Suite aux instructions données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO le 15 juin 2007 à Abuja demandant à la Commission de la CEDEAO de revoir le processus d'intégration monétaire en vue d'accélérer le lancement d'une union monétaire régionale, le Conseil de Convergence a créé un Groupe de travail inter institutionnel sur la monnaie unique de la CEDEAO

comprenant la Commission de la CEDEAO (Président), l'AMAO, l'IMAO, la Commission de l'UEMOA et les Banques Centrales. A l'issue de sa rencontre du 16 au 18 février 2009 à Abuja, le Groupe de travail a produit un rapport qui a été examiné puis adopté par le Comité Technique de Suivi les 21 et 22 mai 2009 puis présenté au Conseil de Convergence le 25 mai 2009. Le Conseil de Convergence adopta la feuille de route sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO en vue de créer une deuxième monnaie régionale en 2015 suivie d'une monnaie unique de la CEDEAO en 2020.

En vue de coordonner la mise en œuvre des activités inscrites sur la feuille de route, le Conseil de Convergence approuva la création d'un Sous-comité Technique Inter institutionnel sur la mise en œuvre de la feuille de route pour le programme de la monnaie unique de la CEDEAO composé des officiels de haut niveau des banques centrales et des institutions régionales (CEDEAO, AMAO, IMAO, UEMOA, BIDC, ABAO).

Le Sous-comité a tenu sa sixième réunion à Accra les 29 et 30 juillet 2013 et a recommandé la révision de certaines échéances liées aux activités de la feuille de route. En effet, le Sous-comité a constaté que la mise en œuvre des activités de la feuille de route a pris du retard. Entre mai 2009 et août 2013, seules les activités relatives à la révision et à l'harmonisation des critères de convergence et à l'adoption de ces critères par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ont été totalement réalisées. Un certain nombre d'activités sont en cours, notamment l'important chantier d'harmonisation des statistiques, tandis que d'autres ont raté la date limite de mise en œuvre. La stabilisation des taux de change des monnaies nationales n'a pas encore commencé.

Le Sous-comité ne donne aucun éclairage sur les raisons qui sont à l'origine des retards intervenus dans la mise en œuvre des activités de la feuille de route. Ceci réduit considérablement la portée et la pertinence des nouvelles échéances qu'il propose.

Des incertitudes demeurent sur le lancement de l'union monétaire et de la monnaie unique de la ZMAO eu égard au retard accusé dans la mise en œuvre de certaines activités déterminantes de la feuille de route. Dans ses propositions de nouvelles dates butoir pour certaines activités de la feuille de route, le Sous-comité a évité d'aborder la question du lancement de l'ECO⁸⁰ prévu pour au plus tard le 1^{er} janvier 2015. Il est vrai que l'IMAO a annoncé à la réunion d'Accra qu'il cherchait le financement en vue de lancer une étude sur la faisabilité du lancement de l'ECO le 1^{er} janvier 2015, étude qui devrait se terminer en juillet 2014. En réponse à cette initiative, le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales recommande à la Commission de la CEDEAO de coordonner un groupe de travail incluant l'AMAO et l'IMAO afin de terminer le rapport sur la réévaluation des échéances relatives aux

⁸⁰C'est l'acronyme retenu pour la monnaie unique de la ZMAO

activités inscrites sur la feuille de route et de lui en présenter les résultats en décembre 2013.

Ni l'IMAO, ni l'AMAO, ni la Commission de la CEDEAO ne semblent en mesure de donner les raisons du blocage des activités de la feuille de route.

Lors de sa septième réunion ordinaire le 06 septembre 2013 à Abidjan, le Conseil de Convergence, instance suprême du dispositif de la surveillance multilatérale, a "appuyé" cette recommandation du Comité des Gouverneurs. Par ailleurs, le Conseil de Convergence a décidé de se réunir aussitôt après la rencontre du Comité des Gouverneurs pour s'enquérir de ce rapport et, éventuellement, prendre des décisions avant la fin de l'année 2013.

VI. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI

Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des activités de la feuille de route du programme de la monnaie unique de la CEDEAO depuis 2009 a été caractérisé par l'improvisation, la duplication des attributions et l'incohérence par rapport au dispositif institutionnel existant au sein de la CEDEAO au moment où cette importante initiative a été mise en route. Cette cascade de création de Comités ad hoc et de groupes de travail a eu pour conséquence la déresponsabilisation, l'inertie et l'inefficacité des activités.

En approuvant la mise en place d'un Sous-comité Technique Inter institutionnel pour la mise en œuvre de la feuille de route du programme de la monnaie unique de la CEDEAO, le Conseil de Convergence a, à son corps défendant, créé les conditions objectives de l'immobilisme et de l'inefficacité. Il eût été plus pertinent de confier la responsabilité de la mise en œuvre de la feuille de route à la Commission de la CEDEAO, quitte à celle-ci de rendre compte au Comité Technique de suivi après discussion avec le Sous-comité Technique Inter institutionnel, puis au Conseil de Convergence ce dernier ayant la latitude de mettre en branle la procédure de réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en cas de nécessité pour lui rendre compte deux fois par an de l'état d'exécution des instructions qu'elle a données en juin 2007 à Abuja.

L'autre point de faiblesse du dispositif institutionnel a été la duplication des structures de l'AMAO lors de la création de l'IMAO, sans statuer clairement sur le rapport de subordination indispensable qui doit exister entre l'IMAO et le Conseil de Convergence de la CEDEAO. Ce dernier est très rarement informé à temps du déroulement des activités de la ZMAO concernant la création de la deuxième monnaie de la CEDEAO.

Enfin pour ce qui concerne l'AMAO, cette même lacune en matière d'obligation de rendre compte au Conseil de Convergence existe également. L'AMAO rend compte à son Comité de Gouverneurs des Banques Centrales qui ne rend compte à

personne. Formellement et sans ambiguïté, le Comité des Gouverneurs doit rendre compte au Conseil de Convergence. Certes, les Gouverneurs des Banques Centrales de la Communauté font partie du Conseil de Convergence. Cependant, les textes ont manqué de préciser que lors des réunions du Conseil, le Président du Comité des Gouverneurs doit faire le point sur les activités de l'AMAO liées au programme de la monnaie unique de la CEDEAO. Cette lacune prive le Conseil de Convergence d'informations cruciales pouvant nécessiter la prise de décisions rapides et salvatrices.

Cela prive également la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de son pouvoir d'initiative et d'impulsion politique étant donné que généralement, l'initiative des réunions au sommet émane soit de la Commission de la CEDEAO soit du Conseil des ministres (Conseil de Convergence) soit des deux institutions agissant en complémentarité. L'implication des Chefs d'Etat et de Gouvernement depuis le sommet d'Abuja de juin 2007 a été minimale jusqu'en 2013.

Dans un tel contexte, l'échéance du premier janvier 2015 pour le lancement de l'ECO dans la ZMAO paraît improbable.

Il y a lieu de repenser tout le programme de la monnaie unique de la CEDEAO. L'approche à double vitesse proposée par les institutions sous régionales, prenant le contrepied des instructions données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin 2007 à Abuja, n'est pas mauvaise en soi. Elle consiste à faire des progrès réels en matière de convergence et d'approfondissement de l'union douanière avant de passer à la monnaie unique, d'abord l'ECO puis la fusion de l'ECO avec le franc CFA. Eu égard à la sensibilité des économies de la sous-région aux chocs exogènes et aux catastrophes naturelles, il y a lieu de donner dix à vingt ans aux Etats membres pour converger.

L'approche unifiée peut cependant être reconsidérée dans la logique de la création d'une masse critique de pays qui convergent et qui donnent la preuve de la durabilité de leurs performances en matière de respect des critères de convergence. En attendant des études spécifiques sur cette option, la masse critique pourrait être constituée par le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal. Si ces quatre pays convergent durablement, la monnaie unique peut être lancée avec eux en attendant que les autres pays soient prêts. Cette option suppose ipso facto l'éclatement de l'UEMOA, les six autres pays membres de cette union pouvant difficilement survivre en l'absence de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Elle pourrait tout autant constituer un facteur d'accélération vers la monnaie unique.

Pendant les dix à vingt prochaines années, la CEDEAO doit s'organiser pour approfondir la mise en place de l'union douanière, l'objectif étant de relever sensiblement la part des échanges intra-régionaux dans le commerce extérieur des Etats membres. Ce processus pourrait s'accélérer si la Communauté met à contribution son secteur privé. En effet, avec une population de plus de trois cents

millions d'habitants, la CEDEAO offre un marché intérieur intéressant aux opérateurs économiques de la sous-région. Il appartient à ces derniers de s'organiser pour produire dans les meilleures conditions de qualité et de prix les biens et services dont nos populations ont besoin pour vivre (se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner). L'augmentation des échanges intra régionaux crédibiliserait davantage la nécessité de créer une monnaie commune pour la sous-région.

VII. RECOMMANDATIONS

Sur le renforcement des fondamentaux économiques :

- Poursuivre et intensifier les activités relatives à l'harmonisation statistique en vue d'améliorer la comparabilité des données présentées par les Etats membres dans le cadre de la surveillance multilatérale ;
- Poursuivre les efforts engagés dans le respect des critères de convergence ;
- Susciter un débat parlementaire sur la nécessité de prendre en compte le respect des critères de convergence dans les prévisions budgétaires ;
- Identifier les facteurs empêchant le respect des critères de convergence et prendre les dispositions en vue d'éliminer ces contraintes.

Sur les échanges intra-communautaires :

- Rendre effective l'application du tarif extérieur commun par tous les Etats membres ;
- Poursuivre et intensifier les efforts d'élimination des barrières non tarifaires ;
- Conduire une campagne d'information du secteur privé ouest africain sur les possibilités d'affaires offertes par le marché créé par l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires : tirer profit d'un marché potentiel sans frontières de plus de trois cents millions d'habitants.

Sur le dispositif institutionnel :

- Redonner toutes les prérogatives à la Commission de la CEDEAO en matière de monitoring des activités inscrites sur la feuille de route en vue de la création de la monnaie commune ;
- Eliminer les redondances et les conflits de compétence entre la Commission de la CEDEAO et les institutions spécialisées de la Communauté, notamment l'AMAO et l'IMAO ;
- Rendre juridiquement obligatoire la subordination du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de l'AMAO et de l'IMAO au Conseil de Convergence de la CEDEAO ;

- Impliquer davantage le Conseil de Convergence en organisant quatre réunions ordinaires par an sur les questions relatives à la création de la monnaie unique ;
- Renforcer l'impulsion politique en organisant au minimum deux réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement par an spécifiquement consacrées à la création de la monnaie unique.

CONCLUSION

L'insuffisance des progrès réalisés par les Etats membres de la CEDEAO en matière de transactions intra-communautaires et de convergence macroéconomique ainsi que les incohérences du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des activités de la feuille de route rendent impossible la création de l'ECO-ZMAO en 2015 et la création de la monnaie unique de la CEDEAO en 2020.

Le projet reste cependant crédible eu égard au potentiel de la sous-région en matière notamment de population et de ressources naturelles. Pour qu'il puisse aboutir, des décisions audacieuses doivent être prises.

Il y a lieu de s'accorder 15 à 20 ans à partir de 2015 pour approfondir notamment la convergence macroéconomique et l'union douanière.

Eu égard aux instructions données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin 2007 à Abuja qui a demandé une approche unifiée pour la création de la monnaie unique, il y a lieu d'examiner sérieusement l'introduction de cette notion de masse critique qui veut que la monnaie unique soit lancée dès que les quatre pays dominants de la CEDEAO que sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal convergent de façon durable.

Attendre que les quinze Etats membres de la CEDEAO convergent, c'est le moyen le plus sûr d'enterrer définitivement le projet de création d'une monnaie commune pour la CEDEAO.

BIBLIOGRAPHIE

1. Stiglitz, J. E. (2000) *Principes d'économie moderne*. Bruxelles, De Boeck Université s. a.
2. Kindleberger, P. C. et Lindert, P. H. (1981) *Economie Internationale*. Paris, Economica
3. Hugon, P. (1999) *La zone franc à l'heure de l'euro*. Paris, Karthala

Sites Web

1. www.ecowas.int
2. www.uemoa.int

ANNEXES

Annexe 1 : Feuille de route

Feuille de route pour le Programme de monnaie unique de la CEDEAO, 2009-2020

N	Activité	Période Initiale		Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
1	Conduite de la surveillance multilatérale (Programme de monnaie unique de la CEDEAO)	Processus continu		CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA,	Commission CEDEAO	
1a	Opérationnalisation des Comités nationaux de coordination (CNC)	2009		Commission de la CEDEAO, Etats membres	Commission CEDEAO	
1b	Revue et harmonisation des critères de convergence	T2-T4 2009		CEDEAO, AMAO, banques centrales, IMAO, Commission UEMOA ; Ministères chargés des Finances	Commission CEDEAO	
1c	Adoption des critères de convergence harmonisés	T2 2010		chaque Institution régionale, Ministères chargés des Finances, Banques centrales	Commission CEDEAO	
2	Harmonisation :					
2a	Des statistiques	Avant le quatrième trimestre 2014		Commission CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA, AFRISTAT	Commission CEDEAO	
2c	du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques	Avant le quatrième trimestre 2014		Commission CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Ministères des Finances		
3	Harmonisation :					
3a	de la réglementation et de la	T2 2009 –T2		AMAO, IMAO, banques	AMAO	

N	Activité	Période Initiale		Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
	supervision bancaire et d'autres institutions financières	2011		centrales, ABAO, Commission Bancaire de l'UEMOA, securities and exchange Commission, Insurance Commission		
3b	de la réglementation régissant les relations financières extérieures	T2 2009 – T2 2011		AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission de l'UEMOA	AMAO	
3c	du cadre comptable et de <i>reporting</i> des banques	T1 2010 – T4 2013		AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission Bancaire de l'UEMOA	AMAO	
3d	du cadre de politique monétaire	T1 2010 – T4 2013		IMAO, AMAO, banques centrales	AMAO	
3e	de l'infrastructure des systèmes de paiement (virements de gros et de petits montants) pour les transferts transfrontaliers au sein de la CEDEAO	T1 2010 – T4 2013		IMAO, AMAO, ABAO, banques centrales, Ministères chargés des Finances	AMAO	
4	Achever la mise en place des infrastructures de paiements en Gambie, en Guinée, en Libéria et en Sierra Leone	2009 – T4 2012		IMAO, Banques centrales	IMAO	
5	Démantèlement de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires pour assurer la libre circulation des biens, des personnes et des services au sein de la CEDEAO	Processus continu		Commission de la CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission de l'UEMOA, Etats membres	CEDEAO	

N	Activité	Période Initiale		Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
6	Stabilisation des taux de change	Processus continu à finaliser deux (2) ans avant le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO		Banques centrales, AMAO, IMAO	IMAO AMAO	
7	Libéralisation du compte de capital au sein des pays membres de la CEDEAO	2011		IMAO, AMAO, banques centrales	IMAO (pour la ZMAO) AMAO (pour la CEDEAO)	
8	Intégration des marchés financiers (Capitaux, Assurance, Banques, Caisses de prévoyance sociale, etc)	Processus continu		Commission CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Commission Bancaire de l'UEMOA, ABAO, banques centrales, CIMA (Conférence Inter-Africaine des Marchés d'Assurance), CREPMF-UEMOA, Securities and Exchange Commissions, Insurance, Commissions, CIPRESS, Système de retraite et prévoyance sociale	Commission CEDEAO	
9	Cotation et transactions dans les	Processus		AMAO, ABAO, IMAO, banques commerciales,	ABAO	

N	Activité	Période Initiale		Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
	monnaies nationales de la CEDEAO	continu		Banques centrales		
10	Ratification des instruments juridiques de la ZMAO	Au plus tard le 1 ^{er} Juillet 2014		Etats membres, IMAO	IMAO	
11	Démarrage de la banque centrale commune de la ZMAO, Secrétariat de la ZMAO, Agence de Supervision Financière de l'Afrique de l'Ouest	Avant 1 ^{er} Janvier 2015		IMAO, Etats membres de la ZMAO	IMAO	
12	Lancement de l'union monétaire de la ZMAO	Avant le 1 ^{er} Janvier 2015		IMAO, Etats membres de la ZMAO	IMAO	
13 a	Introduction de la monnaie commune de la ZMAO (Eco)	1 ^{er} Janvier 2015		IMAO, Etats membres de la ZMAO	IMAO	
13 b	Retrait des monnaies nationales	1 ^{er} Janvier 2015 – 30 juin 2015		IMAO, Etats membres de la ZMAO	IMAO	
14	Contribution au Fonds de stabilisation et de coopération de la ZMAO	Avant la fin 2014		IMAO, Etats membres de la ZMAO	IMAO	
15	Le Cap-Vert marque officiellement leur adhésion dans l'une des deux zones	Processus continu à accélérer		Commission CEDEAO, AMAO, IMAO	Commission CEDEAO	

N	Activité	Période Initiale		Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
16	Cadre Institutionnel Les différentes étapes de proposition et de validation du cadre institutionnel comprennent la désignation d'une éminente personnalité et la mise en place du Comité des experts (en 2014) chargé de proposer un cadre institutionnel approprié, des rencontres du Comité, la réunion du Conseil des Ministres de la CEDEAO, du Parlement de la CEDEAO, le Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et l'examen éventuel par les Parlements nationaux					
16 a	Introduction d'un projet d'Acte supplémentaire du Traité de la CEDEAO relatif à l'union monétaire	Trois (3) ans avant le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO				
16 b	Design et préparatifs techniques des signes monétaires de la monnaie commune			Sur la base des propositions formulées par le Comité des Experts sous la supervision d'une éminente personnalité		
16 c	Fixation irrévocable des taux de change entre les monnaies					
16 d	Définition et déclaration au FMI du taux de change de la monnaie unique de la CEDEAO					
16 e	Concertation pour la création de la banque centrale commune					
16f	Concertation pour la fusion entre les deux zones monétaires					

N	Activité	Période Initiale		Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
16 g	Lancement de l'Union monétaire de la CEDEAO					
16 h	Démarrage de la banque centrale de la CEDEAO	2020				
16i	Campagne de sensibilisation	Processus continu à initier au plus tôt			IMAO (pour la ZMAO) Commission CEDEAO (pour la CEDEAO)	
16j	Introduction de la monnaie commune de la CEDEAO	2020				
16 k	Retrait des signes monétaires des monnaies nationales	2020				

Annexe 2 : Statistiques du commerce extérieur

1- Exportations

US Dollars	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Monde	5119717,7	5357787,9	5566591,7	5462600,9	5649133,6	6364598,8	6129822,7	6429941,9	7494288,9	9165657,7	10442960,4	12098136,1	13981474,7	16104879,5	12507840,1	15221944,4	18209659,9	18271666,9
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Afrique occidentale	2373,7	2666,8	2393,4	2423,7	2625,3	2799,9	2696,1	3397,6	3699,4	5162,2	6121,3	6733,2	7501,3	10096,3	8408,1	10073,0	10878,6	12050,5
	10,4	9,9	9,4	11,7	10,8	9,2	9,7	11,3	10,0	9,6	9,8	8,5	8,5	9,3	10,0	8,4	6,5	7,3
Asie du Sud-Est	80080,6	84353,1	85081,3	69507,6	76972,0	98189,4	86300,9	91936,6	116634,4	141802,6	165457,3	191092,7	217331,2	250847,2	199219,7	263226,2	310857,7	324587,8
	24,9	24,7	24,0	21,1	21,5	23,0	22,4	22,7	24,7	24,9	25,3	24,9	25,2	25,5	24,6	25,0	25,0	25,9
CEDEAO	2294,4	2577,9	2328,7	2354,6	2543,3	2710,7	2605,9	3330,4	3629,7	5078,9	6010,8	6566,2	7338,7	9872,1	8200,1	9776,1	10538,4	11667,3
	10,3	9,7	9,3	11,6	10,6	9,0	9,5	11,2	9,9	9,5	9,7	8,4	8,5	9,2	10,0	8,3	6,4	7,1
UE27	1412002,9	1483872,0	1472137,4	1576936,1	1576910,3	1607599,1	1621171,1	1732536,3	2094984,9	2532496,5	2725712,1	3106011,7	3610890,4	3963174,5	3028770,5	3330777,6	3838003,2	3630191,0
	65,9	66,8	65,9	67,7	68,3	67,5	67,1	67,1	68,1	68,2	67,6	67,8	67,8	67,0	66,3	64,8	63,7	62,8
Zone euro	883189,7	929586,6	884233,7	948443,1	960872,1	956885,7	960357,3	1015010,4	1253760,1	1515167,7	1619914,6	1802591,3	2113248,9	2312503,5	1792869,8	1945887,9	2208150,0	2075571,4
	51,7	53,0	50,9	51,9	52,7	51,6	50,7	50,2	51,8	51,8	51,5	50,8	50,6	50,0	50,1	48,7	47,4	46,6

Source : UNCTADstat et extractions de l'auteur

2- Importations

US Dollars	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Monde	5 185 518,6	5 446 035,3	5 643 796,6	5 581 857,0	5 802 358,5	6 560 799,2	6 328 044,9	6 601 155,0	7 705 307,7	9 390 460,0	10 701 799,6	12 323 639,2	14 102 679,3	16 366 693,5	12 584 071,8	15 301 360,4	18 273 892,2	18 392 285,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Afrique occidentale	1 719,0	2 240,4	2 090,5	2 230,1	2 484,5	2 669,7	2 832,8	2 689,9	3 456,7	4 362,7	5 576,8	6 321,2	6 643,0	10 109,6	7 125,4	8 651,9	9 774,0	10 620,2
	8,7	12,3	9,8	10,2	11,4	12,7	11,7	13,2	13,1	12,8	12,6	11,9	10,3	11,1	10,4	10,2	9,2	9,9
Asie du Sud-Est	63 985,7	70 231,2	72 436,3	59 854,6	67 090,8	83 641,9	75 147,6	81 027,5	103 905,0	128 853,5	154 331,5	178 407,0	201 104,4	233 925,0	181 907,2	236 396,2	275 340,1	291 055,3
	18,0	18,7	19,0	20,9	21,7	22,0	21,7	22,2	25,3	25,1	25,6	25,9	25,8	24,9	24,9	24,8	23,9	23,8
CEDEAO	1 630,1	2 138,8	1 995,1	2 152,8	2 382,1	2 556,8	2 720,7	2 630,0	3 385,4	4 246,7	5 416,6	6 142,7	6 472,2	9 865,0	6 920,5	8 370,5	9 427,5	10 223,1
	8,4	12,1	9,6	10,1	11,1	12,5	11,5	13,2	13,1	12,8	12,6	11,8	10,3	11,0	10,3	10,1	9,1	9,8
UE27	1 329 510,9	1 395 762,4	1 374 805,2	1 474 902,8	1 476 941,6	1 503 393,2	1 504 707,2	1 615 362,0	1 971 293,0	2 358 074,8	2 524 149,8	2 858 356,2	3 380 345,7	3 682 335,9	2 785 430,8	3 069 709,1	3 538 363,1	3 370 967,1
	63,8	64,8	63,6	64,6	64,0	61,7	62,2	63,3	64,3	63,6	61,5	60,2	61,5	59,6	60,3	58,5	57,8	58,1
Zone euro	819 093,5	859 421,8	813 614,1	873 132,6	879 440,4	879 048,4	877 150,9	936 247,0	1 159 886,0	1 383 632,1	1 470 079,3	1 644 291,7	1 932 598,0	2 107 878,5	1 615 148,2	1 749 416,0	1 979 891,5	1 903 077,3
	50,4	51,8	49,8	50,6	50,1	47,8	48,2	49,1	50,1	49,6	47,8	46,6	47,1	45,5	46,2	44,4	43,1	44,5
UEMOA	551,5	672,9	655,0	834,4	833,4	731,0	795,1	861,2	1 241,4	1 498,8	1 496,9	1 700,7	1 828,2	2 555,6	2 170,1	2 380,3	2 591,6	2 768,9
	7,5	9,3	9,2	10,3	10,8	10,4	10,6	10,6	12,2	11,7	9,8	10,6	9,2	10,1	9,9	9,8	10,2	9,4

Source : UNCTADstat et extractions de l'auteur

THEMATIQUE N° 8

**LES ENJEUX DE LA SURVEILLANCE
MULTILATERALE DANS UNE ZONE MONETAIRE
INTEGREE : L'EXPERIENCE DE LA ZONE EURO
ET LES ENSEIGNEMENTS POUR L'UEMOA**

PAR

***Kako NUBUKPO, Ministre de la Prospective et de l'Evaluation des
Politiques Publiques du Togo***

INTRODUCTION

La crise économique qui a frappé les économies développées en général, et plus spécifiquement l'Union Européenne depuis l'éclatement de celle des «subprimes» en 2007 aux Etats-Unis, a mis en danger le devenir de l'euro et plus encore celui de la zone Euro. La crise grecque du printemps 2010 contribue depuis trois ans à accorder une importance particulière au *Policy Mix* en Union Economique et Monétaire, sur fond d'inquiétudes devant la succession de crises post *Subprimes*. En particulier, la réponse, contrainte et forcée de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui a acheté des obligations de l'Etat Grec, violant ainsi ses principes de base, ainsi que l'immixtion du Fonds Monétaire International (FMI) dans le fonctionnement de la zone Euro via son implication dans le plan de sauvetage de la Grèce, conduisent à questionner la validité actuelle de l'orthodoxie monétaire et budgétaire à la base de la construction de *l'Euroland* et à envisager le fédéralisme comme voie de sortie « par le haut » des crises récurrentes de l'euro.

Dans ce contexte, l'analyse de l'évolution du dispositif de surveillance multilatérale au sein de la zone Euro revêt une importance particulière, dans la mesure où cette évolution illustrerait le type de réponse choisi par les autorités européennes, à savoir une austérité budgétaire accrue sanctuarisée par l'adoption de règles contraignantes, ou au contraire, un fédéralisme budgétaire fondé sur la mise en place d'un budget communautaire conséquent et la mutualisation des dettes souveraines.

Face à ce redoutable défi, l'interdépendance du couple décisionnel formé au niveau européen par l'ensemble des institutions et des mesures de nature politique et par l'ensemble des institutions et des mesures de nature économique est plus essentielle et indissociable que jamais pour la reprise de la croissance commune.

Dans une zone comme l'UEMOA, qui se construit avec comme archétype la construction européenne, les choix opérés au sein de la zone Euro ne peuvent laisser indifférent, tant les enjeux du débat paraissent identiques, avec un surcroît d'urgence au sein de l'UEMOA, eu égard au taux élevé de pauvreté et de chômage qui y sévit.

L'objectif de la présente étude est d'analyser la pertinence des évolutions en cours au sein de la zone Euro et d'en tirer les enseignements idoines pour la zone UEMOA, à un moment où les orientations prises par le Panel de Haut Niveau de l'UEMOA semblent s'éloigner des innovations institutionnelles en cours au sein de la zone Euro.

La première partie de cette étude effectue un retour historique sur la construction européenne et présente la situation économique de la zone Euro, afin de bien situer les enjeux actuels. La deuxième partie retrace les innovations institutionnelles en cours au sein de la zone Euro, notamment en réponse à la succession de crises post *Subprimes*. Enfin, les enseignements pour le dispositif de surveillance multilatérale au sein de la zone UEMOA et du Togo sont tirés dans la troisième partie.

I. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL EUROPEEN ET L'EVOLUTION STRUCTURELLE DES ECONOMIES

I.1. Une brève histoire de la construction européenne

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été mise en place le 9 mai 1950 la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) qui répond à l'objectif de la fédération européenne basée sur une logique de développement d'une intégration poussée. Ce dispositif devait avoir comme point de mire la mise en place de l'union monétaire. Le Traité de Rome en 1957 a permis la mise en place du marché commun suivi de l'effectivité de la disparition des barrières douanières le 1^{er} juillet 1968.

En avril 1972, est mis en place le système de "serpent monétaire" assorti de la volonté des Etats de réduire les marges de fluctuation des différentes monnaies européennes dans un canevas plafond et plancher de 1,25%. Les devises contenues dans ce panier sont le franc français, le deutsch mark, le florin¹³⁹, la couronne danoise et le franc belge. Un an après, en avril 1973, est mis en place le FECOM¹⁴⁰. Ce fonds vise le bon fonctionnement du rétrécissement progressif des marges de fluctuation des monnaies communautaires, les interventions en monnaies communautaires sur les marchés des changes et des règlements entre banques centrales tendant à une politique concertée des réserves.

Pour remédier aux imperfections du serpent, un système plus contraignant, le système monétaire européen (SME) est créé en avril 1979.

Le système monétaire européen constitue le premier pas significatif vers l'unification monétaire européenne. En mars 1979, huit pays de la CEE¹⁴¹ (Allemagne, Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas) décident de mettre en place un système de taux de change fixe. Il est prévu un ensemble complexe d'intervention réciproque pour les banques centrales afin de contenir les taux de change des monnaies à l'intérieur des marges de fluctuations préétablies.

Le SME est caractérisé par 3 phases :

- ✓ Entre 1979 et 1986, le SME se caractérise par de fréquents réalignements des parités. Entre mars 1979 et janvier 1987, le SME a connu onze (11) réalignements;
- ✓ De janvier 1987 à août 1992, on observe une stabilité du système et aucun réalignement n'est intervenu durant cette période. De septembre 1992 à juillet 1993, l'Allemagne entre en conflit avec ses partenaires du SME qui manifestaient leur mécontentement face à la profonde récession de leurs économies due au niveau élevé des taux d'intérêt allemands. Le Royaume Uni et l'Italie quittent le mécanisme de change.;
- ✓ D'août 1993 jusqu'à l'introduction de l'euro, les autres membres ont adopté des marges de fluctuation de $\pm 15\%$.

Trois raisons ont motivé la mise en place du SME:

¹³⁹ Franc des Pays Bas avant l'entrée en vigueur de l'euro

¹⁴⁰ Fonds Européen de Coopération Monétaire

¹⁴¹ Communauté Economique Européenne

- ▶ Renforcer le rôle de l'Europe au sein du système monétaire international;
- ▶ Renforcer l'unification du marché européen;
- ▶ Maîtriser les niveaux d'inflation élevés que connaissent les pays européens.

Afin de remplacer les monnaies nationales par une monnaie commune qui sera gérée par une banque centrale unique pour le compte des pays membres, un groupe de réflexion présidé par Jacques Delors, alors président de la Commission Européenne, propose en 1989 une transition en trois étapes vers l'abandon total de la souveraineté monétaire nationale. Il s'agit de : l'Union Economique et Monétaire (UEM).

- ▶ Le 10 décembre 1991, des amendements d'envergures sont apportés au Traité de Rome de 1957 à Maastricht¹⁴². Le Traité de Maastricht comprend les dispositions prévoyant l'introduction d'une monnaie unique et la création d'une banque centrale européenne au 1^{er} janvier 1999. Il prévoit notamment des critères macroéconomiques de convergence qui portent sur l'inflation, le change, le budget et la dette publique.

- ▶ La ratification de ce traité par 12 pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) donne naissance à l'Union Européenne en 1993;

- ▶ En 1997, le pacte de stabilité et de croissance est signé, à l'initiative de l'Allemagne. Ce pacte renforce les critères de convergence de Maastricht. Il impose aux Etats de la zone Euro d'avoir à moyen terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaire.

- ▶ En 1999, l'Euro est mis en circulation, monnaie unique gérée par le Système Européen de Banques Centrales (SEBC) dont le cœur, la Banque Centrale Européenne (BCE) est situé à Frankfort (Allemagne).

I.2. Enjeux et défis de l'Euro-Zone

Le SEBC gère la politique monétaire de la zone Euro. Il est composé de la BCE et des Banques Centrales Nationales (BCN) des Etats membres ou non membres de la zone Euro. Le terme «**eurosysteme**» désigne l'ensemble composé par la BCE et les BCN des Etats membres ayant adopté l'Euro. Son objectif principal est le maintien de la stabilité des prix au sein de l'UE. Ses missions sont :

- ▶ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire de l'Union;
- ▶ Conduire les opérations de change de l'Euro vis-à-vis des monnaies nationales;
- ▶ Détenir et gérer les réserves officielles de changes des Etats membres;
- ▶ Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

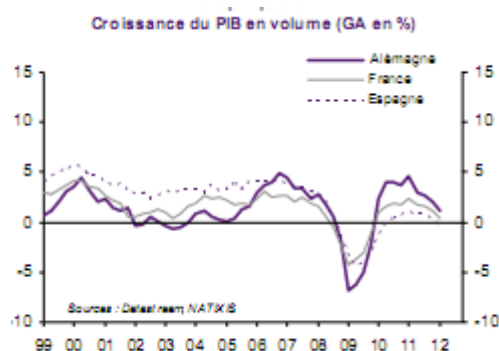
La mise en place de la zone Euro a permis une augmentation des échanges entre les pays de la zone. Les travaux de Frankel et Rose montrent que l'intégration économique entraîne une convergence des fluctuations économiques donc des cycles. Ainsi, pour chaque pays, l'augmentation des échanges intra zone a permis d'augmenter le poids des exportations en direction de la zone Euro. Les fluctuations des demandes nationales ont eu des incidences sur les autres économies de la zone. L'augmentation des importations allemandes tire les exportations de ses partenaires commerciaux européens et donc une croissance de leurs activités. Traditionnellement, on exige que les pays candidats à une même union monétaire aient des cycles économiques similaires. Au niveau de la zone Euro, cette similitude

¹⁴² Ville hollandaise

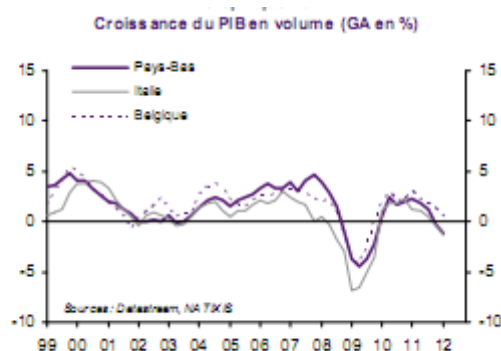
des cycles constitue une évidence. L'analyse (Artus et al. 2012) de la croissance du PIB de l'Allemagne, la France, l'Espagne, les Pays Bas, l'Italie, la Belgique, l'Autriche, la Finlande, la Grèce, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie et de l'Irlande montre une forte similitude des cycles (Graphique 1a, 1b, 1c 1d). Cette similitude n'est pas un critère suffisant de proximité économique. En tenant compte des caractéristiques structurelles des pays, on peut les classer en trois groupes homogènes :

- ▶ Les pays sophistiqués : Allemagne, Pays Bas, Belgique, Finlande;
- ▶ Les pays intermédiaires : France, Slovaquie, Slovénie, Irlande;
- ▶ Les pays peu sophistiqués : Espagne, Italie, Grèce, Portugal.

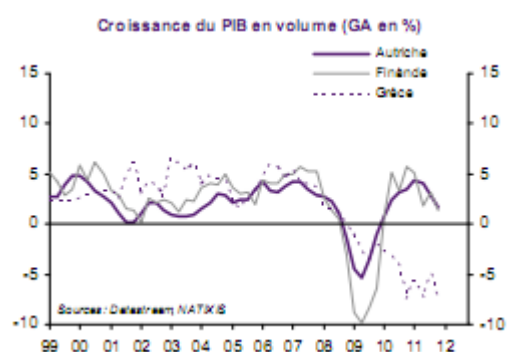
Graphique 1a



Graphique 1b



Graphique 1c



Graphique 1d

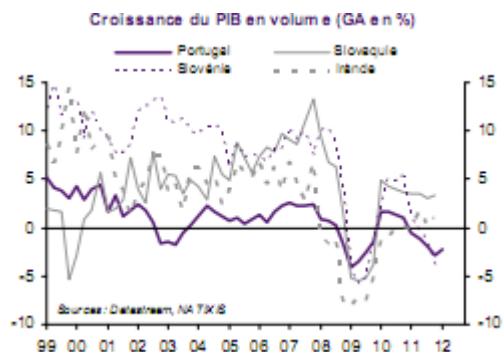


Tableau 1

Corrélation entre les séries (entre 1999-2012 et 2002-2012) et la valeur moyenne des 169 corrélations

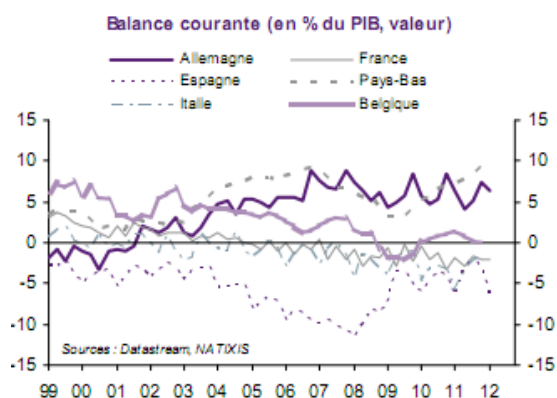
Entre 1999-2012

	Allemagne	France	Espagne	Pays Bas	Italie	Belgique	Autriche
Allemagne	1						
France	0,83	1					
Espagne	0,60	0,86	1				
Pays Bas	0,83	0,88	0,81	1			
Italie	0,86	0,95	0,83	0,83	1		
Belgique	0,82	0,92	0,75	0,88	0,88	1	
Autriche	0,90	0,90	0,75	0,90	0,88	0,93	1
Finlande	0,86	0,92	0,81	0,87	0,91	0,86	0,91
Grèce	0,05	0,31	0,67	0,33	0,32	0,22	0,16
Portugal	0,58	0,77	0,75	0,78	0,75	0,69	0,64
Slovaquie	0,52	0,38	0,43	0,52	0,43	0,35	0,49
Slovénie	0,38	0,63	0,84	0,61	0,63	0,60	0,54
Irlande	0,54	0,83	0,90	0,70	0,78	0,74	0,69

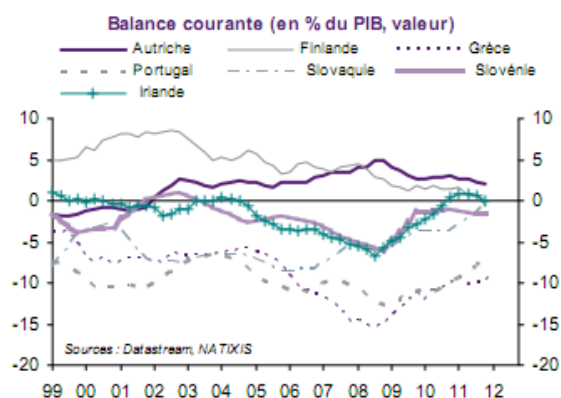
Valeur moyenne des 169 corrélations

Entre 1999-2012	0,709
Entre 2002-2012	0,757

Graphique 2a



Graphique 2b



(Source des graphiques : Artus et al. 2012)

Cette classification des pays illustre l'existence d'une hétérogénéité de l'espace économique européen qui conduit à relativiser le caractère optimal de la zone Euro.

En effet, une zone monétaire optimale désigne un ensemble régional intégré, où les échanges commerciaux sont intenses et où la mobilité des facteurs de production est forte. Lorsque ces conditions sont réunies, les pays ont intérêt à partager une monnaie unique. Les bénéfices et les coûts liés à l'adhésion à une monnaie unique dépendent du niveau d'intégration économique des différents partenaires potentiels. Selon les théories des zones monétaires optimales, les zones de changes fixes fonctionnent mieux lorsque les économies sont fortement intégrées avec des liens commerciaux forts et une grande mobilité des facteurs de production.

Il en résulte qu'une zone monétaire optimale nécessite :

- ▶ L'importance de la flexibilité (Mundell 1961): Mobilité du travail, flexibilité des prix et des salaires pouvant permettre de répondre aux chocs asymétriques;
- ▶ Un degré important d'ouverture des économies (Mac Kinnon 1963);
- ▶ Une intégration financière (Ingram 1962);
- ▶ Une diversification des économies (Kenen 1969) permettant de limiter le risque de chocs asymétriques.

Dans le cas de la zone Euro, les marchés des biens et du travail ne sont pas encore suffisamment intégrés pour lui permettre d'obtenir le label de zone monétaire optimale. Si les capitaux se déplacent facilement, il n'en est pas de même pour la main d'œuvre, ce qui ne facilite pas les ajustements aux chocs. A titre d'illustration, l'Europe du Nord, fortement industrialisée, est intensément dotée en main d'œuvre qualifiée, ce qui n'est pas le cas pour le sud. En revanche, l'Europe du Sud a une grande tradition de services que n'a pas l'Europe du Nord.

Force est de constater à l'examen que les politiques nationales n'ont pas pris en compte les processus de spécialisation productive à l'œuvre et ce dernier a généré des hétérogénéités nuisibles.

En effet, la mise en place de la zone Euro a permis une spécialisation productive au niveau des différents pays. Deux sortes de spécialisation peuvent se dessiner avec des effets divers. La spécialisation intra branche et celle inter branche. La spécialisation est intra branche si les pays ne se spécialisent pas dans la production de certains biens aux dépens d'autres. Ils se spécialisent donc dans les « variétés » à l'intérieur de chaque groupe de biens. Dans ce cas, le poids des secteurs dans l'économie ne varie pas avec la spécialisation. En revanche, si la spécialisation est inter branche, les pays se spécialisent dans la production de certains biens.

Pour certains pays, en présence de la spécialisation inter branche, ils ont plus d'avantage dans la fabrication des voitures que celle des produits manufacturiers. Alors, le poids du secteur de fabrication des voitures dans l'économie nationale augmente aux dépens de celui des produits manufacturiers. Si la spécialisation se fait du secteur industriel vers les services non échangés, le poids du secteur industriel diminue, le volume des exportations baisse entraînant une chute de l'emploi industriel. D'autres pays possédant des dotations factorielles importantes dans la production des biens industriels augmentent leurs productions et leurs exportations. En cas de chocs sectoriels, à cause de l'évolution de la spécialisation productive, les effets diffèrent de ceux obtenus avant l'union monétaire. Une spécialisation inter branche accroît donc l'hétérogénéité de la zone.

Après la mise en place de la zone Euro, les pays du Nord (Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande et le Pays Bas) se sont fortement spécialisés dans la production des produits manufacturiers tandis que ceux du Sud ont accru leur appétence pour la production agroalimentaire. Le résultat fut conséquent : la production manufacturière a baissé en Espagne, en France, en Grèce, en Italie et au Portugal entre 1999 et 2011 (graphique 4a). Sur la même période, la production agroalimentaire y a augmenté.

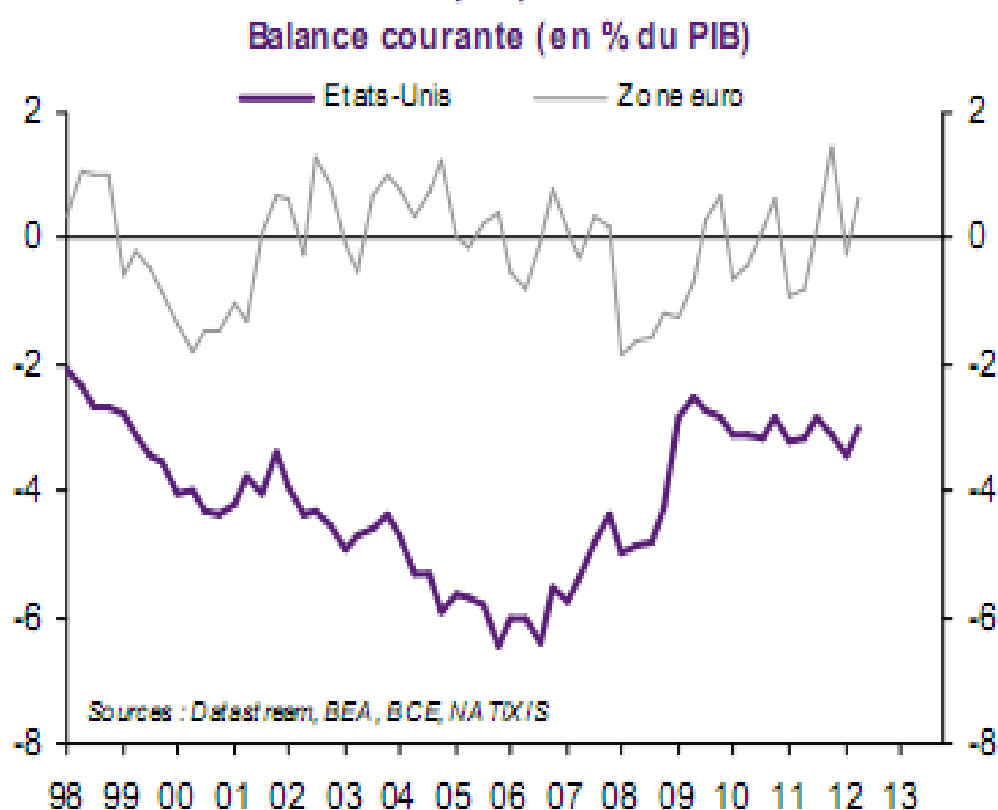
Au niveau de la différenciation entre le Nord et le Sud, la prise en compte de l'exemple de la France et de l'Allemagne montre en quoi l'hétérogénéité de la zone Euro peut être la conséquence des politiques budgétaires et fiscales différentes. On observe entre la France et l'Allemagne :

- Une évolution différente de l'emploi public, avec un effort de réduction permanente en Allemagne et une hausse en France due essentiellement à l'emploi dans les collectivités locales;
- En Allemagne, depuis la création de l'Euro, on note une réduction de la protection sociale, ce qui n'est pas le cas en France;
- Des modifications divergentes de la structure de la fiscalité. En Allemagne, on note une substitution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux cotisations sociales alors qu'en France on note une augmentation du poids des charges sociales et la baisse de celui de la TVA.

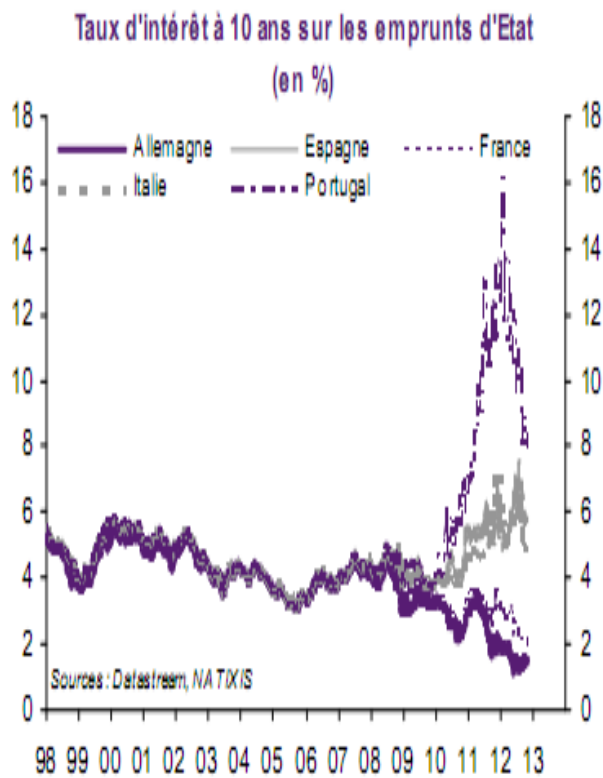
Ainsi, depuis la création de l'Euro, on note une absence de coordination budgétaire et fiscale dans la zone Euro. Le Nord s'industrialise tandis que le sud se désindustrialise.

Au total, la zone Euro a connu sur la période récente un excédent de sa balance courante contrairement aux USA (graphique 3a). Le problème de cette dernière n'est pas une insuffisance de l'épargne mais un arrêt de la mobilité de cette épargne à l'intérieur de la zone expliquant ainsi la dispersion des coûts de financements (graphique 3b, 3c et 3d).

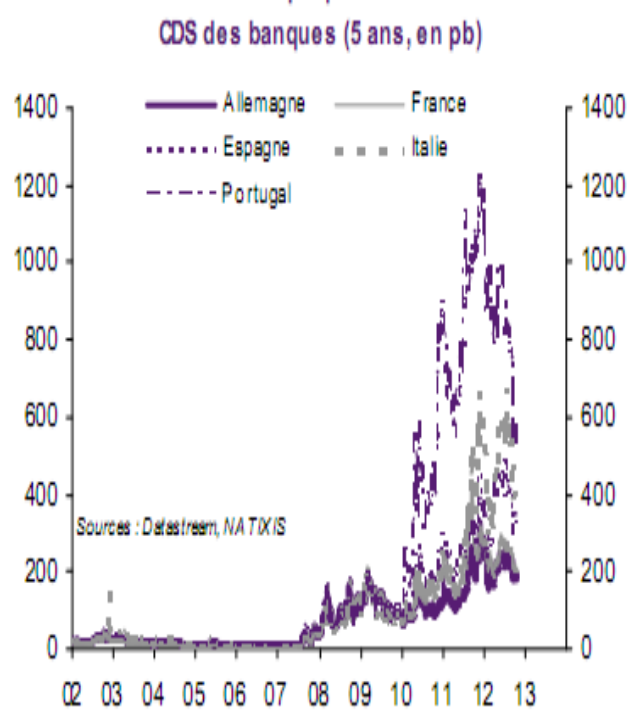
Graphique 3a



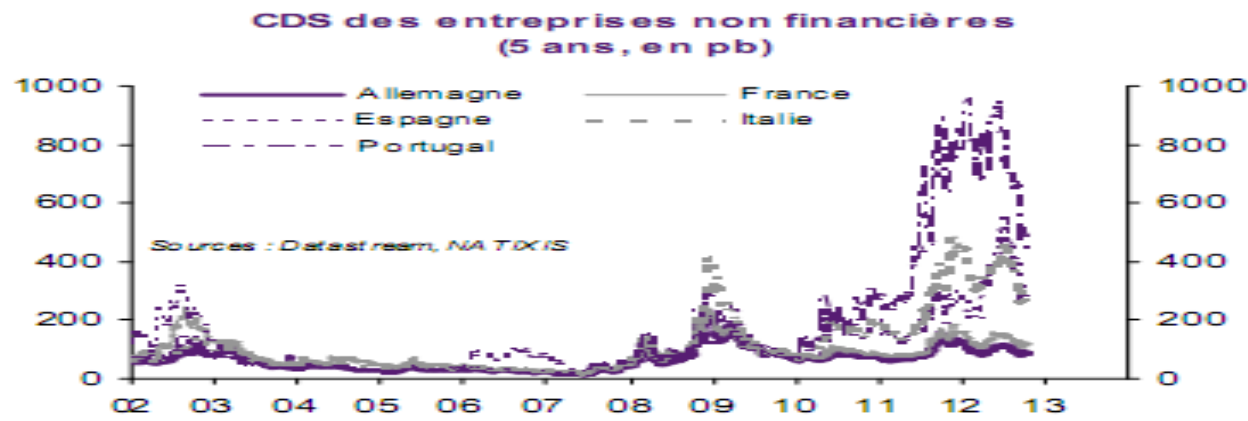
Graphique3b



Graphique 3c

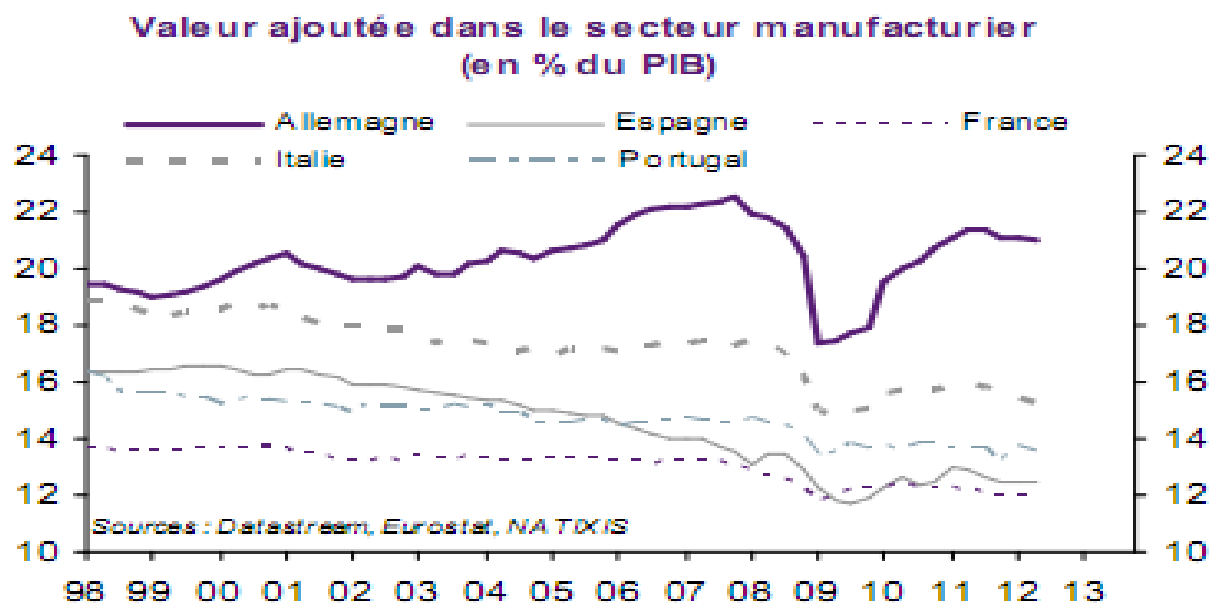


Graphique 3d

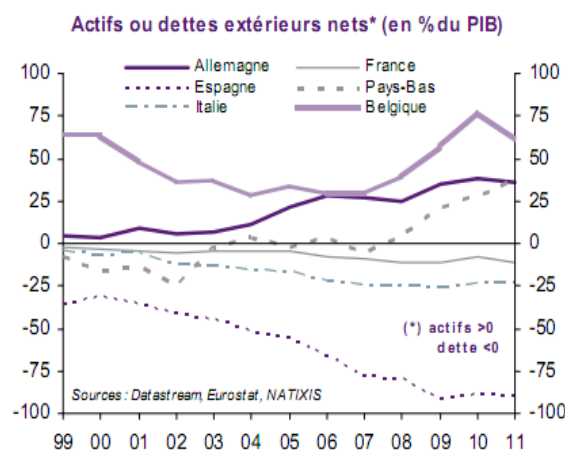


NB : Le CDS est le Crédit Défaut Swaps.

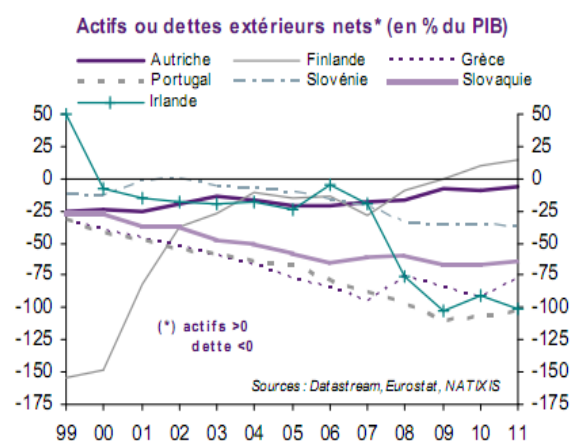
Graphique 4a



Graphique 5a



Graphique 5b



En somme, il y a trois formes d'hétérogénéité des pays de la zone Euro.

- ▶ **Hétérogénéité normale** due à la spécialisation et à la présence plus ou moins abondante des facteurs de production ;
- ▶ **Hétérogénéité anormale** due aux différences structurelles entre les politiques économiques, les fonctionnements des marchés de travail, les efforts d'innovation ;
- ▶ **Hétérogénéité mécanique** due à l'unicité de la politique monétaire.

Ces causes montrent une région très hétérogène, contrairement aux attentes des fondateurs de l'Euro.

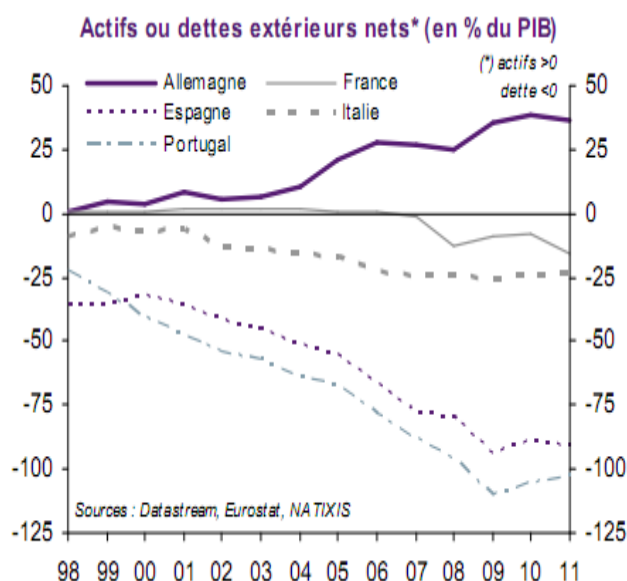
Le poids de l'industrie dans le PIB va de 6% à 27%, le niveau de revenu variant de 14.000 € à 32.000 € par an, le solde de la balance courante varie d'un déficit de 9 points du PIB à un excédent de 10 points du PIB.

Si la balance commerciale de la zone euro est globalement équilibrée, la compétitivité des « GIIPS » (Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne) a diminué de 20 à 30% par rapport à l'Allemagne depuis 10 ans.

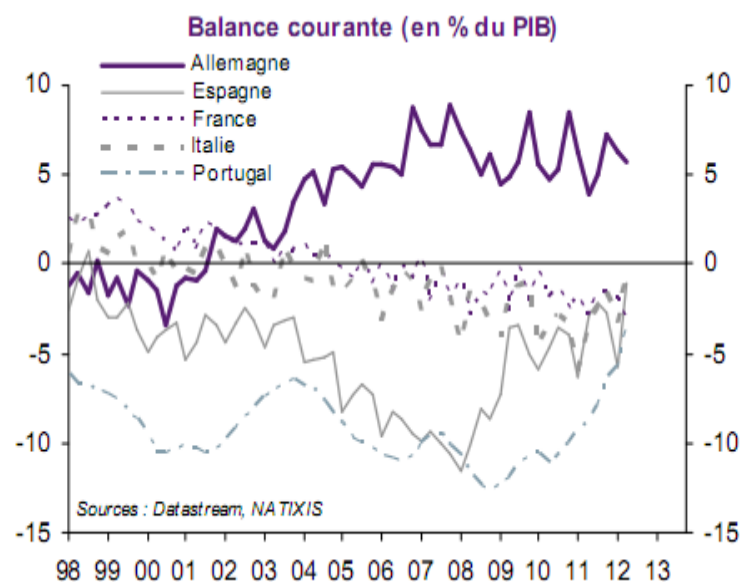
L'essentiel des échanges commerciaux s'effectuant au sein de la zone Euro, les pays du Sud de l'Europe ont accumulé d'importants déficits commerciaux, qui ont eu pour effet de soulever la question de la soutenabilité de leur dette.

Il en résulte donc que le modèle européen présente des limites liées à la non similarité des structures économiques se traduisant par l'hétérogénéité des structures productives. Cette hétérogénéité conduit à celle des situations des comptes extérieurs car en absence de fédéralisme, aucun transfert de revenu ne peut compenser les déséquilibres des balances courantes.

Graphique 6a



Graphique 6b



Un autre point important permettant d'évaluer la pertinence de la zone Euro, est la capacité de l'Union Européenne à opérer des transferts entre ses membres les plus riches et ceux dont l'économie est moins dynamique : c'est le fédéralisme budgétaire. Il permet de compenser la perte de stabilité économique due aux changes fixes. Malheureusement, l'UE et la zone Euro en particulier, dispose de pouvoirs budgétaires très limités réduisant sa capacité de réaction contracyclique que ne compensent ni l'ancien pacte de stabilité et de croissance, ni le nouveau pacte budgétaire qui autorise un déficit structurel de l'ordre de 0,5% du PIB, avec des budgets équilibrés voire excédentaires.

II. L'EVOLUTION DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE AU SEIN DE LA ZONE EURO : VERS UNE COERCITION RENFORCEE ?

La crise actuelle n'est pas une crise marquée par une dégradation de la valeur internationale de l'Euro. Introduite avec un taux de change de 1,18 dollar par Euro le 1^{er} janvier 1999, cette devise s'est dépréciée à 0,82 dollar par Euro deux ans plus tard puis la volatilité des marchés des changes s'est renversée et l'a portée à un maximum de 1,60 dollar par Euro. Le taux de change actuel de l'Euro reste relativement stable depuis le début de la crise de la zone Euro autour de 1,30 dollar par Euro, avec une volatilité limitée à une fourchette de + ou – 6 % autour de cette moyenne.

En revanche, la crédibilité de la zone Euro a beaucoup souffert des perversions des comportements publics et privés dans certains Etats membres et la foi en sa pérennité en a été gravement atteinte, malgré tous les avantages qu'elle présente.

L'unicité de la politique monétaire de la zone a conduit à une réduction des pressions inflationnistes dans les économies de tous ses Etats membres. Ceci vient du fait que le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne est tenu, de par la lettre de ses statuts, de veiller à imposer aux économies de chacun des Etats membres une politique monétaire non seulement unique mais également vigilante et rigoureuse de façon à assurer la meilleure stabilité des prix possible dans l'ensemble de la zone Euro et de l'Union.

Ce conseil des gouverneurs réaffirme régulièrement depuis quinze ans la priorité qu'il attache à ce que les dérives nominales des prix dans la zone Euro demeurent en dessous mais les plus proches possibles d'un taux moyen de hausse plafonné à 2% par an.

Cet objectif de stabilité relative des prix est demeuré non seulement strictement prioritaire mais même pratiquement exclusif jusqu'à l'été 2007 et à l'éclatement de la *crise bancaire et financière des « subprimes » aux Etats-Unis puis à sa diffusion mondiale*.

Les règles de stricte discipline budgétaire et de bonne gestion publique qui étaient juridiquement très précisément fixées et imposées à tous les Etats membres par le Pacte de stabilité et de croissance de 1997 ont cependant rapidement cessé d'être respectées par nombre d'entre eux dans la zone Euro sous les pressions exercées

sur des gouvernements trop peu rigoureux par des déséquilibres budgétaires consécutifs à des pertes de recettes fiscales et à des accroissements de dépenses publiques entraînées par les tensions politiques, économiques et sociales conjoncturelles du début des années 2000.

Ce fut le cas d'abord du Portugal dès 2003 puis, de façon beaucoup plus grave et significative, des deux plus grands Etats membres de l'Union européenne que sont l'Allemagne et la France. Le premier ayant connu entre 2003 et 2005 des taux de chômage moyens de l'ordre de 10%, le gouvernement allemand n'a pas hésité à pratiquer pendant quatre ans, de 2003 à 2006, des déficits publics supérieurs au plafond de 3% de son PIB, avec un maximum de - 4,2% en 2003 ; ceux du second sont montés à un maximum de - 4,1% en 2003 mais sont redescendus à - 3,6 % en 2004 pour retomber à - 2,9% dès 2005. En revanche, le premier a toujours bénéficié depuis son entrée dans la zone Euro d'un considérable excédent de sa balance des comptes tandis que le second a vu son déficit s'aggraver depuis 2003.

Face à ces déficits des finances publiques de l'Allemagne et de la France, les gouvernements de la zone Euro ont été conduits, sous leurs pressions conjointes, à s'entendre sur une première réforme du Pacte de compétitivité et de croissance. Elle est intervenue dès 2005 afin de permettre un assouplissement des contraintes de bonne gestion qui étaient initialement prévues et qui auraient dû théoriquement être respectées par tous les Etats membres, a fortiori par les deux plus puissants.

Ces règles avaient pourtant été jugées rigoureusement indispensables huit ans auparavant par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro, notamment par celui de l'Allemagne, la Commission européenne et la Banque centrale européenne étant elles-mêmes chargées d'y veiller, selon la pratique constante de la Bundesbank.

L'exemple de cet assouplissement dans la mise en œuvre de ces règles, plutôt que de devoir s'y plier en acceptant les conséquences économiques et sociales jugées dommageables et politiquement impopulaires qui auraient découlé de leur strict respect, illustre à quel point les gouvernants de grands Etats membres ont été capables de s'entendre pour les fouler au pied. Ils ont constitué un front commun pour faire ensemble apparemment preuve d'un bon pragmatisme conjoncturel immédiat mais dont les retombées négatives réelles pour le devenir de la zone Euro ont été désastreuses à terme pour la crédibilité et la durabilité de la zone Euro. Elles n'ont été vraiment perçues par les moins prévoyants de ces gouvernements que lors de l'éclatement de la crise des dettes souveraines grecques cinq ans plus tard. Elles ont, en effet, permis de reporter inconsidérément les mesures de rétablissement des finances publiques et de poursuivre des politiques irresponsables de surendettements publics mais aussi privés.

En revanche, dans le même temps, le Chancelier allemand avait cependant pris la responsabilité politique de l'impopularité d'un large programme de réformes d'ensemble, dit de l'Agenda 2010, visant à la restauration la plus rapide possible de l'emploi en Allemagne par un accroissement massif de la compétitivité des entreprises

industrielles et de services de son pays au sein de la zone Euro. L'excédent de la balance des comptes allemande est ainsi monté de 129,9 milliards d'Euros en 2003 à 194,3 milliards d'Euros en 2007.

C'est ainsi, notamment, qu'ont été votées à son initiative, entre 2003 et 2005, les quatre lois Hartz, du nom du directeur des relations humaines de l'entreprise Volkswagen.

Ces lois impopulaires ont profondément réformé les conditions de fonctionnement du marché du travail allemand, en les assouplissant au détriment de la plupart des mesures sociales et des mesures de régulation de la vie économique qui avaient été antérieurement conquises par les syndicats de salariés et qui étaient favorables aux situations des travailleurs en activité ou retraités.

Le 17 juin 2010, le Conseil a adopté un renforcement de la surveillance budgétaire et macroéconomique des Etats membres de l'Union. Il a été permis par l'instauration de la procédure dite du « Semestre européen ». Sa mise en place est intervenue le 1^{er} janvier 2011. Destiné à permettre une meilleure coordination des politiques budgétaires et macroéconomiques des Etats membres, il se veut facteur d'assainissement des finances publiques de l'Union, en introduisant une vraie supervision budgétaire de leur ensemble par la Commission. L'introduction de ce semestre européen, très précoce et aux exigences plus précises, devrait permettre d'améliorer sensiblement l'efficacité de la coordination des dispositions des anciennes grandes orientations des politiques économiques européennes.

Le 13 décembre 2011, est entré en vigueur un nouveau « paquet » législatif, dit « six-pack », qui avait été préparé par la Commission et présenté par elle dès le 29 septembre 2010, soit plus de quatorze mois plus tôt. Ce relativement long délai de gestation n'a rien d'exceptionnel. Il illustre une nouvelle fois la lourdeur et la lenteur des prises de décision politiques et économiques dans l'Union.

Ce paquet est composé de cinq règlements du Parlement européen et du Conseil en date du 16 novembre 2011 et d'une directive. Outre le durcissement du Pacte de stabilité et de croissance, le six-Pack a introduit une nouvelle procédure de déséquilibre excessif. Elle vise à prévenir ou à corriger les déséquilibres macroéconomiques excessifs qui sont susceptibles de se produire dans chacun des Etats membres, sous l'effet de pertes de compétitivité économique prolongées entraînant des déficits de leurs balances des comptes, ou sous la forme de développements de poussées inflationnistes et de surendettements privés accompagnés de bulles boursières et immobilières.

Le six-pack a ainsi imposé la mise en place d'un système d'alerte préventif dont le but est de permettre à la Commission et au Conseil d'adopter des recommandations destinées à corriger ces déséquilibres avant qu'ils ne deviennent trop forts et donc qu'ils ne soient potentiellement dommageables pour l'Euro et la stabilité de l'ensemble de la zone Euro.

Le 23 novembre 2011, la Commission a proposé l'adoption d'un nouveau règlement, dit « two-pack », devant compléter les nouvelles mesures introduites par le « six-pack », en vue d'accroître encore le respect des règles de la discipline budgétaire et de garantir la réduction des déficits budgétaires nationaux dans la zone Euro. Les

deux nouveaux règlements qui constituent ce « two-pack » ont été adoptés le 12 mars 2013 par le Parlement européen au terme de près de seize mois de longues négociations avec le Conseil et la Commission. Il est entré en application le 15 octobre 2013 et permettra effectivement de renforcer encore le Pacte de stabilité et de croissance pour les pays de la zone Euro pour l'élaboration de leurs projets de budget 2014.

Les projets de budget de ses Etats membres devront à l'avenir être soumis par chacun d'entre eux à la même date à la Commission, donc en principe le 15 octobre de chaque année, avant qu'ils ne puissent être soumis à discussion au sein de leurs Parlements nationaux. Ceux-ci resteront, bien entendu, seuls officiellement souverains mais la Commission pourra émettre à l'égard de ces projets des avis motivés qui leur seront communiqués avant l'ouverture des débats.

Ce « two-pack » va permettre de renforcer la surveillance budgétaire de l'ensemble des Etats membres de la zone Euro et, plus particulièrement, celle de ceux d'entre eux qui ont fait l'objet d'un programme d'ajustement budgétaire en contrepartie d'une aide financière de la part des instances spécialisées de la zone.

Le Conseil européen des 8-9 décembre 2011 a adopté un nouveau pacte budgétaire encore renforcé, cette fois sous la forme d'un nouveau projet de traité devant simultanément permettre d'élever la stabilité des finances publiques, la croissance économique et la gouvernance macroéconomique des Etats membres.

Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) a été signé le 2 mars 2012 par vingt-cinq des vingt-sept Etats membres que comportait à l'époque l'Union; seuls le Royaume-Uni et la Tchéquie ont refusé de l'adopter. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 après son adoption par le plancher qui avait été fixé à au moins douze Etats membres. Ces vingt-cinq Etats membres se sont engagés à transposer dans leur Constitution, ou au moins dans une loi organique de niveau constitutionnel, des règles budgétaires nationales qui soient aussi contraignantes que celles définies par ce nouveau traité. Du fait des deux refus du Royaume-Uni et de la Tchéquie, ce traité n'a pu avoir qu'un caractère intergouvernemental, même si son application déborde les seules frontières de la zone Euro, alors que le Pacte de stabilité et de croissance s'impose à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

Par ce traité, les vingt-cinq Etats membres qui l'ont ratifié se sont engagés à se fixer un objectif à moyen terme de gestion équilibrée de leurs finances publiques. Pour l'atteindre, ils se sont aussi engagés, outre l'adoption de cette commune « règle d'or » d'équilibre budgétaire, à suivre la discipline supplémentaire du suivi d'une trajectoire pluriannuelle d'ajustement leur permettant de converger le plus rapidement possible vers cet objectif de moyen terme.

Par rapport aux contraintes du Pacte de stabilité et de croissance, ces vingt-cinq Etats membres se sont également engagés, si leurs dettes publiques dépassent le plafond de 60% de leurs PIB, à ce que leurs déficits budgétaires structurels ne dépassent pas 0,5% de leur PIB au lieu de 1% de déficit permis à ceux d'entre eux respectant ce plafond.

Au-delà de ce seuil de 0,5% de déficit structurel, des mécanismes correctifs seraient enclenchés, sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne. Les sanctions suivant l'ouverture d'une procédure de déficit excessif qui seraient proposées par la Commission ne pourraient elles aussi être refusées par le Conseil qu'à la majorité inversée.

Elles deviendraient quasi automatiques en cas de dépassement du maximum annuel de 3% de déficit budgétaire nominal, c'est-à-dire du déficit public non corrigé des variations conjoncturelles. Les Etats membres se trouvant dans cette situation devraient mettre en œuvre un programme de partenariat budgétaire et économique approuvé par le Conseil et surveillé par la Commission.

En complément de l'adoption du TSCG et des nouvelles contraintes des règles de fonctionnement économique et financier qu'il impose aux Etats membres de la zone Euro, ceux-ci ont créé un Mécanisme Européen de Stabilité (MES) dont le caractère permanent lui permettra de contribuer durablement à la stabilisation financière de cette zone. Ce MES est une institution financière internationale qui va se substituer au Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) et au Mécanisme Européen de Stabilisation Financière (MESF) qui avaient été instaurés dans l'urgence en 2010 avec de trop faibles moyens financiers pour pouvoir assez rassurer les marchés et faire face durablement à la crise des dettes souveraines en liaison avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Ce nouveau Mécanisme européen de stabilité est destiné à mettre, sous de rigoureuses règles de conditionnalité, les 700 milliards d'Euros, qu'il a vocation à mobiliser en cas de besoin, à la disposition des Etats membres de la zone Euro qui connaîtraient des difficultés financières suffisamment graves pour pouvoir compromettre la stabilité de l'ensemble de cette zone.

Le MES pourra intervenir au profit des Etats membres qui auront ratifié la nouvelle règle d'or budgétaire imposée par le TSCG et qui se seront engagés à respecter de strictes exigences en matière de politique économique afin de pouvoir sortir de leurs difficultés financières et retrouver un équilibre macroéconomique durable.

Les interventions du MES peuvent prendre des formes variées en fonction de la nature et de la gravité des difficultés en cause dans ces Etats, telles que l'octroi d'une simple ligne de crédit de courte durée, de prêts à plus long terme, d'interventions sur le marché secondaire de leurs titres ou d'aides à la recapitalisation de leurs banques nationales en difficulté.

Toute cette série de mesures réglementaires nouvelles destinées à permettre un renforcement du respect par les Etats membres de l'Union européenne et, plus spécifiquement, par ceux d'entre eux appartenant à la zone Euro, des disciplines budgétaires et financières et une meilleure coordination de leurs politiques économiques de croissance et de leurs gouvernances collectives, est supposée augmenter la crédibilité et la durabilité de l'Euro ainsi que la stabilisation de la zone Euro.

Cependant, elle fait fi des conséquences inévitables en termes d'hétérogénéité endogène issue de la création d'une monnaie unique et qui appelle, pour la viabilité d'une zone monétaire, un fédéralisme budgétaire accru. La zone Euro semble avoir

opté pour une coercition renforcée en guise de gouvernance économique, alors même que l'essentiel de ses difficultés réside dans la faiblesse des instruments de solidarité consubstantiels au choix de partage d'une même monnaie, donc d'une communauté de destins. Elle semble préférer une solution intergouvernementale, illustrée par la mise en place et le fonctionnement du Mécanisme Européen de Stabilité, en lieu et place d'un fédéralisme budgétaire qui se solderait par un budget de la Commission de Bruxelles plus conséquent, avec un vrai pouvoir contracyclique. Qu'en est-il de la zone UEMOA, dont la construction a choisi comme archétype l'Union européenne et dont la monnaie, le Franc CFA, est rattachée via un taux de change fixe à l'Euro ?

III. ENSEIGNEMENTS POUR LA CONVERGENCE ECONOMIQUE ET LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DES POLITIQUES ECONOMIQUES AU SEIN DE LA ZONE UEMOA

Le processus de convergence des politiques économiques s'inscrit dans la logique de la promotion d'une croissance durable et équilibrée, visant la cohérence et l'efficacité des politiques économiques nationales dans le cadre de l'Union monétaire. Il constitue une des garanties de la stabilité de la monnaie unique. Prévues par le Traité UEMOA⁸⁵, la surveillance multilatérale reposait jusqu'en 1999 sur des directives adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union. En vertu de celles-ci, les Etats membres devaient respecter cinq indicateurs de convergence assurant la compatibilité des politiques budgétaires avec les objectifs monétaires de l'Union, en particulier la stabilité des prix. Ce processus a été approfondi avec l'entrée en vigueur en décembre 1999 du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les Etats membres.

Le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité prévoit deux phases distinctes : une phase de convergence et une phase de stabilité.

La phase de convergence, durant laquelle les économies des Etats membres devaient évoluer progressivement vers le respect des normes communautaires. Elle postulait un processus de convergence graduel, chaque Etat disposant de trois années pour parvenir, à son rythme, aux objectifs fixés. Les performances des Etats membres dans l'évolution vers le respect des normes arrêtées ne devaient connaître aucune dégradation, sauf circonstances exceptionnelles.

⁸⁵ Articles 63 à 75 du Traité.

Pour ce faire, les Etats proposent des objectifs intermédiaires annuels à travers des programmes pluriannuels glissants de trois ans. Ces programmes sont soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres après une évaluation semestrielle par la Commission, conformément au processus de surveillance multilatérale, en vigueur depuis 1997. Sur la base de ces évaluations et sur proposition de la Commission, le Conseil peut envisager l'adoption de mesures rectificatives.

Les critères de convergence et leurs sanctions

L'adoption du Pacte a entraîné la mise en œuvre de nouveaux critères de convergence, permettant une meilleure appréciation de la maîtrise des finances publiques et de la convergence des politiques budgétaires. Une hiérarchisation est introduite entre des critères de premier rang, dont un critère clé, et des critères de second rang.

Le critère clé est le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal. Le solde budgétaire de base permet de mesurer la capacité de l'Etat à couvrir ses dépenses courantes, y compris les charges d'intérêt et ses dépenses en capital sur ressources internes avec ses recettes budgétaires, à savoir les recettes fiscales et les recettes non fiscales. A l'horizon de la convergence, ce solde devra être supérieur ou égal à 0 %. Le non respect de ce critère pourra faire alors l'objet de sanctions. Dans le cadre des récents changements apportés au Pacte, le mode de calcul de ce critère a été revu de sorte à prendre en considération les dons budgétaires et les ressources PPTE.

Les autres critères de premier rang comportent une norme en matière de taux d'inflation, lequel doit demeurer inférieur à 3 % par an, l'interdiction d'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs en cours d'exercice, et un ratio d'endettement limitant l'encours de la dette intérieure et extérieure rapportée au PIB nominal à 70 % à l'horizon de la convergence. L'Etat membre qui ne satisfait pas à l'un de ces critères doit élaborer en concertation avec la Commission un programme de mesures rectificatives dans un délai de trente jours. En phase de convergence comme en phase de stabilité, toute dégradation d'un critère de premier rang, aboutissant au non respect de la norme, appelle la mise en œuvre de mesures rectificatives.

Toutefois, lorsque le critère est déjà respecté, comme c'est forcément le cas en phase de stabilité, toute dégradation susceptible de conduire au non respect de la norme a pour conséquence la formulation d'une recommandation par le Conseil des Ministres.

La phase de stabilité était prévue, à l'origine, pour débiter le 1er janvier 2003. A cette date, tous les Etats membres devaient avoir satisfait aux critères de convergence et continuer à respecter les normes fixées afin de garantir et de consolider les performances acquises. Tel ne fut pas le cas. L'échéance de la convergence a été repoussée d'abord à fin décembre 2005, puis à fin décembre 2008 et, récemment, au 31 décembre 2013.

Face aux difficultés de la convergence, telle que définie à travers les critères nominaux présentés dans l'encadré ci-dessus, une réflexion a été engagée par la Commission afin d'identifier, en plus des facteurs structurels propres aux économies des Etats membres, les instruments d'une meilleure perception de l'impact des efforts consentis à travers l'exercice de la surveillance multilatérale.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées au Pacte en vue de redéfinir les conditions de convergence. C'est ainsi que la notion de « masse critique » a été introduite. Il sera considéré que l'Union entre en phase de stabilité dès lors qu'une « masse critique d'Etats membres » respecte les quatre critères de premier rang et que cette performance est jugée durable. Cette « masse critique d'Etats membres » est définie comme constituée d'au moins quatre Etats représentant au moins 65% du PIB nominal de l'Union. Une fois remplis les critères de premier rang par cette « masse critique », l'idée est de permettre une plus grande flexibilité pour pouvoir adopter des politiques contra cycliques, et permettre ainsi la flexibilité nécessaire aujourd'hui pour faire face et s'adapter aux aléas de l'économie mondiale.

D'autres réflexions ont été aussi engagées afin de parvenir à une meilleure appréciation de la convergence des économies de l'Union, notamment à travers des critères structurels faisant appel, au besoin, à une appréciation de la croissance structurelle, hors aléas, donc hors événements indépendants des efforts des Etats membres. Cette réflexion, encore inachevée au sein de l'Union, revêt désormais un intérêt nouveau en raison des leçons apprises à la faveur de la crise économique internationale, en particulier l'impératif de flexibilité en matière de politique économique et monétaire pour un développement durable.

III.1. Au niveau de la Commission de l'UEMOA

La batterie d'indicateurs de convergence décrite plus haut correspondait à la sortie d'ajustement structurel et monétaire. En considérant que l'Union doit rapidement négocier avec succès et sans nouveaux délais l'échéance de convergence de 2013, il est proposé d'adopter pour la prochaine décennie :

- Une nouvelle philosophie : une croissance équilibrée dans des économies ouvertes devient la finalité première de la politique macro-économique ;
- Pour ce faire les politiques budgétaire et monétaire doivent être coordonnées ;
- De nouveaux objectifs sont désormais prioritaires : favoriser l'investissement productif et humain.

En conséquence de nouveaux critères de convergence seront élaborés, adaptés à cette quête.

Ces nouveaux critères de convergence doivent être corrélés dans chaque pays à ses objectifs de croissance équilibrée et durable une fois atteinte la phase de stabilité. Dans la structure des dépenses publiques, une importance particulière doit être donnée aux investissements publics structurants et au développement des ressources humaines :

- Les critères comprendraient le solde global des opérations de l'Etat (y compris celles sur financement externe), un taux cible d'inflation, et un ratio

d'endettement extérieur tenant compte du besoin de mener des politiques de développement, et, le cas échéant, contra cycliques ;

- Les indicateurs deviendraient le taux de pression fiscale, le taux d'investissement public, la structure de la masse salariale, les arriérés intérieurs et extérieurs ;
- La question purement quantitative de la masse salariale globale n'est pas adaptée à une gestion économique rationnelle de cette fonction essentielle de l'Etat.
- Il convient de mettre en place des mécanismes effectifs de correction et de sanction en cas de non respect durable des critères.

A l'aune des enseignements de la gestion des crises au sein de la zone Euro, dans le contexte de l'UEMOA, deux défis majeurs sont à relever pour rendre plus efficace et crédible la conduite d'une politique monétaire commune. Il s'agit de : (i) la mise en place d'un dispositif financier fédéral pour la zone qui aurait pour mission de venir en aide aux pays ayant besoin de conduire des politiques budgétaires expansives afin de répondre à des chocs transitoires asymétriques ; (ii) l'articulation entre la politique monétaire et les politiques budgétaires marquée par une coordination non seulement des politiques budgétaires mais aussi d'une coopération accrue entre les autorités de conduite de la politique monétaire et celles de conduite des politiques budgétaires.

En ce qui concerne le dispositif fédéral, il servira de système de compensation sans mécanisme de création monétaire et donnera un contenu concret au principe de solidarité sur lequel l'Union se construit. De ce fait, la crédibilité de la politique monétaire n'aurait aucune raison de se détériorer. Chaque pays bénéficierait en cas de chocs asymétriques, d'un décaissement alloué par le dispositif et au terme du choc, rembourserait au dispositif. Ce mécanisme qui pourrait être géré par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui est en train de créer une agence dite « Titres », ou une instance *ad hoc* permettra à la politique monétaire de disposer d'un instrument de régulation complémentaire du taux d'intérêt.

Par rapport à l'articulation de la politique monétaire et des politiques budgétaires, les développements récents en matière de conduite de politique monétaire en union monétaire montrent qu'une politique monétaire axée sur la stabilité des prix, n'est pas une condition nécessaire et suffisante pour garantir la stabilité monétaire et financière. D'où la nécessité pour la Banque Centrale de diversifier d'une part, ses objectifs et, d'autre part, de mettre en place un mécanisme de coopération avec les autorités de coordination de politiques budgétaires, notamment la Commission de l'UEMOA, pour éviter de tomber dans ce que les économistes ont pu qualifier de *paradoxe de la crédibilité*.

Pour finir, il convient de noter qu'un accent devra être mis sur des réformes structurelles notamment l'élimination des obstacles au commerce intra régional, la promotion de la mobilité des facteurs, l'amélioration du climat des affaires afin de

rehausser la compétitivité hors prix et le développement des infrastructures sous-régionales. Ces mesures structurelles sont déterminantes pour que la zone UEMOA acquière et préserve la confiance des acteurs économiques, résidents et étrangers. Ces mesures permettront de traiter efficacement les chocs affectant l'offre, en abaissant le coût du travail, en soutenant l'investissement, en développant ou en améliorant le niveau de formation et, dans une optique plus large, en encourageant une bonne gouvernance à travers la promotion du respect des objectifs définis, du contrôle des dépenses publiques et la recherche d'une plus grande transparence dans les actes des gouvernements.

III.2. Au niveau du Togo

L'état de la convergence en 2012 se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** se situerait à -2,6% contre 0,1% en 2011. Ce ratio serait de 2% en 2013 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** est ressorti à 2,5% contre 3,6% en 2011 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 44,6% contre 43,3% en 2011 ;
- **Les arriérés de paiement :**
 - **La non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère serait respecté en 2012 et 2013 ;
 - **La non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère serait respecté en 2012 et 2013.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** serait à 35,7% contre 35,9% en 2011 et s'établirait à 34,4% en 2013;
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** se situerait à 35,1% contre 23,4% en 2011 ;
- **Le ratio du solde extérieur courant hors transferts publics par rapport au PIB nominal** s'établirait à -10,7% contre -10,6% en 2011 ;
- **Le taux de pression fiscale** serait à 16,2% contre 16,7% en 2011. Il serait de 18% en 2013.

Au total, quatre critères dont trois de premier rang et un de second rang seraient respectés en 2012.

En termes de défis et de perspectives pour l'économie togolaise, il y a lieu de souligner la difficile compatibilité entre les objectifs volontaristes de croissance contenus dans la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi

(SCAPE) et l'impératif de l'équilibre des comptes macroéconomiques exigés par les critères de convergence de l'UEMOA.

L'adoption de la SCAPE (2013-2017) conduit à la mise en évidence des éléments ci-après

- la réalisation d'un taux de croissance d'au moins 5,9% du PIB réel par an sur la période 2013-2017 (et 7% dans le scénario volontariste);
- le maintien du taux d'inflation annuel moyen dans les limites acceptables ;
- la poursuite des réformes portant notamment sur la gouvernance budgétaire, les entreprises publiques, le développement du secteur financier et l'environnement des affaires ;
- la gestion saine des finances publiques ;
- le maintien de la politique monétaire dans le cadre communautaire ;
- la pratique d'une politique prudente d'endettement extérieur.

La croissance du PIB réel sera portée par tous les secteurs de l'activité économique. Les projets d'investissement financés par le Gouvernement avec le soutien des bailleurs de fonds, le retour graduel de la confiance du secteur privé, l'extension des capacités du Port Autonome de Lomé par la construction d'un troisième quai et l'accroissement de la production du coton et du phosphate sont des éléments déterminants du programme à court terme. Des volumes plus importants d'investissements directs étrangers, le développement du commerce régional, une intermédiation financière plus performante et la modernisation des infrastructures publiques dans le domaine de l'électricité et du transport permettront de soutenir la croissance à moyen terme.

Pour atteindre les objectifs de croissance et les objectifs sociaux, les réformes structurelles se poursuivront dans les secteurs cités plus haut. Les taux de croissance du PIB réel sur la période 2013-2017 se présenteraient comme suit : 5,6% en 2013, 5,7% en 2014, 6,3% en 2015 et 6,3% en 2016 et 7% en 2017.

Pour permettre de consolider les acquis et assurer la convergence à l'horizon 2013, la Commission recommande au Conseil des Ministres de l'UEMOA d'inviter les Autorités du Togo à prendre les mesures suivantes :

- poursuivre le soutien apporté à l'agriculture en modernisant davantage le secteur en vue d'accroître la production vivrière et d'assurer la maîtrise de l'inflation ;
- accélérer les réformes pour une diversification de la production notamment dans les filières du coton, des phosphates, du clinker et du ciment en vue de conforter les conditions favorables à la croissance économique ;
- poursuivre la mise en œuvre des réformes des régies financières visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer les recouvrements ;
- poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale et les transferts et subventions ;

- accorder une attention particulière à l'apurement des arriérés intérieurs afin de soutenir l'activité économique et de préserver la confiance du secteur privé.

CONCLUSION

Le Traité qui a établi l'Union représentait une avancée considérable au moment de son adoption, et l'UEMOA constitue aujourd'hui une des expériences les plus avancées et les plus complètes en Afrique en matière d'intégration régionale. Mais dans un monde qui a changé depuis et dont l'évolution s'accélère, et au vu de l'expérience des 18 dernières années, il convient de s'interroger sur les voies d'amélioration de l'efficacité des institutions qui ont permis ces progrès.

- Pour des raisons d'efficacité, il convient d'opérer rapidement une clarification des compétences et surtout de la structuration institutionnelle de l'UEMOA, des deux Institutions spécialisées (BCEAO et BOAD) et du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.
- Dans ce contexte, il devient urgent de procéder à la relecture et à la fusion des deux traités (UMOA et UEMOA), conformément à la conception initiale, pour assurer une meilleure synergie des institutions de l'Union.

Il convient également de ne pas simplement renforcer le dispositif coercitif de l'Union, mais promouvoir une réelle coordination des politiques et programmes pouvant déboucher à terme sur un fédéralisme budgétaire et un véritable gouvernement économique de la zone UEMOA.

Les dernières évolutions au sein de la zone Euro (adoption en cours d'un pacte budgétaire, cure d'austérité en Grèce, risque d'insoutenabilité de la dette en Italie, risque de faillite bancaire en Espagne, etc.) font craindre l'imminence d'un plan d'ajustement structurel (PAS) pour l'ensemble de la zone Euro, à l'instar de ceux mis en place pour les Etats africains au début des années 1980.

Lorsqu'on fait le bilan des PAS en Afrique trente ans après leur adoption, on ne peut que s'inquiéter de ce qui attend l'Europe dans les mois et années à venir, sous la triple férule du Fonds Monétaire International (FMI), de la Commission de Bruxelles et de la Banque Centrale Européenne (BCE) : la poursuite de politiques économiques déflationnistes, la fin programmée des services publics, la déstructuration du tissu social et plus généralement la fin du modèle social européen. La question est la suivante : pourquoi les dirigeants européens démocratiquement élus et donc disposant d'une légitimité endogène *a priori* plus forte que celle de leurs homologues africains, acceptent de se lier les mains via des politiques néolibérales qui ont conduit au désastre social africain et aux errements de la finance mondialisée ?

Les réponses sont nombreuses et non mutuellement exclusives.

Il y a tout d'abord le dessaisissement du politique dès le début des années 1980 sous les coups de boutoir du monétarisme triomphant, illustrés par la célèbre formule « There is no alternative » (TINA). Il y a ensuite l'acceptation par les gouvernements européens du néomercantilisme des pays émergents adeptes du dumping monétaire et peu regardants sur les conditions sociales de la production, créant de fait les conditions d'un déficit structurel des balances commerciales européennes.

L'Europe doit méditer le fait que l'ajustement structurel n'est qu'une pratique gestionnaire. Il ne saurait se substituer à l'impératif de construction d'un projet de société fondé sur une solidarité effective illustrée par la mise en place d'un fédéralisme budgétaire ambitieux et d'un véritable gouvernement économique. Ce défi n'est pas spécifique à l'Europe, il constitue également pour l'Afrique, la prochaine frontière de la construction de son unité.

THEMATIQUE N° 11

DETTE PUBLIQUE, CROISSANCE ET CONVERGENCE

PAR

Mme KPONYO L. Afi, Directrice de la dette publique p.i.

M. DANDJINOU Kokou

M. M'GBOOUNA L. Baguibafela

M. ADJE Yaovi

LISTE DES SIGLES

APD	Aide Publique au Développement
CNDP	Comité National de la Dette Publique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FMI	Fonds Monétaire International
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDE	Investissement Direct Etranger
OTR	Office Togolais des Recettes
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PNB	Produit National Brut
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

Après les indépendances dans les années 1960, les pays en développement ont mis en place des projets d'infrastructures (routes, industries, hôpitaux, centres de recherche, réseau téléphonique et électrique,...) pour se développer. La concrétisation de ces projets de développement a nécessité de gros moyens financiers pouvant provenir généralement de l'épargne domestique ou intérieure qui est insuffisante ; des Investissements Directs Étrangers (IDE) ou de l'aide internationale et particulièrement de l'endettement extérieur.

Les pays en développement ont bénéficié des appuis financiers sous forme de dons et de prêts reconnus sous le vocable de l'Aide Publique au Développement (APD) ; ce qui a permis de développer les infrastructures économiques, réaliser des taux de croissance économique suffisants et réduire la pauvreté de façon durable. L'Afrique sub-saharienne a bénéficié d'environ 568⁸⁶ milliards US d'aide étrangère depuis 1960 (environ 15% du Produit National Brut du continent).

Selon Olivier Blamangin (2002)⁸⁷, entre 1970 et 1980, la dette extérieure des pays en développement est multipliée par huit, passant de 47 à 381 milliards de dollars.

La baisse des cours mondiaux de leurs principaux produits d'exportations et la détérioration des termes de l'échange ont entraîné des difficultés économiques. Ils vont commencer par accumuler des arriérés de paiement.

Au Togo, les premières difficultés sont apparues en 1979 conduisant à un accord de réaménagement de dette portant sur un montant de 280 millions de dollars US. Durant plusieurs années, le Togo va accumuler d'importants arriérés envers ses créanciers dégradant ainsi ses principaux ratios de solvabilité. Le taux d'endettement extérieur est passé de 62%⁸⁸ en 1990 à 116% à fin 1994, sous l'effet de la dévaluation du FCFA. En décembre 2010, lors de l'atteinte du point d'achèvement, il est évalué à 16,5% suite aux différentes annulations obtenues.

Face à ces difficultés, l'économie togolaise a été mise sous tutelle par les institutions financières internationales notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale à travers les Programmes d'Ajustements Structurels (PAS). L'objectif était d'assainir les économies des pays endettés afin d'assurer leur insertion dans le marché mondial et leur permettre, en vertu de leurs avantages comparatifs, de développer des activités exportatrices pouvant générer des devises nécessaires pour le remboursement du service de la dette.

⁸⁶Douzoun et Mallaye (2010) « **aide publique au développement, gouvernance et croissance économique** : quelles implications pour les pays d'Afrique Subsaharienne? » Tunis, Octobre.

⁸⁷Olivier Blamangin (2002), « L'Afrique sub-saharienne malade de sa dette extérieure » Aitec, Février.

⁸⁸Statistique DDP.

Le Togo va ensuite bénéficier de plusieurs mécanismes de restructuration de sa dette suite aux différents passages auprès des créanciers membres du Club de Paris (Toronto en 1988, Houston en 1990, Londres en 1991, Naples en 1994, Lyon en 1996 et Cologne en 1999).

Le programme de réduction de la dette des pays les plus pauvres adopté en 1996 repose sur l'évaluation de la soutenabilité de la dette des pays et seuls les pays dont la dette est « insoutenable » pourront bénéficier des mesures prévues à cet effet.

C'est dans ce contexte que le Togo a été déclaré éligible à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et a atteint le point de décision de cette initiative le 25 novembre 2008. Pour avoir bien conduit les réformes durant la période intérimaire et mis en œuvre de manière satisfaisante sa stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP complet), le pays a atteint le point d'achèvement en faveur de l'initiative (PPTTE) le 14 décembre 2010 et a obtenu des allègements de sa dette envers les créanciers du Club de Paris (304 milliards de FCFA)⁸⁹. Le Togo a également bénéficié des allègements au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) pour près de 341 milliards de FCFA⁹⁰. Les ressources qui devaient permettre de rembourser le service de la dette devront servir désormais à financer les secteurs sociaux (éducation, santé, eau).

Le manque d'infrastructures dans tous les domaines, constitue un enjeu qu'il fallait relever juste au lendemain de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE.

Cette étude traite de la principale question de la soutenabilité à long terme de la dette publique du Togo après l'initiative PPTTE.

I. DETTE PUBLIQUE ET CROISSANCE

I.1. Evolution des agrégats macroéconomiques en liaison avec l'endettement

I.1.1. La balance des paiements

Le solde de la balance des transactions courantes se définit comme étant la différence entre les exportations de biens et services (X) et les importations de biens et services (M). Pour financer l'économie, l'épargne provient de la différence entre les ressources et les emplois du pays. Les ressources sont composées de la production (PIB) et des importations (M).

Les emplois peuvent être ventilés en consommation (C), en dépenses publiques (G), en investissement (I) et en exportation (X). L'identité suivante peut être écrite :

$$Y + M = C + G + I + X$$

⁸⁹ Procès verbal du club de paris 2010

⁹⁰ Rapport DDP 2011

$$Y - C - G - I = X - M$$

L'épargne nationale est la différence entre le revenu national (Y) et la consommation nationale (C+G) d'où $S = Y - C - G$

L'équation devient alors : $S - I = X - G$

On en déduit qu'un déficit de l'épargne ne pourrait être compensé que par un revenu en provenance du Reste du Monde.

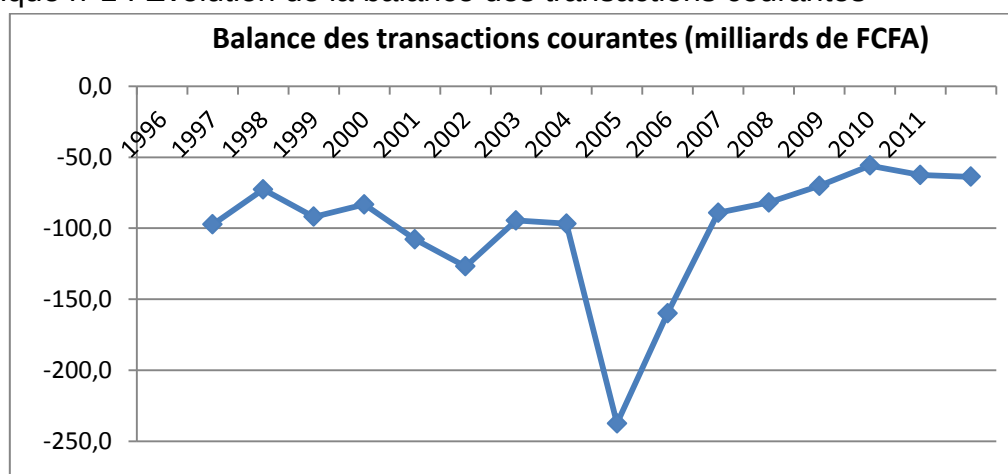
L'équation de base est complétée en introduisant le montant des taxes (T). Il devient alors :

$$Y_p + T - C - G - I_p = S_p - I_p + S_g - I_g = X - M$$

Cette équation montre que le déficit peut provenir aussi bien du secteur privé que du secteur public ou même des deux.

La balance des transactions courantes du Togo examinée sur la période 1996 à 2011 a toujours présenté un solde négatif. Le déficit courant exprimé en pourcentage du PIB est passé de 9,7% du PIB en 1996 à 6,4% du PIB en 2011, soit une moyenne de 9,9% sur la période sous revue. Ce déficit est stable entre 1996 et 2003. Il s'est aggravé en 2004, passant de 9,7% en 2003 à 23,8% en 2004 consécutive à la dégradation de la balance des biens et services. En effet, il s'est détérioré de 109,3% du PIB entre 2003 et 2004. Depuis 1975, la balance des biens et services a été toujours déficitaire résultant du manque de compétitivité de l'économie togolaise. Elle enregistre un déficit moyen de 194,3 milliards de FCFA entre 1996 et 2011. Le graphique suivant présente l'évolution de la balance des transactions courantes au cours de la période 1996 à 2012.

Graphique n°1 : Evolution de la balance des transactions courantes



Source : calcul de l'auteur à partir des données de la BCEAO

Au vu de cette tendance, il ressort que le pays fait face à un besoin de financement dû à l'insuffisance de l'épargne intérieure. Par conséquent, le pays doit solliciter des

ressources extérieures sous forme de dons et d'emprunts pour le financement de son déficit.

I.1.2. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est la somme des recettes budgétaires moins la somme des dépenses budgétaires. Lorsque les dépenses sont prises hors charges d'intérêts, on parle de solde primaire.

Soit G = Dépenses hors charges d'intérêts ; T = recettes propres ; I = les charges d'intérêts.

le solde primaire $Sp = T - G$

Le solde budgétaire est donné par la formule suivante : $SB = I + G - T$

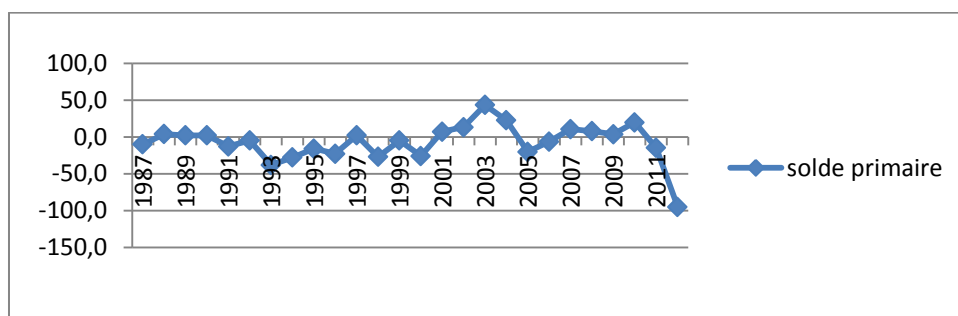
Il ressort du graphique ci-après, que les recettes propres du pays sont en deçà des dépenses auxquelles le Gouvernement fait face chaque année. De 1987 à 2012, le budget de l'Etat, tel qu'il est exécuté dégage toujours un déficit sauf en 2003 où il semble y avoir une embellie. Il ressort un déficit moyen de 41,7 milliards de FCFA sur la période sous revue.

Pour combler le déficit, le Gouvernement a la possibilité de recourir:

- au seigneurage par la création monétaire pour financer le déficit budgétaire. Cette pratique est abandonnée dans bon nombre de pays. Dans la zone UEMOA, la Banque Centrale accordait des avances statutaires à concurrence de 20% des recettes fiscales de l'année précédente. Elle n'est plus pratiquée car elle occasionnait des créations monétaires permanentes et par ricochet, l'inflation ;
- à l'augmentation de la base imposable. Celle-ci semble être évidente, le Togo n'a pas encore atteint la norme communautaire de pression fiscale d'au moins 17% ;
- aux dons non générateurs de dette et aux emprunts tant intérieurs qu'extérieurs.

Le graphique n°2 montre l'évolution du solde primaire du Togo au cours de la période 1987 à 2011.

Graphique 2 : Evolution du solde primaire



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Direction de l'économie

Selon les postulats des Keynésiens, le déficit budgétaire est un outil de politique économique permettant, au mieux, de stimuler l'économie et au pire de limiter les effets d'une récession.

I.2. Evolution de la dette publique

I.2.1. Evolution de l'encours de la dette extérieure

On peut regrouper en quatre catégories les différents créanciers extérieurs du Togo avec leurs caractéristiques. Il s'agit de :

- les bilatéraux membres du Clubs de Paris qui offrent des ressources APD et des ressources non APD ;
- les bilatéraux non membres du Club de Paris qui offrent des emprunts concessionnels (Fonds Saoudien, la Chine et le fonds Koweïtien) ;
- les créanciers privées qui offrent des emprunts souvent au taux du marché et des emprunts semi concessionnels ;
- les multilatéraux offrent des emprunts concessionnels (IDA ; FAD ; BID ;....)

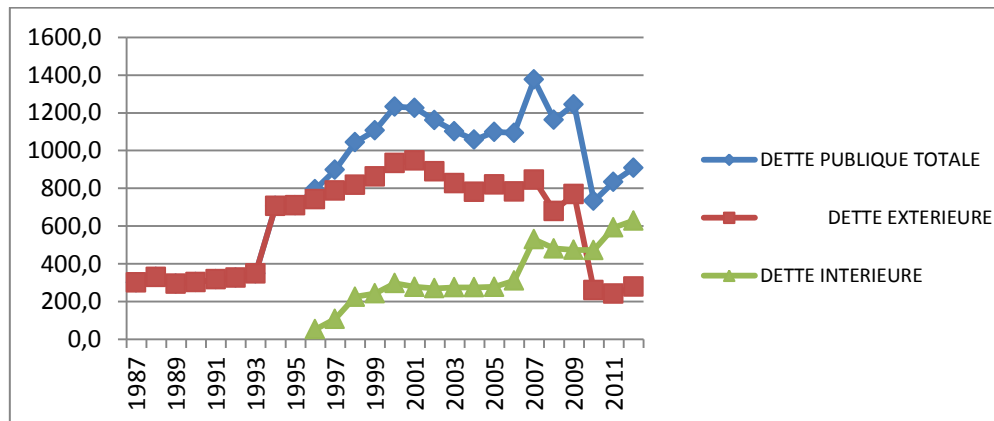
De 1987 à 2012, la dette publique a augmenté en moyenne de 6,6%. Trois phases ont marqué cette évolution à savoir :

- avant 1993, l'évolution de la dette publique extérieure était stable et avoisinait 317 milliards en moyenne ;
- à partir de la dévaluation de 1994, l'encours est passé de 349,4 milliards à fin 1993 à 707,5 milliards à fin 1994, soit une augmentation 102%. Le stock va demeurer élevé avec les accumulations d'arriérés auprès des créanciers membres du club de paris jusqu'à l'initiative PPTE en 2008 et des tirages sur nouveaux emprunts ;
- de 2008 à 2010, le Togo a bénéficié de l'initiative PPTE. En effet, face à son incapacité à faire face à son service de la dette, le Togo a bénéficié d'une réduction substantielle de son stock de dette extérieure. Le taux d'endettement extérieur est passé de 69,0% en 2009 à 47,9% en 2008 et à 16,6% en 2010 ;

- à partir de 2010, le Gouvernement a entrepris de grands chantiers qui nécessitent à nouveau la mobilisation des ressources extérieures et intérieures importantes pour son investissement.

L'évolution de l'encours de la dette publique est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 3 : Evolution de l'encours de la dette publique



Source : calcul de l'auteur

❖ Les accords de réaménagement de la dette extérieure au Togo

Bon nombre de pays débiteurs ont commencé par éprouver d'énormes difficultés à honorer leur engagement du service de la dette vers la fin de la décennie 70. L'annonce Mexicaine d'Août 1982 de cessation de paiement du service de sa dette envers ces principaux créanciers va amener les créanciers et les institutions de Brettons Wood à adopter des politiques de redressements.

Au Togo, les difficultés se sont fait ressentir depuis 1979 suite à la chute brutale des cours des principaux produits d'exportation (phosphate, café et cacao).

En effet, le Togo a conclu plusieurs restructurations du service de sa dette à travers treize (13) Clubs de Paris, trois clubs de Londres et un programme de rachat de sa dette commerciale. Pour le Club de Paris, il faut retenir que le club douze (12) et le club treize (13) ont été d'une importance capitale pour le Togo.

Pour ce qui concerne le club douze (12), le Togo a bénéficié en 2008 du traitement de Cologne qui lui consacre une annulation de 90% en valeur actualisée du service de sa dette et de 10% de rééchelonnement.

Le Club treize (13) est intervenu en décembre 2010. Il correspond à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui a permis au Togo de bénéficier de l'annulation du stock de sa dette pré-date butoir auprès des créanciers membres du Club de Paris pour un montant d'environ 308,4 milliards de FCFA.

Il a également bénéficié d'une annulation totale du stock de sa dette pré-date butoir auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et du groupe de la Banque Africaine de Développement, soit environ 357 milliards de FCFA dans le cadre de l'IADM.

I.2.2. Evolution de la dette intérieure

La dette intérieure est née surtout au cours de la période de crises que le Togo a connu dans les années 90 caractérisée par la paralysie des activités économiques et la raréfaction des ressources budgétaires. En effet, il a accumulé des impayés vis-à-vis des fournisseurs et envers les organismes de sécurité sociale (CNSS et CRT). La dette intérieure est composée de dette conventionnelle et des arriérés.

De 1996 à 2012, le stock de la dette intérieure s'est multiplié par douze (12) en passant de 53,8 milliards de FCFA à fin 1996 à 629,07 milliards de FCFA à fin 2012.

Le tableau n°2 de l'annexe n°4 présente le détail du stock de la dette intérieure à fin 2012.

Le processus d'apurement des arriérés envers les fournisseurs privés dans le but de contribuer à la relance de l'activité économique a connu un succès. Toutefois, il est important de trouver un mécanisme pour apurer les autres catégories d'arriérés qui représentent 13% du PIB à fin 2012 soit environ le quart du taux d'endettement public à fin 2012.

I.3. Engagements de l'Administration centrale

Au cours des cinq (5) dernières années, le montant des engagements auprès des partenaires techniques et financiers de l'Administration centrale, enregistré dans les livres de la direction de la dette publique se chiffre à 462,72 milliards de FCFA. Quatre (4) secteurs prioritaires qui constituent les piliers de la relance de la croissance économique ont bénéficié de presque 91,27% des engagements sur la période sous revue. Il s'agit des secteurs de l'agriculture (11,12%), de l'énergie (10,30%), des transports (18,43%) et des infrastructures (51,43%). Le niveau élevé des engagements constatés dans le domaine des infrastructures s'explique par la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires pour soutenir la croissance économique. Le tableau n°3 de l'annexe n°4 présente le financement des ressources d'emprunt par secteur d'activité.

II. CONVERGENCE ET DETTE PUBLIQUE

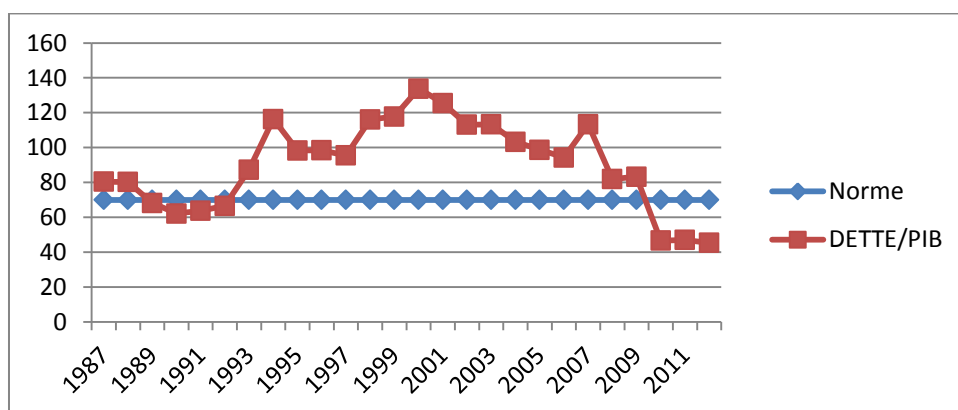
II.1. Evolution du taux d'endettement

Le ratio d'endettement est mesuré par le rapport dette publique sur PIB courant. Le pacte de stabilité et de convergence de l'UEMOA fixe la norme communautaire à 70%. En moyenne sur la période 1987-2012, le rythme d'évolution de la dette publique ressort à 6,6%. Il est inférieur au taux de croissance nominal du PIB qui se situe à 7,5% sur la période sous revue.

Le taux d'endettement n'est pas régulier sur la période. Il est passé de 80,4% en 1987 à 45,4% en 2012 ; soit un taux moyen de 90,4% et un écart type de 25,2%. On peut en déduire qu'en moyenne le critère de convergence n'est respecté sur la période.

Entre 1993 et 2009, la dette a cru plus vite que le PIB soit respectivement 10,2% et 7,6% en moyenne. Cette situation s'explique par la crise socioéconomique que le pays a traversé et par les accumulations d'arriérés de paiement vis à vis des créanciers membres du Club de Paris. A partir 2008, grâce aux allègements intérimaires et la reprise de l'activité économique, on constate un désendettement. Le graphique ci-contre présente l'évolution du taux d'endettement de 1987 à 2012.

Graphique 4 : Evolution du taux d'endettement du Togo.



Source : calcul de l'auteur

II.2. Dynamique de l'endettement public

Le ratio « dette sur PIB » ne doit pas être apprécié d'un point de vue statique et absolu mais d'un point de vue dynamique et relativement dans un contexte économique donné.

Le modèle de Domar permet d'étudier la dynamique du ratio « dette sur PIB » et d'établir des conditions de convergence ou de divergence de ce ratio en fonction des paramètres du modèle.

- ◆ Spécification de l'équation de la dynamique de la dette.

L'équilibre budgétaire en emplois-ressources s'écrit comme suit :

$$\begin{aligned}
\text{Ressources} &= \text{Tirages sur emprunts}(E) + \text{Recettes propres}(T) \text{ et} \\
\text{Emplois} &= \text{Interêt sur les emprunts passés}(I) \\
&\quad + \text{Dépenses hors charge d'intérêts}(G) \\
&\quad + \text{Amortissements des emprunts qui arrivent à échéance}(A)
\end{aligned}$$

L'équation ressources – emplois devient : $E + T = I + G + A$ (1)

En réaménageant (1) on a : $E - A = I + G - T$ ou $E - A = \Delta B = D_t - D_{t-1}$ (2)

$$D_t - D_{t-1} = rD_{t-1} + G_t - T_t \text{ avec } I = rD_{t-1} \text{ (3)}$$

$$D_t = (1 + i)D_{t-1} - (T_t - G_t) \text{ (4)}$$

Dans ce cadre, le ratio « Dette sur PIB » est la variable d'état du modèle de Domar tandis que les critères qui déterminent les conditions de convergence ou de divergence de ce ratio portent sur les paramètres suivants :

Le taux d'endettement s'écrit

$$D_t/PIB_t = (1 + r) D_{t-1}/PIB_t - (T_t - G_t)/PIB_t \text{ (4)}$$

- $D_t/PIB_t = d_t$ (5)
- $(G_t - T_t)/PIB_t = Spt$ déficit primaire en % (PIB) (6)

Si le PIB croît au taux g , alors on a $PIB_t = (1 + g_t)(1 + \pi_t)PIB_{t-1}$

L'équation (3) devient $d_t = \frac{1+i_t}{(1+g_t)(1+\pi_t)} d_{t-1} - Spt$ (7)

Le flux créateur de dette peut être écrit de la manière suivante :

$$\Delta d_t = \frac{i_t - \pi_t(1+g_t) - g_t}{(1+g_t)(1+\pi_t)} d_{t-1} - SP_t \text{ (8)}$$

Les variables macroéconomiques et leurs signes sur l'effet du flux créateur de dette se présentent comme suit :

- i = taux d'intérêt nominal moyen sur la dette : l'augmentation du taux d'intérêt accroît le flux créateur de dette;
- g = taux du PIB réel : les performances économiques permettent de réduire le flux créateur de dette ;
- π = taux d'inflation (déflateur du PIB) : toute augmentation du taux d'inflation permet de réduire le flux créateur de dette ;
- sp : surplus primaire en % du PIB agit négativement sur le flux créateur de la dette.

Critère de convergence du ratio de la dette rapporté au PIB

❖ Stabilisation du ratio de la dette

Pour déterminer le solde qui stabilise le ratio de la dette rapporté au PIB, il convient de faire l'hypothèse que ce ratio est constant d'une année à l'autre. Ainsi le solde primaire qui permet de respecter ces conditions est obtenu par l'équation suivante :

$$\Delta d_t = 0; SP_t^* = \frac{i_t - \pi_t(1+g_t) - g_t}{(1+g_t)(1+\pi_t)} d_{t-1} \quad (9)$$

Ceci donne l'effort à consentir par les autorités pour dégager un surplus primaire de façon à stabiliser la dette.

Si le taux d'intérêt réel est $r = \frac{i}{(1+\pi)}$ alors $SP^* = \frac{r-g}{1+g} d_0$ (10)

- ❖ Si $SP_t^* > 0$, c'est-à-dire $r > g$, il s'agit d'un excédent primaire stabilisant ;
- ❖ Si $SP_t^* < 0$, c'est-à-dire $r < g$, il s'agit d'un déficit primaire stabilisant.

Il ressort de l'analyse du tableau n°3 de l'annexe 4, qu'il se dégage un déficit primaire sur la période considérée. Cette situation a tendance à augmenter le flux créateur d'endettement. Les perspectives macroéconomiques qui sont projetées permettent une accélération de la croissance économique. En vue d'améliorer le solde primaire et éviter l'effet boule de neige, il faut améliorer la politique de recouvrement des recettes internes, mettre en place de bonnes politiques fiscales et encourager la création d'emploi par les privées afin d'augmenter le nombre de contribuables (fiscalisation du secteur informel) tout en maîtrisant les dépenses publiques.

III. CORRELATION ET RELATION EMPIRIQUE ENTRE DETTE EXTERIEURE ET PIB

III.1. Corrélation entre dette extérieure et PIB

L'évolution des graphiques ne semblent pas établir une relation de causalité entre la dette extérieure et le PIB courant. Le PIB connaît une évolution ascendante depuis 1980 autour de 810,9 milliards de FCFA et d'écart type de 474,10. La dette extérieure a évolué de manière synchronisée avec le PIB jusqu'en 2005. Le coefficient de corrélation de l'ordre de 0,95 confirme une liaison linéaire forte entre le PIB nominal et la dette extérieure au cours de cette période. On peut déduire que la dette extérieure n'a pas produit les effets escomptés. Les projets financés par les ressources d'emprunts n'ont pas entraîné un effet multiplicateur de la richesse nationale.

Ces problèmes sont imputables non seulement aux bénéficiaires des projets pour des mauvais choix et la mauvaise gestion mais aussi aux conditionnalités des partenaires techniques et financiers pour la mise en vigueur des projets. A titre indicatif sur dix (10) engagements pris par le Togo dont les dates limites de décaissement sont prévues pour la fin de l'année 2011 n'ont connu qu'un taux de décaissement moyen de 28,6%. On peut citer également certains projets d'investissement dont l'Etat traîne le passif dans son portefeuille de dette intérieure à

ce jour. Il s'agit entre autres de la construction des hôtels dans les régions (Hôtel Tropicana, Roc Hôtel, etc), de la raffinerie de pétrole, de l'huilerie d'Alokoegbé, de l'Industrie Textile du Togo, etc.

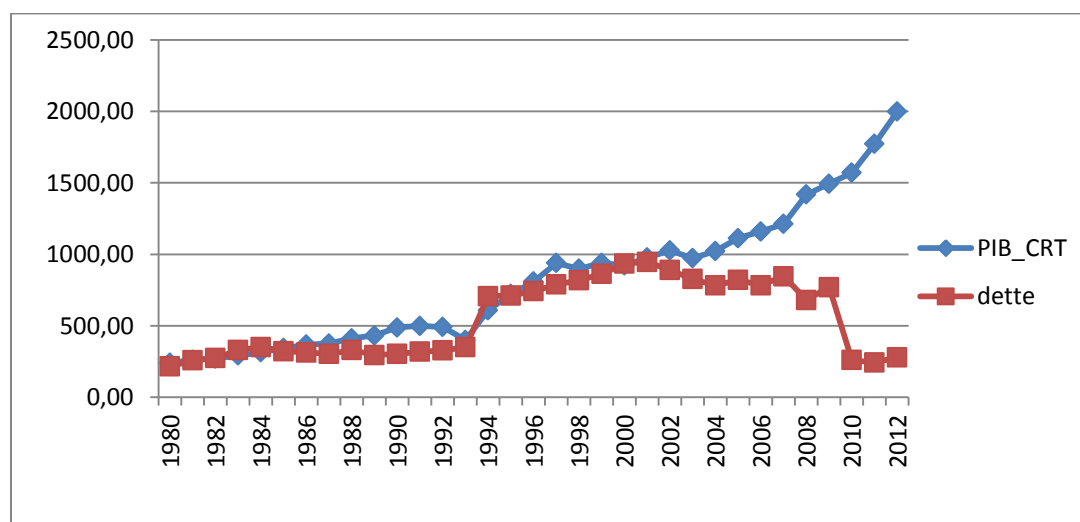
A partir de 2006 on assiste à une reprise de l'activité économique qui a permis d'atteindre un taux de croissance réelle du PIB de 5,9% en 2012, soit 3,8% en moyenne sur 2006 à 2012.

On peut également établir une relation négative entre le PIB et la dette extérieure avec un coefficient de corrélation de -0,84.

La reprise de la coopération avec les institutions internationales et l'initiative PPTE ont permis de réduire considérablement le stock de la dette extérieure.

Toutefois, il n'est pas possible d'établir de façon formelle que la réduction de dette extérieure a permis cette reprise. Ces résultats seront complétés par ceux de l'estimation économétrique pour en tirer des conclusions.

Graphique n°5 : Evolution de la dette extérieure et du PIB courant (1980-2012)



Source : La DDP et La Direction de l'économie

III.2. Relation empirique entre croissance économique et taux d'endettement

L'évaluation empirique permet de déterminer l'impact du taux d'endettement sur la croissance économique. Cette analyse se fait sur la base d'une modélisation en utilisant les outils économétriques.

III.2.1. Définition des variables

- ◆ Le PIB à prix courant

Dans cette étude, le PIB courant est retenu comme étant la variable expliquée.

- ♦ le taux d'endettement est retenu au vue de la revue empirique comme la principale variable explicative. Le signe attendu est mitigé, car il reflète la rigueur de la politique économique appliquée dans le pays. Les résultats de nombreux travaux montrent qu'il est négatif. Par manque de données relatives à la dette intérieure, nous retenons uniquement les données de la dette extérieure.

Nous avons introduit des variables de contrôles car il n'y a pas que la dette qui influe sur la croissance. Il s'agit de :

- ♦ l'investissement privé (Formation Brute du Capital Fixe) ou le facteur capital. Le signe attendu est positif;
- ♦ les dépenses courantes et en capital permettent d'apprécier la politique budgétaire du Gouvernement. Les signes attendus sont positifs ;
- ♦ la population active comme le facteur travail. Sa qualification et son organisation permet d'accroître la productivité économique. Le signe attendu est positif.

III.2.2. Spécification du modèle

- ♦ Modèle théorique

La fonction de production de Cobb-Douglas est retenue pour atteindre notre objectif. Elle est facile à linéariser d'une part et d'autre part, elle permet de mesurer l'élasticité des facteurs utilisés.

Elle se présente sous la forme suivante : $Y = AL^\alpha K^\beta$

Où Y désigne l'Output et L et K désignent respectivement le facteur travail et le facteur capital. Les paramètres α et β désignent respectivement les élasticités de la production par rapport au facteur travail et au facteur capital.

A désigne le progrès technique.

En s'inspirant du modèle augmenté de Solow, la fonction de production retenue dans le cadre de cette étude est: $Y_t = A(DET)^{c_1} (INV)^{c_2} (DCOUR)^{c_3} (DK)^{c_4} (POP)^{c_5}$

En appliquant le logarithme on obtient la forme linéarisée ci-après.

$$\text{Log}Y = \text{Log}A + c_1 \text{Log}(DET) + c_2 \text{Log}(INV) + c_3 \text{Log}(DCOUR) + c_4 \text{Log}(DK) + c_5 \text{Log}(POP)$$

En termes de croissance, l'équation devient :

$\frac{\Delta Y}{Y} = \frac{\Delta A}{A} + c_1 \frac{\Delta DET}{DET} + c_2 \frac{\Delta INV}{INV} + c_3 \frac{\Delta DCOUR}{DCOUR} + c_4 \frac{\Delta DK}{DK} + c_5 \frac{\Delta POP}{POP}$

- ♦ Forme fonctionnelle des paramètres

Le modèle s'écrit sous la forme suivante: $\text{PIB\_CRT} = f(\text{DET}, \text{INV}, \text{DCOUR}, \text{DK}, \text{POP})$
Du point de vue économétrique, le modèle s'écrit de la façon suivante :

$$\text{Log}Y = \text{Log}A + c_1 \text{Log}(DET) + c_2 \text{Log}(INV) + c_3 \text{Log}(DCOUR) + c_4 \text{Log}(DK) + c_5 \text{Log}(POP) + \varepsilon_t$$

III.2.3. Interprétation des résultats

♦ Résultats de l'estimation

Selon les résultats de l'estimation du modèle à correction d'erreur, le PIB est expliqué à 70,4% par les dépenses courantes, les dépenses en capital, le taux d'endettement extérieur, l'investissement privé et la population active. Le test de Breusch-Godfrey montre que les erreurs du modèle à correction d'erreur sont non corrélées au seuil de 5%. La probabilité de Fisher est inférieure à 5%, montrant que le modèle est globalement significatif. Par ailleurs, on constate que la force de rappel est négatif (-0,58) et significativement différent de zéro au seuil de seuil de 5%. Il existe un mécanisme à correction d'erreur.

Les résultats de l'estimation montrent que la principale variable explicative (taux d'endettement extérieur) impacte négativement la croissance économique à court terme et à long terme. En effet, à court terme, lorsque le taux d'endettement baisse de 10%, le PIB croît de 0,58% et à long terme, une baisse de 10% du taux d'endettement ne fait croître le PIB que de 0,38%. Il faut noter que l'effet n'est pas significatif.

Pour les variables de contrôle, les résultats montrent que les dépenses courantes de l'administration impactent négativement le taux de croissance à court terme. Par contre, l'effet est positif et significatif à long terme. Lorsqu'on augmente les dépenses courantes de 10% à court terme, le PIB décroît de 2,3%. A long terme, l'augmentation de 10% des dépenses courantes accroît le PIB de 10,3%. Ce résultat confirme la théorie keynésienne du multiplicateur des dépenses publiques.

Les dépenses en capital impactent négativement à court et à long terme le taux de croissance du PIB. Le résultat de court terme conforte la théorie économique selon laquelle les dépenses publiques d'investissement peuvent conduire à une contraction de l'investissement privé, notamment lorsqu'elles sont financées par l'émission de titres publics sur le marché financier due à une hausse du taux d'intérêt. Les émissions régulières de titres publics dans la zone UEMOA pourrait en être la cause de l'éviction du secteur privé. Le résultat de long terme est contre intuitif. Cela peut s'expliquer par le fait que le secteur privé est peu dynamique pour capturer l'externalité positive que les investissements du gouvernement engendraient à long terme.

L'effet de l'investissement privé est positif sur la croissance à court terme et à long terme. Lorsqu'il est augmenté de 10%, le PIB croît de 1,9% à court terme et

significativement, mais à long terme le PIB ne croît que de 0,3%. L'effet multiplicateur est moindre.

La population active affecte positivement le taux de croissance économique du Togo confirmant ainsi la théorie économique. Ainsi, lorsque la population active augmente de 10%, le PIB augmente de 2,9% à court terme et à long terme, une augmentation dans les mêmes proportions entraîne une augmentation de 4,9%. La population active est indispensable à la production de la richesse nationale. Elle doit être formée, encadrée afin d'accroître sa productivité.

CONCLUSION

La soutenabilité des finances publiques et la viabilité de la dette publique sont autant d'éléments qui préoccupent le Gouvernement et les institutions internationales après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Le Gouvernement togolais s'est engagé dans les grands travaux qui nécessitent la mobilisation d'importantes ressources d'emprunts. Au vu des résultats analytiques et empiriques, la plupart des projets initiés auparavant n'ont pas permis le retour sur investissement afin de faire face au service de la dette.

Pour un bon suivi des actes d'endettement, il est créé un Comité National de Dette Publique (CNDP) dans chaque état membre de l'UEMOA.

Le CNDP est chargé de formuler les stratégies d'endettement annuelles en cohérence avec le cadre macroéconomique et qui est annexé à la loi de finances. Le Togo s'est engagé dans ce processus depuis 2008. Il est également chargé d'étudier les conventions de prêts et donner son avis.

L'objectif principal de cette étude était de montrer l'impact de la dette publique sur la croissance économique au Togo. Ainsi, nous avons formulé deux hypothèses :

- ◆ la dette publique a une relation non linéaire avec le taux de croissance du PIB;
- ◆ les performances économiques permettent d'assurer la soutenabilité de la dette publique du Togo à long terme.

Nous avons effectué une analyse statistique et une analyse économétrique. L'analyse économétrique a utilisé des séries temporelles couvrant la période 1980-2012 soit 33 ans. La fonction linéaire a été estimée par le logiciel EvIEWS 3.1 à travers un modèle à correction d'erreur.

Les résultats montrent que le taux d'endettement extérieur impacte positivement la croissance économique à court terme et négativement à long terme. Un processus de désendettement devient un préalable en vue de la relance de la croissance économique.

RECOMMANDATIONS

1. les ressources d'emprunts doivent financer les projets porteurs de croissance dont le retour sur investissement est sûr ;
2. le plafond d'endettement déterminé par la commission technique du CNDP et annexé à la loi de finances de l'exercice en cours doit être respecté sous toutes ses formes ;
3. tout emprunt extérieur doit systématiquement faire l'objet d'une analyse de viabilité de la dette par la commission technique du CNDP avant son autorisation. Ceci assurerait la viabilité de la dette extérieure ;
4. tout emprunt intérieur doit être mobilisé prioritairement sur le marché financier régional avec les instruments suivants (Bons du trésor ; Obligation du trésor ou appel à l'épargne publique) et par adjudication ou syndication ;
5. l'opérationnalisation rapide de l'Office Togolais des Recettes (OTR) afin d'augmenter le niveau des recettes propres.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- Blamangin Olivier (2002), « L'Afrique sub-saharienne malade de sa dette extérieure » Aitec, Février.
- 2- Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff (2010), « impact de la dette publique sur la croissance économique » NBER Workingpaper N° 15639.
- 3- **CECCHETTI, Stephen G., M. S. MOHANTY & Fabrizio ZAMPOLLI (2011), « The real effects of debt », *BIS working paper*, n° 352, août.**
- 4- Douzoun et Mallaye (2010) « **aide publique au développement, gouvernance et croissance économique**: quelles implications pour les pays d'Afrique Subsaharienne ? » Tunis, Octobre.
- 5- Herndon Thomas, Ash Michael, Pollin Robert (2013) « **Does High Public Debt Consistently Stifle Economic Growth ? A Critique of Reinhart and Rogoff** » University of Massachusetts Amherst, Political Economy Research Institute, Working Paper Series, N°322, avril.
- 6- Kumar Manmohan S. and Woo Jaejoon (2010) « **Public debt and Growth** », IMF Working paper WP/10/174, july.
- 7- Minea Alexandru, Parent Antoine (2012) « **Is High Public Debt Always Harmful to Economic Growth ? Reinhart and Rogoff and some complex nonlinearities** » CERDI, Etudes et Documents, E 2012.18, février.

ANNEXES

ANNEXE 1 : OBJECTIFS, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Objectifs

L'objectif principal de ce travail de recherche est de montrer l'impact de la dette sur la croissance économique au Togo.

Spécifiquement il s'agira:

- ♦ d'analyser l'influence de la dette publique sur la croissance économique au Togo ;
- ♦ analyser la dynamique de la dette à long terme à travers les éléments qui déterminent la convergence du taux d'endettement ;
- ♦ proposer la politique en matière d'endettement au Togo ;

Hypothèses de l'étude :

- ♦ la dette publique a une relation non linéaire avec le taux de croissance du PIB;
- ♦ les performances économiques permettent d'assurer la soutenabilité de la dette publique du Togo à long terme.

Methodologie

L'étude est basée sur les analyses statistiques et empiriques pour atteindre notre objectif. Nous retenons certaines variables décisives de la croissance économique pour les pays africains. Afin de disposer des informations pertinentes, les données secondaires sont privilégiées. L'analyse empirique est basée sur la recherche d'une relation empirique entre le taux d'endettement et la croissance économique au Togo. Cette relation est établie avec les données couvrant la période de 1980 à 2012. Les tests économétriques confirment la robustesse des résultats obtenus.

ANNEXE 2 : REVUE DE LITTERATURE

Les courants de pensée ne sont pas unanimes sur l'approche des effets attendus de l'endettement sur la croissance économique. Si pour les keynésiens l'endettement a un effet positif sur le revenu, les classiques l'appréhendent comme une hausse future du taux d'imposition, donc un effet néfaste sur le niveau d'investissement.

- ♦ **les courants de pensées**

La conception keynésienne de l'endettement

L'approche Keynésienne de l'endettement trouve sa source dans l'effet stimulateur de la demande globale. En effet, l'endettement favorisant la relance de la demande globale, entraîne par l'effet accélérateur une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement qui provoque à son tour une hausse de la production. Le déficit budgétaire, qui conduit par ses flux successifs à augmenter le stock de la dette produit l'expansion du cycle économique par la demande et l'investissement autonome. Le déficit auquel correspond l'emprunt stimule la demande et permet d'alléger le coût de son remboursement. Cet argument reste plausible tant que le sous-emploi des ressources productives existe, selon la thèse keynésienne.

La conception classique de l'endettement

Contrairement à la théorie de l'endettement qui favorise l'accumulation du capital et la consommation des générations présentes ou futures, les classiques assimilent l'endettement à l'impôt futur et imputent à l'Etat une connotation négative. Selon Ricardo (1817) les citoyens voient dans l'emprunt un impôt différé dans le temps et se comportent comme s'ils sont contraints de payer un impôt ultérieurement pour rembourser cet emprunt quelque soit le décalage intergénérationnel. En d'autre terme, le comportement des agents économiques est guidé par une anticipation à la hausse des impôts. Toutefois, une réserve peut être émise selon la nature ou la qualité des dépenses (dépenses de transfert ou d'investissement) financées par l'emprunt.

♦ Revue empirique entre Dette et Croissance

Beaucoup de travaux empiriques ont ainsi récemment suggéré l'existence d'une corrélation négative entre la dette publique et la croissance économique et affirmé que cette corrélation se renforçait lorsque le ratio se rapprochait de 100%. Même, si tous ne sont pas parvenus à la même conclusion, il apparaît que la majorité est unanime.

Ainsi, **Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff**⁹¹ (2010), ont compilé les données relatives à 44 pays au cours de deux siècles et font apparaître une relation non linéaire entre la croissance économique et l'endettement public. Les résultats de leur étude révèle que lorsque la dette publique représente moins de 90% du PIB, la relation entre la dette publique et la croissance réelle du PIB est faible ; cette dernière est relativement stable et s'élève autour de 3 à 4%. En revanche, lorsque le ratio dette publique sur PIB est supérieur à 90%, les taux de croissance médians chutent d'un pourcent et la croissance moyenne diminue encore plus lourdement, devenant légèrement négative.

Trois économistes de l'Université d'Amherst (Massachusetts)⁹² réfutent le lien de causalité entre un endettement supérieur à 90% et une croissance négative. Contrairement aux précédents, leurs calculs montrent qu'une dette de plus de 90% du PIB aboutit à un taux de croissance de 2,2%, et non -0,1%. Ils montrent également que la relation entre la dette publique et le PIB varie considérablement selon la période et le pays.

Une étude de deux chercheurs français⁹³ (2012) a déterminé, à partir des recherches de Reinhart et Rogoff, le ratio dette/PIB de 115% comme le seuil de dette ayant un impact sur la croissance.

Kumar et Woo (2010)⁹⁴ explorent également l'impact d'une dette publique élevée sur la croissance économique à long terme. Ils basent leur analyse sur un panel d'économies avancées et émergentes au cours de la période s'étendant de 1970 à 2007. Les résultats empiriques suggèrent une relation inverse entre la dette initiale et la croissance subséquente. Ainsi, une augmentation du ratio dette sur PIB augmente de dix (10) points de pourcentages entraîne une diminution du taux de croissance annuelle du PIB réel par tête d'environ 0,2 point de pourcentage par an, avec un impact plus atténué dans les économies avancées. Par contre un taux d'endettement supérieur à 90 % à un effet négatif

⁹¹ Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff (2010), « impact de la dette publique sur la croissance économique » NBER Workingpaper N° 15639

⁹² Thomas Herndon, Michael Ash, Robert Pollin (2013) « **Does High Public Debt Consistently Stifle Economic Growth? A Critique of Reinhart and Rogoff** » University of Massachusetts Amherst, Political Economy Research Institute, Working Paper Series, N°322, avril

⁹³ Alexandru Minea, Antoine Parent (2012) « Is High Public Debt Always Harmful to Economic Growth? Reinhart and Rogoff and some complex nonlinearities » CERDI, Etudes et Documents, E 2012.18, février

⁹⁴ Manmohan S. Kumar and Jaewoon Woo (2010) « **Public debt and Growth** », IMF Working paper WP/10/174, july

et significatif sur la croissance. De même lorsque la dette initiale augmente de dix points de pourcentages, l'investissement décline en moyenne d'environ 0,4 point de pourcentage.

Cecchetti et al. (2011)⁹⁵ ont abordé la question de la dette et de la croissance en utilisant un ensemble de données qui inclut la dette du Gouvernement, des sociétés non financières et des dettes des ménages de 18 pays de l'OCDE de 1980 à 2010. Il ressort de leurs résultats que la dette publique du Gouvernement et celle des entreprises influent négativement sur la croissance respectivement au-delà du seuil de l'ordre de 85% et de 90% du PIB.

ANNEXE 3 : TESTS ECONOMETRIQUES

1- TEST DE STATIONNARITE

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

➤ PIB COURANT (LPIB) en différence première

ADF Test Statistic	-3.923735	1% Critical Value*	-4.2949
		5% Critical Value	-3.5670
		10% Critical Value	-3.2169

*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LPIB,2)

Method: Least Squares

Date: 09/14/13 Time: 12:54

Sample(adjusted): 1983 2012

Included observations: 30 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LPIB(-1))	-1.097476	0.279702	-3.923735	0.0006
D(LPIB(-1),2)	0.048060	0.193759	0.248041	0.8061
C	0.135456	0.108881	1.244072	0.2246
@TREND(1980)	-0.003781	0.005424	-0.697042	0.4920
R-squared	0.527932	Meandependent var		0.003129
Adjusted R-squared	0.473463	S.D. dependent var		0.351350
Log likelihood	0.579047	F-statistic		9.692272
Durbin-Watson stat	2.034776	Prob(F-statistic)		0.000181

⁹⁵ CECCHETTI, Stephen G., M. S. MOHANTY & Fabrizio ZAMPOLLI (2011), « The real effects of debt », *BIS working paper*, n° 352, août

➤ Dépenses courantes (LCOUR) en différence première

ADF Test Statistic	-4.656991	1%	Critical Value*	-4.2949
		5%	Critical Value	-3.5670
		10%	Critical Value	-3.2169

*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LCOUR,2)

Method: Least Squares

Date: 09/14/13 Time: 11:48

Sample(adjusted): 1983 2012

Included observations: 30 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LCOUR(-1))	-1.368132	0.293780	-4.656991	0.0001
R-squared	0.659405	Meandependent var		-0.001070
Adjusted R-squared	0.620105	S.D. dependent var		0.167464
S.E. of regression	0.103217	Akaike info criterion		-1.580395
Sumsquaredresid	0.276999	Schwarz criterion		-1.393569
Log likelihood	27.70593	F-statistic		16.77898
Durbin-Watson stat	2.062700	Prob(F-statistic)		0.000003

➤ Taux d'endettement extérieur (LDET) en différence seconde

ADF Test Statistic	-4.751050	1%	Critical Value*	-4.3082
		5%	Critical Value	-3.5731
		10%	Critical Value	-3.2203

*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LDET,3)

Method: Least Squares

Date: 09/14/13 Time: 11:51

Sample(adjusted): 1984 2012

Included observations: 29 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LDET(-1),2)	-2.452231	0.516145	-4.751050	0.0001
R-squared	0.807389	Meandependent var		0.003987
Adjusted R-squared	0.784275	S.D. dependent var		0.599520
S.E. of regression	0.278454	Akaike info criterion		0.408316
Sumsquaredresid	1.938419	Schwarz criterion		0.596909
Log likelihood	-1.920584	F-statistic		34.93165
Durbin-Watson stat	1.971060	Prob(F-statistic)		0.000000

➤ **Dépenses en capital (LDK) en différence première**

ADF Test Statistic	-5.333792	1%	Critical Value*	-4.2949
		5%	Critical Value	-3.5670
		10%	Critical Value	-3.2169

*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LDK,2)

Method: Least Squares

Date: 09/14/13 Time: 11:52

Sample(adjusted): 1983 2012

Included observations: 30 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LDK(-1))	-1.335706	0.250423	-5.333792	0.0000
R-squared	0.560592	Meandependent var		-0.001442
Adjusted R-squared	0.509891	S.D. dependent var		0.519457
S.E. of regression	0.363661	Akaike info criterion		0.938374
Sumsquaredresid	3.438473	Schwarz criterion		1.125200
Log likelihood	-10.07561	F-statistic		11.05684
Durbin-Watson stat	1.937836	Prob(F-statistic)		0.000073

➤ **Taux d'investissement (LINV) en différence première**

ADF Test Statistic	-5.252182	1%	Critical Value*	-4.2949
		5%	Critical Value	-3.5670
		10%	Critical Value	-3.2169

*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.

Dependent Variable: D(LINV,2)

Method: Least Squares

Date: 09/14/13 Time: 11:54

Sample(adjusted): 1983 2012

Included observations: 30 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LINV(-1))	-1.676039	0.319113	-5.252182	0.0000
R-squared	0.691309	Meandependent var		0.014058
Adjusted R-squared	0.655690	S.D. dependent var		0.365363
S.E. of regression	0.214387	Akaike info criterion		-0.118501
Sumsquaredresid	1.195008	Schwarz criterion		0.068326
Log likelihood	5.777511	F-statistic		19.40885
Durbin-Watson stat	1.980931	Prob(F-statistic)		0.000001

➤ **Population active (LPOP) à niveau**

ADF Test Statistic	-4.076291	1% Critical Value*	-4.2826
		5% Critical Value	-3.5614
		10% Critical Value	-3.2138

*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LPOP)

Method: Least Squares

Date: 09/14/13 Time: 11:56

Sample(adjusted): 1982 2012

Included observations: 31 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LPOP(-1)	-1.141958	0.280146	-4.076291	0.0004
R-squared	0.534653	Meandependent var		0.029835
Adjusted R-squared	0.482948	S.D. dependent var		0.102374
S.E. of regression	0.073614	Akaike info criterion		-2.260060
Sumsquaredresid	0.146312	Schwarz criterion		-2.075029
Log likelihood	39.03093	F-statistic		10.34042
Durbin-Watson stat	2.002986	Prob(F-statistic)		0.000105

2- TEST COINTEGRATION

Date: 09/14/13 Time: 13:00

Sample: 1980 2012

Included observations: 31

Series: LPIB LCOUR LDET LDK LINV LPOP

Lagsinterval : 1 to 1

Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)
0.716197	91.31279	82.49	90.45	None **
0.569842	52.26902	59.46	66.52	At most 1
0.321049	26.11734	39.89	45.58	At most 2
0.293258	14.11394	24.31	29.75	At most 3
0.100797	3.354164	12.53	16.31	At most 4
0.001951	0.060527	3.84	6.51	At most 5

*(**) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level

L.R. test indicates 1 cointegrating equation(s) at 5% significance

3- ESTIMATION DU MODÈLE

➤ **Equation du modèle à correction d'erreur**

$$\Delta PIB_{CRT} = \alpha + \beta_1 \Delta LCOUR + \beta_2 \Delta LDET + \beta_3 \Delta LDK + \beta_4 \Delta LINV + \beta_5 \Delta LPOP + \beta_6 LPIB_{CRT(-1)} + \beta_7 LCOUR(-1) + \beta_9 LDET(-1) + \beta_{10} LDK(-1) + \beta_{11} LINV(-1) + \beta_{12} LPOP(-1)$$

Dependent Variable: D(LPIBCRT)

Method: Least Squares

Date: 09/22/13 Time: 11:21

Sample(adjusted): 1981 2012

Included observations: 32 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-3.069193	2.815872	-1.089962	0.2887
D(LDCOUR)	0.227369	0.184275	1.233855	0.2316
D(LDK)	-0.070984	0.047397	-1.497642	0.1498
D(LDET)	-0.058856	0.066239	-0.888539	0.3848
D(LINV)	0.193897	0.059202	3.275180	0.0038
D(LPOP)	0.288543	0.183075	1.576097	0.1307
LPIBCRT(-1)	-0.581402	0.178237	-3.261954	0.0039
LDCOUR(-1)	0.604541	0.161421	3.745123	0.0013
LDK(-1)	-0.083899	0.040557	-2.068670	0.0518
LDET(-1)	-0.021731	0.051475	-0.422161	0.6774
LINV(-1)	0.017639	0.059340	0.297257	0.7693
LPOP(-1)	0.286974	0.238420	1.203648	0.2428
R-squared	0.739628	Meandependent var		0.066236
Adjusted R-squared	0.596423	S.D. dependent var		0.095887
S.E. of regression	0.060915	Akaike info criterion		-2.478676
Sumsquaredresid	0.074213	Schwarz criterion		-1.929025
Log likelihood	51.65882	F-statistic		5.164830
Durbin-Watson stat	2.669820	Prob(F-statistic)		0.000754

Test d'autocorrelation

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.371029	Probability	0.695180
Obs*R-squared	1.266983	Probability	0.530736

Test Equation:

Dependent Variable: RESID

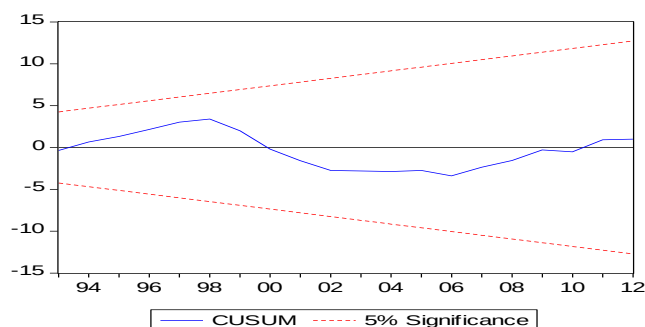
Method: Least Squares

Date: 09/16/13 Time: 20:10

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-1.010186	3.211070	-0.314595	0.7567
D(LCOUR)	-0.018008	0.187320	-0.096133	0.9245
D(LDET)	0.008371	0.076931	0.108816	0.9146
D(LDK)	0.003936	0.056497	0.069667	0.9452
D(LINV)	-0.041532	0.087559	-0.474334	0.6410
D(LPOP)	0.023891	0.210712	0.113384	0.9110
LPIB_CRT(-1)	-0.035224	0.130605	-0.269702	0.7905
LCOUR(-1)	-0.017387	0.213162	-0.081566	0.9359
LDET(-1)	0.003403	0.057460	0.059223	0.9534
LDK(-1)	0.006770	0.048690	0.139040	0.8910
LINV(-1)	-0.009800	0.065888	-0.148743	0.8834
LPOP(-1)	0.083257	0.269838	0.308545	0.7612
RESID(-1)	0.262067	0.305415	0.858068	0.4021
RESID(-2)	-0.064337	0.299409	-0.214880	0.8323
R-squared	0.039593	Meandependent var		-1.65E-15
Adjusted R-squared	-0.654034	S.D. dependent var		0.052115
S.E. of regression	0.067024	Akaike info criterion		-2.267886
Sumsquaredresid	0.080861	Schwarz criterion		-1.626627
Log likelihood	50.28618	F-statistic		0.057081
Durbin-Watson stat	1.892733	Prob(F-statistic)		0.999997

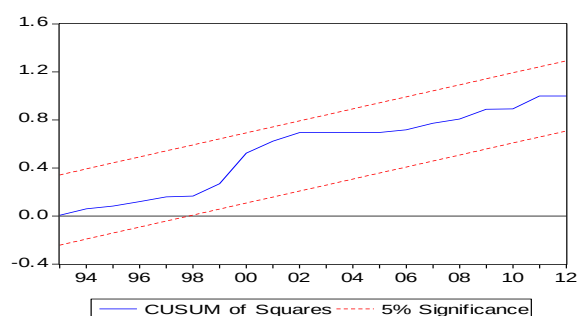
Les erreurs du modèle à correction d'erreur sont non corrélées, probabilité supérieure à 5%

TEST de cusum



La courbe ne coupe pas le corridor: le modèle à correction d'erreur est structurellement stable.

TEST cusumcarré



Le modèle est ponctuellement stable.

ANNEXE 4 : Les tableaux

Tableau n°1 : critères de convergence de l'UEMOA

Indicateurs de premier rang	Objectifs	Indicateurs de second rang	Objectifs
Solde budgétaire de base hors dons / PIB (critère clef)	$\geq 0\%$	Masse salariale/recettes fiscales	35%
Endettement/PIB	70%	Investissements financés sur ressources intérieures	20%
Taux d'inflation annuel moyen	3%	Recettes fiscales / PIB	17%
Arriérés	Non accumulation	Déficit des paiements courants hors dons / PIB	5%

Tableau n°2 : Dette intérieure au 31/12/2012

Libellés	Montant
Arriérés audités par le Cabinet KPMG	259,88
Arriérés de dette commerciale	35,68
Arriérés de dette financière	109,90
Arriéré de dette sociale	91,17
Arriérés des engagements et risques	23,12
Dettes des sociétés d'Etat liquidées	96,27
DETTES CONVENTIONNELLES	272,88
Titres Publics	221,36
Bons du Trésor	40,00
Restructuration des banques	50,74
Emprunts obligataires	130,62
Allocations DTS	41,12
Autres	10,40
TOTAL	629,07

Source: Données de la DDP

Tableau n°3 : financement des ressources d'emprunt par secteur d'activité

MINISTERES	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	%
Agriculture	1,66	12,54	5,30	14,50	17,45	51,45	11,12
Eau et Assainissement	0,00	2,81	0,00	0,00	0,00	2,81	0,61
Economie et Finances	10,82	1,35	11,00	0,00	6,93	30,10	6,51
Education	0,00	0,00	0,00	7,37	0,00	7,37	1,59
Energie et Mine	5,84	1,97	0,00	27,44	12,40	47,65	10,30
Infrastructures	5,25	91,14	21,40	29,50	90,68	237,97	51,43
Télécommunication	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00	0,08	0,02
Transport	0,00	0,00	5,40	0,00	79,87	85,27	18,43
TOTAL	23,58	109,81	43,19	78,81	207,33	462,72	100,00

Source : Donnée de la DDP

Tableau n°4 : Evolution des agrégats budgétaires

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes propres hors dons	220,7	252,4	296,9	316,5	371,6
Dépenses totales	253,0	326,3	354,5	420,4	525,9
Dépenses courantes	203,1	234,1	230,9	276,2	359,6
Dépenses courantes hors intérêts	192,3	221,3	215,9	262,1	341,0
Charges d'intérêts	10,8	12,8	15,1	14,1	18,6
Dépenses en capital	49,9	92,2	123,6	144,2	166,3
solde primaire	-21,5	-61,1	-42,5	-89,8	-135,8
PIB	1418,5	1493,6	1571,3	1772,6	1999,4
solde primaire (en % du PIB)	-1,5	-4,1	-2,7	-5,1	-6,8
taux réel de croissance du PIB (%)	2,4	3,4	4,0	4,8	5,9

Source : calcul de l'auteur à partir des données de la Direction de l'économie

Tableau n°5 : Signe attendus des différentes variables

Variables explicatives	sigle	signes
Taux d'endettement	det	+/-
investissement	inv	+
Dépenses courantes	dcour	+
Dépenses en capital	dk	+
Population active	pop	+

Source : définition de l'auteur

Tableau n°6 : Résultats de MCE

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-3.069193	2.815872	-1.089962	0.2887
D(LDCOUR)	0.227369	0.184275	1.233855	0.2316
D(LDK)	-0.070984	0.047397	-1.497642	0.1498
D(LDET)	-0.058856	0.066239	-0.888539	0.3848
D(LINV)	0.193897	0.059202	3.275180	0.0038
D(LPOP)	0.288543	0.183075	1.576097	0.1307
LPIBCRT(-1)	-0.581402	0.178237	-3.261954	0.0039
LDCOUR(-1)	0.604541	0.161421	3.745123	0.0013
LDK(-1)	-0.083899	0.040557	-2.068670	0.0518
LDET(-1)	-0.021731	0.051475	-0.422161	0.6774
LINV(-1)	0.017639	0.059340	0.297257	0.7693
LPOP(-1)	0.286974	0.238420	1.203648	0.0428
R-squared	0.739628			
Adjusted R-squared	0.596423			
Durbin-Watson stat	2.669820	Prob(F-statistic)		0.000754

Source : calcul de l'auteur à partir de Eviews 3.1

Tableau n°7 : Les données de la régression

	PIB_CST	dcour	dk	PIB_CRT	dette	POP	FBCF
1980	202,10	54,00	38,00	240,10	0,90	1312070,00	68,30
1981	195,40	60,20	26,50	261,50	0,99	1371614,00	62,30
1982	188,40	74,10	29,20	270,00	1,01	1394889,00	57,60
1983	178,20	75,9	23,60	291,80	1,13	1434367,00	60,10
1984	188,10	76,5	33,40	313,80	1,12	1476276,00	47,20
1985	198,55	78	42,10	342,50	0,94	1520228,00	56,97
1986	201,70	82,9	50,40	367,40	0,85	1566756,00	69,18
1987	202,73	86,49	36,26	375,40	0,80	1615417,00	66,22
1988	216,20	88,5	30,30	410,69	0,80	1665830,00	65,82
1989	224,97	91,89	32,24	431,60	0,68	1721101,00	71,30
1990	847,33	94,88	32,21	487,03	0,62	1778406,00	71,80
1991	842,94	92,41	20,42	498,61	0,64	1838807,00	67,06
1992	815,71	80,665	15,49	490,57	0,67	1902351,00	57,68
1993	687,84	83,82	8,19	400,06	0,87	1967974,00	24,67
1994	787,99	112,35	12,07	607,94	1,16	2036537,00	58,03
1995	830,28	121,31	22,87	721,83	0,98	2108292,00	89,10
1996	894,57	136,92	20,78	808,55	0,92	2182581,00	95,28
1997	928,45	140,43	17,63	939,48	0,84	2259197,00	98,01
1998	907,55	154,089754	34,22	898,71	0,91	2345490,00	135,31
1999	930,79	144,747602	28,97	939,65	0,92	2412603,00	93,06
2000	921,39	141,433964	25,11	921,39	1,01	2492485,00	139,12
2001	909,40	138,800745	22,77	976,56	0,97	2566520,00	147,93
2002	897,65	120,1578	14,38	1026,25	0,87	2642712,00	158,02
2003	940,62	133,08426	10,25	972,64	0,85	2720727,00	166,63
2004	963,81	159,011225	15,83	1023,21	0,76	2801740,00	169,18
2005	975,86	183,230482	36,58	1113,07	0,74	2884686,00	183,07
2006	1014,22	198,507058	30,25	1160,11	0,67	2970201,00	194,84
2007	1035,74	207,458757	18,12	1212,82	0,70	2058269,00	174,20
2008	1060,82	203,12375	49,87	1418,52	0,48	3148869,00	203,29
2009	1097,12	234,134866	92,17	1493,55	0,52	3242428,00	248,68
2010	1141,27	230,91307	123,56	1571,34	0,17	3272778,00	283,25
2011	1196,60	276,173097	144,25	1772,58	0,14	3364416,00	309,20
2012	1267,26	359,636825	166,29	1999,40	0,14	3458619,00	476,15

MODIFICATION DES TAXATIONS DIRECTE ET INDIRECTE ET EFFETS SUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

PAR

Akoété Ega AGBODJI, Université de Lomé

Kname BOUARE, Direction de l'Economie

Moutala SOUMANOU, Direction de l'Economie

Aménto Kokou AKAKPO, Direction de l'Economie

Kwami OBOSSOU, DGSCN

Koffi Mepanou ADOLI, DGSCN

Sossadéma PELEI, Secrétariat Technique du DSRP

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAU	Business As Usual
MEGC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
TPU	Taxe Professionnelle Unique
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAB	Valeur Ajoutée Brute

INTRODUCTION

La dernière décennie a été marquée par la mise en œuvre de différentes réformes en vue de l'amélioration de l'environnement institutionnel et juridique des finances publiques. Au plan interne, ces réformes ont abouti à la baisse de l'assise fiscale de l'Etat notamment par la baisse des droits de porte et la dégradation des structures publiques. Sur le plan international, la libéralisation accrue de l'économie ivoirienne a entraîné la perte des revenus issus des taxes sur les exportations nécessitant ainsi de nouveaux instruments fiscaux adaptés. Par ailleurs, l'harmonisation des systèmes fiscaux et l'adoption d'un tarif extérieur commun entre les pays membres de l'UEMOA ont réduit les recettes fiscales externes des gouvernements des pays membres. L'importance des taxes sur les importations et les exportations dans les revenus de ces Etats nécessite qu'ils réorganisent leur fiscalité intérieure dans les limites fixées par l'union en vue de sauvegarder leur niveau de revenu. La capacité de croissance de ces Etats repose désormais sur la mise en place et le maintien d'un système fiscal intérieur solide, et ces systèmes alternatifs auront certainement des impacts sur la répartition des revenus.

La diversification des ressources de l'Etat passe désormais par la modification du système fiscal intérieur et ces aménagements auront des impacts sur les agents économiques notamment sur la pauvreté et la répartition des revenus entre les différents ménages, sur le revenu du gouvernement et sur l'activité des entreprises.

La politique fiscale constitue l'un des instruments par lesquels l'action publique peut avoir un impact sur la réduction de la pauvreté. Cela peut se traduire à la fois par ses impacts sur la croissance mais également sur son effet de redistribution de la richesse. La préoccupation concernant l'impact redistributif de la politique fiscale se justifie par le fait que dans l'analyse du bien être des ménages, le revenu et le niveau de consommation des ménages sont généralement les indicateurs privilégiés de leur niveau de vie. Or toute modification de la politique fiscale se traduit nécessairement par une modification de la structure des prix, affectant, de ce fait, les préférences des consommateurs (Essama-Nssah, 2000). Cette modification peut affecter les ménages de manière indirecte à travers la modification des prix des facteurs de production, et partant, celle du revenu tiré de la rémunération de ces derniers. En plus, le système fiscal peut avoir un effet plus direct à travers l'impact sur le revenu disponible des ménages ou sur les prix des biens et services et donc sur la préférence des ménages et leur niveau de consommation.

L'objectif du présent papier est de voir comment une petite économie ouverte comme celle du Togo peut baser sa croissance sur les ressources fiscales intérieures, et comment les effets du système fiscal sont transmis aux ménages à travers la variation des prix relatifs. Il s'agit spécifiquement de :

- décrire le système fiscal du Togo et à analyser la capacité du pays à mobiliser et à collecter l'impôt ;

- simuler les effets potentiels des variations des taux de taxation sur la croissance, l'emploi et la redistribution de revenus des ménages.

En faisant l'hypothèse que le Togo dispose d'une capacité de politique fiscale intérieure, nous utiliserons les techniques de micro simulation en équilibre général calculable pour modéliser les réformes internes et simuler leurs effets sur les ménages d'une part, et sur les individus d'autres part.

Trois simulations sont envisagées : (i) une augmentation de 10% des taxes sur les firmes ; (ii) une augmentation de 10% des taxes sur les importations ; (iii) une augmentation de 10% des taxes sur le revenu des ménages.

I. LE SYSTEME FISCAL TOGOLAIS

I.1. Le système d'imposition au Togo

Le système fiscal togolais comprend, selon une classification administrative, les impôts directs et les impôts indirects.

Les impôts directs sont en général, des impôts assis sur un capital ou un revenu. Ils sont dus du seul fait de l'existence de ce capital ou de ce revenu. Ils sont payés par le contribuable lui-même sans qu'il puisse en répercuter la charge sur une autre personne. Au plan de leur liquidation, les impôts directs sont susceptibles d'être rapportés à un contribuable déterminé et peuvent donc être aménagés selon un système progressif, suivant la croissance de la matière imposable et/ou suivant la situation personnelle de chaque contribuable, en considérant notamment les charges de famille du contribuable. Dans cette catégorie on peut citer, principalement :

- L'Impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux (IC/BIC) ;
- L'Impôt cédulaire sur les bénéfices non commerciaux (IC/BNC) ;
- L'Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) ;
- Les Taxes Foncières.

L'impôt indirect est assis sur l'emploi d'un capital ou d'un revenu c'est-à-dire qu'il est payé à l'occasion de l'acquisition d'un bien ou d'un service. Il porte donc sur des faits intermittents - les dépenses - et sa perception se poursuit tout au long de l'année. Au plan de leur liquidation, les impôts indirects ne sont susceptibles d'aucun aménagement en fonction du montant de la matière imposable ou de la situation personnelle du contribuable. Ils frappent toujours la matière imposable à un tarif proportionnel. Ces impôts indirects peuvent seulement comporter des taux discriminatoires suivant la qualité de la matière imposable. Dans cette catégorie on peut citer, principalement :

- La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Les Droits d'accises.

Une autre classification de plus en plus utilisée par l'Administration togolaise des Impôts structure les recettes fiscales selon les catégories ci-après :

- Les impôts sur les revenus, le patrimoine, les bénéfices et gains en capital ;
- Les impôts et taxes intérieures sur les biens et services ;
- Les autres recettes fiscales.

La première catégorie à savoir les impôts sur les revenus, le patrimoine, les bénéfices et gains en capital regroupe :

- ☐ L'Impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux (IC/BIC) ;
- ☐ L'Impôt cédulaire sur les bénéfices non commerciaux (IC/BNC) ;
- ☐ L'Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM) ;
- ☐ L'impôt sur les gains des loteries ;
- ☐ L'Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) ;
- ☐ La Taxe Immobilière ;
- ☐ La Taxe Foncière ;
- ☐ La Taxe Spéciale sur la Plus-value Immobilière.

La deuxième catégorie regroupe les impôts et taxes intérieures sur les biens et services parmi lesquels :

- ☐ La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- ☐ Les Droits d'accises ;
- ☐ La Taxe unique sur les assurances (TUA) ;
- ☐ La Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (TDVM) ;
- ☐ Taxe sur les recettes des loteries ;
- ☐ Taxe d'Apprentissage (TAP) ;
- ☐ Patente Synthétique (PS) ;
- ☐ Permis de chasse et de visite ;
- ☐ Taxe sur les Armes à Feu (TAF) ;
- ☐ Domaine minier ;
- ☐ Droit d'occupation du domaine public ;
- ☐ Taxe sur Boissons Alcooliques (TBA) ;
- ☐ Taxe sur les Tabacs et Cigarettes ;
- ☐ Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises (TCFGE) ;
- ☐ Redevance Minière (RM) ;
- ☐ Taxe à l'embarquement sur le transport aérien de personnes ;
- ☐ Autres droits d'accises.

Quant à la troisième catégorie elle regroupe les autres recettes fiscales :

- ☐ Les Droits de timbre ;
- ☐ Les Droit d'Enregistrement.

Au Togo les activités des exploitations agricoles générant des bénéfices ne sont pas encore fiscalisées de nos jours.

I.2. La législation fiscale

La législation fiscale togolaise distingue trois régimes fiscaux en fonction du chiffre d'affaires, de la taille et de la forme juridique de l'entreprise : le régime de la Taxe Professionnelle Unique, le Régime Simplifié d'Imposition et le Régime du Réel Normal.

□ La Taxe Professionnelle Unique TPU est un impôt synthétique mis en place pour les artisans et les microentreprises du secteur informel. La TPU est libératoire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'entrepreneur, de l'impôt minimum forfaitaire des personnes physiques, de la taxe professionnelle, de la taxe sur les salaires (part patronale) de 7%, de la taxe sur la valeur ajoutée. (art. 1421 du CGI). Le régime de la TPU ne s'applique pas (art. 1425 du CGI) : aux personnes physiques relevant des bénéfices non commerciaux (BNC), aux personnes physiques relevant des bénéfices agricoles (BA), aux planificateurs industriels (boulangerie, pâtisserie), aux personnes physiques qui effectuent des importations ou des exportations.

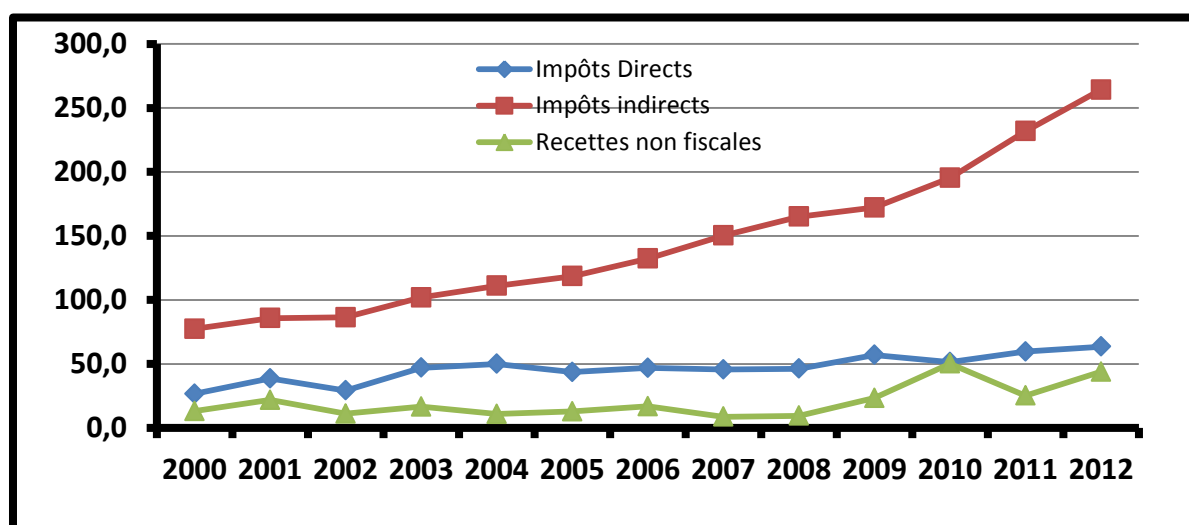
□ Le régime du réel est un système d'imposition réservé uniquement aux contribuables qui tiennent une comptabilité régulière et complète. Il s'agit ici de contribuables organisés pour lesquels la détermination de l'impôt s'effectue à partir des états financiers. On distingue, à cet effet, le Régime Simplifié d'Imposition (RSI) pour les contribuables ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre 30.000.000 FCFA et 100.000.000 FCFA et le Régime du Réel Normal (RN) pour un chiffre d'affaire supérieur à 100.000.000 FCFA. Toutefois, bien que l'opérateur soit soumis au régime du réel, si son chiffre d'affaires est inférieur à 30.000.000 FCFA, il ne paie pas la TVA. (art. 310 Loi de finances 2011). Par contre, toute personne qui mentionne la taxe sur la valeur ajoutée sur une facture ou tout autre document en tenant lieu est redevable de la taxe du seul fait de sa facturation. (art. 339 du CGI).

Le système fiscal est un système déclaratif. L'entreprise, au cours de sa vie, effectue des opérations qui ont une incidence fiscale qu'elle doit déclarer périodiquement à l'administration. C'est à posteriori que l'administration peut procéder aux contrôles de ses déclarations afin de s'assurer que ses déclarations sont conformes aux dispositions du Code Général des Impôts en vigueur. Des redressements fiscaux pouvant être opérés, au cas contraire. Ainsi, à la fin de chaque exercice comptable, les états financiers doivent être déposés dans les centres des impôts du lieu de ressort de chaque contribuable.

I.3. Composition des recettes publiques du Togo

Analyse des recettes publiques fait ressortir une prédominance des impôts indirects. Les taxes indirectes les plus importantes sont la taxe sur les transactions (TVA douanes, TVA impôts) et les droits et taxes à d'importation. La fiscalité indirecte génère, en moyenne sur la période 2000-2012, plus de 75% des recettes fiscales et près de 68% des recettes totales. Du fait de la distribution inégale des revenus qui prévaut, il est plus facile de générer les revenus fiscaux en taxant les transactions des biens et services plutôt qu'en taxant le revenu ou la richesse des pauvres. Cependant, ce type de taxation renchérit le coût de la vie des populations démunies si bien que l'Etat a recours à l'exemption ou à l'exonération des biens et services de première nécessité.

Globalement, le Togo s'appuie largement sur les taxes indirectes notamment sur la TVA pour satisfaire ses engagements budgétaires. La TVA, la taxe la plus facile à collecter, représente en moyenne 53,2% des impôts indirects et 36,2% des recettes totales. L'analyse du ratio l'efficience de la TVA (0,33) indique que, sur la période 2000-2012, seulement 33% de la TVA potentielle a été effectivement recouvrée par l'Administration fiscale. En d'autres termes, seulement 33% de la consommation finale est taxée. En effet, le ratio d'efficience de la TVA dans les pays de l'OCDE varie entre 0,5 et 0,8. Par contre dans les pays à faible revenu, il est généralement inférieur en général à 0,4. Ainsi, les pays en développement ont encore assez de marges pour mobiliser davantage la TVA. Par ailleurs, il est enregistré une évolution significative des droits d'importations qui passent de 18,5 milliards de FCFA en 2000 à 65.7 milliards de FCFA en 2012.

Graphique 1: Composition et évolution des recettes publiques (en milliards de FCFA)

Source : Direction de l'Economie (données), Auteurs

Les impôts directs les plus importants, sont les impôts sur les Sociétés (BIC/IS) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Les contributions directes représentent en moyenne 25% des recettes fiscales et 32% des recettes totales. Sur la période 2000-2012, il est noté une baisse des parts relatives des impôts directs passant de 31,0% des recettes fiscales en 2001 à 19,4% en 2012.

I.4. Pression fiscale

La pression fiscale est en moyenne de 14,7% sur la période 200-2012. Selon l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), la pression fiscale dans les pays développés varie entre 30% et 50% avec un taux moyen de 38% tandis que le taux moyen dans les des pays en développement (PED) est de 18%.

Tableau : synthèse des statistiques des finances publiques

Décomposition de Recettes Publiques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Impôts Directs	26,55	38,53	29,17	46,92	49,99	43,55	46,86	45,58	46,19	56,94	51,35	59,58	63,47
Impôts indirects	77,32	85,75	86,36	101,83	110,99	118,52	132,26	150,28	165,05	172,15	195,32	231,83	264,23
Recettes non fiscales	13,04	21,78	11,00	16,51	10,74	12,79	16,78	8,66	9,44	23,30	50,21	25,13	43,87
Recettes fiscales	103,87	124,28	115,53	148,74	160,97	162,07	179,12	195,86	211,24	229,09	246,67	291,41	327,70
Recettes Totales	116,91	146,06	126,53	165,26	171,72	174,86	195,90	204,52	220,68	252,39	296,89	316,54	371,57
TVA effective	37,32	42,22	42,33	49,18	53,34	63,49	75,83	84,67	90,02	92,53	109,21	134,00	156,46
TVA potentielle	162,49	176,00	179,77	176,21	188,30	225,06	223,99	226,62	253,17	260,59	277,02	315,73	329,90
Efficience de la TVA	0,23	0,24	0,24	0,28	0,28	0,28	0,34	0,37	0,36	0,36	0,39	0,42	0,47
Solde Budgétaire de base/ PIB	-2,78	0,46	0,33	2,74	1,43	-1,97	-0,63	-0,87	-0,69	-1,31	1,26	-1,57	-2,95
Pression Fiscales	11,3	12,7	11,3	15,3	15,7	14,6	15,4	16,1	14,9	15,3	15,7	16,4	16,5
PIB nominal	921,4	976,6	1026,3	972,6	1023,2	1113,1	1160,1	1212,8	1418,5	1493,6	1571,4	1772,6	1981,93
Consommation Privée	902,7	977,8	998,7	978,9	1046,1	1250,3	1244,4	1259,0	1406,5	1447,7	1539,0	1754,1	1832,8

Source : Direction de l'Economie (2013)

II. RELATION ENTRE FISCALITE, CROISSANCE ET EMPLOI

II.1. Approche méthodologique

L'approche méthodologique utilisée consiste à partir d'un modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) basé sur les données de l'économie togolaise pour réaliser des simulations qui doivent permettre de mesurer et d'analyser l'impact des modifications de la taxation sur l'économie togolaise. Le modèle empirique utilisé est celui de Decaluwé, Lemelin, Maisonnave et Robichaud (2010). Le modèle s'inscrit dans un cadre dynamique récursif. Concrètement, il comporte deux modules : i) un module statique qui décrit le comportement des agents économiques et les équilibres macroéconomiques à chaque période et ii) un module dynamique qui permet de traduire les ajustements des variables dynamiques dans le temps.

Trois simulations ont été réalisées avec comme objectif de permettre un accroissement des recettes publiques et atteindre le critère de convergence relatif à la pression fiscale dans le temps. Il s'agit ; i) simulation 1 : Augmentation des taxes sur le revenu des ménages de 10% ; ii) simulation 2 : Augmentation des taxes sur les firmes de 10% ; et iii) simulation 3 : Augmentation des taxes sur les produits de 10%. Le but de ces trois simulations effectuées est l'analyse de l'impact de ces divers chocs susceptibles d'exercer un important effet sur le revenu du gouvernement et leur répartition et par suite sur la croissance et l'emploi. Dans les modèles dynamiques, l'économie évolue au cours du temps sous l'effet conjoint de la croissance de la population, de l'accumulation du capital à travers l'épargne et par l'ajustement de tous les autres facteurs exogènes. La simulation référencée par BAU, correspond au scénario de base et extrapole les tendances actuelles. Elle illustre le sentier de croissance de l'économie sur une période de 5 ans sous la dynamique de la croissance exogène de la population active et de l'accumulation du capital. Cette

simulation sert de repère par rapport auquel on va juger l'impact de scénarios alternatifs sur les agrégats macroéconomique tels que la croissance et l'emploi. En conséquence, l'impact d'un choc de politique doit s'analyser par rapport au sentier de croissance prévu sans choc. En d'autres mots, c'est l'examen et l'interprétation des écarts en pourcentage entre le scénario de base et celui obtenu suite au choc de simulation qui indiqueront l'impact de la politique étudiée.

Les mesures simulées ici auront pour effet, d'une part, d'accroître le revenu du gouvernement qui étant donné ses dépenses supposées fixes va voir son épargne également à la hausse et d'autre part, de réduire le revenu et l'épargne des ménages et des firmes. Cependant, le sens et l'ampleur de la variation de l'épargne nationale dépendra des variations intervenues dans les épargnes de la firme et des ménages. On assiste à une éviction de l'épargne privée par le secteur public. C'est cette épargne nationale qui va financer l'investissement total qui à son tour produit un impact sur, entre autres, la demande des biens d'investissement, la production, les prix, mes revenus des agents et l'emploi.

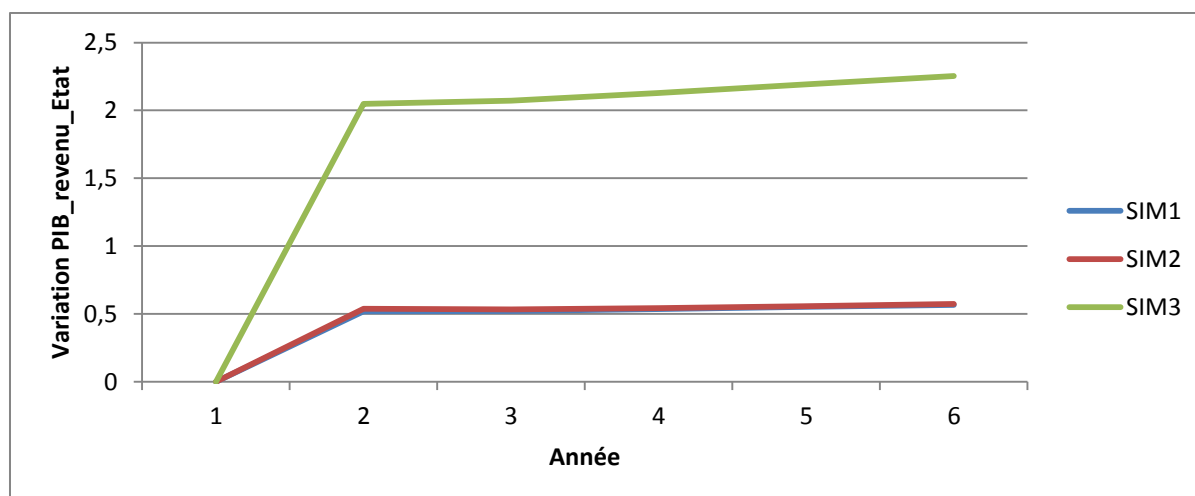
II.2. Présentation et analyse des résultats des simulations

II.2.1. Impact sur le revenu et l'épargne des agents

✓ Cas de l'Etat

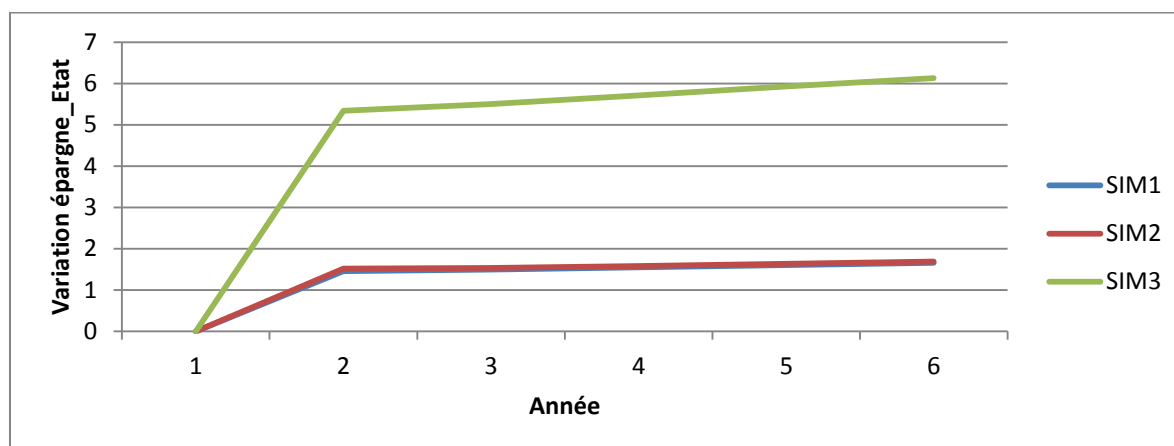
Il ressort des résultats que les trois simulations ont un effet positif sur le revenu de l'Etat. L'ampleur de ces effets varie d'une simulation à une autre mais elle est plus remarquée à la troisième. Ainsi, les recettes de l'Etat ont augmenté en moyenne de 0,54% ; 0,55% et 2,14% respectivement à la 1^{ère} ; 2^{ème} et 3^{ème} simulation. La 3^{ème} simulation est donc celle qui conduit à un effet de grande ampleur sur le revenu de l'Etat (voir Graphique ci-dessous).

Graphique 2 : Evolution du revenu de l'Etat suite aux simulations



De plus, on enregistre pour les trois simulations une hausse de l'épargne du gouvernement qui s'accroît d'année en année (voir graphique ci-dessous). La plus forte hausse est enregistrée à la suite de la 3^{ème} simulation (5.72% en moyenne) contre 1.55% et 1.59% à la 1^{ère} et 2^{ème} respectivement. Ces politiques permettent donc de combler le déficit budgétaire à long terme. La hausse de l'épargne publique est beaucoup plus forte que celle des ménages ; ce qui a pour conséquence la hausse observée de l'investissement total et qui s'accroît au fil du temps.

Graphique 3 : Evolution de l'épargne de l'Etat suite aux simulations



✓ Cas des ménages

Les résultats montrent que le revenu salarial de toutes les catégories des ménages sur toute la période (5 ans) a baissé en moyenne de 0.02% ; 0.04% et 0.56% respectivement à l'issue des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} simulations. Cette baisse qui est observée au niveau de chaque type de ménage est plus importante pour la 3^{ème} simulation et diminue d'ampleur au fur et à mesure que l'on évolue dans le temps.

En ce qui concerne le revenu disponible des ménages (voir les tableaux 1.2, 2.1 et 3.3 des annexes 1, 2 et 3), il est également observé une diminution pour l'ensemble des catégories de ménage sur les 5 ans des simulations. Cette baisse est plus remarquée suite à la 3^{ème} simulation. Elle est de 0.45% contre 0.25% et 0.36% pour la 1^{ère} et la 2^{ème} simulation. La politique adoptée a donc eu une incidence négative sur le revenu disponible de toutes les catégories de ménage. L'effet sur le revenu disponible des ménages est identique à celui sur l'épargne sur toute la période de simulation.

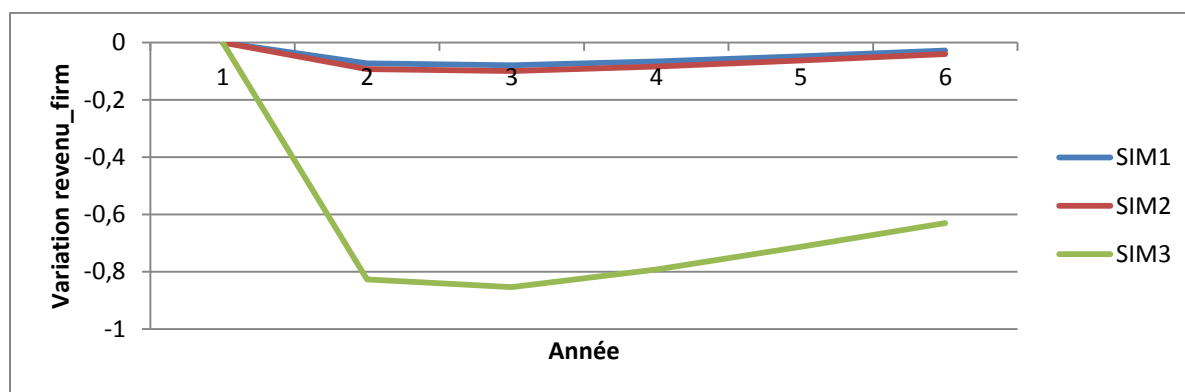
Concernant la consommation des ménages, on observe une baisse de celle de l'ensemble des ménages sur les 5 ans (voir les tableaux 2.2 3.4 des annexes 2 et 3) de l'étude. En moyenne, la consommation des ménages a diminué de 0.26% et 0.36% (respectivement pour la 1^{ère} et 2^{ème}) contre 0.45% pour la 3^{ème}.

Quant au taux de salaire, il connaît une diminution de faible intensité pour les deux premières simulations (en moyenne 0.047% et 0.05% respectivement à la 1^{ère} et 2^{ème}) contre une intensité forte à la 3^{ème} simulation (0.67% en moyenne) pour l'ensemble des ménages sur les 5 ans. Aussi, les baisses du taux de salaire observées pour les trois simulations sont plus importantes pour les ménages non qualifiés (LNQ).

✓ Cas des firmes

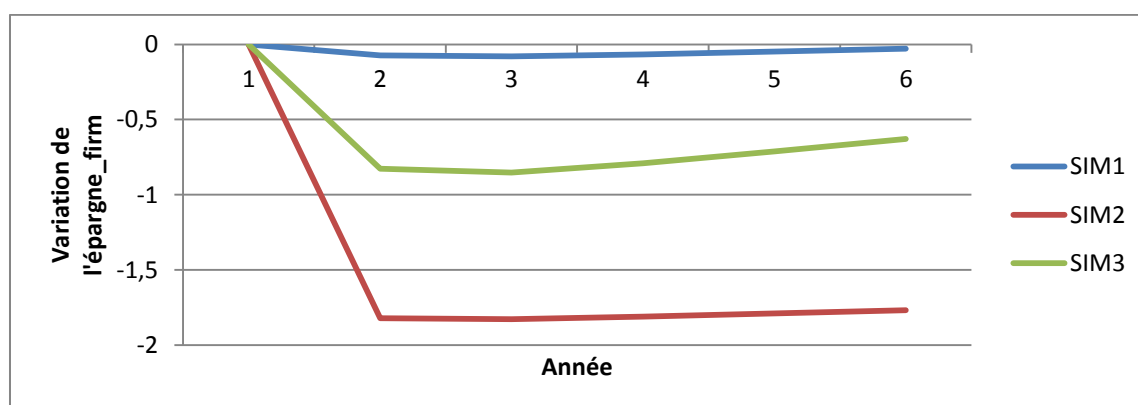
Suite aux simulations, il ressort que le revenu des firmes a connu une baisse sur l'ensemble de la période pour toutes les simulations. L'intensité de la baisse est plus forte pour la 3^{ème} simulation (0.76% en moyenne).

Graphique 4 : Evolution du revenu des firmes suite aux simulations



Tout comme le revenu, l'épargne des firmes a également connu une baisse suite aux simulations sur l'ensemble de la période. Par contre l'intensité de la baisse est plus forte à la 2^{ème} simulation (1.8% en moyenne).

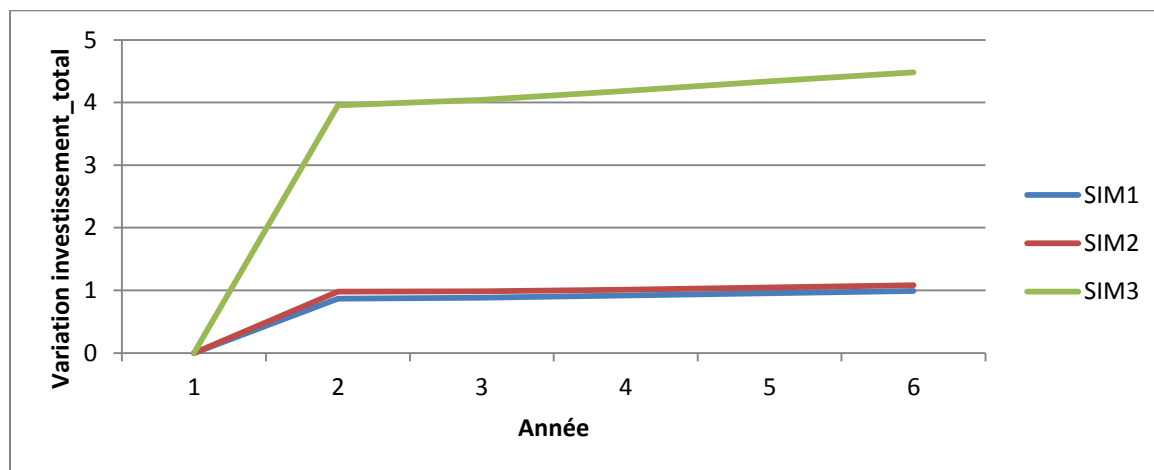
Graphique 5 : Evolution de l'épargne des firmes suite aux simulations



II.2.2. Impact sur l'investissement total

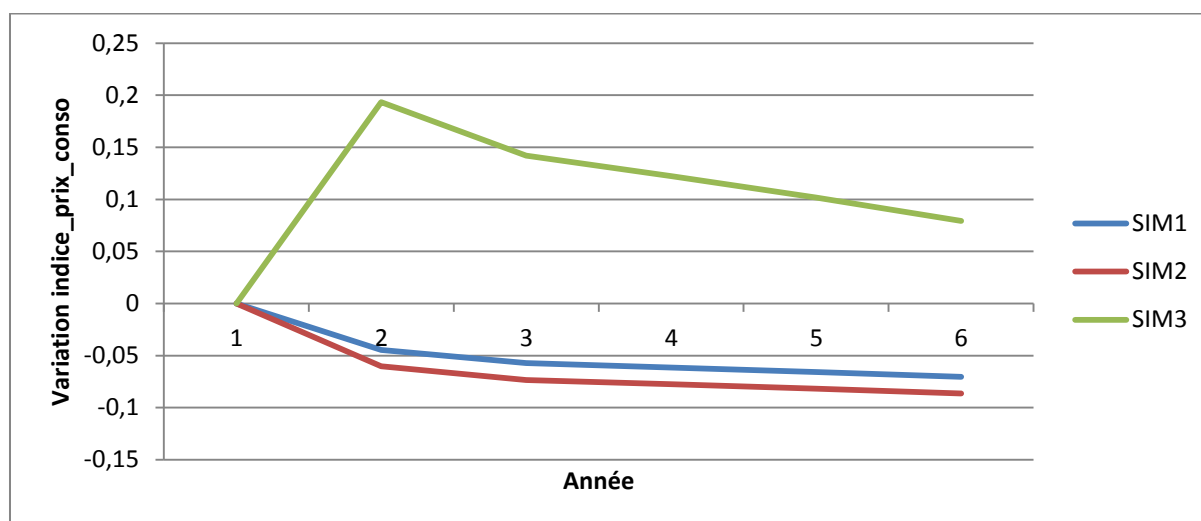
Il ressort des résultats de des simulations que l'investissement total connaît une hausse sur toute la période de l'étude. L'ampleur de cette hausse varie selon les simulations. La hausse est plus importante pour la simulation 3 (4.2% en moyenne contre 0.92% et 1.02% pour les simulations 1 et 2 respectivement).

Graphique 6 : Evolution de l'investissement total suite aux simulations



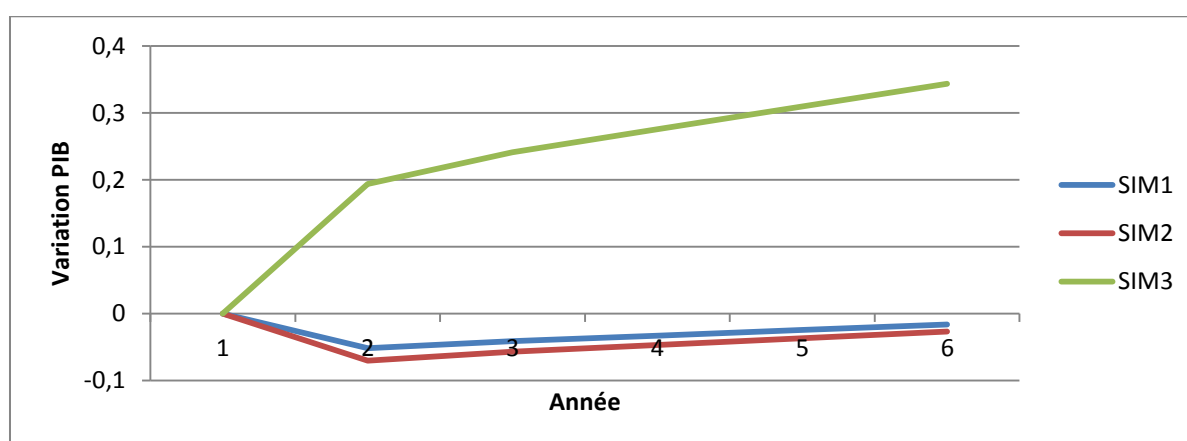
II.2.3. Impact sur les prix

Les politiques adoptées par le gouvernement à travers les trois simulations ont entraîné une baisse de l'indice des prix à la consommation (voir Graphique ci-dessous) pour les deux premières simulations et une hausse pour la 3^{ème} avec des amplitudes qui varient d'une simulation à une autre. La baisse de l'indice des prix à la consommation est en moyenne de 0.06% et 0.07% respectivement pour les 1^{ère} et 2^{ème} simulations contre une hausse de 0.13% en moyenne (3^{ème} simulation). Par contre, le prix de la valeur ajoutée a connu une baisse sur l'ensemble de la période de l'étude pour toutes les simulations. La baisse est plus prononcée à la pour la 3^{ème} simulation (0.85% en moyenne) contre 0.06% et 0.07% pour la 1^{ère} et la 2^{ème}.

Graphique 7 : Evolution de l'indice de prix à la consommation suite aux simulations

II.2.4. Impact sur la VAB

Les résultats montrent que les politiques adoptées à travers les deux premières simulations conduisent à une croissance économique de faible ampleur que celle de la situation de référence. Ce qui se traduit par une baisse du produit intérieur brut (PIB) en moyenne de 0,03% et 0,05% à l'issue des 1^{ère} et 2^{ème} simulations respectivement. La nature de cet effet varie selon les branches d'activité. Il est positive pour certaines et négative pour d'autres. Soulignons que cet effet diminue d'intensité au fil du temps. Par contre, la 3^{ème} simulation conduit à une croissance économique d'ampleur plus importante que celle de la situation de référence. A titre illustratif, le PIB a connu une hausse de 0,3% en moyenne sur l'ensemble de la période de l'étude.

Graphique 8 : Evolution de la croissance économique suite aux simulations

II.2.5. Impact sur la production et la demande de travail

Au niveau de la demande de travail, les résultats montrent que la nature de l'effet varie selon les simulations. Ainsi, la demande des deux catégories de travail a augmenté suite aux deux premières simulations (en moyenne, 0.03% et 0.06% respectivement à la 1^{ère} et 2^{ème}) contre une diminution de 0.2% pour la 3^{ème}. Il faut noter également que la nature des effets de ces simulations sur la demande de travail varie selon les branches d'activité. Certaines branches connaissent des hausses de la demande de travail alors que d'autres connaissent soit des baisses ou les deux effets à la fois. En d'autres termes, les deux premières simulations sont de nature à créer de l'emploi étant donné la hausse de la demande de travail qualifié et non qualifié même si c'est dans des proportions relativement faibles. Cependant, l'impact le plus significatif a été observé avec la simulation 3 où une baisse de la demande de travail est observée. Ce qui peut être expliquée par la baisse de la consommation des ménages.

CONCLUSION

L'objectif du présent papier est de voir comment une petite économie ouverte comme celle du Togo peut baser sa croissance sur les ressources fiscales intérieures, et comment les effets du système fiscal sont transmis aux ménages à travers la variation des prix relatifs. Ainsi, nous cherchons à montrer comment la politique fiscale intérieure peut être menée tout en réduisant pour les ménages les distorsions en termes de pauvreté et d'inégalité régionale. Sous l'hypothèse que le Togo dispose d'une capacité de politique fiscale intérieure, les techniques de micro simulation en équilibre général calculable sont utilisées pour modéliser les réformes internes et simuler leurs effets sur les ménages d'une part, et sur les agrégats macroéconomiques d'autre part. Pour se faire, trois simulations ont été faites : (i) une augmentation de 10% des taxes sur les firmes ; (ii) une augmentation de 10% des taxes sur les importations ; (iii) une augmentation des taxes sur le revenu des ménages.

Les principaux résultats de ces simulations sont les suivantes :

- ✓ Le revenu disponible des ménages a connu une baisse de 0.25% ; 0.36% et 0.45% en moyenne, respectivement à la suite des simulations 1 ; 2 et 3.
- ✓ Le revenu de l'Etat a augmenté de 0.52% ; 0.55% et 2.14% en moyenne, respectivement à la suite des simulations 1 ; 2 et 3.
- ✓ L'épargne du gouvernement a augmenté de 1.55% ; 1.59% et 5.72% en moyenne, respectivement à la suite des simulations 1 ; 2 et 3.
- ✓ Le PIB au prix du marché a baissé de 0.03% et 0.05% en moyenne suite aux simulations 1 et 2 alors qu'il est marqué par une hausse de 0.27% à la suite de la simulation 3.

De tout ce qui précède, il ressort qu'une politique fiscale expansionniste doit être menée avec prudence en recherchant particulièrement des mesures d'accompagnement au profit des ménages ou secteurs vulnérables. Ces mesures d'accompagnement peuvent être financées par les ressources additionnelles issues des nouvelles taxations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Decaluwé, B., A. Lemelin, H. Maisonnave, V. Robichaud, (2010), « PEP-1-T (Single-country, recursive dynamic version) », miméo, Poverty and Economic Policy (PEP) research network, www.pep-net.org/programs/mpia/pep-standard-cge-models/pep-1-t-single-country-recursive-dynamic-version/

Direction de l'Economie (2012), «Code Général des Impôts ».

Essama-Nssah (2000), «*Inégalité, pauvreté et bien être Social: Fondements analytiques et normatifs* », Ouvertures Economiques. De Boeck Université, Bruxelles.

ANNEXES

Annexe 1 : Les différentes catégories de taxes

I- IMPÔTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILEES

IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BENEFICES PERÇUS AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

- ✓ Impôt sur le revenu des personnes physiques
- ✓ Impôt sur les sociétés
- ✓ Imposition annuelle forfaitaire des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés

AUTRES IMPÔTS DIRECTS PERÇUS AU PROFIT EXCLUSIF DU BUDGET DE L'ETAT

- ✓ Impôt minimum forfaitaire des personnes physiques
- ✓ Taxe sur les salaires
- ✓ Taxe spéciales sur les véhicules particulières des sociétés (abrogés)
- ✓ Nouveau Taxe sur les véhicules des sociétés
- ✓ Taxe de biens de main morte des sociétés et autres personnes morales (abrogés)
- ✓ Impôt sur le revenu des transporteurs routiers

IMPÔTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILEES PERÇUS EN TOUT OU EN PARTIE AU PROFIT DES COLLECTIVITES LOCALES

- ✓ Taxe complémentaire à l'impôt sur le revenu
- ✓ Taxe civique
- ✓ Taxe professionnelle et taxes annexes
- ✓ Taxe Professionnelle Unique (TPU)
- ✓ Impôts fonciers et taxes annexes
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- ✓ Surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties
- ✓ Taxe d'enlèvement des ordures
- ✓ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM)
- ✓ Taxe spéciale sur la fabrication et le commerce des boissons
- ✓ Taxe de Résidence (TR)
- ✓ Taxe d'Habitation

II- TAXES INTERIEURES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET TAXES ASSIMILEES - DROITS DE CONSOMMATION

TAXES INTERIEURES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

- ✓ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- ✓ Taxe sur les activités financières (TAF)

AUTRES TAXES ET PRELEVEMENTS

- ✓ Prélèvement sur les produits des jeux de hasard

- ✓ Taxe sur les spectacles et sur les appareils automatiques procurant un jeu, un spectacle, une audition ou un divertissement

 DROITS ET TAXES DE CONSOMMATION OU DROITS D'ACCISES

- ✓ Droits d'accises sur les produits pétroliers
- ✓ Droits de consommation divers

 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE ET TAXES DIVERSES

- ✓ DROITS D'ENREGISTREMENT
- ✓ DROITS DE TIMBRE

 TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

 CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

- ✓ DROITS PROPORTIONNELS
- ✓ DROITS FIXES

Annexe 2 : Résultats de la Simulation 1

Tableau 1.1 : Variation du Revenu salarial selon les catégories de ménages

Types de ménage	Année	BAU	SIM1	Variation
SDP	1	53279,9657	53259,5507	-0,00038331
SDP	2	55454,4512	55443,8093	-0,00019194
SDP	3	57329,6693	57321,5598	-0,00014147
SDP	4	59124,2439	59117,7406	-0,00011
SDP	5	60906,2576	60901,3014	-8,1381E-05
SPF	1	219702,917	219613,186	-0,00040859
SPF	2	228729,542	228680,18	-0,00021586
SPF	3	236489,707	236450,234	-0,00016694
SPF	4	243906,791	243873,31	-0,00013729
SPF	5	251267,396	251239,643	-0,00011046
SPI	1	31358,8646	31345,6558	-0,00042139
SPI	2	32651,6014	32644,1595	-0,00022797
SPI	3	33761,2289	33755,1585	-0,00017984
SPI	4	34821,125	34815,8643	-0,0001511
SPI	5	35872,621	35868,1307	-0,00012519
AGIND	1	18039,1916	18030,6868	-0,00047168
AGIND	2	18792,6421	18787,466	-0,00027551
AGIND	3	19435,4639	19430,9863	-0,00023044
AGIND	4	20047,9554	20043,8405	-0,00020529
AGIND	5	20654,8495	20651,0714	-0,00018295
AGVI	1	241107,29	240993,617	-0,00047168
AGVI	2	251177,719	251108,536	-0,00027551
AGVI	3	259769,513	259709,666	-0,00023044
AGVI	4	267955,92	267900,921	-0,00020529
AGVI	5	276067,514	276017,017	-0,00018295
FARM	1	68971,3359	68938,8187	-0,00047168
FARM	2	71852,0907	71832,3001	-0,00027551
FARM	3	74309,8657	74292,746	-0,00023044
FARM	4	76651,6756	76635,9427	-0,00020529
FARM	5	78972,0845	78957,6392	-0,00018295
FISH	1	18672,9605	18664,1569	-0,00047168
FISH	2	19452,8818	19447,5238	-0,00027551
FISH	3	20118,2878	20113,6529	-0,00023044
FISH	4	20752,2979	20748,0384	-0,00020529
FISH	5	21380,514	21376,6031	-0,00018295
INNOAG	1	37195,4511	37178,9682	-0,00044334
INNOAG	2	38737,6169	38727,9843	-0,00024872
INNOAG	3	40057,8277	40049,7406	-0,00020193
INNOAG	4	41317,5013	41310,2818	-0,00017476
INNOAG	5	42566,5228	42560,1214	-0,00015041

INACT	1	45012,423	44994,6072	-0,00039596
INACT	2	46855,6405	46846,0883	-0,00020391
INACT	3	48442,7063	48435,2368	-0,00015422
INACT	4	49960,5617	49954,3846	-0,00012366
INACT	5	51467,3253	51462,3883	-9,5933E-05

Tableau 1.2 : Variation du Revenu disponible selon les catégories de ménages

Type de ménage	Année	BAU	SIM1	Variation
SDP	1	81872,9979	81776,6106	-0,117867
SDP	2	84465,7469	84373,7783	-0,109001
SDP	3	86980,8266	86889,9241	-0,104618
SDP	4	89510,4946	89420,2392	-0,100934
SDP	5	92085,9703	91996,352	-0,097415
SPF	1	248947,098	248595,452	-0,141453
SPF	2	258349,975	258025,374	-0,125802
SPF	3	266737,876	266415,324	-0,121071
SPF	4	274889,733	274566,19	-0,117838
SPF	5	283049,472	282724,77	-0,114847
SPI	1	55858,8024	55828,904	-0,053554
SPI	2	57398,7992	57372,4076	-0,046001
SPI	3	58971,6943	58949,073	-0,038374
SPI	4	60599,2404	60580,8456	-0,030364
SPI	5	62281,8963	62268,0288	-0,022271
AGIND	1	32461,6551	32443,7673	-0,055135
AGIND	2	33377,7872	33361,8125	-0,047883
AGIND	3	34306,0831	34291,9241	-0,041289
AGIND	4	35262,0093	35249,8458	-0,034507
AGIND	5	36247,6872	36237,6546	-0,027686
AGVI	1	276415,589	276283,314	-0,047876
AGVI	2	287053,698	286961,606	-0,032092
AGVI	3	296470,603	296387,666	-0,027983
AGVI	4	305589,529	305511,691	-0,025478
AGVI	5	314700,026	314626,952	-0,023226
FARM	1	81301,6582	81261,3319	-0,049625
FARM	2	84329,7511	84300,9004	-0,034224
FARM	3	87037,7401	87012,3733	-0,029153
FARM	4	89677,6362	89654,8693	-0,025394
FARM	5	92325,3702	92305,2236	-0,021826
FISH	1	41210,2575	41188,8541	-0,051964
FISH	2	42324,3701	42303,8032	-0,048617
FISH	3	43495,4636	43475,9886	-0,044795
FISH	4	44709,452	44691,1351	-0,040986
FISH	5	45963,3691	45946,2552	-0,037248

INNOAG	1	118229,261	116103,718	-1,830728
INNOAG	2	120933,025	118755,572	-1,833558
INNOAG	3	124079,223	121847,635	-1,831458
INNOAG	4	127437,388	125148,436	-1,82899
INNOAG	5	130949,333	128600,321	-1,826599
INACT	1	147145,201	147074,975	-0,047748
INACT	2	150684,701	150610,012	-0,049591
INACT	3	154698,877	154624,812	-0,0479
INACT	4	158943,494	158870,247	-0,046105
INACT	5	163362,588	163290,022	-0,04444

Tableau 1.3 : Variation de la valeur ajoutée selon les branches d'activités

Branche	Année	BAU	SIM1	Variation
AGVIV	1	1051265,02	1050352,72	-0,08685713
AGVIV	2	1086657,79	1085930,32	-0,06699057
AGVIV	3	1118807,4	1118200,86	-0,05424207
AGVIV	4	1150867,12	1150385,81	-0,04183924
AGVIV	5	1183470,65	1183121,83	-0,02948333
AGIE	1	85322,1148	85344,9414	0,02674628
AGIE	2	87352,8587	87388,838	0,04117148
AGIE	3	89491,744	89546,1657	0,060775
AGIE	4	91759,4992	91835,095	0,0823169
AGIE	5	94137,759	94236,1668	0,10442673
ELCH	1	207682,68	207443,887	-0,11511188
ELCH	2	214831,359	214624,991	-0,09615299
ELCH	3	221267,355	221079,124	-0,08514151
ELCH	4	227657,404	227487,788	-0,07456046
ELCH	5	234141,912	233992,159	-0,06399915
SYLEXP	1	64616,8153	64596,4627	-0,0315073
SYLEXP	2	66945,8168	66940,2572	-0,00830535
SYLEXP	3	68950,1722	68954,6185	0,0064481
SYLEXP	4	70923,3795	70938,619	0,02148263
SYLEXP	5	72922,2576	72949,1086	0,03680789
PECH	1	55249,2408	55153,5555	-0,17348904
PECH	2	57211,0118	57124,9404	-0,15067206
PECH	3	58929,3385	58848,1502	-0,13796241
PECH	4	60622,8664	60546,6556	-0,12587126
PECH	5	62336,854	62265,9798	-0,113825
INDEXTR	1	79367,9397	79431,8113	0,08041063
INDEXTR	2	81288,8918	81377,5926	0,10899909
INDEXTR	3	83197,5976	83316,9075	0,1432001
INDEXTR	4	85199,6617	85353,3672	0,18008141
INDEXTR	5	87289,7299	87480,346	0,21789592

INDAGRO	1	90340,9824	90312,5164	-0,03151943
INDAGRO	2	94573,5693	94573,4306	-0,00014673
INDAGRO	3	97777,5116	97791,5035	0,01430784
INDAGRO	4	100765,432	100794,797	0,02913344
INDAGRO	5	103712,707	103759,14	0,04475109
TEXTIL	1	36561,9011	36562,5802	0,00185728
TEXTIL	2	41238,2746	41291,3745	0,12859808
TEXTIL	3	43700,6996	43771,0082	0,16062824
TEXTIL	4	45570,3746	45659,0583	0,19423025
TEXTIL	5	47236,5374	47346,559	0,23237504
AUTIND	1	312344,923	312642,34	0,09513004
AUTIND	2	330317,14	330807,623	0,14826817
AUTIND	3	342576,418	343177,575	0,17517355
AUTIND	4	353476,196	354194,147	0,20269993
AUTIND	5	363996,755	364840,742	0,23133041
ELGEAU	1	399961,191	399814,416	-0,03671097
ELGEAU	2	425698,251	425714,605	0,00384133
ELGEAU	3	444912,755	444993,823	0,01821774
ELGEAU	4	461832,891	461976,194	0,03101955
ELGEAU	5	477747,542	477960,437	0,04454236
CONST	1	88454,1028	89327,6716	0,97793747
CONST	2	88399,4178	89292,3217	0,99997841
CONST	3	89438,3804	90382,8269	1,04494024
CONST	4	91039,9282	92045,2311	1,09218368
CONST	5	92970,9379	94041,314	1,13819775
COMM	1	322265,863	322292,967	0,00840965
COMM	2	338560,141	338732,509	0,05088599
COMM	3	350411,081	350662,622	0,07173333
COMM	4	361273,208	361608,742	0,0927893
COMM	5	371919,003	372345,909	0,11465307
ACHEB	1	85226,5155	85186,7082	-0,04672945
ACHEB	2	87363,0054	87335,3068	-0,0317152
ACHEB	3	89545,7068	89532,7129	-0,01451293
ACHEB	4	91837,5954	91841,1251	0,00384318
ACHEB	5	94229,5079	94250,6729	0,02245608
TRANSP	1	237296,214	237257,035	-0,01651334
TRANSP	2	243135,424	243131,543	-0,00159639
TRANSP	3	249407,549	249454,933	0,01899502
TRANSP	4	256083,651	256189,254	0,04122062
TRANSP	5	263074,534	263242,227	0,06370281
ACTFIN	1	90311,6821	90277,3169	-0,03806623
ACTFIN	2	93934,2369	93928,876	-0,00570739
ACTFIN	3	96936,2749	96951,8445	0,01605911
ACTFIN	4	99845,5937	99883,7074	0,03815807
ACTFIN	5	102767,926	102830,233	0,06059178

SERNM	1	315234,814	315319,833	0,02696278
SERNM	2	324101,227	324178,555	0,02385331
SERNM	3	333153,786	333227,102	0,02200171
SERNM	4	342506,176	342577,362	0,02077959
SERNM	5	352155,025	352224,75	0,01979549
EDUC	1	143521,417	143281,542	-0,16741487
EDUC	2	148632,043	148411,245	-0,14877437
EDUC	3	153189,167	152975,563	-0,13963297
EDUC	4	157684,129	157477,355	-0,13130367
EDUC	5	162228,443	162028,998	-0,12309204
SANTE	1	40398,1725	40349,0741	-0,12168409
SANTE	2	41922,2192	41878,535	-0,10431182
SANTE	3	43248,2907	43206,1529	-0,09752725
SANTE	4	44541,4134	44500,7041	-0,09148032
SANTE	5	45841,2309	45802,1083	-0,08541674
AUTSER	1	29157,869	29165,2668	0,0253651
AUTSER	2	29686,4113	29699,4296	0,04383353
AUTSER	3	30491,4067	30515,9927	0,08056749
AUTSER	4	31403,5042	31440,5003	0,11767038
AUTSER	5	32373,791	32423,3954	0,15298938

Annexe 2 : Résultats de la Simulation 2

Tableau 2.1 : Variation du Revenu disponible selon les catégories de ménages

	Année	BAU	SIM1	Variation
SDP	1	81872,9979	81627,3478	-0,30094103
SDP	2	84465,7469	84226,6674	-0,28385261
SDP	3	86980,8266	86742,0362	-0,27528801
SDP	4	89510,4946	89270,3888	-0,26896468
SDP	5	92085,9703	91843,8985	-0,26356873
SPF	1	248947,098	248572,147	-0,15084172
SPF	2	258349,975	258017,693	-0,12878245
SPF	3	266737,876	266414,611	-0,12133906
SPF	4	274889,733	274570,038	-0,11643472
SPF	5	283049,472	282732,172	-0,11222634
SPI	1	55858,8024	55467,4672	-0,70552214
SPI	2	57398,7992	57009,3126	-0,6831982
SPI	3	58971,6943	58580,5756	-0,66765933
SPI	4	60599,2404	60205,1598	-0,65456278
SPI	5	62281,8963	61884,0835	-0,64283544
AGIND	1	32461,6551	32257,3801	-0,63326583
AGIND	2	33377,7872	33174,6593	-0,61229825
AGIND	3	34306,0831	34102,0231	-0,59838079
AGIND	4	35262,0093	35056,2611	-0,58690875
AGIND	5	36247,6872	36039,8278	-0,57674913
AGVI	1	276415,589	276046,12	-0,13384329
AGVI	2	287053,698	286732,348	-0,11207319
AGVI	3	296470,603	296158,069	-0,10552944
AGVI	4	305589,529	305279,551	-0,10153932
AGVI	5	314700,026	314391,284	-0,09820306
FARM	1	81301,6582	81102,6515	-0,24537632
FARM	2	84329,7511	84143,7901	-0,2210039
FARM	3	87037,7401	86853,6888	-0,21190963
FARM	4	89677,6362	89493,5709	-0,20567432
FARM	5	92325,3702	92140,7742	-0,20034121
FISH	1	41210,2575	41024,3703	-0,45311417
FISH	2	42324,3701	42138,6807	-0,44066263
FISH	3	43495,4636	43308,5064	-0,43168688
FISH	4	44709,452	44520,4409	-0,42454918
FISH	5	45963,3691	45771,8393	-0,41844469
INNOAG	1	118229,261	117714,659	-0,43716034
INNOAG	2	120933,025	120410,885	-0,43363126
INNOAG	3	124079,223	123551,212	-0,42736225
INNOAG	4	127437,388	126901,693	-0,42213362
INNOAG	5	130949,333	130404,527	-0,41778143

INACT	1	147145,201	146623,348	-0,35591399
INACT	2	150684,701	150155,949	-0,352135
INACT	3	154698,877	154164,26	-0,34678421
INACT	4	158943,494	158400,85	-0,34257598
INACT	5	163362,588	162810,339	-0,3391976

Tableau 2.2 : Variation de la consommation selon les catégories de ménages

	Année	BAU	SIM1	Variation
SDP	1	73984,8669	73762,8841	-0,30094103
SDP	2	76327,815	76111,7698	-0,28385261
SDP	3	78600,577	78384,7931	-0,27528801
SDP	4	80886,5218	80669,5492	-0,26896468
SDP	5	83213,8608	82995,1116	-0,26356873
SPF	1	277632,895	277214,74	-0,15084172
SPF	2	288119,251	287748,682	-0,12878245
SPF	3	297473,678	297113,163	-0,12133906
SPF	4	306564,861	306208,329	-0,11643472
SPF	5	315664,835	315310,973	-0,11222634
SPI	1	60675,6292	60250,5483	-0,70552214
SPI	2	62348,4233	61925,3504	-0,6831982
SPI	3	64056,9526	63632,1069	-0,66765933
SPI	4	65824,8455	65396,7825	-0,65456278
SPI	5	67652,6005	67220,4834	-0,64283544
AGIND	1	33412,5707	33202,3118	-0,63326583
AGIND	2	34355,5395	34146,4614	-0,61229825
AGIND	3	35311,0285	35100,9909	-0,59838079
AGIND	4	36294,9572	36083,1818	-0,58690875
AGIND	5	37309,509	37095,5607	-0,57674913
AGVI	1	315174,195	314752,919	-0,13384329
AGVI	2	327303,965	326937,556	-0,11207319
AGVI	3	338041,295	337684,938	-0,10552944
AGVI	4	348438,865	348085,421	-0,10153932
AGVI	5	358826,822	358474,789	-0,09820306
FARM	1	93494,6306	93265,7784	-0,24537632
FARM	2	96976,8526	96763,0026	-0,2210039
FARM	3	100090,964	99879,3103	-0,21190963
FARM	4	103126,771	102915,101	-0,20567432
FARM	5	106171,591	105959,31	-0,20034121
FISH	1	43136,9087	42942,331	-0,45311417
FISH	2	44303,1081	44108,7373	-0,44066263
FISH	3	45528,9522	45333,2545	-0,43168688
FISH	4	46799,6967	46601,8489	-0,42454918

FISH	5	48112,2366	47911,7524	-0,41844469
INNOAG	1	96484,7245	96064,7674	-0,43716034
INNOAG	2	98691,2161	98265,1079	-0,43363126
INNOAG	3	101258,771	100827,871	-0,42736225
INNOAG	4	103999,308	103562,137	-0,42213362
INNOAG	5	106865,341	106420,735	-0,41778143
INACT	1	143942,528	143432,033	-0,35591399
INACT	2	147404,99	146887,746	-0,352135
INACT	3	151331,796	150808,815	-0,34678421
INACT	4	155484,027	154953,194	-0,34257598
INACT	5	159806,938	159266,709	-0,3391976

Annexe 3 : Résultats de la Simulation 3

Tableau 3.1 : Variation de la valeur ajoutée selon les branches d'activité

		BAU	SIM1	Variation
AGVIV	1	1051265,02	1047701,42	-0,3401352
AGVIV	2	1086657,79	1083982,45	-0,24680691
AGVIV	3	1118807,4	1116711,58	-0,18767791
AGVIV	4	1150867,12	1149361,26	-0,13101691
AGVIV	5	1183470,65	1182581,77	-0,07516416
AGIE	1	85322,1148	85526,5175	0,23899333
AGIE	2	87352,8587	87614,5295	0,29866151
AGIE	3	89491,744	89839,256	0,38681534
AGIE	4	91759,4992	92206,1702	0,48442638
AGIE	5	94137,759	94691,1887	0,58445741
ELCH	1	207682,68	207141,589	-0,26121761
ELCH	2	214831,359	214443,264	-0,18097776
ELCH	3	221267,355	220972,054	-0,1336372
ELCH	4	227657,404	227458,392	-0,08749374
ELCH	5	234141,912	234045,381	-0,04124492
SYLEXP	1	64616,8153	64741,2719	0,19223682
SYLEXP	2	66945,8168	67139,5465	0,28854784
SYLEXP	3	68950,1722	69193,1448	0,3511513
SYLEXP	4	70923,3795	71219,4583	0,41572731
SYLEXP	5	72922,2576	73275,2263	0,48170264
PECH	1	55249,2408	55054,4712	-0,35377632
PECH	2	57211,0118	57062,2569	-0,26068876
PECH	3	58929,3385	58808,3485	-0,20573605
PECH	4	60622,8664	60530,9975	-0,15177173
PECH	5	62336,854	62276,1193	-0,09752483
INDEXTR	1	79367,9397	79835,5516	0,58571894
INDEXTR	2	81288,8918	81877,1603	0,71847689

INDEXTR	3	83197,5976	83938,3456	0,88249049
INDEXTR	4	85199,6617	86111,6108	1,05903155
INDEXTR	5	87289,7299	88384,8294	1,23901297
INDAGRO	1	90340,9824	90305,3931	-0,0394099
INDAGRO	2	94573,5693	94651,7545	0,08260295
INDAGRO	3	97777,5116	97919,2726	0,14477335
INDAGRO	4	100765,432	100979,75	0,21223839
INDAGRO	5	103712,707	104008,199	0,28410537
TEXTIL	1	36561,9011	36470,484	-0,25066066
TEXTIL	2	41238,2746	41363,5844	0,30294718
TEXTIL	3	43700,6996	43892,2804	0,4364795
TEXTIL	4	45570,3746	45833,4376	0,57395428
TEXTIL	5	47236,5374	47583,5339	0,7292364
AUTIND	1	312344,923	312786,676	0,14123145
AUTIND	2	330317,14	331526,58	0,36480916
AUTIND	3	342576,418	344214,613	0,47592263
AUTIND	4	353476,196	355574,619	0,59014999
AUTIND	5	363996,755	366596,275	0,70909607
ELGEAU	1	399961,191	399521,737	-0,10999518
ELGEAU	2	425698,251	426074,352	0,08827123
ELGEAU	3	444912,755	445644,945	0,1642988
ELGEAU	4	461832,891	462892,246	0,22885557
ELGEAU	5	477747,542	479153,88	0,29350457
CONST	1	88454,1028	92215,0429	4,07844522
CONST	2	88399,4178	92269,5985	4,19442679
CONST	3	89438,3804	93539,8866	4,38476715
CONST	4	91039,9282	95407,3935	4,57770119
CONST	5	92970,9379	97620,2053	4,76260765
COMM	1	322265,863	322148,627	-0,03639199
COMM	2	338560,141	339039,839	0,14148729
COMM	3	350411,081	351216,515	0,22932705
COMM	4	361273,208	362429,711	0,31909721
COMM	5	371919,003	373459,46	0,41248325
ACHEB	1	85226,5155	85068,8986	-0,18528152
ACHEB	2	87363,0054	87258,3282	-0,11996237
ACHEB	3	89545,7068	89508,2363	-0,04186254
ACHEB	4	91837,5954	91876,0672	0,04187355
ACHEB	5	94229,5079	94348,985	0,12663322
TRANSP	1	237296,214	236493,452	-0,33944388
TRANSP	2	243135,424	242454,368	-0,28090081
TRANSP	3	249407,549	248919,593	-0,1960295
TRANSP	4	256083,651	255818,443	-0,10367036
TRANSP	5	263074,534	263048,193	-0,01001405
ACTFIN	1	90311,6821	90266,8965	-0,04961468
ACTFIN	2	93934,2369	94023,1034	0,09451555

ACTFIN	3	96936,2749	97124,6378	0,19393942
ACTFIN	4	99845,5937	100140,792	0,29478315
ACTFIN	5	102767,926	103177,054	0,39653001
SERNM	1	315234,814	315877,686	0,20351917
SERNM	2	324101,227	324715,337	0,1891226
SERNM	3	333153,786	333761,296	0,18201937
SERNM	4	342506,176	343117,161	0,17806904
SERNM	5	352155,025	352773,192	0,1752308
EDUC	1	143521,417	142966,816	-0,38792285
EDUC	2	148632,043	148172,976	-0,30981857
EDUC	3	153189,167	152776,644	-0,27001705
EDUC	4	157684,129	157317,974	-0,23274825
EDUC	5	162228,443	161911,542	-0,19572452
SANTE	1	40398,1725	40211,3058	-0,4647119
SANTE	2	41922,2192	41760,3219	-0,3876821
SANTE	3	43248,2907	43094,1976	-0,35757279
SANTE	4	44541,4134	44394,5648	-0,33078068
SANTE	5	45841,2309	45702,2762	-0,30404328
AUTSER	1	29157,869	28205,1305	-3,37789048
AUTSER	2	29686,4113	28681,2419	-3,50462322
AUTSER	3	30491,4067	29434,3051	-3,59139324
AUTSER	4	31403,5042	30292,0102	-3,66926449
AUTSER	5	32373,791	31207,4917	-3,73724135

Tableau 3.2 : Variation du prix de la valeur ajoutée selon les branches

		BAU	SIM1	Variation
AGVIV	1	0,26825909	0,26606211	-0,82574036
AGVIV	2	0,27458812	0,2725477	-0,74864517
AGVIV	3	0,27741754	0,27522794	-0,79556049
AGVIV	4	0,2790028	0,27662929	-0,85800984
AGVIV	5	0,28000874	0,27745108	-0,92184498
AGIE	1	0,24063122	0,23921238	-0,59312996
AGIE	2	0,24600507	0,24464162	-0,55732417
AGIE	3	0,24853968	0,2469939	-0,62583781
AGIE	4	0,25008176	0,2483308	-0,70509266
AGIE	5	0,25116032	0,24920633	-0,78408747
ELCH	1	0,3922364	0,38933229	-0,74592048
ELCH	2	0,39946748	0,39684128	-0,66177457
ELCH	3	0,40267361	0,399969	-0,67620517
ELCH	4	0,40444782	0,40162206	-0,70358808
ELCH	5	0,40555839	0,4026084	-0,73271838
SYLEXP	1	0,39130879	0,3887855	-0,64901944
SYLEXP	2	0,39844197	0,39618659	-0,56927359

SYLEXP	3	0,40159439	0,39925667	-0,58551816
SYLEXP	4	0,40334813	0,40088704	-0,61390979
SYLEXP	5	0,40445673	0,40186962	-0,64376847
PECH	1	0,39108371	0,38812651	-0,76191841
PECH	2	0,39844703	0,39578057	-0,67372273
PECH	3	0,40173397	0,39900075	-0,68501615
PECH	4	0,40357593	0,40073271	-0,7095055
PECH	5	0,40474728	0,40179001	-0,73602343
INDEXTR	1	0,21926777	0,21849479	-0,3537739
INDEXTR	2	0,22453852	0,22383785	-0,31302253
INDEXTR	3	0,22693456	0,22606906	-0,38285053
INDEXTR	4	0,22836071	0,22730616	-0,46393296
INDEXTR	5	0,22934061	0,22809657	-0,54540393
INDAGRO	1	0,45634693	0,45322621	-0,68855659
INDAGRO	2	0,46481935	0,46206032	-0,59711443
INDAGRO	3	0,46859168	0,465801	-0,59911336
INDAGRO	4	0,47071324	0,46784587	-0,61288812
INDAGRO	5	0,47206836	0,46912037	-0,62840844
TEXTIL	1	0,10860089	0,10736354	-1,15248957
TEXTIL	2	0,13922686	0,13896951	-0,18518374
TEXTIL	3	0,15301277	0,15252137	-0,32217912
TEXTIL	4	0,16058959	0,1597231	-0,54249679
TEXTIL	5	0,16512794	0,16387908	-0,76206544
AUTIND	1	0,19210319	0,19099093	-0,58236267
AUTIND	2	0,20253035	0,20163058	-0,44624724
AUTIND	3	0,20715682	0,20603616	-0,54391784
AUTIND	4	0,20977672	0,20839602	-0,66253443
AUTIND	5	0,2114533	0,20981688	-0,77992426
ELGEAU	1	0,30849582	0,30591221	-0,84456
ELGEAU	2	0,23016624	0,22455216	-2,50012346
ELGEAU	3	0,19886452	0,19339351	-2,82895408
ELGEAU	4	0,1824381	0,17726933	-2,91577763
ELGEAU	5	0,17261699	0,16768143	-2,94341448
CONST	1	0,53218037	0,53043386	-0,32926052
CONST	2	0,53875037	0,53734606	-0,26134207
CONST	3	0,54152564	0,54005772	-0,27180692
CONST	4	0,54303333	0,54144454	-0,29343389
CONST	5	0,54397978	0,54226163	-0,31684882
COMM	1	0,38415545	0,38153159	-0,6877182
COMM	2	0,39237671	0,39007939	-0,5889365
COMM	3	0,39601342	0,39366061	-0,5976758
COMM	4	0,39806071	0,39560935	-0,6196399
COMM	5	0,39937566	0,3968217	-0,6436049
ACHEB	1	0,20502593	0,20339636	-0,80117664
ACHEB	2	0,21053899	0,20895102	-0,75997432

ACHEB	3	0,213244	0,21146982	-0,8389751
ACHEB	4	0,21495036	0,21296747	-0,93107563
ACHEB	5	0,21617379	0,21398352	-1,02357166
TRANSP	1	0,2927895	0,29051948	-0,78136488
TRANSP	2	0,2978633	0,29573197	-0,72069708
TRANSP	3	0,29996791	0,29772357	-0,75383149
TRANSP	4	0,30105883	0,29867537	-0,79801138
TRANSP	5	0,30169563	0,29917291	-0,84323099
ACTFIN	1	0,25763361	0,25584478	-0,69918674
ACTFIN	2	0,26427565	0,26264901	-0,61932288
ACTFIN	3	0,26704279	0,26525728	-0,67312668
ACTFIN	4	0,268481	0,26650458	-0,74160765
ACTFIN	5	0,2693172	0,26715174	-0,81057507
SERNM	1	0,262932	0,26138315	-0,59255933
SERNM	2	0,26630866	0,26497848	-0,50199795
SERNM	3	0,26775807	0,26647781	-0,48043728
SERNM	4	0,26852961	0,26727904	-0,46788866
SERNM	5	0,26898928	0,26776627	-0,45674759
EDUC	1	0,32743698	0,32496631	-0,76028564
EDUC	2	0,33388278	0,33161701	-0,68325043
EDUC	3	0,33677806	0,3344051	-0,70960558
EDUC	4	0,33839843	0,33588135	-0,74939623
EDUC	5	0,33942374	0,33676084	-0,79073746
SANTE	1	0,56420863	0,56028028	-0,70114038
SANTE	2	0,57274555	0,56926583	-0,61126467
SANTE	3	0,57653871	0,57308072	-0,60340316
SANTE	4	0,57862127	0,5751306	-0,60693516
SANTE	5	0,57990766	0,57637803	-0,61238249
AUTSER	1	0,21018266	0,20379306	-3,13533607
AUTSER	2	0,21239829	0,20626281	-2,97459106
AUTSER	3	0,21280574	0,20682066	-2,89384929
AUTSER	4	0,21265198	0,20679578	-2,83187703
AUTSER	5	0,21229316	0,20654739	-2,78181714

Tableau 3.3 : Variation du Revenu disponible selon les catégories de ménages

	Année	BAU	SIM1	Variation
SDP	1	81872,9979	81479,7799	-0,48259589
SDP	2	84465,7469	84095,6992	-0,44003166
SDP	3	86980,8266	86615,8873	-0,42133077
SDP	4	89510,4946	89147,7673	-0,40688327
SDP	5	92085,9703	91724,9797	-0,39355756
SPF	1	248947,098	247486,923	-0,59000083
SPF	2	258349,975	257023,158	-0,51622469
SPF	3	266737,876	265422,604	-0,49553874
SPF	4	274889,733	273569,004	-0,48277754
SPF	5	283049,472	281720,958	-0,471571
SPI	1	55858,8024	55495,1396	-0,65530567
SPI	2	57398,7992	57047,5243	-0,61575835
SPI	3	58971,6943	58630,6409	-0,5816983
SPI	4	60599,2404	60269,0792	-0,54781194
SPI	5	62281,8963	61963,2369	-0,51427162
AGIND	1	32461,6551	32263,0417	-0,61560644
AGIND	2	33377,7872	33186,0159	-0,57786772
AGIND	3	34306,0831	34118,9257	-0,54854414
AGIND	4	35262,0093	35079,5467	-0,52013957
AGIND	5	36247,6872	36070,1425	-0,49222074
AGVI	1	276415,589	274785,431	-0,59324767
AGVI	2	287053,698	285571,717	-0,51895214
AGVI	3	296470,603	294992,447	-0,50108264
AGVI	4	305589,529	304094,66	-0,49158016
AGVI	5	314700,026	313185,293	-0,48365394
FARM	1	81301,6582	80785,6977	-0,63867803
FARM	2	84329,7511	83855,9054	-0,56507142
FARM	3	87037,7401	86568,0387	-0,54258069
FARM	4	89677,6362	89207,1601	-0,52739718
FARM	5	92325,3702	91853,5839	-0,5136286
FISH	1	41210,2575	41037,0789	-0,42200525
FISH	2	42324,3701	42154,2962	-0,40345557
FISH	3	43495,4636	43327,7582	-0,38706226
FISH	4	44709,452	44543,7277	-0,37204864
FISH	5	45963,3691	45799,5029	-0,35779039
INNOAG	1	118229,261	117931,708	-0,25230959
INNOAG	2	120933,025	120618,597	-0,26067889
INNOAG	3	124079,223	123767,416	-0,25193033
INNOAG	4	127437,388	127128,547	-0,2429361
INNOAG	5	130949,333	130642,706	-0,23470656
INACT	1	147145,201	146802,903	-0,23316822
INACT	2	150684,701	150326,734	-0,23812571

INACT	3	154698,877	154341,828	-0,23133658
INACT	4	158943,494	158586,277	-0,2252507
INACT	5	163362,588	163003,852	-0,22007847

Tableau 3.4 : Variation de la consommation selon les catégories de ménages

	Année	BAU	SIM1	Variation
SDP	1	73984,8669	73629,5338	-0,48259589
SDP	2	76327,815	75993,4199	-0,44003166
SDP	3	78600,577	78270,7981	-0,42133077
SDP	4	80886,5218	80558,7417	-0,40688327
SDP	5	83213,8608	82887,6502	-0,39355756
SPF	1	277632,895	276004,466	-0,59000083
SPF	2	288119,251	286639,547	-0,51622469
SPF	3	297473,678	296006,849	-0,49553874
SPF	4	306564,861	305091,946	-0,48277754
SPF	5	315664,835	314183,238	-0,471571
SPI	1	60675,6292	60280,607	-0,65530567
SPI	2	62348,4233	61966,8572	-0,61575835
SPI	3	64056,9526	63686,4893	-0,5816983
SPI	4	65824,8455	65466,2138	-0,54781194
SPI	5	67652,6005	67306,4625	-0,51427162
AGIND	1	33412,5707	33208,1393	-0,61560644
AGIND	2	34355,5395	34158,1506	-0,57786772
AGIND	3	35311,0285	35118,3886	-0,54854414
AGIND	4	36294,9572	36107,1496	-0,52013957
AGIND	5	37309,509	37126,7634	-0,49222074
AGVI	1	315174,195	313315,458	-0,59324767
AGVI	2	327303,965	325614,183	-0,51895214
AGVI	3	338041,295	336355,874	-0,50108264
AGVI	4	348438,865	346734,387	-0,49158016
AGVI	5	358826,822	357099,695	-0,48365394
FARM	1	93494,6306	92901,2904	-0,63867803
FARM	2	96976,8526	96431,9432	-0,56507142
FARM	3	100090,964	99550,8206	-0,54258069
FARM	4	103126,771	102585,736	-0,52739718
FARM	5	106171,591	105629,05	-0,5136286
FISH	1	43136,9087	42955,6337	-0,42200525
FISH	2	44303,1081	44125,083	-0,40345557
FISH	3	45528,9522	45353,4063	-0,38706226
FISH	4	46799,6967	46626,2245	-0,37204864
FISH	5	48112,2366	47940,7093	-0,35779039
INNOAG	1	96484,7245	96241,8969	-0,25230959
INNOAG	2	98691,2161	98434,6178	-0,26067889

INNOAG	3	101258,771	101004,311	-0,25193033
INNOAG	4	103999,308	103747,268	-0,2429361
INNOAG	5	106865,341	106615,108	-0,23470656
INACT	1	143942,528	143607,681	-0,23316822
INACT	2	147404,99	147054,814	-0,23812571
INACT	3	151331,796	150982,518	-0,23133658
INACT	4	155484,027	155134,585	-0,2252507
INACT	5	159806,938	159456,009	-0,22007847

THEMATIQUE N° 14

EVALUATION DU PIB POTENTIEL DU TOGO

PAR

LA DIRECTION DE L'ECONOMIE⁹⁶

⁹⁶ Etude faite par une équipe de la Direction de l'Economie dirigée par M. Anumu Edem Ketoglo, Chef de la Division Prévision, Secrétaire Technique du CNPE.

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FMI	Fonds Monétaire International
HP	Hodrick-Prescott
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PIB	Produit Intérieur Brut
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAR	Vector Auto Regressive
WDI	World Development Indicators

INTRODUCTION

L'un des indicateurs utilisés par les économistes pour apprécier les évolutions conjoncturelles récentes et les tendances de la production est le PIB potentiel. La littérature économique distingue généralement deux conceptions de la production potentielle. Il s'agit de la vision néoclassique et de la vision keynésienne.

Selon la théorie néoclassique, la production potentielle est tirée par les chocs exogènes de productivité, qui affectent l'offre globale et déterminent, à la fois, le sentier de croissance de long terme et les fluctuations à court terme de l'output. En fait, ces chocs de productivité déterminent le niveau tendanciel de la croissance. Dès lors, les fluctuations du cycle des affaires ne sont pas causées par l'insuffisance ou l'excès de demande globale ou encore par des changements de politiques, mais sont provoquées par le comportement d'investissement d'agents économiques rationnels, notamment les entreprises, qui réagissent à ces chocs de productivité.

Dans le cadre de fluctuations conjoncturelles, Okun (1962) stipule que la production est liée au chômage par une relation empirique entre l'output gap (écart entre la production potentielle et la production effective) et la variation du chômage. Pour Samuelson et Nordhaus (2000), cette relation fournit un lien de toute première importance entre le marché des produits et le marché du travail. Dans un tel schéma, les fluctuations de la production autour de son niveau potentiel devraient être peu prononcées.

Contrairement à la vision néoclassique qui renvoie à une notion tendancielle pour la production potentielle, la vision keynésienne de la production potentielle renvoie à une notion liée à un niveau maximal que peut atteindre la production sans que cette production ne soit source de tensions inflationnistes. La production potentielle augmente en relation avec l'augmentation des capacités de production.

En effet, dans la tradition keynésienne, le cycle des affaires résulte principalement des mouvements de la demande globale, en relation avec un niveau d'offre globale dont l'évolution est relativement lente (long terme). Durant les phases de récession, il existe des facteurs de production qui ne sont pas pleinement utilisés du fait de l'insuffisance de la demande effective. En particulier, le taux de chômage se situe au dessus de son niveau d'équilibre, ce qui exerce une pression à la baisse sur les prix (Scacciavillani et Swagel, 1999). Le niveau potentiel de la production est donc ce niveau compatible avec un taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation.

L'évaluation du potentiel de production d'une économie, en l'absence de fluctuations cycliques, constitue donc un enjeu important de politique économique. La mesure de la position de l'économie dans le cycle permet de porter un jugement sur les perspectives d'inflation et d'apprécier la situation structurelle des finances publiques.

Vu l'importance du PIB potentiel dans l'analyse des évolutions économiques conjoncturelles, l'étude se propose de répondre à la question de savoir si le Togo a-t-il atteint son PIB potentiel et comment le mesurer.

L'objectif de cette étude est de déterminer le PIB potentiel du Togo sur la période 1980-2011. Plusieurs raisons peuvent justifier la présente étude. D'abord peu de travaux sont consacrés à l'estimation de la production potentielle des pays en développement, encore moins pour le Togo. Et aussi, avec la reprise de la croissance économique enregistrée depuis quelques années et les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) envisagés par le Gouvernement, le besoin de disposer d'une estimation de la production potentielle dans les travaux de modélisation macroéconomique est devenu indispensable.

Cette étude comportera deux parties. La première partie sera consacrée à la présentation des différentes méthodes d'estimation, avec un accent particulier sur celles qui sont les plus utilisées et la deuxième partie proposera un essai d'estimation du produit potentiel du Togo par le filtre de Hodrick-Prescott et la méthode de la fonction de production de type Cobb-Douglas. Le logiciel Eviews servira d'outil d'investigations.

I. LES METHODES D'EVALUATIONS STATISTIQUES OU ECONOMIQUES DU PIB POTENTIEL

L'écart de production défini comme l'écart relatif entre le PIB observé et le PIB potentiel constitue ainsi un indicateur de position de l'économie dans le cycle. Il n'est cependant pas directement observable, à l'inverse du taux d'utilisation des capacités de production par exemple. Il est donc nécessaire de l'évaluer. Les méthodes pour estimer un PIB potentiel à partir des données effectives de PIB sont multiples. Elles se heurtent cependant toutes au délicat exercice statistique d'estimation pratique d'une tendance.

I.1. Les différentes méthodes d'évaluation du PIB potentiel

Elles peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- les méthodes statistiques estiment le PIB potentiel directement en lissant et extrapolant les évolutions observées sur le passé : ce type de méthode repose sur l'idée que le PIB potentiel est moins fluctuant que le PIB effectif et que, puisque les écarts entre le PIB effectif et le PIB potentiel ont tendance à se corriger d'eux-mêmes, le PIB effectif et le PIB tendanciel doivent, en moyenne sur longue période, être proches. Ces méthodes regroupent de simples régressions du PIB sur une tendance, ou l'utilisation de filtres plus ou moins sophistiqués - le plus utilisé étant le filtre Hodrick-Prescott ;
- les méthodes économiques se fondent autant que possible sur une analyse des déterminants de la capacité de production : ce type de méthode, plus complexe à mettre en œuvre que la précédente et plus exigeante en matière d'analyse, est fondé sur l'idée que l'estimation du PIB potentiel ne peut se passer d'une analyse précise du fonctionnement des économies, et notamment des marchés des biens et du travail ;

- les méthodes « semi-structurelles » se situent à la frontière des deux précédentes, essayant de conserver la parcimonie des méthodes statistiques tout en incorporant de l'information économique. Un premier groupe est constitué des méthodes de filtres multivariés, où la tendance extraite statistiquement est infléchie à l'aide de relations liant l'écart de production à d'autres variables macroéconomiques, comme par exemple la courbe de Philips, qui relie l'évolution de l'inflation à l'écart de production. Un second ensemble regroupe les méthodes de type « VAR - structurels ».

Ces méthodes partent de l'analyse d'un groupe restreint de variables macroéconomiques, comme le PIB et l'inflation, et tentent de distinguer au sein de leurs fluctuations ce qui relève des chocs affectant la demande et des chocs affectant l'offre, c'est-à-dire le secteur productif. L'écart de production est alors évalué comme la somme des chocs de demande subis par l'économie.

I.2. Les avantages et inconvénients des méthodes

Ces diverses méthodes possèdent des avantages et des inconvénients. Les méthodes purement statistiques sont simples à mettre en œuvre, et elles sont ainsi aisément reproductibles. Leurs désavantages sont cependant nombreux. Ils sont tout d'abord d'ordre technique, comme la fixation arbitraire de paramètres du lissage ou la détérioration importante de la qualité du filtre sur les derniers points. Plus fondamentalement, ces méthodes n'ont par définition aucun caractère économique, et les cycles ne peuvent donc être reliés à leurs déterminants. Par exemple, lorsque la croissance du PIB potentiel (appelée croissance potentielle) diminue, ces méthodes ne permettent pas de mettre en évidence la source de ce ralentissement.

Les méthodes semi-structurelles ont une rationalité économique supérieure, mais des coûts de mise en œuvre importants, et des résultats finalement assez sensibles aux hypothèses faites sur les paramètres de départ. La méthode d'estimation du PIB potentiel utilisée par les institutions internationales telles que le FMI, l'OCDE et la Commission européenne appartient aux méthodes économiques. Elle requiert un certain nombre d'hypothèses et nécessite des données assez détaillées pour être mise en œuvre, mais permet une décomposition des sources de la croissance potentielle. Elle est également moins sensible aux révisions des données.

I.3. Le filtre HP et la fonction de production

La plupart des études sur la production potentielle dans les pays africains se sont basées sur l'approche par les méthodes non structurelles de filtrage et sur l'approche par la fonction de production.

- a. La méthode du filtre Hodrick-Prescott (HP)

Le filtre de HP est l'une des méthodes les plus utilisées pour mesurer le niveau de PIB potentiel. L'objectif visé par ce filtre est d'estimer une tendance en minimisant les fluctuations de la production autour de cette tendance.

Afin de décomposer le PIB, Hodrick et Prescott (1981) se sont proposé de résoudre le programme suivant d'optimisation :

$$\text{Min } [\sum(c_t)^2 + \beta \sum(c_t - 2c_{t-1} + c_{t-2})^2]$$

$$t.q. \quad Y_t = T_t + C_t$$

$$\beta \geq 0$$

Où le paramètre de lissage β contrôle la régularité de la série tendance ajustée. Plus il est proche de zéro, plus la tendance se rapproche de la série réelle. Par contre, plus il tend vers l'infini, plus la tendance devient linéaire.

D'une part, une valeur $\beta = 0$ suppose que le PIB effectif est égal au PIB tendanciel et donc, une composante conjoncturelle nulle. Et d'autre part, une valeur $\beta = \infty$ suppose une tendance linéaire, c'est-à-dire une croissance tendancielle à taux constant. Le paramètre λ est donc un nombre positif qui pénalise la variabilité dans la composante tendancielle : plus sa valeur est grande, plus la croissance tendancielle sera lisse.

Notons que le choix de la valeur de β est fonction de propriétés statistiques et économiques que l'on attribue à la tendance et au cycle. Les valeurs les plus couramment utilisées pour le paramètre β sont présentées en annexe (Annexe 2).

Cependant, le filtre HP présente un certain nombre d'inconvénients liés au choix du paramètre, qui s'avère au final arbitraire, à la possibilité de détecter par erreur des cycles ou de lisser des ruptures structurelles. Par ailleurs, le fait que cette méthode soit non structurelle appliquée sur une seule variable fait qu'elle ne tient compte ni des implications contenues dans d'autres séries, ni de la théorie économique.

b. La méthode de la fonction de production

Cette méthode modélise de façon explicite la production à travers une spécification et une estimation de fonctions de production qui relient la production au capital, au travail et à la productivité totale des facteurs. La production potentielle est ensuite calculée comme le niveau de production obtenu lorsque l'utilisation du capital est efficiente et lorsque celle du facteur travail est compatible avec le taux de chômage d'équilibre (ou taux de

chômage naturel). Ce dernier est évalué comme le taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation salariale.

Les fonctions de production communément utilisées sont des fonctions de type Cobb-Douglas à rendements d'échelle constants et à progrès technique exogène. Elles permettent d'estimer les élasticités de la production par rapport aux facteurs de production.

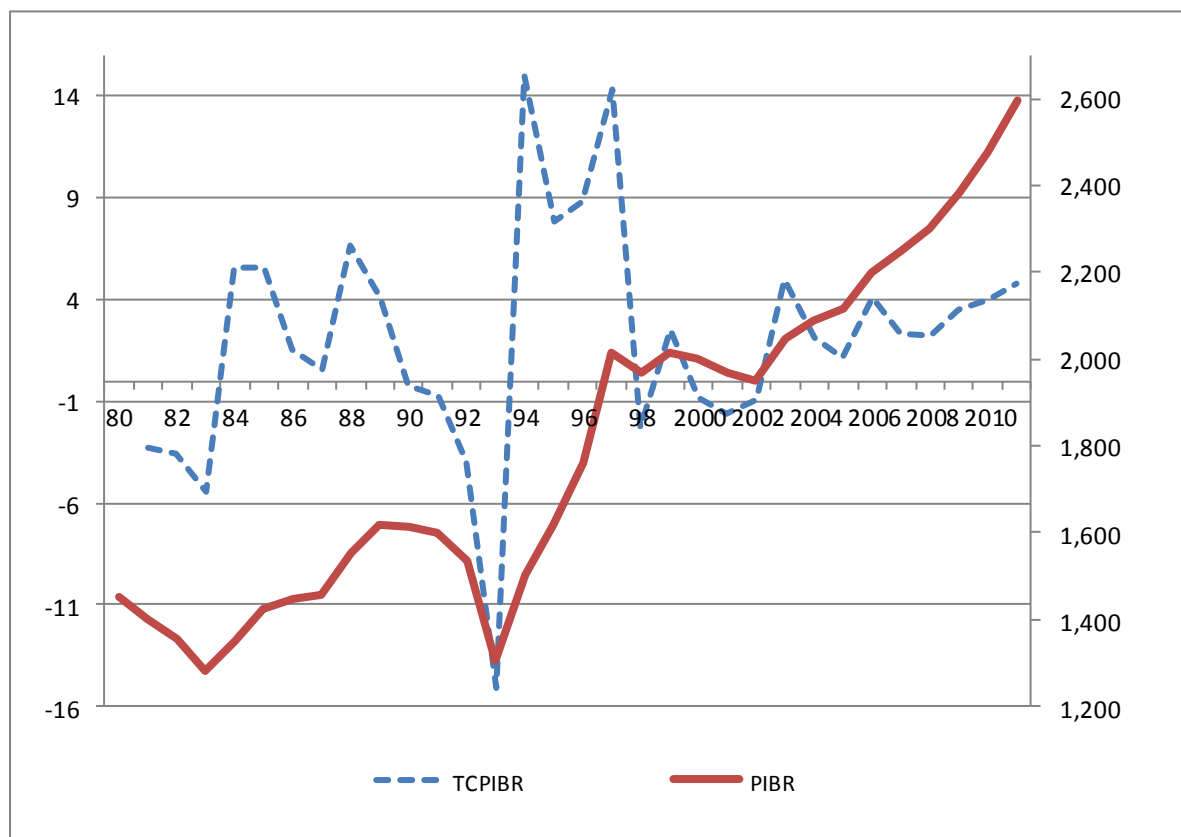
II. ESTIMATION DE LA PRODUCTION POTENTIELLE DU TOGO

Ici, nous utiliserons deux méthodes différentes pour estimer la production potentielle du Togo. Parmi les méthodes non structurelles, le filtre de Hodrick-Prescott est retenu pour l'estimation. Au titre des méthodes structurelles, la méthode de la fonction de production a été utilisée, avec comme déterminant la formation brute de capital fixe et la population active.

II.1. Evolution de la production effective

L'évolution de la production effective (cf. graphique 1) du Togo de 1980 à 2011 peut être décomposée en deux (2) sous périodes.

Graphique 1 : Evolution du PIB réel (en milliards de dollars US) et du taux de croissance (en %) sur la période 1980-2011



Source : les Auteurs à partir des données du WDI 2013

Au cours de la première sous période allant de 1980 à 1993, la croissance de la production a été moins marquée. En effet, le taux de croissance est ressorti à 0,5% en moyenne. Le Togo a notamment enregistré des phases de contractions de la production dont la plus importante a été celle de l'année 1993 (-15,1%). Le fardeau de l'endettement et la perte de compétitivité n'ont pas permis aux pays en développement d'assoir des politiques de relance de leurs économies. Ce changement au niveau de la croissance économique pourrait s'expliquer également par la mise en œuvre effective des politiques d'ajustement structurel.

Sur la période post-dévaluation allant de 1995 à 2011, le Togo a renoué avec une croissance. En effet, le taux de croissance est ressorti en moyenne à 4,0% de 1994 à 2011 (6,5% entre 1995 et 2000). Il est cependant à noter que ce niveau de croissance est resté en dessous de celui enregistré durant les années 1970.

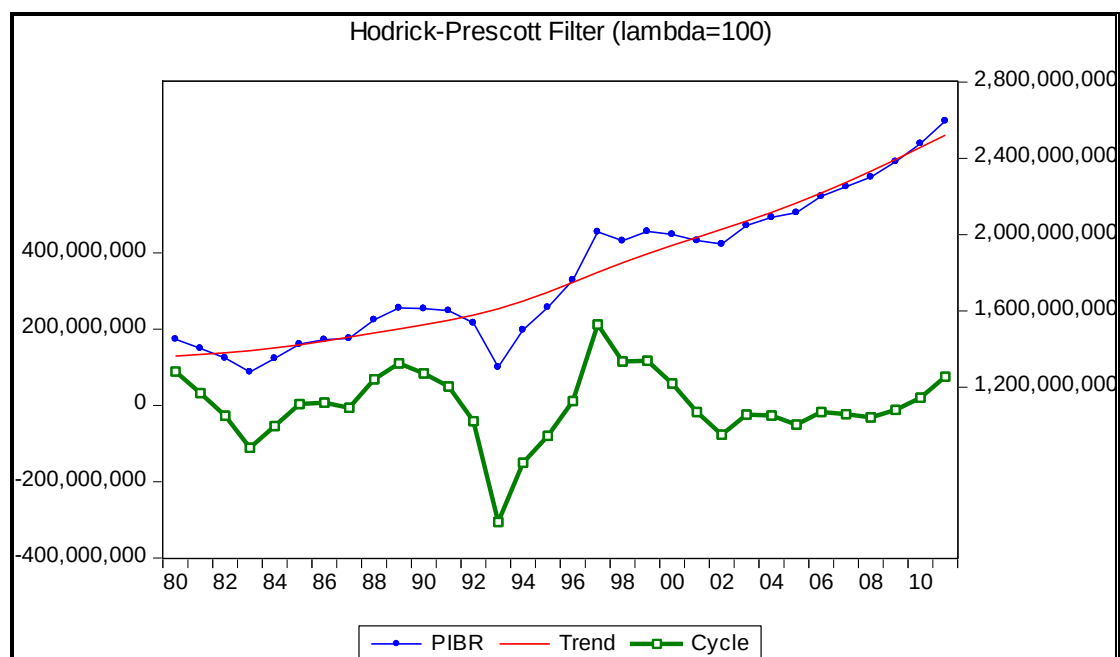
II.2. Estimation par le filtre de Hodrick-Prescott

Dans la pratique, les valeurs retenues pour le paramètre β dépendent de la périodicité de la série initiale. Hodrick et Prescott ont proposé de retenir une

valeur de β égale à 1600 pour les séries trimestrielles, 400 pour les séries semestrielles et 100 pour les données annuelles. Notre étude a retenu donc $\beta = \lambda = 100$.

La production effective et la production potentielle du Togo estimée par le filtre HP sont présentées dans le graphique ci-après.

Graphique 2 : Evaluation de la production potentielle (en valeur) par le filtre HP



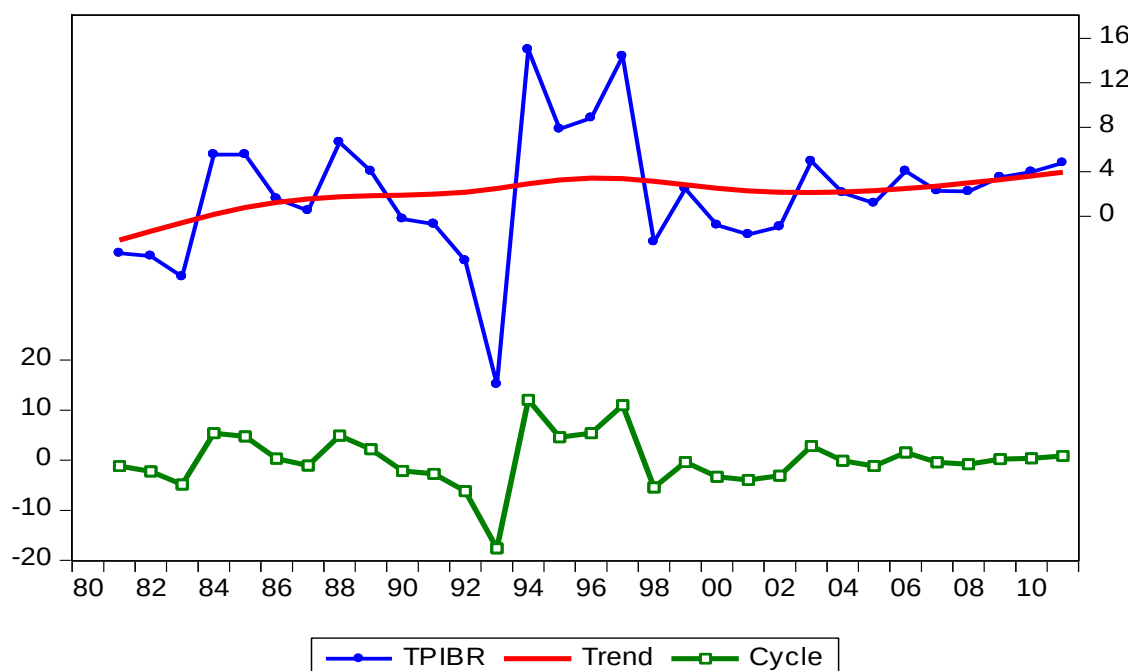
Source : les Auteurs à partir des données du WDI 2013

L'analyse de ce graphique révèle une tendance haussière de la production potentielle (Trend, sur le graphique) sur toute la période 1980-2011. Cette tendance haussière s'est accélérée après 1994 et s'explique selon Diop (2000) par la relance de la productivité et de la compétitivité des économies de l'UEMOA, à la suite de la dévaluation du franc CFA. En revanche, l'évolution de la production effective (PIBR) est instable sur la même période. Au cours des sous-périodes allant de 1980 à 1981, 1987 à 1991 et 1996 à 2000, la production effective est restée au-dessus de son niveau potentiel. Ces résultats seront confirmés par la méthode de la fonction de production.

Les avantages de la méthode de détermination de la production potentielle par le filtre HP résident essentiellement dans la rapidité, la facilité et la reproductibilité de sa mise en œuvre, ainsi que dans la lecture aisée de ses résultats. Cependant, cette méthode présente des limites présentées plus haut.

Graphique 3 : Evaluation de la production potentielle (taux de croissance) par le filtre HP

Hodrick-Prescott Filter (lambda=100)



Source : les Auteurs à partir des données du WDI 2013

NB : Deux hypothèses fortes gouvernent cette approche : (1) le produit potentiel est inobservable ; (2) le produit effectif est observable et gravite autour du PIB potentiel. Par interaction, le produit inobservable peut donc être estimé par la tendance du produit observable.

II.3. Estimation par la fonction de production

Les résultats de l'estimation de la fonction de production de type Cobb-Douglas se présente comme suit :

EQUATION ESTIMEE DE LA FONCTION DE PRODUCTION			
Log(PIBR) =	0,14*Log(K)	+	0,58*Log(L) + 10,14
	(4,81)		(17,24) (17,62)

Interprétation :

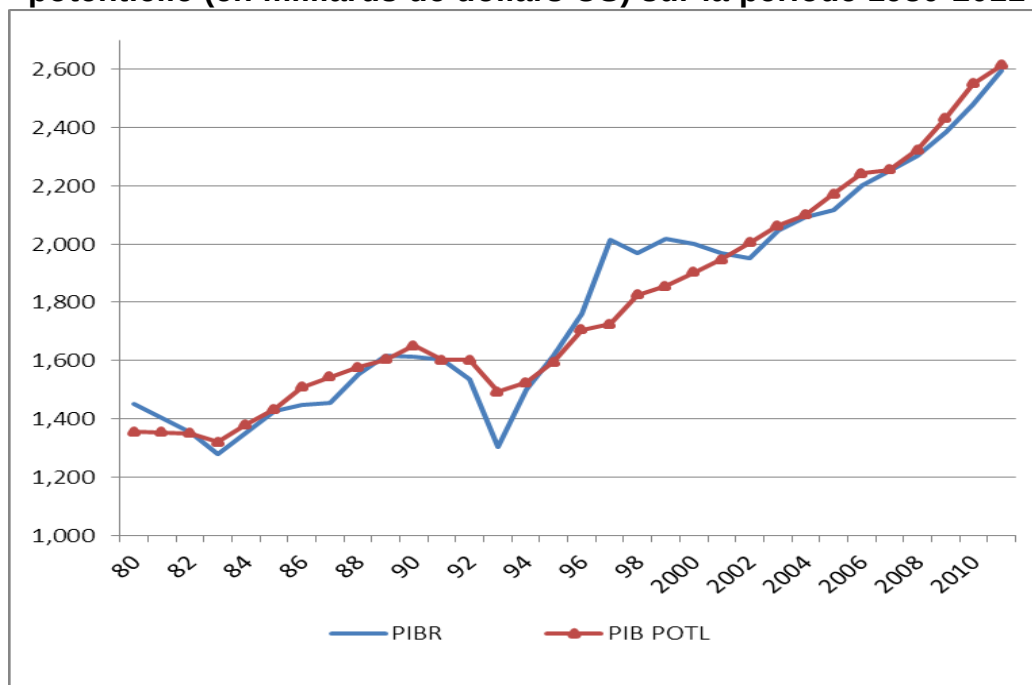
L'élasticité de la production par rapport au facteur capital est égale à 0,14, on en déduit que si le facteur capital augmente de 10%, la production augmente de 1,4%.

Du côté du facteur travail, l'élasticité de la production par rapport au facteur travail est égale à 0,58, ceci implique que si le facteur travail augmente de 10%, la production augmente de 5,8%.

On remarque ici que les rendements d'échelle sont décroissants (cf. le test de rendements d'échelle en annexe). La production augmente moins vite que les facteurs de production.

A partir de l'équation estimée de la fonction de production, on génère la production potentielle sur la période 1980-2011. Le graphique 4 montre l'évolution de la production effective (PIBR) et de la production potentielle (PIB POTL) en milliards de dollars US.

Graphique 4 : Evolution de la production effective et de la production potentielle (en milliards de dollars US) sur la période 1980-2011

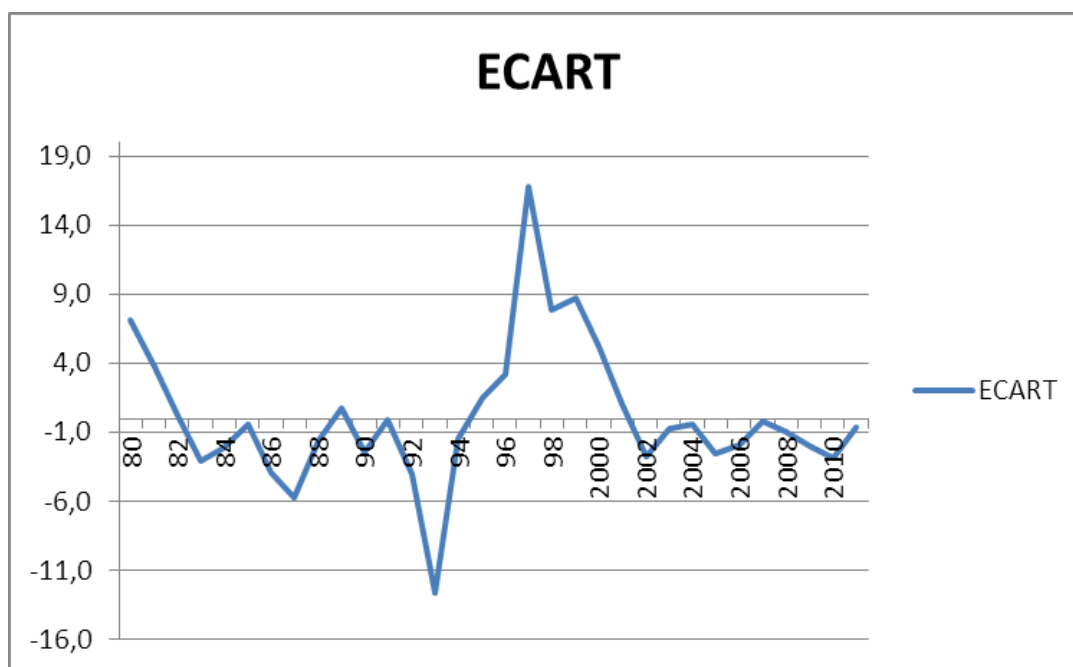


Source : les Auteurs à partir des données du WDI 2013

Le graphique 5 ci-dessous illustre l'évolution de l'écart de production obtenu à partir de la fonction de production sur la période 1980-2011.

Sur l'ensemble de la période (31 années), l'écart de production est positif sur 11 années, soit au cours de trois sous-périodes qui sont : 1980-1982, 1989 et 1995-2001. Au cours de ces années, la production effective est restée au-dessus de son niveau potentiel. L'écart de production le plus important est observé sur la période 1995-2001, en 1997 plus précisément. Cette période est marquée par une amélioration de l'appareil productif ou une reprise de croissance au Togo.

Graphique 5 : Evolution de l'écart de production (en % de la production potentielle) sur la période 1980-2011



Source : les Auteurs à partir des données du WDI 2013

Au cours des années 1983-1988, 1990-1994 et 2002-2011 l'écart de production est entré dans une phase négative avec l'écart maximal observé en 1993 (année de la grève générale qui a paralysé l'activité économique).

L'analyse des deux graphiques (4 et 5) montre que la production s'est très peu éloignée de son niveau potentiel à partir de 2002. Ce résultat pourrait soutenir l'idée selon laquelle des efforts sont effectués au cours de ces années dans le but de porter la production effective à son niveau potentiel.

Au regard de la méthode de la fonction de production, sur la période allant de 1980 à 2011, le taux de croissance de la production potentielle du Togo ressort en moyenne à 2,2% par an contre une progression de 2,1% pour la production effective. Ces résultats sont proches de ceux de la zone UEMOA⁹⁷. Ces taux globaux connaissent des évolutions différenciées lorsqu'on analyse les résultats sur des sous-périodes. Sur les sous-périodes allant de 1980 à 1994 et 1995 à 2011, les taux de croissance⁹⁸ de la production potentielle ressortent respectivement à 0,9% et 3,3%.

Toutefois, ces taux de croissance de la production potentielle demeurent relativement faibles pour le Togo. Pour obtenir des taux de croissance de la production potentielle élevés, il est indispensable de poursuivre et accélérer la

⁹⁷ Une étude réalisée par ABOU et MELESSE (2012) sur la période 1970-2010 donne un taux de 2,9% pour la production potentielle et la production effective dans l'UEMOA.

⁹⁸ Ces taux sont de 0,4% et 3,4% pour la production effective.

mise en œuvre des réformes, notamment structurelles.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a eu pour objectif de vérifier si le Togo, sur la période allant de 1980 à 2011, a atteint son PIB potentiel et de le mesurer. A travers la littérature économique, nous avons relevé la méthode du filtre HP et celle de la fonction de production comme méthodes d'investigations pour atteindre cet objectif.

Les résultats ont montré que sur cette période, l'écart de production est positif sur les sous-périodes 1980-1982, 1989 et 1995-2001. Au cours de ces années, la production effective est restée au-dessus de son niveau potentiel. L'écart de production le plus important est observé sur la période 1995-2001, en 1997 plus précisément. Cette période est marquée par une amélioration de l'appareil productif ou une reprise de croissance au Togo.

Au cours des sous-périodes 1983-1988, 1990-1994 et 2002-2011 l'écart de production est entré dans une phase négative avec l'écart maximal observé en 1993.

Par ailleurs, le taux de croissance de la production potentielle est ressorti à 2,2% par an en moyenne. Ce taux, même si elle est proche de celle de l'UEMOA, demeure relativement faible pour le Togo. C'est pourquoi, en vue d'obtenir des taux de croissance de la production potentielle élevés, il est indispensable de poursuivre et accélérer la mise en œuvre des réformes, notamment structurelles.

Il est important de rappeler que la méthode de la fonction de production retenue pour l'estimation de la production potentielle, quand bien même elle est la meilleure (Diop, 2000) présente des limites sur le plan théorique. Ces dernières sont liées à la qualité des variables retenues dans le modèle, à savoir le stock de capital et la population active. L'estimation de la production potentielle pourrait être améliorée grâce à une disponibilité de meilleures informations relatives au taux de chômage et au stock de capital.

Dans la perspective d'une hausse de la croissance de la production au Togo, l'étude recommande la mise en œuvre de mesures visant non seulement la recherche de la quantité mais aussi la qualité du stock de capital et de la population active.

A cet effet, il serait avantageux d'investir dans le capital humain d'une part, et d'autre part, de mettre en place des conditions favorables à l'investissement privé, suivies de réformes structurelles. Le Togo étant un pays essentiellement agricole, ces réformes pourraient concerner essentiellement le secteur agricole dont la production devrait moins dépendre des aléas climatiques. En ce qui concerne le secteur secondaire, elle a besoin d'infrastructures économiques adéquates, notamment de l'énergie bon marché et d'un climat des affaires propice aux investissements. Tout ceci ne peut être réalisé sans une situation socio-économique stable à laquelle il faudra veiller.

BIBLIOGRAPHIE

Abou N. B. et Melesse F. (2012), « Evaluation du PIB potentiel et l'écart de production de l'UEMOA », Document d'Etude et de Recherche, DRS/12/04, BCEAO.

Diop Papa Lamine, (2000), Estimation de la production potentielle de l'UEMOA, Notes d'Information et Statistiques, No. 506, BCEAO.

Okun, A. (1962), 'Potential GNP: its Measurement and Significance', The Brookings Institution, Washington DC.

Samuelson, A. P. et Nordhaus, W. (2000) : « Economie », 16e éd, Economica, Paris

Scacciavillani, F. and P. Swagel (1999), 'Measures of Potential Output: An Application to Israel', IMF Working Paper, July.

ANNEXES

Annexe 1 : Données statistiques

Année	PIBR (en USD)	FBCF (USD)	POPACT	PIB POTL	ECART
1980	1 451 676 979	328 226 740	1 132 193	1 355 586 605	96 090 374
1981	1 403 551 186	286 926 740	1 167 209	1 353 592 524	49 958 662
1982	1 353 270 332	249 430 572	1 203 308	1 350 530 110	2 740 222
1983	1 280 004 171	188 024 015	1 240 524	1 320 397 147	-40 392 976
1984	1 351 115 508	227 150 333	1 278 891	1 380 611 022	-29 495 514
1985	1 426 177 434	259 755 650	1 318 444	1 432 327 534	-6 150 100
1986	1 448 803 801	329 130 260	1 359 221	1 507 845 846	-59 042 045
1987	1 456 195 050	343 152 863	1 401 259	1 543 880 280	-87 685 230
1988	1 552 920 910	351 864 685	1 444 596	1 577 032 244	-24 111 334
1989	1 615 969 836	350 152 356	1 489 275	1 604 041 195	11 928 641
1990	1 612 032 426	379 821 034	1 535 335	1 651 663 571	-39 631 145
1991	1 600 748 723	269 821 349	1 584 129	1 601 996 391	-1 247 668
1992	1 537 027 929	236 363 507	1 634 468	1 600 880 375	-63 852 446
1993	1 305 000 845	128 109 015	1 683 475	1 492 550 024	-187 549 179
1994	1 500 521 479	130 927 416	1 735 155	1 523 684 766	-23 163 287
1995	1 618 249 878	157 374 758	1 793 250	1 594 309 977	23 939 901
1996	1 761 241 862	221 280 239	1 853 701	1 706 095 503	55 146 359
1997	2 014 462 254	207 635 832	1 918 456	1 724 731 388	289 730 866
1998	1 968 132 109	266 666 933	1 989 612	1 825 462 713	142 669 396
1999	2 016 976 256	257 859 599	2 061 331	1 854 475 181	162 501 075
2000	2 001 173 658	267 648 892	2 135 436	1 902 947 005	98 226 653
2001	1 968 618 439	272 057 516	2 211 912	1 946 726 773	21 891 666
2002	1 950 464 804	289 768 553	2 290 899	2 004 693 536	-54 228 732
2003	2 047 098 587	306 785 929	2 372 059	2 062 296 651	-15 198 064
2004	2 090 477 943	304 564 328	2 451 912	2 100 130 873	-9 652 930
2005	2 115 154 090	334 742 824	2 536 217	2 170 745 643	-55 591 553
2006	2 200 868 860	367 631 746	2 621 883	2 242 728 090	-41 859 230
2007	2 251 278 746	337 553 966	2 702 278	2 254 810 874	-3 532 128
2008	2 301 379 908	368 265 503	2 783 884	2 322 701 376	-21 321 468
2009	2 382 165 910	451 119 841	2 866 957	2 431 940 275	-49 774 365
2010	2 477 350 119	557 239 499	2 951 739	2 548 954 248	-71 604 129
2011	2 596 186 560	590 373 615	3 038 279	2 613 465 128	-17 278 568

Source : World Development IndicatorS et calculs des auteurs

Annexe 2 : Valeurs du paramètre β

Valeur de β	
∞	En cas de nullité la variance des changements de rythme de la croissance potentielle
$100\ 000 < \beta < 140\ 000$	En cas de données mensuelles, d'après Maraval et del Rio (2001)
14 400	En cas de données mensuelles (Hodrick - Prescott, 1980)
7 000	En cas de données trimestrielles (Banque de France, 2002)
1 600	En cas de données trimestrielles (Hodrick - Prescott, 1980)
100 - 400	En cas d'ajustements quadratiques (notamment, en cas de Puissance = 1)
100	En cas de données annuelles, avec prise en compte de l'hypothèse de Hodrick - Prescott (1980) : Puissance = 2
30	En cas de données annuelles (Banque de France, 2002)
6.25	En cas de données annuelles d'après Ravn - Uhlig (1997) : Puissance = 4
$6 < X < 14$	En cas de données annuelles, d'après Maraval et del Rio (2001)
$6 < X < 7$	En cas de données annuelles, d'après Ravn - Uhlig (2002) et Maraval (2004)
0	Egalité entre PIB effectif et PIB tendanciel

Annexe 3 : Résultats des tests économétriques à partir d'Eviews

TEST DE JARQUE BERA

Date: 01/31/14

Time: 08:19

Sample: 1980 2011

	PIBR	LOGPIBR	FBCF	LOGFBCF	POPACT	LOGPOPACT
Mean	1.80E+09	21.29093	3.01E+08	19.46517	1930853.	14.42894
Median	1.69E+09	21.24695	2.88E+08	19.47967	1823476.	14.41612
Maximum	2.60E+09	21.67731	5.90E+08	20.19627	3038279.	14.92680
Minimum	1.28E+09	20.97013	1.28E+08	18.66839	1132193.	13.93967
Std. Dev.	3.79E+08	0.208197	1.02E+08	0.345526	584847.6	0.303908
Skewness	0.371009	0.141548	0.899224	-0.334842	0.379101	0.046105
Kurtosis	1.952747	1.733854	4.374386	3.488697	1.892096	1.756420
Jarque-Bera	2.196439	2.244359	6.831138	0.916402	2.403096	2.073325
Probability	0.333464	0.325570	0.032858	0.632421	0.300728	0.354636
Sum	5.77E+10	681.3096	9.62E+09	622.8855	61787288	461.7262
Sum Sq. Dev.	4.44E+18	1.343725	3.25E+17	3.701043	1.06E+13	2.863156
Observations	32	32	32	32	32	32

Les variables pib réel et population active suivent des lois normales et lognormales au seuil de 5%, la variable fbcf au seuil de 3%.

ESTIMATION DU MODELE

Dependent Variable: LOGPIBR

Method: Least Squares

Date: 01/31/14 Time: 08:27

Sample: 1980 2011

Included observations: 32

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	10.14591	0.575635	17.62558	0.0000
LOGFBCF	0.142389	0.029594	4.811454	0.0000
LOGPOPACT	0.580319	0.033647	17.24748	0.0000
R-squared	0.942527	Mean dependent var		21.29093
Adjusted R-squared	0.938563	S.D. dependent var		0.208197
S.E. of regression	0.051605	Akaike info criterion		-3.001347
Sum squared resid	0.077228	Schwarz criterion		-2.863934
Log likelihood	51.02155	Hannan-Quinn criter.		-2.955798
F-statistic	237.7907	Durbin-Watson stat		0.812746
Prob(F-statistic)	0.000000			

Les résultats de l'estimation de la fonction de production de type Cobb-Douglas se présente comme suit :

R2 ajusté : 0,94

$$\text{Log(pibreel)} = 0,14 \cdot \text{Log}(k) + 0,58 \cdot \text{Log}(l) + 10,14$$

(4,81) (17,24) (17,62)

TEST DE RENDEMENT D'ECHELLE

Wald Test:
Equation: EQ01

Test Statistic	Value	df	Probability
t-statistic	-8.118135	29	0.0000
F-statistic	65.90412	(1, 29)	0.0000
Chi-square	65.90412	1	0.0000

Null Hypothesis: $C(2) + C(3) = 1$
Null Hypothesis Summary:

Normalized Restriction (= 0)	Value	Std. Err.
-1 + C(2) + C(3)	-0.277292	0.034157

Restrictions are linear in coefficients.

Les probabilités sont inférieures à 5%, les rendements d'échelle ne sont pas constants. Ici les rendements d'échelle sont décroissants.

STUDENT : Les coefficients associés aux variables capital (fbcf) et travail (population active) sont significativement différents de 0, car les probabilités sont nulles. La production augmente avec l'accroissement des facteurs capital et travail.

FISHER : La statistique de fisher (237,7907) avec une probabilité nulle indique que le modèle est globalement significatif. Les facteurs capital et travail ont globalement un effet significatif sur la production.

WHITE : Hétéroscédasticité des erreurs

Heteroskedasticity Test: White (no cross terms)

F-statistic	2.739467	Prob. F(2,29)	0.0813
Obs*R-squared	5.085015	Prob. Chi-Square(2)	0.0787
Scaled explained SS	9.566032	Prob. Chi-Square(2)	0.0084

Heteroskedasticity Test: White (cross terms)

F-statistic	1.330477	Prob. F(5,26)	0.2825
Obs*R-squared	6.519472	Prob. Chi-Square(5)	0.2589
Scaled explained SS	12.26456	Prob. Chi-Square(5)	0.0313

Les erreurs sont homoscedastiques car les probabilités sont supérieures à 5% dans les deux cas.

RAMSEY :

Ramsey RESET Test

Equation: EQ01

Specification: LOGPIBR C LOGFBCF LOGPOPACT

Omitted Variables: Squares of fitted values

	Value	df	Probability
t-statistic	1.371491	28	0.1811
F-statistic	1.880988	(1, 28)	0.1811
Likelihood ratio	2.080574	1	0.1492

Le modèle est bien spécifié car les probabilités sont supérieures à 5%.